

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

#### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

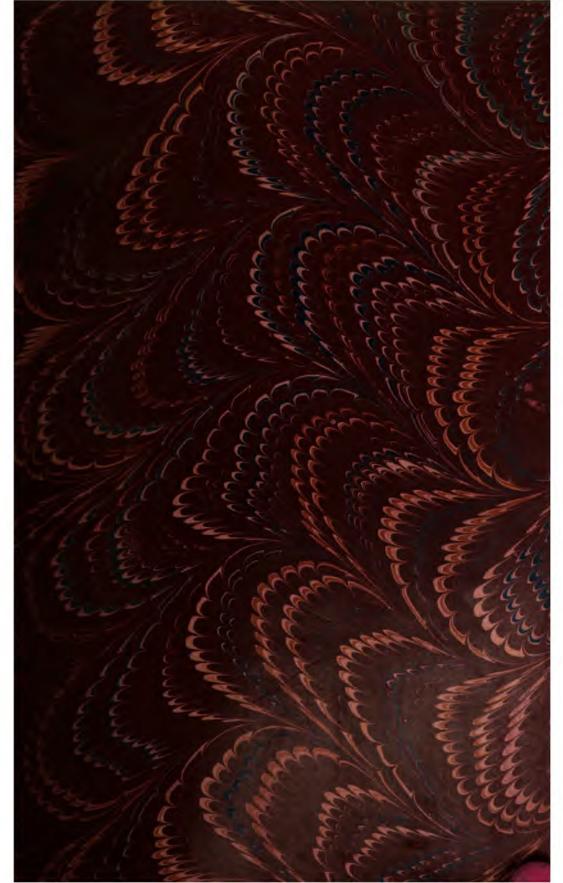
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

#### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/









# BIBLIOTHÈQUE ZATIOZALE.

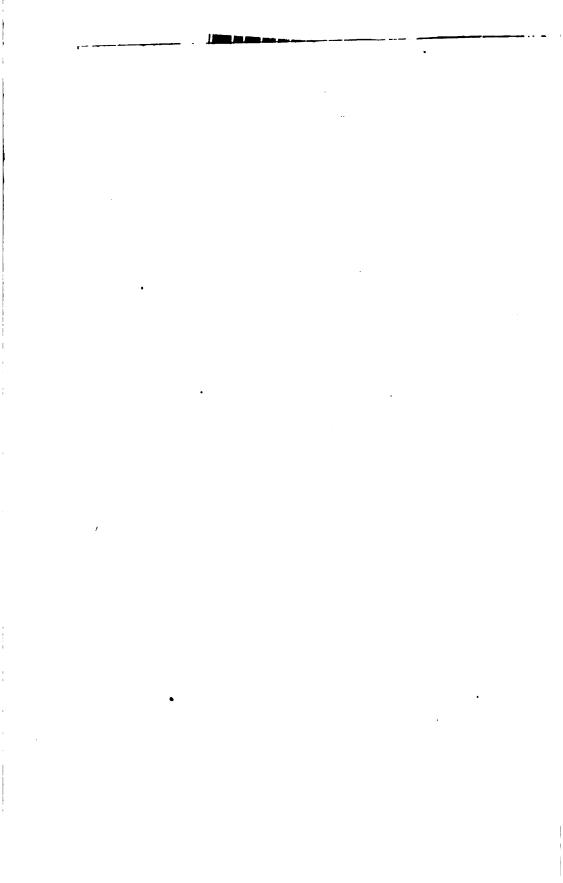
Paris, 6 10 Mars

When Mourcein,

J'ai bien leur votre Tupplement au je vous huis très leconneillane d'atoir bien voule en lariches gracient enent la Bibliothegue spéciale du Cabinet des Médailles, avec mes l'emerciments le dois augi vous attent de excuses pourne Vous avoir par plus tot avuse' le extrain de evotre Puvoi : j'ai du moins un pratent à vivoy us. J'ijnorais votre astette en je ne tevais du desse envoye ma reponse.

Veuille done agreer, je vous prie Thousand, l'expression de me, eneuer ende me, tentiments

Monnaipant et de vous Jone p Babelon



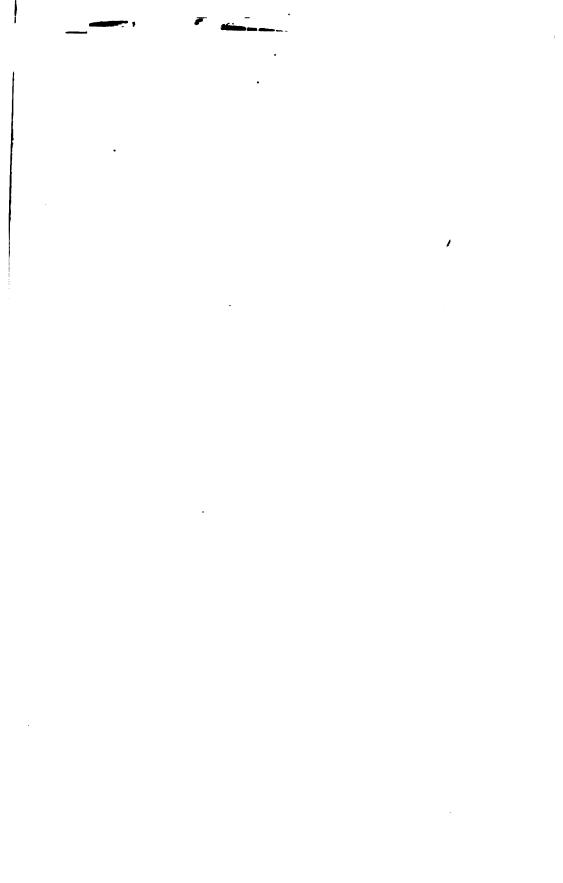
-- <del>----</del>

**,** .

•

.

.



. •

# DESCRIPTION HISTORIQUE

ET CHRONOLOGIQUE

# DES MONNAIES

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE

. • . .

# DESCRIPTION HISTORIQUE

ET CHRONOLOGIQUE

DES

# MONNAIES

DE LA

# RÉPUBLIQUE ROMAINE

**VULGAIREMENT APPELÉES** 

# MONNAIES CONSULAIRES

PAR

ERNEST BABELON

TOME PREMIER





### **PARIS**

ROLLIN ET FEUARDENT, RUE DE LOUVOIS, 4

**LONDRES** 

même maison, 61, great russell street bloomsbury
1885

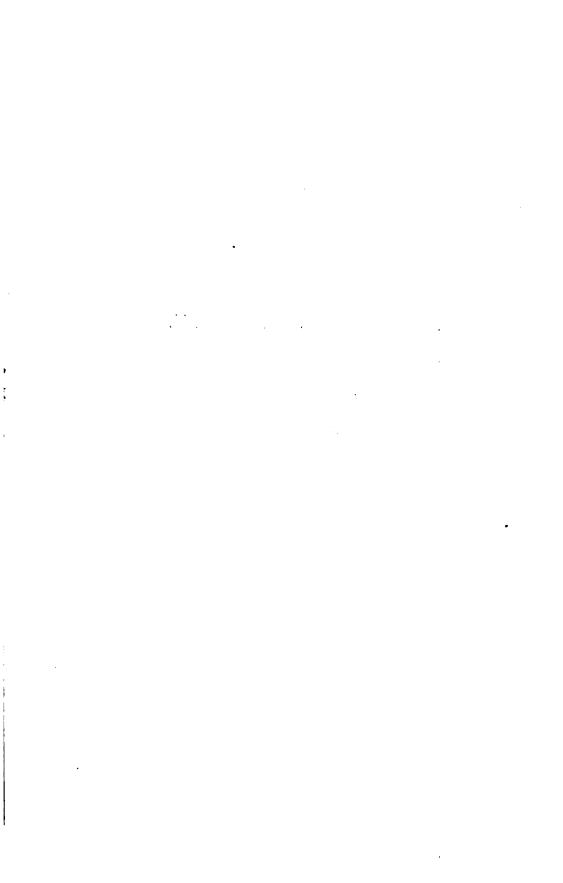


# A MONSIEUR A. CHABOUILLET

CONSERVATEUR DU DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES ET ANTIQUES

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Témoignage de reconnaissance et d'affection



# **PRÉFACE**

En 1566, un antiquaire plein de zèle, mais sans critique, dont le nom est demeuré célèbre, Hubert Goltz, publiait le premier recueil des monnaies de la république romaine qu'on appelait et qu'on appelle encore improprement monnaies consulaires 1. Onze ans après, Fulvio Orsini composait un ouvrage du même genre 2, jugé par les savants contemporains, comme Scaliger et Spanheim, aureum et divinum, et que Charles Patin réédita en l'améliorant, en 1663. Après ces premiers travaux où abondent, malgré la louable initiative de leurs auteurs, les monnaies apocryphes et les choses qualifiées absurda ac frivola par Eckhel, viennent le recueil de Jean Vaillant 3 et le fameux Thesaurus d'André Morell, illustré d'un commentaire perpétuel par Sigebert Havercamp 4.

<sup>2</sup> Fulvius Ursinus. Familiae romanae, quae reperiuntur in antiquis numismatibus ab urbe condita ad tempora D Augusti, in-fo. Romæ, 1577.

3 JOANNES VAILLANTIUS. Numi antiqui familiarum romanarum perpetuis interpretationibus illustrati. 2 vol. in-fo, Amsterdam, 1703.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hubertus Goltzius. Fasti magistratuum et triumphorum Romanorum ab urbe condita ad Augusti obitum, etc., in-f. Brugis Flandrorum, 1566. Une seconde édition de cet ouvrage a été publice à Anvers en 1617.

ANDREAS MORELLIUS. Thesaurus Morellianus, sive familiarum romanarum numismata omnia. Commentario perpetuo illustravit Sigebertus Havercampus. Amsterdam, 2 vol. in-f., 1734.

Je ne parle point des dissertations trop souvent puériles des Erizzo, des Pighi et même des Spanheim, et j'ai hâte d'arriver au livre magistral qui, pour presque toutes les branches de la numismatique antique, est encore aujourd'hui le guide le plus sûr et le plus complet : la Doctrina numorum veterum d'Eckhel'. Le tome cinquième de cet ouvrage, entièrement consacré aux monnaies de la république romaine, a été la base des travaux qui ont suivi et qui, sauf pour les plus récents, ne forment en réalité, que des compléments et des améliorations à cette œuvre dont le fond est impérissable.

Après Eckhel, les travaux modernes abondent, et je ne saurais songer à énumérer ici, même tous ceux qui sont véritablement importants. Je citerai seulement les noms de Riccio<sup>2</sup>, de Cavedoni<sup>3</sup>, de Cohen<sup>4</sup>, de Borghesi<sup>5</sup>, du baron d'Ailly 6, de Mommsen 7. Le livre de Riccio a, sur celui d'Eckhel, l'avantage d'ètre illustré de planches, si médiocres qu'elles soient et quelque défiance qu'on puisse avoir à leur égard, à cause des médailles apocryphes ou

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Vienne, 1792.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Riccio (Gennaro). Le monete delle antiche famiglie di Roma, 72 pl. 4°, Sec. ed., Napoli, 1343.

<sup>—</sup> Calalogo delle Medaglie cosi delle consolari, in-4°, 1855-1861.

3 CAVEDONI (Celestino). Saggio di osservazioni sulle medaglie die famiglie romane ritrovate in tre antichi ripostigli dell' agro Modenese negli anni 1812, 1815 c 1828. Modena, 1829, 8°.

<sup>-</sup> Appendice al saggio. 8º. Modena, 1831.

<sup>-</sup> Ragguaglio storico archeologico de' precipui ripostigli antichi di medaglie consolari e di famiglie romane d'argento. 8º. Modena, 1854.

<sup>-</sup> Nuovi studi sopra le antiche monete consolari e di famiglie romane. 8º. Mo-

<sup>·</sup> Cohen (Henry). Description générale des monnaies de la république romaine communement appelers médailles consulaires. 75 pl. 4º. Paris, 1857.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Borghesi (Baitolomeo). Œuvres numismatiques. Deux vol. dans les Œupres complètes. Paris, 1362.

<sup>6</sup> AILLY (Pierre-Philippe Bourlier, baron d'). Recherches sur la monnaie romaine depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste. in-4°. Lyon, 1864,

<sup>7</sup> MOMMSEN (Theodor). Histoire de la monnaie romaine. Traduite de l'allemand par le duc de Blacas et publiée par J. de Witte. 4 vol. 40 pl. 8º. Paris, 1865-1875.

PRÉFACE IX

mal lues qui y figurent. L'ouvrage classique d'Henry Cohen, qui est entre toutes les mains, se recommande, au contraire, par des descriptions exactes et de magnifiques planches qui resteront toujours d'un usage pratique; de plus, l'étonnante sagacité de l'auteur a su expulser toutes les pièces dont l'authenticité n'était pas incontestable. Mais je dois ajouter que la partie historique et la classification chronologique des médailles, l'histoire des magistrats et l'explication scientifique des types monétaires, sont singulièrement négligées. C'est surtout ce côté que j'ai essayé d'améliorer dans l'ouvrage que j'offre aujourd'hui au public, et pour atteindre ce but, j'ai puisé les plus précieux renseignements dans les ouvrages de Cavedoni, de Borghesi et de Mommsen: ces trois auteurs, le dernier surtout que je ne me suis point lassé de citer, sont les législateurs scientifiques du sujet traité ici; en dehors d'eux, les autres livres parus depuis Eckhel ne sont, pour ainsi dire, que des livres d'amateurs, d'un maniement peut-ètre fort commode, mais dépourvus en général du caractère d'érudition qui fait que la numismatique n'est plus un délassement et un passe-temps, mais de toutes les branches de l'archéologie, est la plus féconde et la plus vaste.

Je me suis donc donné pour tâche de mettre une description des monnaies de la république romaine au courant des travaux de ces illustres savants. Mon intention première, je dois le dire, avait été, à la demande de M. Feuardent, de donner une nouvelle édition améliorée du livre de Cohen; mais je me vis bientôt forcé de renoncer à cette idée pour adopter un plan plus conforme aux exigences de l'érudition. De l'œuvre de Cohen, je n'ai guère conservé que le prix courant des monnaies, en regardant cette estimation beaucoup plutôt comme l'échelle relative du degré de rareté des médailles, que comme une évaluation commerciale invariable. Dans ces conditions, je ne réface

pouvais, sans un véritable abus littéraire, placer mon travail personnel sous le patronage direct d'un des plus habiles numismatistes de ce siècle, mais qui a fait œuvre plutôt de praticien que de savant.

La méthode rigoureuse qui s'imposait est le classement chronologique des monnaies, le seul véritablement scientifique, puisque le classement par ordre alphabétique des noms de familles est factice et empirique, ne reposant que sur le nom que portait éventuellement le magistrat monétaire. Mais de grandes difficultés se présentent pour établir cet ordre chronologique qui restera, longtemps encore, incertain sur bien des points. De plus, j'étais forcé de composer un livre essentiellement pratique et facile à consulter.

Celui qui possède une monnaie ancienne et qui cherche à l'identifier dans un ouvrage, peut ignorer à quelle date exacte elle a été frappée; par conséquent, chercher dans une série numismatique classée chronologiquement, serait pour lui une besogne longue et fastidieuse. J'ai donc pris le parti de respecter à la fois l'ordre chronologique et l'ordre par noms de familles, et voici le plan que j'ai suivi dans la rédaction de ce livre.

Une première partie comprend le classement, par ordre chronologique, de toutes les monnaies de la république romaine, depuis les origines jusqu'en 750 de Rome (4 av. J. C.). Toutefois, dans cette liste chronologique on ne trouvera la description complète et le dessin que des pièces dont le magistrat monétaire est inconnu. Pour toutes celles qui sont signées d'un nom de monétaire, je me suis borné à inscrire ce nom à sa place chronologique, réservant pour le classement par noms de familles, l'explication et la description des espèces qu'il a signées.

La seconde partie constitue le classement par ordre alphabétique des noms de famille; ici, sont décrites et figurées PRÉFACE XI

toutes les pièces qui portent un nom de monétaire. Dans chaque famille, les magistrats sont rangés chronologiquement. Ainsi, par exemple, prenons la famille Calpurnia: après un aperçu sur l'histoire et l'origine de cette gens, où j'insiste surtout sur les faits qui peuvent intéresser la numismatique, j'énumère les neuf membres de cette famille qui, à des époques différentes, ont été investis de la charge de frapper les monnaies. Chacun de ces monétaires, pris individuellement, a sa biographie, ses médailles et l'explication de leurs types, groupées ensemble en un paragraphe, de sorte que les monnaies frappées par les Calpurnii sont décrites dans neuf paragraphes distincts, placés dans l'ordre chronologique, sous la rubrique générale Calpurnia. Si je ne m'abuse, ce plan est clair et méthodique et il satisfait à la fois aux exigences de l'érudit et aux goûts de l'amateur. Des tables développées à la fin du second volume rendront, au surplus, les recherches faciles.

Pour la date précise où s'arrête cette description des monnaies romaines frappées pendant l'ère républicaine, je dois entrer dans quelques explications. A vrai dire, les monnaies d'Auguste sont, sans exception, de la série impériale et non de la série républicaine. Je me suis conformé à l'usage reçu, en faisant rentrer dans mon cadre toutes les monnaies d'Auguste sur lesquelles ce prince ne porte pas encore le titre AVGVSTVS, c'est-à-dire les monnaies antérieures à l'an 727 (27 av. J.-C.), date où Octave prend le titre d'Auguste. En outre, après 727, je fais un choix dans les monnaies d'Auguste et je ne donne plus que celleslà seulement qui, tout en portant le titre AVGVSTVS ou CAESAR AVGVSTVS, donnent en mème temps un nom de magistrat monétaire; je m'arrête donc vers l'an 750 de Rome, époque où disparaissent définitivement et pour toujours les noms des magistrats sur les monnaies romaines.

On trouvera, au cours de cette description, surtout pour les monnaies de bronze, un assez grand nombre de pièces qui ne figurent dans aucun recueil précédent; je les ai principalement choisies dans la riche collection que le baron d'Ailly a léguée en 1877 au Cabinet des médailles. J'avertis enfin que les monnaies décrites dans cet ouvrage sont toutes, sauf indication d'une autre provenance, au Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale.

E. B.

# INTRODUCTION

#### PRÉCIS DE

## L'HISTOIRE DE LA MONNAIE ROMAINE

### DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A AUGUSTE

#### I. — ÆS RUDE. ÆS SIGNATUM.

A l'origine, chez les premiers habitants de l'Italie, comme en général chez les peuples où la vie pastorale a précédé la vie agricole et industrielle, la base des transactions commerciales fut le bétail. Si les métaux n'étaient pas inconnus, ils n'étaient point encore, ce qu'ils sont devenus dans la suite, un élément essentiel de la vie sociale, et on n'avait pas appris à s'en servir comme étalon de la valeur des choses. La langue de l'ancien droit romain nous atteste que la richesse a consisté d'abord en troupeaux et en bestiaux qui formaient naturellement la matière la plus ordinaire du négoce. Tout objet s'estimait et se payait en têtes de bétail De là vient que le mot PECUS, bétail, a formé le mot pecunia qui fut la désignation du signe d'échange, et finit par s'appliquer exclusivement à la monnaie métallique quand cette dernière fut seule employée dans les transactions<sup>1</sup>.

Les Romains ont primitivement, à l'imitation des populations italiotes, et comme les Grecs au temps d'Homère, employé les bestiaux pour étalon du paiement des marchandises. Chez eux, un bœuf comp-

<sup>1</sup> Pecus, a quo pecunia universa, quod in pecore pecunia tum consistebat pasto-ribus. Varro. De ling. lat. V. 95.

tait pour dix brebis, d'après Festus<sup>1</sup>; le même auteur nous apprend en outre que pour les délits de peu d'importance on payait deux moutons, tandis que dans les cas graves l'amende pouvait être portée jusqu'à trente bœufs 2. Un souvenir traditionnel de cet usage tout à fait primordial a persisté assez longtemps parmi les Romains, car nous voyons que les lois Aternia-Tarpeia et Menenia-Sestia, votées en 300 et 302 de Rome (454 et 452 av. J.-C.), fixent encore en bœufs et en moutons le prix des amendes, concurremment avec l'estimation en métal monnavé<sup>3</sup>. Et Varron nous dit lui-même: Multa etiam nunc ex vetere instituto bubus et ovibus dicitur.

Quand l'agriculture se fut développée et qu'on sut travailler les métaux et les utiliser pour en faire des armes ou des instruments de labourage, le cuivre et le fer devinrent, à côté des bestiaux, les principales matières échangées. A cause de la commodité avec laquelle on pouvait les transporter et les fragmenter, ces métaux en arrivèrent rapidement à remplacer les bestiaux dans l'évaluation du prix des marchandises. Comme l'or était encore à peu près inconnu dans l'Italie centrale, et l'argent fort rare et d'importation étrangère, le cuivre, qui était au contraire très abondant et un produit du pays, devint l'étalon exclusif du commerce. Cet étalon nouveau s'appela aes rude<sup>5</sup> ou aes infectum<sup>6</sup>, c'est-à-dire cuivre brut. D'après la tradition conservée par Pline, il aurait été en usage jusqu'au règne de Servius Tullius7.

L'as rude est un lingot de cuivre informe, raudera, rauduscula, rudera<sup>8</sup>; il n'est revêtu d'aucune marque officielle qui en garantisse la valeur et le poids, et son usage ne se conçoit qu'à l'aide de la balance. On le fractionnait en blocs plus ou moins considérables, suivant le besoin des opérations commerciales, et la valeur de chaque lingot ne pouvait être estimée que par son poids. Beaucoup de ces blocs de métal sont parvenus jusqu'à nous. Le plus considérable de ceux que le baron d'Ailly a connus pèse 707 gr. 20, et le plus petit, 2 gr. 2110. Plusieurs siècles plus tard, à une époque où l'æs rude n'était plus employé comme signe d'échange et où les populations de

1 Festi epit., p. 24.

2 Ovibus duabus multabantur apud antiquos in minoribus delictis, ut in majoribus XXX bobus, nec hunc ultra numerum excedebat multatio. (Festus, p. 202.)

Isid. Orig. XVI, 18. 13.
F. Hultsch. Griechische und ræmische Metrologie, 2º édit., p. 254 et suiv.
Varro. De ling. lat. V. 163. Festus, p. 265. Tit. Liv. XXVI, 11, 9. Cic. Ad

10 Baron d'Ailly. Recherches sur la monnaie romaine. T. I, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Festus (p. 237) dit: Quæ pecudes postquam ære signato uti cæpit p. R. Tarpeia lege cautum est ut bos centussibus. ovis decussibus æstimaretur. Cf. Cic. de Republ. II, 35. 60. Dionys. Halicar. X. 50.; K. Samwer, Geschichte des aelteren romischen Münzwesen, p. 14 (Vienne; 1883).

<sup>4</sup> Varro. De re rust. II, 1, 9.

<sup>5</sup> Plin. Hist. nat. XXXIII, 13 et 43.

Attic. VII. 2, 7.

9 Le mot æstimare paraît rappeler dans sa composition l'æs primitif. V. Marquardt. Romische Staatverwaltung, Zweiter Band, p. 5 (in-8', Leipzig, 1870, dans l'Handbuch der Romischen Alterthümer).

l'Italie centrale se servaient couramment de la monnaie proprement dite les anciens lingots de métal brut restés en circulation étaient offerts en ex-voto dans les sanctuaires des dieux. Tite-Live 1 rapporte qu'en 543 (211 av. J.-C.) les soldats d'Annibal consacrèrent de ces rudera dans le bois sacré de la déesse Féronie, et après la retraite des Carthaginois, les Romains retrouvèrent ces ex-voto en énorme quantité (æris acervi). D'autres fois, cet æs rude démonétisé pour ainsi dire, et resté néanmoins en circulation avec un caractère religieux, servait à symboliser des actes ordinaires de la vie publique ou privée. Dans la vente d'un champ ou d'une maison, par exemple, les parties échangeaient un de ces antiques lingots, pour consacrer la transmission de l'objet vendu : c'était la vente per æs et libram qui trouve son analogie dans la vente per festucam ou per glebam du moven age.

De nos jours, on a retrouvé l'æs rude principalement au milieu des ex-voto offerts aux divinités champêtres dont les sanctuaires se trouvaient aux sources des fleuves et des fontaines, comme aux sources de l'Arno, au pied du mont Falterona, aux Aquæ Apollinares, près de Vicarello, non loin de l'antique Tarquinies. La trouvaille la plus intéressante d'æs rude qu'on ait signalée est celle qui fut faite en 1828, près de Vulci; la description du trésor donnera une idée exacte de ce qu'étaient ces lingots primitifs, en même temps qu'elle nous fera connaître le premier progrès fait dans l'art monétaire après

l'æs rude: nous la reproduisons d'après Mommsen:

« On trouva un vase de terre grossière contenant des pièces de bronze de trois différentes espèces, savoir : 1° Des quadrilatères en partie brisés, pesant de deux à trois livres et ayant diverses empreintes, entre autres, celles du bœuf et du trident. Trois de ces fragments sont aujourd'hui au musée Kircher, à Rome. 2º Des morceaux de cuivre coulés, en forme de cube et en fort mauvais état, sans aucune espèce d'empreinte ni rien qui indiquât leur valeur; leur poids variait depuis une once jusqu'à une livre. Ces cubes formaient environ un sixième de la masse totale. 3° Des pièces en forme d'ellipse aplatie et dont les poids représentaient les diverses fractions de l'as; les plus nombreuses étaient celles qui correspondent au

Ainsi, dans le trésor de Vulci, il y avait deux sortes de lingots de cuivre: les uns, absolument bruts et sans empreinte d'aucune sorte, c'est l'æs rude; les autres, déjà revêtus d'un signe indiquant leurevaleur, c'est l'æs signalum qui a suivi chronologiquement l'æs rude.

L'æs signatum doit donc être considéré comme le premier essai monétaire des Romains. Il se compose de lingots quadrilatères, sorte de briques ou de tuiles en cuivre, sur lesquelles on voit représentés des animaux, comme un bœuf, un mouton, un porc, qui sont manifes-

<sup>1</sup> XXVI, 11, 9.
2 Mommsen. Histoire de la monnaie romaine (trad. Blacas). T. I, p. 174. Cf. Marchi, dans la Repue archéologique, 1852, T. IX, p. 46 et suiv.
3 Mommsen. Hist. de la monnaie romaine. T. 1, p. 175.

tement un souvenir de l'ancien état de choses pendant lequel les bestiaux étaient l'étalon commercial '. On y voit aussi figurer des armes ou des symboles mythologiques : un bouclier, une épée, un fer de lance, une massue, un caducée, un trident, un croissant, un trépied, une ancre, Pégase. Il en est enfin, et ce sont sans doute les plus anciens, qui n'ont pour toute marque monétaire que des barres parallèles et régulières, en saillie, accompagnées quelquesois de points ou globules; d'autres fois aussi, ces barres sont disposées de chaque côté d'un axe central de manière à imiter une arête de poisson<sup>2</sup>.

Voilà quelle était, à cet âge héroïque, l'empreinte officielle qui garantissait le poids du lingot et dispensait de recourir incessamment à la balance. Ces lingots sont en effet assez régulièrement taillés sur le pied de la livre romaine qui était de 327 grammes environ<sup>2</sup>. Ils pesent à peu près cinq ou quatre livres; c'est pourquoi on les appelle quincussis et quadrussis. Pour avoir un lingot du poids de moins de quatre ou cinq livres, ou bien on continuait à se servir de l'æs rude et à recourir à la balance, ou bien on fragmentait un quincussis ou un quadrussis, de telle sorte qu'une partie de l'empreinte seulement se trouvât reproduite sur les fragments. Il y avait aussi des lingots ovoïdes ou cubiques sans symbole, mais marqués de un, deux, trois ou quatre points ou même de barres longitudinales, correspondant à une subdivision régulière du quincussis ou du quadrussis.

Telle est la pecunia signata. La tradition romaine attribue au roi Servius Tullius l'honneur d'avoir, le premier, cent quatre-vingts ans environ après la fondation de Rome, mis une marque sur les lingots de cuivre, et d'être, par conséquent, l'inventeur de l'æs signatum. Voici ce que Pline raconte à ce sujet : « Le roi Servius mit le premier une empreinte sur le cuivre (primus signavit æs); Timée nous dit que jusqu'alors les Romains s'étaient servis de cuivre brut et sans aucune marque. La représentation sur ces lingots des animaux qui paissent fit nommer la monnaie pecunia<sup>5</sup>. » Mais cette assertion de l'historien latin a besoin d'être contrôlée par les faits, et ce n'est point par une révolution subite que l'æs signatum s'imposa dans la

Plin. Hist. natur. XXXIII, 3, 12. Cf. Ovid. Fast. V. 279 et suiv.

<sup>1</sup> Aut bovem, aut ovem, aut vervecem habet signum. Varro. De vit. pop. rom.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Aut vovem, aut vovem, aut vervecem navet signum. Varro. De vit. pop. rom. lib. I. cf. Plutarch. in Poplic. et in Quæst. rom.

<sup>2</sup> V. Carelli et Cavedoni, Nummorum Italiæ veteris tabulæ, Naples, 1834, fol. Pl. XXXVI-XLI; L. Sambon. Recherches sur les monnaies de la presqu'ile italique. Naples, 1870, in-4. A Catalogue of the greek coins in the Bristish Museum. Italy. Londres, 1873, in-8. Cohen. Description gén. des monnaies de la république romaine. pl. LXXIII.

<sup>3</sup> Pour le poids de la livre romaine, nous avons suivi Marquardt qui, après de nombreux métrologistes, lui donne aux grammes: d'autres auteurs p'attri-

de nombreux métrologistes, lui donne 327 grammes; d'autres auteurs n'attri-buent à la livre romaine que 325 grammes 453 : tels sont du moins les deux systèmes généralement admis. Le plus exact est peut-être celui de Hultsch qui donne à la livre romaine 327 gr. 45. Hultsch. Griechische und ræmische Me-

trologie, 2º édit. p. 161.
Let ailleurs (Hist. nat. XVIII, 12): Servius rex ovium boumque effigie primus æs

circulation. Nous avons vu que, dans les lois Aternia-Tarpeia et Menenia-Sestia citées plus haut, les amendes sont encore fixées à la fois en bestiaux et en lingots de bronze. Le paiement en nature persista dans l'usage concurremment avec l'emploi du métal monnayé et il est difficile de fixer une époque précise pour l'adoption définitive et exclusive de l'æs signatum dans les opérations commerciales. On peut dire néanmoins que, dans les textes juridiques, ce fut seulement la loi des Douze Tables (304 de Rome, 450 av. J.-C.) qui substitua officiellement les paiements en pièces de cuivre marquées au paiement en têtes de bétail. Dans la conversion en métal monnayé des paiements en nature, la brebis fut taxée à dix as et le bœuf à cent as².

Il est positif, en outre, que l'æs signatum ne remplaça que lentement et graduellement l'æs rude, et qu'il y eut une période assez longue pendant laquelle les deux systèmes furent simultanément en usage. Enfin, l'æs signatum, à son tour, persista longtemps concurremment avec la véritable monnaie de cuivre, qui, ainsi que nous le verrons, fut inaugurée par les Décemvirs. C'est pour cela que la place chronologique des plus beaux spécimens de l'æs signatum est difficile à déterminer, et que ces pièces sont souvent moins anciennes qu'on pourrait le croire en théorie. Il est des quincussis qui par leur style sont certainement contemporains de l'as libralis; il en est même parmi ceux qui représentent des armes, qui font allusion à la victoire de L. Papirius Cursor sur les Samnites en 460 (294 avant notre ère); d'autres se rapportent certainement à la défaite de Pyrrhus en 480 (274 av. J.-C.); ces dernières pièces sont, en effet, au type de l'éléphant, et l'on sait que les Romains virent pour la première fois ces animaux lors de l'invasion du roi d'Epire. Ainsi, il ne saurait y avoir un point chronologique bien marqué pour la cessation du monnayage de l'æs signatum; mais nous savons, en revanche, à quelle époque précise et légale fut inauguré le système de l'æs grave qui devait sentement finir par se substituer complètement à lui.

#### II. — AES GRAVE, SYSTÈME DE L'AS LIBRAL.

On peut admettre que l'as signatum constituait déjà une monnaie puisqu'il était émis avec une empreinte officielle, sous le contrôle et avec la garantie de l'Etat. Mais il restait encore un pas à faire pour arriver à la monnaie telle que nous la concevons aujourd'hui: c'était d'inscrire, sur le lingot même, l'indication de sa valeur légale. Après avoir discuté tous les textes anciens, Mommsen et Marquardt concluent l'un et l'autre que ce nouveau perfectionne-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cic. De rep. a. a. O.
<sup>2</sup> V. Festus, v. Peculatus, p. 237, et p. 24 et 144; Plutarch. Poplicola, 11.
Marquardt. Ræmische Staatsverwaltung. Zweiter Band. p. 7.

ment dans l'art monétaire romain ne remonte pas au delà des Décemvirs, entrés en charge en l'an de Rome 304 (450 av. J.-C.). Les lois Aternia-Tarpeia et Menenia-Sestia, qui fixent encore le prix des amendes en bestiaux, ne sont que de quelques années antérieures suix Décemvirs. Ces magistrats voulurent, on n'en saurait douter, suivre l'exemple de Solon à Athènes qui transforma également en espèces monnayées les amendes fixées avant lui en bœufs et en moutons. La loi des Douze Tables paraît être le premier document authentique qui fixe en monnaie métallique le montant des sommes à payer soit comme contributions, soit comme amendes <sup>1</sup>. En admettant même, avec Samwer, qu'il y est question de lingots pesés et non d'une monnaie véritable, on serait toujours contraint de reconnaître que l'introduction de la véritable monnaie à Rome date

de l'époque des Décemvirs 2.

Les produits de ce monnayage n'affectent plus la forme carrée ou cubique de l'as signatum. Ce sont des pièces lenticulaires très lourdes, au moins comparativement à celles qui ont suivi : de là, le nom d'æs grave qui leur fut donné. Les plus volumineuses ont à peu près le poids de la livre romaine de 12 onces ou 288 scrupules (327 grammes) : c'est l'as nommé aussi assis et assarius (docupion); de la vient qu'on appela cette monnaie, qui fut la base du système monétaire des Romains, as libral ou as d'une livre 3. Cette amélioration notable du signe d'échange n'était pas encore la perfection : quand on avait à faire des paiements considérables, il fallait, comme le raconte Tite-Live, faire transporter sur des chariots cette encombrante monnaie: æs grave plaustris quidam convehentes . Un assez grand nombre de ces pièces volumineuses sont parvenues jusqu'à nous; comme toutes celles de l'æs signalum, elles sont coulées et non frappées. Nous pouvons même, par l'examen des monuments, nous rendre un compte exact du système de fabrication : une même coulée produisait à la fois plusieurs pièces qui étaient ensuite découpées et séparées violemment les unes des autres, de sorte que la tranche montre encore souvent les traces de la rupture du lingot ou les bavures de la coulée.

A une époque qu'on peut considérer comme contemporaine des Décemvirs, le système de l'as libral fit aussi son apparition dans la plupart des villes du Latium et de l'Etrurie. Le nom de l'atelier ou de la ville où ces pièces ont été émises n'est souvent pas indiqué sur le monument ou ne l'est que d'une manière fort incomplète, comme, par exemple, la première lettre du nom. Des séries de ces

1 Mommsen. Hist. de la monnaie romaine. T. I, p. 180.

Op. cit. p. 17.

3 Grave æs dictum a pondere, quia deni asses, singuli pondo libras, efficieban denarium (Festus. Epit. p. 98.)

<sup>4</sup> Tit. Liv. IV. 60. 6, en l'année 348 (406 av. J.-C.).

<sup>\*</sup> K. Samwer a essayé tout récemment de démontrer que dans ce qui nous reste des lois des Douze Tables, et dont l'authenticité est certaine, il n'est pas encore question de monnaie véritable, mais de lingots pesés. K. Samwer. Op. cit. p. 17.

monnaies sans légende, mais avec indication de leur valeur, produits d'ateliers de l'Italie centrale, ont été attribuées avec plus ou moins de certitude à Tibur, à Preneste, à Ardea, à Formies, à Fondi, à

Fregelles, à Albe, etc.

Marchi et Tessieri dans leur grande publication sur l'æs grave du musée Kircher ont classé en diverses séries les spécimens de l'æs grave du Latium dont l'attribution est incertaine. On trouve sur ces pièces des types qui figureront plus tard sur la monnaie romaine, et il est probable que quelques-unes au moins sont d'une assez basse époque, ou sorties de l'atelier de Rome avant qu'une réforme monétaire ait uniformisé les types. Ainsi, la divinité coiffée du casque à tête d'aigle ou de griffon, qui figure sur des as attribués à Tibur ou à Preneste, se rencontre aussi sur le decussis et sur le denier de la république. Il en est de même des têtes de Janus et de Mercure sur des as classés à Ardea, des têtes de Jupiter et d'Hercule, et enfin de la proue de navire qui va devenir ou qui est peut-être déjà l'emblème constant du revers des monnaies romaines.

Ne voulant point nous écarter de la monnaie romaine proprement dite, nous n'insisterons pas sur ces séries de l'æs grave du Latium dont la patrie est incertaine, et nous ne parlerons pas de celles qui sont données avec certitude à Luceria et à Venusia, par exemple, bien que ces pièces, par leurs types et surtout leurs poids, soient manifestement imitées des monnaies romaines. Les spécimens de l'as grave libral : que l'on classe sans hésitation à Rome ne portent pas. Originairement au moins, le nom de ROMA qui n'apparaît que postérieurement; mais ils ont toujours une proue de navire pour type du revers. Quel est le sens de ce symbole qui a persisté sur la monnaie de bronze jusqu'à la fin de la république? c'est ce que l'on ne sait point d'une manière précise. Mommsen conjecture que c'est la marque de la puissance maritime à laquelle le gouvernement des Décemvirs donna une si vigoureuse impulsion. Peut-être pourrait-on trouver dans ce symbole une allusion au culte spécial que les Romains avaient pour les Dioscures Castor et Pollux. divinités qui figurent, comme nous le verrons, sur les premières monnaies d'argent : les Dioscures étaient les dieux protecteurs de la mer et de la calme navigation, et on les adorait dans les ports, à Ostie notamment. Au surplus, la proue de navire se rencontre déjà auparavant sur des monnaies des plus anciens rois de Macédoine, et l'on peut croire que l'apparition de la proue sur le bronze romain est due à une imitation de pièces grecques. Enfin, il est une circonstance historique qui a dû contribuer plus que toute autre chose, ce nous semble, à faire adopter définitivement ce type monétaire déjà usité. On se rappelle que la ville d'Antium fut prise, une douzaine d'années avant l'entrée en charge des Décemvirs, c'est-à-dire en 467 av. J.-C., par Quinctius Capitolinus et que les proues (rostra) de

<sup>2</sup> Mommsen. Hist. de la monnaie romaine, T. 1, p. 194.

<sup>1</sup> Marchi et Tessieri. L'æs grave del Museo Kircheriano, 1839.

ses navires furent enlevées et portées à Rome pour servir d'ornement à la tribune aux harangues. Tel est sans doute le fait historique demeuré célèbre qui servit de prétexte à l'adoption exclusive du

type de la proue sur les monnaies de bronze.

La forme même de la proue a donné lieu à des remarques fort judicieuses de K. Samwer 1. Dans la numismatique grecque on rencontre trois formes de proues : 1º la proue à bec pointu et recourbé en arc de cercle; 2º la proue à bec pointu et projeté en avant; 3º la proue arrondie en volute. Cette dernière est la seule qui figure sur les monnaies romaines; or, les Grecs ne l'ont connue qu'à partir de l'an 306 av. J.-C. (448 de Rome), car elle apparaît pour la première fois sur une monnaie de Demetrius Poliorcètes. Les monnaies romaines ne sauraient donc être antérieures à cette date, qui est bien celle des Décemvirs. Du côté du droit se trouve une tête de divinité qui varie pour chacune des monnaies de la série constituée par le système de l'as libral; voici comment était composée cette série :

La monnaie librale se divise par douzièmes; l'as, du poids d'une livre romaine, est l'unité du système; il équivaut, comme valeur, à la λίτρα d'argent en usage à Syracuse. A l'époque des Décemvirs, les Grecs de Sicile avaient un système monétaire dont l'argent était l'étalon; comme l'argent grec envahissait les marchés de l'Italie méridionale et pénétrait même dans le Latium, les Décemvirs cherchèrent, dans le système monétaire qu'ils voulaient établir, à créer un étalon de bronze qui fût, sur le marché, l'équivalent parfait de l'étalon d'argent sicilien. Ce fut l'as libral ou λίτρα de bronze correspondant au nummus d'argent des Grecs; la petite unité du système grec, οὐγκιά, douzième partie de la λίτρα, passa de même dans le système romain, où elle devint l'uncia, la douzième partie

de l'as.

Théoriquement, les multiples de l'as sont les suivants :

```
Dupondius (2 as).
Tripondius ou tressis (3 as).
Quadrussis (4 as).
Quincussis (5 as).
Sextussis (6 as).
Septussis (7 as).
Octussis (8 as).
Nonussis (9 as).
Decussis (10 as).
```

On pourrait continuer ainsi de suite jusqu'à Centussis (100 as). Mais la plupart de ces pièces n'ont jamais été émises; c'étaient des monnaies de compte. Il n'y a d'exception que pour le dupondius, le tripondius, et le decussis qui ne font eux-mêmes, à l'époque de la

<sup>1</sup> Geschichte des alteren ræmischen Münzwesens, p. 36 et suiv.

réduction de l'as, qu'une apparition passagère dans le monnayage romain 1; on peut dire que la pièce la plus forte mise en circulation était l'as de 327 grammes. Les sous-multiples de l'as, ou, si l'on veut, les multiples de l'once

étaient les suivants :

As (12 onces). Deunx (11 onces). Dexians ou Decunx (10 onces). Dodrans (9 onces). Bes (8 onces). Septunx (7 onces). Semis (6 onces). Quincunx (5 onces). Triens (4 onces). Quadrans (3 onces). Sextans (2 onces). Uncia (1 once). Semuncia (1/2 once).

Un certain nombre de ces monnaies, comme le deunx et le seplunx, n'ont jamais été émises; d'autres ne l'ont été qu'accidentellement. Les seules pièces qui aient été en circulation dans le système de l'as libral non réduit et qui, d'ailleurs, persistent avec des réductions successives aussi longtemps que le monnayage de bronze sous la république sont : l'as, le semis, le triens, le quadrans, le sextans et l'once.

L'indication de la valeur figure toujours sur la monnaie. La grande unité ou l'as est représentée par un trait vertical I; la petite unité ou l'once, par un point ou globule. Les multiples de l'as s'expriment par la répétition du trait I jusqu'au quadrussis inclusivement; à partir du quincussis, on emploie dans les textes ce signe I combiné avec les suivants:

> X = 10.c = 50. c = 100.

Les multiples de l'once s'expriment par la répétition du globule ou point; il n'y a d'exception que pour le semis qui est le plus généralement exprimé par la lettre S. Nous allons donner d'ailleurs un tableau d'ensemble du système, tel qu'on le constate sur les espèces elles-mêmes :

> Decussis, Quincussis,

<sup>1</sup> Baron d'Ailly. Recherches sur la monnaie romaine, T. 1. p. 20

```
Quadrussis, IIII
Tripondius, III
Dupondius, II
As, I ou \ (λίτρα, livre).
Semis, S
Quincunx, . . . .
Triens, . . . .
Quadrans, . . .
Sextans, . .
Semuncia, Σ
```

Il y a encore un autre caractère qui permet de distinguer au premier coup d'œil les monnaies de bronze les unes des autres : c'est qu'elles ont toutes un type différent au droit. Sur l'as, on voit la tête de Janus bifrons; sur le semis, celle de Jupiter; sur le triens, la tête casquée de la déesse Rome, sous les traits de Minerve; sur le quadrans, la tête d'Hercule; sur le sextans, la tête de Mercure; sur l'once, la tête de la déesse Rome, comme sur le triens.

La tête de Janus bifrons fut empruntée à d'autres monnaies italiotes comme celles que l'on attribue à Ardea, et en la comparant à la double tête imberbe des monnaies romano-campaniennes, on peut en aller chercher le prototype à Rhegium ou même jusqu'à Lampsaque de Mysie et sur des statères pannoniens imités de ceux de Philippe de Macédoine et d'Audoléon de Péonie. On sait d'ailleurs que Janus était la divinité suprême des populations primitives de l'Italie centrale et que le culte en avait été popularisé à Rome par Numa <sup>1</sup>. Eckhel a rapproché tous les passages des auteurs anciens qui montrent que, suivant la tradition romaine, le type de Janus avait été placé sur l'as, et le type de la proue sur toutes les pièces de la série, en souvenir de l'arrivée de ce dieu en Italie et de l'hospitalité que lui avait offerte Saturne débarqué avant lui sur la côte du Latium". — Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance du culte de Jupiter à Rome, importance qui explique suffisamment la présence de cette divinité sur le semis, sans compter que Jupiter paraît déjà auparavant sur des monnaies de l'Italie centrale ou méridionale, imitées de monnaies macédoniennes. — La tête de la déesse Rome, qui figure coiffée du casque sur le triens et l'once, a servi plus tard, comme nous le verrons, de type aux premières monnaies d'argent frappées à Rome, et nous l'expliquerons plus loin. Disons seulement que ce même emblème qui trahit l'influence macédonienne paraît encore sur le decussis, le tripondius et le dupondius, lors de l'émission momentanée de ces multiples de l'as. — Nous n'avons point à raconter ici comment le culte d'Hercule s'introduisit en Italie; on constate fréquemment sur les monnaies et les monuments étrusques

2 Eckhel. Doctr. num. vet. T. V, p. 14.

<sup>1</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 148 (Berlin, in-8, 1858).

et sur ceux de la Grande Grèce la représentation du dieu qui personnifiait la force corporelle; il est toujours, comme sur le quadrans romain, caractérisé par la dépouille de lion qui lui sert de coiffure. - Mercure enfin, le dieu du commerce, dont le type paraît sur le sextans, est non moins fréquemment qu'Hercule représenté sur les monnaies et les monuments de l'Italie primitive. De sorte qu'il est manifeste que les monnaies romaines de l'as libral n'ont rien, quant aux types, qui soit une innovation étrangère aux usages des peuples voisins de Rome, qui partageaient les mêmes croyances religieuses et qui avaient déjà été en quelque sorte absorbés par le grand courant commercial qui se faisait entre l'Italie, l'Illyrie, la Péonie et la Macédoine : c'est en cela qu'on peut dire que les

monnaies romaines appartiennent au pur hellénisme.

L'as, qui resta toujours la base du monnayage de bronze à Rome. avait théoriquement, à l'origine du système de l'as libral, le poids d'une livre romaine : as erat libra pondus, dit Varron 1. Mais ce poids d'une livre constitue plutôt le point de départ du système, que le poids réel. Tous les monuments de cette époque primitive qui nous sont parvenus pesent moins d'une livre. On ne connaît jusqu'ici qu'un seul as dont le poids dépasse une livre, c'est celui du musée Olivieri, à Pesaro, qui pese 390 gr. 30, ou environ 14 onces romaines. Mais ce n'est là qu'une exception qui vient sans doute de la maladresse de l'ouvrier, car les pièces coulées sont toujours d'un poids beaucoup plus irrégulier que les pièces frappées. Après de très nombreuses pesées, Mommsen regarde comme prouvé par les monuments que le poids normal de l'as romain ne dépassait pas 10 onces. Pourtant, nous devons dire que cette moyenne nous paraît une réduction un peu excessive : tous les auteurs romains attribuent à l'as ancien le poids d'une livre, et de très nombreuses pesées faites par le baron d'Ailly dépassent le poids de dix onces 2. Quoi qu'il en soit, c'est donc pratiquement sur le poids de dix onces au moins, et théoriquement sur le poids d'une livre ou 12 onces, qu'il faut établir le système monétaire inauguré par les Décemvirs. Voici, en con-séquence, le tableau du poids légal des monnaies émises dans le système de l'as libral, antérieurement à toute réduction :

As										327ªr.
Semis .										
Triens										109.45.
Quadrai	เร									81.86.
Sexlans										54.58.
Once.										27.

Il nous reste à dire un mot du caractère artistique de ces

<sup>1</sup> De ling. lat. v. § 169. Cf. Festus, in Grave æs. Dionys. Halic. 1. IX. p. 586.

K. Samwer. Op. cit. p. 45 et suiv.

Baron d'Ailly. Recherches sur la monnaie romaine, T. I, p. 213. Cf. Marquardt. Ræmische Staatsverwaltung, Zweiter Band, p. 9.

premières monnaies de Rome, à l'aspect plein de rudesse et d'archaïsme parfois, mais qui, souvent aussi, trahissent une imitation habile de l'art monétaire des Grecs. M. de Witte et Ch. Lenormant ont fait à ce sujet les observations suivantes : « Qu'on examine avec attention les as en apparence les plus grossiers, on y trouvera toutes les qualités qui appartiennent essentiellement aux monnaies de la grande époque et à l'art le plus avancé; la lentille est de belle forme, renslée dans le centre, s'amincissant sur les bords; le relief des figures est ferme, savant, et les raccourcis conformes aux lois de la perspective. La couronne de Jupiter sur le semis, le casque de Minerve sur le triens et sur l'once, la peau de lion qui recouvre la tête d'Hercule sur le quadrans, le pétase ailé de Mercure sur le sextans, sont ajustés avec la grâce facile qui n'appartient qu'aux beaux temps de l'art. Ces pièces, il est vrai, et surtout les as, présentent une apparence de rudesse; mais cette rudesse même n'est pas le résultat de l'inexpérience; celui qui a modelé les cheveux et la barbe des têtes de Janus les plus grossières aurait certainement été capable d'exécuter un travail plus complet et plus soigné : le procédé qu'il a mis en pratique et qui consistait à masser les ondulations de la chevelure et même la convexité des yeux au moyen de boulettes de cire ou d'argile posées sur le relief de la tête, dénote une main qui se joue des difficultés de l'art 1. »

## III — LES RÉDUCTIONS DE L'AS.

Le grand nombre des as coulés pesant le poids normal de 9 à 12 onces, qui sont conservés dans les collections, prouve que les Romains conservèrent pendant longtemps le système de l'as libral et sa taille régulière, telle que les Décemvirs l'avaient établie. Mais une quantité plus considérable encore d'as, qui n'atteignent pas le poids de 9 onces, vient constater, d'autre part, que le poids légal de la monnaie finit par être sensiblement altéré. Il arrive une époque où le poids des as diminue subitement de plus de moitié; puis, à partir de ce moment, l'altération pondérale va toujours s'acheminant graduellement jusqu'à ce point que l'as ne pèse plus qu'une once et moins encore; de sorte que le plus sûr critérium pour le classement chronologique de ces pièces est leur poids, les plus modernes étant les plus légères. « A chaque nouvelle émission, dit le baron d'Ailly, l'as avait un poids moindre que dans celle qui la précédait, et par cette diminution, insensible à l'œil et à la main, on arriva, sous la même législation monétaire, à une dégénérescence de poids qui étonne, lorsque l'on compare le point de départ avec celui de l'ar-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> J. de Witte et Ch. Lenormant. Elite des monuments céramographiques, T. I, introd. p. XXX.

rivée 1. » Mais nous abordons là une question difficile sur laquelle les numismatistes les plus éminents diffèrent d'opinion. Les réductions pondérales de l'as et de toutes les pièces du système monétaire sont-elles des altérations inconscientes et inaperçues, ou bien ontelles été voulues et décrétées par des lois? La première hypothèse paratt invraisemblable parce que la différence de poids entre les as anciens et les as plus récents est énorme. La seconde seule est admissible; mais, dans ce cas, quelles sont les lois qui ont décrété les réductions de l'as? quelles sont les étapes successives et gra-duelles de dépréciation? Questions auxquelles il est difficile de répondre à cause du silence des textes, et sur lesquelles on a émis les avis les plus opposés. Après avoir étudié et comparé les différents systèmes de classement qui ont été proposés, nous avons dû nous décider à adopter celui de Mommsen, tout en reconnaissant qu'il est loin d'être à l'abri de la critique. Tous les classements, d'ailleurs, peuvent trouver leur justification dans l'examen des monuments, puisque ces derniers forment, au point de vue pondéral, une série décroissante qui ne comporte ni interruption ni lacune. « Si l'on voulait, dit encore le baron d'Ailly, supposer que chaque espèce de poids d'une différence un peu sensible indique une nouvelle réduction légale, on arriverait nécessairement à ce résultat aussi inadmissible qu'absurde, qu'il y aurait eu un nombre infini de lois monétaires, presque autant que de spécimens de l'as \*. » C'est sous ces sages réserves que nous avons dressé le cadre qui va suivre.

# Première réduction. — As triental.

La démarcation de poids et de module entre l'as libral et l'as de la première réduction est facile à constater, puisque, avons-nous dit, cette réduction est tout à coup de plus de moitié. Le plus grand nombre de ces as nouveaux ne pèsent que quatre onces, d'où le nom d'as triental. Des auteurs romains, Varron , Verrius Flaccus et Pline , nous disent que l'as libral fut aboli pendant la guerre punique. Après d'ingénieuses déductions, Mommsen conclut qu'il faut entendre par là la première guerre punique : « Nous pouvons, dir-il, considérer comme un fait acquis à l'histoire que la fabrication de l'as libral dura jusque vers 490 (264 av. J.-C.). » Nous sommes, pour notre part, porté à croire que la disparition de l'as libral et son remplacement par l'as triental coïncident avec l'apparition de la première monnaie d'argent, qui eut lieu en l'an 486 (268 av. J.-C.). C'est

Baron d'Ailly. Recherches sur la monnaie romaine. T. I, p. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Baron d'Ailly. Recherches sur la monnaie romaine. T. 1, p. 44. <sup>2</sup> Scriptula CCLXXXVIII (une livre) as antiquus noster ante bellum Punicum pendebat. Varro, De re rustica, 1, 10, 2; cf. De lingua latina. V, 169, 182.

<sup>182.</sup>Voyez les citations de Mommsen. Hist. de la mon. rom. T. II, p. 11, cf. Marquardt. Ræmische Staatsverwaltung. T. II. p. 9.

donc à cette date que nous plaçons l'institution de l'as triental due certainement à une mesure législative et non à une altération abusive. Mais en même temps que les Romains réduisaient l'as au tiers de son poids primitif, ils créaient, pour remplacer les grandes pièces démonétisées, de nouvelles monnaies valant plusieurs as; ce sont les pièces dont nous avons déjà parlé: le decussis, d'une valeur de dix as, le tripondius valant trois as, et le dupondius deux as. En outre, on commença à employer la frappe au marteau, au lieu de la fusion, pour les petites subdivisions de l'as: le sextans et l'once sont presque toujours frappés, et portent en légende, au revers, le mot ROMA. Les pièces plus grandes et plus difficiles par conséquent à soumettre à l'épreuve du marteau continuent à être anépigraphes et produites par la fusion, au moins pendant la première partie de cette période. Le système de l'as triental fournit donc théoriquement le tableau suivant:

Decussis (10 as)	1091 gr. 50.
Tripondius (3 as)	327 gr. oo.
Dupondius (2 as)	218 gr. 30.
As (1/3 de la livre)	109 gr. 15.
Semis (1/2 de l'as)	54 gr. 58.
Triens $(1/3 \text{ de l'as})$	36 gr. 38.
Quadrans (1/4 de l'as),	27 gr. 79.
Sextans (1/6 de l'as)	18 gr. 19.
Once (1/12 de l'as)	9 gr. 09.

En pratique on trouve un certain nombre de pièces qui dépassent légèrement le poids légal, et celles qui lui sont inférieures sont très communes. C'est avec l'apparition de l'as triental, l'an de Rome 486 (268 av. J.-C.) que la fabrication de la monnaie d'argent fut introduite pour la première fois dans l'atelier de Rome; dès lors le bronze tendit à n'être plus qu'une monnaie d'appoint et il cessa d'être l'étalon monétaire; nous entrerons dans plus de développements à ce sujet quand nous parlerons de la monnaie d'argent.

# Dernière réduction. — As oncial et semi-oncial.

Les abus continuèrent à se produire dans le monnayage romain du bronze avec d'autant plus de facilité que les pièces diminuant de volume et l'as n'étant plus l'étalon monétaire, la monnaie de bronze n'avait plus guère de valeur intrinsèque. Du poids de quatre onces, l'as descend par dégradations successives au poids de trois onces, de deux onces, d'où le système quadrantal et le système sextantaire, et enfin au poids d'une once. Cette dernière réduction est celle de l'as oncial qui vaut un seizième de denier. Ce fut en l'an 537 (217 av. J.-C.) sous le consulat de C. Servilius et de C. Flaminius, l'année même de la bataille de Trasimène, Q. Fabius Maximus étant dictateur,

que la loi Flaminia, appelée aussi loi Fabia, institua l'as oncial. Cette nouvelle démonétisation n'eut pas d'autre but, comme Pline le laisse à entendre, que de fabriquer un plus grand nombre de pièces de même valeur avec une même quantité de métal, afin de subvenir par cet expédient aux dépenses énormes que nécessitait la guerre contre Annibal. Voici, avec leur poids légal, la série des pièces émises sous ce nouveau régime:

As (une once pondérale)	27 gr. oo
Semis (1/2 de l'once)	13 gr. 50
Triens $(1/3 \text{ de l'once}) \dots \dots \dots$	9 gr. 00
Quadrans (1/4 de l'once)	6 gr. 75
Sextans (1/6 de l'once)	4 gr. 50
Once (1/12 de l'once pondérale)	2 gr. 25

Sous le régime oncial, il est rare de trouver des pièces coulées; la frappe devient le seul mode d'émission des monnaies; le mot ROMA paraît au revers, sous la proue de vaisseau, sur toutes les pièces de la série; mais le bronze est totalement déprécié. On cessa même d'émettre des as, de l'an 600 environ à l'an 650. (154 à 104 av. J.-C.), et les subdivisions seules de l'as se rencontrent dans le monnayage romain pendant cette période. Après 650 on rencontre quelques as, ceux de Cn. Blasio et de C. Fonteius, mais par la faiblesse de leur poids, ils laissent présager dans la taille une modi-

fication, qui ne devait pas tarder à se régulariser. Cette nouvelle dépréciation, en effet, constitue le système semioncial qui succéda au régime oncial et fut légalement inauguré par la loi Plautia-Papiria en 665 (89 av. J.-C.)<sup>2</sup> à l'occasion d'une grande détresse financière, l'as ne pèse plus alors normalement que 13 grammes 50. Comme cette monnaie n'avait aucune valeur intrinsèque, on négligea même de lui donner ce poids, pourtant si faible, et on trouve des as qui ne pèsent qu'un huitième d'once. « Bientôt après, dit Mommsen, entre les années 670 et 680 (av. J.-C.) l'émission de la monnaie de cuivre cessa tout à fait, et si l'on excepte quelques pièces de cuivre frappées hors de la capitale par les généraux, on ne fabriqua plus que des monnaies d'argent pendant plus d'un demi-siècle 3. » La monnaie de cuivre, qui cessa d'être frappée sous Sylla, ne reparaît que bien plus tard et seulement peu d'années avant le commencement de l'ère chrétienne, vers l'an 739 (15 av. J.-.C. pendant que M. Sanquinius et P. Licinius Stolo remplissaient la charge de triumvirs monétaires. L'as fut alors frappé avec le poids de un tiers d'once, soit 9 grammes; ce poids se maintint assez régulièrement pendant toute la durée du Haut-Empire.

<sup>1</sup> Postea Hannibale urgente, Q. Fabio Maximo dictatore, asses unciales facti. Plin. Hist. natur. lib. XXXIII. cap. 13. 2 Mox lege Papiria semiunciarii asses facti. Plin. Hist. nat. XXXIII. 46. Cf.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mox lege Papiria semiunciarii asses facti. Plin. Hist. nat. XXXIII. 46. Cf. E. Babelon, dans la Revue numismatique, 1<sup>st</sup> trim. 1884.

<sup>3</sup> Mommsen, Hist. de la monnaie romaine, 11. p 73.

Quant aux types de la monnaie de bronze, ils persistèrent, tels que nous les avons indiqués plus haut, pendant toute la durée de la république. Toutefois, il existe à cette fixité quelques dérogations qu'on a signalées et qui proviennent généralement de ce que les pièces qui les portent n'ont pas été frappées dans l'atelier même de Rome. Sur quelques monnaies, au lieu de la proue de vaisseau, au revers, se trouve la légende inscrite horizontalement dans le champ, au milieu d'une couronne de laurier; on voit aussi, une ou deux fois, la tête de Saturne ou celle d'Hercule barbu. Mais ces types anormaux n'ont pas réussi à faire déroger la tradition romaine. Ils sont des exceptions produites soit dans des ateliers provinciaux, soit en raison de motifs inconnus, pendant une période de troubles politiques, comme, par exemple, les pièces de bronze de L. Piso Frugi, de Q. Titius et de C. Vibius Pansa, magistrats monétaires à l'époque de la guerre Sociale. Leur apparition momentanée dans l'histoire du monnayage de la République est comme le reflet des troubles politiques qui alors agitaient Rome elle-même.

## IV. - PREMIÈRES MONNAIES D'ARGENT.

Si pendant longtemps les Romains ne fabriquèrent que de la monnaie de bronze, il n'en est pas moins certain qu'ils connurent, de très bonne heure, l'or et l'argent monnayés de leurs voisins de l'Etrurie, de la Grande Grèce et de la Sicile. Pour lors, dans les opérations commerciales, il dut exister, dès l'origine, une proportion légale entre entre les trois métaux, et l'or et l'argent circulaient dans les pays de l'æs grave, où ils étaient reçus au poids. Mais à quelle époque remonte la première monnaie d'argent émise par l'Etat, à Rome, c'est ce que nous allons déterminer.

Nous devons d'abord signaler une discussion fameuse qui s'engagea, il y a quelques années, entre divers savants relativement à la question qui nous occupe. Le duc de Luynes publia, dans la Revue numismatique de 1859, un mémoire où il pensait établir que l'argent monnayé avait existé à Rome dès le temps des rois et qu'on en devait l'introduction à Servius Tullius, d'après ce passage de Varron: nummum argenteum flatum primum a Servio Tullio dicunt. Après avoir cité un certain nombre d'auteurs anciens à l'appui de cette opinion, comme Festus et Denys d'Halicarnasse, l'illustre archéologue croyait avoir retrouvé en nature ce nummus d'argent ou denier primitif de Rome dans deux pièces dont voici la description:

1. OVALANEA. Truie à droite, accompagnée de quatre pourceaux. R. Branche et grappe de raisin. Poids, 11 gr. 05.

Coli. Blacas, aujourd'hui au British Museum.

<sup>1</sup> Varro, ap. Charisius. p. 105 éd. Keil.

2. POMA. Massue sur des objets incertains et ondulés. R. KVPI. Truie allaitant ses petits à l'ombre d'un arbre qui la couvre de ses branches prolongées. Poids, 10 gr. 45.

Coll. de Luynes, aujourd'hui au Cabinet de France.

Le nom de Valentia qu'on lit sur la première de ces monnaies est, d'après des auteurs anciens, le nom que Rome aurait porté avant l'arrivée de Romulus 1. Roma Curi-(lium) ou Poux Kucitouv, qu'on trouve sur la seconde, se rapporterait aux Sabins de Cures établis sur le mont Quirinal et faisant partie de la nation romaine ou Quirites. Ces pièces seraient donc, d'après le duc de Luynes, des spécimens du nummus du roi Servius Tullius, et il conclut que l'introduction de la monnaie romaine de bronze, à Rome, ne put avoir lieu, sous Servius Tullius, qu'après la mise en circulation de sa monnaie d'argent. Tel est également l'avis du baron d'Ailly 2.

Les partisans de ce système devaient nécessairement reconnaître que cette monnaie d'argent avait été supprimée au commencement de la république, pour ne reparaître que deux siècles plus tard. Cette interruption subite et inexpliquée dans le monnayage de l'argent ne laissait pas que de susciter quelques doutes sur la découverte du duc de Luynes. Mommsen \* examina la question, et après avoir pesé tous les arguments, il contesta les conclusions du savant français, à l'aide de preuves qui, jusqu'ici du moins, ont été regardées comme irréfragables : elles tendent à démontrer que les pièces sont l'œuvre d'un

habile faussaire moderne.

Voici les points principaux de ce verdict :

1º La forme P au lieu de R, la ligature N et même l'A ne se sont jamais rencontrés sur des monnaies aussi anciennes; la diphthongue

OV pour V n'a jamais été employée avant Polybe.

2º Les deux pièces sont frappées des deux côtés; elles ressemblent à des monnaies d'une époque bien postérieure, et elles ne peuvent être contemporaines de Solon dont les monnaies n'étaient frappées que d'un seul côté.

3° Les expressions Poμα Κυρια et Ουαλαντεια sont appuyées sur des

traditions douteuses et d'une basse époque.

Enfin, Mommsen déclare que les pièces publiées par le duc de Luynes sont des pièces fausses; le duc de Blacas • et le baron d'Ailly 5 croient à leur authenticité, mais elle n'est guère défendable. Dans le cas peu probable où ces deniers d'argent ne seraient pas l'œuvre d'un faussaire moderne, il faudrait les attribuer à une époque postérieure à celle que voulait leur assigner le duc de Luynes, et ils n'appartiendraient pas à l'atelier de Rome <sup>6</sup>.

1 Fes! us. p. 266.

Dans Mommsen. Hist. de la monnaie romaine, t. I, p. 251, note.

Loc. cit.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Recherches sur la monnaie romaine, t. l, p. 11. <sup>3</sup> Momms en. Hist. de la monnaie romaine, t. l. p. 250.Cf. Marquardt. Ræmische Staatsverwaltung, t. ll, p. 11, note 6. Bahrseldt. Numism. sphrag. Angerger Hannover, 1876, p. 10.

<sup>6</sup> M. A. von Sallet a publié une monnaie fausse qui porte exactement les

Il faut descendre à une époque bien postérieure à la royauté pour trouver le premier denier romain. On ne peut pas compter, en effet, au nombre des monnaies de Rome, les pièces d'or, d'argent et de bronze frappées dans la Grande Grèce et marquées de l'inscription ROMA. Ces pièces, dites romano-campaniennes, constituent une classe à part qui chronologiquement, prendrait sa place ici, mais dont nous parlerons plus loin pour en fixer l'époque et le caractère; nous ne nous occupons, pour le moment, que des monnaies sorties de l'atelier même de Rome.

Pline place la première émission des deniers d'argent à Rome, en l'an 485 (269 av. J.-C.): argentum signatum anno Urbis CCCLXXXV. Q. Ogulnio, C. Fabio coss. 1. Tite-Live et d'autres auteurs descendent cette date d'une année. C'est donc environ l'an de Rome 486 (268 av. J.-C.), quatre ans après la prise de Tarente et quatre ans avant la première guerre Punique, que furent frappés, à Rome, les premiers deniers d'argent de la république 2. On venait, comme nous l'avons dit, d'inaugurer le régime de l'as triental. Il fut dès lors interdit à toutes les contrées de l'Italie soumises à l'autorité romaine de fabriquer de la monnaie d'argent : c'était le cours forcé pour les produits de l'atelier du Capitole. Il n'y eut d'exception que pour le monnayage romano-campanien.

En même temps qu'on créait à Rome la monnaie d'argent, on installa, pour la frapper, un atelier monétaire sur le mont Capitolin, dans le temple de Junon Moneta ou l'avertisseuse. Ce surnom avait été donné à Junon parce que, sur le vœu de Camille, son temple fut construit sur l'emplacement de la maison de Manlius qui avait entendu jadis les Gaulois monter à l'assaut du Capitole et avait averti les gardes:

Arce quoque in summa Junoni templa Monetæ Ex voto memorant facta, Camille, tuo 2.

C'est par là que s'explique la présence de la tête de Junon Moneta sur un grand nombre de monnaies d'argent de la république; de là aussi, vint l'usage d'appeler monetarii les magistrats préposés à la fabrication des espèces; le nom de *moneta* fut plus tard appliqué à l'argent monnayé lui-même 4.

Le style et le poids des premiers deniers de la république trahit, au premier coup d'œil, une imitation grecque, et il est manifeste que les Romains cherchèrent, dans un but purement commercial, à

mêmes types que la pièce sur laquelle on lit OVALANTEA; mais cette légende est remplacée sur le nouvel exemplaire par OPOHNA. M. A. von Sallet pense que le faussaire qui a fabriqué ces pièces habite la Sicile. Zeit-schrift für Numismatik, t. V (1878), p. 243.

1 Plin. Hist. nat. XXXIII, 3, 44; cf. 42.

2 Hultsch. Griechische und romische Metrologie, 2º édit., p. 277.

3 Ovid. Fast. VI, 183.

Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. I, p. 82.

imiter les drachmes de la Grande Grèce, de poids attique, qui alimentaient le commerce de l'Italie centrale et affluaient jusqu'à Rome. Sur le nouveau denier, la tête de femme qui figure au droit, avec le casque de Persée orné de deux ailes sur les côtés et d'un cimier qui se termine par une tête d'aigle ou une tête de griffon, est celle de Pallas ou plutôt de la déesse Roma elle-même, telle qu'on la voit antérieurement sur un didrachme des Locriens avec l'inscription POMH MIXTIX 1. C'est la même tête que celle que nous avons déjà signalée sur l'once, le triens, le dupondius, le tripondius et le décussis. Seulement, sur les pièces de bronze, le casque de la déesse guerrière n'est pas ailé. Les ailes paraissent sur le casque de la Pallas des pièces d'argent de Métaponte, de Thurium, de Velia, dans la Grande Grèce, et nul doute que les Romains n'aient voulu copier, sur leurs monnaies, ce type qui s'alliait d'ailleurs parfaitement avec leur religion nationale. En effet, Minerve ou Pallas avait sa place, à la droite de Jupiter, dans le temple bâti sur l'Aventin 3, et cette divinité guerrière fut identifiée avec la déesse Rome elle-même, à cause de l'épithète POMH que les Grecs de l'Italie méridionale lui décernaient. C'est ainsi que la dea Roma fut assimilée à la Pallas grecque. D'ailleurs, sur des pièces des temps postérieurs, le mot ROMA qui paraît derrière cette tête casquée est évidemment, comme l'a remarqué Mommsen 3, destiné à l'explication du type. Enfin, Aldini et Kenner ont signalé un médaillon de marbre du musée de Pavie, sur lequel Romulus et Rémus sont l'un et l'autre coiffés du casque dont le cimier est terminé en tête d'aigle ou de griffon. Il ne peut donc guère y avoir d'hésitation sur le nom à donner à la divinité représentée sur les premières monnaies d'argent des Romains. Toutefois, Eckhel 6, Cavedoni 7 et tout récemment encore Klügmann \* rejettent l'opinion qui voit dans cette divinité la Rome guerrière : ces savants veulent reconnaître dans ce type uniquement la Pallas grecque. Nous avons essayé de rapprocher les deux opinions en montrant que si les Romains ont copié servilement le type de Pallas, c'est parce que cette divinité avait les mêmes attributs guerriers que la dea Roma, et qu'elle portait dans la Grande Grèce l'épithète de POMH, circonstances qui ont permis son assimilation avec la divinité topique du mont Aventin 6.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Eckhel. Doctr. num. vet. l, p. 176; cf. Kluegmann. L'Effigie di Roma nei trpi monetarii piu antichi, in-8, Rome, 1879, pl. l, 1.

<sup>2</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 250.

<sup>3</sup> Hist. de la mon. rom., t. ll. p. 8, note 4.

<sup>4</sup> Sul tipo primario delle antiche monete della Romana Republica, dans les Memorie dell'Academia di Torino. Serie II, t. Ill et IV.

<sup>5</sup> Die Roma Tretan devoles Periobt des Wienes Acad. 1869. Phil Wiet et 8.

Die Roma-Typen, dans les Bericht. der Wiener Acad. 1857. Phil. Hist. cl. §, p. 261 et suiv.

6 Doctrina numorum veterum, t. V, p. 84.

Saggio. p. 124.
L'Effigie di Roma nei typi monetarii piu antichi, p. 46 et suiv.
La tête de Rome casquée se voit sur des pièces attribuées à la Cyrénal. que et portant la légende explicative  $\mathbf{P}\Omega\mathbf{M}$  (Müller. Numism. de l'anc. Afri-

Si la tête casquée fut un type d'imitation, il en est de même de la représentation qui figure au revers de ces premières pièces d'argent : les Dioscures à cheval. Castor et Pollux se voient déjà auparavant sur les monnaies d'argent du Bruttium, ainsi que sur des pièces de bronze qui furent frappées à Luceria, à Nuceria Alfaterna, à Cœlium et à Rhegium 1. Le culte de ces divinités s'était de bonne heure répandu en Sicile, dans la Grande Grèce, en Etrurie et dans l'Italie méridionale où Tusculum leur était consacrée de toute antiquité \*. Tout était donc calculé pour faire accepter sans hésitation, dans la circulation commerciale, la nouvelle monnaie qui eut risqué de n'avoir aucun crédit si elle eût paru, par des types insolites comme par son poids, trop étrangère au monnayage alors en usage. Mais il y avait encore d'autres raisons immédiates pour porter les Romains à adopter le type des Dioscures plutôt que tout autre. Castor et Pollux étaient les dieux tutélaires des navigateurs et des chevaliers romains, c'est-à-dire de la classe commerçante 3, et on avait pompeusement institué la fête annuelle des deux jumeaux, en 450 (304 av. J.-C.), c'est-à-dire peu d'années avant l'apparition de la monnaie d'argent. Dans la mythologie romaine, Castor et Pollux dont on célébrait la fête le 7 janvier \*, étaient assimilés aux dieux Pénates, les divinités les plus populaires des Romains <sup>5</sup>. Remarquons, d'autre part, que sur la monnaie, on aimait à représenter, ainsi que nous le constaterons plus loin à chaque pas, des faits militaires ou des événements importants et glorieux dont la mémoire était chère. Or, le culte des Dioscures se rattachait à l'un de ces illustres souvenirs de l'histoire romaine. Florus 6 nous apprend que dans la fameuse bataille du lac Régille, en 257 (496 av. J.-C.), le consul Aulus Postumius ne remporta la victoire que grace à l'intervention miraculeuse des Dioscures eux-mêmes qui firent leur apparition au milieu des guerriers romains, comme jadis ils étaient déjà apparus dans la grande bataille livrée près du fleuve Sagra entre les Locriens et les Crotoniates 7. C'est guidés par eux que les Romains remportèrent un triomphe qui leur assurait la suprématie définitive sur le Latium. A peine la bataille était-elle gagnée, que Castor et Pollux, transportés par miracle jusqu'à Rome, furent aperçus faisant boire leurs

que, t. l, p. 29, n° 100; p. 36, et p. 77, n° 286.) On la voit aussi avec la légende POMAZ sur un tétradrachme de Metellus Creticus, à Gortyne de Crète. Zelischrift fur Numismatik, 1883, p 118.) Même encore à l'époque de Constantin on personnifie Rome sous les traits d'une semme casquée en Mi-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mommsen. Hist. de la mon rom. t. 11, p. 20.

Preller. Ræmische Mythologie, p. 658.
 Sur les monnaies de Phocée qui était particulièrement une ville de commerce maritime, on voit souvent les bonnets des Dioscures.

4 Marquardt. Ræmische Staatsverwaltung, t. III, p. 547.

5 Sur le culte de Castor et Pollux en Italie, V. Maurice Albert. Le culte de

Castor et Pollux, in-8°, 1884.

Florus, I, 11.
Preller. Ræmische Mythologie, p. 659.

coursiers fatigués à la fontaine de Juturna 1. Cette naïve légende, racontée longuement par Tite-Live 2, devint rapidement très populaire, et le dictateur Postumius fit édifier un temple aux deux héros divins. Une fête leur fut consacrée; elle se célébrait annuellement le 15 juillet et tous les chevaliers y prenaient part; on montrait encore, du temps de Cicéron, la marque du pied du cheval de Castor imprimé sur un rocher, près de la fontaine.

Le type des Dioscures adopté sur les premières pièces d'argent persista longtemps dans le monnayage de la république. Castor et Pollux sont représentés à cheval, et galopant, la lance en arrêt ; leurs bonnets coniques sont surmontés des deux étoiles symboliques du

matin et du soir.

Avec le type de la tête de la dea Roma et celui des Dioscures. on émit trois sortes de monnaies d'argent qui portent toutes l'indication de leur valeur :

- 1. Le nummus denarius, dont la marque de valeur est X (10 as).
- 2. Le nummus quinarius, dont la marque est V (5 as).
- 3. Le nummus sestertius, dont la marque est IIS (2 as 1/2).

Le quinaire est donc la moitié du denier et le sesterce en est le quart.

Vers l'an 537 de Rome (217 av. J.-C.), on commença à remplacer, sur le denier, le type des Dioscures par celui de la Lune ou Diane dans un char traîné par deux chevaux, les lunares equi dont parle Ovide 3. On sait que des les commencements de Rome, Diane avait une statue en bois et un temple sur l'Aventin. Ce sanctuaire était particulièrement cher aux Romains, parce qu'il représentait la confédération des peuples latins sous la suprématie de Rome. C'était, paraît-il, au point de vue architectural, une imitation de l'Arlemisium d'Ephèse: on en attribuait la construction au roi Servius Tul-

On vit apparaître presque en même temps, au revers du denier, le bige de la Victoire emprunté aussi à des monnaies de la Grande Grèce \* et qui a une grande analogie avec celui de Diane. Le type du bige fit donner à ces pièces fort nombreuses le nom de bigali <sup>5</sup> qui ne peut s'appliquer qu'aux deniers et à quelques quinaires, le sesterce ayant toujours été au type des Dioscures. Enfin, un revers qu'on peut considérer, en raison de sa fréquente apparition, comme aussi banal que celui du bige de Diane ou de la Victoire, c'est le quadrige de Jupiter, copié sur le type des pièces romano-campaniennes qui représentaient déjà le qua-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur l'emplacement probable de cette fontaine, V. Ernest Desjardins,

Topographie du Latium, p. 72.

3 Tit. Liv. II, 20.

3 Ovide. Fast. V. 16.

4 British Museum. Catalogue, etc. Italy, p. 323.

5 V. sur ces types: Klügmann. Die Trypen der altesten Bigati, dans la Zeitschrift für Numismatik, 1878, t. V, p. 62 et suiv.

drige de cette divinité. Les deniers qui le portent sont devenus populaires sous le nom de quadrigati, qui désignait aussi les pièces au type du quadrige de Mars et de la Victoire. Telles sont les représentations qui figurent sur les plus anciennes espèces en argent : elles étaient empruntées à la religion de l'Etat et imposées officiellement aux graveurs des coins. Vers l'an 600 (154 av. J.-C.), les types de revers des deniers deviennent fort nombreux, et bientôt ce n'est plus qu'accidentellement, pour ainsi dire, que les revers primitivement usités font leur apparition. Cette multiplicité des types, dont nous parlerons plus loin plus au long, fut le fait de l'empiétement des officiers monétaires qui voulurent rappeler sur les espèces qu'ils faisaient frapper, des souvenirs de famille.

Quant à la légende, nous voyons d'abord le mot ROMA apparaître même sur les pièces émises hors de Rome, et marquer ainsi la souveraineté de l'Etat romain; mais, en même temps, on aperçoit dans le champ de la pièce une lettre isolée, quelquefois plusieurs lettres, un symbole ou un monogramme qui sont les indices du nom de l'atelier; c'est de la même façon dissimulée que se montre d'abord, comme nous le verrons, le nom du monétaire avant de s'étaler en toutes lettres; la modification des légendes suivit la même marche graduelle que celle des types.

Le denier pesait théoriquement, à l'origine, quatre scrupules ou 4 grammes 55; il était taillé sur le pied de 1/72 de la livre romaine. C'était, comme le remarque Pline lui-même 1, le poids exact de la drachme attique. On peut donc dresser le tableau suivant des premières monnaies romaines d'argent :

Denier.			1/72 de la li	/ге		4 gr.	55
Quinaire			1/144 de la li	vre		2 gr.	275
Sesterce			1/288 de la li	vre		ı gr.	1375

Mais ce poids théorique. un peu différent dans le système de M. Hultsch<sup>2</sup>, est fort difficile à vérifier avec précision à l'aide de la balance, à cause de l'irrégularité de la frappe; quelques exemplaires du denier atteignent jusqu'à cinq grammes, et il en est un grand nombre qui sont inférieurs à quatre grammes. Le sesterce, la plus petite pièce d'argent, qui pesait un scrupule, équivalait à un as libral, resté monnaie de compte; le quinaire en valait deux, et le denier en valait quatre.

Mais après les désastres subis par les Romains à la Trébie et au lac de Trasimène, lorsque Annibal s'avançait aux portes de Rome, on songea à faire face aux nécessités du moment en réduisant effectivement la solde des troupes, tout en lui conservant nominalement le même chiffre. En l'an 537 ou 538 (217 ou 216 av. J.-C.) la loi Flaminia, qui instituait l'as oncial, réduisit du même coup le denier de

<sup>1</sup> Plin. Hist. nat., XXI, 109.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Griechische und romische Metrologie, p. 282.

1/72 à 1/84 de la livre; il ne pesa désormais que 3 scrupules 3/7 ou 3 grammes 90, environ. Ce poids fut respecté par la loi Plautia-Papiria qui, bien qu'émise dans un moment de pressant besoin d'argent, lors de la guerre des Marses et la guerre de Mithridate, se contenta d'aliéner le trésor public pour battre monnaie: alors, on fit argent de tout, il est vrai, mais on respecta la taille et la valeur intrinsèque du denier. Bref, le poids de la monnaie d'argent ne subit plus aucune modification jusqu'à la fin de la république, et même jusque sous Néron.

Afin d'éviter toute confusion avec les anciens deniers, on modifia le type du revers, et c'est à cette occasion, comme nous l'avons dit, qu'on vit apparaître le bige de Diane ou de la Victoire, à la place des Dioscures; la marque de la valeur X ((dix as) est toujours inscrite au droit, jusque vers l'an 610 (144 av. J.-C.). Alors on vit paraître la marque XVI (seize as), valeur du nouveau denier. Mais il faudrait toutefois se garder d'être absolu; la marque X paraît concurremment avec les bigali et la marque XVI; cette dernière ne fait qu'une apparition passagère sur les espèces, et elle est remplacée par le sigle X, monogramme du chiffre XVI, ou même par l'ancienne marque X, jusqu'au jour où toute espèce de marque de valeur disparaît définitivement: ce qui arrive vers l'an 665 (89 av. J.-C.), date de la création de l'as semi-oncial.

Le denier fut émis sans interruption pendant toute la durée de la république; mais il n'en fut pas de même pour le quinaire et pour le sesterce 1.

La première apparition du quinaire est de l'an 486 et elle dure au moins jusqu'en l'an 548 (206 av. J.-C.), puisqu'on rencontre encore quelques quinaires dans le monnayage des Romains en Espagne et que ce monnayage ne peut commencer qu'à cette date. La 2° émission du quinaire est celle qui fut inaugurée vers l'an 650 (104 av. J.-C.), quand on démonétisa le victoriat que la nouvelle pièce était destinée à remplacer; cette émission ne dura que jusque vers l'an 670 (84 av. J.-C.). Enfin le quinaire fait en 705 (49 av. J.-C.) une troisième apparition et, bien que peu abondant et tour à tour supprimé ou rétabli, on peut dire qu'il persiste pendant tout l'empire.

Le sesterce fut, de son côté, frappé à trois époques différentes. Créé en 486 (268 av. J.-C.), il disparaît en l'an 537 (217 av. J.-C.) époque de l'affaiblissement du poids de la monnaie de bronze et de la monnaie d'argent. Il fit une courte réapparition, grâce à la loi Plautia-Papiria, lors de la création de l'as semi-oncial, en 665 (89 av. J.-C.) avec les sesterces marqués e lege Papiria, qui sont complètement isolés et ne se perpétuent pas. Enfin, de 705 à 711 (49 à 43 av. J.-C.), César et Pompée décrétèrent de nouveau l'émission du sesterce, et après 711, cette monnaie d'argent fut remplacée par un sesterce de bronze.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Klügmann. Das Ræmische Kleinsilber aus den Jahren 650 bis 670. dans la Numismatische Zeitschrift de Vienne, t. XI. 1879, p. 53.

## V. — LE VICTORIAT

Indépendamment du denier, du quinaire et du sesterce dont nous venons de parler, l'atelier monétaire du Capitole émit, à une certaine époque, sous la république, d'autres monnaies d'argent qui n'ont avec les précédentes aucun rapport. Ces monnaies, qui ne portent jamais l'indication de leur valeur, ont pour type, au droit, la tête de Jupiter, et, au revers, la Victoire qui couronne un trophée : c'est de là qu'est venu le nom de victoriat donné à ces monnaies. Il y avait le double victoriat, le victoriat et le demi-victoriat.

La première émission du victoriat eut lieu peu après la première émission du denier, et pendant la période où celui-ci pesait 4 scrupules (4 gr. 55). Mommsendit qu'il faut la placer sans hésiter avant l'année 537 (217 av. J.-C.), et le baron d'Ailly croit que cette première émission eut lieu en 526 (228 av. J.-C.) 2.

Pline s'exprime ainsi au sujet de cette nouvelle monnaie : Hic nummus, ex Illyrico advectus, mercis loco habebatur; est autem signatus victoria, et inde nomen<sup>3</sup>. Ainsi, d'après la tradition romaine, le victoriat est une pièce importée d'Illyrie à Rome, où elle aurait été d'abord reçue comme simple marchandise. D'un autre côté, Borghesi a parsaitement établi le rapport de poids qui existe entre le victoriat romain et la drachme illyrienne frappée à Apollonie et à Dyrrachium. Cette drachme, au type de la vache avec son veau, pèse 3 scrupules (3 gr. 41), et c'est aussi le poids du victoriat à sa création. Le' victoriat serait donc l'imitation directe de la drachme illyrienne, qui circulait aussi en Istrie et en Ligurie, et voici comment ce fait a été expliqué historiquement :

Après avoir conquis tout le littoral de la mer Adriatique et de la mer Ionienne, et avoir, en 510, fondé la colonie de Brindes, les Romains entretinrent avec Dyrrachium, Apollonie et Corcyre un commerce des plus actifs; ils finirent enfin par envoyer, en 526, Centumalus faire la conquête de l'Illyrie tout entière, et ils imposèrent aux villes conquises. Dyrrachium, Apollonie, Corcyre, un tribut qui dut être payé en drachmes du pays. Ces drachmes affluèrent donc sur le marché romain, où elles avaient cours simplement comme marchandise, mercis loco, dit Pline, et non pas encore comme monnaie légale. A la fin, pour faciliter les transactions commerciales, on décida de surfrapper les pièces illyriennes avec des emblèmes romains, sans les soumettre à la refonte et sans changer leur poids : la nouvelle monnaie eut ainsi un cours légal.

Cette opération fut d'autant plus facile à exécuter que le poids de

Mommsen. Hist. de la monnaie romaine, t. II, p. 86.
 Baron d'Ailly. Recherches sur la monnaie romaine, t. II. p. 94.
 Plin. Hist. natur., lib. XXXIII, cap. XIII.

<sup>4</sup> Œuvr. compl., t. II, p. 283-109.

la drachme illyrienne était dans un rapport simple avec le poids du denier : c'en était les trois quarts, et, en effet, originairement le victoriat valait les trois quarts du denier ou trois sesterces.

Mais cette explication de Borghesi et de Mommsen n'est pas acceptée par tous les historiens de la monnaie romaine. Marquardt<sup>1</sup>, notamment, considère que le victoriat, avant de devenir une monnaie officielle de Rome, circulait en grande abondance non seulement en Illyrie et sur les côtes de la mer Ionienne et Adriatique, mais encore en Espagne, avant que cette province fût devenue une province romaine, et dans l'Italie méridionale. Cette monnaie était, en outre, acceptée depuis fort longtemps déjà dans le commerce de Marseille, de la Campanie, de Rhodes et de l'Egypte, et elle était taillée sur le pied de la drachme phocéenne qui alimentait particulièrement ce commerce. Le double victoriat correspondait exactement, comme poids, au didrachme campanien, et le type même du victoriat se trouve, non pas sur la drachme illyrienne, mais sur des monnaies de Capoue, d'Atella 2 et du Bruttium 3. Enfin, on verra dans notre classement chronologique (p. 56), que sur les victoriats frappés officiellement par les Romains, on lit le nom des ateliers de Luceria, Croto, Vibo, Canusium, Kopxupa; ces noms ne peuvent-ils pas nous servir d'indice pour déterminer l'origine même du victoriat? Il est probable, pensons-nous, que les Romains ne cherchèrent, en introduisant la frappe de cette monnaie dans leurs ateliers, pas plus à imiter la drachme illyrienne que toute autre spécialement. Ils voulurent frapper une monnaie en rapport direct avec celle qui était depuis longtemps la plus usitée dans le commerce des peuples qui les entouraient. Le victoriat fut, en raison de cette origine, d'abord exclusivement une monnaie à l'usage du commerce extérieur, tandis qu'à Rome même on se servait du denier et de ses divisions. Les lieux d'émission du victoriat prouvent cette assertion; à Rome on le considéra longtemps comme une monnaie étrangère. C'est ainsi qu'il faut interpréter le passage de Pline cité plus haut.

Voici quel était le poids légal de la nouvelle monnaie :

Double victoriat	•									6	gr.	82
Victoriat		•				•	•	•		3	gr.	41
Demi-victorial .										I	gr.	705

Le victoriat porte souvent la lettre V, première lettre du nom de la pièce; il valait les trois quarts du denier de 1/72 de livre. Le demi-victoriat est plus rare que le victoriat; sa valeur est quelquefois indiquée par les lettres 15 qui signifient 1 sesterce 1/2. Quant au double victoriat, il est beaucoup plus rare encore; le seul exemplaire

<sup>1</sup> Ræmische Staatsverwaltung, t. II, p. 21.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Carelli et Cavedoni. Nummorum Italiæ veteris tabulæ, pl. LXX, n° 12 et LXIX, n° 9.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> British Museum. Catalogue, etc. Italy, p. 325.

connu jusqu'ici a été découvert en Espagne et fait partie de la collection du baron d'Ailly, au Cabinet de France.

Après l'an 537 (217 av. J.-C.), époque de l'établissement de l'as oncial et de la réduction du denier au poids de 3 gr. 90, le poids du victoriat fut également diminué; on le réduisit à 2 gr. 92. Cette nouvelle espèce eut une vogue immense dans les colonies et elle servit de prototype au monnayage provincial; les pièces si communes de Corinthe, de Rhodes et de Marseille, notamment, furent modifiées quant au pied monétaire, et on les frappa au poids du victoriat romain de 2 gr. 92.

Dans le nouveau système, le victoriat restait toujours les trois quarts du denier. Il servit à remplacer le quinaire dont l'émission cessa, nous l'avons dit, en 537. Il arriva même un moment où l'on donna au victoriat la valeur d'un demi-denier, c'est-à-dire que le victoriat fut identique, pour le poids à l'ancien quinaire démonétisé. Cette nouvelle transformation eut lieu, suivant le récit de Pline, par suite de la loi Clodia dont la date est incertaine, mais que l'on place en 650 (104 av. J.-C.). Les premiers victoriats émis à ce poids d'un demi-denier ou 1 gr. 95, portent même, dans le champ du revers, la lettre Q (Quinarius), pour indiquer l'identité de la pièce nouvelle avec le quinaire. En même temps, la lettre V disparaît; de sorte que l'on peut dire que, de l'ancien victoriat, il ne subsista que le type, et qu'en réalité, le quinaire fut rétabli, mais avec le type de Jupiter et de la Victoire couronnant un trophée.

### VI. - MONNAIE D'OR

L'or, comme l'argent, commença d'abord par circuler à l'état de lingot sur le marché de Rome 1.

On conservait même dans l'ærarium de l'Etat des lingots d'or qui constituaient la part la plus importante de la réserve métallique; en 545 (209 av. J.-C.), pendant la première guerre Punique, quand on sut obligé de recourir à ce dépôt pour saire face aux besoins pressants de la république, on trouva quatre mille livres pesant d'or; en 597 (157 av. J.-C.), la réserve d'or formait les quatre cinquièmes du trésor. A cette époque, la livre d'or valait 4,000 sesterces ou 1,000 deniers; la proportion des deux métaux était donc de 1:11,91°. Lorsque, pour saire face aux dépenses de la guerre Sociale et de la guerre de Mithridate, vers l'an 665 (89 av. J.-C.), la loi Plautia-Papiria ordonna l'aliénation du trésor public, on vendit les terrains vagues situés aux abords du Capitole pour une somme de neuf mille livres

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Lateres argentei atque aurei primum conflati atque in ærarium conditi, dit Varron. Cf. Hultsch. Metrol., p. 267.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. XXXVIII, 55; Mommsen. Hist. de la mon. rom., t. II, p. 108

d'or (environ 9,375,000 fr.), et l'on constata en outre que la réserve de l'ærarium Saturni était alors, nous dit Pline 1, de 17,410 livres d'or, 22,070 livres d'argent en lingots, et de 6,135,400 sesterces (soit 18,230 livres) en argent monnayé, et de 1,620,831 sesterces en or monnayé. Mais cet or monnayé était de l'or étranger apporté par les transactions commerciales, surtout avec l'Illyrie et la Macédoine, et c'était l'usage à Rome d'appeler les statères d'or des philippi, à cause de la tête du roi de Macédoine qu'ils portaient. Plus tard, au commencement du viie siècle, après la découverte des mines d'or du Norique, la valeur de l'or baissa d'un tiers 2, et cette baisse fut encore plus forte lorsque, après la guerre des Gaules, César eut rapporté une grande quantité d'or en Italie. A cette dernière période, la livre d'or ne valut plus que 3,000 sesterces, et la proportion entre les deux métaux fut ainsi réduite : 1 : 8, 93 3. L'or circulait donc primitivement soit sous forme de barres métalliques, soit sous forme de pièces étrangères, comme simple marchandise; et même lorsqu'on eut émis de la monnaie d'or, on continua à voir sur le marché, concurremment, des pièces romaines d'or et des lingots. On pesait les lingots, mais on ne songeait pas à s'assurer du bon aloi du métal qui était toujours censé de l'or le plus pur.

Après avoir fixé à l'an 485 la première émission de la monnaie d'argent, Pline ajoute: Aureus nummus post annos LI percussus est quam argenteus 4. Si la date réelle de la première monnaie d'argent est l'année 486, la monnaie d'or fait, d'après l'historien latin, son apparition en 537 (217 av. J.-C.), époque de la réforme de la loi Flaminia. Cette date se trouve confirmée par l'examen des monuments, si l'on considère comme monnaies romaines deux catégories spéciales de pièces d'or qui, bien que n'ayant pas été frappées à Rome même, portent néanmoins l'inscription ROMA; ces monnaies ont pour types, les unes, la tête de Mars au droit, et, au revers, un aigle sur un foudre; elles ont en outre l'indication de leur valeur : \text{\chi}X, \text{\chi}X, \text{\chi}X, c'est-à-dire 60, 40 et 20 sesterces. Les autres ont au droit la tête de Janus, et, au revers, deux guerriers prêtant serment sur une truie. Ces pièces, qui font partie de la série appelée romano-campanienne, ont été émises en vertu de la loi Flaminia par les généraux chargés de combattre Annibal, en Campanie; nous reviendrons sur ce sujet dans le paragraphe consacré spécialement à cette intéressante série

monétaire.

Ce qui prouve bien qu'on ne peut regarder ces pièces d'or comme des monnaies romaines proprement dites, c'est que leur émission cessa

<sup>1</sup> Plin. Hist. nat. XXXIII, 3. 5. Cf. E. Babelon dans la Revue numismatique, 1º7 trim. 1884.

<sup>2</sup> Strab. IV, p. 209.

Sueton. Caes. 54.
 Plin. Hist. natur. XXXIII. 3, 47. Le manuscrit de Bamberg porte annos LI. les autres disent au contraire annos LXII, mais la leçon du manuscrit de Bamberg est préférable. Cf. Hultsch. Griechische und ramische Metrologie, 2º édit., P. 302.

rapidement, et que les Romains ne songèrent pas à les remplacer par d'autres espèces d'or. Il faut descendre chronologiquement jusque vers la fin de la république pour trouver la première émission de monnaies d'or. Ces monnaies sont frappées lorsque le pouvoir commence à devenir personnel et à se concentrer dans les mains de l'imperator. Les premières sont celles qui furent émises par Sylla en 667 (87 av. J.-C.) et pendant les années suivantes; viennent ensuite celles de Pompée en 673 (81 av. J.-C.) et celles de Jules César à partir de l'an 708 (46 av. J.-C.); toutes sont, comme on le voit, des monnaies proprement impératoriales et militaires. On peut même dire, pour les pièces d'or de Sylla, de Pompée et une partie de celles de César, qu'elles ne sont que des monnaies de circonstance, frappées exceptionnellement et hors de Rome, pour le service des armées, ou à l'occasion de quelque triomphe ou de solennités extraordinaires: le type du revers et les légendes en font foi.

Pourtant, César fit cesser, pour ainsi dire, la distinction qui existait entre les pièces émises à Rome et celles qui étaient frappées hors de la ville par l'imperalor: ce fut en faisant frapper ses pièces d'or par le préfet même de Rome, L. Munatius Plancus. Les dernières monnaies d'or de Jules César viennent enfin constituer par leur abondance un vrai monnayage; mais jusque-là, ce fut à peu près exclusivement en lingots que l'or entra dans les transactions commerciales, de sorte qu'à tout prendre, la monnaie d'or, à Rome, fut essentiellement de la monnaie impériale, bien qu'elle commence avant la fin de l'ère républicaine. Il n'y a d'exception, comme nous le verrons ailleurs, que pour les pièces d'or frappées immédiatement après la mort de César en 710 (44 av. J.-C.), par le Sénat empressé de montrer qu'il ressaisissait pour lui-même l'autorité que les généraux avaient usurpée.

Les pièces d'or frappées depuis Sylla jusqu'à Auguste ne portent pas l'indication de leur valeur; elles sont de poids très inégal, qui ne répond pas à un nombre rond de scrupules. On peut toutefois le réduire en fractions régulières de la livre romaine, comme on le

constate dans le tableau suivant :

Aureus de Sylla, ordinairement 1/30 de la livre romaine 10 gr. 915 Aureus de Sylla, rarement 1/36 de la livre romaine 9 gr. 096 Aureus de Pompée, de 1/36 de la livre romaine 9 gr. 096 Aureus de Jules César, de 1/40 de la livre romaine 8 gr. 186

Tel est le poids normal de ces pièces, mais le poids effectif l'atteint fort rarement. Quant au type représenté sur ces aurei, il varie beaucoup, comme varient les types de l'argent à la fin de la république; l'aureus n'est souvent, d'ailleurs, que la reproduction en or du coin qui a servi à émettre le denier. Cette circonstance facilite singulièrement l'œuvre des faussaires modernes, et les collectionneurs ne sauraient trop se mettre en garde contre cette coupable industrie.

## VII. — MONNAIES ROMANO-CAMPANIENNES

Nous devons parler maintenant des monnaies marquées du nom de Rome, et qui, pourtant, ont été frappées hors de cette ville, en Apulie, dans le Samnium, et en Campanie, particulièrement à Capoue. Ces pièces sont en or, en électrum, en argent et en bronze; on les désigne

généralement sous le nom de série romano-campanienne.

Sous la domination des Samnites, les principales villes de la Campanie frappaient des monnaies autonomes soit à légendes grecques comme Neapolis (Naples), soit à légendes osques comme Capoue et Atella. En l'an 412 (342 av. J.-C.), la querelle des Samnites de la plaine avec les Samnites de la montagne attira les Romains en Campanie où les consuls M. Valerius Corvus et A. Cornelius Cossus pénétrèrent, sous le spécieux prétexte de porter secours aux habitants de Teanum et de Capoue. A partir de ce moment, les Romains furent mèlés aux affaires de la Campanie, jusqu'au jour où l'extermination des Samnites les rendit définitivement les maîtres absolus du pays. Les monnaies frappées sous l'autorité romaine pourraient donc remonter jusqu'en l'an 412 (342 av. J.-C.), date du premier établissement des Romains en Campanie.

Mais on sait que les Romains, au fur et à mesure qu'ils élargissaient le cercle de leurs conquêtes, n'absorbaient pas toujours complètement l'autonomie des villes soumises, et qu'ils conféraient souvent à ces villes le demi-droit de cité, civilas sine suffragio, qui leur assurait une position intermédiaire entre l'indépendance absolue et la situation des colonies. La ville de Cæræ, en Etrurie, fut la première à laquelle les Romains accordèrent ce droit de cité restreint; de la, le nom de droit cérélin sous lequel on le désigne ordinairement. Parmi les avantages laissés à ces villes, se trouvait, dans une certaine mesure, le droit de battre monnaie. Or, la plupart des villes de l'Apulie et de la Campanie furent dans cette situation, au moins pendant les premiers temps de la conquête. Ces droits monétaires assez mal définis, d'ailleurs, et plus ou moins restreints, s'exerçaient soit au nom de Rome, soit au nom de la ville elle-même. Capoue, Calatia, Atella, Velecha ont continué, pendant tout le cours du ve et même du vie siècle, à mettre leurs noms en caractères osques sur leurs monnaies, en même temps qu'elles fabriquaient aussi des pièces avec le seul nom de Rome.

Telle est du moins l'explication la plus généralement admise et que Mommsen a développée. Mais nous croyons plutôt que ces pièces romano-campaniennes doivent toutes rentrer dans la catégorie des monnaies militaires frappées par les généraux en campagne, pour la solde de leurs troupes. Pourquoi refuserait-on d'admettre que ce monnayage campanien, au nom de Rome, fut le produit d'ateliers romains installés par les vainqueurs au milieu du pays conquis, et qui frappèrent les espèces concurremment avec les ateliers autonomes

qu'on n'avait pas encore supprimés? Nous savons formellement qu'il en était ainsi à Luceria 1, et que, pour les pièces d'or, leur émission fut ordonnée en vertu de la loi Flaminia, par les généraux romains qui luttaient, en Campanie, contre Annibal, et qui avaient à subvenir aux frais de la guerre dans un pays habitus au monnayage de l'or 2. On peut rapprocher de ces pièces militaires le fameux statère d'or de T. Quinctius Flamininus frappé en Grèce par ce général, pour payer ses troupes pendant la seconde guerre de Macédoine, de 554 à 558 (200 à 197 av. J.-C.). Il n'y a donc, ce me semble, rien d'anormal à admettre que les pièces d'argent et de bronze frappées, avec le nom de Rome, en Campanie, sont des monnaies militaires aussi bien que les pièces d'or.

Il est souvent difficile de déterminer avec précision dans quels ateliers ces monnaies romano-campaniennes, aux types fort nombreux, ont été émises; toutesois, il en est un bon nombre qui sont certainement sorties de l'atelier de Capoue. L'analogie qui existe entre les pièces portant le nom de Rome et celles qui ont, en légende osque, le mot JINN, Capua, est trop frappante pour permettre le moindre doute à cet égard. Il convient d'ajouter, d'autre part, comme nous le ferons ressortir dans la description, que la plupart des types de ces monnaies romano-campaniennes s'identifient fort bien avec les monnaies autonomes des villes de l'Apulie, de la Campanie 3 et du reste de la Grande Grèce. Quant à ces monnaies autonomes ellesmêmes, elles étaient des imitations et parfois des copies serviles des pièces des rois de Macédoine et de Péonie, de telle sorte que c'est dans ces pays du nord de la Grèce qu'il faut, en général, chercher les prototypes des monnaies romano-campaniennes.

Le type des pièces d'argent qui ont au droit la tête de Janus et au revers le quadrige de Jupiter, se retrouve sur des bronzes de Capoue; il en est de même du type de l'aigle sur un foudre; le quadrige de Jupiter, bientôt imité dans l'atelier même du Capitole, se voit déjà à Atella et à Calatia. A Capoue et à Atella, nous rencontrons aussi le serment des deux guerriers sur une truie. Les pièces qui portent d'un côté la tête de Mars et de l'autre un protome de cheval bridé, ressemblent à des monnaies de bronze de Cosa; celles qui ont la tête d'Apollon et un cheval au galop sont identiques aux pièces de Bénévent \*; la Victoire qui attache une couronne de laurier à une palme reproduit le type en usage dans l'atelier d'Asculum; la pièce d'électrum avec, au droit, la double tête de femme, qui ressemble à une tête imberbe de Janus, et au revers, le quadrige de Jupiter, reproduit le type de quelques monnaies de Rhegium 5.

<sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom., t. I. p. 191.
2 Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 57, II3 et suiv.
3 Eckhel. Doctr. num, vet., t. I, p. 34, cf. Friedlander. Oskische Münzen, p. 7,

Mommsen. Mon. rom., t. I, p. 261.

4 V. le catalogue du British Museum. Italy, p. 68.

5 C'est à tort qu'on a voulu voir dans cette pièce un spécimen du monnayage d'Annibal en Italie. V. Numismatic Chronicle, 1884, p. 220.

Nous citons dans notre classement chronologique 1, un plus grand nombre encore d'analogies de ces monnaies romano-campaniennes avec les monnaies autonomes des villes de l'Italie méridionale. Mais il est un point sur lequel nous n'avons pas encore assez insisté jusqu'ici, ce sont les rapports de types qui existent entre ces médailles et des pièces frappées dans la Grèce septentrionale, particulièrement dans le petit royaume de Péonie. L'aigle debout se voit sur les monnaies de Patræus, roi de ce pays, vers l'an 340 avant notre ère ; la tête de Minerve de face, avec un casque à triple aigrette, qu'on voit sur de beaux as au nom de Rome ainsi que sur des pièces d'argent de Tarente, se rencontre originairement sur des monnaies d'Audoléon, roi de Péonie mort en 284 avant notre ère; sur les pièces de ce même prince nous retrouvons encore les types, si fréquents en Campanie, du protome de cheval ou du cheval en liberté. Il y a la un indice fort intéressant des rapports commerciaux qui ont existé entre l'Italie centrale et méridionale avec les côtes de l'Illyrie; et ce fait est à rapprocher de ce que nous avons dit plus haut de la patrie originaire du victoriat, de la proue et des autres types de la monnaie romaine. Il est, d'ailleurs, un certain nombre de pièces dont le classement à la série romano-campanienne n'est pas certain. Les pièces avec la tête de Janus et le quadrige de Jupiter, que nous décrivons dans notre classement chronologique sous les nºs 23-25, pourraient être aussi bien les premiers produits de l'atelier du Capitole; en outre, Pline dit formellement, nous l'avons vu, que les pièces d'or de 60, 40 et 20 sesterces ont été frappées à Rome. Quoi qu'il en soit, l'émission des monnaies de la série romano campanienne a dû être assez irrégulière, au milieu des guerres incessantes qui ont suivi l'entrée des Romains en Campanie et en Apulie; elle doit correspondre au besoin d'argent plus ou moins pressant, suivant les circonstances, qui sollicitait les généraux. Les plus anciennes pièces portent l'inscription ROMANO, forme archaïque du génitif pluriel; on a même ce mot une fois en grec PΩMAIΩN. Le poids des pièces d'argent varie, en général, de 7 gr. 40 à 7 gr. 20; ce sont des didrachmes grecques. Les plus récentes, celles qui forment la seconde série, portent l'inscription ROMA; leur poids est beaucoup moindre et ne dépasse guère 6 gr. Ce n'est plus, dès lors, le système grec qui règle la taille de ces pièces, mais le système romain, et c'est pour ce motif que les pièces d'or au type de l'aigle, frappées pour subvenir aux frais de la guerre, portent les marques LX, XXXX et XX qui signifient :

```
4X
50 sesterces ou 3 scrupules.
40 sesterces ou 2 scrupules.
40 sesterces ou 1 scrupule.
```

Il n'est pas jusqu'aux pièces de bronze, correspondant primitive-

<sup>1</sup> V. plus loin, p. 10 et suiv.

ment à la litra et à la demi-litra grecques, qui ne finissent par s'adapter parfaitement au système de l'as romain triental ou sextantaire 1.

On trouvera d'autres détails sur ce monnayage romano-campanien dans la description même de ses produits. Nous n'ajouterons ici que quelques mots sur l'époque où il a dù prendre fin. Si les plus anciens spécimens de ce monnayage peuvent remonter, comme nous l'avons dit, jusqu'en 412 (342 av. J.-C.), les plus récents ne dépassent pas l'année 543 (211 av. J.-C.), époque où les proconsuls Q. Fulvius Flaccus et Ap. Claudius Pulcher s'emparèrent définitivement de Capoue et punirent les villes campaniennes qui avaient pris parti pour Annibal, en les privant des droits restreints dont elles avaient joui jusque-là 2. On connaît la date récente de l'émission de certains types : les pièces d'or au type de l'aigle et qui portent les marques ↓X, XXXX, XX ont été frappées pour la première fois en 537 (217 av. J.-C.) par les généraux qui guerroyaient contre les Carthaginois. Dans le champ de ces pièces, ainsi que sur des monnaies d'argent sorties de la même émission, on voit des symboles comme une ancre, un fer de lance, un bâton noueux, un pentagone, qui sont les symboles du nom de chacun des chefs militaires qui ont fait frapper ces pièces 3. Mais la guerre finie ou transportée sur un autre théatre, l'émission des monnaies militaires en Campanie n'avait plus de raison d'être. Le monnayage romain dans ce pays, le seul dont nous nous occupions ici, cessa donc dès cette époque, et si l'on continua dans quelques villes à frapper des pièces à légendes osques, cet état de choses ne dura que jusqu'en 665 (89 av. J.-C.), époque ou, par la loi Plautia-Papiria, tous les Italiens furent admis au droit de cité romaine, privilège qui entraînait définitivement la suppression de tout monnayage local, et l'emploi exclusif de la monnaie d'Etat romaine.

### VIII. — LES MAGISTRATS MONÉTAIRES ORDINAIRES

Avant les guerres puniques, la monnaie était fabriquée au nom et en vertu des décrets du peuple. Le peuple rassemblé dans ses comices décrétait l'émission, les types, le poids, le métal des pièces; la fabrication était confiée aux principaux magistrats de Rome, qui executaient, sous la surveillance du Sénat, les lois monétaires votées dans les comices. « Le peuple décrétait, et des magistrats spéciaux administraient sous la direction et le contrôle du Sénat . » Ces officiers

<sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom., t. 111, p. 227. 2 Fr. Lenormant. La Monnaie dans l'antiquité, t. 11, p. 233.

<sup>3</sup> Fr. Lenormant. La Monnaie dans l'antiquité, t. 11, p. 289. Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 41.

monétaires n'étaient autres, suivant les circonstances, que les dictateurs, les décemvirs, les consuls, les préteurs; comme ils ne frappaient pas monnaie au nom de leur autorité privée, mais au nom de l'ensemble des citoyens, et par délégation, pour ainsi dire, ils n'avaient pas le droit d'inscrire leur nom sur les espèces. Il en fut ainsi tant qu'il exista véritablement une res publica et que les droits souverains restèrent au peuple: pendant toute cette période, on ne vit pas autre chose, sur la monnaie, que le nom de Rome ou la proue de vaisseau, son emblème, et l'image des divinités tutélaires de la ville.

Mais après les guerres Puniques, « quand la république se trouva entraînée vers la forme oligarchique, les magistrats commencèrent à marquer leurs monnaies, d'abord d'un symbole ou emblème distinctif, ensuite du nom de leur famille, indiqué par un monogramme. Leur nom particulier ne parut que plus tard, caché dans les premiers temps, sous la forme de l'initiale ou de l'abréviation. Longtemps le nom de Rome conserva sa prééminence sur celui du magistrat; il passa au second rang vers le milieu du viie siècle, et, bientôt après, disparut entièrement. Vers la même époque apparaissent sur les monnaies les premiers noms de dignités, et l'ancien type uniforme se trouve remplacé par la représentation des exploits, souvent plus ou moins fabuleux, des aïeux, douteux eux-mêmes, des jeunes patriciens chargés de faire frapper les monnaies de la république; enfin, sans ouvrir l'histoire, l'inspection seule des monnaies nous apprendra bientôt que la monarchie militaire a succédé au gouvernement républicain » <sup>1</sup>. A Rome, comme partout, le droit monétaire fut le privi-lège du souverain; du jour où la souveraineté, l'imperium, passa des mains du peuple dans celles d'une oligarchie ou d'un seul, ce furent les membres de cette oligarchie ou l'imperator qui frappèrent monnaie en leur propre nom.

Les magistrats romains qui mirent leur nom sur la monnaie sont appelés monetarii, du nom du temple de Junon Moneta, où était installé l'atelier monétaire de Rome. Ils furent généralement au nombre de trois, d'où leur titre de tresviri monetales; leurs fonctions sont suffisamment spécifiées par l'inscription que l'on trouve souvent sur les pièces, à la suite de leur nom: III VIRI. A. A. A. F. F. (tresviri ære, argento, auro flando feriundo). Ils devaient faire couler les lingots de poids légal et faire frapper ensuite le coin proprement dit. Ils livraient alors aux deux questeurs de Rome qui étaient, en quelque sorte, les trésoriers de la république et chargés de les contrôler, tout le métal monnayé dont l'Etat avait besoin; enfin, ils rendaient en pièces de monnaie le

métal que les particuliers leur avaient apporté en lingots.

L'époque précise de l'établissement de cette magistrature n'est pas exactement connue; cela résulte de la marche lente de cette institution et des progrès, pour ainsi dire clandestins, de son développement. C'est en l'an de Rome 465 (289 av. J.-C.) que Pomponius place

<sup>1</sup> Mommsen. Monnaie romaine, t. II, p. 43.

l'institution des triumvirs monétaires qu'il désigne ainsi : III viri monetales æris, argenti, auriflatores 1. Mais cette date, qui est antérieure à la première émission de la monnaie d'argent à Rome, ne saurait être exacte: en outre, les observations auxquelles nous nous sommes livré sur le style des deniers des premiers temps du monnayage de l'argent nous ont permis d'établir, comme on le verra au cours de cet ouvrage. que les collèges de monétaires furent à l'origine très irréguliers. Ils paraissent n'avoir tout d'abord fonctionné qu'en vertu de délégations extraordinaires. Le nombre même des magistrats qui en faisaient partie n'était pas fixe. Quelquefois nous trouvons quatre personnages, d'autres fois deux seulement, ou même peut-être un seul. Dès avant la réforme de l'an 537, on commence à trouver sur quelques pièces des symboles qui sont évidemment les marques des officiers monétaires. Nous citerons, par exemple, le bonnet de flamine, le marteau, le caducée, la tête d'éléphant. Mommsen fixe la première apparition de ces emblèmes de familles à l'an 520 environ (234 av. J.-C.)<sup>2</sup>. Peu après la réforme de l'année 537, les noms des monétaires paraissent sur l'argent et sur le bronze, mais d'abord timidement, en abréviation, et en lettres liées de manière à former un monogramme; souvent même on trouve seulement les initiales du nom.

« Ce n'est que vers la fin du vi° siècle que les monétaires commencent enfin à mettre leurs noms en toutes settres. Le nom de Rome, qui se trouve sans exception écrit en toutes lettres, reste pendant quelque temps associé à celui des monétaires; nous avons vu qu'il disparaît vers le milieu du vii siècle, le nom du monétaire étant devenu la légende principale, après n'avoir été d'abord qu'un simple accessoire; c'est alors que, par un revirement assez singulier, le nom de Rome, avant de disparaître entièrement, se montre encore de temps en temps sous la forme d'un monogramme; on le trouve quelquefois, mais plus rarement, indiqué par une simple initiale; au surplus, la présence du nom du monétaire n'a jamais été regardée comme indispensable, car même à une époque récente, on voit encore quelques deniers sans légende, ou qui n'en ont que de très courtes 3. »

Il semble que, dès le vii° siècle, on ait, de temps en temps, institué une commission temporaire chargée de surveiller l'émission des espèces : c'est cette commission qui, plus tard, est devenue permanente. Mais les textes sont presque muets sur cette magistrature; le premier qui en parle ne date que de l'an 662 (92 av. J.-C.), c'est l'éloge de C. Claudius Pulcher, qui est qualifié de triumvir monétaire '. Cicéron, dans son traité De legibus (702 de Rome, 52 av. J.-C.) <sup>8</sup> pa-

<sup>1</sup> Pompon. De Orig. jur. leg. 2. Cf. Eckhel. Dotr. num. vet. t. V, p. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mommsen. Monnaie romaine, t. II, p. 171.

Mommsen. Monnaie romaine. t. 11, p. 171.
Orelli. Inscript. latin. collectio, nº 569. Plus tard, on trouve mention de triumvirs monétaires dans d'autres inscriptions. V. Orelli, nº 2242, 2379, 3134, 5003, 5450, 5477, 6007, 6498, 6503, 6512, 6981.

\* Cic. De Legib. III, 3, 7.

raît considérer ces triumvirs comme établis depuis longtemps. Il est des monétaires qui n'ont frappé que des monnaies d'argent; d'autres, que des monnaies de bronze; un certain nombre enfin ont émis des pièces de bronze et d'argent. Bien qu'en général il ne paraisse sur les monnaies qu'un seul nom, sans indication des fonctions de monétaire, il est certain néanmoins que les personnages mentionnés sont des monétaires, et que ces fonctionnaires étaient, dès l'origine, au nombre de trois '. L'inscription funéraire de C. Claudius Pulcher le constate, puisque ce personnage y est qualifié de triumvir monetalis et que, néanmoins, il signe individuellement et sans ses collègues les deniers qui portent son nom. Chaque monétaire exerçait donc ses fonctions indépendamment de ses deux collègues, ou plutôt, c'était le chef du collège monétaire qui signait seul les espèces. Il arrive qu'on rencontre parfois sur les médailles deux et même trois noms; mais c'est là, antérieurement à Jules César, une exception assez rare.

Sur les monnaies, le titre de triumvir monétaire ne fait son apparition à la suite d'un nom qu'en l'an 700 (54 av. J.-C.); un peu plus tard il se généralise; et l'on a remarqué qu'un grand nombre des personnages ainsi qualifiés sont, à l'origine, des partisans de Pompée qui, réfugiés en Orient avec tous les fonctionnaires et le gouvernement régulier, lorsque César eut franchi le Rubicon en 705, furent contraints de frapper monnaie dans des ateliers provinciaux : « L'inscription de leur titre à la suite de leur nom était nécessaire pour indiquer en vertu de quelle autorité ils frappaient des espèces hors de l'atelier de Rome, et pour distinguer ces espèces des monnaies militaires que les chefs d'armées émettaient en même temps en abondance » <sup>2</sup>. L'usage ainsi établi persista postérieurement jusque sous le règne d'Auguste.

La charge de triumvir monétaire était une de celles auxquelles pouvait aspirer le jeune homme dès l'âge de vingt-sept ans environ, et la durée des fonctions paraît avoir été de deux années. Cette dignité se trouvait à l'entrée de la carrière politique ou du cursus honorum et

faisait partie du vigintisexvirat.

Voici en effet le cursus honorum ordinaire des personnages qui arrivaient aux plus hautes dignités: 1. Viginli sex viri. 2. Quæstor. 3. Tribunus plebis. 4. Ædilis. 5. Censor. 6. Magister equitum. 7. Prætor. 8. Interrex. 9. Consul. 10. Dictator 6. Les magistrats du vigintisexvirat, dans lesquels figurent les officiers chargés de l'administration et de la frappe des monnaies, étaient les suivants:

1. III viri capitales (à une certaine époque IIII viri).

2. III viri (ou IIII viri) ære argento auro flando feriundo.

IIII viri viis in urbe purgandis.
 II viri viis extra urbem purgandis.

1 Cic. ad. Attic. X, 11.

Fr. Lenormant. La mon. dans l'antiq. t. III, p. 166.

Fr. Lenormant. La mon. dans l'antiq. t. III, p. 161.
Mommsen. Ræmisches Staatsrecht. Erster Band. 2º édit. 1876, p. 543-544.

- 5. X viri litibus judicandis.
- 6. IIII præfecti Capuam Cumas.

Quelques-unes de ces fonctions ne datent que du commencement de l'époque impériale; mais nous n'avons pas à insister ici sur ce point et nous ne sommes entrés dans ces détails que pour faire nettement ressortir la place du magistrat monétaire dans la hiérarchie administrative de Rome.

A la fin de 709 (45 av. J.-C.) ou au mois de janvier de l'an 710, Jules César porta à quatre, au lieu de trois, le nombre des magistrats monétaires qui devinrent ainsi des quatuorvirs 1. On a un certain nombre de monnaies où figurent, en effet, quatre noms avec cette qualification IIII VIR, à la suite du nom du magistrat: quatuorviri ære, argenlo, auro flando feriundo. En l'an 711 (43 av. J.-C.), les membres d'un collège monétaire prennent, sur l'or, la désignation suivante : quatuorvir auro publico feriundo. Il semble que la modification que César apporta à cette vieille institution coıncide avec une réforme importante dans l'administration même des monnaies. Ainsi, c'est César qui installa dans l'atelier du Capitole la fabrication de sa monnaie d'imperator que, légalement, il ne pouvait auparavant faire frapper qu'en province. Vers le même temps, le dictateur inaugurant la sabrication, désormais continue, de la monnaie d'or à Rome, crée la taille de 40 aurei à la livre, qui se maintint jusqu'à Auguste. Enfin, c'est en l'année 710 (45 av. J.-C.) qu'on voit pour la première fois figurer l'effigie de l'imperator sur les espèces. Ce concours de circonstances nous porte à croire que les quatuorvirs furent créés à la place des triumvirs, à cause des nouvelles attributions que nous venons d'indiquer : le nombre des officiers monétaires fut augmenté comme celui de toutes les petites magistratures.

Quoi qu'il en soit, la réforme de César fut de courte durée; Auguste rétablit les triumvirs qui continuèrent à mettre leurs noms sur les espèces jusque vers l'an 739 (15 av. J.-C.). Les dernières pièces d'or et d'argent qui portent encore les noms des monétaires, sont celles des triumvirs C. Antistius Vetus, L. Mescinius Rufus et L. Vinicius, entrés en charge en 738, et de M. Sanquinius et P. Licinius Stolo, monétaires en 739. Tout à coup, les noms de ces magistrats disparaissent, sans retour, des pièces d'or et d'argent, pour laisser celui de l'empereur figurer seul sur ces espèces. Le bronze, dont on reprit alors la frappe abandonnée pendant plus d'un demi-siècle, conserve encore les noms des magistrats monétaires pendant une dizaine d'années. C'est donc vers l'an 750 de Rome (4 av. J.-C.) que disparaissent définitivement du monnayage romain les noms des triumvirs monétaires. Mais l'institution elle-même ne fut point abolie pour cela; les monétaires continuèrent à surveiller la frappe du bronze au nom du Sénat et à avoir la garde de l'aerarium de l'Etat; les derniers textes qui mentionnent la magistrature monétaire sont des inscriptions qui

<sup>1</sup> Minorum magistratuum numerum ampliavit. Suet. Caes. 41.

descendent jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle de notre ère <sup>1</sup>. L'argent et l'or, dont le monnayage appartenait exclusivement à l'empereur, fut placé, à partir d'Auguste, sous la surveillance des procuratores impériaux, et les triumvirs monétaires n'eurent plus aucune part à l'émission des

pièces de ces deux métaux.

Un coup d'œil sur l'organisation administrative de la monnaie d'Athènes sera peut-être de nature à nous éclairer sur le rôle et les attributions des magistrats monétaires de Rome elle-même. Sur un grand nombre des séries des monnaies athéniennes, on remarque, comme à Rome, trois noms de magistrats. Ils sont placés dans un ordre constant: le premier semble celui du magistrat politique exerçant la haute direction et responsable de l'émission; le second est celui qui prenait peut-être la monnaie à entreprise; le troisième qui varie beaucoup plus souvent que les deux autres, était celui des contrôleurs nommés par les tribus. Une lettre gravée sur l'amphore, au revers des pièces, correspondait à chacun des noms de la troisième catégorie. Un inspecteur avait l'A, et était responsable de toute les pièces frappées avec son nom et l'A; un autre le B, et ainsi de suite. Dans le même édifice, l'Apγυρυχοπαΐον, il y avait plusieurs ateliers: on en compte toujours quatre ou cinq à la fois en activité. Ces ateliers avaient leur marque distinctive, afin qu'on pût reconnaître aussitôt lequel avait altéré le métal, lequel avait frappé au-dessous du poids.

Tel est le système qu'a supposé Beulé, avec toute vraisemblance. A Rome quelque chose d'analogue devait se passer, sauf que les magistrats étaient des personnages peut-être moins importants : des jeunes gens commençant leur carrière; sauf aussi que les trois noms restaient presque toujours les mêmes, pendant la durée de la

fonction.

On peut juger, d'après la nature des fonctions des triumvirs monétaires, combien il est peu scientifique d'appeler les monnaies d'Etat de la république romaine, soit monnaies consulaires ou monnaies des familles, puisque les consuls n'avaient, en général, aucune part à la fabrication des espèces, et que ce ne fut jamais un droit pour une famille ou une tribu romaine de battre monnaie en son nom.

# IX. — MAGISTRATS MONÉTAIRES EXTRAORDINAIRES. — ROLE DU SÉNAT ET DE L'IMPERATOR

Nous avons vu plus haut que le peuple romain, rassemblé dans ses comices, décrétait tout ce qui est relatif aux monnaies : la frappe des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fr. Lenormant a relevé toutes ces inscriptions dans sa Monnaie dans l'antiquité, t. III, 185 et suiv. V. aussi un article de M. A. de Barthélemy, dans la Revue numismatique de 1847, p. 350 et suiv.

<sup>2</sup> Beulé. Les monnaies d'Athènes, p. 110 et suiv.

espèces, leur poids, le métal. C'est ainsi que les réformes les plus importantes dans l'histoire de la monnaie romaine ont été exécutées : les lois Flaminia et Papiria-Plautia sur la réduction de l'as et le rapport du cuivre à l'argent, la loi Livia sur les monnaies fourrées, la soi Clodia sur la suppression des pièces de trois sesterces et la taille du quinaire, sont autant de décrets des comices par tribus 1. Nous savons, d'autre part, que c'est au Sénat qu'étaient dévolus la surveillance de la frappe des espèces et le contrôle sur les magistrats monétaires. Il arriva une époque où l'émission des monnaies put être décrétée non plus exclusivement par les comices des tribus, mais par un décret émané directement du Sénat. Cet empiétement d'autorité est nettement précisé dès le temps où commencent à apparaître les triumvirs monétaires, c'est-à-dire dans la seconde moitié du viie siècle, et même dès 640 (114 av. J.-C.). A partir de ce moment, on voit, assez souvent, inscrite sur les monnaies l'autorisation du Sénat, par une des formules suivantes: Senatus consulto; ex senatus consulto; de senatus sententia; publice ex senatus consulto; senatus consulto de thesauro. Cette mention de l'intervention du Sénat paraît surtout sur les pièces frappées extraordinairement, soit à l'occasion d'un événement, comme une guerre ou des jeux publics ayant provoqué de grandes dépenses et nécessité l'émission d'un numéraire plus abondant; soit sur les pièces frappées par d'autres fonctionnaires que les magistrats monétaires ordinaires, comme les questeurs, les édiles, les préteurs.

L'autorisation du Sénat ne se trouve pas sur les monnaies émises régulièrement par les triumvirs monétaires ordinaires, et cela se comprend aisément: ce n'est que lorsqu'on voyait apparaître sur les espèces un nom autre que celui des triumvirs monétaires normalement en charge, qu'il devenait nécessaire d'expliquer en vertu de quelle autorité la monnaie nouvelle était frappée. Chaque fois donc que l'officier chargé de l'émission d'une nouvelle monnaie n'est pas un triumvir monetalis, il ajoute généralement, à la suite de son nom, sa qualité et la mention spéciale de l'autorité qui a ordonné la frappe des espèces. C'est ainsi que nous trouvons mentionnés sur des deniers frappés dans l'atelier de Rome, des questeurs urbains, des édiles curules et plébéiens, des préteurs urbains avec la mention de leurs titres et de l'autorisation sénatoriale (senatus-consulto), ou populaire

(publice).

Un des exemples les plus importants qu'on puisse citer de ce monnayage extraordinaire est l'émission qui eut lieu en vertu de la loi Plautia-Papiria, l'an 665 (89 av. J.-C.), pour subvenir aux frais de la guerre Sociale et de la guerre contre Mithridate. Il fallut faire argent de tout pour équiper et solder les troupes; on aliéna les propriétés de l'Etat, on convertit en monnaie les lingots métalliques conservés dans l'ærarium; on réduisit le poids des monnaies de bronze, on créa de nouvelles pièces d'argent. Les monnaies frappées dans ces circonstances critiques sont dues aux personnages suivants,

<sup>1</sup> Borghesi. Œuvr. compl. t. 11, p. 233 et suiv.

que nous énumérons en faisant suivre leur nom de la mention qui se trouve sur leurs espèces :

1. Série anonyme de bronze portant la légende L. P. D. A. P. (Lege Papiria, de aere publico).

2. L. Calpurnius Piso Frugi. E. L. P. (E Lege Papiria). 3. D. Junius L. f. Silanus. E. L. P. (E Lege Papiria).

- 4. C. Favius C. f. Buteo. EX. A. PV. (Ex argento publico).
- 5. M. Fonleius C. f., quaeslor. EX. A. P. (Ex argento publico).

6. L. Julius Bursio, quaestor. EX. A. P. (Ex argento publico).

- 7. L. Sentius C. f. ARG. PVB. (Argento publico).
  8. L. Tilurius L. f. Sabinus. A. PV. (Argento publico).
- 9. M. Fannius, L. Critonius, aediles plebei. A. P. (Argento publico).

10. M. Lucilius Rufus. PV. (Publice).

11. C. Poblicius Malleolus. P. (Publice).

12. P. Servilius Rullus. P. (Publice).

- 13. P. Cornelius Lentulus Marcellinus. PE. S. C. (Publice, senatus consulto).
- 14. M. Volleius M. f. S. C. D. T. (Senatus consulto, de thesauro).
- 15. Pièces d'argent anonymes d'un sesterce et d'un sesterce et demi, avec EX A. P. (Ex argento publico).

Le numéraire qui fut frappé dans ces circonstances graves fut extraordinairement abondant, comme nous le verrons ailleurs. Il en est de même de l'émission exceptionnelle dont fut chargé, dans un autre moment de crise financière, le préteur urbain Q. Antonius Balbus. En 672 (82 av. J.-C.), le Sénat lui ordonna de rassembler tous les trésors des temples pour en saire de la monnaie.

Souvent les édiles curules, comme P. Fourius Crassipes, M. Plaetorius, P. Plautius Hupsaeus, A. Plautius, Cn. Plancius, Sulpicius Galba, obtenaient l'autorisation de fabriquer des monnaies à leurs frais personnels : c'est pour cela qu'on n'accordait l'édilité qu'à des citoyens opulents parce qu'ils devaient subvenir aux dépenses des jeux publics ou de grandes solennités. Ceux qui voulaient se montrer généreux envers le peuple obtenaient du Sénat d'émettre, avec leur nom, des monnaies qu'on distribuait à l'occasion des fêtes ou qui servaient à acheter du blé pour l'approvisionnement de la ville, comme, par exemple, les deniers des édiles plébéiens M. Fannius et L. Critonius.

Les conquérants, les généraux victorieux rentraient à Rome parsois chargés de numéraire provenant d'impôts ou de contributions de guerre : « Aux derniers jours de la liberté grecque, dit Beulé, on portait des vases remplis de tétradrachmes athéniens à la suite des triomphateurs romains. Flamininus en rapporta 84,000; Acilius, 113.000; Regillus, 34.700; Scipion l'Asiatique, 224.000 1. » C'est

<sup>1</sup> Beulé. Monnaies d'Athènes, p. 3.

cet argent qu'on déposait dans l'aerarium Salurni et qu'on monnayait

lorsque l'Etat avait besoin de numéraire.

Les deux questeurs urbains, qui étaient les trésoriers de Rome et à qui étaient confiées la garde et l'administration de l'aerarium, c'est-à-dire de la réserve en lingots déposée dans le temple de Saturne, frappaient extraordinairement sur l'ordre du Sénat, en monnayant une partie de la réserve métallique. C'est pour cela qu'on voit sur leurs espèces, à côté de leur nom, la tête de Saturne. Les monnaies des deux questeurs Pison et Cépion portent, à la suite des noms de ces magistrats, la mention ad frumentum emendum, ce qui explique l'émission extraordinaire de ces pièces. Enfin citons encore une magistrature dont nous ne trouvons qu'un seul exemple dans toute la suite des monnaies de la république frappées dans l'atelier du Capitole: Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus prend le titre de curator denariis flandis ex senatus consulto. Les questeurs urbains qui frappaient monnaie, comme M. Sergius Silus, Nerius, P. Cornelius Lentulus, L. Plaetorius, Pison et Cépion, devaient indiquer sur leurs espèces l'autorisation sénatoriale. Les questeurs d'armée, comme C. Fundanius, C. Egnatuleius, Q. Lutatius Cerco, L. Manlius, L. Fabius Hispaniensis, C. Tarquitius et d'autres, n'avaient pas, naturellement, à marquer l'autorisation du Sénat dont ils ne dépendaient pas : ils frappaient sur l'ordre et au gré de l'imperator, et leurs monnaies sont généralement étrangères à l'atelier du Capitole.

Tels sont les magistrats extraordinaires qui pouvaient frapper la monnaie urbaine avec la permission du Sénat. La mention de cette autorisation sénatoriale par les lettres S. C. se rencontre plus tard sur toutes les pièces de bronze impériales dont, sous Auguste, on reprit la frappe en 730 (15 av. J.-C.). Auguste s'arrogea le droit exclusif d'émettre la monnaie d'argent et d'or, et il laissa au Sénat la frappe

du bronze.

Tout ce que nous venons de dire concerne la monnaie frappée à Rome même, dans l'atelier du Capitole, celle dont la surveillance directe était dévolue au Sénat. Mais nous savons qu'à côté de cette monnaie il y avait le numéraire frappé par les généraux dans les provinces, et qui, portant exclusivement la mention de l'autorité romaine, était une monnaie d'Etat au même titre que la monnaie sénatoriale. Son organisation était toute différente, et les triumvirs monétaires, pas plus que les autres magistrats urbains, n'avaient à jouer un rôle dans l'émission de ces pièces d'or, d'argent et de bronze qui constituent déjà, à proprement parler, le monnayage impérial, et portent le nom du commandant militaire qui en ordonna la fabrication. « Le général, dit Mommsen 1, qu'on l'appelât dictateur, consul, préteur, proconsul, propréteur, ou qu'il fût seulement désigné par le titre d'imperator, avait, par le fait même du commandement en chef (imperium) dont il était revêtu, le droit de battre monnaie, et, ce droit, il pouvait l'exercer légalement par son questeur ou son proquesteur

<sup>1</sup> Hist. de la mon. rom. t. II, p. 57 et suiv.

dans toute l'étendue des provinces soumises à son autorité. » Le proconsul ou le général, usant ainsi de ses droits légitimes, n'avait pas besoin de l'autorisation du Sénat, et les monnaies militaires ainsi frappées ne portent généralement pas la mention senatus consulto; les trois ou quatre exceptions qu'on peut citer, ne font que confirmer la règle, ou ne sont qu'une flatterie momentanée à l'égard du Sénat. Mais, en revanche, ces pièces d'or, d'argent ou de bronze mentionnent, outre l'imperator, le questeur d'armée ou le lieutenant qui a été spécialement chargé de l'émission. Nous en rencontrerons au cours de notre description de nombreux exemples, et nous mentionnerons seulement ici le témoignage de Plutarque 1, qui raconte que Sylla emmena Lucullus dans sa campagne contre Mithridate en qualité de questeur, et qu'il le chargea d'émettre une quantité énorme de monnaies qui prirent, dans la circulation, le nom de monnaies luculliennes.

Il arrive parfois que les monnaies frappées par les généraux dans les provinces portent le nom de la ville dans laquelle a eu lieu l'émission : ces pièces sont hors des limites de notre cadre. Mais il en est un grand nombre qui ne se distinguent de la monnaie urbaine que par la nature de l'autorité d'où ces pièces émanent; elles pouvaient circuler dans toute l'étendue du territoire de la république, et dans les trouvailles on trouve constamment confondues les monnaies militaires avec les monnaies urbaines.

César transporta même dans l'atelier de Rome la fabrication de ses espèces impériales, tandis que les triumvirs réguliers qui frappaient la monnaie urbaine étaient forcés d'émigrer avec Pompée et d'installer dans les provinces leurs officines qui, normalement, n'auraient pas dù quitter Rome. C'est surtout après la mort de César que les monnaies militaires devinrent nombreuses parce que les généraux de tous les partis frappèrent des espèces au nom de leur imperium.

Le Sénat ne fit jamais fabriquer de monnaie d'or avant la mort de Jules César, et même quelques semaines avant le meurtre du dictateur, cette assemblée servile, nous apprend Dion Cassius 2, rendit un décret qui non seulement confirmait à l'imperator le droit exclusif de frapper la monnaie d'or, mais encore l'autorisait à y placer son effigie. Ce fut au point de vue politique, la révolution la plus importante peutêtre, qui eût encore été faite dans le monnayage romain. Nous avons donc des monnaies de l'an 710 (44 av. J.-C.) qui, frappées avant la mort dudictateur, portent son effigie; ces pièces sont toutes en argent, de sorte que la tête de Jules César n'apparaît qu'après sa mort sur des monnaies d'or. Auparavant on a seulement, sur quelques monnaies et par pure flatterie, donné à la figure de quelques divinités, comme la Piété, les traits du dictateur : c'était un acheminement au droit d'effigie qu'on allait lui concéder.

A peine César fut-il tombé sous le poignard des assassins, que le

<sup>1</sup> Dio. Cass. 44, 4.

Lucull. 2. Voyez plus loin, t. I, p. 405.

Sénat crut se dédommager de sa faiblesse en s'arrogeant lui-même le droit de frapper la monnaie d'or, concurremment avec les généraux; ce fut sans doute à cette occasion qu'il délibéra en 711 (43 av. J.-C.) sur l'émission des monnaies 1. Les pièces d'or du Sénat ressemblent exactement aux pièces d'argent et en reproduisent les types; c'est ainsi que l'on s'explique la mention de l'autorisation sénatoriale sur ces monnaies d'or. Le Sénat garda ce droit qu'il n'exerça d'ailleurs que fort rarement, de frapper de la monnaie d'or et d'argent, jusqu'en l'an 739 (15 av. J.-C.); le dernier monétaire qui ait frappé l'aureus et le denier avec la mention S. C. est Q. Rustius qui exerça sa charge vers 735 (19 av. J.-C.). A partir de cette époque, tous les droits monétaires furent confisqués par Auguste, aussi bien pour l'argent que pour l'or. Le Sénat ne put dès lors émettre que de la monnaie de bronze; c'est ce qui explique la réapparition dans l'atelier du Capitole, des pièces de bronze après une si longue suppression; aussi, à partir de cette époque, la monnaie de bronze porte la mention senalus consulto. Cet état de choses resta en vigueur sous l'empire jusqu'au règne d'Aurélien.

#### X. — LES NOMS 2

Les monnaies de la république romaine nous donnent les noms des monétaires d'une manière plus ou moins complète selon les temps; nous devons entrer à ce sujet dans quelques détails et expliquer d'abord clairement de quels éléments se compose le nom complet d'un citoyen romain. Si haut que l'on remonte dans l'histoire romaine, nous constatons toujours que chaque individu est désigné par la réunion de deux ou plusieurs noms: Titus Talius, Numa Pompilius, Ancus Martius, etc. Il n'y a d'exception que pour quelques noms légendaires et mythiques comme Romulus, Remus, Faustulus. Ces noms multiples qui forment l'appellation sous laquelle on désigne un individu, sont entre eux dans un certain rapport qui montre qu'ils font partie d'un tout, comme Marcus Marci, Cacilia Metelli, c'est-à-dire Marcus Marci filius, ou servus; Cæcilia Metelli filia, etc. Lorsque ce système est devenu régulier et général, on remarque que l'homme né libre a trois noms: Marcus Tullius Cicero. Le premier est spécial à l'individu, c'est le pranomen ou prénom; le second désigne la gens auquel appartient l'individu, c'est proprement le nomen; et l'on peut définir la gens un groupe de familles de même origine et portant le même nomen gentilicium; enfin le troisième ou cognomen marque la famille de l'individu, après avoir été, à l'origine, simplement un surnom. Pour le cas cité plus haut, Marcus est le prænomen; Tullius indique que

<sup>1</sup> Cic Philipp. VII, I, I.
2 Eckhel. Doctr. num. vet. T. V, p. 55 et suiv.; Marquardt. Das Privat-leben der Romer. Erster Theil: Die Familie, p. 7 et suiv.

l'individu dont il s'agit faisait partie de la gens Tullia; et Cicero qui fut d'abord un sobriquet, donné à un membre de la gens Tullia, a passé ensuite à tous les descendants de ce personnage et a servi à distinguer et à spécialiser la branche de la gens Tullia, dont il fut la souche. Il

en est de même pour Publius Cornelius Scipio, par exemple.

Dans l'usage officiel, on trouve encore ajouté à ces trois noms, le nom du père de l'individu, le nom de son grand-père et même parfois celui de son bisaïeul; dans ce cas, tous ces différents noms sont énumérés dans l'ordre qui suit, et qui est invariable: M. Tullius M. f. M. n. M. pr. Cor. Cicero, c'est-à-dire: Marcus Tullius, Marci filius, Marci nepos, Marci pronepos, Cornelia tribu. Cicero <sup>1</sup>. C'est d'après le même principe qu'on trouvera des noms moins compliqués comme: L. Quinctius L. f. L. n. Cincinnatus (Lucius Quinctius, Lucii filius, Lucii nepos, Cincinnatus); A. Manlius Cn. f. P. n. Vulso (Aulus Manlius, Cnaei filius, Publii nepos, Vulso.) L'ordre dans lequel sont énumérés ces différents noms n'est interverti que très exceptionnellement et à la basse époque, c'est-à-dire à partir de la fin de la république.

Le nomen proprement dit, appelé aussi nomen gentile ou gentilicium, est originairement, chez les tribus patriciennes, toujours terminé en ius; les exceptions sont d'une basse époque ou proviennent de noms étrangers à la langue latine et romanisés. Le gentilicium est

héréditaire.

Le prænomen qui caractérise spécialement l'individu, lui était généralement donné par ses parents le jour où il revêtait pour la première fois la toga virilis, c'est-à-dire le jour où on le faisait passer de la catégorie de l'enfance dans celle de l'adolescence. Ces prénoms sont peu variés sous la république, et du temps de Sylla, on n'en trouve encore en usage que dix-huit; les voici avec les abréviations sous lesquelles on les désigne:

= Aulus. = Appius. = Caius ou Gaius. = Cnaeus ou Gnaeus. D = Decimus. = Kaeso. = Lucius. M ou M' = M anius. = Mrcus. MAM = Mamercus. = Numerius. = Publius. = Quintus. SER = Servius. SX ou SEX = Sexlus.

<sup>1</sup> Mommsen. Inscr. regni Neapol. 4320.

S ou SP. — Spurius.
TI. — Tiberius.
T — Tilus.

Dans la primitive époque de l'histoire romaine, on en trouve quelques autres qui ont disparu rapidement, comme Aruns, Lar, Opiler, Postumus, etc.; ils ne paraissent jamais sur les médailles; et dans les inscriptions, ils sont écrits en toutes lettres. Il en est de même de ceux que l'on trouve après l'époque de Sylla: ils se présentent presque toujours sans abréviations; ils sont d'ailleurs peu nombreux. Nous citerons: Faustus, Paullus, Julus, Cossus, Nero, Agrippa, Volusus. A l'époque moyenne où nous nous plaçons, sous la république, chaque tribu avait ses prénoms préférés, dont elle ne se départissait guère. Ainsi, voici quelques noms de familles patriciennes, avec les prénoms que portent leurs membres:

Aemilii : C. L. MAM. M'. M. Q. TI. Claudii : AP. C. D. P. TI. L. Q. Cornelii : A. CN. L. M. P. SER. TI.

Fabii : C. K. M. N. Q.

Furii: Agrippa, C. L. M. P. SEX. SP.

Julii: C. L. SEX. Vopiscus. Manlii: A. CN. L. M. P. T.

Parmi les tribus patriciennes, le prænomen de Kaeso ne paraît que chez les Fabii et les Quinctilii; celui de Decimus n'est porté que par les Claudii et les Junii; Mamercus n'est usité que chez les Aemilii; Appius, chez les Claudii; Numerius, chez les Fabii. Dans les familles plébéiennes, on trouve beaucoup moins de régularité pour l'observation de ces règles traditionnelles; on y rencontre des prénoms étran-

ges comme Novius, Paquius, Salvius, Statius, Trebius.

Le cognomen, sous la république, est presque toujours usité dans les tribus patriciennes; mais dans les tribus plébéiennes, il fait souvent défaut. Le cognomen était originairement personnel; il n'était pas héréditaire et correspondait primitivement à notre surnom. Ils devint héréditaire et servit de désignation pour les familles, lorsque ces dernières se séparèrent de la gens, pour former à leur tour des individualités collectives. Ce cognomen qui fut un surnom pour le premier individu qui le porta, dans chaque tribu, avait, par le fait, un sens spécial tiré de circonstances particulières. Dans la gens Tullia, le premier qui porta le cognomen de Cicero sut ainsi appelé parce qu'il avait une verrue au visage; le nom resta à la famille dont il fut la souche. De même, le cognomen de Brutus fut donné à un membre de la gens Junia, à cause de son manque d'intelligence; le cognomen de Pictor à un membre de la gens Fabia, à cause de son métier. Ce cognomen devint nom de famille pour les successeurs directs : la famille des Cestiani, dans la gens Platoria, tire son nom de ce que son ancêtre

nommé Plaetorius s'était distingué dans le combat du ceste, d'où il

recut le surnom de Cestianus.

Au cognomen vint s'ajouter un autre nom, c'est l'agnomen ou sobriquet. Ce nouveau nom naquit de la nécessité même des choses. Nous avons vu que les praenomina, destinés à distinguer l'individu personnellement, étaient peu nombreux et peu variés. Lorsque dans une famille, plusieurs personnes se trouvaient porter le même prénom, ce qui arrivait constamment, on les distinguait en ajoutant à leur nom une épithète ou sobriquet, l'agnomen. Ce nom était quelquefois tiré de qualités physiques: L. Lucretius Tricipitinus Flavus ou le roux; de qualités guerrières: P. Cornelius Scipio Africanus; ou d'autres circonstances très multiples parmi lesquelles nous devons mentionner spécialement l'adoption. Lorsqu'un personnage était adopté par un membre d'une autre famille, il prenait les noms de son père adoptif, en ne conservant de son ancienne appellation que le nom de la gens auquel on donnait, pour la circonstance, une terminaison en — anus. Ainsi P. Cornelius Scipio Aemilianus était fils de L. Aemilius Paullus et fils adoptif de P. Cornelius Scipio; - T. Annius T. f. Milo Papianus était fils d'un Papias et il fut adopté par T. Annius Milo. Nous citerons de même, d'après les médailles : A. Licinius Nerva Silianus; T. Quinctius Cristinus Sulpicianus. Après l'époque de Sylla, le suffixe - anus ajouté au gentilicium est souvent supprimé.

Pendant la période impériale, et même dès la fin de l'ère républicaine, il y eut des dérogations à ces règles, mais nous n'avons pas à entrer ici dans ces détails qui sont plutôt du ressort de l'épigraphie

que de la numismatique.

Dans les premiers temps du monnayage de l'argent à Rome, les monnaies furent sans nom de monétaire. Mais on ne tarde pas à voir paraître dans le champ des pièces, généralement au revers, soit des symboles qui étaient comme les armes parlantes du magistrat, soit une lettre qui était l'initiale de son nom. Un peu plus tard, vers 737 (217 av. J.-C.), apparaissent des monogrammes formés des premières lettres de ce nom; enfin, après des empiétements successifs, c'est vers l'an 600 environ (154 av. J.-C.) que le nom du magistrat commence à s'étaler en toutes lettres : prénom, nom et surnom ; c'est aussi à partir de cette date, qu'on voit mentionnée, pour la première fois, la filiation du magistrat, comme : C. CVR, F. TRIG. (Caius Curiatius filius Trigeminus). Un peu plus tard encore, cette coutume ne fait que se développer; par exemple : TI. MINVCI. C. F. AVGVRINI. Jusqu'ici, la mention de la filiation s'est bornée au père du monétaire. Vers l'an 670 (84 av. J.-C.) nous commençons à trouver le nom du grand père: TI. CLAVD. TI. F. AP. N. (Tiberius Claudius Tiberii filius Appii nepos); A POST. A F. S. N. ALBIN. (Aulus Postumius, Auli filius, Spurii nepos, Albinus) M'. AQVIL M'. F. M'. N. (Manius Aquillius Manii filius Manii nepos). Néanmoins la mention de la filiation fut toujours l'exception, et celle du grand-père est fort rare. Le nom du magistrat qui a fait frapper la monnaie est généralement au nominatif; toutefois on le rencontre aussi au génitif.

Ajoutons enfin qu'on trouve parfois des noms avec une orthographe archaïque, bien que cette orthographe eût cessé d'être en usage quand la médaille fut frappée : ce cas se présente lorsque le nom désigne un personnage beaucoup plus ancien, ancêtre du monétaire. Quelques noms se rencontrent aussi avec des accents, comme FYRIVS, et MVSA '; l'épigraphie fournit également de ces exemples.

## XI. — LES TYPES

Nous ne reviendrons point ici sur ce que nous avons dit précédemment des types adoptés primitivement sur les monnaies d'argent lors de leur création, ni sur les types qui ont toujours été en usage sur les monnaies de bronze frappées dans l'atelier du Capitole. Mais nous devons insister quelque peu sur ceux qui ont été adoptés par les magistrats monétaires, lorsque ces fonctionnaires eurent la libre faculté de faire graver sur les espèces qu'ils faisaient frapper des images de

C'est vers l'an 620 (134 av. J.-C.) que les premiers types de revers faisant allusion au nom ou aux souvenirs de la famille du monétaire commencent à faire leur apparition et à remplacer les types officiels de l'Etat : le groupe des Dioscures, le bige ou le quadrige de Diane, de la Victoire, de Jupiter ou d'autres divinités. Disons tout de suite cependant, que ces anciens types d'Etat ne disparaissent définitivement que vers 690 (64 av. J.-C.)2. Mais cinquante ans auparavant, nous voyons déjà que les types de la monnaie d'argent sont très variés. C'est, pour citer quelques exemples, C. Minucius Augurinus qui représente sur son denier, le monument élevé devant la porte Trigemina à son ancêtre L. Minucius, le décemvir, et auprès de ce monument figure encore un autre ancêtre du monétaire, M. Minucius Faesus, le premier augure qui fut choisi dans la classe plébéienne; c'est encore Sex. Pompeius Faustulus qui nous donne le type du berger Faustulus auprès de la louve qui allaite Romulus et Remus sous le figuier Ruminal; c'est Ti. Veturius qui fait graver la prestation de serment des alliés, lors du traité conclu par son ancêtre T. Veturius Calvinus avec les Samnites et les Campaniens; c'est Q. Marcius Philippus qui fait représenter la statue équestre de Philippe, roi de Macédoine; c'est M. Caecilius Metellus qui retrace sur ses deniers les glorieux exploits de ses pères en Sicile et en Macédoine. Beaucoup de monuments publics de Rome qui se rattachaient à l'histoire de la famille du monétaire, figurent ainsi sur les médailles \*.

On trouvera dans notre description l'explication de tous ces tableaux

Revue numismatique, 1854, p. 299.
Fr. Lenormant. La Monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 242 et suiv. 3 Kluegmann. Numismatische Zeitschrift de Vienne, t. XI, p. 203.

en miniature aussi intéressants que variés, et nous devons nous contenter ici d'indications sommaires. La tête de la dea Roma persiste assez longtemps au droit du denier, alors même que le revers est déjà envahi par les emblèmes particuliers des magistrats. C'est la déesse Rome qu'on voit à peu près constamment jusque vers l'an 660 (94 av. J.-C.). Mais à partir de cette époque, on rencontre plus souvent, au droit, les têtes de divinités particulières, de héros ou de génies : Jupiter, Apollon, Apollon Vejovis, Neptune, Mars, Mercure, Bonus Eventus, Concordia, Flora, Genius populi romani, Hercule, Hercules Musarum, Honos, Juno Moneta, Juno Sospita, Pavor, Pallor, Juno Mater Regina, Lares, Libertas, Pietas, Quirinus, le Soleil, Salus, Sibulla, Valetudo, Venus Erucina, Vesta, Sors, Roma Victrix, Virtus; des personnifications de pays ou de villes : Alexandrea, Gallia, Hispania, Africa, Italia, Sicilia.

Au revers des deniers, la règle générale des monétaires est de rechercher dans les souvenirs historiques ou légendaires de leur famille, quelque fait glorieux dont ils pussent rappeler le souvenir à leurs contemporains, ou bien de représenter un emblème qui soit, pour ainsi dire, l'image parlante ou le rébus de leur propre nom. « Dans ces allusions, dit Adrien de Longpérier', l'allitération n'est pas toujours complète ni exacte. A côté d'exemples dans lesquels le rapprochement de sons est parfait, tels que la fleur sur les deniers d'Aquillius Florus; le veau sur ceux de Voconius Vitulus; les étoiles triones sur ceux de Lucretius Trio; Diane trainée par deux axis sur la monnaie de la famille Axia; le maillet sur les deniers de Malleolus; la tête de Silène sur ceux de Silanus; un geai sur les monnaies de L. Antistius Gragulus; les Muses sur celles de Pomponius Musa, — on trouve des types qui ne représentent qu'approximativement le nom de celui qui les a adoptés. Ainsi, une palissade, vallum, sur les monnaies de Numonius Vahala; une hachette, asciculus, sur celles de Valerius Acisculus; un taureau sur les deniers de Lucius Thorius; le dieu Titinus sur ceux de Quintus Titius; le géant Valens sur ceux de la famille Valeria; une main, balio, sur une pièce de bronze de C. Allius Bala. Quelquefois, le type n'a trait qu'à une partie du nom d'homme : ainsi, l'on trouve la tête de Pan sur les deniers de Caius Vibius Pansa. Les cornes de Jupiter Ammon et de Junon Sispita coiffée de la dépouille d'une chèvre, sont des emblèmes parlants pour Quintus Cornuficius. Un type, tout en faisant allusion au nom du magistrat qui a fait frapper la monnaie, peut donner en même temps la clef étymologique de ce nom; tel est le buste d'Acca Larentia sur un denier d'Accolcius Lariscolus; tel est encore le type d'une pièce de plomb de la famille Oppia, dans lequel Sestini a vu une tête de Vénus coiffée d'un modius; nous proposerons de donner à cette figure, dont le caractère est tout particulier, le nom d'Ops, déesse chthonienne à laquelle le modius convient parfaitement. Parfois, l'allusion est em-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France, t. XXI, p. 359 (1852); Œuvres de A. de Longpérier, publiées par G. Schlumberger, t. II, p. 289.

pruntée à des mots étrangers à la langue latine. Ainsi, Charles Lenormant la démontré de la manière la plus ingénieuse que le bouc figurait sur la monnaie de Cornelius Celhegus à cause du nom phrygien Ethego de cet animal. On remarquera que l'allitération est observée à une gutturale initiale près; c'est une raison pour considérer le cheval de charge, Caballus, que porte la monnaie d'Aballo, comme un type parlant; nous avons aussi proposé ailleurs de donner le nom d'Abellio au dieu figuré sur les monnaies de Cabellio. Il est admis sans contestation, que le monétaire Scarpus a choisi une main pour type des deniers de la famille Pinaria, en raison du nom de la main engrec, χάρπος.»

Sur les monnaies de la gens Hosidia, on voit un sanglier, en grec & ou hus, allusion au mot Hosidius; le cheval au galop, en grec κάλπη qu'on voit sur les deniers de la gens Calpurnia, rappelle aussi le nom du monétaire, la tête de Vénus Verticordia fait allusion au nom de Man. Cordius Rusus. On voit le satyre Marsyas sur des deniers de la famille Marcia; le murex, symbole du nom de Purpureo, sur les monnaies de L. Furius Purpureo; un pied difforme sur le denier de P. Furius Crassipes; le quadrige de Saturne sur les deniers de L. Appuleius Saturninus fait de même allusion au nom du magistrat. Poussant plus loin encore cette assimilation et ces rapprochements factices, nous voyons la déesse Feronia identifiée avec Anna Perenna, sur les deniers des familles Annia et Petronia. Il n'est pas surprenant de trouver ces jeux de mots sur les monnaies quand on les rencontre sur les tombeaux tout aussi bien que dans le blason du moyen age. Sur le tombeau d'un enfant appelée Nabira, on a mis un bateau, navis, de même que sur celui d'une famille appelée Naucellia. A côté des noms de personnages appelés Daphe, Vitulus, Onager, Porcella, Aper, on trouve sur les sarcophages ou les urnes funéraires un laurier, un veau, une petite truie, un sanglier 2.

Les plus anciennes familles patriciennes se disant d'origine troyenne ou albaine avaient rehaussé l'illustration de leur antiquité par des légendes qui envahirent aussi le champ des deniers de la république. C'est ainsi que la tête de Romulus paraît sur les pièces frappées par C. Memmius Quirinus, celle du roi Sabin Titus Tatius sur les pièces de L. Titurius, celles de Numa Pompilius et d'Ancus Marcius sur les pièces des Marcii, celle de Numa Pompilius sur celles du proquesteur Cn. Piso. Sans recourir à une origine aussi illustre et aussi lointaine, d'autres monétaires plaçaient, au droit de leurs deniers, le portrait de quelqu'un de leurs ancêtres historiques qui s'était distingué par une action d'éclat dans les fastes de la république: sur des monnaies de la gens Junia, on voit les portraits de L. Junius Brutuset de C. Servilius Structus Ahala; la tête du vainqueur de la bataille du lac Régille figure sur des pièces des Postumii, ses descendants; celle du vainqueur d'Archimède sur des deniers de la gens Cæcilia; celle de Scipion l'Africain sur des pièces de la gens Cornelia. Les portraits de

<sup>1</sup> Revue numisma'ique. 1822, t. VII, p. 245. 2 J. Martha. L'archéologie étrusque et romaine. p. 230.

C. Cœlius Caldus, de M. Arrius Secundus, de Régulus, de C. Numonius Vaala, de C. Antius Restio, de Servius Sulpicius Rufus, figurent de même sur les deniers de leurs petits-fils. Mais parmi tous ces types, aucun ne fait allusion à un personnage vivant et contemporain de l'émission de la pièce : ce sont tous des souvenirs historiques

et nullement la consécration du droit d'effigie.

A côté de ces représentations variées et dont le choix était livré au caprice des monétaires, il y en avait pourtant qui étaient consacrées par l'usage, surtout lorsque le magistrat n'était pas un triumvir ordinaire. C'est ainsi que la tête de Saturne apparaît sur les pièces frappées par des questeurs, parce que ces fonctionnaires étaient les gardiens de l'aerarium publicum installé dans le temple de Saturne; on voit une chaise curule, sella curulis, sur les médailles frappées par les édiles curules, parce que c'était l'emblème de leurs fonctions. La tête de Cérès paraît aussi, en général, sur les pièces frappées par les édiles plébéiens: le temple de cette déesse était pour les édiles ce que le temple de Saturne était pour les questeurs.

Il est des types, enfin, copiés sur ceux des monnaies autonomes des villes, quand la monnaie a été frappée dans un atelier de province; tels sont, par exemple, les types du denier que Cn. Domitius Calvinus fit frapper, en 714, pour rappeler ses victoires en Espagne, types identiques à ceux des pièces autonomes de la ville d'Osca, d'où le nom

d'argentum oscense donné à ces monnaies.

Ce que nous venons de dire montre que ce n'est pas, en général, dans la vie du monétaire lui-même et dans un fait contemporain qu'il faut chercher l'explication du type d'un denier romain. Il y a des exceptions, mais elles datent toutes du déclin de la république. La première fois que nous trouvons un fait contemporain retracé sur une médaille, c'est sur les deniers des deux questeurs Pison et Cépion; on y voit une allusion évidente aux énormes achats de bié qu'ont faits ces deux fonctionnaires en 651 ou 654 (103 ou 100 av. J.-C.) en vertu de

la Lex frumentaria.

Un peu plus tard, nous rencontrons des monnaies qui représentent Marius débarquant en Italie, et qui sont frappées à l'occasion de cet événement <sup>1</sup>. À partir de cette époque, il est, au contraire, souvent fait allusion, sur les monnaies d'or ou d'argent, à des faits contemporains, et il convient d'insister sur un point important. Les généraux comme Marius, Sylla et Pompée ont bien pu représenter sur leurs monnaies, soit leur char de triomphe, soit d'autres faits qui leur étaient personnels, mais ils n'ont jamais osé mettre les traits de leur visage à la place réservée au portrait des dieux. C'est seulement à César que, sur la fin de sa vie, fut permis cet empiétement. A partir de cette époque, les monnaies des généraux, comme Antoine, Lépide, Octave, Sex. Pompée, Labienus, Domitius Ahenobarbus, Brutus, non seulement retracent les exploits de ces chefs militaires, mais elles portent souvent

<sup>1</sup> Cavedoni. Bull. de l'Instit. archéol. de Rome, 1843. p. 144.

leur portrait : le droit d'effigie monétaire parut lié dès lors au titre d'imperator, jusqu'au jour où Auguste en fit une prérogative exclusive de son pouvoir souverain.

### XII. - MARQUES D'ATELIERS ET DE GRAVEURS

Les plus anciennes monnaies d'argent et de bronze portent dans le champ, à côté du type principal, des lettres, des monogrammes ou des symboles qui désignent les villes d'émission ou bien les magistrats monétaires. C'est après la première guerre Punique et la conquête de l'Illyrie, vers 525 (229 av. J.-C.), que le Sénat romain, en supprimant le monnayage des villes soumises, se décida à établir dans les provinces, des ateliers monétaires qui furent considérés comme les succursales de l'atelier du Capitole. Ces officines provinciales frappèrent la même monnaie d'Etat que l'atelier de Rome; elle ne se distinguait des produits de ce dernier que par un symbole, une lettre isolée ou un monogramme placé dans le champ, et qui suffisait à faire reconnaître le lieu d'émission dans le cas où un contrôle eût été nécessaire.

C'est ainsi que, outre la légende principale ROMA, qui ne fait jamais défaut, nous rencontrons des lettres isolées ou des monogrammes comme VIB, pour l'atelier de Vibo, CRO pour celui de Crolo; L, pour Luceria; P, pour Paestum; KOP, pour Kopxupa (Corcyre); CA, pour Canusium; KA, pour Kapua, etc. Les marques des ateliers provinciaux sur la monnaie d'Etat de Rome, ne durent guère après les guerres Puniques. A partir de ce moment, le monnayage romain paraît s'être concentré dans l'atelier du Capitole.

Mais alors, les symboles, lettres ou monogrammes qui figurent dans le champ des pièces émises dans l'hôtel des monnaies de Rome ont une autre signification: ils désignent les officiers chargés de l'émission. Ce sont les initiales ou les armes parlantes des magistrats, avant que ces personnages aient osé s'emparer du type principal de la pièce. Il arrive parfois que les symboles ont, avec le nom du personnage, un rapport, soit phonétique, soit historique, et plusieurs d'entre eux sont très reconnaissables, comme la tête d'éléphant pour les Metelli, le chien pour les Antestii, le baton augural pour Minucius Augurinus. Le plus souvent toutefois l'interprétation de ces lettres ou symboles résiste à tous les efforts: on peut même hésiter dans certains cas, entre un nom d'atelier provincial ou un nom de magistrat

Enfin, avec le développement du monnayage romain, le sens de ces marques isolées prend une troisième acception. A l'époque où le nom des magistrats chargés de la surveillance de la frappe des espèces, s'étale en toutes lettres dans le champ des pièces et où les types principaux sont laissés aux choix de ces fonctionnaires, on

rencontre encore, dans le champ des pièces, surtout lorsque l'émission a été considérable, des signes monétaires nombreux et variés, analogues à ceux dont nous avons parlé plus haut. Nous avons relevé et catalogué tous ceux qui nous sont passés entre les mains : ce sont les marques des ouvriers graveurs ou les signes qui servaient, comme à Athènes, à classer et à reconnaître les matrices et les coins de l'officine monétaire et à faciliter le contrôle de la frappe. Ces signes correspondent aux monogrammes de la numismatique grecque, ou si l'on veut, à nos points secrets et à nos lettres d'ateliers. Il ne faut pas leur demander d'éclairer d'un jour nouveau la numismatique et d'ouvrir des horizons inconnus à l'histoire. Toutefois l'indication de ces signes peut être d'une certaine utilité pour les amateurs qui, à l'imitation du baron d'Ailly, entreprendraient de les collectionner; ces signes prouvent l'abondance d'une émission; en outre, la série des symboles présente une soule d'objets variés qui ont souvent fait partie de la vie privée des anciens, et dont la figure, au point de vue archéologique, est fort utile à reproduire ou au moins à signaler.

Ces marques sont toujours isolées dans le champ de la pièce, soit au droit, soit au revers, plus rarement des deux côtés à la fois. On ne les voit jamais sur l'or, sauf dans la série romano-campanienne, et elles sont beaucoup plus rares sur le bronze que sur l'argent; enfin les plus anciens deniers en sont dépourvus, et elles n'apparaissent pas avant la période qui s'étend environ de 620 à 640 (135-114 av. J.-C.).

Ce sont:

1. Des symboles; 2. Des lettres ou des syllabes de l'alphabet latin; 3. Des lettres de l'alphabet grec; 4. Des monogrammes; 5. Des chiffres; 6. Des points.

Les symboles sont extrêmement variés et de toute nature : des animaux, des vases, des armes, des instruments et des ustensiles :

Les lettres de l'alphabet latin sont toutes celles de l'ancien alphabet :

## A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V X

Les lettres Y et Z introduites postérieurement à Rome n'apparaissent que rarement et fort tard. Quelquefois ces lettres sont combinées de manière à former des syllabes comme BA, BE, BI, BO, BV, etc. Leur apparition est antérieure à celle des symboles.

Les lettres de l'alphabet grec se confondent, pour la plupart, avec celles de l'alphabet latin. Voici celles qui ne se peuvent assimiler aux

lettres latines:

### ΓΔΘΛΞΠΣΦΨΩ

Les monogrammes sont beaucoup plus rares et se composent de deux ou trois lettres liées dont il est difficile de donner l'explication, si tant est qu'il y ait toujours quelque sens caché sous de tels groupes.

Les chiffres sont très nombreux et peuvent, sur un même denier, s'élever à plus de CC; exceptionnellement, on a relevé le chiffre

CCIDO (= 10.000) sur les deniers de L. Calpurnius Piso Frugi, qui

frappa en vertu de la loi Plautia-Papiria.

Enfin, les points ne constituent pas, à proprement parler, de nouvelles marques de graveurs; ils sont rarement isolés; souvent, au contraire, ils accompagnent une lettre, autour de laquelle ils peuvent être diversement disposés: placés à droite, à gauche, au-dessus ou au-dessous, ou bien en diagonale. Une lettre peut être accompagnée de un, deux, trois, quatre, cinq, six, et même sept points. On conçoit que toutes ces particularités, diversement combinées, puissent former des variétés aussi insignifiantes que multipliées à l'infini.

Quelquefois, dans le champ du droit, on trouve un symbole, et dans le champ du revers, une lettre ou un chiffre, ou réciproquement.

Le plus souvent, lorsque deux marques monétaires sont sur un même denier, elles n'ont aucun rapport entre elles; parfois pourtant elles se correspondent, forment un rapprochement convenu et voulu

par l'ouvrier.

Nous pourrions nous attarder longuement à faire ressortir les particularités que présentent ces marques isolées dans le champ des pièces; mais, sans compter qu'on trouvera ces particularités dans notre description, elles offrent un intérêt scientifique trop restreint pour que nous nous y arrêtions davantage; les symboles seuls méritent d'attirer l'attention à cause de l'intérêt archéologique qu'ils peuvent offrir.

## XIII. - MONNAIES DENTELÉES'

Tacite dit en parlant des Germains ses contemporains: Pecuniam probant veterem et diu notam, serratos bigatosque<sup>2</sup>. Ce passage signifie que les Germains préféraient aux deniers impériaux émis du temps de Tacite les anciens deniers de la république restés en circulation, qui étaient plus pesants et de meilleur aloi, ce qu'ils reconnaissaient facilement au type du bige (bigati), et aux bords découpés en dents de scie (serrati). C'est de ces derniers qu'on rencontre assez souvent dans les collections, dont nous allons dire quelques mots<sup>2</sup>.

On pense que c'est à Carthage que fut, pour la première fois, mis en pratique cet usage singulier de denteler la tranche des monnaies. Les pièces carthaginoises d'or et d'argent qui offrent cette particularité se placent au milieu du m's siècle avant notre ère, c'est-à-dire vers la fin de la première guerre Punique. On a aussi des monnaies en bronze des Séleucides dont les bords sont également découpés et qui datent du milieu du second siècle avant J.-C. Enfin, quelques monnaies

<sup>1</sup> Eckhel. Doctr. num. vet. 8, V, p. 94 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Germania, 5.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. I, p. 267; cf. L. Muller. Numism. de l'ancienne Afrique, t. II, p. 142; Mommsen. Hist. de la mon. rom. t. II, p. 196.

macédoniennes de la même époque sont aussi en dents de scie. Mais dans tous ces pays, cet usage singulier ne fut que momentanément pra-

tiqué et vite abandonné.

A Rome, il persista plus longtemps que partout ailleurs. Il fait une première apparition presque dès le début du monnayage de l'argent, avec les deniers anonymes au type des Dioscures, et portant au revers, la roue pour symbole (V. plus loin, p. 48). Ces pièces dentelées sont contemporaines de celles de Carthage, et il est probable qu'un monétaire romain, celui qui signait ses pièces d'une roue, voulut imiter les monnaies carthaginoises qui avaient un grand crédit sur le marché public. Son exemple ne fut pas suivi, et il faut descendre cent cinquante ans, pour retrouver à Rome des monnaies avec le bord dentelé, comme les bronzes des Séleucides contemporains. Cette réapparition est fixée par Mommsen, un peu avant l'an 650 (104 av. J.-C.), avec les noms de Licinius Crassus et Cn. Domitius. Depuis ce moment, l'usage de denteler les flancs du denier, persista jusqu'à la fin de la république, concurremment avec l'usage des bords arrondis et réguliers.

Quelle cause a pu faire adopter cette pratique étrange et incommode? Ce n'était pas pour empêcher de rogner les monnaies, car les bronzes des Séleucides qui n'avaient pas de valeur intrinsèque, sont découpés en dents de scie; ce n'était pas non plus pour empêcher l'altération de la pièce, ou plutôt pour permettre de s'assurer de son bon aloi, puisque l'on a un bon nombre de pièces fourrées qui rentrent dans la catégorie des serrati. Il reste donc là, comme le dit Fr. Lenormant, un problème dont on ne saurait, actuellement encore, rendre une raison bien satisfaisante 1. Pourtant, en dressant la liste des serrati, nous avons remarqué que ces deniers sont tous de fabrique plus barbare que les autres, et qu'ils sortent d'ateliers provinciaux; un grand nombre d'entre eux ont été maladroitement imités par les barbares eux-mêmes, ce qu'il est facile de constater par des erreurs grossières commises dans la reproduction du type et la gravure des légendes. On peut conclure de là, avec toute certitude, que les deniers appelés serrati étaient spécialement frappés dans les provinces, et destinés aux relations commerciales avec les peuples barbares qui préféraient, du temps de Tacite, ces deniers aux autres, parce que c'étaient ceux-la surtout qu'ils avaient, de longue date, apprisà connaître dans leurs rapports avec les Romains.

### XIV. — MONNAIES FOURRÉES

« On désigne par l'expression de monnaies fourrées, dit Fr. Lenormant <sup>2</sup>, des pièces qui se composent d'un flan de métal de peu

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. I, p. 267.

<sup>2</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. I, p. 221, cf. Mommsen. Hist. de la mon. rom. t. II, p. 78 et suiv.

de valeur, cuivre, fer, plomb ou étain, formant ame et revêtu dans toutes ses parties d'une mince feuille d'argent, plus rarement d'or. Ame et enveloppe ont été soumises en même temps à la frappe monétaire. Les pièces fourrées étaient donc des monnaies sans valeur intrinsèque, que l'on émettait pour des espèces d'argent ou d'or par une opération frauduleuse. » On rencontre des pièces fourrées en petite quantité dans la numismatique grecque; dans la série de la république et de l'empire romain, elles sont nombreuses, et c'est de leur fabrication que parle Pline quand il dit: aes ou ferrum argento miscere.

Ces pièces qui, déjà dans l'antiquité, étaient recherchées comme objets de curiosité, par les amateurs romains 2 ne sont pas, comme on l'a cru généralement, le produit des ateliers des faux monnayeurs : ou plutôt, il faut avec M. le baron de Witte \* les partager en deux classes : 1º Les pièces de travail soigné et qui sont régulières comme types et comme légendes, sont évidemment sorties des ateliers de l'État; 2º Les pièces d'un travail barbare, dont les légendes présentent de grossières erreurs et qui souvent même accolent le droit du denier d'un magistrat au revers du denier d'un autre magistrat ou d'une autre époque, sont certainement le produit des officines de

faux monnayeurs romains.

Sylla édicta une loi qui interdisait, sous les peines les plus sévères, d'altérer le titre des monnaies d'argent \*; malheureusement, l'Etat se départit lui-même de ce principe économique. Seulement, on peut dire que les espèces fourrées émises par le gouvernement, étaient une monnaie fiduciaire, sans valeur intrinsèque, frappées avec cours forcé comme notre papier monnaie ou nos pièces obsidionales, dans des circonstances difficiles ou au milieu de calamités publiques. Il est extrêmement rare de rencontrer des deniers de cette espèce au type des Dioscures; comme on en trouve au contraire parmi les pièces d'or de LX, XXXX et XX sesterces frappées en Campanie par les généraux romains qui combattaient Annibal, on peut croire que la première émission officielle de pièces fourrées eut lieu pendant l'invasion d'Annibal en Italie, après la bataille du lac de Transimène, et en même temps que pour faire face aux besoins du moment, la loi Flaminia réduisait le poids de l'as.

Mais l'Etat ne recourut que rarement à ce procédé frauduleux, jusqu'au jour où, en 663 (91 av. J.-C.), M. Livius Drusus fit décréter par le Sénat que, dorénavant, dans les émissions monétaires, les pièces fourrées formeraient un septième du numéraire mis en circulation 5. A partir de cette époque, on trouve constamment des monnaies fourrées, et comme ces espèces avaient forcément, auprès du public, moins de crédit que les autres, il arriva, dit Cicéron, qu'au temps de Cinna, la valeur du numéraire était devenue si incertaine

<sup>1</sup> Plin. Hist. natur., XXXIII, 3, 46; IX, 132.
2 Plin. Hist. nat., XXXIII, 9, 132.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Revue numismatique, 1868, p. 177 et suiv.

Digest. XLVIII, 10, 9.
Plin. Hist. natur., XXXIII, 3, 46.

que personne ne savait au juste ce qu'il possédait 1. Pour mettre fin à ce désordre, le préteur M. Marius Gratidianus institua des bureaux de vérification et supprima le cours forcé des deniers fourrés que les caisses publiques retirèrent peu à peu de la circulation?. Malheureusement, Sylla, dont Gratidianus avait été l'adversaire, fit briser les statues du réformateur et rétablit par la loi Cornelia testamentaria, l'ancien usage des pièces fourrées avec cours forcé 3. Son exemple fut suivi, et après Sylla on rencontre même des types monétaires qui ne sont connus qu'en espèces fourrées. César fit enfin cesser à peu près cet abus qui mettait le désordre dans les finances et trompait le public, mais on rencontre pourtant encore quelques-uns de ses monétaires qui ont pratiqué l'usage de cette fausse monnaie officielle. Pline raconte que le triumvir Marc Antoine fit fabriquer des monnaies en fer: miscuit denario triumvir Antonius ferrum; miscentur aera falsae monetae 1. On connaît en effet des deniers des légions de Marc Antoine qui ont une âme de fer; c'est de celles-là sans doute que Pline veut parler. Sous le haut Empire, il semble que les monnaies fourrées, qu'on a émises en assez grande quantité, étaient destinées aux barbares : c'est sans doute pour ce fait que du temps de Tacite, les Germains ne voulaient accepter, des pièces qu'on leur offrait, que les anciens deniers républicains, les bigati et les serrati, qu'ils savaient, par expérience, être de meilleur aloi.

### XV. — MONNAIES HYBRIDES

On désigne sous le nom de monnaies hybrides dans la série numismatique de la république romaine, des monnaies qui portent, accolés l'un à l'autre, deux types qui appartiennent normalement à deux médailles différentes, et qui ne se trouvent rapprochés que par suite d'une erreur de l'ouvrier monétaire. Par exemple, le droit du denier de Cn. Lucretius Trio se trouve associé au revers du denier de M. Aburius Geminus; le droit du denier de Cn. Plancius se trouve accolé au revers de L. Hostilius Saserna. Ces accidents monétaires que nous avons relevés au cours de notre description, n'ont, au point de vue numismatique et historique, aucun intérêt en eux-mêmes. Ils prouvent seulement, la plupart du temps, que les magistrats dont on a confondu les coins, étaient contemporains et peut-être faisaient partie du même collège. Ce n'est, en effet, qu'avec cette explication qu'on peut imaginer comment les ouvriers de l'atelier ont pu prendre un coin pour un autre. Il peut arriver aussi parfois, que ces médailles hybrides soient l'œuvre de quelque faussaire.

Cicéron, De off. III, 20, 80.
 Mommsen, Hist. de la mon. rom. T. II, p. 83.
 Paul. Sentent. recept. V, 25, 1.
 Plin. Hist nat., XXXIII, 9, 132.
 Eckhel. Doctr. num. vet. T. V, p. 97 et suiv. Bahrseldt. Zeitschrift für Numismatik. 1877, t. IV, p. 27 et suiv.

### XVI. — MONNAIES RESTITUÉES ET CONTREMARQUÉES

A une certaine époque de l'empire romain, on a frappé des monnaies qui reproduisent exactement, au revers, les types et les légendes d'anciennes pièces d'or et d'argent de la république, tandis que le droit est occupé par la tête de l'empereur qui a ordonné la restitution de cette ancienne médaille. Ces monnaies ainsi restituées ne se trouvent qu'avec les têtes de Titus, de Domitien, de Trajan, de Marc Aurèle et de Lucius Verus. Ces empereurs, animés du désir de rappeler à leurs contemporains quelque fait glorieux de l'histoire ancienne de Rome, ou quelque trait ayant rapport à l'illustration d'une famille ou d'un personnage, ont ainsi renouvelé les types monétaires qui, jadis, avaient popularisé ces hauts faits.

Ces médailles restituées ne font donc, à vrai dire, pas partie de la suite des monnaies de la république, puisqu'elles ont été frappées à l'époque impériale. Néanmoins, nous les avons soigneusement relevées parce qu'elles se rattachent à la série républicaine par le type

et la légende du revers.

« On appelle contremarque, dit Fr. de Saulcy, une empreinte appliquée sur le flan d'une monnaie, à une époque postérieure à son émission, et à l'aide d'un poinçon produisant une empreinte en relief et plus rarement en creux \*. » L'empereur Vespasien fit frapper d'un

poinçon portant : VESou MVES (imperator Vespasianus) un certain

nombre de monnaies de la république, afin d'indiquer par là qu'elles n'étaient pas démonétisées et qu'elles avaient cours au même titre que les pièces qu'on émettait sous son règne. La principale raison qui a pu pousser Vespasien à remettre en circulation ces vieilles monnaies, fut sans doute la pénurie d'argent et la préférence que manifestaient les Germains pour les anciens deniers. Pendant la période du haut empire, les armées romaines, guerroyant au loin sur toutes les frontières, ont dû, plus d'une fois, se trouver exposées à la disette de numéraire. De là, la nécessité de créer sur-le-champ une monnaie de convention ou obsidionale, permettant de faire face aux besoins les plus pressants. C'est ce qui explique l'existence de quelques monnaies antiques en plomb, et aussi la contremarque d'un poinçon sur de vieilles monnaies qu'on remettait temporairement en circulation, et qui étaient reçues dans le commerce pour la même valeur que celles qui étaient régulièrement frappées au nom de l'empereur.

<sup>1</sup> Eckhel. Doctr. num. vet. t. V, p. 97 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Fr. de Saulcy. Les contremarques monétaires à l'époque du haut Empire. dans la Revue numismatique 1869-1870, p. 300. V. aussi Bahrseldt. Zeitschrift für Numismatik, t. 111, 1876, p. 354 et t. IV, 1877, p. 279.

# CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE

# PREMIÈRE PARTIE

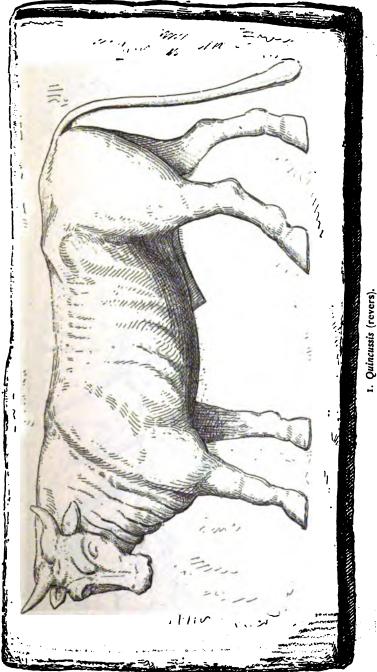
DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'AN DE ROME 486 (268 av. J.-C.).

#### I. AES SIGNATUM.

Il existe un assez grand nombre de lingots rectangulaires portant des types variés, qui forment la série de l'æs signatum. Mais comme ils sont anépigraphes, il est impossible de déterminer ceux qui ont été émis à Rome ou sous l'autorité des Romains, et l'attribution de la plupart de ces monuments aux différentes cités de l'Italie centrale et méridionale restera probablement toujours incertaine. Aussi nous n'avons pas cru devoir décrire, ici, ces grandes pièces sur lesquelles il n'est fait mention d'aucun atelier, et que rien ne rattache spécialement à la série romaine proprement dite. Une seule exception a été admise en faveur du lingot (n° 1) qui a un bœuf sur ses deux faces, type qui rappelle l'origine du mot pecunia; toutes les autres pièces (à partir du n° 2) portent la mention de l'autorité romaine.

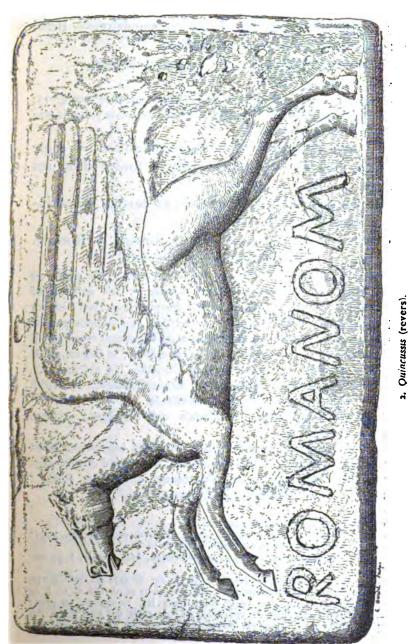
Nous avons dit dans l'Introduction (§ 1) que la tradition romaine attribuait l'invention de l'æs signatum au roi Servius Tullius, vers l'an 180 de Rome (574 av. J.-C.). Mais il est impossible de faire remonter à cette date reculée la plupart des monuments qui nous sont parvenus. Leur style remarquable et quelquefois leurs types, ne permettent même pas de les classer à l'époque des Décemvirs, c'est-à-dire vers l'an 304 (450 av. J.-C.); on peut même affirmer qu'un certain nombre de ces lingots rectangulaires, comme ceux au type de l'éléphant, sont postérieurs aux guerres de Pyrrhus, roi d'Epire, en 473-479 (281-275 av. J.-C.).

1. Quincussis (droit).



./----

2. Quincussis (droit).



- 1. Lingot de bronze, de forme rectangulaire. Bœuf marchant à droite et regardant de face.
- R). Bœuf marchant à gauche et regardant de face.

Ouincussis. — 600 fr.

L'exemplaire de la collection Bunbury, à Londres, pèse 1790 gr. 15; celui du Cabinet de France ne pèse que 1385 gr. 90 et pourrait être regardé comme un quadrussis <sup>1</sup>.

- 2. Lingot de bronze de forme rectangulaire. Aigle de face, les ailes éployées, tenant le foudre dans ses serres.
- Pégase galopant vers la gauche ; au-dessous, l'inscription ROMANOM.

Quincussis, 1610 gr. 99. Musée Kircher, à Rome 2. 1200 fr.

Ce lingot, trouvé à Velletri, au siècle dernier, a fait partie du musée Borgia avant d'entrer au musée Kircher <sup>3</sup>. Son authenticité incontestable est encore confirmée par la découverte qu'on a faite, en 1846, d'un fragment de lingot aux mêmes types, et dont nous parlons plus loin (n. 3). Le style remarquable de ce monument montre qu'il n'est pas antérieur aux beaux as du système libral; le Pégase paraît imité des monnaies contemporaines de Corinthe. Un spécimen authentique de ce quincussis est passé du musée Guadagnio au British Museum; la lettre R de la légende y est effacée.

L'exemplaire du Cabinet de France qui est regardé comme faux pèse 1,587 gr. 50.

Un lingot semblable pour les types, mais sans inscription, faisait autrefois partie de la collection Meynaerts; il est entré depuis, dans la collection Gréau. On le regarde comme authentique. Poids: 1542 grammes 4.

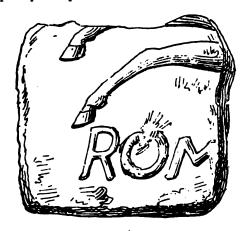
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mommsen, Mon. rom., t. I, p. 329-330.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Carelli, Nummorum Italiæ veteris tabulæ (edidit Cavedonius) pl. xxxv; Garrucci, Sylloge inscriptionum latinarum, p. 48, n° 16.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. V, p. 50; Mommsen, *Mon. rom.*, t. I, p. 329-330.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Revue de la numismatique belge, t. II, p. 147 et 421, pl. VII et VIII. Annuaire de la Société de numismatique, t. III, 1868, p. 35 et pl. VIII et IX. Il ne sera pas inutile de rappeler qu'il existe dans les collections un grand nombre de lingots carrés ou de spécimens de l'aes grave, qui sont dus à des faussaires modernes. Comme ces pièces étaient coulées dans l'antiquité, la

3. Fragment de lingot, de forme rectangulaire, aux mêmes types que le précédent.





On voit au droit, l'extrémité des jambes de devant de Pégase, avec les lettres ROM...

Au revers, il ne reste qu'une partie du foudre.

Musée Kircher. 233 gr. 17. — 200 fr.

contrefaçon en est facile, et les plus habiles connaisseurs hésitent parfois à se prononcer sur l'authenticité de monuments de ce genre.

Ce fragment a été découvert au mois d'octobre 1846, près de Tor Marangio, dans la campagne romaine <sup>1</sup>. Le monument a été fragmenté dans l'antiquité; nous avons dit dans l'Introduction (§ 1), qu'on coupait en morceaux les grands lingots métalliques pour en faire des monnaies divisionnaires.

Nous ne reproduisons pas ici un autre lingot portant N RO-MANOM, qui nous paraît l'œuvre d'un faussaire moderne. Néanmoins, en raison de la célébrité qu'a acquise ce monument, nous en donnerons la description :

Lingot de bronze, de forme rectangulaire, dont les bords sont très arrondis; sur l'une des faces, on voit la gaîne d'une épée, avec l'inscription N ROMANOM qu'on interprète par Nummus romanom. Sur la face opposée, est figurée une épée dont le pommeau représente une tête de bélier, et dont la plaque de garde est recourbée en forme de  $\omega$ . Poids: 1488 gr. 58.

Ce lingot, aujourd'hui au British Museum, a fait autrefois partie de la collection du duc de Blacas, et l'on nous saura gré de reproduire ce qu'en a dit le savant possesseur dans sa traduction de l'Histoire de la monnaie romaine de Mommsen : « Ce monument faisait jadis partie d'une collection formée en Italie; il a été apporté en France chez MM. Rollin et Feuardent, il y a quelques années. Il présente tous les caractères matériels d'une authenticité incontestable, ce qui était d'autant plus indispensable à établir que sa forme extraordinaire, et surtout celle de la légende, pouvaient inspirer des doutes. Il existe un lingot à peu près semblable au Cabinet impérial de Vienne, mais il est regardé comme faux par MM. Arneth et Seidl?. Caroni dit avoir vu ce lingot chez son ami l'abbé Minervino, à Naples, et l'avoir acheté à son héritier 3. Il prévient le lecteur que trois copies en ont été exécutées à Rome par un faussaire célèbre, nommé Giuseppe Sinistri. Caroni (et la planche confirme son dire) affirme que dans le champ, se voyait un foudre. Ce foudre se trouve en effet sur l'exemplaire de Vienne, et son absence sur l'exemplaire de la collection

¹ Capranesi, dans le recueil de Diamilla, Memorie numismatiche, p. 42; Ritschl, Priscæ latinitatis monumenta epigraphica, tab. V. C.; Mommsen, Mon. rom., t. IV, pl. VII, 3 et 4. Garrucci, Sylloge, p. 48, n. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arneth (J.), Synopsis numorum antiquorum qui in museo Cæsareo Vindobonensi adservantur, 1837-1842, t. II, p. 2. Seidl (J. G.), Das alt-italische Schwergeld im Münz und Antiken Cabinette zu Vien, 1854, p. 64.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Caroni, Ragguaglio del viaggio compendioso di un dilettante antiquario condotto in Barberia. Milan, 1805, t. II, p. 183, pl. xIII.

Blacas est une preuve de plus de son authenticité, puisqu'il ne peut être une des trois copies du faussaire Sinistri... Sur l'exemplaire de Vienne, la lettre N manque et les lettres sont d'une forme moincextraordinaire; leur étrangeté nous semble encore une preuve de plus de l'antiquité de ce lingot; un faussaire n'eût certainement pas inventé de faire des lettres pour ainsi dire sans antécédent <sup>1</sup>. " Malgré la force de ce plaidoyer et l'autorité du livre dans lequel il a paru, nous ne sommes nullement rassuré sur l'authenticité du lingot. La forme insolite des lettres ne peut guère être invoquée comme un argument favorable; de plus, la tête de bélier et surtout la cambrure de la garde de l'épée, sont sans exemple analogue dans l'archéologie romaine <sup>2</sup>. Garrucci a omis la mention de ce lingot dans son Sylloge, sans doute parce qu'il l'a aussi considéré comme l'œuvre d'un faussaire.

Le mot ROMANOM sur les pièces qui précèdent est une variante de la légende ROMANO que nous verrons plus loin (nºº 4 et suiv.). Les désinences NO et NOM sont des formes très archaïques du génitif pluriel 3.

Mommsen, Histoire de la monnaie romaine, trad. Blacas, t. 1V, p. 6-7, cf. Revue numismatique, 1864, p. 264 et suiv., et pl. x et x1.

<sup>2</sup> Il existe au musée de Naples un autre lingot qui porte d'un côté un glaive, et de l'autre, le fourreau, mais il est anépigraphe et d'un tout autre style. Carelli, Nummorum Italiæ veteris tabulæ, pl. xl.; Garrucci, Annuaire de la Société de numismatique t. VI, 1882, p. 67 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> F Bücheler, *Précis de la déclinaison latine*, traduit de l'allemand par M. Louis Havet, p. 139.

### II. MONNAIES ROMANO-CAMPANIENNES.

412 à 543 (342 à 211 av. J.-C.).

On désigne sous le nom générique de série romano-campanienne, les monnaies qui ont été frappées à Capoue et dans quelques autres villes de la Campanie, du Samnium et de l'Apulie, par les généraux romains chargés de faire la guerre aux Samnites, à Pyrrhus, puis aux Carthaginois. Ces pièces dont l'émission se place chronologiquement entre les années 412 et 543 (342 à 211 av. J.-C.) <sup>1</sup>, portent exclusivement l'indication de l'autorité romaine, bien qu'elles n'aient pas été fabriquées à Rome et que les types n'en soient pas romains. On peut les diviser en deux catégories : 1° celles qui ont l'inscription ROMANO, auxquelles nous ajoutons une monnaie grecque avec POMAION; ce sont les plus anciennes, et on croit que leur émission s'arrête vers l'an 437 (317 av. J.-C.); 2° les pièces plus récentes qui portent le mot ROMA et dont l'émission comprend environ de l'an 437 (317 av. J.-C.) à l'an 543 (211 av. J.-C.)

### I. Pièces avec ROMANO.

412-437 (342-317 av. J.-C.).





4. Tête casquée de Mars barbu, tournée à gauche; derrière, une branche de chêne avec un gland.

<sup>1</sup> V. plus haut, Introduction, § VI.

ROMANO. Protome de cheval bridé et tourné à droite; derrière un épi.

Argent. Poids moyen: 7 gr. 30. — 20 fr.





- 5. Tête casquée de Minerve, tournée à gauche.
- R). ROMANO. Protome de cheval bridé et tourné à droite.

Bronze. Poids moyen: 4 gr. 60. — 3 fr.

Les types de ces deux pièces sont copiés sur ceux des monnaies de Métaponte, de Larinum, d'Asculum et de Cosa <sup>1</sup>. Garrucci <sup>2</sup> cite une monnaie analogue à la dernière, sur laquelle il a lu, en lettres surfrappées, SVES, sous le protome du cheval. Cette surfrappe pourrait faire admettre que ces pièces sortent de l'atelier de Suessa, plutôt que de Cosa ou d'Asculum. Le même auteur cite trois monnaies en bronze aux mêmes types, sur lesquelles la légende ROMANO est ainsi déformée: DOMAON, ROMMOC ROMAAC. On a trouvé neuf cent seize de ces bronzes à Vicarello <sup>3</sup>. Ajoutons que les ateliers de l'Italie méridionale paraissent avoir emprunté le type du protome de cheval bridé à des pièces d'argent de Patraeos roi de Péonie, vers 340-320 av. J.-C. et aux belles monnaies des Carthaginois frappées à Panorme vers la même époque.





- 6. ROMANO. Tète laurée d'Apollon, à gauche.
- n). Cheval en liberté, galopant à droite; au-dessus, une étoile.

Argent. Poids moyen: 6 gr. 80. — 15 fr.

<sup>1</sup> V. des exemples dans le catalogue du British Museum. Italy.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sylloge, p. 49, n. 20.

<sup>3</sup> Mommsen, Mon. rom., t. I, p. 365.

Nous verrons plus loin la même pièce avec la légende ROMA. Le cheval surmonté d'un astre se rencontre sur un grand nombre de monnaies autonomes des villes de l'Italie méridionale, notamment à Arpi et à Salapia.





- 7. Tête de Minerve à droite, coiffée du casque de Persée, surmonté d'une tête d'aigle; derrière, un symbole variable.
- ROMANO. Victoire à demi nue, debout à droite, tenant de la main gauche une longue palme, au sommet de laquelle elle suspend par des lanières une couronne de laurier; dans le champ, une ou deux lettres grecques variables.

Argent. Poids moyen: 6 gr. 50. — 15 fr.

## Symboles et lettres:

DROIT	REVERS
Caducée	AA
Fleur sur sa tige	
Sceptre?	Ξ
Massue	н
Corne d'abondance	∧ ou ∧
Bâton noueux (virga)	MM
Trépied	. 00

Le type de la Victoire attachant une couronne à une longue palme est aussi sur les monnaies à légende osque d'Asculum en Apulie, où cette pièce a sans doute été frappée. Cavedoni e croit que ce

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Friedlaender, Oskische Münzen, pl. vii, 3 et 4.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cavedoni, Rivista numismatica italiana, 1864, p. 1.

type a été inventé à l'occasion de la victoire remportée en 475, (279 av. J.-C.) par le consul P. Sulpicius Saverrio, à Asculum, sur Pyrrhus, roi d'Epire.





- 8. Tête d'Hercule imberbe et diadémé, à droite, ayant une peau de lion nouée autour du cou, et la massue sur l'épaule.
- R. ROMANO. La Louve tournée à droite, allaitant les jumeaux Romulus et Rémus.

Argent. Poids moyen: 7 gr. 15. — 15 fr.





- 9. Tête laurée d'Apollon à gauche.
- ROMANO. Lion tourné à droite et broyant dans sa gueule un javelot, sur lequel il appuie une patte 1.

Bronze. Poids moyen: 10 gr. - 2 fr.

Variété. La tête d'Apollon est tournée à droite.

On a trouvé 1156 exemplaires de cette médaille à Vicarello; un grand nombre n'étaient que des surfrappes d'anciennes monnaies de Luceria <sup>2</sup>. Sur des pièces de Capoue à légende osque, on voit un lion portant un javelot, type qui offre quelque rapport avec celui-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Inexactement décrit dans Mommsen, Mon. rom., t. I, p. 366.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Garrucci, Sylloge, p. 50, n. 25.

ci 1; sur certaines monnaies de Perdiccas III, roi de Macédoine (366 à 359 av. J.-C.) et de la ville de Cardia, en Thrace, son voit comme ici, le lion brisant le javelot qui l'a blessé. Enfin, le lion figure au revers des médailles de Phistelia, de Teate, de Velia.



- 10. ROMANO. Tête de Minerve casquée et tournée à gauche.
- R). ROMA. Aigle sur un foudre; dans le champ, un symbole variable (meta, glaive, massue); dessous, la lettre K.

Bronze<sup>2</sup>. British Museum. — 50 fr.

Cette pièce a été frappée à l'époque de la seconde guerre Punique, dans un atelier du Bruttium, comme Consentia, ainsi que l'indique la lettre K; l'aigle sur un foudre se constate dans une pose identique sur les bronzes du Bruttium frappés avant l'arrivée des Carthaginois.

- 11. Tète d'Apollon couronnée de laurier, à droite.
- R). [O]NAMO[R] (Romano), en légende rétrogade. Taureau à face humaine, couronné par une Victoire qui vole au-dessus.

Bronze. 5 grammes. — 5 fr.

Cette monnaie a été trouvée aux Aquæ Apollinares, près de Vicarello, par Garrucci<sup>3</sup>. Elle est aux types des monnaies de Naples où elle a sans doute été frappée.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Friedlænder. Oskische Münzen, pl. 11, 6. British Museum, Catalogue, Italy, p. 80.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Riccio, Mon. di citta, p. 19. Mommsen, Mon. rom., t. I, p. 366. Garrucci, Sylloge, n. 26.

<sup>3</sup> Sylloge, p. 50, n. 24.

On doit la rapprocher de la pièce suivante qui porte les mêmes types, mais qui, par sa légende grecque, forme une catégorie à part.



- 12. Tête d'Apollon couronnée de laurier, à droite.
- . r) PΩMAIΩN. Taureau à face humaine, marchant à droite.

Bronze. 3 gr. 20. — 20 fr.

Cette monnaie est tout à fait semblable aux pièces de Naples frappées à la même époque, c'est-à-dire dans la première moitié du cinquième siècle de Rome 1. C'est la seule pièce à légende grecque que nous ayons à enregistrer, et elle trouve sa place ici parce qu'elle porte la signature exclusive de l'autorité romaine. Mommsen 2 la croit frappée à Capoue, immédiatement après la conquête de cette ville en 416 (338 av. J.-C.). Mais Ch. Lenormant et le baron de Witte 3 ont émis une opinion que nous croyons plus rationnelle et plus conforme au récit historique dont voici le résumé : en 427 (327 av. J.-C.) le consul Q. Publilius Philo ayant voulu s'emparer de Neapolis (Tit. Liv. vIII, 25 et suiv.), un des principaux habitants, Charilaüs, vendu aux Romains, leur livra la ville; à la suite de cet événement, Rome conclut avec Naples le fædus neapolitanum, et c'est à cette époque que la pièce ci-dessus décrite aurait été frappée à Naples même. D'ailleurs, le nom de Charilaüs, XAPIAEQX, se lit sur les monnaies autonomes de Naples, et c'est probablement ce personnage, ami des Romains, qui fit frapper en leur nom la monnaie avec PΩMAIΩN. Nous avons dit plus haut (p. 9) que la légende ROMANO n'était qu'une très ancienne forme du génitif pluriel, correspondant à POMAION.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Eckhel, Doctr. num. vet., t. I,. p 114; t. V, p. 43.

<sup>2</sup> Histoire de la mon. rom., t, III., p, 225.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ch. Lenormant et J. de Witte, Elite des monuments céramographiques, introd., t. I, pl. XLVI et suiv. Cf. Revue numism. 1844, p. 251; J. de Witte Etudes sur les vases peints, p. 10;.

II. Pièces avec la légende ROMA 457-543 (317-211 av. J.-C.).



13. Tête de Minerve de face, coiffée d'un casque orné d'une triple ai grette(τριλοφία).



ROMA. Bouf debout, tourné à droite, se battant les Ŗ. flancs avec sa queue; au-dessus, la lettre . As. Poids normal: 327 gr. — 600 ir.
14. Même description; mais au revers, il y a un caducée

debout, au lieu de la lettre 1. — 600 fr.

Ces as libraux ont été émis à Luceria, si l'on interprète la lettre L comme initiale du nom de l'atelier plutôt que comme initiale du mot libra. La même tête de Minerve se rencontre sur les belles pièces d'argent d'Audoléon, roi de Péonie (mort en 284 av. J.-C.) f, ainsi que sur des monnaies de Tarente et de Métaponte. Le musée Kircher, à Rome, possède plusieurs exemplaires de cette monnaie; l'un d'eux a été trouvé sur le territoire de l'ancien Latium, un autre à Velia; cinq enfin, dont deux avec la lettre L et trois avec le caducée, viennent de la trouvaille des Aquæ Apollinares 2. Leur poids effectif varie de 322 à 256 grammes.

Marchi et Tessieri ont rapproché de l'as avec le caducée, un semis et un quadrans sur lesquels on voit également un caducée comme symbole; mais ces monnaies ne portent pas l'inscription Roma, et leurs types sont tout à fait étrangers à celui des as que nous avons décrits : il n'est pas certain que ces pièces fassent partie de la même

série monétaire 3



- 15. Tête diadémée de Junon, tournée à droite, ses cheveux formant trois torsades sur la nuque; derrière, quatre points.
- ROMA. Hercule jeune, debout, tenant la massue de la main droite, et s'apprêtant à frapper un centaure, qu'il saisit de la main gauche par les cheveux; dans le champ, quatre points.

Triens. 58 grammes. — 20 fr.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Trésor de numismatique, Rois grecs, pl. VII, fig. 5, 6, 8.

<sup>2</sup> Garrucci, Sylloge, p. 45, n. 2. Lama, Tavola alimentaria Velejate, Parme, 1819, p. 57; Marchi et Tessieri, L'Aes grave del Museo Kircheriano, Incerte, pl. v, n. 15; d'Ailly, Recherches sur la mon. rom., t. I, pl. XLVIII. 3 Marchi et Tessieri, L'Aes grave, etc., pl. 11., n. 1, et pl. 111, n. 9.





- 16. Tête jeune d'Hercule, tournée à droite, et coiffée d'une hure de sanglier; derrière, trois points.
- ROMA. Taureau bondissant à droite; dessous, un dragon; dans le champ, trois points.

  Quadrans. 40 grammes. 12 fr.





- 17. Tête jeune d'Hercule, tournée à droite, et coiffée d'une hure de sanglier; dans le champ, trois points
- ROMA. Taureau bondissant à droite; dessous, un dragon; dans le champ, trois points et un épi de blé. Quadrans. 25 grammes. 8 fr.
- 18. Autre quadrans, du poids de 15 grammes.





19. Autre, dont le module et le poids sont très inférieurs.

Quadrans. 5 grammes. — 5 fr.



- 20. La Louve tournée à droite, allaitant les jumeaux Romulus et Rémus; dans le champ, deux points.
- R). ROMA. Corbeau tourné à droite, et tenant dans son bec une fleur; dans le champ, deux points.

  Sextans. 27 grammes. 5 fr.





- 21. Tête radiée du Soleil de face; dans le champ, à gauche, un point.
- R. ROMA. Croissant surmonté de deux étoiles ; dans le champ, un point.

Once. 12 grammes. — 2 fr.

22. Autre, de 3 gr. 50.

Les triens, quadrans, sextans et once qui précèdent, appartiennent à la même série monétaire. On voit par la différence de poids des spécimens du quadrans, que nous avons donnés, que le pied monétaire sur lequel ces pièces ont été frappées, a été sigulièrement diminué dans l'intervalle qui s'est écoulé entre l'émission des premières et des dernières. Des exemplaires de cette série se rattachent à l'as libral, tandis que d'autres rentrent dans le système de l'as oncial. On a généralement décrit inexactement le quadrans, sur lequel on a voulu reconnaître la tête de Junon Sospita. Mais Junon Sospita est toujours coiffée d'une peau de chèvre; ici, au contraire, la figure

paraît virile, et de plus elle est coiffée d'une peau de sanglier, dont les défenses sont parfaitement accusées. Cette série monétaire a été classée à l'Apulie; mais Garrucci fait remarquer qu'on n'a jamais trouvé ces monnaies sur le territoire de cette ancienne province <sup>1</sup>. Le centaure se voit sur des médailles de Larinum <sup>2</sup>, le taureau cornupète sur des pièces d'Arpi <sup>3</sup> et de Posidonia <sup>4</sup>. La tête de face du Soleil figure sur des pièces où le mot ROMA est remplacé par la légende SVES, ce qui paraît démontrer que ces monnaies sortent de l'atelier de Suessa <sup>3</sup>; pourtant, on trouve aussi cette même tête radiée à Atella <sup>6</sup>, à Calatia <sup>7</sup>, à Métaponte <sup>8</sup>, et sur des monnaies phéniciennes de Malaca en Espagne.

Le corbeau qui figure sur le sextans fait peut-être allusion à la fable que raconte Tite-Live <sup>9</sup> au sujet du temple de Junon à Lanuvium. Après la bataille de la Trébia en 536 (218 av. J.-C.) gagnée par Annibal, on vit, au dire de l'historien, des prodiges étranges, à Rome et dans les environs. A Lanuvium, la lance de Junon s'agita; un corbeau descendit dans le temple de la déesse et se posa sur le pulvinar même. Pour apaiser le courroux des dieux, une offrande en or, du poids de quarante livres fut portée par les matrones romaines à Lanuvium, et une statue d'airain fut consacrée à Junon sur le mont Aventin.





- 23. Tête laurée et imberbe de Janus.
- R). ROMA, en lettres incuses. Jupiter tenant un sceptre de la main gauche, et lançant la foudre de

<sup>1</sup> Garrucci. Sylloge, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Friedlaender, Oskische Münzen, pl. vi, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Carelli, pl. xcı.

<sup>4</sup> Carelli, pl. cxxix.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Carelli, pl. LXXXVII. Catalogue du British Museum, Italy, p. 153.

<sup>6</sup> Carelli, pl. LXX, 13 et 14.

<sup>7</sup> Carelli, pl. LXX.

<sup>8</sup> Carelli, pl. CLIX.

<sup>9</sup> Tit, Liv. XXI, 62,

la droite, à demi-nu dans un quadrige conduit par la Victoire et galopant à droite.

Denier. Poids : de 6 gr. 86 à 6 gr. 08. — 10 fr. On trouve quelquefois ce denier avec la contremarque IMP imprimée au droit, à l'époque de Vespasien 1.





24. Même description, mais la légende ROMA est en relief.

Denier. Poids: de 6 gr. 80 à 5 gr. — 10 fr.





25. Même description, mais le module est de moitié plus petit et le quadrige est tourné à gauche.

Quinaire. Poids : de 3 gr. 42 à 2 gr. 22. — 10 fr. Ces pièces reproduisent la tête de Janus des bronzes de Lampsaque, type qui a été aussi plus tard copié sur les monnaies autonomes de Capoue à légendes osques ; elles sortent probablement de l'atelier de cette ville, où elles ont dû être frappées vers l'an 486 (268 av. J.-C.). Ce qui le prouve, c'est que la légende en lettres incuses qu'on voit sur les plus archaïques de ces monnaies a été exactement copiée sur les plus anciens deniers sortis de l'atelier du Capitole, qui remontent à cette année 486. Le quadrige de Jupiter qu'on rencontre sur des pièces d'Atella et de Calatia, aussi bien que sur les monnaies autonomes de Capoue a été copié, cinquante ans plus tard environ, sur des deniers frappés à Rome même, qui ont pris, de ce type, le nom de quadrigati.

Bahrfeldt. Zeitschrift für Numismatik, t. III, 1876, p. 358.





- 26. Double tête de femme portant la stéphanè.
- n). Le quadrige de Jupiter, tourné à droite.

Electrum. Poids: de 3 gr. 10 à 2 gr. 58. — 40 fr.

Cette pièce reproduit au droit le type de quelques monnaies de Rhegium où elle a, sans doute, été frappée par l'armée romaine qui prit la ville en 478 (276 av. J.-C')





- 27. Tète laurée et imberbe de Janus.
- r). ROMA. Personnage à genoux entre deux guerriers et tenant un petit cochon dans ses bras. Les deux guerriers, dont l'un est barbu, vêtu de la chlamyde grecque et armé d'une longue lance, et l'autre, imberbe, portant le costume romain et armé d'une haste courte, prêtent serment sur la tête de l'animal 1.

Denarius aureus. 6 gr. 86. — 300 fr.





28. Même description; mais le module est moindre de moitié.

Quinarius aureus. 3 gr. 41. — 250 fr.

1 Garrucci (Sylloge, p. 46, n. 4 et 5) pense à tort que les deux guerriers plongent chacun un poignard dans le flanc du porc.

Ces monnaies sortent probablement de l'atelier de Capoue; sur les sextans autonomes, frappés à la même époque au nom de cette ville, on voit le même type de revers, et on le trouve aussi avec quelques modifications sur des sextans d'Atella 1. Ajoutons encore que plus tard les ateliers campaniens ont frappé avec le même revers des monnaies de la ligue italiote, lors de la guerre Sociale, vers 665 (89 av. J.-C.) 2. Le costume des deux guerriers qui se jurent alliance et fidélité sur le corps du cochon est très caractéristique. Le personnage vêtu de la chlamyde représente les Campaniens d'origine grecque; le Romain est reconnaissable à sa cuirasse et à son armure de légionnaire. Ce type a été créé sans doute en 543 (211 av. J.-C) à l'occasion de la prise de possession définitive de la Campanie par les Romains, et de la réconciliation qui fut sanctionnée après l'expulsion des Carthaginois. Les monnaies de la guerre Sociale qui ont reproduit ce revers sont encore les unes à légendes osques, les autres à légendes latines.

Nous devons mentionner ici une médaille en or donnée comme authentique par Riccio 3 et reproduite avec hésitation par Cohen 4. Cette pièce est aux mêmes types que celles que nous venons de décrire; seulement, sous la tête de Janus, on lit le nombre XXX. Mommsen l'insérant dans les tableaux de ses Annexes, et Garrucci dans son Sylloge, en admettent l'authenticité 5. Mais le baron d'Ailly qui a vu l'original dans la collection du Vatican, la déclare fausse, malgré l'opinion de Borghesi qui, d'ailleurs, n'avait pas vu la médaille 6; son poids est de 4 gr. 46. Ce qui nous fait penser que cette monnaie est l'œuvre d'un faussaire, c'est que ce poids ne correspond en aucune façon à celui des pièces marquées LX, XXXX et XX que nous verrons plus loin (n° 29, 30 et 31); d'autre part, l'exemplaire du Vatican serait la seule médaille au type du serment qui portât une indication de valeur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Friedlaender, Oskische Munzen, pl. 11, 10; pl. 1V, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> F. Bompois. Les types monétaires de la guerre sociale, pl. 1.

<sup>3</sup> Riccio. Le monete delle antiche famiglie di Roma. Suppl, pl. LXVII, 7

<sup>4</sup> Cohen. Descript. gén. des mon. de la république romaine, p. 346, n. 10 et pl. XLIV, 10.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Mommsen. Mon. rom., t. 1, p. 371. Garrucci, Sylloge, p. 46, n. 5.

<sup>6</sup> Ailly. Recherches sur la mon. rom., t. I, p. 194.





- 29. Tête casquée de Mars barbu, à droite; derrière LX (soixante sesterces).
- n). ROMA. Aigle, les ailes éployées, debout sur un foudre, et tourné à droite.

Or. 3 gr. 40 à 3 gr. 28. — 60 fr.

Variétés: au revers, on rencontre parsois les symboles suivants:

Ancre.

Baton noueux (scipio).

Couronne.

Étoile.

Fer de lance.

Peniagone.

Ces symboles figurent aussi dans le champ des monnaies frappées dans l'atelier du Capitole, vers 550 (204 av. J.-C.). Celles-ci qui ont été émises à Capoue sont donc contemporaines. Comme les symboles sont à cette époque les emblèmes, quelquefois même les armes parlantes du magistrat qui a ordonné l'émission monétaire, il serait possible, par exemple, que les pièces sur lesquelles figure un bâton noueux ou scipio aient été frappées par le grand Scipion l'Africain, en vertu de ses pouvoirs militaires, tandis qu'il préparait en Campanie son expédition d'Afrique en 550 (204 av. J.-C.) <sup>1</sup>.





- 30. Tête casquée de Mars barbu, à droite; derrière, le nombre XXXX (quarante sesterces).
- n). ROMA. Aigle, les ailes éployées, debout sur un foudre et tourné à droite.

Or. 2 gr. 26 à 2 gr. 20. — 200 fr.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fr. Lenormant, La mon. dans l'antiquité, t. II, p. 289.





31. Même description; mais la pièce est d'un plus petit module, et au droit, derrière la tête, le nombre XX (vingt sesterces).

Or. 1 gr. 13 à 1 gr. 07. — 60 fr.

Le type de l'aigle sur un foudre se rencontre sur les autonomes de Capoue <sup>1</sup>; mais le prototype de cette représentation doit être recherché sur les monnaies d'or de Tarente, à la tête d'Apollon.





- 32. Tête de Mars (ou Achille), imberbe, casquée et tournée à droite; derrière, une massue.
- ROMA. Cheval en liberté, galopant à droite; dans le champ, une massue.

Argent. 6 gr. 55. — 20 fr.





33. Même description; mais la pièce est d'un module inférieur.

Bronze. 3 gr. 16 à 2 gr. 85. — 3 fr.

<sup>1</sup> Friedlaender, Oskische Münzen, Capua, I, pl. 1.





- 34. Tête de Mars (ou Achille) imberbe, casquée et tournée à droite; sur le casque est figuré un griffon.
- r). ROMA. Protome de cheval bridé et tourné à droite; derrière, la harpè.

Argent. 7 gr. - 12 fr.





35. Autre, en bronze, quelquefois d'un module inférieur; 2 gr. 75. — 8 fr.



- 36. Tête casquée et barbue de Mars à droite.
- ROMA. Protome de cheval bridé et tourné à droite; derrière, une palme.

Argent 1. — 12 fr.

Le cheval en liberté et le protome de cheval se trouvent déjà, comme nous l'avons vu sur des monnaies à la légende ROMANO. La tête casquée est une copie de la tête d'Achille des monnaies de Pyrrhus, roi d'Épire.

Le type des nº 34 et 35 a été assez inexactement décrit par divers auteurs qui ont pris notamment la harpè pour un strigile.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Garrucci, Sylloge, n. 11. Fiorelli, Annali di numism., 1846, p. 23 et pl. 1, fig. o.





- 37. Tête laurée d'Apollon, à droite;
- ROMA. Cheval en liberté, galopant à gauche. Argent. 6 gr. 30. 12 fr.





38. Même description; mais la pièce est d'un moindre module.

Argent. 3 gr. 20. — 12 fr.





39. Même description; mais le cheval paraît bridé.

Bronze. 3 gr. 10. — 3 fr.

Nous avons énuméré plus haut (p. 12) quelques ateliers de l'Italie méridionale où l'on a frappé des pièces autonomes avec le type du cheval en liberté.





40. Tête d'Hercule imberbe, coiffée de la peau de lion et

tournée à droite; au-dessous, une massue; devant la lettre  $\nu$  (Luceria?).

R. ROMA. Pégase volant et au galop à droite; audessus, la lettre  $\epsilon$  (semiuncia).

Bronze. 7 gr. 68. — 5 fr.





41. Même description, mais au revers, une massue au lieu de la marque €.

Bronze. 3 gr. 17. — 5 fr.

Le type de Pégase se rencontre notamment sur les monnaies autonomes de Frentani <sup>1</sup>, des Capoue <sup>2</sup>, de Locri <sup>3</sup>.





- 42. Tête de Minerve, à droite, coiffée d'un casque orné d'une tête d'aigle.
- ROMA. Chien marchant à droite, et levant une patte.

Bronze. 1 gr. 50. — 3 fr.

Le type du chien paraît à Larinum 4. La tête du droit porte le casque de Persée comme la pièce décrite p. 12, n° 7.

<sup>1</sup> Carelli, pl. LX.

<sup>2</sup> Carelli, pl. LXIX.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Carelli, pl. clxxxix.

<sup>4</sup> Carelli, pl. Lx.





- 43. Buste tourrelé de femme, à droite.
- ROMA. Cavalier brandissant un fouet, sur un cheval galopant à droite.

Bronze. 6 gr. 80. — 5 fr.

Les types de cette médaille se voient sur des autonomes de Capoue <sup>1</sup>.





- 14. Tète casquée de Minerve, à droite; dessous, la lettre  $\nu$  (Luceria).
- ROMA. Cavalier en course, à gauche; dessous, la lettre T; dans le champ, à droite, S. (Semis?)

  Argent. 1 gr. 30. 5 fr.





- 45. Tête casquée de Minerve, à droite; devant, la lettre  $\nu$  (Luceria); derrière, deux points.
- i). ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite, tenant leurs glaives élevés de la main droite; dessous, la lettre T.

Sextans. 12 gr. à 7 gr. 97. — 3 fr.

1 Carelli, pl. Lxix, 19.

Nous trouvons ici les Dioscures dans une attitude différente de celle qu'ils ont sur les premiers deniers sortis de l'atelier du Capitole, mais identique à celle qu'on leur voit sur les monnaies des Bruttiens. On rencontre leurs têtes accolées sur de petites pièces de bronze autonomes de Luceria <sup>1</sup>.





- 46. Tète casquée de Minerve, à droite.
- ROMA. Guerrier debout, nu, casqué, tenant une massue et s'appuyant sur un trophée (?); dans le champ, S (Semis)

Bronze. 4 gr. 17. - 5 fr.





- 47. Tête jeune, barbue et laurée, à droite.
- R). ROMA. La Louve allaitant Romulus et Rémus; derrière, le figuier Ruminal.

Ce revers est pareil à celui du denier de Sex. Pompeius Fostlus frappé vers 625 (125 av. J.-C.) V. Pompeia.

Bronze. 3 gr. 31. - 3 fr.





- 48. Tête radiée du Soleil à droite.
- i). ROMA. Proue de navire à droite. Bronze. 3 gr. 18. 3 fr.

<sup>1</sup> Introduction, § IV.





- 49. Buste casqué et drapé de Minerve à droite.
- R. ROMA, au milieu du champ.

Bronze. 3 gr. 36 à 1 gr. 20. — 2 fr.





- 50. Tête casquée de Minerve, à droite; derrière, un point.
- R. ROMA. Double corne d'abondance.

Once. 4 gr. 80. — 2 fr.

Cette dernière pièce se rattache peut-être à la série de monnaies que Sylla fit frapper dans l'atelier de Valentia en 674 (80 av. J.-C.). La double corne d'abondance est le type spécial des monnaies de cette ville (V. Cornelia). Quelques-uns des bronzes qui précèdent ont été frappés comme l'indique leur poids, sous le régime de l'as sextantaire et oncial, c'est-à-dire à une époque bien postérieure à la date que l'on assigne à la cessation du monnayage romano-campanien. Nous les avons groupés ici parce qu'ils n'ont pas été émis dans l'atelier du Capitole, et que leurs types anormaux les rattachent plutôt à la série romano-campanienne 4.

1. Mommsen et Garrucci décrivent la pièce suivante qui se trouverait au musée Santangelo et au musée de Berlin, ce dernier exemplaire venant de l'ancienne collection Friedlaender: Tête imberbe diadémée et laurée de Janus. R. ROMA. Cheval au galop à droite. Ar. Mommsen. Mon. rom., t. 1, p. 368, n. 4; Garrucci, Sylloge inscr. lat., p. 47, n. 7. M. Friedlaender, le regretté directeur du cabinet des Médailles de Berlin nous a écrit, à la date du 7 juillet 1883, que cette pièce n'existe pas au musée de Berlin. Il s'agit évidemment d'une monnaie de Syracuse, assez commune, au type de la double tête de femme, et dont la légende mal conservée, aura été mal lue; elle est décrite dans Mionnet, Descr. gén., t. 1. p. 303, n° 820 et 821.

#### III. AES GRAVE LIBRAL.

## 416 à 486 (338 à 268 av. J.-C.).

Le système de l'as libral paraît avoir été inauguré à Rome vers l'an 416 (338 av. J.-C.), et l'on peut en placer la disparition vers l'an 486 (268 av. J.-C.), c'est-à-dire à l'époque de l'introduction à Rome, du monnayage de l'argent. Les pièces émises dans le système de l'æs grave libral, à Rome, sont toutes coulées et non frappées; elles sont anépigraphes, et en dehors du type, elles ne portent que l'indication de leur valeur par rapport à l'as. Le poids normal basé sur la livre de 327 grammes, est rarement atteint par les monuments; l'as, par exemple, ne dépasse pas souvent 300 grammes, et il faut faire la même réduction proportionnelle pour toutes les pièces de la série <sup>1</sup>. L'as du poids le plus élevé que l'on connaisse est celui qui est conservé au musée Olivieri, à Pesaro, et qui pèse exceptionnellement 390 gr. 30.

Sur une série de 700 as environ pesés par le baron d'Ailly et K. Samwer, le plus lourd n'a fourni que 312 gr. 30 et le plus léger seulement 207 gr. 10. Le module varie de 58 à 72 millimètres.

Sur 137 semis pesés par les mêmes auteurs, le plus lourd a 164 gr. 80, avec un module de 55 millimètres; le plus léger 103 gr. 50, avec un module de 50 millimètres.

Les poids fournis par 57 triens s'échelonnent entre 108 gr. 90 et 52 gr. 20, avec un module variant entre 42 et 48 millimètres.

47 quadrans ont donné de 75 gr. 90 à 49 gr. 95, avec un module de 36 à 42 millimètres.

44 sextans pèsent de 51 gr. 45 à 35 gr. 92 et mesurent de 33 à 37 millimètres de module.

Enfin, 25 onces ont fourni de 27 gr. 32 à 17 gr. 98, avec un module de 25 à 29 millimètres 2.

1 V. Introduction, § II.

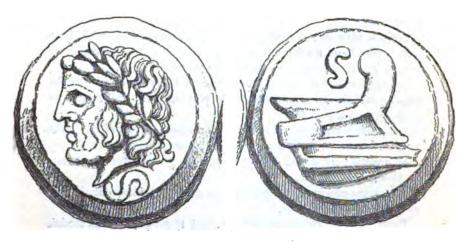
<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ailly. Recherches sur la monnaic romaire, t. I, p. 56 à 82. K. Samwer, Numism. Zeitschrift. 1883, p. 59.



51. Tête barbue de Janus bifrons.

1). Proue de navire; au-dessus, I.

As. Poids normal: 327 gr. — 12 fr.



- 52. Tête laurée de Jupiter; dessous, la lettre S.
- n). Proue de navire; au-dessus, S. Semis. Poids normal: 163 gr. 50. 10 fr.



- 53. Tête casquée de la déesse Rome; dessous, quatre points.
- i). Proue de navire; au-dessous, quatre points. Triens. Poids normal: 109 gr. — 8 fr.





- 54. Tête d'Hercule coiffée de la peau de lion ; derrière, trois points.
- H). Proue de navire; au-dessous, trois points. Quadrans. Poids normal: 81 gr. 75. — 5 fr.





- 55. Tête de Mercure coiffée du pétase ailé; derrière, deux points.
- i. Proue de navire; au-dessous, deux points. Sextans. Poids normal: 54 gr. 50. 3 fr.





- 56. Tête casquée de la déesse Rome; derrière, un point.
- R. Proue de navire; au-dessous, un point.

Once. Poids normal: 27 gr. 25. — 3 fr.

Variétés: Sur l'as, le semis, le triens, le quadrans, le sextans et l'once, les types du droit et du revers sont tournés indifféremment vers la droite ou vers la gauche, mais plus souvent vers la gauche.

# DEUXIÈME PARTIE

# DEPUIS L'AN DE ROME 486 JUSQU'A L'AN 750 (268-4 av. J.-C.)

#### PREMIÈRE PÉRIODE

L'an de Rome 486 (268 av. J.-C.), la monnaie d'argent fut frappée pour la première fois dans l'atelier monétaire du Capitole. On inaugura vers la même époque, le système de l'as triental, ou de l'as pesant seulement quatre onces (109 gr. 15) au lieu d'une livre. Les énormes lingots lenticulaires de l'as libral et de ses subdivisions qu'on était habitué à voir en circulation furent remplacés par l'émission de trois pièces tout aussi volumineuses, mais qui furent des multiples de l'as: le decussis, le tripondius ou tressis, et le dupondius. Le decussis est très rare; on n'en connaît qu'une variété authentique et nous ne parlerons que pour mémoire d'un decussis publié autrefois par Arigoni 1 et reproduit par Carelli et Cavedoni 2. Cette pièce porte au droit, la tête de Minerve avec le casque orné d'une tête d'aigle, et au revers l'inscription ROMA avec la Victoire dans un bige galopant à gauche; elle est aujourd'hui considérée comme l'œuvre d'un faussaire moderne 3.

C'est à partir de l'inauguration de l'as triental que les pièces les plus petites de la série de bronze, comme le sextans et l'once commencent à être produites non plus par la fusion, mais par la frappe au marteau, et à porter le nom de Rome qu'on ne voit pas encore apparaître sur les pièces plus lourdes qui continuent à être coulées.

Les premières monnaies d'argent, frappées sur le pied de  $\frac{1}{12}$  de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Arigoni, Numismata quadam cujuscumque forma et metalli musei Honorii Arigoni (Tarvisii, 1741-1759), t. III, pl. xxiii-xxiv.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Carelli, pl. xxxi.

<sup>3</sup> V. Mommsen. Hist. de la mon. rom., t. III, p. 7, note; Ailly, Recherches, etc., t. I, p. 88 et pl. xxii.

la livre romaine portent toujours l'indication de leur valeur par rapport à l'as:

Le denier valant 10 as porte la marque . . . . X Le quinaire valant 5 as porte la marque . . . . V Le sesterce valant 2 \frac{1}{3} as porte la marque. . . IIS

Cette marque de valeur est placée, au droit, derrière la tête de la dea Roma. Au revers, on voit le type des Dioscures à cheval, et à l'exergue le mot ROMA. Sur les plus anciennes pièces, ce mot est gravé en lettres incuses, comme sur certaines monnaies de la série romano-campanienne frappées vers le même temps <sup>1</sup>. Le flan de ces premières monnaies d'argent est large et peu épais; on ne voit encore dans le champ de ces pièces aucun symbole ou monogramme à côté du type principal. Le denier le plus lourd pesé par le baron d'Ailly va jusqu'à 5 gr. 11; les plus légers n'atteignent pas 3 grammes; les plus lourds paraissent les plus anciens <sup>2</sup>. Le quinaire pèse de 2 gr. 36 à 1 gr. 73, et le sesterce, de 1 gr. 23 à 1 gr. environ.

Bientôt, vers l'an 500 environ, le flan du denier et du quinaire est occupé par des types nouveaux. Les Dioscures sont souvent remplacés par le bige de Diane ou celui de la Victoire, d'où le nom de bigati donné à ces nouvelles espèces.

Peut-être vingt ans plus tard, le quinaire et le sesterce cessent momentanément d'être frappés: ces deux monnaies divisionnaires du denier disparaissent devant la vogue immense qu'acquièrent de nouvelles espèces d'importation étrangère, le double victoriat, le victoriat et le demi-victoriat, ainsi appelés à cause de la Victoire couronnant un trophée, qui forme le type du revers.

C'est vers l'an 500 enfin, qu'on commence à voir s'introduire dans le champ des pièces d'argent et de bronze, à côté du type principal, des marques particulières, lettres ou symboles, qui sont l'indice soit le plus souvent du nom du magistrat qui fit émettre ces monnaies, soit du nom de l'atelier d'où elles sont sorties. Dans la description qui suit, afin d'éviter toute confusion, nous décrirons : 1° les pièces d'argent et de bronze qui sont dépourvues de ces marques : ce sont les plus anciennes de la série ; 2° les pièces d'argent et de bronze qui portent des symboles ; 3° celles qui ont des lettres ou des mono-

<sup>1</sup> V. plus haut, p. 21.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour le classement de ces très anciens deniers et des particularités de détail que peuvent présenter les lettres de la légende, V. Bahrfeldt. Zeitschrift für Numismatik, 1878, p. 30 et suiv.; et Samwer, Num. Zeitsch. 1883, p. 66.

grammes. La prompte disparition du denier au bige de la Victoire ou de Diane, comme celle du quinaire, du sesterce, du double victoriat et du demi-victoriat, explique pourquoi les marques monétaires ne se rencontrent que fort rarement sur ces espèces. Le style des deniers qui portent des lettres isolées, comme B, C, D, H, permet de croire que ces pièces ont été frappées hors de Rome et que ces lettres sont les initiales du nom de l'atelier. A la fin de la période, c'est-à-dire vers l'an 537 (217 av. J.-C.) nous trouvons déjà des monogrammes compliqués, qui font pressentir que le nom du magistrat monétaire va bientôt être inscrit en toutes lettres sur les espèces.

I. — Monnaies sans marque monétaire.





- 1. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- r). ROMA (en lettres incuses). Les Dioscures à cheval, galopant à droite, avec leurs manteaux flottants, leurs bonnets coniques, surmontés de deux étoiles, et leurs lances en arrêt.

Denier - 10 fr.





2. Même description, mais les lettres du mot ROMA sont en relief.

Denier. - 2 fr.





- 3. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, V.
- ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite. Quinaire. — 2 fr.





- 4. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, IIS.
- R). ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite. Sesterce. 3 fr.





- 5. Tête de la déesse Rome, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle ; derrière, X.
- R). ROMA. Diane, la tête surmontée du croissant, debout dans un bige, galopant à droite.

  Denier. 2 fr.

Variété: Diane tient un fouet de la main droite.





- 6. Tête de la déesse Rome, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- ROMA. La Victoire dans un bige, galopant à droite.
   Denier. 2 fr.





- 7. Tête laurée et barbue de Jupiter, à droite.
- r). ROMA. Victoire debout, tournée à droite et couronnant un trophée.

Double Victoriat. Exemplaire troué, pesant 6 gr. 37. — 500 fr.

Cette pièce est le seul exemplaire du double victoriat, connu jusqu'à ce jour. Elle a été trouvée en Espagne, près de Tortose, et est aujourd'hui dans la riche collection léguée par le baron d'Ailly, au Cabinet de France.





- 8. Tête laurée et barbue de Jupiter, à droite.
- ROMA (en lettres incuses). Victoire debout, tournée à droite et couronnant un trophée.
   Victoriat. 3 gr. 11. 3 fr.





9. Même description, avec la légende ROMA en relief. Victoriat. 3 gr. 47 à 2 gr. 37. — 2 fr.





10. Tête laurée et barbue de Jupiter, à droite.

### MONNAIES DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

42

r). ROMA. Victoire debout, tournée à droite et couronnant un trophée.

Demi-Victoriat. 1 gr. 84 à 1 gr. 48. — 2 fr.



- 11. Tête de la déesse Rome, à droite, coiffée d'un casque surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- is. Proue de navire tournée à gauche; au-dessus, X.

Decussis. 1091 gr. 50. — 800 fr.

Celui du musée du Collège romain pèse 1104 gr. .70 (module : 116 millimètres) 1.



¹ On a cité et reproduit dans divers ouvrages un decussis du poids de 853 grammes, sur l'authenticité duquel nous ne sommes point fixé. Au droit, figure la tête de la déesse Rome, coiffée d'un casque orné d'un panache, mais sans la tête d'aigle; dans le champ, on voit un fer de lance, au droit et au revers. Carelli, op. cit., p. 9, pl. XXXIII, 1; Mommsen, Mon. rom., t. III, p. 359. Ailly, Recherches, etc., t. I. p. 87.



- 12. Tête casquée de la déesse Rome, à droite; derrière, III.
- p. Proue de navire tournée à gauche; au-dessus, III.
   Tripondius. Poids normal: 327 grammes. 300 fr.
   Les pesées du baron d'Ailly fournissent de 313 à 208 grammes, avec un module de 64 à 70 millimètres.



13. Tête casquée de Rome, à droite; derrière, II.

r). Proue de navire à gauche; au-dessus, II.

Dupondius. Poids normal: 218 gr. 30. — 200 fr. Les pesées du baron d'Ailly donnent des poids qui s'échelonnent entre 220 gr. 25 et 151 gr. 70 (module: 56 à 60 millimètres).





- 14. Tête de Janus bifrons.
- ij. Proue de navire; au-dessus, I.

As. Poids normal: 109 gr. 15. - 12 fr.





- 15. Tête laurée de Jupiter; derrière, S.
- Ry. Proue de navire; au-dessus, S. Semis. Poids normal: 54 gr. 58. 12 fr.





- 16. Tête casquée de la déesse Rome; au-dessous, quatre points.
- r). Proue de navire; au-dessous, quatre points. Triens. Poids normal: 36 gr. 38. 10 fr.





- 17. Tête d'Hercule, coiffée de la peau de lion; au-dessous, trois points.
- R). Proue de navire; au-dessous, trois points.

  Quadrans. Poids normal: 27 gr. 79. 6 fr.





18. Tête de Mercure, coiffée du pétase ailé; au-dessus, deux points.

ROMA. Proue de navire; au-dessous, deux points. Sextans. Pièce frappée; poids normal: 18 gr. 19. — 4 fr.





- 19. Tête casquée de la déesse Rome, à gauche; derrière, un point.
- R. ROMA. Proue de navire; au-dessous un point.

Once. Pièce frappée; poids normal: 9 gr. 09.—4 fr. Variétés: sur l'as, le semis, le triens, le quadrans, le sextans et once qui précèdent, les types du droit et du revers sont tournés indifféremment vers la droite ou vers la gauche.

### II. Monnaies avec symboles.

- 20. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- R). ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à gauche. Denier. 2 à 10 fr.

Variétés: On trouve les symboles suivants: Ancre, au Ñ. Bâton (ou plutôt virga, toise), au Ñ., quelquefois au droit; rarement sur les deux faces à la fois. Bâton au droit et palme au Ñ. Bâton noueux (scipio), tantôt au droit, tantôt au revers, ou sur les deux faces. Bâton augural (lituus), au Ñ. Bêlier, au Ñ. Bonnet de flamine (apex), au Ñ. Bonnet lauré de Vulcain, au Ñ. Borne du cirque (meta), au Ñ. Bouclier oval et carnyx (trompette gauloise) en sautoir, au Ñ. (V. Decia). Bouclier rond ou carré, au Ñ. Branche de laurier au droit. Caducée, au Ñ. Casque avec un cimier en forme de faucille, au Ñ. Casque surmonté d'un croissant, au Ñ. Cercle coupé de deux lignes qui forment un triangle dans le bas, au Ñ. Chien debout, au Ñ. (V. Antestia). Chouette, au Ñ. Corne d'abondance, au Ñ. Couronne, au Ñ. Croissant, au Ñ. Dauphin, au Ñ. Élephant (la tête seule), au Ñ. (V. Cæcilia). Épée gauloise, au Ñ. Épée recourbée, au Ñ. Épieu de chasse, au Ñ. Épi, au Ñ. Étoile, au Ñ. Fer de lance (hasta venatrix), au Ñ. placé horizontale-

ment. Fer de lance, au R. placé perpendiculairement. Fleur, au R. Foudre, au R. Gouvernail, au R. Griffon, au R. (Cet animal est pris quelquefois pour un Sphinx ou même un Pégase). Marteau. Mar-





teau et bonnet de flamine, au R. (V. Sempronia). Massue, au R. Navire, au R. Oreille humaine, au R. Palme, au R. Pelle, au R. Pentagone, au R. (V. Acilia). Pomme de pin, au R. Porc, au R.





Proue de navire, au n. Roue à six rayons, au n. Les deniers qui ont ce symbole sont presque toujours à bords dentelés. Serpent enroulé, au n. Taureau debout, au n. Tête de femme, au n. C'est l'emblème des Horatii Coclites. (V. Horatia). Tourterelle (ou oiseau à peu près semblable), au n. Trident, au n. Victoire couronnant les Dioscures, au n.





- 21. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, V.
- R). ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite. Quinaire. — 2 fr.

On trouve les symboles suivants :  $\acute{E}pi$ , au  $\^{R}$ . Fer de lance, au  $\^{R}$ . placé horizontalement ou verticalement  $^4$ .

<sup>1</sup> On pourrait quelquesois, comme l'a fait le baron d'Ailly, prendre pou un ver ou une sangsue, la lettre Q que l'on voit au revers de quelques quinaires. Ailly, Recherches sur la mon. rom., t. II, p. 587; cs. p. 62. Fr. Lenormant, la Monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 288.

- 22. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- n). ROMA. Diane dans un bige, galopant à droite, le croissant au-dessus de la tête.

Denier. - De 2 à 5 fr.

On trouve au revers de ce denier les symboles suivants : Écrevisse. Épi. Mouche.





- 23. Tête de la déesse Rome, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, V.
- i). ROMA. Diane dans un bige, galopant à droite, le croissant au-dessus de la tête.

Quinaire. — 3 fr.

On trouve au revers de ce quinaire, le symbole suivant : Écrevisse.

- 24. Tête laurée de Jupiter, à droite.
- n). ROMA. Victoire debout, tournée à droite et couronnant un trophée.

Victoriat. — 3 fr.

On trouve sur le victoriat, les symboles suivants: Autel allumé, au n. Bâton ou virga (toise), au n. Bâton noueux, au droit. Bonnet lauré de Vulcain, au n. Boisseau à mesurer le blé, au n. Borne du cirque (meta), au n. Casque avec un cimier en forme de faucille, au n. Chien debout, au n. (V. Antestia). Corne d'abondance, au n. Croissant, au n. Épée gauloise, au n. Épée recourbée, au n. Épieu de chasse, au n. Épi, au n. Fer de lance, au n. Foudre, au n.







Massue, au n. Mouche, au n. Papillon, au n. Pentagone, au n.

(V. Acilia), Porc, au n. Quatre torches ou quenouilles, au n. Trident, au n.

25. Tète laurée de Jupiter, à droite.

R. ROMA. Victoire debout, tournée à droite et couronnant un trophée.

Demi-Victoriat. — 5 fr.

On trouve le symbole suivant : Quatre torches ou quenouilles, au î.





- 26. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- iì. ROMA. Proue de navire; à droite, I.

As. - De 1 à 5 fr.

On rencontre au revers, les symboles suivants: Ancre (quelquesois avec la lettre Q). Ane. Bâton. Bélier. Bonnets des Dioscures. Bonnet lauré. Borne du cirque (meta). Bouquetin ou chamois. Branche de laurier. Caducée debout ou horizontal. Casque avec un cimier en forme de faucille. Cep de vigne chargé de raisins. Cheval debout. Chien debout (V. Antestia). Corne d'abondance. Couronne. Croissant. Dauphin. Épée gauloise. Épée recourbée. Épi. Étendard. Étoile. Fer de lance posé horizontalement. Foudre. Gouvernail et oiseau. Grappe de raisin. Griffon. Lion. Louve allaitant les jumeaux. Marteau.





. Marteau et bonnet de flamine. Massuc. Mouche. Papillon. Papillon

sur une grappe de raisin. Porc. Proue de navire. Scorpion. Taureau debout. Tourterelle (ou oiseau semblable). Tronçon de colonne. Victoire tenant une couronne, quelquesois, devant elle une pointe de stèche. 27. Tête laurée de Jupiter; derrière, S.

R). ROMA. Proue de navire; devant, S. Semis. — De 1 à 5 fr.

On constate sur le semis les symboles suivants, au ne : Anc. Ancre (quelquesois avec la lettre Q). Bâlon. Bélier. Bonnels des Dioscures. Bonnet lauré de Vulcain. Borne du cirque (meta). Bouquetin (ou chamois). Branche de laurier. Caducée. Casque avec un cimier en forme de faucille. Chien debout (V. Antestia). Corne d'abondance. Couronne. Croissant. Dauphin. Épée gauloise. Épi. Étoile. Fer de lance. Foudre. Griffon. Lion. Louve allaitant les jumeaux. Marteau. Marteau (ascia) et bonnet de flamine. Massue. Mouche. Oiseau. Papillon sur une grappe de raisin. Porc. Proue de navire. Victoire tenant une couronne, quelquesois devant elle, une pointe de sièche. 28. Tête casquée de la déesse Rome; derrière ou audessus, quatre points.

R. ROMA. Proue de navire et quatre points.

Triens. — De 1 à 3 fr.

On trouve sur le triens les symboles suivants: Ane. Ancre (quelquesois avec la lettre Q). Bâton (virga). Bonnet lauré de Vulcain. Borne du cirque (meta). Caducée. Casque avec un cimier en forme de faucille. Chien debout (V. Antestia). Corne d'abondance. Croissant. Croix en sautoir: X. Dauphin. Épée gauloise. Épée recourbée. Épi. Étoile. Feuille de vigne. Fer de lance placé verticalement. Foudre.



Gouvernail et oiseau. Griffon. Insecte. Louve allaitant les jumeaux. Marteau. Marteau (ascia) et bonnet de flamine. Mouche. Oiseau. Papillon sur une grappe de raisin. Porc.. Proue de navire. Victoire tenant une couronne, quelquefois devant elle, une pointe de flèche.

- 29 Tête d'Hercule coiffée de la peau de lion; derrière ou au-dessus, trois points.
- ROMA. Proue de navire et trois points.

  Quadrans. De 1 à 3 fr.

On rencontre les symboles suivants: Ane. Ancre. Bâton noueux. Bonnets des Dioscures. Bonnet lauré de Vulcain. Borne du cirque (meta). Branche de laurier. Caducée. Casque surmonté d'un croissant (ou faucille). Chamois (ou bouquetin). Chien debout (V. Antestia). Corne d'abondance. Croissant. Dauphin. Épée gauloise. Épi. Étoile. Fer de lance placé horizontalement ou verticalement. Foudre. Gouvernail et oiseau. Griffon. Louve allaitant les jumeaux. Marteau. Marteau et bonnet de flamine. Massue. Mouche. Papillon sur une grappe de raisin.



Porc. Proue de navire. Scorpion. Victoire tenant une couronne, quelquefois devant elle, un fer de lance.

- 30. Tête de Mercure coiffée du pétase; au-dessus, deux points.
- R). ROMA. Proue de navire et deux points.

  Sextans. 1 fr.

On trouve les symboles suivants: Ane. Ancre. Bâton noueux, au revers ou au droit. Bonnets des Dioscures. Borne du cirque. Branche de laurier. Caducée. Casque surmonlé d'un croissant. Chien debout (V. Antestia). Corne d'abondance. Croissant. Epi. Étoile. Fer de lance. Foudre. Gouvernail et oiseau. Griffon. Louve allaitant les jumeaux. Marteau. Marteau (ascia) et bonnet de flamine. Massue. Mouche. Papillon sur une grappe de raisin. Porc. Proue de navire. Victoire tenant une couronne.

- 31. Tête de la déesse Rome casquée; derrière, un point.
- n). ROMA. Proue de navire et un point.

Once, — 1 fr.

On trouve les symboles suivants: Ane. Ancre. Borne du cirque. Caducée. Corne d'abondance. Croissant. Épi. Fer de lance. Foudre. Louve allaitant les jumeaux. Marteau et bonnet de flamine. Massue. Papillon sur une grappe de raisin. Victoire tenant un couronne.

### III. Monnaies avec lettres et monogrammes.





- 32. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- R). ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite. Denier. — De 2 à 5 fr.

On trouve les lettres ou monogrammes suivants: N (V. Allia). N (V. Aurelia). N (Canusium?) 1. N (Graccus?. V. Sempronia). N (Hatria? Herdonia?) 2. N (Lucius Plautius Hupsaeus?. V. Plautia.) N (Maximus? (V. Fabia). N (V. Matiena). N (Metellus?. V. Cæcilia). N (Purpureo. V. Furia). N (Roma) 3. N (Tampilus. V. Bæbia).

33. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, V.

¹ Un certain nombre des pièces qui portent cette lettre sont surfrappées sur des monnaies de Panorme, ce qui paraît autoriser à chercher dans cette lettre le nom d'une ville de l'Italie méridionale ou même de la Sicile. Panorme tomba au pouvoir des Romains dès l'an 500 (254 av. J.-C.). Ailly, Recherches sur la mon. rom., t. II, p. 629.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bahrfeldt, Zeitschrift für Numismatik, t. V., p. 33 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La série portant ce monogramme comprend le denier, le quinaire, le sesterce, le victoriat, l'as, le semis, le quadrans, le sextans. Elle est par conséquent très ancienne, puisque certaines de ces pièces ont disparu dès la fin de cette période. On a voulu interpréter ce monogramme par ROMIL et donner les pièces sur lesquelles il se trouve à une prétendue famille Romilia; on a lu aussi Q MARI (Quintus Marius), ou MARO, surnom des Vergilii, ou encore Romanillus (des Cælii). Toutes ces interprétations sont moins plausibles que celle de Roma. Samwer, Numism. Zeitschrift de Vienne, 1883, p. 197.

n). ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite. Quinaire. — De 2 à 5 fr.

On trouve les lettres et monogrammes suivants :

A (Asculum?) 1. Æ (Aelius? Aemilius?). AR (V. Aurelia). H (Hatria?).





**Κ** et Δ (Κόρχυρα. 'Αγήσανδρος?) <sup>2</sup>. ▶ (Luceria). Cette lettre est placée quelquefois au droit <sup>3</sup>.

1 On a attribué à Asculum d'Apulie ou à Asculum du Picenum, une série de l'æs grave portant également la lettre A, comme initiale du nom de lieu (Mommsen, Mon. rom., t. I, p. 358.)

<sup>2</sup> L'attribution à Corcyre (aujourd'hui Corfou) des pièces portant ces deux monogrammes a été proposée depuis longtemps par Havercamp et Morell; bien qu'elle ait été mise en doute par Eckhel (Doctr. num. vet., t. V., p. 290), elle est néanmoins certaine et admise aujourd'hui par tous les numismatises. En effet, le monogramme & se trouve sur des monnaies autonomes de cette lle qui fut conquise par les Romains en 525 (229 av. J.-C.). Ces pièces ont donc été frappées dans les années qui ont suivi la conquête. Deux bronzes de C. Proculeius L. f. portent aussi ce monogramme grec (V. Proculeia). Quant à celui qui est formé de deux lettres AΓ, il désigne évidemment un nom de magistrat monétaire; on peut y voir avec Fr. Lenormant le prytane <sup>2</sup>λήσανδρος qui vivait vers l'époque où ont été frappées ces monnaies (Revue aumism. 1866, 2° série, t. XI, p. 152).

<sup>8</sup> La série des pièces sur lesquelles on trouve la lettre L est la plus complète de toutes celles qui comportent des lettres ou des monogrammes. Les espèces qui ont cette lettre sont en effet : le quinaire, le sesterce, le victoriat, l'as, le dextans, le semis, le quincunx, le triens, le quadrans, le sextans, l'once et la demi-once. L'attribution de toutes ces pièces à la ville de Luceria est positive. On sait que cette cité apulienne fut définitivement conquise par les Romains en l'an 439 (315 av. J.-C.) sous le consulat de L. Papirius Cursor et de Q. Publilius Philo, qui y envoyèrent 2.500 citoyens pour y fonder une colonie. Avant la conquête romaine, Luceria frappa des monnaies autonomes dans les systèmes successifs de l'æs grave libral et triental; ces pièces se rapprochent par leur style des pièces émises sous l'autorité romaine. Celles du système triental sont toutes marquées comme ces dermières, de la lettre V; nous y trouvons aussi des divisions qui ne sont jamais sorties de l'atelier de Rome, le sextans, le quincunx et la demi-once. Ces divisions se trouvent avec les mêmes types sur les pièces autonomes du régime sextantaire (as de deux onces) et ces dernières portent en toutes lettres LOVCERI (V. Riccio, Monete attribute alla zecca dell'antica citta di Luceria, Napoli, 1846; Mommsen, Mon. rom., t. I, p. 343; t. III, p. 227). L'atelier de Luceria continua à fonctionner sous la domination romaine pendant plus M. — M. (Maximus?. V. Fabia) 1. M. — M. — Q. (V. Quinctia.)





RA (Roma). TAP (Tampilus. V. Bæbia).





- 34. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière IIS.
- ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite. Sesterce. 2 fr.

Variétés: On trouve les lettres et monogrammes suivants:

▶ au droit (Luceria). Rå (Roma).

- 35. Tête de la déesse Rome, à droite, coiffée du casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- ROMA. Diane dans un bige, au galop, à droite, la tête surmontée d'un croissant.

Denier. — De 2 à 5 fr.

Variétés: On trouve les lettres et monogrammes suivants:





W (V. Aurelia). WP (Tampilus. V. Bæbia). A (Talna. V. Juventia). TOD ou TO: un oiseau (todillus) perché est sur la traverse

de deux siècles; aussi, il ne faut pas s'étonner de rencontrer des monnaies marquées de la lettre V en très grand nombre, et dans tous les systèmes de réduction de l'as; on a même des pièces de Luceria frappées sur le pied monétaire de l'as oncial.

1 Cohen, Revue numismatique, 1858, p. 52.

du T. Ces trois lettres sont sans doute les initiales du nom d'un monétaire; mais on n'a pu encore formuler à ce sujet que des conjectures. On a inventé une famille *Todilia* dont l'existence n'est pas prouvée <sup>1</sup>. Il est néanmoins très vraisemblable que le nom ou surnom du monétaire se rapprochait du nom du petit oiseau appelé todillus ou todinus.

- 36. Tête laurée de Jupiter, à droite.
- ROMA. La Victoire debout, à droite, couronnant un trophée.

Victoriat. — 2 fr.

Variétés. On trouve les lettres et monogrammes suivants : C, au droit (Canusium?). C, au droit, et M au revers. CROT (Croto?. V. Mæcilia).









tius). 🚜 (Roma). T. — 🎤 (Tampilus; V. Bæbia). 😮 (Vibo? Vibius?).

1 Borghesi, Œuvr. complètes, t. I, p. 332.

<sup>2</sup> Borghesi (Œuvres complètes, t. I, p. 304) a attribué ce victoriat à T. Metilius Croto ou plutôt à Ti, Maecilius Croto, lieutenant d'Appius Claudius, préteur en Sicile en 539 (215 av. J.-C.). Mais Mommsen préfère voir dans les lettres CROT l'abréviation du nom de la ville de Crotone dans le Bruttium, où les Romains auraient établi un atelier monétaire (Mommsen, Mon. rom., t. II, p. 230).

3 Les pièces qui portent L T en monogramme ou en lettres séparées ont été frappées à Luceria, car leur style est identique aux pièces qui portent simplement la lettre V et qui sont attribuées avec toute certitude à cette ville. Mais quel est le sens de cette lettre T, c'est ce que nous n'avons pu

déterminer.

Mommsen attribue ce victoriat et le demi-victoriat qui porte le même monogramme à la ville de Vibo dans le Bruttium; on sait que cette ville, en 556 (189 av. J.-C.), changea son nom de Vibo en celui de Valentia <sup>1</sup>. Les pièces avec VIB seraient donc antérieures à cette date (V. Vibia).

- 37. Tète laurée de Jupiter, à droite.
- R). ROMA. La Victoire debout, à droite, couronnant un trophée.

Demi-Victoriat. — 3 fr.

Variétés: On trouve le monogramme \( \mathbb{Vibo \cdot Vibius \cdot \).

38. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.

r). ROMA. Proue de navire; devant, I.

As. — De 1 à 5 fr.

Variétés: On trouve les lettres et monogrammes suivants: A (Atilius? Tatius?)<sup>2</sup>. AR (V. Aurelia). AR (V. Autronia). BA (Balbus. V. Naevia). C (Canusium?). CA, au droit et au revers (Canusium)<sup>3</sup>. H (Hatria?). L, quelquefois au droit et au revers; le plus souvent





d'un côté seulement (Luceria). P (Lucius Plautius Hupsaeus? V. Plautia). P Lucius Aemilius Papus ou Paullus. (V. Æmilia). P (Lu-

<sup>1</sup> Mommsen, Monn. rom., t. II, p. 231.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Il est difficile de compléter le nom d'atelier ou de magistrat qui commence par AT ou TA. Nous ferons néanmoins remarquer que le denier de T. Vettius Judex Sabinus, qui porte au droit la tête de *Tatius*, a dans le champ, ce même monogramme Ā (V. Atilia et Vettia).

<sup>3</sup> La série avec CA se compose de l'as, du semis, du triens, du quadrans, du sextans, de l'once et de la demi-once. L'attribution de ces pièces à Canusium en Apulie est fondée sur ce qu'on les trouve en abondance dans les environs de cette ville (V. Borghesi et Cavedoni, Bullet. archeol. napol., t. IV, p. 46 et suiv.). Il est peu probable, d'autre part, qu'un monétaire ait fait inscrire, contrairement à l'habitude, ses initiales sur les deux côtés des pièces à la fois.

cius Furius Philus. V. Furia). LX.— M. (Maximus?. V. Fabia). MA (Maximus?. V. Fabia). MA (V. Matiena). MO (Marcus Duillius?); quelquefois avec un bœuf. ME (Metellus. V. Cacilia). MP.—OEN (V. Opimia). P, quelquefois au droit et au revers à la fois 1. P (Pastum)? MP (Purpureo. V. Furia). Q, et une ancre.— RÅ (Roma). A. (Talna. V. Juventia). MP (Tampilus. V. Bæbia). TOD ou TO, avec un oiseau sur le T.— V.— W (V. Valeria).

39. Tête de Cérès, à droite, couronnée d'épis.

n). ROMA. La Victoire dans un quadrige, galopant à droite; à l'exergue, la lettre S, suivie de quatre points.

Dextans. — 20 fr.

Variétés: On trouve les lettres et monogrammes suivants: L, au



droit et au revers (Luceria).  $\Gamma$  (Pæstum) au droit; quelquefois des deux côtés à la fois.

40. Tête laurée de Jupiter, à droite ; derrière, S.

R). ROMA. Proue de navire, et la marque S. Semis. — De 1 à 3 fr.

Variétés: On trouve les lettres et monogrammes suivants: A (Asculum?). A (Atilius? Tatius?). N (V. Aurelia). N (V. Aurelia).

'Nous avons avec cette lettre, toute la série bien complète des pièces de bronze: l'as, le dextans, le semis, le quincunx, le triens, le quadrans, le sextans, l'once et la semi-once. La présence du dextans, du quincunx et de la semi-once prouve que ces monnaies ne sont pas sorties de l'atelier de Rome. La parfaite ressemblance des pièces portant la lettre P avec celles qui ont la lettre p porte à croire que les unes et les autres sont sorties de l'atelier de Luceria. Une note de Riccio (Monete di città, p. 42 et suiv.; Catalogo, etc. p. 18) nous apprend que les pièces avec la lettre P se trouvent en abondance entre Lucera et Bari.

<sup>3</sup> Les monnaies avec ce monogramme se trouvent surtout en Apulie (Riccio, *Monete di città*, note, p. 52).

BA (Balbus. V. Naevia). C (Canusium?). CA au droit et au revers (Canusium). H (Hatria? Herdonia?). L (Lucius Plautius Hupsaeus. V. Plautia). L (Luceria), quelquefois au droit et au revers; le plus souvent, d'un côté seulement. R (Lucius Aemilius Papus ou Paullus? V. Aemilia). L (Lucius Furius Philus? V. Furia). M (Maximus? V. Fabia). M (V. Matiena). M (Marcus Duillius?). ME (Metellus. V. Cæcilia). OBN (V. Opimia). P, quelquefois au droit et au revers à la fois. P (Pæstum). Q, et une ancre. RÅ (Roma). M (Talna. V. Juventia). MP (Tampilus. V. Bæbia). TOD ou TO avec un oiseau sur le T. — V. — W (V. Valeria).

41. Tête laurée d'Apollon, à droite.

ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite; à l'exergue, cinq points.

Quincunx. — 15 fr.

Variétés: On trouve les lettres et monogrammes suivants:  $\triangleright$ , au droit (Luceria).  $\Gamma$ , au droit.





- 42. Tête casquée de la déesse Rome, à droite; audessus, quatre points.
- ROMA. Proue de navire et quatre points.
   Triens. 2 fr.

Variétés: On trouve les lettres et monogrammes suivants: Æ (Aelius? Aemilius?). Ā (Atilius? Tatius?). M (V. Aurelia). M (V. Aurelia). C (Canusium?). BM (Balbus. V. Naevia). CA, au droit et au revers (Canusium). H (Hatria? Herdonia?). KA (Kapua?). V, quelquefois au droit et au revers (Luceria). R Lucius Aemilius Papus ou Paullus. V. Aemilia). P (Lucius Furius Philus. V. Furia). P (Lucius Plautius Hypsaeus. V. Plautia). M (Maximus. V. Fabia). — (V. Matiena). M (Marcus Duillius). ME (Metellus. V. Cæcilia).

- 43. Tête d'Hercule, à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- ROMA. Proue de navire et trois points. Quadrans. — 2 fr.

On trouve les lettres et monogrammes suivants: A (Atilius? Tatius?). A (Atella? Teate? Teanum?). N (V. Aurelia). BA (Balbus. V. Naevia). C (Canusium). CA (Canusium). H (Hatria? Herdonia?). V (Lucius Purius Aemilius Papus ou Paullus? V. Aemilia). P (Lucius Furius Philus? V. Furia). P (Lucius Plautius Hupsaeus? V. Plautia). M. — M (Maximus? V. Fabia). M (V. Matiena). M (Marcus Duillius?). NE (Metellus? V. Cæcilia). — OEN (V. Opeimia). P (Pæstum). Q et une ancre. A (Talna. V. Juventia). M (Tampilus V. Baebia). TOD ou TO avec un oiseau sur le T. — RÅ (Roma). V. — W (V. Valeria).

- 44. Tête de Mercure, à droite, coiffée du pétase ; dans le champ, deux points.
- R). ROMA. Proue de navire, et dans le champ, deux points.

Sextans. — 1 fr.

Variétés: On trouve les lettres et monogrammes suivants: M (V. Aurelia). AR (V. Aurelia). BA (Balbus V. Naevia). C (Canusium?) CA (Canusium) au droit et au revers. H (Hatria? Herdonia?) KA (Capua?) V (Luceria) au droit et au revers. R (Lucius Æmilius



Papus ou Paullus? V. Æmilia). P (Lucius Furius Philius? V. Furia). P (Lucius Plautius Hupsœus. V. Plautia) A (Maximus. V. Fabia). A (V. Matiena). M (Marcus Duillius?) NE (Metellus? V. Cæcilia). O EN (V. Opimia). P (Pæstum?) P Pæstum?) Q, avec une ancre.

RA (Roma). K (Talna. V. Juventia). MP (Tampilus. V. Bæbia). TOD ou TO avec un oiseau sur le T. — V. — W (V. Valeria).

- 45. Tête casquée de la déesse Rome, à droite; derrière, un point.
- r). ROMA. Proue de navire, et dans le champ, un point. Once. — 1 fr.

Variélés: On trouve les lettres et monogrammes suivants: N (V. Aurelia). CA au droit et au revers (Canusium?) H (Hatria? Herdonia?) V au droit et au revers (Luceria). P (Lucius Furius Philus? V. Furia). NO (M. Duillius?) OBN (V. Opimia). P (Pæstum?). P (Pæstum?) NO (Tampilus V. Bæbia). W (V. Valeria).

- 46. Tête de Mercure, à droite, coiffée du pétase ailé.
- R. ROMA. Proue de navire.

Demi-once. — 1 fr.

Variélés: On trouve les lettres suivantes: CA (Canusium). V (Luceria). P (Pæstum?)

Ces pièces données comme demi-onces pourraient être des sextans d'un poids très réduit.

#### DEUXIÈME PÉRIODE

537-600 (217-154 av. J.-C.).

En 537 (217 av. J.-C.) après les désastres subis par les armées romaines à la Trébia et au lac de Trasimène, on songea, pour remédier aux embarras financiers du moment, à diminuer le poids des monnaies d'argent et de bronze, afin de fabriquer un plus grand nombre de pièces avec la même quantité de métal 1. La loi qui porte le nom du consul C. Flaminius opéra cette réforme. Elle substitua l'as oncial de 27 grammes à l'as triental. Dès lors, toutes les monnaies de bronze, sans exception, sont frappées et non plus produites par la fusion; de tous les multiples de l'as, on n'en émet plus qu'un seul, le dupondius, qui d'ailleurs disparaît bien vite lui-même.

Le denier fut désormais taillé sur le pied de 1/84 de la livre, au lieu de 1/72, ce qui, théoriquement, le réduisit au poids de 3 gr. 90, au lieu de 4 gr. 55; mais il est difficile de vérifier dans la pratique

<sup>1</sup> V. Introduction, §§ III et IV.

avec une rigoureuse précision, cette importante modification de la taille des espèces <sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, ce poids de 3 gr. 90 resta normalement celui du denier jusqu'à la fin de la République.

Rien n'est d'abord changé dans la frappe du denier et son aspect général; les types restent les mêmes; seulement le nom du monétaire au lieu de se cacher derrière une lettre seule ou un monogramme composé de deux ou trois lettres, se montre plus hardiment. La lettre initiale du prenomen précède généralement le gentilicium ou le cognomen; de sorte que le nom du monétaire est facilement reconnaissable en général, et ne souffre guère d'ambiguité, jusqu'au moment où il est inscrit en toutes lettres. Vers la fin de la période, cette nouvelle et importante modification s'est opérée: une partie du nom, généralement le cognomen est inscrite au droit, derrière la tête de la dca Roma, tandis que la marque de la valeur X est placée devant le visage de la déesse.





- 48. Tête casquée de la déesse Rome à droite, avec des pendants d'oreilles.
- R. Proue de navire à droite; au-dessus, l'indication de la valeur, II.

Dupondius. 39 gr. 15. — 50 fr.

Collection Depoletti, à Rome.

Mommsen regarde ce dupondius comme un dupondius faible du

<sup>1</sup> On peut voir les efforts infructueux de M. Bahrseldt après ceux de Samwer et du baron d'Ailly, pour classer ces très anciens deniers, en prenant pour criterium leur poids effectis. Zeitschrift für Numismatik, 1878, p. 30 et suiv. — Cs. Numism. Zeitschrift de Vienne, 1883, p. 90 et suiv.

système triental. Mais il vaut mieux le classer dans le système de l'as oncial, parce qu'il est frappé et non coulé <sup>1</sup>.





- 49. Tête de Janus.
- R). ROMA. Proue de navire; au-dessus, I. As. Poids normal: 27 grammes. I fr.
- 50. Tête laurée de Jupiter; derrière, S.
- R. ROMA. Proue de navire; au-dessus, S.





Semis. Poids normal: 13 gr. 50. — 1 fr.





51. Tête casquée de la déesse Rome; au-dessus, quatre points.

<sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 215, note, et t. IV, p. 23.

ROMA. Proue de navire et quatre points. Triens. Poids normal: 9 grammes. — 1 fr.





- 52. Tête d'Hercule coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- ROMA. Proue de navire et trois points. Quadrans. Poids normal: 6 gr. 75. — 1 fr.





- 53. Tête de Mercure coiffée du pétase ailé; au-dessus, deux points.
- ROMA. Proue de navire et deux points. Sextans. Poids normal: 4 gr. 50. 1 fr.





- 54. Tête casquée de la déesse Rome; derrière, un point.
- ROMA. Proue de navire et un point.

  Once. Poids normal: 2 gr. 25. 1 fr.

### Vers 537 (217 av. J.-C.)

55. Q. Lutatius Catulus (Q L C).

56. Č. Allius (C. A).

57. C. Terentius Varo (VR ou C. VR).

58. P. Mænius (P. ME).

59. L. Mamilius.

## Vers 540 (214 av. J.-C.)

60. C. Decimius Flavus.

61. L. Furius Purpureo (ΓVR).

62. A. Spurilius.

63. C. Plutius.

64. C. Terentius Lucanus.

65. Papirius Turdus.

## Vers 545 (209 av. J.-C.)

66. C. Valerius C. f. Flaccus.

67. P. Allius Pætus.

68. Opeimius (OPEI).

69. M. Titinius.

70. L. Pomponius.

71. L. Furius.

## Vers 550 (204 av. J.-C.)

72. L. Itius.

73. C. Junius C. f.

74. C. Scribonius Curio.

## Vers 554 (200 av. J.-C.)

75. S. Afranius.

76. P. Cornelius Sula.

77. Pinarius Nata.

78. L. Saufeius.

## En 557 (197 av. J.-C.)

78 bis. T. Quinctius Flamininus, imperator (en Macédoine).

Vers 560 (194 av. J.-C.)

79. Atilius Saranus.

86. C. Juventius Talna.

81. C. Maianius.

Vers 565 (189 av. J.-C.)

82. A. Cæcilius (A. CÆ).

83. C. Cluvius Saxula (C. SX.).

84. S. Furius.

85. P. Cornelius Blasio.

Vers 575 (179 av. J.-C.)

86. Cn. Calpurnius Piso.

87. L. Coilius.

88. Cn. Domitius Ahenobarbus.

89. Sex. Quinctilius (SX. Q.).

Vers 580 (174 av. J.-C.)

90. C. Antestius Labeo.

91. M. Junius Silanus.

92. M. Atilius Saranus.

93. C. Marcius Libo.

94. L. Sempronius Pitio.

Vers 550 (164 av. J.-C.

95. L. Cupiennius.

96. Cn. Lucretius Trio.

Vers 595 (159 av. J.-C.)

97. L. Cornelius Cina.

98. L. Hostilius Tubulus.

99. Licinius Murena.

100 Q. Marius.

#### TROISIÈME PÉRIODE

600 à 620 (154 à 134 av. J.-C.)

Dès le début de cette période, on voit apparaître sur le denier des types nouveaux, principalement des quadriges de divinités qui commencent à rappeler des souvenirs particuliers à la famille du magistrat monétaire. Le quadrige de Jupiter paraît copié sur celui qui figure sur les pièces romano-campaniennes décrites plus haut, p. 21 et 22. La tête de la dea Roma persiste néanmoins toujours au droit, sans modification. L'inscription ROMA est placée, sauf de rares exceptions, à l'exergue du revers. La marque de la valeur × est momentanément remplacée par le chiffre XVI, ou bien prend quelque-fois la forme \*\* monogramme du chiffre XVI. Les deniers de A. Manlius et de M. Tullius sont les seuls sur lesquels la marque de la valeur soit inscrite dans le champ du revers. Le nom du monétaire se trouve toujours au revers, en une ligne horizontale placée sous le type; il se continue quelquefois au droit par le cognomen ou une autre partie du nom inscrite derrière la tête de la déesse Rome.

L'émission de l'as est suspendue pendant toute la durée de cette période, mais on continue à frapper le semis, le triens, le quadrans, le sextans et l'once, dont le poids diminue de plus en plus.

Vers 600 (154 av. J.-C.)





- 101. Denier anonyme. Tête de la déesse Rome avec le casque ailé, à droite; derrière, X.
  - r). ROMA. Diane portant le carquois sur l'épaule et une longue, torche à la main, debout dans un bige courant à droite, et traîné par des cerfs; au-dessous, dans le champ, un croissant. 3 fr.
- 102. M. Aurelius Cota.
- 103. C. Renius.

### Vers 605 (149 av. J.-C.)

104. Cn. Gellius.

105. Q. Minucius Rufus.

106. C. Porcius Cato.

107. M. Fannius C. f.

### Vers 610 (144 av. J.-C.)

108. M. Bæbius Q. f. Tampilus.

109. C. Curiatius f. Trigeminus.

110. Q. Fabius Labeo.

### Vers 615 (159 av. J.-C.)

111. Aurelius Rufus.

112. M. Papirius Carbo.

113. L. Trebanius.

### Vers 618 (136 av. J.-C.)

114. L. Atilius Nomentanus.

115. C. Titinius Gadaus.

116. L. Julius Cæsar.

117. M. Aufidius Rusticus.

## Vers 619 (135 av. J.-C.)

121. P. Malienus.

122. Q. Plætorius.

123. Cn. Cornelius Sisenna.

124. A. Manlius Q. f. Sergia.

125. M. Tullius.

## QUATRIÈME PÉRIODE

## 620 à 650 (134-104 av. J.-C.)

Dès le commencement de cette période, le chiffre de la valeur XVI a disparu sans retour; il est remplacé soit par son monogramme X, soit par l'ancienne marque X. Cette indication de la valeur figure au droit, tantôt devant, tantôt derrière la tête de la dea Roma; on la voit

rarement au revers de la pièce. Sur quelques deniers, enfin, toute indication de valeur a complètement disparu. Le type des Dioscures ne paraît plus que tout à fait exceptionnellement; il est remplacé généralement par les quadriges de diverses divinités, ou par des représentations qui se rapportent à la famille du monétaire. Le nom du magistrat continue à être inscrit, ou totalement au revers, ou partie au droit, partie au revers, quelquefois déjà en légende circulaire. Le mot ROMA généralement à l'exergue du revers, se montre pourtant quelquefois au droit. Il paraît en monogramme sur les deniers de L. Marcius Philippus, de T. Didius, et sur quelques autres pièces, en attendant qu'il disparaisse complètement et sans retour du champ des monnaies d'argent. La tête de la déesse Rome figure encore au droit des deniers sauf sur celui de Marcius Philippus. Elle est toujours casquée, excepté sur le denier de Man. Æmilius Lepidus; enfin, on l'a représentée en buste sur celui de P. Licinius Nerva.

L'as continue à manquer pendant toute la durée de la quatrième période, sauf une seule exception pour C. Fonteius qui fit frapper quelques as du poids moyen de 26 gr. 10.

Toutes les pièces de bronze de cette période sont du système oncial, c'est-à-dire, que les poids normaux sont les suivants : As : 27 grammes; Semis : 13 gr. 50; Triens : 9 gr.; Quadrans : 6 gr. 75; Sextans : 4 gr. 50; Once : 2 gr. 25. Mais l'expérience faite sur les monuments eux-mêmes atteint très exceptionnellement ce poids maximum.

### Vers 620 (134 av. J.-C.)

126. Sex. Julius Caisar.

127. L. Opeimius.

128. M. Opeimius.

129. Man. Acilius Balbus.

130. C. Cæcilius Metellus Caprarius.

131. L. Postumius Albinus.

132. T. Quinctius Flamininus.

Vers 625 (129 av. J.-C.)

133. M. Aburius M. f. Geminus.

134. C. Aburius Geminus.

135. M. Porcius. Læca.

136. M. Acilius. M. f.

137. Q. Cæcilius Metellus.

138. M. Vargunteius.

139. C. Minucius Augurinus.

140. Sex. Pompeius Fostlus.

141. Ti. Veturius.

### Vers 630 (124 av. J.-C.)

142. L. Antestius Gragulus.

143. C. Serveilius M. f. Augur.

144. M. Cæcilius Metellus Q. f.

145. Q. Fabius Maximus Eburnus.

146. C. Serveilius.

### Vers 635 (119 av. J.-C.)

147. Q. Marcius Pilipus. 148. T. Cloulius.

149. Cn. Domitius Ahenobarbus.

150. M. Marcius Man. f.

## Vers 640 (114 av. J.-C.)

151. Q. Curtius.

152. Cn. Domitius Ahenobarbus. collègues.

153. M. Junius Silanus.

154. Ti. Minucius Augurinus.

155. C. Numitorius.

## Vers 642 (112 av. J.-C.)

156. Man. Æmilius Lepidus.

157. T. Deidius.

158. L. Marcius Philippus.

159. C. Fonteius.

### Vers 644 (110 av. J.-C.)

- 160. P. Licinius Nerva.
- 161. P. Porcius Læca.
- 162. N. Fabius Pictor.
- 163. C. Cassius Longinus.
- 164. P. Mænius Antiaticus.

### Vers 646 (108 av. J.-C.)

165. C. Fabius.	)
166. Q. Marcius.	collègues.
167. L. Roscius (ou Rustius).	)
168. Q. Cæcilius Metellus.	}
169. M. Calidius.	collègues.
170. Cn. Fulvius.	

### Vers 648 (106 av. J.-C.)

- 171. Q. Calpurnius Lanarius.
- 172. L. Minucius Thermus.
- 173. P. Cornelius Cethegus.
- 174. C. Claudius Pulcher.
- 175. L. Julius Cæsar.

#### CINQUIÈME PERIODE

## De 650 à 665 (104-89 av. J.-C.)

Dès le commencement de cette période, la tête de la dea Roma qui avait toujours paru, sauf de très rares exceptions, sur le denier, n'y est plus représentée que très rarement. Elle est remplacée par d'autres divinités, comme Apollon, Saturne, Hercule, Vulcain, le Soleil, les Dioscures, etc. La marque de la valeur est placée au droit, et elle est encore quelquefois exprimée par X; le plus souvent par l'ancien signe primitif, X; mais cette marque ne tarde pas à disparaître complètement et sans retour. Le revers est occupé par des types variés se rapportant à l'histoire ou aux légendes historiques de la famille du magistrat; quelquefois même on trouve des légendes explicatives du type. Le nom du monétaire, inscrit le plus souvent

au revers, affecte des dispositions nombreuses et variées suivant le caprice du graveur du coin. C'est durant cette période qu'on voit apparaître les premiers deniers serrati, c'est-à-dire, les deniers dont la tranche est découpée en dents de scie <sup>1</sup>. Dans le champ de la pièce paraissent des lettres alphabétiques et numérales, des monogrammes et des symboles qui ne sont plus, comme autrefois, les emblèmes du nom du magistrat, mais simplement des marques d'officine monétaire et de graveur, servant à distinguer les coins dans l'atelier et à faciliter le contrôle de l'émission. Quelques deniers déjà sont émis par des magistrats autres que les triumvirs monétaires; la mention senatus consulto, qu'on y rencontre parfois, atteste le caractère extraordinaire de l'émission de ces espèces.

On recommence à frapper l'as, mais seulement exceptionnellement et en petit nombre; les pièces de bronze sont encore dans le système oncial.

Vers 650 (104 av. J.-C.)





- 176. Denier anonyme. Tète de la déesse Rome, à droite, coiffée d'un casque ailé, à longue crinière; audessous, ROMA; derrière, X.
  - n). La déesse Rome casquée et tenant un sceptre de la main gauche, assise à droite sur des boucliers, et regardant devant elle la louve qui allaite Romulus et Rémus; à ses pieds, un casque; dans le champ, deux vautours volent dans sa direction. — 3 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan.

- 177. L. Valerius Flaccus.
- 178. Man. Fonteius.
- 179. L. Cæsius.

<sup>&#</sup>x27;Il est probable que le denier anonyme, dont les bords sont découpés en dents de scie, et que nous avons décrit plus haut, p. 48, date seulement de cette époque.

180. M. Fourius L. f. Philus.

181. Q. Lutatius Cerco, quæstor.

182. M. Sergius Silus, quæstor.

183. L. Manlius Torquatus.

184. Ti. Quinctius Trogus.

### Vers 653 (101 av. J.-C.)

185. M. Porcius Cato.

186. C. Fundanius, quæstor.

187. T. Cloulius.

188. C. Egnatuleius C. f.

189. P. Vettius Sabinus.

190. L. Cassius Cæcianus.

### En 654 (100 av. J.-C.)

191. Q. Servilius Cæpio, quæstor 192. L. Calpurnius Piso Cæsoninus, quæstor. ( collègues

# Vers 655 (99 av. J.-C.)

193. Q. Cæcilius Metellus Pius.

194. Cn. Cornelius Blasio Cn. f.

195. M. Herennius.

196. Ap. Claudius Pulcher, quæstor urbanus. { collègues.

197. T. Mallius, quæstor urbanus.

## Vers 660 (94 av. J.-C.)

198. Man. Aquillius.

199. L. Flaminius Cilo.

200. L. Memmius.

201. M. Cipius M. f.

202. M. Serveilius Č. f. 203. T. Thorius Balbus.

204. L. Appuleius Saturninus.

205. C. Coilius Caldus. 206. L. Pomponius Molo.

207. C. Sulpicius C. f.

### En 662 (92 av. J.-C.)

208. L. Licinius, censor.

209. Cn. Domitius, censor.

210. M. Aurelius Scaurus.

211. L. Cosconius.

212. C. Poblicius Malleolus.

213. L. Pomponius.

214. L. Porcius Licinus.

Vers 664 (90 av. J.-C.)

215. L. Aurelius Cota.

216. L. Cornelius Scipio Asiagenus.

217. C. Allius Bala.

218. L. Julius L. f. Cæsar.

219. Q. Titius.

220. C. Vibius C. f. Pansa.

221. Q. Minucius Thermus.

#### SIXIÈME PÉRIODE

665-700 (89-54 av. J.-C.)

C'est entre les années 664 et 672 (90 à 81 av. J.-C.) que doivent être classées les pièces frappées par les insurgés de la Guerre Sociale, à l'imitation des deniers de Rome. Ces pièces portant la légende ITALIA et une inscription en caractères osques ou latins ne rentrent pas dans le cadre de ce livre, lors même qu'elles seraient signées du nom d'un magistrat comme Q. Pompædius Silo, et nous les mentionnons seulement ici à titre de synchronisme.

La guerre Sociale ayant mis les finances de la République en détresse, on fut obligé de recourir à des expédients pour combler le déficit et battre le numéraire qui devait servir à solder les troupes. Dans ce but, au mois de janvier 665 (89 av. J.-C.), sur la motion des tribuns du peuple M. Plautius Silvanus et C. Papirius Carbo, fut émise la loi Plautia-Papiria, qui modifia la taille de la monnaie de bronze et créa l'as semi-oncial. A partir de cette époque, voici donc le poids théorique des espèces de bronze: As: 13 gr. 50; Semis: 6 gr. 75; Triens: 4 gr. 50; Quadrans: 3 gr. 375; Sexlans: 2 gr. 25; Once: 1 gr. 125.

Pour la monnaie d'argent, la loi Plautia-Papiria ne changea pas la taille du denier qui resta toujours de 1/80 de la livre; mais elle décréta le monnayage de la réserve métallique en lingots conservée dans l'ærarium du temple de Saturne, de sorte que l'on frappa une prodigieuse quantité de pièces. Pour constater cette aliénation du trésor public, on inscrivit sur les deniers la formule ex lege Papiria, ou ex argento publico, ou une autre du même genre qui indiquait que le métal monnayé sortait de la réserve de l'Etat. Les magistrats chargés de cette grande émission furent obligés de recourir à de nombreuses marques d'atelier inscrites dans le champ des pièces, pour différencier les coins et faciliter le contrôle de la frappe. Enfin la loi Papiria créa une monnaie divisionnaire du denier : c'est la pièce d'un sesterce et demi; ou plutôt, comme le type du revers est le même que celui de l'ancien' victoriat supprimé depuis longtemps, on peut dire que c'est le demi-victoriat lui-même qui fait sa réapparition, émis sur un pied nouveau. Il pèse de 1 gr. 79 à 1 gr. 34 environ.

Telles sont sommairement (V. le développement dans l'Introduction, § 4) les réformes qui caractérisent le commencement de la sixième période. Les types du denier sont purement arbitraires et laissés à la discrétion du monétaire. Sur les monnaies de Sylla, on commence déjà à voir représentées des scènes qui font allusion à des événements contemporains de l'émission. La marque de la valeur a disparu pour toujours; le nom du monétaire continue à être incrit indifféremment au droit ou au revers. Enfin, on rencontre les noms d'un grand nombre de magistrats autres que les triumvirs monétaires réguliers.

Vers 665 (89 av. J.-C.)



- 222. Tête laurée de Janus, au-dessus, I.
  - R. L. P. D. A. P. (Lege Papiria de ære publico) 1.
    Proue de navire à droite; devant, I.

As semi-oncial. Poids normal: 13 gr. 50. — 1 fr.

223. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.

R. L. P. D. A. P. (Lege Papiria de ære publica). Proue de navire à droite; devant, S.

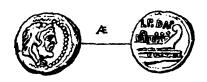
Semis. Poids normal: 6 gr. 75. — 1 fr.



224. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans

le champ, quatre points.
R. L. P. D. A. P. (Lege Papiria de ære publico). Proue de navire à droite; devant, quatre points.

Triens. Poids normal: 4 gr. 50. — 1 fr.



225. Tête d'Hercule coiffée de la peau de lion à

droite; dans le champ, trois points.

R). L. P. D. A. P. (Lege Papiria de œre publico). Proue de navire à droite; devant, trois points.

Quadrans. Poids normal: 3 gr. 375. — 1 fr.

On a voulu interpréter de différentes manières ces lettres L. P. D. A. P. Borghesi (Œuvr. comp., t. l, p. 379) a proposé de Lire L. Plautius Decianus Ædilis Plebis. Mais Mommsen (Mon. rom, t. 11, p. 419) sait remarquer avec raison que jamais les édiles plébéiens n'ont frappé de monnaie de bronze. Cavedoni était plus près de la vérité en interprétant Lege Papiria Diminutum Assis Pondus (Bulletin de l'Instit. arch. de Rome, 1844, p. 187). Mommsen dit qu'on pouvait lire peut-être, Lege Papiria De Ære Publico. Nous croyons qu'on peut considérer comme certaine la lecture proposée avec hésitation par Mommsen (V. notre Introduction, § 4).





- 226. Tête laurée d'Apollon Vejovis à droite; dessous, un foudre 1.
  - R. Jupiter debout dans un quadrige au galop à droite et lançant la foudre.

Denier. — 2 fr.





- 227. Tête laurée d'Apollon à droite (quelquefois dans le champ, IS).
  - R). ROMA. La Victoire tournée à droite et couronnant un trophée; dans le champ, une marque monétaire variable.

Pièce d'argent d'un sesterce et demi<sup>2</sup>. — 3 fr.

Variétés: On trouve au revers, les marques monétaires suivantes:

- I. Une lettre de l'alphabet latin: ABCDEFGHIKLMNOPQRST V X z, isolée ou accompagnée d'un ou de plusieurs points.
  - 2. Un nombre variant de I à XI au moins.
  - 3. Un ou plusieurs points, seuls.
  - 4. Symbole: quatre torches.
- 228. Claudius Unimanus.
- 229. L. Calpurnius Piso Frugi.
  - 1 V. l'explication de ce type à la famille Fontesa.
  - <sup>2</sup> V. Mommsen, Mon, rom., t. 11, p. 418.

```
230. D. Junius Silanus L. f.
```

231. C. Fabius C. f. Buteo.

232. L. Titurius L. f. Sabinus.

233. L. Sentius C. f.

234. M. Lucilius Rufus.

235. P. Cornelius Lentulus Marcellinus.

236. P. Servilius M. f. Rullus.

237. Man. Fonteius C. f.

238. L. Julius Bursio.

239. M. Volteius M. f.

240. M. Fannius. adiles plebei.

242. L. Cæcilius Metellus.

243. C. Poblicius Malleolus. { collègues.

244. A. Postumius Albinus S. f.

### Vers 667 (87 av. J.-C.)

## 245. L. Cornelius Sylla Felix, imperator iterum.

### Vers 670 (84 ans av. (J.-C.)

246. C. Marius C. f. Capito.

247. Cn. Cornelius Lentullus P. f. Marcellinus.

248. C. Marcius Censorinus.

249. Ti. Claudius Ti. f. Ap. n. Nero.

250. C. Norbanus.

251. M. Fabrinius.

252. P. Crepusius.

253. L. Marcius Censorinus. { collègues.

254. C. Mamilius Limetanus.)

# En 671 (84 av. J.-C.)

255. L. Cornelius Sylla Felix, imperator (Monnaies luculliennes sans légende, avec la Diane d'Ephèse, et denier avec L. SVLA. IMP. représentant Sylla débarquant).

### Vers 671 (83 av. J.-C.)

256. C. Cassius Longinus Varus.

collègues.

256 bis. L. Julius Salinator.

257. P. Fourius Crassipes, ædilis curulis.

258. L. Rubrius Dossenus.

### De 672 à 674 (82 à 81 av. J.-C.)

259. L. Cornelius Sylla Felix, imperator, seul, ou avec :

259 bis. L. Manlius, proquestor,

259 ter. A. Manlius, quæstor.

260. Cn. Pompeius Magnus, proconsul.

261. C. Valerius Flaccus, imperator.

262. Q. Antonius Balbus, prætor.

263. Q. Fufius Calenus et Mucius Cordus, collègues.

264. C. Licinius L. f Macer.

265. L. Farsuleius Mensor.

266. C. Annius Luscus, proconsul, avec:

267. C. Tarquitius, quæstor.

267 bis. L. Fabius L. f. Hispaniensis, quæstor.

268. L. Memmius L. f. Galeria.

268 bis. C. Memmius Galeria.

269. Garcilius, Ogulnius, Vergilius, collègues.

# Vers 675 (79 av. J.-C.)

270. Q. Caecilius Metellus Pius, imperator.

271. L. Procilius f.

272. L. Cassius Q. f.

273. L. Papius.

274. C. Poblicius Q. f.

275. L. Rutilius Flaccus.

## Vers 680 (74 av. J.-C.)

276. Cn. Cornelius Lentulus P. f. Marcellinus, quæstor.

277. P. Cornelius Lentulus P. f. L. n. Spinther, quæstor.

278. L. Lucretius Trio.

279. L. Plætorius L. f. quæstor.

280. C. Nævius Balbus.

281. A. Postumius A. f. Sp. n. Albinus.

282. P. Satrienus.

### Vers 683 (71 av. J.-C.)

283. Q. Pomponius Rufus.

284. L. Rustius.

### Vers 685 (69 av. J.-C.)

285. M. Plætorius Cestianus, ædilis curulis ? collègues.

286. P. Sulpicius Galba, ædilis curulis

287. L. Axsius L. f. Naso. 288. T. Vettius Sabinus.

289. M. Calpurnius Piso M. f. Frugi.

290. C. Egnatius Cn. f. Cn. n. Maxsumus.

### Vers 690 (64 av. J.-C.)

201. Faustus Cornelius Sylla.

292. Q. Pomponius Musa. 293. C. Postumius At... (ou Ta...)

294. L. Roscius Fabatus.

295. C. Serveilius C. f.

296. Ser. Sulpicius Galba.

297. C Calpurnius Piso Frugi.

## Vers 694 (60 av. J.-C.)

298. C. Considius Nonianus.

299. M. Nonius Sufenas.

300. M. Æmilius Lepidus.

301. Q. Cassius Longinus.

302. Marcius Philippus.

303. C. Memmius C. f.

304. L. Volteius L. f. Strabo.

En 695 (59 av. J.-C.

305. M. Atius Balbus, prætor.

#### Vers 696 (58 av. J.-C.)

306. M. Æmilius Scaurus, ædilis curulis collègues.

308. P. Licinius Crassus Dives, quæstor.

309. Q. Junius Cæpio Brutus.

310. Q. Pompeius Rufus (avec Sulla cos).

311. L. Vinicius.

Vers 697 (57 av. J.-C.)

312. Canidius Crassus, proquæstor.

#### SEPTIÈME PÉRIODE

700-710 (54-44 av. J.-C.)

Dès le début de cette période, le titre de triumvir apparaît à la suite du nom de beaucoup d'officiers monétaires. C'est aussi l'époque où l'on commence à voir un très grand nombre de monnaies frappées par les généraux; Jules César prend, sur ses espèces, non seulement le titre d'imperator, mais il y ajoute souvent ceux de consul, de dictator, d'augur, de pontifex maximus, et les types font fréquemment allusion à des faits contemporains. Les espèces qu'on rencontre sont l'aureus et le demi-aureus (ou quinaire d'or), le denier, le quinaire et le sesterce. On ne frappe plus de monnaie de bronze dans l'atelier de Rome.

### Vers 700 (54 av. J.-C.)

- 313. C. Julius Cæsar (Eléphant foulant le dragon).
- 3 14. Man. Acilius Glabrio, triumvir.
- 315. L. Cassius Longinus, triumvir.
- 316. C. Cælius Caldus, triumvir.
- 317. P. Fonteius P. f. Capito, triumvir.
- 318. LF urius Cn. f. Brocchus, triumvir.
- 319. L . Manlius Torquatus, triumvir.
- 320. Man. Aquillius Man. f. Man. n., triumvir.
- 321. C. Hosidius C. f. Geta, triumvir.
- 322. Paullus Æmilius Lepidus | associés.

- 324. Cn. Plancius, cedilis curulis.
- 325. A. Plautius, ædilis curulis.
- 326. L. Cossutius C. f. Sabula.
- 327. O. Crepereius M. f. Rocus.

#### En (701 53 av. J.-C.)

328. Faustus Cornelius Sylla, quæstor.

329. Valerius Messalla.

#### En 705 (49 av. J.-C.)

- 330. L. Cornelius Lentulus Crus, consul
- 331. C. Claudius Marcellus, consul associés.
- 332. Cn. Nerius, quæstor urbanus
- 333. Cn. Pompeius Magnus, proconsul. Pièces frappées par les deux proquesteurs :
- 334. Cn. Calpurnius Piso, proquæstor.
- 335. Terentius Varro, proquæstor.
- 336. C. Coponius, prætor associés.
- 338. C. Considius Pætus. 339. Man. Cordius Rufus, triumvir.
- 340. C. Antius C. f. Restio
- 341. T. Carisius, triumvir.
- 342. A. Licinius Nerva, triumvir.

Entre 705 et 709 (49 à 45 av. J.-C.)

343. C. Julius Cæsar, imperator.

De 706 à 708 (48 à 46 av. J.-C.)

- 344. Q. Cacilius Metellus Pius Scipio, imperator, avec ses deux lieutenants.
- 345. P. Licinius Crassus Junianus, legatus pro prætore.
- 346. M. Eppius, legatus.
- 347. M. Porcius Cato, proprator.

348. C. Julius Cæsar, imperator, consul iterûm avec le suiv.:

## 349. A. Allienus, proconsul.

### En 708 (46 av. J.-C.)

- 350. C. Julius Casar, consul tertio, dictator iterum, seul, ou avec:
- 351. A. Hirtius prætor.
- 352. Cn. Pompeius Magnus, fils, imperator, avec ses lieutenants:
- 353. M. Poblicius, legatus pro prætore.
- 354. M. Minatius Sabinus, proquæstor.

### En 708-709 (46 à 45 av. J.-C.)

- 355. C. Julius Cæsar, dictator tertio, avec les quatre personnages suivants:
- 356. L. Munatius Plancus, præfectus urbis.
- 357. C. Clovius, præfectus.
- 358. Q. Oppius, præfectus.
- 359. M. Eppius, legatus.
- 360. L. Hostilius Saserna.
- 361. M. Lollius, M. f. Palicanus.
- 362. L. Papius Celsus, triumvir.
- 363. L. Plautius Plancus.
- 364. L. Valerius Acisculus.
- 365. P. Cornelius Lentulus Marcellinus.

#### HUITIÈME PÉRIODE.

## De 710 à 727 (44 à 27 av. J.-C.)

De l'an 710, date le sénatus-consulte qui autorisait Jules César à placer son effigie sur la monnaie. C'est aussi en cette année que nous voyons paraître, pour la première fois, le titre de quatuorvir que prennent parfois les magistrats monétaires.

- Il faut distinguer, dans cette période :-
- 1° Les monnaies qui portent le nom de Jules César.
- 2° Celles qui sont frappées au nom de l'autorité du Sénat, soit par

des magistrats ordinaires, soit par les généraux de l'armée sénatoriale. Quelques pièces d'or portent la mention senatus consulto <sup>4</sup>.

3° Les monnaies émises aux noms de Lépide, Antoine et Octave, soit par leurs lieutenants, soit par les officiers monétaires réguliers.

La période s'arrête au moment ou Octave prend le nom d'Auguste, en 727 : c'est à proprement parler la fin de l'ère républicaine.

366. C. Norbanus Flaccus, prætor } collègues.

368. M. Mettius.

369. L. Æmilius Buca, quatuorvir.

370. C. Cossutius Maridianus.

371. L. Flaminius Chilo, quatuorvir.

372. P. Sepullius Macer (remplace M. Mettius).

Pièces avec la tête de Jules César, mort, frappées par les monétaires suivants :

373. P. Clodius M. f.

374. L. Livineius Regulus.

375. L. Mussidius Longus.

376. Sex. Pompeius Magnus, imperator, seul, ou avec son lieutenant:

377. M. Eppius legatus.

Monnaies de Lépide, Antoine et Octave frappées entre la mort de César (15 mars 710) et la constitution du triumvirat (27 novembre 711).

378. Tête de Marc-Antoine (pièces frappées par P. Sc-

pullius Macer).

379. Pièces sur lesquelles Marc Antoine prend seulement le titre d'imperator ou imperator Respublicæ constituendæ; quelques-unes portent Cæsar dictator.

380. Pièces d'Octave avec le titre d'imperator ou celui de consul; quelques-unes portent C. Cæsar dictator perpetuo, pontifex maximus.

381. Pièces frappées en association par Marc Antoine,

<sup>1</sup> V. Introduction, § VIII.

Octave et Lépide, où ils prennent seulement le titre d'imperator.

Après le 27 novembre 711 (43 av. J.-C) et en 712 (44 av. J.-C.)

Pièces de Marc Antoine, Octave et Lépide frappées par le collège monétaire suivant :

382. L. Livineius Regulus, quatuorvir auro publico feriundo.

383. L. Mussidius T. f. Longus, quatuorvir auro publico feriundo.

384. P. Clodius M. f. quatuorvir auro publico feriundo.

385. C. Vibius Varus.

386. Pièces sur lesquelles Marc Antoine, Octave et Lépide prennent le titre de triumvir reipublicæ constituendæ.

387. Pièces d'Octave, triumvir reipublica constituenda avec les revers:

Cæsar dictator perpetuo Populi jussu Senatūs consulto.

De 711 à 713 (43 à 36 av. J.-C.)

388. Sex. Pompeius Magnus, imperator iterum, præfectus classis.

710-711 (44-43 av. J.-C.)

389. M. Arrius Secundus.

390. C. Clodius C. f. Pulcher.

391. C. Numonius Vaala.

392. L. Servius Sulpicius Rufus.

393. P. Accoleius Lariscolus.

394. Petillius Capitolinus.

395. D. Postumius Albinus Bruti f.

396. C. Vibius C. f. C. n. Pansa.

710-712 (44-42 av. J.-C.)

397. M. Junius Brutus, proconsul, imperator (soit sous le

nom de M. Brutus, soit sous celui de Q. Capio Brutus), avec les personnages suivants:

398. P. Cornelius Lentulus Spinther proprætor.

399. C. Flavius Hemicillus, legatus pro prætore.

400. Pedanius Costa, legatus.

401. L. Plætorius Cestianus.

402. C. Servilius Casca Longus.

403. M. Servilius legatus.

404. L. Sestius, proquæstor.

405. C. Cassius Longinus, proconsul, imperator, avec les personnages suivants:

406. M. Cæcilius Aquinus.

407. P. Cornelius Lentulus Spinther, proprætor.

408. M. Servilius, legatus.

409. Cn. Domitius Ahenobarbus, imperator.

410. Q. Cornuficius Augur, imperator.

411. Statius Murcus, imperator.

500. C. Antonius M. f., pontifex, proconsul.

De 711 à 718 (43 à 36 av. J.-C.)

501. Sex. Pompeius Magnus, imperator iterum, præfectus classis.

### En 713 (41 av. J.-C.)

Pièces frappées au nom de Marc Antoine, d'Octave et de L. Antonius Pietas, consul, par les personnages suivants:

502. M. Barbatius Philippus, quæstor provincialis.

503. L. Gellius Publicola, quæstor provincialis.

504. M. Cocceius Nerva, proquæstor provincialis.

505. L. Cornelius Balbus, proprætor.

506. Q. Salvidienus Salvius Rufus, imperator, consul designatus.

## En 714 (40 av. J.-C.)

507. Q. Atius Labienus Parthicus, imperator. Pièces au nom de Marc Antoine, frappées par:

- 508. Cn. Domitius Ahenobarbus, imperator.
- 509. L. Munatius Plancus, imperator iterum ou proconsul.

En 714 (40 av. J.-C.) et suiv.

510. Pièces de Marc Antoine avec Octavie.

511. Pièces avec L. Sempronius Atratinus, augur.

De 716 à 718 (38 à 36 av. J.-C.)

Pièces au nom de Marc Antoine, frappées par les personnages suivants :

512. P. Ventidius Bassus, pontifex, imperator.

513. C. Sosius, quæstor.

Pièces au nom d'Octave (divi Julii filius) frappées par les personnages suivants :

514. M. Vipsanius Agrippa, consul designatus.

515. Q. Voconius Vitulus, quæstor designatus.

516. Ti. Sempronius Graccus, triumvir, quæstor designatus.

517. Q. Nasidius (avec la tête de Pompée).

518. L. Proculeius L. f.

En 718 (36 av. J.-C.) et suiv.

Pièces au nom de Marc Antoine, frappées par les personnages suivants :

519. L. Sempronius Atratinus, augur, præfectus classis, consul designatus.

520. L. Calpurnius Bibulus, præfectus classis, ou prætor designatus.

521. M. Oppius Capito, præfectus classis, ou proprætor.

522. C. Fonteius Capito, proprætor.

# En 720 (34 av. J.-C.)

523. Pièces de Marc Antoine portant les titres suivants : augur, imperator tertio, consul designatus tertio, triumvir Reipublicæ constituendæ.

524. Pièces avec M. Antonius M. f. f. Antyllus.

525. Pièces avec Cléopatre (Armenia devicta).

526. Pièces avec C. Sosius, imperator.

En 721-722 (33-32 av. J.-C.)

527. Pièces de Marc Antoine, frappées par M. Junius

Silanus, augur, quæstor pro consule.
528. Pieces sur lesquelles Marc Antoine prend le titre de triumvir iterum.

De 722 à 723 (32 à 31 av. J.-C.)

Pièces de Marc Antoine avec

. 529. Chortium prætoriarum.

530. Chortis speculatorum.

531. Légions.

En 723 (31 av. J.-C

Pièces de Marc Antoine frappées par

532. L. Pinarius Scarpus, imperator.

533. D. Turillius.

En 724 et suiv. (30 av. J.-C.)

534. Pièces d'Octave frappées par L. Pinarius Scarpus, imperator.

En 725 (29 av. J.-C.)

535. Pièces d'Octave sur lesquelles il prend le titre d'imperator septimo (Asia recepta).

En 726 (28 av. J.-C.)

536. Pièces d'Octave sur lesquelles il prend le titre de consul sexto (Ægypto capta).

#### NEUVIÈME PÉRIODE

De 727 à 750 (27 à 4 av. J.-C.)

Sur les monnaies de cette période, Octave prend le nom d'Auguste, qui lui fut donné le 17 des Kalendes de février 727. Mais comme depuis la bataille d'Actium la période dite impériale est inaugurée, on ne trouvera dans notre description que les pièces sur lesquelles le nom de l'empereur est accompagné du nom d'un autre personnage, soit un officier monétaire, soit un magistrat militaire.

Nous avons vu dans l'Introduction (§ 8) que c'est vers l'an 739 (15 av. J.-C.) qu'on reprit dans l'atelier de Rome, la frappe de la monnaie de bronze, et que c'est, à peu près, vers l'an 749 ou 750 que le nom des triumvirs monétaires disparaît définitivement de la monnaie. Les lettres S. C. figurent à la suite du nom du triumvir monétaire sur toutes les monnaies de bronze frappées dans l'atelier de Rome. Sur l'or et l'argent cette mention de l'autorité du Sénat ne paraît qu'exceptionnellement sur l'aureus et le denier de Q. Rustius.

537. L. Pinarius Scarpus, imperator.

538. M. Vipsanius L. f. Agrippa, consul tertio.

539. P. Carisius, legatus pro prætore, puis legatus Augusti.

540. L. Aquillius Florus, triumvir.

541. L. Caninius Gallus, triumvir.

542. M. Durmius, triumvir.

543. P. Petronius Turpilianus, triumvir.

544. Q. Rustius.

545. Cossus Cornelius Cn. f. Lentulus (avec Augustus consul undecimo et M. Vipsanius Agrippa, consul tertio).

546. C. Sulpicius Platorinus, triumvir (avec Auguste et Agrippa).

547. C. Antistius Reginus, triumvir.

548. P. Licinius Stolo, triumvir.

549. C. Marius C. f. Tromentina, triumvir.

550. M. Sanquinius, triumvir.

551. L. Cornelius Lentulus, flamen martialis.

### En 738 (16 av. J.-C.)

552. C. Antistius Vetus, triumvir.

553. L. Mescinius Rufus, triumvir.

554. L. Vinicius L. f. triumvir.

### Vers 739 (15 av. J.-C.)

555. Q. Ælius Lamia, triumvir ξς6. Annius, triumvir

557. C. Silius, triumvir

558. C. Asinius C. f. Gallus, triumvir. 559. C. Cassius C. f. Celer, triumvir.

560. C. Gallius C. f. Lupercus, triumvir.

561. Cn. Calpurnius Cn. f. Piso, triumvir.

362. L. Nævius Surdinus, triumvir.

563. C. Plotius Rufus, triumvir.

564. T. Quinctius Crispinus Sulpicianus, triumvir.

565. Ti. Sempronius Graccus, triumvir.

### En 742 (12 av. J.-C.)

566. P. Lurius Agrippa, triumvir.

567. M. Mæcilius Tullus, triumvir.

568. M. Salvius Otho, triumvir.

569. A. Licinius Nerva Silianus, triumvir.

570. C. Marcius L. f. Censorinus, triumvir.

571. Sex. Nonius Quinctilianus, triumvir.

572. Maianius Gallus, triumvir.

573. Apronius, triumvir

574. Cornelius Sisenna, triumvir

575. Volusus Valerius Messalla, triumvir

576. Galus, triumvir

## Vers 745-750 (9-4 av. J.-C.)

577. Clodius Pulcher, triumvir 578. T. Statilius Taurus, triumvir 579. L. Livineius Regulus, triumvir

580. P. Betilienus Bassus, triumvir. 581. C. Nævius Capella, triumvir. 582. C. Rubellius Blandus, triumvir. 583. L. Valerius Catullus, triumvir.





### CLASSEMENT

### PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

# DES NOMS DE FAMILLE

### I. ABURIA.

On connaît peu l'histoire de la gens Aburia qui a fourni à la République deux magistrats monétaires, C. Aburius Geminus et M. Aburius Geminus. Le surnom de Geminus fut donné aux Aburii à partir de deux frères jumeaux : C. Aburius, tribun du peuple en 569 (185 av. J.-C.), qui fut envoyé en 583 (171 av. J.-C) comme ambassadeur en Afrique auprès de Massinissa, pour obtenir des renforts de troupes et des éléphants dont Rome avait besoin afin d'achever la conquête de la Macédoine<sup>1</sup>; et M. Aburius, probablement le père des deux magistrats monétaires. Il fut tribun du peuple en 567 (187 av. J.-C.), préteur en Sardaigne en 578 (176 av. J.-C.), et un peu plus tard, enfin, il obtint la jurisdictio inter peregrinos<sup>2</sup>. Une inscription du temps de la République, récemment découverte en Etrurie, à Caere, dans un tombeau connu vulgairement sous le nom de tombeau des Tarquins, mentionne une semme nommée Aburia C. f. Rufa<sup>3</sup>. Peut-être pourrait-on induire du lieu de la découverte, que la gens Aburia était d'origine étrusque. On connaît enfin D. Aburius Bassus, consul suffectus en 838 (85 ap. J.-C.).

#### 1. C. Aburius Geminus.

Monétaire vers 625 (129 av. J. C.).

On ne sait rien de l'histoire de ce magistrat qui n'est mentionné dans aucun des auteurs anciens. Il était probablement le frère du monétaire qui va suivre. Quoi qu'il en soit, on ne peut le confondre

<sup>1</sup> Tit. Liv. XLII, 35.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. XXXIX, 4, 5; XLI. 18, 19.

<sup>3</sup> Garrucci. Sylloge Inscript. latin. nº 1943.

avec son homonyme C. Aburius, le tribun de l'an 569 (185 av. J.-C.) dont nous avons parlé plus haut, car les pièces qu'il a frappées ne sauraient remonter à une époque aussi reculée. Mars dans un quadrige, qui figure au revers du denier, est un type guerrier qui fait sans doute allusion à quelque triomphe d'un ancêtre du monétaire; l'histoire n'en a pas conservé le souvenir. Le style de ce denier permet de croire que C. Aburius fut le collègue de M. Aburius et de M. Porcius Laeca.





- 1. GEM (Geminus). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*.
- R. C. ABVRI. ROMA (Caius Aburius. Roma). Mars casqué, debout dans un quadrige au galop à droite, tenant un trophée, une lance et un bouclier. Denier. 2 fr.

Le revers de ce denier figure sur des médailles hybrides : 1° avec le droit du denier de L. Antestius Gragulus; 2° avec le droit du denier de Cn. Lucretius Trio; 3° avec le droit du denier de M. Porcius Laeca.





- 2. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, quatre points.
- R. C. ABVRI. GEM. ROMA (Caius Aburius Geminus. Roma). Proue de navire; à droite, quatre points.
   Triens 1. 3 fr.

l Le semis existe peut-être, mais il n'a pas encore été signalé. Quant à l'as on ne le frappait plus pendant la quatrième période; on a cité le suivant tiré du catalogue de la collection d'Ennery: Tête laurée de Janus; dessous. S. C. (Senatus consulto). à C. ABVRI. ROMA (Caius Aburius. Roma). Trois







- 3. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; au-dessous, une massue; derrière, trois points.
  - n). Pareil au précèdent; mais à droite, trois points. Quadrans.— 1 fr.

Variété du quadrans. La légende C. ABVRI est à l'exergue, à la place du mot ROMA qui manque, et le mot GEM (inus) est seul dans le champ, au-dessous de la proue. — 10 fr. — Musée de Milan 1.

Autre variélé. La légende du revers est disposée de telle sorte que la lettre M du mot GEM (inus) se trouve seule à la seconde ligne.—4 fr.



- 4. Buste de Mercure à droite, avec le pétase et le caducée; au-dessus, deux points.
- R. C. ABVRI. GEM. ROMA (Caius Aburius Geminus. Roma). Proue de navire; à droite, deux points. Sextans. 15 fr.



- 5. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
- R. Pareil au précédent; mais à droite, un point. Once. — 12 fr.

proues de vaisseau; à droite, I. Cette pièce paraît, avec raison, à Cohen, être un as de C. Vibius C. f. Pansa refait ou mal lu (Cohen, Descript. gén., etc. p. 2, nº 3.)

1 Riccio. Le monete delle antiche famiglie di Roma, pl. LI, nº 4

### 2. M. Aburius Geminus.

Monétaire vers 625 (129 av. J.-C.)

D'après ses médailles, ce magistrat était fils d'un autre Marcus. Il est donc probable qu'il était fils de M. Aburius, le tribun du peuple de l'an 567.

On remarquera que les types du denier de M. Aburius Geminus ne diffèrent de ceux du denier de C. Aburius qu'en ce que Mars dans le quadrige, est remplacé par le Soleil ou Apollon. Ce nouveau type est, pour nous, tout aussi obscur que le précédent, parce que nous manquons de renseignements historiques sur la gens Aburia. Les anciens numismatistes avaient peut-être raison en conjecturant que le quadrige du Soleil est une allusion au nom Aburius, rapproché du mot amburere, brûler, qu'on trouve parfois, en effet, orthographié aburere<sup>1</sup>. Le style du denier de M. Aburius Geminus a aussi beaucoup d'analogie avec le denier de M. Porcius Laeca.





- 6. GEM (Geminus). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*X.
- R). M. ABVRI. ROMA (Marcus Aburius. Roma). Le Soleil dans un quadrige au galop à droite, tenant un fouet de la main droite.

Denier. - 2 fr.

Variété. La mèche du fouet est roulée autour du manche.

Le revers de ce denier figure sur deux pièces hybrides : 1° avec le droit du denier de Cn. Lucretius Trio; 2° avec le droit du denier de L. Antestius Gragulus. D'autre part, le droit du denier de M. Abu-

<sup>1</sup> Eckhel. Doctr. num. vct., t. V, p. 118.

rius ou de C. Aburius figure aussi sur une pièce hybride avec le revers de M. Vargunteius.





- 7. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; au-dessous, une massue; derrière, trois points.
- R). M. ABVRI. M. F. GEM. ROMA (Marcus Aburius Marci filius Geminus. Roma). Proue de navire; à droite, trois points.

Quadrans. — 1 fr.

Variété, avec M. ABVR. GEM. au revers, sans M. F.



- 8. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
- R. M. ABVRI. M. F. GEM. ROMA (Marcus Aburius Marci filius Geminus. Roma) Proue de navire; à droite, un point.

Once. — 12 fr.

Mommsen<sup>1</sup> cite, en outre, un semis et un sextans de M. Aburius. Nous avons examiné attentivement deux exemplaires de ce prétendu semis, l'un qui est au Cabinet de France, dans la collection du baron d'Ailly, l'autre qui est au musée de Berlin, et dont J. Friedlaender a



eu l'obligeance de nous envoyer l'empreinte. La légende du revers de

1 Mon. rom. t. II, p. 318, nº 126.

ce semis est celle-ci: M. ABVRI. NI. Sans compter qu'il serait impossible de rendre compte des lettres NI qui viennent à la suite du nom du monétaire, à moins d'admettre l'existence d'un nouveau magistrat du nom de M. Aburius Niger, Nigellus ou Nigrinus, ce qui n'est guère vraisemblable, nous avons pu nous convaincre que cette pièce n'est qu'un semis de M. Fabrinius dont la légende a été retouchée; elle est, en effet, ainsi disposée:

#### M. FABRI

#### ΝI

de sorte que le faussaire n'a eu que quelques coups de burin à donner sur les premières lettres du nom. Quant au sextans, Friedlaender nous a écrit qu'il s'agit en réalité d'un quadrans, mal conservé, du Musée de Berlin!

# II. ACCOLEIA

La gens Accoleia ou Acculeia n'est connue que par les inscriptions et les médailles. Un texte épigraphique mentionne un certain L. Acculeius Abascantus<sup>a</sup>; un autre texte du temps d'Hadrien, trouvé à Rome, cite un personnage du nom de P. Acculeius Euhemerus<sup>a</sup>. Un seul magistrat monétaire porte le gentilicium Accoleius, c'est P. Accoleius Lariscolus. Cavedoni a fixé vers l'an 711 (43 av. J.-C.) l'époque où ce personnage remplit les fonctions de monétaire<sup>a</sup>, et l'étude des dépôts de médailles a permis à Mommsen de confirmer cette date<sup>a</sup>. Ce savant conjecture, en outre, que P. Accoleius Lariscolus était avec Petillius Capitolinus, un questeur militaire de l'armée du Sénat, fonction en vertu de laquelle il put faire frapper monnaie. Si, en effet, la date de 711 fixée pour ses deniers est rigoureusement exacte, il n'a certainement pas été triumvir monétaire; car les triumvirs réguliers en 711, sont connus et portent d'autres noms<sup>6</sup>. Le cognomen Lariscolus paraît

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. E. Babelon, Les monnaies de bronze de M. Aburius Geminus, dans la Revue numismatique 1883, p. 408 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mommsen, Inscr. regni Neapolit. 6769.

<sup>3</sup> Gruter. Inscr. p. CXXVII.

<sup>\*</sup> Cavedoni, note dans les Œurr. compl. de Borghesi, t. I. p. 371.

Mommsen, Mon. rom., t. II, p. 549.

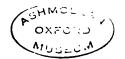
<sup>6</sup> Cf. notre tableau chronologique, p. 85.

ACCOLEIA. 99

avoir la même origine que Lariscus, et faire, comme le pensait déjà Eckhel<sup>1</sup>, allusion au culte des dieux Lares (Lares colens). Dans le mot Lariscolus, la lettre I est manifestement plus longue que toutes les autres: c'est un I long, mis pour EI (Lar Elscolus). L'étymologie donnée par Eckhel est préférable à celle qui propose de retrouver dans le mot Lariscolus une allusion au mélèze dont le nom était larix, λάριξ. Cette dernière hypothèse adoptée par Cohen, d'après Morell et Vaillant, permettait de voir dans les trois figures du revers du denier de P. Accoleius Lariscolus, Clymène et les deux sœurs de Phaéton se transformant en mélèzes .

Telle n'est pas l'opinion de Borghesi<sup>3</sup> qui reconnaît dans les trois statues figurées sur la pièce, les nymphes Querquetulanæ. auxquelles était primitivement consacré le bois des dieux Lares, sur le mont Cœlius. Festus (v° Lariscolus) donne de ces vierges cette définition: Querquetulanæ viræ putantur significari Nymphæ præsidentes querqueto virescenti. Ces nymphes avaient un sanctuaire appelé lucus Larum, querquetulanum sacellum 1, et à Rome, une porte de la ville, située entre le Cœlius et l'Esquilin, s'appelait Querquetulana porta<sup>5</sup>. Mais nous sommes fort imparfaitement renseignés sur le culte de ces déesses du bois sacré des Lares, appelées par les auteurs anciens viragines et vira, et nous ne pouvons expliquer d'une manière satisfaisante les attributs dont elles sont ornées. Cavedoni " croit, comme Borghesi, qu'il faut chercher dans les types du denier de Lariscolus une allusion au culte des dieux Lares et des divinités féminines qui gardaient le bois sacré des Querquetulani Lares. La mère des Lares, Lara ou Larunda, serait, dans cette explication que nous admettons, figurée au droit du denier. On sait d'ailleurs, que dans la mythologie romaine, Larunda se confondait avec Acca Larentia. femme du berger Faustulus, et la nourrice fabuleuse de Romulus et de Remus, honorée par les frères Arvales sous le nom de Dea Dia, et de laquelle la gens Accoleia, en raison de son nom, aurait cherché à tirer son origine7. Des généalogies de ce genre ne sont pas rares dans la numismatique de la république romaine.

```
1 Doctr. num. vet., t. V, Accoleia.
```



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cohen, Descript. gén., p. 4.

<sup>3</sup> Œuvres complètes, t. 1, p. 365 et suiv.

Varr. 4. 44, 8.

<sup>3</sup> Plin., Hist. nat., XVI, X, 15. Cf. Preller. Ræmische Mythologie, p. 88.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Revue numismatique, 1857, p. 188.

Preller. Ræmische Mythologie, p. 72.





- 1. P. ACCOLEIVS LARISCOLVS. Buste d'Acca Larentia de profil à droite, les cheveux enroulés au sommet de la tête.
- n. Les trois statues des Nymphæ querquetulanæ, en forme de cariatides, debout de face, soutenant de leurs mains et de leurs épaules une sorte de traverse horizontale, de laquelle émergent cinq arbustes. La nymphe de droite semble tenir une fleur et celle de gauche, un arc.

Denier. - 3 fr.





Variété. Les cheveux d'Acca Larentia, au droit, descendent en tresses sur ses épaules. Denicr. — 5 fr.

# III. ACILIA

Famille plébéienne des plus illustres, dont les branches ont porté les noms suivants: Aviola, Balbus, Glabrio, Rufus, et d'autres moins connus. Pline 1 raconte qu'un Péloponésien nommé Archagathus, fils de Lysanias, le premier médecin grec qui vint à Rome. l'an 535 (219 av. J.-C.), établit son officine au carrefour Acilius, après qu'on lui eut conféré le droit de cité: eique jus Quirilium datum, ct labernam in COMPITO ACILIO empiam ob id publice. C'est, sans doute, par suite d'une tradition se rapportant à ce fait, que la gens Acilia

<sup>1</sup> Hist. nat., XXIX, 1, 12.

101 ACILIA.

prétendait avoir introduit la médecine à Rome, et qu'elle faisait dériver son nom du verbe grec axéouat, guérir i; nous verrons quelquesunes de ses monnaies faire allusion à cette légende. On pourrait peutêtre, en raison de la même prétention, attribuer à la gens Acilia, les monnaies incertaines à l'ancien type des Dioscures, sur lesquelles figure comme emblème du nom du monétaire, le pentagone, symbole de la santé<sup>2</sup>. La numismatique nous apprend que trois au moins des Acilii, ont rempli les fonctions de magistrats monétaires : ce sont : Manius Acilius; Marcus Acilius Balbus et Manius Acilius Glabrio. Nous avons indiqué dans notre classement chronologique<sup>3</sup>, des pièces incertaines, en bronze, qui portent simplement BAL (Balbus) et que Cohen a attribuées à la gens Acilia<sup>4</sup>; le surnom de Balbus a été commun à plusieurs familles, entre lesquelles il est fort difficile de choisir. Nous avons suivi l'opinion de Mommsen en donnant ces pièces à un membre de la gens Naevia.

#### 1. Man. Acilius Balbus.

Monétaire vers 620 (134 av. J. C.)

Un personnage du nom de Manius Acilius Balbus, fils d'un autre Man. Acilius Balbus, et petit-fils de L. Acilius Balbus, fut consul en 640 (114 av. J.-C.)3. C'est probablement lui qui fit frapper les monnaies qui portent son nom et lui sont contemporaines. Son père appelé comme lui, Man. Acilius Balbus, avait également été consul en 604 (150 av. J.-C.), quelque temps après la défaite de Persée, roi de Macédoine. C'est à ce triomphe des armes romaines auquel prit part, dans sa jeunesse, le consul de l'an 604, père du monétaire Manius Acilius Balbus, que fait allusion le quadrige de Jupiter, au revers du denier; la présence du bouclier rond macédonien confirme cette interprétation.

Le denier de Man. Acilius Balbus a quelque analogie avec celui de Cn. Gellius: sur ces deux pièces, la tête de la déesse Rome est entourée d'une couronne de laurier, mais elles ne sauraient être de la même époque.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Preller. Ræmische Mythologie. p. 608.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> V. Cavedoni. Revue numismat. 1857, p. 189. Cf. notre classement chronologique, p. 48 et 49.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> V. plus haut, p. 57 et suiv.

Cohen. Descr. gén. p. 4, n° 2, 3, 4 et 5.
 J. Obseq. XXXVII. Plin. Hist. nat. 11, XXIX. 98; LVI, 147.





- 1. BALBVS. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*; le tout dans une l'couronne de laurier.
- ii. NV. ACILI. (Manius Acilius). Jupiter tenant le sceptre et lançant la foudre, dans un quadrige galopant à droite et conduit par la Victoire; dans le champ, sous les chevaux, le bouclier rond macédonien.

  Denier. 4 fr.





- 2. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, la lettre S renversée.
- ii. W. ACI. ROMA (Manius Acilius. Roma). Proue de navire; à droite, S.
   Semis. 10 fr.



- 3. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; au-dessous, une massue; derrière, trois points.
- is. NV. ACIL. ROMA. (Manius Acilius. Roma). Proue de navire: à droite, trois points.

  Quadrans. 6 fr.

Variété, avec ACILI, au lieu de ACIL.

# 2. M. Acilius M. f.

#### Monétaire vers 625 (-29 av. J. C.)

M. Acilius était, nous apprennent ses médailles, fils d'un autre Marcus. Il fut monétaire vers l'an 625 environ (129 av. J.-C.). Cohen n'a pas admis l'existence de ce personnage, parce qu'il a interprété à tort la lettre M comme l'abréviation du prénom Manius porté par d'autres magistrats de la gens Acilia. Mais Manius s'abrège toujours dans les inscriptions NV, M', ou MAN'. L'existence de Marcus Acilius est donc certaine, bien qu'il paraisse inconnu dans l'histoire. Toutefois, Boeckh rapporte une inscription grecque qui mentionne un Acilius comme le promoteur d'une loi, en 649 (105 av. J.-C.), et qui avait été tribun du peuple en 631 ou 6329. Cet Acilius dont nous ne connaissons pas le prénom, était peut-être le monétaire Marcus Acilius. D'autre part, une inscription latine contemporaine, mentionne un C. Acilius M. f. qui pourrait bien être le frère ou le fils de M. Acilius M. f., le monétaire<sup>3</sup>. Un autre texte épigraphique de l'an 726 environ (28 av. J.-C.) nous donne un M. Acilius M. f. Caninus, questor Urbis, qui est sans doute un descendant du magistrat qui nous occupe ici. Le denier de Marcus, au type de l'Hercule dans un quadrige, paraît faire allusion au sacrifice que l'un des membres de la gens Acilia, Man. Acilius Glabrio, consul en 563 (191 av. J.-C.) offrit à Hercule sur le mont Œta, en l'honneur de sa victoire sur Antiochus III, roi de Syrie, et sur les Etoliens; il obtint, en effet, à son retour à Rome, les honneurs du triomphe<sup>5</sup>. Le style du denier de M. Acilius M. f. a beaucoup d'analogie avec celui des deniers de Q. Cæcilius Metellus et de M. Vargunteius.





# 4. M. ACILIVS M. F. (Marcus Acilius Marci filius)

- ' Villmanns. Exempla Inscrip. latin, t. I, 11 et passim.
- Boeckh. Corp. Inscr. graec. 2485.
- 3 Garrucci. Sylloge, n. 1562.
- Garrucci. Sylloge, n. 1121.
- 5 Polyb. XX et XXI, pass. Tit. Liv. XXXVI, XXXVII, pass.

entre deux grènetis. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, \*.

 ROMA. Hercule dans un quadrige au pas à droite, portant un trophée et une massue.
 Denier. — 3 fr.



- 5. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R). M. ACILI. ROMA. (Marcus Acilius, Roma). Proue de navire; à droite, S.

Semis. — 6 fr.



- 6. Tête casquée de la déesse Rome à droite ; derrière, quatre points.
- R. Pareil au précédent; mais à droite, quatre points Triens. — 10 fr.



- 7. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion ; derrière, trois points.
- Pareil au précédent; mais à droite, trois points.
   Quadrans. 1 fr.

# 3. Man. Acilius Glabrio.

Monétaire vers 700 (54 av. J. C.)

Ce nouveau monétaire, du prénom de Manius, ajoute à son nom, sur ses pièces, le qualificatif de triumvir, ce qui prouve qu'il n'exerça pas cette charge avant l'an 700 environ (54 av. J.-C.). Or, à cette époque, plusieurs Manius Acilius sont mentionnés par les historiens. L'un d'eux, Man. Acilius Glabrio (appelé quelquefois à tort Marcus)', fils d'un personnage du même nom, combattait sous les ordres de Jules César pendant la guerre civile, en 706; il était alors gouverneur d'Oricum en Epire<sup>2</sup>. Nous le voyons, deux ans plus tard, propréteur en Sicile (46 av. J.-C.) et son nom figure avec ce titre sur un as de Panorme<sup>2</sup>. Un bronze de la collection Bunbury, à Londres, frappé à Agrigente, a exactement les mêmes types que la pièce n° 10, qui a dù aussi être frappée à Agrigente ou à Panorme, pendant que Man. Acilius était gouverneur de Sicile<sup>4</sup>. Il fit frapper aussi en Sicile l'as où il porte le titre de Quaestor<sup>3</sup>.

Quelques années après, Man. Acilius Glabrio fut nommé gouverneur de l'Achaïe où il succéda à P. Sulpicius Rufus en 710 (44 av. J.-C.)6. La médaille nº 11, qui n'est pas de coin romain, a été frappée à Corinthe, pendant que Glabrio était gouverneur d'Achaïe; des pièces autonomes de Corinthe portent le même type. Enfin, Man. Acilius Glabrio devint consul suffectus en 721 (33 av. J.-C.). Tel fut le cursus honorum de ce personnage. Si ses pièces de bronze ont été émises en Sicile et en Grèce, il n'en est pas de même de son denier qui est bien de coin romain; il fut frappé en l'an 700 (54 av. J.-C.) pendant que Man. Acilius Glabrio était triumvir monétaire. Nous rappellerons enfin que les types de ce denier, avec Salutis et Valetudinis, ainsi que la pièce de bronze où figurent la tête et le bâton d'Esculape, sont des allusions évidentes à l'origine légendaire de la gens Acilia, dont nous avons parlé plus haut. Les mots Salus et Valetudo sont synonymes, et la Santé ou Hygie a été figurée sous deux noms différents, au droit et au revers du denier. Hygie tenant le serpent

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 497, note 3.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cacs. Bell. civ. 111, 15, 16, 39.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Capranesi. Bull. de l'Inst. archéol. de Rome 1834, p. 74; 1835, p. 44; Cf. Borghesi, Œuvres complètes, t. II, p. 455.

<sup>\*</sup> Catalogue of the greek coins in the British museum. Sicily, p. 126.

<sup>3</sup> Landolina-Paterno. Monete consolari sicule, p. 8.

<sup>6</sup> Cic. ad Famil, VII, 30, 51.

avait à Rome, dans le temple de la Concorde, une statue qui passait pour l'un des chefs-d'œuvre de Niceratus<sup>4</sup>. Cette divinité romaine doit être rapprochée de la déesse italiote Angitia, honorée particulièrement dans le pays des Marses et dont M. Emm. Fernique pense avoir retrouvé une statuette en bronze<sup>2</sup>.





- 8. SALVTIS. Tète laurée de la Santé à droite.
- R. NV. ACILIVS III VIR. VALETV. (Manus Acilius triumvir). Valetudinis. La Santé debout de face, regardant à gauche, appuyée sur une colonne, et donnant, de la main droite, à manger à un serpent. Denier. -- 2 fr.

Variété barbare, avec la légende du revers ainsi déformée : NV. ACILIVS. IIIVA AVLETV. Il en existe encore d'autres variétés barbares<sup>2</sup>.

Le droit du denier précédent a servi à faire des pièces hybrides avec le revers du denier de P. Fourius Crassipes au type de la chaise curule. Le revers est également accolé irrégulièrement : 1° au droit du denier de P. Clodius M. f. qui a la tête radiée d'Apollon; 2° au droit du quinaire de C. Egnatuleius C. f.



- 9. Tête de Janus bifrons; au-dessus, I.
- R. NV. ACILI. Q. (Manius Acilius quæstor), en trois lignes dans une couronne de laurier.

As, frappé en Sicile. — 2 fr.

<sup>1</sup> Plin. Hist. nat., XXXIV, XIX, 80.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Gazette archéologique, 1883, p. 220.

<sup>3</sup> Zeitschrift für Numismatik, t. IV, 1877, p. 47.

ACILIA. 107





- 10. Tête laurée de Jupiter à droite.
- R. NV. ACILI. (Manius Acilius). Aigle de face, les ailes déployées, sur un foudre.

Semis, frappé à Agrigente. — 6 fr.





- 11. Tête laurée d'Esculape à droite.
  - r. NV. ACILI. (Manius Acilius). Serpent enroulé autour d'un bâton.

Bronze, frappé à Corinthe. — 5 fr.

## IV. AELIA

Le nom de la gens Aelia est souvent orthographié Allia, ou même Ailia; la forme Aelia, plus récente, est la plus commune dans les auteurs. Cette famille compte dans l'histoire romaine un bon nombre de représentants illustres, sous les noms de Catus, Gallus, Gracilis, Lamia, Ligur, Paetus, Staienus, Stilo, Tubero, etc. Le premier qui parvint au consulat est P. Aelius Paetus, consul en 417 (337 av. J.-C). Séjan, le favori de Tibère, était issu de cette race, qui a encore donné son nom à l'empereur Hadrien, et, par suite, à tous les Antonins. Sous la République, cinq de ses membres ont, à des époques différentes, rempli les fonctions de magistrat monétaire. Ce sont : 1° un Allius incertain; 2° C. Allius; 3° Aelius Paetus; 4° Allius Bala; 5° Q. Aelius Lamia.

#### 1. Allius.

#### Monétaire vers 530 (224 av. J. C.)

Ce n'est que conjecturalement que nous attribuons à un personnage du nom d'Allius le denier sur lequel on lit simplement le monogramme A. Mommsen a omis d'enregistrer cette pièce, ou plutôt il l'a confondue avec celle qui porte le monogramme A. C'est Cohen qui, quelques années après la publication de son livre, a fait connaître, pour la première fois, ce denier en l'attribuant à la famille Allia<sup>3</sup>. Récemment, M. O. di Dio le publiait de nouveau, en le croyant inédit<sup>3</sup>, mais en proposant aussi de le donner à un Allius inconnu dans l'histoire. La date de cette monnaie doit être un peu antérieure à l'an 537.



- 1. Tête de la déesse Rome avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- R). A. ROMA. (Allius. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite, la lance en arrêt, et surmontés de deux astres.

Denier. — 40 fr.

#### 2. C. Allius.

#### Monétaire vers 537 (217 av. J. C.)

Ce monétaire est, sans doute, un descendant de C. Allius Paetus consul en 468 (286 av. J.-C); on n'a pas de détails historiques sur sa carrière; il a dû exercer la charge de magistrat monétaire vers l'an 537.

L'interprétation du monogramme A par Allius plutôt que par Allienus ou tout autre nom commençant par AL, ne nous paraît pas

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 237, n° 20.

<sup>2</sup> Cohen, Revue numismatique, 1860, p. 359, et pl. XVI, nº 1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> O. di Dio. Zeitschrift für Numismatik, 1881, p. 190. Cf. Bahrseldt, dans la Numismatische Zeitschrift, 1881, p. 178.

AELIA. 100

absolument certaine. Quoi qu'il en soit, le denier que nous décrivons ici, a une grande analogie de frappe avec le denier de C. Terentius Varro, et les deniers sans nom de magistrat qui portent au revers, soit un épi, soit le marteau appelé ascia. Les trois personnages qui ont frappé ces monnaies faisaient probablement partie du même collège.





- 2. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé et surmonté d'une tète d'aigle; derrière, X.
- R. C. AL. ROMA. (Caius Allius). Roma. Les Dioscures à cheval, galopant à droite, la lance en arrêt, et surmontés de deux astres.

Denier. - 30 fr.

#### 3. P. Aelius Paetus.

Monétaire vers l'an 545 (209 av. J. C.)

Il paraît certain que le denier sur lequel on lit P. Paetus appartient à la famille Aelia, bien que le surnom de Paetus ait été porté dans d'autres familles, par exemple la gens Autronia. On connaît un personnage du nom de P. Ailius Pailus, fils de Q. Ailius Pailus, tué à la bataille de Cannes en 538 (216 av. J.-C)1. C'est au fils que nous attribuons le denier qui porte son nom. P. Ailius Paitus fut édile plébéien, puis préteur en 551 (203 av. J.-C.)2, maître de la cavalerie en 552 (202 av. J.-C.), et enfin consul, avec C. Cornelius Lentulus, l'année même où Annibal fut battu à Zama3. Il fit la guerre aux Boïens et aux Ligures, et enfin, en l'an 555 (199 av. J.-C.), il fut investi de la dignité de censeur, en même temps que P. Cornelius Scipio Africanus; il mourut de la peste en 580 (174 av. J.-C.). Mommsen croit le denier décrit ici, un peu plus récent que ce personnage, et il propose de l'attribuer à l'un de ses descendants non mentionné dans les auteurs.

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXIII, 21.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. XXIX, 38. <sup>3</sup> Tit. Liv. XXX, 40.

Tit. Liv. XLI, 26.
Mon. rom., t. II, p. 280, note 1.





- 3. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- P. PAETVS. ROMA. (Publius Pactus. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite, la lance en arrêt, et surmontés de deux astres.

Denier. — 1 fr.

#### 4. C. Allius Bala.

Monétaire vers l'an 664 (90 av. J. C.)

Ce magistrat n'est mentionnné dans aucun historien, et nous ne savons rien à son sujet. Il frappait monnaie vers 664 (90 av. J.-C.), probablement avec L. Julius L. f. Caesar. Sur ses deniers, Diane chasseresse représentée avec deux flambeaux, dans un bige de cerfs, est peutêtre une allusion aux fêtes annuelles que l'on célébrait aux ides d'Août en l'honneur de la Diane de l'Aventin, et dans lesquelles on exécutait des courses aux flambeaux<sup>1</sup>. Quant à la pièce de bronze que nous donnons d'après Riccio et Cohen<sup>2</sup>, elle est sans doute du même personnage; mais elle est de quelques années postérieure aux précédentes, et elle a été frappée probablement en Sicile, où C. Allius Bala paraît avoir rempli les fonctions de questeur, comme le peut faire supposer l'ablatif: C. Alio Bala (quaeslore)<sup>2</sup>.



4. BALA. Tête diadémée de Diane (r) à droite; devant une lettre de l'alphabet, qui varie.

<sup>1</sup> V. Preller, Ræmische Mythologie, p. 284.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cohen. Descr. gén., p. 7, n. 4. Cf. Paterno. Monete consolari-sicule, pl. 1. n. 4.

<sup>3</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. 11. p. 280.

n). C. ALLI. (Caius Allius). Diane tenant deux flambeaux, dans un bige de cerfs galopant à droite; sous les cerfs, un symbole qui varie; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. — 1 fr.

Variétés. On rencontre au droit de ce denier toutes les lettres de l'alphabet latin; et au revers les symboles suivants: Ancre (pointe à droite). Ancre (pointe à gauche). Caducée. Canard. Carquois. Couteau. Crabe. Dauphin. Écrevisse. Épi. Grenouille. Griffon. Mouche. Sauterelle. Soc de charrue. Tête de bélier. Tortue. Trident.





- 5. BALA. Poing fermé.
- R. C. ALIO. (Caio Alio) au milieu du champ, dans une couronne de laurier.

Once, frappée en Sicile. — 20 fr. — Museo Classense, à Ravenne.

### 5. Q. Aelius Lamia.

Monétaire vers 739 (15 av. J. C.)

Q. Aelius Lamia était fils de L. Aelius Lamia, l'ami de Cicéron, qui fut préteur en 711 (43 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Quintus est sans doute le frère de L. Aelius Lamia, l'ami d'Horace, que le poète appelle noble rejeton du héros Lamus, fils d'Hercule, fondateur de Formies; il avait un frère dont Horace déplore avec lui la mort prématurée <sup>2</sup>. Mais on ne sait sien de plus à son sujet; son nom qui figure seul sur de grands et moyens bronzes d'Auguste, est associé, sur les petits bronzes, au nom de ses collègues dans le triumvirat monétaire, Annius et C. Silius.

<sup>1</sup> Hor. Od. 1. 26, 8; 36, 7; 111, 17.

<sup>2</sup> Hor. Ep. l. 14, 6.





- 6. OB CIVIS SERVATOS. Couronne de chêne entre deux branches de laurier.
- R. Q. AELIVS L. F. LAMIA III VIR A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C. (Quintus Aelius Lucii filius Lamia, triumvir, aere, argento, auro, flando, feriundo, senatus consulto).

G. Br. - 6 fr.





- 7. AVGVSTVS TRIBVNIC. POTEST. (Augustus, tribunicia potestate) en trois lignes, au milieu du champ, dans une couronne de laurier.
- R. Q. AELIVS LAMIA III VIR A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C. (Quintus Aclius Lamia triumvir aere, argento, auro, flando, feriundo, senatus consulto).

  M. Br. 3 fr.





- 8. LAMIA. SILIVS. ANNIVS. Deux mains jointes tenant un caducée.
- R. III VIR. A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C. (triumviri aere, argento, auro, flando, feriundo, senatus consulto).

P. Br. - 1 fr.





- 9. LAMIA. SILIVS. ANNIVS. Simpulum et lituus, dans le champ.
- R. Pareil au précédent.

P. Br. - 1 fr.





- 10. LAMIA. SILIVS. ANNIVS. Corne d'abondance; de chaque côté, S. C (senatus consulto).
  - iì. III VIR. A. A. A. F. F. (Triumviri aere, argento, auro, flando, feriundo). Enclume monétaire.

P. Br. - 1 fr.

# V. AEMILIA

Une des plus anciennes et des plus illustres familles patriciennes de Rome, la gens Aemilia était d'origine sabine; elle prétendait descendre de Mamercus, fils de Pythagore suivant les uns, fils de Numa suivant d'autres; Mamercus aurait reçu le nom d'Aimilius à cause de son éloquence persuasive, δι'αλμυλίαν λόγου1. Une autre tradition donnait aux Aemilii comme ancêtre Aimylos, fils d'Ascagne, de qui descendaient Numitor et Amulius, rois d'Albe à l'époque de la fondation de Rome. Cette tribu fut illustrée notamment par les Paul-Emile, les Scaurus, les Mamercus et les Lépide. Tacite dit encore : Aemilium genus fecundum bonorum civium<sup>2</sup>. Les monétaires qu'elle fournit à la République sont nombreux, et il est peu de familles dont la numismatique soit historiquement aussi intéressante.

On attribue des monnaies aux personnages suivants :

- 1. L. Aemilius Paullus (ou Papus).
- 2. Man. Aemilius Lepidus.
- 3. M. Aemilius Scaurus.
- 4. Paullus Aemilius Lepidus.
- 5. L. Aemilius Buca.
- 6. M. Aemilius Lepidus.

# 1. L. Aemilius Paullus ou Papus.

Monétaire vers l'an 520 (234 av. J. C.).

On est incertain sur l'identification de ce monétaire. Un L. Aemilius Papus, fils de Q. Aemilius, et petit-fils de Cn. Aemilius, était consul en 529 (225 av. J.-C.) avec C. Atilius Regulus; il prit une part active à la guerre contre la Gaule Cisalpine, en 534 (220 av. J.-C.), devint censeur, et enfin, quatre ans plus tard, suivant le récit de Tite-Live<sup>3</sup>, magistrat monétaire. Un autre Aemilius surnommé

<sup>1</sup> Plut. Aemil. 2; Num. 8, 21. Festus, s. v. Aemil. Cf. Borghesi, Œuw. compl., t. I, p. 330.

2 Tac. Ann. VI. 27.

<sup>3</sup> Tit. Liv. XXIII, 23.

Papus, préteur en 549 (205 av. J.C.), fut gouverneur de la Sicile. D'autre part, L. Aemilius Paullus, fils de M. Aemlius, fut consul avec M. Livius Salinator en 535 (219 av. J.-C.). Il fit la guerre à Démétrius de Pharos, conquit l'Illyrie, et obtint pour ses succès les honneurs du triomphe; l'année suivante il fut envoyé en ambassade à Carthage, et en 538 (216 av. J.-C.), nommé consul pour la seconde fois avec C. Terentius Varro; c'est lui qui fut vaincu à la bataille de Cannes. Son fils Aemilius Paullus surnommé Macedonicus, peut-être le plus illustre des Paul-Emile, fit d'importantes réformes dans la République. Préteur en 563 (191 av. J.-C.), il alla en Espagne combattre les Lusitaniens, fut consul une première fois en 572 (182 av. J.-C.), fit la guerre en Ligurie, et devint une seconde fois consul en 586 (168 av. J.-C.). Il est surtout célèbre par ses victoires sur Persée, roi de Macédoine qu'il traîna captif à Rome à l'occasion de son triomphe. Il avait été proclamé trois fois imperator, comme nous le verrons plus loin sur des monnaies de son fils; il fut l'ami de l'historien Polybe.

C'est à l'un des quatre personnages dont nous venons d'esquisser le cursus honorum, mais plutôt au premier, qu'il faut rapporter les monnaies suivantes, qui portent le monogramme R, que nous interprétons avec Mommsen : L. Aemilius Papus ou L. Aemilius Paullus. Mais cette attribution n'en reste pas moins conjecturale; Cohen donnait sans motif plausible ces monnaies à la famille Appuleia; nous les avons déjà mentionnées parmi celles qui ont un monogramme incertain 2.



- 1. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. A. P. (Lucius Aemilius Paullus?) A l'exergue,
   ROMA. Proue de navire à droite; devant, I.
   As. I fr.

<sup>1</sup> Hist. de la mon. rom., t. 11, p. 244.

<sup>2</sup> V. plus haut, classement chronologique, p. 57 et suiv.





- 2. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
- r). L. A. P. (Lucius Aemilius Paullus?) au milieu du champ, dans une couronne de laurier.

  As. 15 fr. D'après Riccio 1.



- 3. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. L. A. P. (Lucius Aemilius Paullus?); à l'exergue ROMA. Proue de navire; à droite, S. Semis. 10 fr.





- 4. Tête casquée de la déesse Rome à droite; en haut, quatre points.
- Pareil au précédent; mais à droite, quatre points.
   Triens. 15 fr.

<sup>1</sup> Riccio. Le monete delle antiche famiglie di Roma, suppl. pl. LII, Appuleia, 5. Cet as qui paraît authentique, n'est pas de coin romain; il a dû être émis dans quelque province, probablement en Sicile, par un personnage inconnuet à une époque bien postérieure à l'an 520.





- 5. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- R. Pareil au précédent; mais à droite, trois points. Quadrans. — 5 fr.





- 6. Tête de Mercure à droite, coiffée du pétase ailé; audessus, deux points.
- 19. Pareil au précédent, mais à droite, deux points. Sextans. — 20 fr.

# 2. Man. Aemilius Lepidus. Monétaire vers 642 (112 av. J. C.).

Le denier qui fut frappé par Man. Aemilius Lepidus porte au revers une statue équestre avec l'inscription Manio Aemilio Lepido; le datif indique que l'inscription se rapporte à la statue et non au monétaire. Ce dernier n'a pas inscrit son nom sur la pièce, parce qu'il portait le même nom que son ancêtre en l'honneur de qui fut érigée la statue. L'inscription est probablement la copie de celle-là même qui se trouvait sur le monument. Les membres de la gens Aemilia sont très nombreux à l'époque où nous plaçons ce denier. Il semble possible de proposer comme monétaire Man. Aemilius Lepidus qui fut consul avec L. Volcatius Tullus, seulement en 688 (66 av. J.-C.), c'est-à-dire quarante ans environ après l'émission de notre pièce; elle est de même style que les deniers de T. Deidius et de L. Marcius Philippus. Quant au monument représenté, les uns y ont vu un pont surmonté d'une statue, les autres un arc de triomphe; Cavedoni pense

<sup>!</sup> Nuovi studi, p. 14.

qu'il faut y reconnaître les substructions voûtées des rostres, au Forum, où il croit qu'était placée la statue équestre de Man. Aemilius Lepidus. On sait en effet, par des monnaies de Lollius Palikanus, que le soubassement des rostres était en forme d'arcades, ce qui donne quelque probabilité à l'opinion du savant abbé modénais.

Dans tous les cas, on ne saurait voir dans ce monument, comme le voulait Eckhel<sup>1</sup>, le pont Emilien; car, ainsi que l'a démontré Mommsen<sup>2</sup>, la monnaie est plus ancienne que le pont, qui ne fut bâti qu'en 733 (21 av. J.-C.) par le consul Man. Aemilius Lepidus, pour remplacer le fameux pont Sublicius, construit en bois par Ancus Marcius. Nous sommes porté à voir dans le monument figuré sur la médaille, un arc de triomphe comme on en a élevé un certain nombre en l'honneur des plus illustres guerriers de la République, par exemple les Fabius et les Calpurnius<sup>3</sup>. Parmi les Man. Aemilius Lepidus antérieurs à la fabrication du denier, nous en trouvons deux qui ont joué un rôle important : l'un, père de l'autre, était préteur en 541 (213 av. J.-C.) et son fils était consul en 596 (158 av. J.-C.)4; il est possible que l'arc de triomphe ait été construit en l'honneur de l'un de ces deux personnages. Au droit, nous voyons la déesse Rome, comme l'indique le mot Roma qui l'accompagne. La déesse n'est pas casquée, et on a voulu, en raison de cette particularité. l'assimiler à la vestale Æmilia qui, suivant une tradition rapportée par Plutarque<sup>5</sup>, fut la mère des deux jumeaux Romulus et Remus. Mais, comme l'a remarqué Borghesi, les vestales sont toujours figurées avec un voile sur la tête<sup>6</sup>.





- 7. ROMA. Buste de la déesse Rome, laurée et diadémée, à droite; derrière, \*\*.
- r). W. AIMILIO LEP. (Manio Aimilio Lepido). Trois

<sup>1</sup> Doct. num. vet., t. V. p. 127.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mon. rom., t. II, p. 345, note 4.

<sup>8</sup> Oros. v. 9.

<sup>4</sup> Cf. une inscription, dans Garrucci, Sylloge, nº 1342.

Plut. Romul., C. II.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Borghesi, Œuvr. compl., t. 1, p. 330-331.

arceaux d'un arc de triomphe supportant la statue d'un cavalier qui tient une haste; la statue est tournée à droite, et sous les arceaux, sont les lettres LEP. de la légende.

Denier. - 2 fr.

#### 3. M. Aemilius Scaurus.

Monétaire vers l'an 696 (58 av. J. C.).

M. Aemilius Scaurus, fils d'un personnage du même nom, est comme son père, illustre dans l'histoire romaine. Durant la troisième guerre contre Mithridate, il combattait sous Pompée en qualité de questeur. Plus tard, gouverneur de Syrie, il descendit en Judée avec une armée, sous prétexte de mettre fin aux démêlés des deux frères Hyrcan et Aristobule; en 692 (62 av. J.-C.) il réprima les incursions des Arabes Nabathéens, força leur roi Arétas à faire sa soumission à Pompée et à payer un tribut de 300 talents. Son triomphe, à son retour à Rome, fut célébré avec une magnificence inconnue jusque-là; pour la représentation des jeux et des combats, on dressa un amphithéatre appelé theatrum Scauri, soutenu par 360 colonnes et pouvant contenir, dit-on, 80.000 spectateurs 1. En l'an 696, il fut édile curule, et préteur en 698 (56 av. J.-C.); l'année suivante, nous le trouvons propréteur en Sardaigne, et candidat au consulat en 699 et 700; accusé de dilapidation, il fut défendu par Cicéron et par Hortensius et acquitté; poursuivi de nouveau quelques années après, il mourut en exil 2.

Les monnaies de M. Aemilius Scaurus ont été expliquées par Borghesi<sup>3</sup>. Elles rappellent, d'un côté, la soumission d'Arétas, roi Nabathéen de Pétra, dont nous avons des monnaies en caractères sinaîtiques, interprétées pour la première fois par le duc de Luynes 4. Sur les pièces de Scaurus, Aretas vêtu comme un prince de l'Orient, paraît imberbe et avec une chevelure abondante, conformément à ce passage de Pline: Intonso crine, barba abraditur, præter quam in superiore labro3.

<sup>1</sup> Jos. Ant. jud. XIV, 3-5; Bell. jud., I. 7, Appian. De reb. Syr. 51. Plin, Hist. nat. XXXVI, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. pro Sest. 54; ad Quint. fr. pass.

<sup>3</sup> Œuvr. compl., t. 11, p. 185.

Rev. num., 1858, p. 294.
 Plin. Hist. nat. VI. 32, 19. Cf. Cavedoni. Revue numism. 1857, p. 189.

Borghesi a remarqué que la selle du chameau présente des variantes. Il y voit, tantôt l'ephippium ou le centunculum, selle de guerre, d'où les Arabes pouvaient de haut, e sublimi, comme dit Appien<sup>1</sup>, décocher leurs flèches sur l'ennemi; tantôt il y reconnaît la sagma cameli dans laquelle on plaçait le matériel et les ustensiles, de sorte que les chameaux étaient dits sagmares et onerarios.

De l'autre côté du denier, nous voyons qu'il a été frappé pendant que Scaurus était édile curule avec P. Plautius Hypsaeus, personnage dont nous parlerons à la famille Plautia. Cette édilité tombe en 696 (58 av. J.-C.) , date des monnaies . Ces pièces nous montrent en outre, comme l'indique la mention ex senatûs consulto, que le Sénat accorda exceptionnellement, aux deux édiles curules, le droit de faire, à leurs frais, une émission monétaire à l'occasion des jeux extraordinaires dont nous avons parlé. Les historiens de l'antiquité nous parlent des sommes énormes que Scaurus dépensa dans ces circonstances; l'abondance de ces monnaies en est une nouvelle preuve. Le collègue de Scaurus dans l'édilité, P. Plautius Hypsaeus fit inscrire sur ces deniers le nom d'un de ses ancêtres, le consul C. Hypsaeus qui prit Preivernum en 413 (341 av. J.-C.); le quadrige est une allusion au triomphe dont le vainqueur fut honoré dans cette circonstance.





- 8. M. SCAVR. AED. CVR. (Marcus Scaurus, aedilis curulis); dans le champ, EX. S. C. (ex senatus consulto); à l'exergue, REX ARETAS. Le roi Aretas à genoux, dans une attitude suppliante, tenant à la main une branche d'olivier, auprès d'un chameau dont il tient la longe, à droite.
- R. P. HVPSAE. AED. CUR. (Publius Hypsacus, aedilis curulis); à l'exergue, C. HVPSAE. COS.

De reb. Syr. C. XXXII.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. pro Sestio, LIV. 116.

<sup>3</sup> Mommsen, Mon. rom., t. II, p. 489.

PREIVE; dans le champ, CAPTV. (Caius Hypsaeus, consul, Preivernum captum). Jupiter dans un quadrige au pas à gauche, lançant la foudre; sous les pieds des chevaux, un scorpion.

Denier. — 6 fr.

Il existe des variétés, où le nom Hypsaeus est écrit HVPSAEV ou HVPSAEVS; Preivernum, PREIVE ou PREIVI; et captum CAPTU ou CAPTUM 1.

Ce denier a été restitué par Trajan.





- 9. M. SCAVR. (Marcus Scaurus); à l'exergue, AED. CUR. (aedilis curulis); dans le champ, EX. S. C. (ex senatus consulto). Le roi Arétas à genoux, comme sur la pièce précédente.
- n). Pareil à celui de la pièce précédente, mais sans le scorpion.

Denier. — 2 fr.

4. Paullus Aemelius Lepidus. Monétaire en 700 (54 av. J. C.).

Paullus Aemilius Lepidus était fils de Lucius et petit-fils de Marcus; on l'a souvent confondu avec son père, mais Borghesi 2 a précisé son histoire et démêlé les événements qui lui appartiennent. Après avoir rempli les fonctions de magistrat monétaire, il fut exilé avec son père en 711 (43 av. J.-C.), et plus tard, nous le trouvons en Crète, à la tête du parti républicain qui tint un instant la mer Ionienne 3; il

<sup>1</sup> Sur la suppression de l'M dans Captum, V. Adr. de Longpérier, Mém. de la Soc. des Antiquaires, 1852, t. XXI, p. 370 et Œuvres complètes, publiées par G. Schlumberger, t. 11. p. 297.

2 Œuvres épigraphiques, t. 11, p. 65 et suiv.

<sup>3</sup> Dio Cass. LIV, 2. Appian. Bell. civ., V. 2.

finit parfaire la paix avec les triumvirs, accompagna Octave dans sa campagne contre Sex. Pompée, en Sicile, l'an 36 av. J,-C.; fut consul en 720 (34 av. J.-C.) et censeur en 732 (22 av. J.-C.) avec L. Munatius Plancus.

La tête voilée de la Concorde qu'on voit sur les monnaies de Paullus Aemilius Lepidus, fait sans doute allusion à quelque trêve qui mettait fin aux guerres civiles de cette époque si troublée. Le revers de la première de ces médailles se rapporte au père du monétaire L. Aemilius Paullus, le vainqueur de Persée. On y voit le général romain à côté d'un trophée et de Persée enchaîné avec ses deux fils. La légende Paullus ter rappelle les trois triomphes de L. Aemilius Paullus, à la suite de brillantes victoires qui eurent pour théâtre l'Espagne en 564 (190 av. J.-C.), la Ligurie, en 573 (181 av. J.-C.) et la Macédoine en 586 (168 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Dans la conquête de ce dernier pays, L. Aemilius Paullus ayant fait prisonnier Persée, obtint les honneurs d'un triomphe extraordinaire dans lequel le roi captif et ses deux fils suivaient le char du triomphateur. Dans la légende Paullus ter, on a omis le mot imperator; on trouve dans le même sens sur les monnaies de Sylla, imperator iterum.

Sur la seconde monnaie, est associé au nom de Paullus Aemilius Lepidus, celui de L. Scribonius Libo, un des principaux chefs du parti Pompéien, dont nous parlerons à la gens Scribonia; il fut consul en même temps que Paullus Aemilius Lepidus, en 720 (34 av. J.-C.). On a figuré la margelle du fameux puits scribonien, présenté sous ses trois faces, c'est-à-dire avec le symbole du marteau, avec le symbole des tenailles, ou enfin avec le symbole du bonnet ou pileus de Vulcain, suivant les exemplaires.





- 10. PAVLLVS LEPIDVS. CONCORDIA. Tête diadémée et voilée de la Concorde à droite.
  - R. PAVLLVS TER. Lucius Aemilius Paullus, en

<sup>1</sup> Gruter. Corp. inscript. 298, 2. Velleius Paterc. I. 9.

général romain debout, la main droite étendue sur un trophée, à gauche duquel se tient debout Persée, les mains attachées derrière le dos, ayant ses deux fils devant lui.

Denier. — 2 fr.

Cette médaille a été restituée par Trajan.





- 11. PAVLLVS LEPIDVS. CONCORD. Tête diadédémée et voilée de la Concorde à droite.
  - R, PVTEAL SCRIBON. LIBO. (Puteal Scribonianum. Libo). Margelle du puits Scribonien ornée d'une guirlande de laurier et de deux lyres; au-dessous, un marteau (ou des tenailles, ou le bonnet de Vulcain).

Denier 1. - 2 fr.

# 5. L. Aemilius Buca.

Quatuorvir monétaire en 710 (44 av. J. C.).

Ce personnage mentionné dans le procès de Scaurus, était le fils du monétaire M. Scaurus, contemporain de Sylla. Il fut quatuorvir monétaire l'année même de la mort de Jules César, en 710 (44 av. J.-C.). L'histoire de L. Aemilius Buca n'est pas autrement connue; les types de ses médailles se rapportent tous à Jules César; on en trouvera l'explication et les dessins à la gens Julia, avec l'histoire du collège monétaire dont L. Buca a fait partie.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mommsen (Mon. rom., t. II, p. 499) mentionne des pièces d'or fausses, fabriquées aux types de ce denier. L'une d'entre elles, au musée de Vienne, a été citée par Eckhel, Doct. num. vet., t. V. p. 130.

<sup>2</sup> Ascon. in Scaur. p. 29.

<sup>3</sup> V. plus haut, p. 119.

- 12. L. BVCA. (Lucius Buca). Tête diadémée de Vénus, à droite.
  - R. Endymion dormant, couché sur une peau, la tête appuyée sur un rocher, une couverture sur les jambes; au-dessus, l'Amour voltigeant; devant, à droite, Diane assise et tenant un voile que le vent fait flotter au-dessus de sa tête.

Denier. - 100 fr.

- 13. CAESAR IM. P. M. (Caesar imperator, pontifex maximus). Tête laurée de Jules César à droite; derrière, un croissant.
- R. L. AEMILIVS BVCA. (Lucius Aemilius Buca). Vénus debout tournée vers la gauche, tenant sur la main droite une petite Victoire et s'appuyant de la gauche sur un sceptre. Denier. - 12 fr.
- 14. CAESAR DICT. PERPETVO. (Caesar dictator perpetuo). Tête laurée de Jules César à droite.
  - il. L. BVCA. (Lucius Buca). Vénus debout tournée à gauche, portant une Victoire sur la main droite, et s'appuyant de la gauche sur un sceptre.

Denier. - 10 fr.

- 15. CAESAR DICT. PERPETVO (Caesar dictator perpetuo). Tête laurée de Jules César à droite.
- if. L. BVCA. (Lucius Buca). Vénus à demi-nue, assise à droite. tenant sur la main droite une Victoire, et de la gauche un sceptre.

Denier. - 20 fr.

- 16. Variélés, avec la légende du droit diversement disposée.
- 17. CAESAR DICT. PERPETVO. (Caesar dictator perpetuo). Tête laurée de Jules César à droite.
- R. L. BVCA. (Lucius Buca). Caducée ailé et faisceaux en sautoir; en haut, un globe; à gauche, deux mains jointes; au-dessous, une hache.

Denier. - 25 fr.

- 18. PAXS. Tête de la Paix à droite.
- it. L. AEMILIVS BVCA IIII VIR (Lucius Aemilius Buca quatuorvir). Deux mains jointes.

Quinaire. — 60 fr.

- 19. Tête de Diane surmontée d'un croissant, à droite.
- ii. L. AEMILIVS BVCA. (Lucius Aemilius Buca). Etoile à six rayons.

Sesterce. - 80 fr.

#### 6. M. Aemilius Lepidus.

Monétaire vers 694 (60 av. J. C.).

Imperator et triumvir de 711 à 718 (43 à 36 av. J. C.).

M. Aemilius M. f. Q. n. Lepidus est le plus célèbre de tous les membres de la gens Aemilia: c'est le triumvir, collègue de Marc Antoine et d'Octave. Il exerça la charge de monétaire, vers l'an 694 (60 av. J.-C.)<sup>1</sup>, mais il est mentionné pour la première fois, dans les historiens, seulement en 702 (52 av. J.-C.), quand le Sénat le nomma interrex après la mort de Clodius, pour rassembler les comices qui devaient élire les consuls. Lépide était préteur en 705 (49 av. J.-C.) quand éclata la guerre civile entre César et Pompée; favorable à César, il fut envoyé par lui dans l'Espagne Citérieure avec le titre de proconsul, et après quelques succès, il revint à Rome jouir des honneurs du triomphe. Il fut collègue de Jules César au consulat en 702 (46 av. J.-C.), et quand ce denier fut proclamé dictateur l'année suivante, Lépide devint magister equitum. A la mort de César en 710 (44 av. J.-C.), Lépide lui succéda dans la dignité de pontifex maximus, et pendant les troubles qui éclatèrent alors, il essaya de garder la neutralité, jusqu'à ce que les événements qui suivirent le siège de Modène, l'eussent jeté dans les bras de Marc Antoine. Après l'entrevue de Bologne en 711 (43 av. J.-C.), Lépide devint triumvir reipublicæ constituendæ avec Antoine et Octave, et dans le partage des provinces de la République, il obtint pour sa part l'Espagne et la Gaule Narbonnaise. L'année suivante, lorsque la division éclata entre Octave et Antoine, Lépide se trouva dépouillé des provinces qui lui étaient assignées, puis, on lui donna l'Afrique où il demeura jusqu'en 718 (36 av. J.-C.). Il avait été compris dans le renouvellement du triumvirat qui avait eu lieu l'année précédente (717) pour une nouvelle période de cinq années; mais bientôt rappelé en Sicile par Octave qui avait besoin de son aide pour faire la guerre à Sex. Pompée, la division éclata entre les deux chefs: les troupes de Lépide l'abandonnèrent, et finalement Octave, le dépouillant du triumvirat en 718 (36 av. J.-C.), le relégua sous bonne garde à Circei. Il vécut encore jusqu'en 741 (13 av. J.-C.); Auguste lui succéda dans la charge de pontifex maximus.

Les monnaies de M. Aemilius Lepidus se partagent naturellement

<sup>1</sup> Mommsen, Mon. rom., t. 11, p. 500, n. 281.

en deux groupes: celles qu'il fit frapper comme magistrat monétaire, et celles qui portent son nom en lui donnant les titres d'imperator ou de triumvir reipublicæ constituendæ.

### 1. Lépide, magistrat monétaire.

Les premières pièces, nº 20, 21 et 22, qui représentent, au revers, une statue équestre portant un trophée, sont en l'honneur d'un des ancêtres du monétaire, M. Aemilius Lepidus qui fut censeur, pontifex maximus et consul en 567 (187 av. J.-C.) et en 579 (105 av. J.-C.). Au droit du premier denier, la couronne et le simpulum rappellent ses fonctions de grand pontife; la statue qui est au revers est accompagnée d'une légende qu'on lit : LEPIDVS AN(norum) XV PR(ogressus) H(ostem) O(ccidit) C(ivem) S(ervavit). Elle fut frappée en mémoire de ce que M. Lepidus, ancêtre du monétaire, étant âgé de quinze ans seulement, tua un ennemi et sauva un citoyen : c'est d'après Valère Maxime 1 qu'on interprète ainsi avec certitude cette légende trop concise. On lit en effet dans cet historien : Aemilius Lepidus puer etiam tum progressus in aciem hostem interemit, civem servavit; cujus... operis index est in Capitolio statua bullata et incincta pretexta, senatus consulto posita. Eckhel<sup>2</sup> a remarqué que le même exploit est raconté par Macrobe 3 qui l'attribue au fils de Tarquin l'Ancien pendant la guerre contre les Sabins. Quoi qu'il en soit, en l'honneur de cet acte héroïque on érigea au jeune M. Aemilius Lepidus au Capitole la statue équestre représentée sur les monnaies de son arrièrepetit-fils.

Les deux médailles suivantes (23 et 24) ont été également frappées en l'honneur du même personnage. Elles rappellent qu'il fut un des trois ambassadeurs envoyés par le Sénat en Egypte, l'an 553 (201 av. J.-C.) pour servir de protecteurs à Ptolémée V Epiphane, pendant la minorité de ce jeune prince. Il s'y fit remarquer par son énergie, et conquit en Egypte une grande influence. C'est lui qui fut à proprement parler, le tuteur du roi d'Egypte, et pour ce motif il est représenté posant la couronne royale sur la tête de Ptolémée. Ces

<sup>1</sup> Val. Max. III, I, 1.

<sup>2</sup> Doct. num. vet. t, V, p. 123.

<sup>3</sup> Macrob. Saturn., II, 6.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Tac. Ann. II, 67; Justin, XXX, 2, 3; Val. Max. VI. 6, 1.

médailles furent frappées vers l'an 693 (61 av. J.-C.) à l'époque où les Romains décidaient du sort de l'Egypte 1. Lépide était fier de montrer, par ses monnaies, que ses ancêtres avaient jadis contribué les premiers à implanter l'influence romaine sur les bords du Nil.

Le denier suivant (n° 25) représente, au droit, la vestale Aemilia dont l'existence est plus ou moins légendaire, mais qui comptait, nous l'avons vu plus haut, parmi les illustrations mythologiques de la gens Aemilia. D'après une tradition dont Plutarque 2 s'est fait l'écho, Aemilia serait identique à Rhea Sylvia, qui fut, malgré elle, enfermée dans un collège de Vestales, et devint la mère de Romulus et de Rémus. C'est ainsi que les Aemilii prétendaient se rattacher au fondateur mème de Rome. La basilique Emilienne qui figure au revers de la même pièce, est en l'honneur d'un troisième M. Aemilius Lepidus, celui-ci père du monétaire, et qui fut consul avec Q. Lutatius en 676 (78 av. J.-C.). Ce personnage fit, durant son consulat, et sur l'ordre du Sénat (senatûs consulto) restaurer la basilique qui s'appela dès lors de son nom basilique Emilienne. Ce fait nous est raconté par Pline dans ce passage: M. Aemilius collega in consulatu Q. Lutatii, non in basilica modo Aemilia, verum et domi suce clipeos posuit<sup>3</sup>.





- 20. Tête laurée et diadémée de Rome à droite; derrière, une couronne, et devant, le simpulum.
  - R. M. LEPIDVS. (Marcus Lepidus). La statue équestre de Marcus Lepidus, à droite, orné de la bulla et portant un trophée.

Denier. — 10 fr.

21. Variétés, avec une palme derrière la tête; quelquefois, le simpulum et la couronne manquent (cf. p. 118).

<sup>1</sup> V. Mommsen, Histoire romaine, trad. Alexandre, t. III, p. 151.

<sup>2</sup> Plut. in Romul. 11.

<sup>3</sup> Plin. Hist. nat., XXXV, 3. 13.





- 22. Même tête que sur le denier précédent, et mêmes variantes pour les symboles.
  - R). M. LEPIDVS AN. XV. PR. H. O. C. S. (Marcus Lepidus, annis quindecim progressus, hostem occidit, civem servavit). Même statue que sur le précédent denier.

Denier. - 1; fr.





- 23. ALEXANDREA. Tête tourrelée et diadémée de la ville d'Alexandrie, à droite.
- R). M. LEPIDVS TVTOR REG. S. C. PONTIF. MAX. (Marcus Lepidus, tutor regis, senatus consulto, pontifex maximus). M. Lepidus debout en costume romain, posant un diadème sur la tête de Ptolémée V enfant, revètu du costume grec, et tenant un sceptre.

Denier. - 20 fr.





24. Variélés, soit avec le nom d'Alexandrie écrit ALEXSANDREA, soit avec la légende du revers diversement disposée.





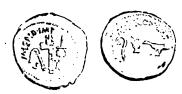
- 25. Tête voilée et laurée de la vestale Aemilia, à droite; devant, le simpulum; derrière, une couronne.
  - r). M. LEPIDVS. AIMILIA REF.S. C. (Marcus Lepidus. Aimilia refecta, senatus consulto). Façade latérale de la basilique Emilienne.

    Denier. 80 fr.

Variété, sans le simpulum et la couronne au droit. Ce denier a été restitué par Trajan.

# 2. Lépide, imperator et triumvir.

Les monnaies que nous décrivons ici, se rapportent à la période comprise entre la mort de César, aux ides de Mars 710, et la première rupture du triumvirat de Marc Antoine, Octave et Lépide en 712 (42 av. J.-C.). On peut les partager en deux séries : celles sur lesquelles Lépide figure soit ¿vec Marc Antoine, soit avec Octave, sans nom de magistrat monétaire, et celles sur lesquelles le nom de Lépide est accompagné du nom de l'un des magistrats qui ont formé le collège monétaire de l'an 711 (43 av. J.-C.). Les premiers portent des emblèmes qui rappellent la dignité de pontifex maximus dont Lépide venait d'être investi à la mort de César. Les secondes n'ont présenté, jusqu'ici, que trois noms de monétaires, bien que le collège de l'an 711 fût composé de quatre membres. Ce sont : L. Livineius Regulus, L. Mussidius Longus et C. Vibius Varus. On n'a pas de monnaie de Lépide avec le nom de P. Clodius. Les médailles de Lépide frappées par les magistrats que nous venons de citer sont en or et fort rares. Aucune des monnaies de Lépide n'est postérieure à l'an 711 ou au commencement de 712, moment où il passa en Afrique, à la suite de difficultés survenues entre les membres du triumvirat.



- 27. M. LEPID. IMP. (Marcus Lepidus imperator). Simpulum, aspersoir, hache et bonnet de flamine (apex.)
- R. M. ANTON. IMP. (Marcus Antonius imperator).

  Lituus, præfericulum et corbeau.

  Denier. 30 fr.
- 28. Variété, avec LEP. au lieu de LEPID.





- 29. M. LEP. IMP. (Marcus Lepidus imperator). Simpulum. aspersoir, hache et apex.
- n. M. ANT. IMP. (Marcus Antonius imperator). Lituus, præfericulum et corbeau.

Quinaire. — 3 fr.

30. Variétés, avec les légendes suivantes :

LEP. IMP. (ou LEPID. IMP.)
M. ANTON. (ou ANT. IMP.)

Les médailles qui précèdent (n° 27 à 30), et sur lesquelles Marc Antoine et Lépide ne prennent que le titre d'imperator, ont été frappées avant la constitution du triumvirat le 27 novembre 711. Elles ont été émises en Gaule, lorsqu'Antoine, après le siège de Modène, eut passé les Alpes et fait alliance avec Lépide, le 29 mai 711.





31. M. LEPID. COS. IMP. (Marcus Lepidus consul,

imperator). Simpulum, aspersoir, hache et apex.

R. M. ANTON. COS. IMP. (Marcus Antonius consul, imperator). Lituus, præfericulum et corbeau.

Denier. — 40 fr.





32. Variétés, aux mêmes types, avec les légendes suivantes:

M. LEP. COS. IMP.

M. ANTON. IMP. (ou M. ANT. IMP).

Ces deux deniers (31 et 32) qui sont aux mêmes types que les pièces précédentes, datent de la même époque (an 711), et ont été aussi frappés en Gaule avant la constitution du triumvirat; mais l'explication de leurs légendes ne laisse pas que d'offrir des difficultés. Sur le premier, Antoine et Lépide ont l'un et l'autre le titre de consul; or, ces deux personnages n'ont jamais été consuls en même temps. Le premier consulat de Lépide est de l'an 708, et le premier consulat d'Antoine de l'an 710. Sur la seconde pièce, Lépide seul est qualifié de consul; il n'est pas possible néanmoins de la faire descendre jusqu'en 712 (42 av. J.-C.), époque où Lépide fut consul pour la deuxième fois avec L. Munatius Plancus, puisqu'à cette époque le triumvirat était constitué. M. W. Caland a proposé pour l'explication de ces légendes une interprétration fort vraisemblable. Il croit que le mot COS, à la suite du nom de Lépide est pour PROCOS. Les monnaies sont en effet de l'an 711, époque où Lépide, avant la constitution du triumvirat, était encore proconsul des Gaules.





33. M. LEPIDVS III VIR R. P. C. (Marcus Lepidus

W. Caland. De numis Marci Antonii triumviri, etc., p. 28-29.

triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Lépide à droite; derrière, le simpulum et l'aspersoir.

R. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine à droite; derrière, le lituus. Aureus. 8 gr. 10. — 2500 fr.



- 34. LEPIDVS PONT. MAX. III VIR (ou III V.) R. P.C. (Lepidus pontifex maximus, triumvir reipublicæ constituendæ). Tète nue de Lépide à droite.
- R. CAESAR IMP. III VIR R. P. C. (Caesar imperator, triumvir reipublicae constituendae). Tête nue d'Octave à droite.

Aureus. Autrefois au cabinet de France.

35. La même médaille en argent.

Denier. - 40 fr.

Ces médailles (33 à 35) sur lesquelles Lépide, Marc Antoine et Octave prennent le titre de triumviri reipublicæ constituendæ, ont été frappées à l'occasion de la constitution même du triumvirat le 27 novembre 711.





36. M. LEPIDVS III VIR R. P. C. (Marcus Lepidus

AEMILIA 133

triumvir reipublicæ constituendæ). Tète nue de Lépide à droite.

R. L. REGVLVS IIII VIR A. P. F. (Lucius Regulus quatuorvir auro publico feriundo). La vestale Aemilia, nue, debout, de face, regardant à gauche, tenant une haste et le simpulum.

Aureus. 8 gr. 10. — 1000 fr.

Ce type a trait aux souvenirs généalogiques de Lépide: nous avons résumé plus haut l'histoire fabuleuse de la vestale Aemilia.





- 37. M. LEPIDVS III VIR R. P. C. (Marcus Lepidus triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Lépide à gauche.
  - R. L. MVSSIDIVS LONGVS (Lucius Mussidius Longus). Corne d'abondance.

Aureus. 8 gr. 15. — 1200 fr.



- 38. M. LEPIDVS III VIR R. P. C. (Marcus Lepidus triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Lépide à gauche.
  - r). L. MVSSIDIVS T. F. LONGVS IIII VIR A. P. F. (Lucius Mussidius Titi filius Longus, quatuorvir auro publico feriundo). Mars nu, debout, casqué, tourné à droite, posant le pied sur un bouclier, tenant de

la main droite une haste, et de la gauche, un parozonium.

Aureus. 8 gr. 20. — 1000 fr.

Ce type de Mars fait probablement allusion aux forces militaires dont disposait le triumvirat qu'on venait de constituer.



- 39. LEPIDVS III VIR R. P. C. (Marcus Lepidus triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Lépide à gauche.
  - R. C. VEIBIVS VAARVS. Deux mains jointes. Aureus. 8 gr. 05. 2500 fr.

Cette pièce d'or n'était pas connue avant la récente découverte du dépôt de Cajazzo, près de Naples. Les deux mains jointes sont le symbole de l'amitié cimentée par l'acte du 27 novembre 711.

### VI. AFRANIA

D'origine plébéienne, cette gens n'apparaît que tardivement dans les annales de l'histoire romaine. Elle était sénatoriale au vie siècle. époque où on la trouve mentionnée pour la première fois dans la personne de C. Afranius Stellio, préteur en 569 (185 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Un seul de ses membres, Spurius Afranius, frappa monnaie vers l'an 554 (200 av. J.-C.); son denier, de fabrique quelquefois un peu barbare, est au type du bige de la Victoire et ressemble beaucoup aux deniers de P. Cornelius Sulla, de L. Saufeius, et de Pinarius Natta, ce qui permet de croire que ces quatre personnages ont fait partie du même collège monétaire. L'histoire est muette au sujet de S. Afranius; c'était peut-être le père ou le frère de C. Afranius Stellio, mais ce n'est là qu'une conjecture, et son nom ne nous est révélé que par les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv. XXXIX, 23, 25

AFRANIA. 135

médailles. Le dauphin qu'on voit au revers des bronzes de S. Afranius permet de supposer que l'un de ses ancêtres, a rempli une charge importante dans la flotte romaine; on pourrait en même temps être autorisé à rapporter à un Afranius les pièces incertaines qui portent un dauphin comme symbole du nom du monétaire <sup>1</sup>. Des membres de la gens Afrania sont devenus illustres à la fin de la République et sous l'Empire; on connaît le poète comique L. Afranius qui florissait vers le dernier siècle avant l'ère chrétienne; citons encore L. Afranius, l'ami de Pompée, et Afranius Burrhus qui joua un rôle politique et militaire important, sous les règnes de Claude et de Néron.





- 1. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- R. S. AFRA. ROMA. (Spurius Afranius. Roma). Victoire tenant un fouet roulé, dans un bige au galop à droite.

Denier 2. - 3 fr.





2. Tète laurée de Janus; au dessus, I.

<sup>1</sup> V. plus haut, p. 50 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le musée de Vienne possède une pièce hybride et barbare dont voici la description: 2. C. (sic). Tête de Jupiter couronnée de laurier. n. M. (sic.) AFRA. Bige de la Victoire; au-dessus, XXXXIII. V. Zeitschrift für Numismatik, t. IV, 1877, p. 38.

13. S. AFRA. ROMA (Spurius A franius. Roma.) Proue de navire; à droite, un dauphin.

As. — 1 fr.





- 3, Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- r). Pareil au précédent. Semis. 5 fr.





- 4. Tête casquée de la déesse Rome à droite; au-dessus, quatre points.
- i). Pareil au précédent.

Triens. — 3 fr.





- 5. Tête d'Hercule coiffée de la peau de lion à droite; derrière, trois points.
- Pareil au précédent.
   Quadrans. 2 fr.

ALLIENA. 137





- 6. Tête de Mercure à droite, coiffé du pétase ailé; au dessus, deux points.
- R). Pareil au précédent, mais à droite, deux points. Sextans.— 10 fr.

# VII. ALLIENA

Un seul représentant de cette tribu plébéienne a frappé monnaie, c'est Aulus Allienus, dont on a un denier. Ce personnage fut légat de Q. Cicéron, en Asie, en 694 (60 av. J.-C.) et préteur en 706 (49 av. J.-C.); l'année suivante nous le trouvons en Sicile dont il fut nommé proconsul par Jules César. En l'an 711 (43 av. J.-C.), Dolabella l'envoya chercher les légions d'Egypte; mais à son retour, il fut surpris en Palestine par Cassius avec lequel il parlementa; puis, il finit par se joindre à lui. On a deux lettres de Cicéron qui lui sont adressées '. Le denier qu'il a frappé, a été émis en Sicile pendant son proconsulat, en l'an 707 (47 av. J.-C.); il prend sur la pièce le titre de proconsul; on voit, au revers, le héros Trinacrus, fils de Neptune, qui a donné son nom à la Sicile (Trinacria); en outre, la triquetra qui figure au revers, est un emblème particulier à la Sicile. On a trouvé en 1840, près de la via Appia trois inscriptions funéraires de membres de la gens Alliena, qui établissent que le nom Allienus est un gentilicium et non un cognomen comme l'avait supposé Eckhel<sup>2</sup>.





C. CAESAR IMP. COS. ITER. (Caius Caesar impe-

<sup>1</sup> Cic. Ad. Qu. fr. 1, 1, 3; ad Att, X, 15; ad Fam. XIII, 78-79; Hirt. Bell. Afr. 2, 34.

<sup>2</sup> Riccio. Le monete delle antiche famiglie di Roma] p. 12, cf. Eckh el. Docnum. vet., t. v., p. 133.

rator, consul iterum). Tête diadémée de Vénus à droite.

R. A. ALLIENVS PROCOS. (Aulus Allienus, proconsul). Le héros Trinacrus, nu, debout, incliné à gauche, posant le pied droit sur une proue de vaisseau, le bras gauche enveloppé d'un manteau, et tenant la triquetra de la main droite.

Denier - 80 fr.

Variété, avec le buste de Vénus au lieu de la tête simple.

#### VIII. ANNIA

Cette famille plébéienne remonte à une haute antiquité; le premier de ses membres que cite Tite Live, est L. Annius, originaire de la colonie romaine de Setia, préteur des Latins vers 414 (340 av. J.-C.)<sup>1</sup>. La gens Annia a formé des branches qui portent les noms suivants: Asellus, Bellienus, Cimber, Luscus, Milo. En numismatique elle est représentée par deux personnages: C. Annius Luscus, proconsul en Espagne en 672 ou 673 (82 ou 81 av. J.-C.); l'autre, désigné seulement sous le nom d'Annius, était monétaire sous Auguste.

#### 1. Annius Luscus.

Proconsul en Espagne, en 672-673 (82-87 av. J.-C.)

C. Annius Luscus était fils de T. Annius Rufus consul en 626 (128 av. J.-C.), et petit-fils de T. Annius Luscus consul en 601 (153 av. J.-C.) qui lutta contre Tib. Gracchus Les noms du père et du grand père de Caius Annius se trouvent à la fois mentionnés sur ses monnaies, ce qui est fort rare. L'histoire de C. Annius Luscus est bien connue. Après avoir servi sous Q. Metellus Numidicus, en Afrique. dans la guerre contre Jugurtha, en 647 (107 av. J.-C.), et avoir commandé la garnison de Leptis, il fut envoyé par Sylla en Espagne, vers l'an 672 (82 av. J.-C.), avec le titre de proconsul, pour y combattre

<sup>1</sup> Tit. Liv. VIII, 3-6.

<sup>2</sup> Cic. Brut. 20.

<sup>3</sup> Plut. Tib. Gracch., 14. Tit. Liv. LVIII.

<sup>\*</sup> Salluste, Jugurtha, LXXVII.

ANNIA. 139

Sertorius qui s'était soulevé en faveur de Marius! Il fut victorieux dans les Pyrénées, et c'est à ses succès que font allusion ses médailles, où le revers est occupé par une Victoire dans un quadrige ou dans un bige. Ces monnaies ont été frappées en Espagne, pendant que C. Annius était proconsul, par les soins des questeurs respectifs de l'Espagne citérieure et de l'Espagne ultérieure, C. Tarquitius et L. Fabius Hispaniensis. Ces deux noms et la différence de style indiquent que les pièces ont été émises dans l'une et l'autre de ces provinces (v. Fabia et Tarquitia).

La tête de femme qui figure au droit des monnaies du proconsul C. Annius, est la même que celle qu'on voit sur les deniers de Petronius Turpilianus. C'est Anna Perenna, dont le nom se rapproche à le fois de celui de la gens Annia et de celui de la gens Petronia. Ovide è et Virgile on traconté la légende de cette divinité qui passait pour la sœur de Didon. Après la mort de cette dernière, elle s'enfuit de Carthage et passa en Italie où elle fut accueillie par Enée. On faisait dériver son nom d'amnis perennis. Elle présidait à plusieurs sources; l'une d'elles, le Numicius, se trouvait près de Rome, du côté du pont Milvius, dans la forêt qualifiée ainsi par Martial: Annæ pomiferum nemus Perennæ . C'est là qu'on faisait le joyeux pèlerinage rustique décrit par Ovide (Annæ festum geniale Perennæ), d'où le peuple de Rome revenait titubant: Quum redeunt, titubant, etc...

C'est Anna Perenna qui, sous les traits d'une vieille femme, venait de Bovillae apporter des vivres aux plébéiens retirés sur le mont Sacré; aussi sa sête qui se célébrait aux ides de Mars, était-elle des plus populaires <sup>6</sup>.



### I. C. ANNI. T. F. T. N. PROCOS. EX S. C.

- 1 Plutarq. Sertor, 7.
- 2 Ovid. Fast. III, 523 et suiv.
- " Virg. Aen. IV. 31 et suiv.
- · Preller, Ramische Mythologie, p. 304 et suiv.
- . Mart., liv. IV, ep. LXIV.
- <sup>5</sup> Cf. E. Desjardins, Topographie du Latium, p. 76-77 et 81.

(Caius Annius Titi filius, Titi nepos, proconsul, ex senatus consulto). Buste diadémé d'Anna Perenna à droite; devant, une balance.

R). C. TARQVITI. P. F.; dans le champ, Q. (Caus Tarquitius, Publii filius, quaestor). Victoire tenant une palme, dans un bige au galop à droite; dans le champ, au-dessus du bige, un nombre variable.

Denier. — 3 fr.

Variélés: on rencontre au revers, au-dessus du quadrige, des chiffres qui vont de 1 à XXXVIII au moins.



2. C. ANNI. T. F. T. N. PROCOS. EX S. C. (Caius Annius, Titi filius, Titi nepos, proconsul, ex senatus

devant, une balance; derrière un caducée.

R). L. FABI. L. F. HISP. (Lucius Fabius, Lucii filius, Hispaniensis), dans le champ, Q. (quæstor). Victoire tenant une longue palme, dans une quadrige au galop à droite.

consulto). Buste diadémé d'Anna Perenna à droite;

Denier. - 3 fr.

Varièles: on rencontre au droit, sous le buste, toutes les lettres de l'alphabet latin. Ces lettres sont isolées, ou accompagnées d'un ou deux points. Quelquesois elles sont placées, au revers, sous le quadrige.

Nous avons aussi relevé au droit, sous le buste, une série de symboles: Carnyx. Crabe. Crochet double. Ecrevisse. Enseigne militaire. Épieu. Flèche. Peigne. Poignard. Scorpion. Soc de charrue. Trident. Trophée. Vipère.

ANNIA. I 11





- 3. Mête tête et même légende, sans balance ni caducée; le tout, dans un collier de perles.
- R. Pareil au précédent.

Denier. — 6 fr.

Variétés. Au droit, sous le buste, on rencontre toutes les lettres de l'alphabet latin, qui peuvent être isolées ou accompagnées d'un ou deux points. Une autre série place ces lettres au revers, sous le quadrige.





- 4. C. ANNIVS T. F. T. N. PROCOS. EX S. C. (Caius Annius, Titi filius, Titi nepos, proconsul, ex senatus consulto). Tête diadémée d'Anna Perenna à droite; devant, une balance.
- R. L. FABI. L. F. HISP. (Lucius Fabius, Lucii filius, Hispaniensis), dans le champ, Q. (quæstor). Victoire dans un quadrige au pas à droite.

Denier. — 10 fr.

Variélés. Au droit, derrière la tête, on trouve toutes les lettres de l'alphabet latin.

Une autre série donne ces mêmes lettres, au revers, sous le quadrige.





- 5. Même tête et même légende (quelquefois avec les balances).
- ii. L. FABI. L. F. à l'exergue; HISP. Q. dans le champ. (Lucius Fabius, Lucii filius, Hispaniensis, quæstor). Victoire tenant une palme. dans un quadrige au pas à droite.

Denier. — 15 fr.

On rencontre les mêmes variétés de marques d'ateliers que sur le denier précédent.

#### 2. Annius

Monétaire vers 739 (15 av. J.-C.)

Ce personnage fit partie d'un collège de triumvirs monétaires sous Auguste, avec Q. Aelius Lamia et C. Silius; mais nous ne savons de quel membre de la famille Annia il s'agit, car il n'est désigné que par son gentilicium sur les petits bronzes qu'il a émis. On pourrait peut-être y reconnaître un fils de T. Annius Milo Papianus, célèbre par sa lutte contre P. Clodius, et qui fut illustré par la harangue Pro Milone que Cicéron a prononcée pour sa défense; ce personnage avait épousé Fausta fille de Sylla, mais on ne connaît pas ses enfants.

- 6. ANNIVS. LAMIA. SILIVS. Simpulum et lituus.
- R. III VIR. A. A. A. F. F. (Triumviri cerc, argento, auro, flando, feriundo); dans le champ. S. C. (Senatus consulto).

P. Br. — 1 fr.

- 7. ANNIVS. LAMIA. SILIVS. Deux mains jointes tenant un caducée.
- ii. III VIR. A. A. A. F. F. dans le champ. S. C. P. Br. 1 fr.

- 8. ANNIVS. LAMIA. SILIVS. Corne d'abondance; dans le champ, S. C.
- R. III VIR. A. A. A. F. F. Enclume.

P. Br. - 1 fr.

Voir plus haut les dessins, p. 113, nº 8, 9 et 10.

### IX. ANTESTIA

Cette famille plébéienne compte au moins soixante-dix membres connus historiquement dans les fastes de l'histoire romaine; leurs noms les plus répandus sont Gragulus, Vetus, Reginus, Labeo Turpio. Les Anlestii ou Antistii se prétendaient originaires de Gabies, dans le Latium: et d'après le récit de Denys d'Halicarnasse 1, sous le règne de Tarquin le Superbe, Antistius Petro, citoyen de Gabies, aurait été assassiné par le fils du roi de Rome, Sextus Tarquin; de là, une guerre, puis un traité, et nous verrons plus loin des médailles qui font allusion à cette tradition. Un Sextus Antestius fut tribun du peuple dès 332 (422 av. J. C.) 2.

Les Anlestii qui ont frappé monnaie sont les suivants :

1°. C. Antistius Labeo; 2°. L. Antestius Gragulus; 3° C. Antistius Reginus; 4° C. Antistius Vetus.

# I. C. Antestius Labeo Monétaire vers l'an 580 (174 av. J. C).

On sait peu de chose sur ce magistrat qui est probablement le fils de M. Antestius mentionné en 536 (218 av.J. C)<sup>3</sup>. Les monnaies ne donnent pas le nom de Labeo; mais à l'époque où il vivait, nous voyons, dans le récit de Tite-Live, un personnage du nom de C. Antestius Labeo ou le lippu, envoyé en ambassade en Macédoine, en 587 (167 av. J. C.). Il est probable qu'il s'agit du personnage même qui, quelques années auparavant, remplit les fonctions de monétaire; il fut sans doute collègue de M. Junius Silanus. Le chien qui paraît sur ses espèces, était son emblème ou celui de sa

<sup>1</sup> Dionys. Halic. IV, 57.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. 1V, 42.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. XXI, 63. Tit. Liv. XLV, 17. Cf. Drumman, Geschischte Roms. t. I. p. 56.

famille, et on pourrait classer à la famille Antestia, les pièces incertaines, qui portent le chien comme marque monétaire. (V. plus haut, p. 47 et suiv.).



- 1. C. ANTESTI. (Caius Antestius). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; devant, X.
- ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite; dessous, un chien.

Denier. - 1 fr.



- 2. Tête de la déesse Rome avec le casque ailé; derrière, un chien montant (sans marque de valeur.)
- R. C. ANTESTI. ROMA (Caius Antestius. Roma.) Les Dioscures à cheval galopant à droite.

Denier. — 2 fr.

3. Variété, avec le chien représenté descendant, et devant la tête de Rome, la marque X.



4. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.

Proue de navire; dans le champ, à droite, I; au-dessus, un chien.

As. - 1 fr.





- 5. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. Même revers; mais dans le champ, à droite, S. Semis. 3 fr.



- 6. Tète casquée de la déesse Rome à droite; en haut, quatre points.
- n). Même revers, avec ou sans le chien; dans le champ, à droite, quatre points.

Triens. — 8 fr.





- 7. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- Mêmerevers, mais dans le champ, à droite, trois points.
   Quadrans. 3 fr.
- 8. Variété, avec C. ANTES., sans lettres liées et sans le chien.

### 2. L. Antestius Gragulus

Monétaire vers 630 (124 av. J.-C).

On peut conjecturer que L. Antestius Gragulus était le fils du monétaire précédent, ou de Sextus Antistius qui fut envoyé en en Gaule pour réprimer le mouvement soulevé par Hasdrubal, en 546 (208 av. J.-C.)<sup>1</sup>. On hésite dans l'interprétation du nom de GRAC ou GRAG qu'il reçoit sur les monnaies<sup>2</sup>. Vaillant voulait y lire Gracchus; mais le quadrans avec GRAGV, ne permet pas de s'arrêter à cette conjecture. Eckhel a proposé d'en faire Gragulus ou Graculus, « geai », en reconnaissant cet oiseau dans celui qui est posé, comme symbole, sur la proue des pièces de bronze. D'autre part, Borghesi l'interprétant de même par Gragulus, voudrait y voir une allusion au cri du corbeau, et suppose que c'est cet oiseau qui figure sur les pièces<sup>2</sup>. L'opinion d'Eckhel est la plus naturelle et celle qui plaît davantage à Cavedoni <sup>1</sup>; c'est de la même façon qu'un autre monétaire. C. Fabius Buteo, place sur ses espèces l'oiseau qui était l'emblème de son cognomen.





- GRAG, ou GRAC (Gragulus). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé: devant \*.
- R. L. ANTES. ROMA (Lucius Antestius. Roma). Jupiter debout, dans un quadrige au galop à droite, tenant un sceptre et lançant la foudre.

Denier. - 2 fr.

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXVII, 36.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur certains exemplaires, il y a positivement GRAC, tandis que sur d'autres on lit non moins nettement GRAG; de sorte qu'il est clair que les Romains employaient simultanément les deux formes. Sur l'emploi du G pour le C, ou réciproquement, voir A. de Longpérier. Œuvres, publiées par G. Schlumberger, t. III, p. 68; cf. Revue numusmatique, 1864, p. 346.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Borghesi, Œuvr. compl., t. 1, p. 380.

<sup>1</sup> Cavedoni. Revue numismatique, 1857, p. 190.

Le revers de ce denier a servi à faire une médaille hybride, avec le droit du denier de M. Vargunteius <sup>1</sup>.





- 10. GRAG (ou GRAC). Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, quatre points.
- i). L. ANTES. ROMA (Lucius Antestius. Roma). Proue de navire sur laquelle est posé un geai (ou un corbeau); dans le champ, à droite, quatre points. Triens. 15 fr.





- 11. GRAG (ou GRAC). Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
  - R. L. ANTES. ROMA (Lucius Antestius. Roma). Même revers, mais dans le champ à droite, trois points.

Quadrans. — 15 fr.

12. Variété avec L. ANTES., sans lettres liées.



13. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; à l'exergue, ROMA.

<sup>1</sup> Zeitschrift für Numismatik, 1877, t. IV, p. 32.

- ii. Proue de navire surmontée d'un geai (ou d'un corbeau). A l'exergue, GRAGV. (Gragulus).

  Quadrans, sans points. 15 fr.
- 14. Tête de Mercure à droite, avec le pétase ailé; en haut, deux points.
- R. L. ANTES. ROMA (Lucius Antestius. Roma).

  Proue de navire; dans le champ à droite, deux points.

Sextans. — 15 fr.

Ce sextans ne m'est connu que par la description qu'en a donnée Cohen; il n'est pas au Cabinet de France.

- 15. Tête casquée de la déesse Rome, à droite.
  - R. ANTES (en monogramme.) Proue de navire à droite.

Once. — 15 fr. Riccio, Catalogo, p. 34, nº 28.

Sur un denier hybride du Cabinet de France, on lit très nettement E. ANTES. La pièce porte la mention de l'autorisation du Sénat, qui n'apparaît pas avant l'an 650 environ (104 av. J.-C.); enfin, elle est dentelée: tout concourt à en faire une imitation barbare des monnaies de Lucius Antestius. Nous la décrivons donc ici à la suite de ces dernières; le droit est copié sur le denier de Q. Antonius Balbus.

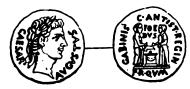


- 16. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S. C. (Sc-natus consulto).
  - R. E. ANTES. ROMA. Jupiter dans un quadrige au galop à droite, tenant un sceptre et lançant la foudre. Denier dentelé. 10 fr.

# 3. C. Antistius Reginus

Monétaire vers 736 (18 av. J.-C.).

Lieutenant de Jules César en Gaule <sup>1</sup>, C. Antistius Reginus fut l'ami de Cicéron <sup>8</sup>, et devint enfin monétaire d'Auguste. L'analogie des deniers qui portent son nom, avec les deniers (n° 20 et suiv.) de C. Antistius Vetus, nous autorise à admettre qu'il est à peu près contemporain; C. Antistius Reginus paraît avoir été le collègue de C. Marius Trogus. Cohen <sup>3</sup> a donné, en outre, à Reginus le quinaire (n° 19) qui porte, à l'exergue du revers, REG; mais cette attribution est incertaine; REG peut être aussi bien Regulus que Reginus, et se rapporter, comme le voulait Riccio, à la gens Livineia <sup>4</sup>.



- 17. CAESAR AVGVSTVS. Tète laurée d'Auguste à droite.
  - R). C. ANTIST. REGIN. FOEDVS P. R. QVM GABINIS (Caius Antistius Reginus. Fædus populi romani qum Gabinis). Deux pontifes voilés, debout, et sacrifiant un jeune porc sur un autel allumé.

Aureus. — 1500 fr. British Museum.



18. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste droite.

<sup>1</sup> Caes. Bell. gall. VI, 1; VII, 83, 90.

<sup>2</sup> Cic. ad Att. X, 12.

<sup>3</sup> Cohen. Descr. gen. p. 20, n. 18.

Riccio. Le monete delle antiche famiglie di Roma, p. 126.

R. C. ANTISTIVS REGINVS III VIR (Caius Antustius Reginus, triumvir). Lituus, simpulum, trépied et patère.

Denier. - 10 fr.





- 19. S. C. (Senatus consulto). Tête diadémée de Vénus à droite.
- n. REG. (Reginus? Regulus?). Personnage debout à droite, étendant la main; devant lui, le lituus.

  Quinaire. 30 fr.

#### 4 C. Antistius Vetus

Triumvir monétaire en 738 (16 av. J.-C.)

C. Antistius Vetus, était fils d'Antistius Vetus, propréteur en Espagne l'an 686 (68 av. J.-C.). En 697 (57 av. J.-C.) Caius était tribun du peuple, et il eut, en cette qualité, à défendre Cicéron et Milon contre Clodius. Partisan, comme son père, de Jules César, nous le trouvons l'an 709 (45 av. J.-C.) en Syrie et en Asie Mineure, où il combat victorieusement Cæcilius Bassus, du parti pompéien. En 724 (30 av. J.-C.) il était consul suffectus; en 729 (25 av. J.-C.) il suivit Auguste en Espagne et réduisit les Cantabres et les Astures révoltés 1. En 738 (16 av. J.-C.) il était triumvir monétaire, ainsi que le constatent ses monnaies qui font mention de son titre de triumvir et de la 8° puissance tribunicienne d'Auguste, qui tombe en cette année même et s'étend du 27 juin 738 au 26 juin 739; ses collègues étaient L. Mescinius Rufus et L. Vinicius. Ce sont les derniers triumvirs dont le nom se trouve à la fois sur l'or et sur l'argent; ils étaient entrés en charge dans les premiers mois de 738, sous la 7º puissance tribunicienne, comme le constate un denier de

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Plut. Caes. 5; Cic. ad Q. Fr. II, 1, 3, ad Att. XIV, 9, 3; Dion Cass. XLVII 27; LIII, 25, Appian. Illyr, 17.

L. Vinicius <sup>4</sup>. Il fut consul en 748 (6 av. J.-C.) et gouverneur de la province d'Asie vers 756 <sup>2</sup>. Les revers des médailles nº 20 et 21 se rapportent à une légende particulière à la gens Antestia. Nous avons dit plus haut qu'elle était originaire de Gabies et qu'un de ses ancêtres, Antistius Petro, fut assassiné par Sextus Tarquin. Mais après ce meurtre, suivant Denys d'Halicarnasse, Rome et Gabies se réconcilièrent et signèrent la paix; l'acte fut écrit sur la peau d'un bœuf qu'on immola en cette circonstance. Ce traité fut conservé au Capitole, et les curieux l'admiraient encore cinq cents ans plus tard, dans le temple de Jupiter. C'est ce traité et cette alliance, velus Yædus populi romani cum Gabinis, que rappellent les monnaies; mais il devait exister à Rome, à ce sujet, deux traditions un peu discordantes, car, sur les monnaies, c'est un porc et non un bœuf que l'on immole en sacrifice. Virgile s'est fait lui-même l'écho de cette légende; après avoir raconté l'enlèvement des Sabines, il dit:

Tum idem inter se posito certamine reges Armati Jovis ante aras, paterasque tenentes Stabant, et cœsa jungebant fœdera porca<sup>3</sup>.

Le n° 22 représente un sacrifice fait à Apollon, en mémoire de la victoire d'Actium, dans le temple consacré par Auguste à cette divinité. Sur la médaille n° 23, nous voyons le sacrifice d'un bœuf offert pour la santé d'Auguste, pro valetudine Cæsaris, sans doute à l'occasion d'une maladie de l'empereur ou d'un grand danger qu'il courut; nous savons que le Sénat décréta qu'il serait offert des sacrifices pour la santé d'Auguste : la monnaie porte en effet la mention Senalus populusque romanus.

Enfin, sur la médaille suivante (n° 24), on voit les emblèmes des dignités religieuses dont Auguste fut investi; elle rappelle le onzième consulat d'Auguste qui remonte à l'an 731 (23 av. J.-C.); le douzième est de l'an 749 (5 av. J.-C.)





# 20. IMP. CAESAR AVGVS. TR. POT. VIII (Imperator

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fr. Lenormant, La monnaie dans l'antiquité, t. 111, p. 178.

<sup>2</sup> Waddington. Fastes des provinces asiatiques, p. 100.

<sup>3</sup> Virg. Aen. VIII, 638.Cf. Varr. de Re rust. II, 4.

Cæsar Augustus, tribunicià potestate octavà). Tête nue d'Auguste à droite.

R. C. ANTIST. VETVS. FOEDVS P. R. CVM GABINIS) Caius Antistius Vetus. Fædus populi romani cum Gabinis). Deux pontifes voilés, debout, sacrifiant un jeune porc sur un autel allumé. Denier. — 150 fr.





- 21. IMP. CAESAR AVGVS. TR. POT. VIII (Imperator Cæsar Augustus, tribuniciá potestate octavá). Tête nue d'Auguste à droite.
  - R. C. ANTIST. VETVS. FOEDVS P. R. QVM GA-BINIS (Caius Antistius Vetus. Fædus populi romani qum Gabinis). Deux pontifes voilés, debout et sacrifiant un jeune porc sur un autel allumé.

Denier. - 150 fr.





- 22. IMP. CAESAR AVGVS. TR. POT. IIX (Imperator Cæsar Augustus, tribunicià potestate octavà). Tète nue d'Auguste à droite.
  - is. C. ANTISTI VETVS. III VIR (Caius Antistius Vetus, triumvir). Estrade ornée d'ancres et de proues de navires, sur laquelle se tient debout un pontife en costume féminin, tourné à gauche et sacrifiant sur un autel allumé; il tient une lyre de la main gauche;

dans le champ, APOLLINI, et à l'exergue, ACTIO.

Denier. - 150 fr.





- 23. C. ANTISTI. VETVS III VIR (Caius Antistus Vetus, triumvir). Buste ailé de la Victoire à droite.
- R. PRO VALETVDINE CAESARIS S. P. Q. R. (Pro valetudine Casaris, senatus populusque romanus). Pontife voilé, debout, tenant une patère et tourné à gauche vers une autel allumé, sur lequel il s'apprète à sacrifier un taureau que lui amène un victimaire.

Aureus. — 1500 fr. Musée de Vienne.





- 24. C. ANTISTIVS VETVS III VIR (Casus Antistus Vetus, triumvir). Buste diadémé de Vénus à droite.
  - r). IMP. CAESAR AVG. COS. XI (Imperator Cæsar Augustus, consul undecimo). Simpulum, lituus, trépied et patère.

Denier. -- 20 fr.

# X. ANTIA

Très ancienne et d'origine plébéienne, la gens Antia compte parmi ses membres les plus illustres, Sp. Antius qui fut envoyé avec trois autres Romains, en qualité d'ambassadeur, à Lar Tolumnius, roi de Véies, l'an 316 (438 av. J.-C.). Les ambassadeurs furent assassinés et, en souvenir de leur malheur, on leur érigea des statues sur le Forum <sup>1</sup>. Plus tard, les membres de la gens Anlia se fabriquèrent une origine étymologique fabuleuse, imitant en cela, la plupart des plus illustres familles de Rome; ils se prétendirent issus d'Antiades fils d'Hercule et d'Aglaé <sup>2</sup>.

Les Antii comptent, parmi leurs illustrations, le tribun du peuple Antius Restio qui est célèbre par la loi somptuaire qu'il fit décréter en faveur du peuple, peu après le consulat d'Æmilius Lepidus, c'està-dire vers l'an 680 (74 av. J.-C.)<sup>2</sup>.

Son fils C. Antius Restio est le seul magistrat monétaire qu'ait fourni cette famille; il exerçait ses fonctions vers les années 705 à 709 (49 à 45 av. J.-C.). Sur ses monnaies, figure le type d'Hercule victorieux sur le brigand Cacus, lors de ses exploits en Italie avant la fondation de Rome, type qui se rapporte à la fois à la mythologie romaine, et à l'origine fabuleuse que s'attribuait la gens Antia; on y voit aussi le portrait du tribun du peuple, père du monétaire, dont nous avons parlé plus haut.

Sur la seconde pièce, on a remplacé la tête du tribun Antius Restio par celles des dieux Pénates, en souvenir de ce que ce tribun, après sa loi somptuaire, avait été obligé de s'exiler et de chercher un refuge à Lavinium, ville où les Pénates étaient honorés d'un culte particulier et avaient un sanctuaire célèbre <sup>4</sup>; on peut rapprocher leurs deux têtes accolées de celles des Dioscures, qui figurent sur les deniers de Man. Fonteius et de C. Sulpicius; les Pénates et les Dioscures étaient parfois assimilés dans la mythologie romaine <sup>3</sup>.

Si les deux deniers dont nous venons de parler ont pu être émis dans l'atelier du Capitole, il n'en est pas de même des quinaires et des sesterces qui suivent (nºa 3, 4, 5, 6 et 7); ces pièces paraissent avoir été frappées en Mysie, où C. Antius Restio, le monétaire, dut exercer une charge importante, par exemple, celle de questeur de l'armée de Pompée, ou même de triumvir monetalis: dans ce cas, on pourrait le considérer comme un des magistrats réguliers de Rome forcés de fuir en Orient avec Pompée, à l'approche de César,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv. IV, 16; Cic. Phil. IX, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Apollod, 2, 7, 8,

Aul. Gell. II, 24; Macrob. Sat. II, 13.

Preller. Ræmische Mythologie, p. 536 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voy. Maurice Albert. Le culte de Castor et de Pollux en It p. 17.

ANTIA. 155

en 705 (49 av. J.-C.). Les types des quinaires et des sesterces de C. Antius Restio sont copiés sur les types des monnaies autonomes des villes de Mysie. La tête de Diane avec le cerf se voit sur les monnaies de Priapus; le bucrâne avec l'autel allumé est copié sur les pièces de Parium aux mêmes types; le casque figure sur les monnaies de Lampsaque; la chouette se voit sur celles de Sigeum, de Synnada, de Lebedus, etc. Ces rapprochements nous permettent donc d'établir que les monnaies de C. Antius Restio sont sorties d'un atelier de la Mysie. En l'an 711 (43 av. J.-C.), Restio fut compris sur les listes de proscription des triumvirs, et il ne dut son salut qu'au dévouement d'un de ses esclaves qui lui facilita les moyens de se réfugier en Sicile, auprès de Sextus Pompée 1.





- 1. RESTIO. Tête nue du tribun Antius Restio, tournée à droite.
- R. C. ANTIVS C. F (Caius Antius Caii filius). Hercule nu, debout et marchant, élevant sa massue de la main droite, tenant de la gauche un trophée, et ayant sur le bras la dépouille du lion de Némée. Denier. 10 fr.





- 2 DEI PENATES. Têtes accolées et diadémées des dieux Pénates, à droite.
- R. C. ANTIVS C. F (Caius Antius Caii filius). Hercule nu, debout et marchant, élevant sa massue de la main droite, tenant de la gauche un trophée, et

<sup>1</sup> Val. Max. VI, 8, 7. Appien, Bell. civ. IV, 43. Macrob. Sat. I, 11.

ayant sur le bras la dépouille du lion de Némée. Denier. — 10 fr.



- 3. C. ANTIVS (Caius Antius). Buste de Diane à droite, avec l'arc et le carquois.
- RESTIO. Cerf debout à droite, dont les cornes sont ornées de guirlandes.

  Quinaire. 10 fr.





- 4. C. ANTIVS (Caius Antius) Bucrâne de face, dont les cornes sont ornées de guirlandes.
- RESTIO. Autel allumé et orné de guirlandes. Sesterce. 80 fr.



- 5. C. ANTIVS (Caius Antius). Buste de Mercure à droite, avec le pétase ailé et le caducée.
- n, RESTIO. Autel allumé et orné de guirlandes. Sesterce. 100 fr.



- 6. C. ANTIVS (Casus Antius). Casque corinthien avec panache.
- RESTIO. Chouette posée sur un bouclier.
   Sesterce. 60 fr.





- 7. C. ANTIVS (Caius Antius). La Fortune debout à gauche, tenant une corne d'abondance et un gouvernail.
- RESTIO. Chouette posée sur un bouclier. Sesterce. — 100 fr. Riccio, d'après Avellino.

## XI. ANTONIA

Il y eut une gens Antonia de rang patricien; ses membres portaient le nom de Merenda, et l'on cite parmi eux, T. Antonius Merenda, décemvir en 304 et 305 (450 et 449 av. J.-C.). Mais cette famille patricienne n'a pas donné de monétaires connus, et elle est beaucoup moins illustre que la famille plébéienne Antonia qui, probablement d'ailleurs, se rattachait à la même origine. Elle se prétendait issue d'Anton, fils d'Hercule 1, et c'est pour rappeler cette paternité fabuleuse que l'on voit un lion sur quelques-unes des monnaies frappées par Marc Antoine. Parmi les Antonii, nous citerons particulièrement: M. Antonius, maître de la cavalerie en 420 (334 av. J.-C.) lors de la guerre contre les Samnites; l'orateur M. Antonius, consul en 655 (99 av. J.-C.), père de M. Antonius Creticus. Ce dernier, propréteur en Sicile, l'an 680 (74 av. J.-C.) et commandant de la flotte romaine, fut accusé d'avoir pactisé avec les pirates qui infestaient la Méditerranée. Son fils est le célèbre triumvir Marc Antoine. Le nom des Antonii figure sur les monnaies de la république avec les personnages suivants : Q. Antonius Balbus, préteur en Sardaigne; le triumvir Marc Antoine; C. Antonius et L. Antonius ses deux frères.

# 1. Q. Antonius Balbus,

Préteur en 672 (82 av. J.-C.).

Ce personnage était préteur en Sardaigne l'an 672 (82 av. J.-C.) et partisan de Marius<sup>2</sup>. Il fut chassé de sa province par L. Philippus,

<sup>1</sup> Plut. Anton. 4, 36, 60.

<sup>2</sup> Tit. Liv. Epit, 86.

lieutenant de Sylla. Ses monnaies qui lui donnent le titre de préteur. ont donc été frappées en Sardaigne, l'an 672; elles ont été émises avec l'argent du trésor des temples, sur lequel le Sénat, dominé par la faction de Marius, ordonna de faire main basse, cette année-là, pour payer les troupes: Senatus consulto aurea atque argentea templorum ornamenta, ne militibus stipendia deessent conflata sunt 1. Sur le denier de Q. Antonius Balbus, la mention S. C. s'adapte parfaitement à ce texte et à cette interprétation qu'on doit à Cavedoni 2.





- 1. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S. C. (Senatûs consulto).
- Q. ANTO. BALB. PR (Quintus Antonius Balbus, prætor). Victoire tenant une couronne et une longue palme, debout dans un quadrige au galop à droite Denier dentelé. 1 fr.

Variélés: On trouve soit au droit, soit au revers, toutes les lettres de l'alphabet latin. Au droit, ces lettres sont placées tantôt sous le buste de Jupiter, tantôt devant le cou. Quand elles sont devant le cou, on les trouve soit isolées, soit accompagnées de un, deux ou trois points. Au revers, ces lettres sont toujours placées sous le quadrige de la Victoire, et ne sont jamais accompagnées de points.

Le revers de ce denier forme des pièces hybrides: 1° avec la tête de Rome casquée; 2° avec la tête d'Auguste; 3° avec le revers de L. Antestius.

# 2. M. Antonius, imperator et triumvir.

Marc Antoine, fils de M. Antonius Creticus et de Julie, sœur de L. Julius Cæsar, consul en 690 (64 av. J.-C.), naquit vers l'an 671 (8; av. J.-C.). Il était petit-fils de l'orateur Marc Antoine, et sa parenté est spécifiée sur quelques-unes de ses médailles qui portent : Marci

Val. Max. VII, 6, 4.

<sup>2</sup> Saggio di osservazioni, p. 32.

ANTONIA. 150

filius, Marci nepos. Son histoire est trop connue pour que nous la résumions ici; nous nous bornerons à enregistrer les étapes principales de son cursus honorum, et à rappeler les événements qui peuvent contribuer à éclairer la numismatique. Il commence sa carrière militaire sous les ordres du consul A. Gabinius, en Syrie, et dans les années 697 à 699 (57 à 55 av. J.-C.) il prend part à la guerre contre Aristobule en Palestine, et à la restauration de Ptolémée XI Aulètes sur le trône d'Égypte. En 700, il accompagne Jules César en Gaule; en 702 il est questeur et il sert en cette qualité, en Gaule. jusqu'à l'année suivante. En l'an 704 (50 av. J.-C.), grace à l'influence de Jules César, il est élu membre du collège des augures et tribun du peuple : les insignes de la dignité d'augure figurent sur quelques-unes de ses monnaies. Plus tard, partisan de César contre Pompée, il reçoit le commandement suprême de l'Italie, et en 706 (48 av. J.-C. il assiste à la bataille de Pharsale, à la suite de laquelle César le nomme maître de la cavalerie, et le charge du gouvernement de Rome pendant le séjour du dictateur en Égypte et en Asie. En 700 (15 av. J.-C.) Antoine vient à Narbonne où il offre à César un diadème à l'occasion des fêtes des Lupercales; en 710 (44 av. J.-C. il est consul avec Jules César qui est assassiné aux ides de Mars. Marc Antoine soulève le peuple contre les meurtriers, et ayant réuni une armée, il va assiéger D. Brutus dans Modène où ce dernier s'était renfermé. Après de longues alternatives de succès et de revers, durant les derniers mois de l'an 710 et les premiers de 711. Antoine est, à la fin, obligé de lever le siège de Modène et de passer en Gaule. Là, il rencontre Lépide, et bientôt sont jetées les bases de ce fameux triumvirat si souvent mentionné sur les monnaies, et qui fut sanctionné le 27 novembre 711 (43 av. J. C.). Octave, Lépide et Marc Antoine prennent pour cinq ans le titre de Triumviri Reipublicar constituendæ. Marc Antoine reçoit la Gaule pour son gouvernement.

Cicéron fut victime de la vengeance de Marc Antoine, et le parti républicain qui avait à sa tête Brutus et Cassius fut définitivement écrasé à Philippes, l'an 712 (42 av. J.-C.). Après cette victoire. Antoine demeura quelque temps en Grèce, puis de là, passa en Cilicie où il rencontra Cléopatre avec laquelle il fit voile pour l'Égypte; son inactivité permit aux Parthes d'envahir la Syrie. l'an 714 (40 av. J. C.); de retour en Italie, il épousa Octavie, sœur d'Octave, en signe de réconciliation; malgré de nouveaux désaccords, le triumvirat fut renouvelé pour cinq ans, en 716 (38 av. J.-C.:

Antoine obtint l'Orient pour son gouvernement et retourna en Égypte auprès de Cléopatre; ayant vaincu les Parthes, son triomphe fut célébré à Alexandrie avec une magnificence extraordinaire; mais il se brouilla de nouveau avec Octave, la guerre civile fut allumée encore une fois, et Antoine fut battu irremédiablement à Actium en Acarnanie, l'an 723 (31 av. J.-C.). Poursuivi jusqu'en Égypte et abandonné par Cléopatre elle-même et par ses propres soldats, il finit par se donner la mort: au dire de Plutarque, il avait alors (en 724) cinquante-trois ans.

Marc Antoine ne remplit jamais les fonctions de magistrat monétaire; son nom ne se trouve sur les médailles qu'avec le titre d'impcrator ou de triumvir. On peut grouper en différentes séries les monnaies de Marc Antoine : celles où il est seul; celles où il est accompagné d'un autre triumvir, Lépide ou Octave; celles où il est accompagné d'un imperator son lieutenant; ensin, celles où il est accompagné d'un magistrat monétaire.

Marc Antoine fut COS. I en 710 (44 av. J.-C.); COS. II en 720 34 av. J. C.); enfin, COS. III en 723 (31 av. J.-C.). Il fut COS. DES. II et III, depuis l'an 715 (39 av. J.-C.) jusqu'à l'an 720 (34 av. J.-C.) et COS. DES. III, depuis l'an 720 (34 av. J. C.) jusqu'à l'an 723 (31 av. J.-C.).

Il fut triumvir pour la première fois, depuis le 27 novembre 711 jusqu'au 31 décembre 716; pour la seconde fois, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 717.

Il fut salué pour la première fois imperator, lors du siège de Modène, à la fin de 710 (44 av. J.-C.) ou au commencement de l'an 711 (43 av. J.-C.). Il fut imperator iterum à l'occasion de la seconde victoire de son lieutenant P. Ventidius Bassus sur les Parthes, dans l'été de l'an 716 (38 av. J.-C.). Il fut imperator tertio probablement à l'occasion de succès peu brillants, remportés en Orient sur les Parthes, dans l'été de l'an 718 (36 av. J.-C.). Son quatrième et dernier impératorat date, d'après M. W. Caland, de la première moitié de l'an 723 (31 av. J.-C.).

Les dates de la seconde et de la troisième proclamation impératoriale

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> W. Caland. De nummis M. Antonii III viri commentatio, p. 10. Cf. Zeitschrift für Numismatik, 1883, p. 169.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> W. Caland, op. cit. p. 17. Cf. E. Babelon. Revue numismatique, 1884, p. 411 et suiv.

<sup>3</sup> W. Caland. op. cit. p. 21.

W. Caland, op. cit. p. 22.

de Marc Antoine ont généralement été méconnues; on a placé conjecturalement la seconde en l'an 714 (40 av. J.-C.) lors de l'ovation qui fut faite aux deux triumvirs Antoine et Octave, et la troisième en 716 ou 718, à l'occasion des succès de P. Ventidius Bassus en Orient <sup>1</sup>; mais ces dates ne sauraient être admises, car elles rendraient impossible le classement chronologique des médailles <sup>2</sup>.

710 (44 av. J. C.).



- 2. Tète barbue de Marc Antoine voilé, à droite; devant, le lituus; derrière, le præfericulum.
- R. P. SEPVLLIVS MACER (Publius Sepullius Macer). Cavalier coiffé d'un bonnet conique, tenant un fouet et conduisant deux chevaux au galop à droite; dans le champ, une palme et une couronne.

  Denier. 10 fr.

Ce denier a été frappé dans l'atelier de Rome, après la mort de César, arrivée aux ides de Mars 710 (44 av. J.-C.). La tête de Marc Antoine est barbue en signe de deuil.

710-711 (44-43 av. J.-C.).





- M. ANTON. IMP. (Marcus Antonius imperator).
   Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite; derrière, le lituus.
- R. CAESAR DIC. (Casar dictator). Tête laurée de Jules César à droite; derrière, le præfericulum. Aureus. — 1000 fr. British Museum.

<sup>1</sup> Zeitschrift für Numismatik, 188;, p. 169.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> E. Babelon. Revue numismatique, 1884, p. 414.

4. La même médaille en argent, quelquesois avec ANTO. au lieu de ANTON.

Denier. — 10 fr.





- 5. M. ANTON. 1MP. R. P. C. (Marcus Antonius imperator reipublicæ constituendæ). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite; derrière, le lituus.
- R. CAESAR DIC. (Casar dictator). Tête laurée de Jules César à droite; derrière, le præfericulum. Denier. 10 fr.
  - 6. Variété, avec ANTO. au lieu de ANTON. au droit.





- 7. M. ANT. IMP. (Marcus Antonius imperator). Lituus, præfericulum et corbeau.
- R. Sans légende. La Victoire debout à droite, couronnant un trophée.

Quinaire. - 4 fr.

Marc Antoine fit frapper ces médailles (nºº ; à 7), peu après la mort de César dont il se proclamait le vengeur; il en ordonna l'émission comme général, pour la solde de ses troupes, pendant le siège de Modène, à la fin de l'année 710 (44 av. J.-C.). Sur l'une de ces pièces, le titre d'imperator reipublicæ constituendæ se rapproche de la formule qui sera adoptée, quelques mois plus tard, après la constitution du triumvirat <sup>1</sup>.

Vers 711 (43 av. J.-C.).

8. M. ANTONI. COS. IMP. (Marcus Antonius, consul, imperator). Lituus, præfericulum, et corbeau.

1 V. Bahrfeld, Trésor de Piere-Quinta, dans la Rerue belge de numismatique, 1882, p. 527.

n. M. LEPID. COS. IMP. (Marcus Lepidus consul, imperator). Simpulum, aspersoir, hache, apex.

Denier. — 40 fr.

9. Variélés, aux mêmes types, avec les légendes suivantes :

M. ANT. IMP.

M. ANTON. IMP.

M. LEP. COS. IMP.

Cf. plus haut, Aemilia, no 31 et 32.

10. M. ANTON. IMP. (Marcus Antonius imperator). Lituus, præfericulum et corbeau.

R. M. LEPID. IMP. (Marcus Lepidus imperator). Simpulum. aspersoir, hache et apex.

Denier. - 30 fr.

- 11. Variété, avec LEP. au lieu de LEPID.
- 12. M. ANTON. IMP. (Marcus Antonius imperator). Lituus, præfericulum et corbeau.

R. LEPID. IMP. (Lepidus imperator). Simpulum, aspersoir, hache et apex.

Quinaire. - 3 fr.

13. Variélés, avec les légendes suivantes :

M. ANTO (ou ANT). IMP.

M. LEP. IMP. (ou LEP. IMP.).

Cf. plus haut, Acmilia, nos 27 à 30.

711 (43 av. J.-C.).





- 14. ANTONIVS IMP. (Antonius imperator). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - R. CAESAR IMP. (Casar imperator). Tête nue et barbue d'Octave à droite.

Aureus. 7 gr. 95. — 200 fr.





- 15. ANTONIVS IMP. (Antonius imperator). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - n. CAESAR IMP. (Cæsar imperator). Caducée ailé. Denier. 6 fr.
- 16. ANTONIVS IMP. (Antonius imperator). Caducée ailé.
- ni. CAESAR IMP. (Carsar imperator). Tête nue d'Octave à droite.

Denier. - 4 fr.

- 17. ANTON. IMP. (Antonius imperator). Caducée ailé.
- N. CAESAR IMP. (Casar imperator). Tête nue d'Octave à droite.

Denier. - 4 fr.

18. Variétés. La légende du droit est quelquesois différemment disposée.

Ces médailles (n° 14 à 18), frappées en Gaule, et sur lesquelles Antoine et Octave ne prennent pas encore la qualification de triumvirs, mais seulement le titre d'imperator, doivent être classées en 711, quand Marc Antoine, retiré en Gaule, se réconcilia avec Octave. grâce à l'intervention de Lépide. C'est seulement dans cette période que Marc Antoine et Octave purent frapper des monnaies avec le seul titre d'imperator, puisqu'à partir du mois de novembre de la même année, ils prennent celui de triumvir.





- 19. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite,
  - 13. P. CLODIVS M. F. IIII VIR A. P. F. (Publius

Clodius Marci filius, quatuorvir auro publico feriundo). Génie ailé et radié, debout, tourné à gauche, avec l'arc et le carquois sur l'épaule, tenant de la main droite un caducée, de la gauche une corne d'abondance, le pied appuyé sur un globe; à ses pieds, un aigle sur un cippe; derrière lui, un bouclier.

Aureus. 8 gr. 00 — 400 fr.

Il est difficile d'expliquer ce génie panthée qu'on a quelquefois, à tort, qualifié de Génie de l'Orient. Il réunit les attributs du Soleil, de Mercure, de Mars, de la Victoire, de la Fortune et de Jupiter <sup>1</sup>. C'est peut-être une allusion à la force et à l'éclat du triumvirat récemment constitué.





- 20. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.
  - R. P. CLODIVS M. F (Publius Clodius Marci filius). Mars casqué debout de face, regardant à gauche, tenant un parazonium et s'appuyant sur une haste. Denier. 40 fr.





21. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublicae constituendae). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.

<sup>1</sup> A. von Sallet, Zeitschrift für Numismatik, t. IV, 1877, p. 136-137. Cf. Cavedoni, Revue numismatique, 1857, p. 349.

R. L. REGVLVS IIII VIR A. P. F. (Lucius Regulus quatuorvir auro publico feriundo). Antéon à moitié couvert d'une peau de lion, assis de face sur des rochers, tenant de la main droite une massue, et appuyé de la gauche sur une lance; à ses côtés, un bouclier.

Aureus. - 1000 fr. British Museum.

22. Variété. La légende du revers disposée autrement. Aureus. 8 gr. 10. — 1000 fr.





- 23. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublicae constituendae). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.
  - R. L. MVSSIDIVS LONGVS (Lucius Mussidius Longus). Corne d'abondance.

Aureus. 8 gr. 05 — 500 fr.





- 24. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.
  - R. L. MVSSIDIVS T. F. LONGVS IIII VIR A. P. F. (Lucius Mussidius, Titi filius, Longus, quatuorvir auro publico feriundo). Mars casqué, debout, tourné à droite, le pied posé sur un bouclier, tenant de la

main gauche un parazonium et s'appuyant de la droite sur une haste.

Aureus. 8 gr. 10 - 500 fr.

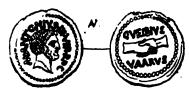
 Variétés. La légende du revers peut être disposée de diverses manières.





- 26. Tète nue et barbue de Marc Antoine à droite.
  - R. C. VIBIVS VARVS (Caius Vibius Varus) La Fortune debout, regardant à gauche, tenant de la main droite une Victoire et de la gauche une corne d'abondance.

Denier. — 10 fr.



- 27. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumrir reipublicae constituendae). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.
  - ii. C. VEIBIVS VAARVS (Caius Veibius Vaarus)
    Deux mains jointes.

Aureus. 8 gr. 18. — 1500 fr.

Les personnages qui ont signé les monnaics de Marc Antoine qui précèdent (n° 10 à 27), à savoir. P. Clodius M. f., L. Livineius Regulus, L. Mussidius Longus et C. Vibius Varus sont les quatuorvirs monétaires réguliers de l'atelier de Rome, en l'an 711 (43 av. J.-C.); M. W. Caland ', place leurs fonctions en 712 (42 av. J.-C.): ils sont en effet restés en charge pendant cette année, mais ils ont commencé à battre monnaie dès l'année précédente.

De nummis M. Antonii III viri commentatio, p. 29-39.





- 28. Tète nue et barbue de Marc Antoine à droite.
  - n). M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublicæ constituendæ). Tète radiée du Soleil à droite.

Denier. - 6 fr.

- 29. Variété, avec le lituus, au droit, derrière la tête de Marc Antoine.
- 30. La même médaille en or.

Aureus. - 500 fr. Musée de Vienne.





- 31. IMP (imperator). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite; derrière, le lituus.
- R. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir respublicae constituendae). Tête radiée du Soleil à droite.

Denier. - 10 fr.

La tête de Marc Antoine barbue en signe du deuil de la mort de Jules César, paraît nous autoriser à placer ces pièces au commencement du triumvirat qui fut conclu le 27 novembre 711.





32. III VIR R. P. C. (triumvir reipublicæ constituendæ) Buste ailé de la Victoire, sous les traits de Fulvie, à droite. 3. ANTONI. IMP. (Antonius, imperator). Lion marchant à droite; dans le champ, à gauche, A; à droite XLI.

Quinaire. — 4 fr.

Cette pièce a été émise dans l'atelier de Lyon; en effet, un quinaire aux mêmes types porte en légende au revers, LVGVDVNI;





on y lit en même temps le chiffre XL. Borghesi 1 a prouvé que ces chiffres XL et XLI (40 et 41) représentent l'âge de Marc Antoine à l'époque où ces pièces furent frappées, c'est-à-dire, ainsi que l'a démontré F. Bompois 2, en 711 et 712, après que, sur l'ordre du Sénat, une colonie eût été envoyée à Lyon sous la conduite de L. Munatius Plancus; la Gaule était alors placée sous le commandement supérieur de Marc Antoine. D'après cette explication, il n'est pas possible de reconnaître avec Duchalais 3 les traits d'Octavie sous ceux de la Victoire, puisque Marc Antoine n'épousa Octavie qu'à la fin de l'an 714 (40 av. J.-C.) A cette dernière date, Antoine se trouvait en Asie, et la Gaule n'étant plus dans son gouvernement, il n'a pu faire frapper dans l'atelier de Lyon. Si donc Octavie a été quelquefois figurée en Victoire sur les monnaies, ce ne saurait être sur les quinaires que nous venons de décrire. Au contraire, l'attribution de ces traits féminins à Fulvie, la première femme de Marc Antoine, ne peut être contestée depuis que M. Waddington a publié une monnaie de la ville de Fulvia de Phrygie, sur laquelle on voit un buste ailé analogue à celui qui est figuré sur le présent quinaire, et qui ne saurait être autre chose, comme l'a démontré le savant auteur de cette découverte, que le portrait de Fulvie 1. C'est la première fois que les traits d'une femme paraissent sur les médailles romaines. Quant au type du revers, il reçoit son explication d'un passage de Pline qui raconte que Marc Antoine fit dompter des lions qu'il dressa

<sup>1</sup> Œuvr. compl., t. I. p. 498. Comte de Salis, Revue archéologique, t. XIV, 1866, p.17 et suiv.; baron de Witte, Gazette archéologique, 1875, p. 123.

<sup>2</sup> Revue numismatique, 1868, p, 80 et suiv.

<sup>3</sup> Revue numismatique 1853, p. 53.

Waddington, Voyage numismatique en Asie Mineure, p. 149 et pl. IX, n. 5.

à traîner son char; dès le temps de la bataille de Pharsale, le futur triumvir, pareil à Cybèle, prenait plaisir à figurer sur un bige de lions; c'est sans doute ce fait que rappelle le type des quinaires de la colonie de Lugdunum <sup>1</sup>. On voit également un lion en course sur une monnaie légionnaire d'Auguste publiée par M. Friedlaender, et qui porte pour toute légende LEG. XVI <sup>2</sup>.



- 33. M. ANTONIVS IMP III VIR R. P. C. (Marcus Antonius, imperator, triumvir reipublicæ constituendæ). Tète nue de Marc Antoine à droite.
- R. Sans légende. Tête de Fulvie (ou d'Octavie), à droite. Aureus. — 3000 fr. Coll. de M. de Quelen.

Cet aureus, frappé probablement à Rome, a été trouvé en 1883, à Castagneto (Italie) avec un certain nombre de pièces d'or et d'argent contemporaines <sup>3</sup>. Je crois avoir démontré <sup>4</sup> que cette pièce qui n'a pu être frappée qu'entre le 27 novembre 711 et l'automne de l'an 716, puisque Marc Antoine s'y intitule déjà triumvir et n'est pas encore imperator ilerum, représente plutôt les traits de Fulvie que ceux d'Octavie. Cependant, il convient d'ajouter que sur toutes les autres pièces qui donnent sûrement le portrait de Fulvie, la première femme de Marc Antoine a toujours les ailes de la Victoire.





34. M. ANTONI. IMP. (Marcus Antonius imperator). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.

<sup>1</sup> Plin. Hist. nat. VIII, 16, 21. Cf. Cic. ad Attıc. X, 13.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Friedlaender, dans la Zeitschrift für Numismatik, 1875, p. 117.

<sup>4</sup> V. Notizie degli scavi del regno d'Italia, juin 1883, p. 205.

E. Babelon. Revue numismatique. 1884, p. 407, et suiv.

R. III VIR R. P. C. (Triumvir respublica constituenda). Tête radiée du Soleil, de face, dans un temple à deux colonnes.
Denier. — 5 fr.





- 35. Tète nue de Marc Antoine à droite; derrière, le lituus.
  - R. M. ANT. IMP. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator, triumvir reipublicae constituendae).

    Caducée placé sur un globe, entre deux cornes d'abondance.

Denier. -- 40 fr.

- 36. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublica constituenda). Tête nue de Marc Antoine à droite; derrière, le lituus.
  - R. M. LEPIDVS III VIR R. P. C. (Marcus Lepidus triumvir reipublicae constituendae). Tête nue de Lepide à droite; derrière, le simpulum et l'aspersoir.

Aureus. - 2500 fr. (Aemilia, nº 33.





- 37. M. ANTON. IMP. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius, triumvir reipublicae constituendae). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - R. CAESAR IMP. III VIR R. P. C. (Casar imperator, triumvir reipublicae constituendae) Tête nue d'Octave à droite.

Aureus (sans étoile sous le cou). — 250 fr. British Museum.

38. La même pièce en argent.

Denier. — 6 fr.

Variétés du denier. Quelquefois, sous la tête de Marc Antoine, on voit une étoile ou un lituus. — 8 fr.





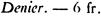
- 39. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublicae constituendae). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite; quelquesois derrière, le lituus.
- r). C. CAESAR III VIR R. P. C. (Caius Casar triumvir reipublicae constituendae). Tête nue et barbue d'Octave à droite.

Aureus. — 300 fr. British Museum.





- 40. M. ANTON. IMP. III VIR R. P. C. AVG. (Marcus Antonius imperator, triumvir reipublicae constituendae, augur). Tête nue de Marc Antoine à droite.
- R. CAESAR IMP. PONT. III VIR R. P. C. (Cæsar imperator, pontifex, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue d'Octave à droite.







41. M. ANTONIVS IMP. III VIR R. P. C. AVG.

(Marcus Antonius, imperator, triumvir reipublicae constituendae, augur). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.

N. C. CAESAR IMP. III VIR R. P. C. PONT. AVG. (Caius Caesar, imperator, triumvir reipublicae constituendae, pontifex, augur). Tête nue et barbue d'Octave à droite.

Aureus. 8 gr. 00 — 250 fr.





- 42. M. ANTON. C. CAESAR (Marcus Antonius, Caius Caesar). Deux mains jointes tenant un caducée.
  - N. III VIR. R. P. C. (triumviri reipublica constituenda). Tête voilée et diadémée de la Concorde à droite. Quinaire. — 4 fr.

Variété. Quelquefois, on voit un épi qui émerge sous le voile de la Concorde, au-dessus de la couronne de la déesse. Cavedoni <sup>1</sup> pense que cet épi rappelle l'abondance qui régna à Rome à la suite de la paix de Brindes, l'an 715 (39 av. J.-C.). Mais les légendes de la pièce n'autorisent en rien cette conjecture, et nous pensons qu'il vaut mieux placer ce quinaire vers 711 ou dans les années qui suivent, à côté des deniers qui portent les mêmes inscriptions.

713 (41 av. J.-C.).





43. ANT. AVG. IMP. III V. R. P. C. (Antonius,

<sup>:</sup> Revue numismalique, 1857, p. 191.

augur, imperator, triumvir reipublicae constituendae). Tète nue de Marc Antoine à droite.

R. PIETAS COS. (Pietas consul) à l'exergue. La Piété debout à gauche, tenant une corne d'abondance et un gouvernail; à ses pieds, une cigogne.

Aureus. 8 gr. 05 — 300 fr.

44. La mème médaille en argent.

Denier. — 15 fr.





- 45. M. ANTONIVS IMP. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator, triumvir reipublicae constituendae). Tête nue de Marc Antoine à droite; derrière, le lituus.
  - n. PIETAS COS. (Pictas consul) dans le champ. La Piété debout à gauche, tenant un autel allumé et une corne d'abondance sur laquelle sont posées deux cigognes.

Aureus. 8 gr. 02 — 200 fr.

46. La même médaille en argent.

Denier. — 10 fr.





47. M. ANT. IMP. AVG. III VIR. R. P. C. M. NERVA PROQ. P. (Marcus Antonius, imperator, augur, triumvir reipublicae constituendae. Marcus Nerva

proquæstor provincialis.) Tête nue de Marc Antoine à droite.

R. L. ANTONIVS COS. (Lucius Antonius consul)
Tête de Lucius Antonius, à droite.

Aureus. — 2000 fr. British Museum.

48. La même médaille en argent. Denier. — 40 fr.





- 49. M. ANT. IMP. AVG. III VIR R. P. C. M. BARBAT. PROQ. P. (Marcus Antonius imperator, augur, triumvir reipublicae constituendae. Marcus Barbatius proquaestor provincialis). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - R. L. ANTONIVS COS. (Lucius Antonius consul).

    Tête de Lucius Antonius à droite.

    Denier. 100 fr.

L. Antonius M. f. M. n. était fils de M. Antonius Creticus et le plus jeune des frères de Marc Antoine le triumvir. Questeur en Asie en 704 et 705 <sup>1</sup>, tribun du peuple en 710 (44 av. J.-C.), il fit passer une loi agraire qui concilia à son frère à la fois le peuple et les vétérans des légions de César. En 713 (41 av. J.-C.) il fut consul avec P. Servilius Vatia Isauricus; un dissentiment ayant éclaté entre lui et Octave, la guerre civile s'ensuivit, et L. Antonius, sorti de Rome pour aller au secours de Fulvie, frappa, pour la solde de ses troupes, les pièces qui portent la tête de son frère le triumvir. Quelques semaines après, Pietas fut fait prisonnier à Pérouse. Mais s'étant bientôt réconcilié avec Octave, il obtint le gouvernement de l'Espagne. Dion Cassius <sup>2</sup> nous apprend qu'il avait pris le surnom de

<sup>1</sup> Waddington. Fastes des provinces assatiques, p. 63.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dio Cass. XLVIII, 5.

Piclas à cause de son attachement pour son frère. Il paraît en effet avec ce surnom sur ses monnaies, et sur des inscriptions ; il prit l'image de la Piété pour symbole de son nom. C'est après la capitulation de Pérouse que les questeurs et les proquesteurs de son armée M. Barbatius, L. Balbus, M. Nerva, L. Gellius frappèrent monnaie aux effigies de Marc Antoine et d'Octave, associées en signe de réconciliation.

.713 (41 av. J.-C.)





- 50. M. ANT. IMP. AVG. III VIR R. P. C. M. BAR-BAT. Q. P. (Marcus Antonius, imperator, augur, triumvir reipublicæ constituendæ. Marcus Barbatius quæstor provincialis). Tète nue de Marc Antoine à droite.
  - i). CAESAR IMP. PONT. III VIR R. P. C. (Cw-sar imperator, pontifex, triumvir reipublicx constituends). Tête nue d'Octave à droite.
- Aureus. 8 gr. 05. 200 fr. 51. La mème médaille en argent.

Denier. — 30 fr.





52. M. ANT. IMP. AVG. III VIR R. P. C. M. NERVA. PROQ. P. (Marcus Antonius, imperator, augur, triumvir reipublicae constituendae. Marcus Nerva proquaestor provincialis). Tête nue] de Marc Antoine à droite.

<sup>1</sup> Borghesi. Œuvres complètes, t. IV, p. 49 et suiv.

R. CAESAR IMP. PONT. III VIR R. P. C. (Cæsar imperator, pontifex, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue d'Octave à droite. Denier. — 100 fr. Anc. coll. Borghes.i

Le consulat de L. Antonius Pietas qui se trouve indiqué sur d'autres pièces de M. Cocceius Nerva et de M. Barbatius, fixe l'émission des monnaies qui précèdent à l'an 713 (41 av. J.-C.).



- 53. M. ANT. IMP. AVG. III VIR R. P. C. L. GELL. Q. P. (Marcus Antonius, imperator, augur, triumvir reipublicæ constituendæ. L. Gellius quæstor provincialis). Tête nue de Marc Antoine à droite; derrière, le præfericulum.
- R. CAESAR IMP. PONT. III VIR R. P. C. (Cæsar imperator, pontifex, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue d'Octave à droite; derrière, le lituus.

Aureus. 8 gr. 06 — 300 fr.

54. La même médaille en argent. Denier. — 20 fr.

Ces monnaies ont été frappées par L. Gellius Publicola vers 713, .comme les pièces qui précèdent. (V. Gellia.)



55. ANT. IMP. III VIR R. P. C. (Antonius, impcrator, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine à droite; derrière, le lituus.

R. CN. DOMIT. AHENOBARBVS IMP. (Cnæus Domitius Ahenobarbus imperator). Proue de navire à gauche; au-dessus, une étoile.

Aureus. — 500 fr. British Museum.

56. La mème médaille en argent.

Denier. — 25 fr.

Cn. Domitius Ahenobarbus fit frapper cette médaille en 714 (40 av. J.-C.) probablement en Bithynie dont il reçut à cette époque le gouvernement. (V. Domilia.)





- 57. M. ANTON. IMP. AVG. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator, augur, triumvir reipublicæ constituendæ). Lituus et præfericulum.
- R. L. PLANCVS IMP. ITER. (Lucius Plancus, imperator iterum). Foudre ailé, præfericulum et caducée. Denier. 40 fr.





- 58. M. ANTON. IMP. AVG. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator, augur, triumvir reipublicæ constituendæ). Lituus et præfericulum.
- R. L. PLANCVS PRO COS (Lucius Plancus proconsul). Foudre ailé, præfericulum et caducée. Aureus. — 600 fr. Autrefois au Cabinet de France. avant le vol de 1831.
- 59. La même médaille en argent. Denier. — 50 fr.

Ces pièces datent de l'an 714 (40 av. J.-C.) époque où L. Munatius Plancus fut proconsul de la province d'Asie. Sa de uxième salutation impératoriale remontait à l'an 712 (42 av. J.-C.). (V. Munatia.)





- 60. M. ANTONIVS IMP. COS. DESIG. ITER. ET TERT. (Marcus Antonius imperator, consul designatus iterum et tertio). Tête de Marc Antoine à droite, couronnée de lierre; dessous, le lituus. Le tout, dans une couronne de lierre et de raisins.
  - R. P. C. (triumvir reipublicae constituendae).
     Tète d'Octavie à droite, sur la ciste mystique autour de laquelle sont deux serpents entrelacés.
     Argent (médaillon cistophore). 35 fr.





- 61. M. ANTONIVS IMP. COS. DESIG. ITER. ET TERT. (Marcus Antonius, imperator, consul designatus iterum et tertio). Tètes accolées de Marc Antoine couronné de lierre, et d'Octavie, à droite.
  - R. III VIR R. P. C. (triumvir reipublicæ constituendæ). Statue de Bacchus, en costume féminin, tenant le thyrse et le præfericulum, debout à gauche sur la ciste mystique, autour de laquelle sont deux serpents entrelacés.

Argent (médaillon cistophore). - 35 fr.

- 62. M. ANTONIVS IMP. COS. DES. ITER. ET TERT. (Marcus Antonius, imperator, consul designatus iterum et tertio). Tête de Marc Antoine à droite, couronnée de lierre; le tout dans une couronne de lierre et de raisins.
  - R. III VIR R. P. C. (triumvir reipublicæ constituendæ). Deux serpents enlacés autour d'un carquois, d'un arc et de deux flèches; à gauche, un trident; à droite un caducée.

Argent. Médaillon cistophore (d'après Morell)'.

C'est vers la fin de l'an 714 (40 av. J.-C.) que Marc Antoine épousa Octavie sœur d'Octave, et c'est à partir de cette époque et dans les premières années qui suivent, jusqu'en 719 (35 av. J.-C.), que furent frappées les médailles où la tête d'Octavie paraît à côté de celle d'Antoine. En effet, Antoine y est proclamé successivement imperator, puis, imperator tertio; c'est aussi dans la même période qu'il ajouta à son nom la mention consul designatus ilerum et tertio. Les nº 60, 61, 62 ont été frappés à Ephèse avant 716 : ce sont des médaillons cistophores, aux mêmes types que ceux qui sont classés à quelques autres villes d'Asie Mineure?

Comme on a souvent confondu les traits d'Octavie avec ceux de Cléopâtre, nous donnons p. 196 quelques règles précises qui suffisent pour qu'on puisse éviter à coup sûr cette confusion.



63. M. ANT. IMP. III V. R. P. C. (Marcus Antonius imperator, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Cohen, Descr. gin. des monnaies de la République romaine, pl. IV, 25. <sup>2</sup> Pinder. Ueber die Cistophoren und ueber die kaiserl. Silbermedaillons der römisch. Provinz Asia (1856), p. 601 et pl. II. fig. 1 et 2. Imhoof-Blumer, Die Munzen der Dynastie von Pergamon, p. 28 et suiv.

R. P. VENTIDI. PONT. IMP. (Publius Ventidius pontifex, imperator). Personnage entièrement nu, debout de face, regardant à droite, tenant de la main gauche une branche d'olivier, et s'appuyant de la main droite sur une lance.

Denier. - 800 fr.

Cette médaille fut frappée en Orient par P. Ventidius Bassus, lieutenant de Marc Antoine; il faut la classer en l'année 716 (38 av. J.-C.) avant l'automne, car c'est dans cette saison et après les succès de Ventidius, que Marc Antoine reçut sa seconde salutation impératoriale. (V. Ventidia.)



- 64. IMP. (imperator). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - R. C. SOSIVS Q. (Caius Sosius quæstor). Aigle debout sur un foudre et regardant à droite; devant, ZA (Zacinthus) et un caducée.

M. Br. — 100 fr.

C. Sosius fut questeur vers l'an 716 (38 av. J-C.) dans l'île de Zacinthus (Zante); il devint imperator en 720 (32 av. J.-C.). (V. plus loin, n° 93, et famille Sosia.)

715 ou 716 (39-38 av. J.-C.).





65. L. ATRATINVS AVGVR (Lucius Atratinus, augur). Tête imberbe de Janus; au-dessus, I.

 R. ANTONIVS IMP. (Antonius imperator). Proue de navire à droite.

M. Br. — 50 fr.

Cette pièce a été frappée à l'imitation des anciens as romains, quand Marc Antoine n'avait encore que sa première salutation impératoriale, avant juillet 716. (V. plus loin, n° 71 à 75, et Sempronia.)





- 66. M. ANT. IMP. COS. DES. ITER. ET TER. (Marcus Antonius, imperator, consul designatus iterum et tertio). Tètes accolées de Marc Antoine et d'Octavie à droite.
- rì. C. FONTEIVS CAPITO PROPR... (Caius Fonteius Capito proprætor). Galère à la voile voguant à gauche.

M. Br. -- 50 fr.





- 67. C. FONTEIVS CAPITO PROPR. (Caius Fonleius Capito proprætor). Têtes accolées de Marc Antoine et d'Octavie à droite.
- R. M. ANT. IMP. COS. DESIG. ITER. ET TER. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius, imperator, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicae constituendae). Galère à la voile, voguant à gauche. M. Br. 50 fr.

- C. Fonteius Capito fut propréteur dans une province d'Orient où il fit frapper ces médailles (nººº 68 et 69). La mention consul designatus ilerum et tertio qui accompagne le nom de Marc Antoine ne permet pas de placer ces pièces avant l'an 715 (39 av. J.-C.); et le titre d'imperator prouve qu'elles sont antérieures à juillet 716 (38 av. J.-C.). C'est à tort que divers auteurs ont cru reconnaître les traits de Cléopâtre dans la tête de femme qui accompagne celle de Marc Antoine.
  - 68. M. ANTONIVS M. F. M. N. AVG. IMP. ITE. (Marcus Antonius Marci filius, Marci nepos, augur, imperator iterum). Marc Antoine debout, à droite, vêtu du costume militaire, tenant une lance et un parazonium, et posant le pied sur la proue d'un navire.
  - 1). III VIR R. P. C. COS. DESIG. ITER. ET TERT. (triumvir reipublicæ constituendæ, consul designatus iterum et tertio). Lion marchant à gauche et tenant une épée; au-dessus, une étoile.

    Aureus. 1500 fr.

Cette pièce d'or était au Cabinet de France avant le vol de 1831; on ne l'a signalée depuis lors dans aucune collection. Antoine ayant été salué imperator iterum en 716 et imperator tertio en 718; d'autre part ayant été désigné consul iterum et tertio en 715, on ne peut donc placer cet aureus qu'entre 716 (38 av. J. C.) et 718 (36 av. J. C.). Nous avons expliqué plus haut (n° 32) la signification du type du lion sur les monnaies de Marc Antoine.

718-720 (36-34 av. J.-C.)





## 69. M. ANTONIVS M. F. M. N. AVGVR IMP.

<sup>1</sup> C'est par erreur qu'à la suite de divers savants, nous avons placé ces pièces en 718, dans notre classement chronologique. (V. plus haut, p. 87, n° 522.)

TER. (Marcus Antonius, Marci filius, Marci nepos, augur, imperator tertio). Tête nue de Marc Antoine à droite.

R. COS. DESIGN. ITER. ET. TER. III VIR R. P. C. (consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicae constituendae). Tête d'Octavie à droite.

Aureus. 7 gr. 95. — 2500 fr.

Variété, avec tertio écrit TERT au lieu de TER au droit et au revers.

- 70. M. ANTONIVS M. F. M. N. AVGVR IMP. TIIRT. (Marcus Antonius, Marci filius, Marci nepos, augur, imperator tertio). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - R. COS. DIISIG. ITIIR. IIT. TIIRT. III VIR R. P. C. (consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête d'Octavie à droite. Aureus 2500 fr. Coll. de M. Albéric du Chastel'.

Longpérier a démontré que l'emploi de la lettre I redoublée, pour la lettre E, était déjà courant dès la fin de la république sur les inscriptions et les médailles <sup>2</sup>; des monnaies de T. Carisius frappées en Espagne portent de même IIMIIRITA pour EMERITA.





71. M. ANT. IMP. TER. COS. DES. ITER. ET TER. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius impe-

<sup>2</sup> A. de Longpérier, Revuc numismatique 1856, p. 73 et suiv. Cf. Œuvrcs, publiées par G. Schlumberger, t. II, p. 392.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cet aureus faisait autrefois partie du cabinet d'un Anglais nommé Antoine Le Froi. Eckhel l'a publié, *Doct. num. vet.* t. VI, p. 46. Cf. Bompois, *Revuc numismatique* 1868, p. 75.

rator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tètes affrontées de Marc Antoine et d'Octavie.

L. ATRATINVS AVGVR PRAEF. CLASS. F. C. (Lucius Atratinus augur, præfectus classis, flandum curavit). Marc Antoine et Octavie debout dans un quadrige d'hippocampes galopant à droite; dans le champ, HS; sous le quadrige, un autel allumé et Δ. G. Br. —100 fr.





- 72. M. ANT. IMP. TER. COS. DES. ITER. ET TER. III VIR. R. P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir respublicae constituendae). Têtes affrontées de Marc Antoine et d'Octavie.
  - R. L. ATRATINVS AVGVR PRAEF. CLASS. F. C. (Lucius Atratinus augur, præfectus classis, flandum curavit). Deux galères à la voile allant à gauche. G. Br. 100 fr.





73. M. ANT. IMP. TER. COS. DES. ITER. ET TER.

III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tètes affrontées de Marc Antoine et d'Octavie.

R. L. ATRATINVS AVGVR COS. DES. (Lucius Atratinus, augur, consul designatus). Marc Antoine et Octavie debout dans un quadrige d'hippocampes galopant à droite; dans le champ, HS (= sesterce); sous le quadrige, un autel allumé et Δ. G. Br. — 100 fr.



- 74. M. ANT. IMP. TER. COS. DES. ITER. ET TER. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tètes affrontées de Marc Antoine et d'Octavie.
- 1). L. ATRATINVS AVGVR COS. DESIG. (Lucius Atratinus, augur, consul designatus). Deux galères à la voile allant à gauche; au dessous, la lettre B.

G. Br. — 100 fr.



75. La même médaille, mais de plus petit module.

M. Br. — 50 fr.

Les monnaies qui précèdent (nºs 71 à 75) ont été émises avant

720, puisque L. Sempronius Atratinus n'y porte encore que le titre de consul designatus, et que Marc Antoine y prend celui de consul designatus iterum et tertio; Atratinus était préfet de la flotte de Marc Antoine dans eaux de la Sicile, et ses médailles sortent de l'atelier de Panorme. (V. Sempronia.)





- 76. M. ANT. AVGVR III VIR R. P. C. (Marcus Antonius, augur, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - R. IMP. TER (imperator tertio). Trophée parthique orné d'une épée et d'un bouclier échancré; à terre, deux boucliers ronds et deux javelots.

    Denier. 10 fr.





77. Variélé: le trophée est orné de deux boucliers échancrés, au lieu d'un bouclier échancré et d'une épée.





- 78. ANT. AVGV. III VIR R. P. C. (Antonius, augur, triumvir reipublicæ constituendæ). Tète nue de Marc Antoine à droite.
  - R. IMP. TER. (imperator tertio). Trophée parthique

orné d'un bouclier échancré et d'une épée; à terre, un bouclier rond et une proue de navire.

Denier. - 10 fr.

Variété, avec le mot augur écrit AVG au lieu de AVGV.





- 79. M. ANTONIVS M. F. M. N. AVGVR IMP. TER (Marcus Antonius, Marci filius, Marci nepos, augur, imperator tertio). Marc Antoine debout à droite, voilé en pontife et tenant le lituus ou bâton augural.
  - n. III VIR R. P. C. COS. DESIG. ITER. ET TER. (triumvir reipublicæ constituendæ, consul designatus iterum et tertio). Tète radiée du Soleil à droite. Aureus. — 500 fr. (d'après Vaillant.)
- 80. La même médaille en argent.

Denier. — 4 fr.

Ces pièces (nºº 76 à 80) datent de la période comprise entre 718 et 720 (36 à 34 av. J.-C.) c'est-à-dire entre la troisième acclamation impératoriale de Marc Antoine et la réalisation effective de son deuxième consulat. Le trophée qu'on voit au revers des nºº 76, 77 et 78, est formé d'armes parthes, en souvenir des victoires de Marc Antoine sur ces peuples : casaque courte, casque rond, poignard recourbé à la ceinture; au bras droit, l'épée appelée acinaces; au bras gauche, le bouclier long, évidé de chaque côté.

- 81. M. ANT. IMP. TER..... (Marcus Antonius, imperator tertio...) Tètes nues affrontées de Marc Antoine et d'Octavie.
  - R. L. BIBVLVS M. F. PR... (Lucius Bibulus Marci filius pr...). Marc Antoine et Octavie debout dans un quadrige d'hippocampes allant à droite; dans le

champ HS (= sesterce); au-dessous, la lettre  $\Delta$  et un autel.

Médaillon de bronze. — 100 fr. Musée de Vienne.

- 82. M. ANT. IMP. TER. COS. DESIG. TER. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tètes nues affrontées de Marc Antoine et d'Octavie.
  - i. L. BIBVLVS PRAEF. CLASS. (Lucius Bibulus præfectus classis). Galère prétorienne à la voile.
     G. Br. 100 fr. (d'après Vaillant).
- 83. Même description et mêmes types; mais au revers, la légende est : L. BIBVLVS M. F. PR. DESIG. 1. G. Br. 100 fr.
- 84. M. ANT. IMP. TER. COS. DES. ITER. ET TER. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - ii. L. BIBVLVS M. F. PRAEF. CLASS. F. C. (Lucius Bibulus Marci filius, præfectus classis, flandum curavit). Galère prétorienne sans voile, à gauche. M. Br. 30 fr.



85. ANT. IM. TER. COS. DES. ITER. ET. TER. III VIR R. P. C. (Antonius imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir

On a publié, à la suite d'Eckhel, une autres pièce sur laquelle L. Bibulus prendrait le titre de PRO. SIC. (proconsul Sicilia). V. Bompois, Revue numismatique 1868, p. 87; nous regardons cette légende insolite comme une altération de PR. DESIG. (prætor designatus).

reipublica constituenda). Tête nue de Marc Antoine à droite.

R. L. BIBVLVS M. F. PR. DESIG. (Lucius Bibulus Marci filius, prætor designatus). Galère prétorienne sans voile, à gauche.

M. Br. - 30 fr.

L. Calpurnius Bibulus dont le nom figure sur ces médailles (n° 81 à 85) frappées en Orient, fut préfet de la flotte de Marc Antoine à partir de l'an 713 (41 av. J.-C.). Mais ces mêmes médailles donnent à Antoine le titre de consul designatus iterum et tertio, qualification qu'il ne put prendre qu'à partir de 715 (39 av. J.-C.); enfin il est imperator tertio, titre qu'il eut en 718. C'est donc entre 718 et 723, date de la bataille d'Actium (39 à 31 av. J.-C.), que ces monnaies doivent être classées. (V. Calpurnia.)





- 86. M. ANT. IMP. TER. COS. DESIG. ITER. ET TER III VIR. R. P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicce constituende.). Tête nue de Marc Antoine à droite.
- R), M. OPPIVS CAPITO PRAEF. CLASS. F. C. (Marcus Oppius Capito, præfectus classis, flandum curavit). Galère sans voile, allant à gauche; dans le champ, S.

P. Br. - 40 fr.





87. M. ANT. IMP. TER. COS. DESIG. ITER. ET

TER. III VIR R. P. C (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir rei-publicæ constituendæ). Tètes accolées de Marc Antoine et d'Octavie à droite.

r). M. OPPIVS CAPITO PRO PR. PRAEF. CLAS. F. C. (Marcus Oppius Capito, proprætor, præfectus classis, flandum curavit). Galère à la voile; au-dessous, la lettre A, la triquetra et la tête de Méduse.

P. Br. - 40 fr.





- 88. M. ANT. IMP. TER. COS. DESIG. ITER. ET TER. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius, imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicae constituendae). Têtes affrontées de Marc Antoine et d'Octavie.
- R. M. OPPIVS CAPITO PROPR. PRAEF. CLASS. F. C. (Marcus Oppius Capito, proprætor, præfectus classis, flandum curavit). Galère à la voile; à l'exergue, la lettre B; dans le champ, les bonnets des Dioscures.

G. Br. — 60 fr.





89. M. ANT. IMP. TER. COS. DES. ITER. ET

TER. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Têtes affrontées de Marc Antoine et d'Octavie.

N. OPPIVS CAPITO PROPR. PRAEF. CLAS. F. C. (Marcus Oppius Capito, proprætor, præfectus classis, flandum curavit). Marc Antoine et Octavie debout dans un quadrige d'hippocampes allant à droite; dans le champ HS; au-dessous, la lettre Δ et un autel. M. Br. — 60 fr.





- 90. M. ANT. IMP. COS. DESIG. ITER. ET TERT. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicae constituendae). Têtes accolées de Marc Antoine et d'Octave, en regard de celle d'Octavie:
  - 13. M. OPPIVS CAPITO PROPR. PRAEF. CLAS. F. C. (Marcus Oppius Capito, proprætor, præfectus classis, flandum curavit). Galère à la voile; au-dessous, la lettre  $\Gamma$  et la triquetra.

G. Br. - 150 fr.

Les monnaies qui précèdent (n° 86 à 90), ont été frappées en Sicile; la mention du troisième impératorat de Marc Antoine ne permet pas de placer ces pièces avant l'an 718 (36 av. J.-C.) La tête qui accompagne celle d'Antoine est bien celle d'Octave; elle ne saurait être celle de Marc Antoine fils qui, à cette époque, eût eu des traits beaucoup plus jeunes; de plus, comme il était fils de Fulvie, la première femme d'Antoine, on n'eût pas placé son image en face de celle d'Octavie. V. Oppia.)





- 91. ANTON. AVG. IMP. III COS. DES. III. III V. R. P. C. (Antonius, augur, imperator tertio, consuit designatus tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - R. M. ANTONIVS M. F. F. (Marcus Antonius Marci filius, filius). Tête nue de Marc Antoine fils, à droite.

    Aureus. 8 gr. 00 2500 fr.





- 92. M. ANTONIVS M. F. M. N. AVG. IMP. TERT (Marcus Antonius, Marci filius, Marci nepos, augur, imperator tertio). Tète nue de Marc Antoine à droite.
  - R. COS. ITER. AESIGN. TERT. III VIR. R. P. C. (consul iterum, designatus tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine fils, à droite. Aureus. 8 gr. 05. Musée de Berlin '.

Marc Antoine eut, de son premier mariage avec Fulvie, deux fils: l'un, M. Antonius M. f. M. n. était appelé par les Grecs Antyllus ("Αντυλλος), corruption du mot latin Antonillus, ou « petit Antoine ». Il portait les mêmes noms que son père. Le second s'appelait Julus Antonius M. f. M. n.; il joua un certain rôle politique sous le règne d'Auguste. C'est le premier des fils de Marc Antoine qui est représenté sur les deux médailles décrites plus haut. On a longtemps discuté la question de savoir ce que signifiaient les lettres M. F. qui figurent sur la première médaille, à la suite de son nom,

<sup>1</sup> V. J. Friedlaender, Zeitschrift für Numismatik, t. II, 1875, p. 289 et pl. IX n. 2.

et l'on a parfois voulu lire M. E. E. au lieu de M. F. F. <sup>1</sup>, ce qui n'offrirait aucunsens. La lecture Marci filius, filius, se présente pourtant tout naturellement à l'esprit, car on voulait par là distinguer le fils du père, puisque tous deux portaient le même nom et étaient fils d'un Marcus. D'ailleurs, les mentions de ce genre se rencontrent parfois aussi en épigraphie, et nous pouvons en citer un certain nombre d'exemples <sup>2</sup>. La lecture que nous avons adoptée ne saurait donc faire l'objet d'un doute.

La deuxième médaille est datée du second consulat de Marc Antoine, qui est del'an 720 (34 av. J.-C.); la même pièce fait mention de la troisème salutation impératoriale. Suivant le récit de Dion Cassius <sup>3</sup>, Marc Antoine, fils d'Antyllus, reçut de son père la toga virilis après la bataille d'Actium, afin d'être à même de relever son parti. Mais ce fut en vain; le jeune Antyllus offrit la paix à Octave qui rejeta ses avances et le fit mettre à mort en 724 (30 av. J.-C.).



- 93. Tête nue de Marc Antoine à droite, derrière ZA (Zacinthus).
  - R. C. SOSIVS IMP (Caius Sosius, imperator). Trophée entre une captive assise à gauche et tournée à droite et un captif assis à droite et retournant la tête.

P. Br. - 100 fr.

Cette pièce de bronze a été frappée dans l'île de Zacinthus comme l'indiquent le type et l'abréviation ZA. Sur celle que nous avons donnée plus haut (n. 64) C. Sosius prend seulement le titre de quæstor; sur celle-ci, il est imperator, titre qui paraît lui avoir été décerné après son expédition en Judée en 720 (34 av. J.-C.). (V. Sosia.)

<sup>1</sup> Cavedoni, Revue numismatique, 1857, p. 191.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Garrucci. Sylloge inscriptionum latinarum, n. 1475, 1651, 1760. Voy. aussi Villmans, Exempla inscript. latin., nº 1917 et 1919, où l'on a un C. CVSPIVS F. F. PANSA.

<sup>3</sup> Dio Cass. Ll. 6.





- 94. ANTONIVS AVGVR COS. DES. ITER. ET TER. (Antonius, augur, consul designatus iterum et tertio). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - R. IMP. TERTIO III VIR R. P. C. (umperator tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tiare arménienne, avec un arc et un javelot en sautoir.
     Denier. 40 fr.

Variété barbare, avec ANTCNIVS au lieu de ANTONIVS.

C'est en l'an 718 (36 av. J.-C.) qu'eut lieu la troisième proclamation impératoriale de Marc Antoine. La réalisation effective de son deuxième consulat étant de l'an 720 (34 av. J.-C), c'est entre 718 et 720 (36 à 34 av. J.-C.) que l'on doit placer ce denier. D'autre part, la tiare arménienne rappelle la conquête de l'Arménie opérée en l'an 720 (34 av. J.-C.) et le triomphe extraordinaire qu'Antoine célébra à Alexandrie à la suite de ses victoires sur Artavasde. C'est donc en cette année même, à l'occasion de ce triomphe, que le denier fut frappé.





- 95. ANTONI. ARMENIA DEVICTA. Tête nue de Marc Antoine à droite; derrière, une tiare arménienne.
  - R. CLEOPATRAE REGINAE REGVM FILIO-RVM REGVM. Buste diadémé de Cléopâtre à droite; au-dessous, une proue de navire.

Denier. - 40 fr.

Variétés. On a quelquefois simplement CLEOPAT. au lieu de CLEOPATRAE. On trouve aussi l'altération de REGINAE en SESINAE.

Cléopâtre, reine d'Égypte, qui figure sur ce denier avec Marc Antoine, était la fille de Ptolémée Aulètes; elle était née à la fin de l'an 685 (69 av. J.-C.). Sa beauté, son faste et ses débordements sont célèbres. Jules César ne se laissa séduire qu'à demi par la reine d'Egypte, mais Antoine qui la rencontra pour la première fois en 713 (41 av. J.-C.) fut autrement captivé. Gouverneur de l'Orient, il s'établit avec elle à Alexandrie, et il oublia trop les incursions des Parthes sur le territoire romain. Pourtant, en 720 (34 av. J.-C.) il se réveilla de son indolence, conquit l'Arménie, fit prisonnier le roi Artavasde, et revint triompher à Alexandrie. C'est à l'occasion de ce triomphe que fut frappé notre denier, en l'an 720, et la tête de Marc Antoine est de même associée à celle de Cléopâtre sur de nombreuses monnaies autonomes de l'Égypte. Après la bataille d'Actium et la mort d'Antoine, Cléopâtre ayant essayé en vain de séduire Octave, se donna la mort, en 724 (30 av. J.-C.)

Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'il est souvent difficile de distinguer, sur les médailles, les portraits de Cléopâtre et d'Octavie. qu'on trouve associés à celui de Marc Antoine. Charles Lenormant 1 a établi quelques principes qui permettent de distinguer iconographiquement ces deux femmes d'Antoine; Duchalais 2 et pois 3 ont formulé ces règles encore avec plus de précision : 1º Cléopatre était reine; dès lors elle devait toujours être représentée la tête ceinte du bandeau royal. 2º Toutes les fois que la tête de Cléopâtre accompagne l'effigie d'Antoine ou qu'elle paraît seule sur les médailles, on ne manque jamais d'exprimer dans la légende son titre de reine. 3° Ses cheveux sont généralement courts et frisés. Dès lors, il est impossible de confondre Cléopâtre avec Octavie qui ne porte jamais le diadème, et dont les cheveux sont arrangés avec art et affectation, roulés en partie derrière la tête, tandis qu'une mèche retombe sur le front. 4° Ce n'est qu'à partir de 719, que Marc Antoine fit placer la tête de Cléopâtre sur ses monnaies; par conséquent toutes les pièces antérieures à 719 portent la tête d'Octavie. D'après ces règles, c'est la tête d'Octavie et non celle de Cléopâtre. comme on l'a dit souvent, qui figure sur les pièces de Marc Antoine frappées par M. Fonteius Capito, M. Oppius Capito, L. Sempronius Atratinus et L. Calpurnius Bibulus 4.

<sup>1</sup> Trésor de Numismatique, Iconographie romaine, p. 4.

<sup>2</sup> Revue numismatique, 1853, p. 51 et suiv.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Revue numismatique, 1868, p. 63 et suiv. Cf. le baron de Witte, dans la Gazette archéologique de 1875, p. 22.

Le commentateur de Virgile, Servius, dit au sujet de Marc Antoine et de





- 96. ANTON. AVG. IMP. III. COS. DES. III. IIIV. R. P. C. (Antonius, augur, imperator tertio, consul designatus tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - is. ANTONIVS AVG. IMP. III. (Antonius, augur, imperator tertio) en deux lignes dans le champ.

    Denier. 6 fr.

En 720, Marc Antoine fut consul pour la seconde fois; il abdiqua dès les Kalendes de janvier de la même année, et à partir de ce moment, il fut consul designatus tertio jusqu'en 723 (31 av. J.-C.); pendant toute cette période également, il fut imperator tertio.





- 97. ANTON. AVG. IMP. III. COS. DES. III. III V. R. P. C. (Antonius, augur, imperator tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine à droite.
  - R. M. SILANVS AVG. Q. PRO COS. (Marcus Silanus augur, quæstor pro consule) en deux lignes dans le champ.

    Denier. 6 fr.

Cléopâtre: Antonius, Augusti sorore contempta, postquam Cleopatram duxit uxorem monetam ejus nomine in anagnia civitate jussit fieri (Serv. ad Æneid, VII, 684). Il n'est pas possible que les monnaies de Marc Antoine et de Cléopâtre aient été frappées à Anagni; il faut sans doute lire Alexandria au lieu de Anagnia, à moins de supposer qu'il s'agisse en réalité des monnaies d'Antoine et d'Octavie, et que déjà les anciens avaient peine à distinguer les traits des deux femmes du triumvir. V. Fr. Lenormant. La Monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 332, note 4.

Cette médaille fut frappée à une époque comprise entre 720 (34 av. J.-C.) et 723 (31 av. J.-C.). (V. Junia.)

En 723 (31 av. J.-C.)



- 98. M. ANTO. COS. III. IMP. IIII. (Marcus Antonius consul tertio, imperator quarto). Tète de Jupiter Ammon à droite.
  - R. ANTONIO AVG. SCARPVS IMP. (Antonio auguri, Scarpus imperator). Victoire marchant à droite. tenant une couronne et une palme.

Denier. — 12 fr.

99. Variété. La légende du droit peut être disposée autrement, et au lieu de ANTO., on a ANTONIO.



- 100. M. ANTO. COS. III. IMP. IIII. (Marcus Antonius consultertio. imperator quarto). Tète de Jupiter Ammon à droite.
  - R. SCARPVS IMP. LEG. VIII. (Scarpus imperator; legio octava). Aigle légionnaire entre deux enseignes.

    Denier. 200 fr.

Ces médailles (nºs 98 à 100) sont datées du troisième consulat de Marc Antoine, ce qui en fixe l'émission en l'an 723 (31 av. J.-C.) l'année même de la bataille d'Actium; Antoine fut alors remplacé comme consul par M. Valerius Messala Corvinus. Celui qui fit frapper ces monnaies est un lieutenant de Marc Antoine en Afrique, L. Pinarius Scarpus, sur lequel nous donnerons de plus amples détails (*Pinaria*). Disons seulement ici que Scarpus, avant la bataille d'Actium, commandait quatre légions en Cyrénaïque; l'une de ces

légions était la huitième, comme l'indique une de nos médailles; la tête de Jupiter Ammon prouve que ces pièces ont été frappées dans la Cyrénaïque, province dont les monnaies grecques autonomes reproduisent ce type si fréquemment.





- 101. ANT. AVG. III VIR R. P. C. (Antonius, augur, triumvir reipublicæ constituendæ). Galère prétorienne à la voile.
  - R. CHORTIVM PRAETORIARVM. Aigle légionnaire entre deux enseignes militaires. Aureus. — 800 fr. British Museum.
- 102. La même médaille en argent.

  Denier. 6 fr.

Les gardes de corps ou cohortes prétoriennes formaient, comme on le sait, la garnison de Rome; elles étaient directement commandées, sous la république, par l'imperator lui-même, dont elles constituaient la garde particulière; sous l'empire, elles furent sous les ordres du præfectus prætorio ou préfet du prétoire qui ne relevait que de l'empereur. Au temps Auguste, il y avait neuf cohortes prætoriæ 1.





- 103. ANT. AVG. III VIR R. P. C. (Antonius, augur, triumvir reipublicæ constituendæ). Galère prétorienne à la voile.
  - R. CHORTIS SPECVLATORVM. Trois enseignes
- 1 Marquardt. Ræmische Staatsverwaltung. Zweiter Band, p. 460. C. Jullian, Les gardes du corps des premiers Césars dans le Bulletin épigraphique de la Gaule, mars, 1883.



militaires ornées chacune de deux couronnes, un bouclier et une proue de vaisseau.

Denier. — 6 fr.

Les speculatores qui apparaissent pour la première fois pendant la guerre Sociale, étaient les courriers des légions, chargés de porter les dépêches. Sous l'empire, on en comptait dix par légion; mais ils étaient beaucoup plus nombreux dans les cohortes prétoriennes où ils formaient eux-mêmes une véritable cohorte, comme l'indique le denier précédent <sup>1</sup>.



- 104. ANT. AVG. III VIR R. P. C. (Antonius, augur, triumvir reipublicæ constituendæ). Galère prétorienne à la voile.
  - R. LEG. PRI. (legionis primæ). Aigle légionnaire entre deux enseignes militaires.

Denier. - 500 fr.

Le type et la légende du droit ainsi que le type du revers de ce denier, se trouvent avec toutes les légions suivantes. La lettre G, dans le mot legionis affecte l'une des trois formes C, G. 9.



105. LEG. II (legionis secundæ). Denier. - 2 fr.



106. LEG. III (legionis tertiæ). Denier. — 2 fr.

1 V. Marquardt. Ramische Staatsvarwaltung. Zweiter Band, p. 530.

- 107. LEG. IIII (legionis quartæ). Denier. 3 fr. Quelquefois avec la contremarque de Vespasien MP ES.
- 108. LEG. IV (legionis quartae). Denier. 2 fr.
- 109. LEG. IV (legionis quartæ). Aureus. 800 fr. British Museum.







- 110. LEG. V (legionis quintæ). Denier. 2 fr.
- 111. LEG. VI (legionis sextæ). Denier. 2 fr.

Ce denier a été restitué à Marc Aurèle et L. Verus.

- 112. LEG. VI (legionis sextæ). Aureus 1. 8 gr. 05. 800 fr. Coll. du prince Hercolani, à Bologne.
- 113. LEG. VII (legionis septimae). Denier. 2 fr.







- 114. LEG. VIII (legionis octavæ). Denier. 2 fr.
- 115. LEG. VIIII (legionis nonæ). Denier. 3 fr. Quelquefois avec la contremarque de Vespasion MP VES
- 116. LEG. IX (legionis nonce). Denier 2 fr.







- 117. LEG. X (legionis decimæ). Denier 2 fr.
- 118. LEG. XI (legionis undecimae). Denier. 2 fr.
- 119. LEG. XII (legionis duodecimae). Denier. 2 fr.
- ¹ Tronvé dans les fouilles de San Lazzaro, non loin de Bologne, en février 1883. V. Notizie degli scavi di antichita, février 1883.



220. LEG. XII ANTIQVAE (legionis duodecimae antiquae). Denier. — 6 fr. Quelquefois avec la contremarque de Vespasien VES







- 121. LEG. XIII (legionis tredecimæ). Denier. 2 fr.
- 122. LEG. XIIII (legionis quarta decima). Denier. 6 fr.
- 123. LEG. XIV (legionis quartæ decimæ). Denier. 3 fr.
- 124. LEG. XIV (legionis quartæ decimæ). A ureus. 8 gr. 09.

   800 fr. Musée de Berlin 1.

Le musée Correr contient une variété, en argent, de cette médaille, où l'on voit au droit, sous la galère, les lettres X Z; au revers, dans le champ, la lettre X. — 10 fr.







- 125. LEG. XV (legionis quintæ decimæ). Denier. 2 fr.
- 126. LEG. XVI (legionis sextæ decimæ). Denier. 2 fr.
- 127. LEG. XVII (legionis septimæ decimæ). Denier. 2 fr.







128. LEG. XVII CLASSICAE (legionis septimæ decimæ classicæ). Denier. — 9 fr.

<sup>1</sup> Zeitschrift für Numismatik, 1877, p. 9.

- 129. LEG. XVIII (legionis octavæ decimæ). Denier. 3 fr.
- 130. LEG. XVIII LIBYCAE (legionis octavæ decimæ libycæ). Denier. 12 fr.
- 131. LEG. XIIX (legionis octavæ decimæ)., Denier. 15 fr. (d'après Morell).





- 132. LEG. XVIIII (legionis nonce decimce). Denier. 10 fr.
- 133. LEG. XIX (legionis nonce decimce). Denier. 2 fr.
- 134. LEG. XIX (legionis nonce decimae). A ureus. 800 fr. (d'après Mionnet).







- 135. LEG. XX (legionis vigesimæ). Denier. 2 fr. Quelquefois avec la contremarque de Vespasien MP VES.
- 136. LEG. XXI (legionis vigesimae primae). Denier1. 2 fr.
- 137. LEG. XXII (legionis vigesimæ secundæ). Denier.







138. LEG.XXIII (legionis vigesimæ tertiæ). Denier. — 6 tr.

1 On m'a montré l'aureus de la xx1º légion; mais je regardecette pièce comme l'œuvre d'un faussaire: le poids en est trop faible, et elle m'a paru coulée sur le denier correspondant. Les collectionneurs ne sauraient trop se mettre en garde contre les pièces fausses des légions de Marc Antoine, tant en or qu'en argent : il est facile à un faussaire de couler une pièce d'or sur l'argent, ou bien de faire une pièce d'argent nouvelle en modifiant le chiffre de la légion.

139. LEG. XXIV (legionis vigesimæ quartæ). Denier.
— 400 fr.

140. LEG. XXV (legionis vigesimæ quintæ). Denier. — 400 fr,





- 141. LEG. XXVI (legionis vigesimæ sextæ). Denier.
   400 fr.
- 142. LEG. XXVII (legionis vigesimæ septimæ). Denier.
   400 fr.
- 143. LEG. XXVIII (legionis vigesimæ octavæ). Denier.
   400 fr. (lecture incertaine).
- 144. LEG. XXIX (legionis vigesimæ nonæ). Denier. 400 fr..





145. LEG. XXX (legionis trigesimæ). Denuer. — 400 fr.

Ces monnaies militaires ont été frappées en 723 (31 av. J.-C.) au moment où Antoine se préparait à la guerre qui aboutit à la bataille d'Actium. Elles sont très intéressantes parce qu'elles nous donnent en quelque sorte le dénombrement de l'armée de Marc Antoine avant l'entrée en campagne. Il y a, comme l'a remarqué Fr. Lenormant 1 une grande inégalité dans l'abondance de la fabrication de ces diverses monnaies. Certaines légions sont très communes, d'autres extrêmement rares; les 26°, 27°, 28° et 29° ne sont même connues que par des exemplaires uniques qui font partie de la collection que le baron d'Ailly a léguée au Cabinet de France. Les pièces d'or des légions sont aussi fort rares; nous n'en connaissons que quatre: 4°, 6°, 14° et 19° légions. Le grand nombre des pièces

<sup>1</sup> La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 355.

fourrées qu'on rencontre dans cette série nous prouve bien que toutes ces pièces ont été émises au moment d'un besoin pressant, au milieu de la hâte des préparatifs militaires.





- 146. M. ANTONIVS AVG. IMP. IIII. COS. TERT. III V. R. P. C. (Marcus Antonius, augur, imperator quarto, consul tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tète nue de Marc Antoine à droite.
  - R. D. TVR (Decimus Turillius). La Victoire debout à gauche, tenant de la main gauche une longue palme, et de la droite une couronne de laurier ornée de deux rubans; le tout dans une couronne de laurier.

    Denier. 60 fr.





- 147. M. ANTONIVS AVG. IMP. IIII COS. TERT. III V. R. P. C. (Marcus Antonius, augur, imperator quarto, consul tertio, triumvir reipublicæ constituendæ).
  - R. Sans légende. La Victoire debout à gauche, tenant de la main gauche une longue palme, et de la droite une couronne de laurier ornée de deux rubans; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. — 50 fr.

Ces deux médailles qui sont aux mêmes types, ont été frappées l'une et l'autre par D. Turillius, un des lieutenants de Marc Antoine, l'année même de la bataille d'Actium, en 723 (31 av. J.-C.). En effet Antoine est qualifié sur ces pièces imperalor quarto, consul tertio. Or, le troisième consulat de Marc Antoine est de l'an 723, et même il

dura si peu de temps qu'il n'est pas mentionné ailleurs que sur les médailles.

## 3. C. Antonius M. f. M. n.

Proconsul en Macédoine en 710-711 (44-43 av. J.-C.).

C. Antonius M. f. M. n. était le second des fils de M. Antonius Creticus, et par conséquent le frère de Marc Antoine le triumvir. En l'an 705 (49 av. J.-C.), quand commença la guerre civile entre César et Pompée, il était lieutenant de César. Après la mort du dictateur en 710 (44 av. J.-C.), étant préteur à Rome, il aida puissamment son frère à constituer son parti. La même année, il reçut le gouvernement de la Macédoine avec le titre de proconsul, et c'est de cette époque que datent ses monnaies (710-711). Mais il ne tarda pas à tomber entre les mains de M. Brutus qui le fit mettre à mort. Le génie de la Macédoine qui figure au droit de son denier est fréquemment représenté sur les monnaies autonomes de la Macédoine; au revers nous voyons les attributs du pontificat dont C. Antonius avait été honoré de très bonne heure.



148. C. ANTONIVS M. F. PRO COS. (Caius Antonius, Marci filius, proconsul). Buste du Génie de la Macédoine, à droite, coiffé du pétase macédonien.

i). PONTIFEX. Hache et deux simpulum. Denier. — 300 fr.

## XII. APPULEIA

La gens Appuleia, d'origine plébéienne, est fort ancienne; ses membres ont porté les noms de Decianus, Pansa et Saturninus. Le premier d'entre eux qui fut investi de la dignité consulaire est Q. Appuleius Pansa, consul en 454 (300 avant notre ère). Les monnaies qu'on donne aux Appuleii sont d'attribution douteuse. Cohen a

classé à cette famille les pièces en bronze qui portent le monogramme **P** qu'il a interprété par Lucius Appuleius, sans spécifier d'ailleurs à quel membre de la gens Appuleia ces monnaies pouvaient se rapporter. Mommsen les a données avec plus de vraisemblance à la famille Aemilia, en interprétant le monogramme par Lucius Aemilius Papus ou Paullus 1; nous nous sommes rangés à son opinion 1.

Il est enfin une série de deniers, frappés vers 660 (94 av. J.-C.), qui portent en légende Lucius Saturninus. Eckhel 3 a attribué ces pièces à la famille Sentia, et il suppose que le monétaire s'appelait L. Sentius Saturninus. Mais ce personnage n'est mentionné dans aucun texte; il est vrai, toutefois, que le nom Salurninus est commun dans la famille Sentia. Cohen a, sans hésiter, donné ces deniers à Appuleius Saturninus, attribution proposée d'ailleurs par Borghesi, qui a justement remarqué que le cognomen ne se voit seul, sur les médailles, que lorsqu'il est suffisant pour identifier le monétaire; or, à l'époque où nous sommes, le nom de Saturninus était encore exclusivement porté par les Appuleii <sup>4</sup>. L. Appuleius Saturninus petit-fils probablement d'Appuleius Saturninus préteur en 588 (166 av. J.-C.), est le fameux tribun des années 651 et 654 (103 et 100 av. J.-C.); questeur l'an 650 (104 av. J.-C), il devint bientôt l'ami intime de Marius qui le fit élire tribun du peuple, et il se rendit célèbre par son éloquence et sa lutte contre Metellus et les patriciens. L'attribution à ce personnage des deniers extrêmement abondants, qui lui sont contemporains et qui portent son nom, ne peut plus être soutenue depuis que Mommsen <sup>5</sup> a prouvé, par l'examen des dépôts, que ces pièces n'ont pu être frappées que dans une période comprise entre 650 et 660 (104-94 av. J.-C.). On pourrait peut-être les attribuer à L. Appuleius Saturninus qui fut préteur en Macédoine en 696 (58 av. J.-C.) 6. Le denier de L. Saturninus porte comme type de revers le quadrige de Saturne, qui fait allusion au cognomen du monétaire. Ces deniers ont une grande anologie de fabrique avec ceux de C. Coilius Caldus.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom. t, II, p. 244, n° 50.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 115.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Eckhel. Doctr. num. vet. t. V, p. 305.

Borghesi, Œuvres complètes, t. 11, p. 279.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Annales de l'Instit. arch. de Rome, 1863, p. 61; Mon. rom. t. 11, p. 382, note.

<sup>6</sup> Cic., pro Planc. 8, 11, 41.





- 1. Tête de la déesse Rome à gauche, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle.
- R. L. SATURN (Lucius Saturninus). Saturn e dans un quadrige au galop, à droite, tenant une faux; dans le champ, une lettre alphabétique.

Denier. — 1 fr.

On trouve dans le champ de revers de ce denier, soit au-dessus, soit au-dessous du quadrige, toutes les lettres de l'alphabet latin. On peut former avec ces marques d'ateliers, les séries suivantes : la lettre est isolée, droite ou couchée horizontalement; elle est accompagnée d'un point placé au-dessus ou au-dessous, à droite ou à gauche; elle est accompagnée de deux, trois ou quatre points diversement combinés autour d'elle, en satellites; toutes ces particularités forment pour chaque lettre autant de séries différentes.





- 2. L. SAT (Lucius Saturninus). Tête de la déesse Rome à gauche, avec le casque ailé.
- r). Tête de la déesse Rome à gauche, avec le casque ailé; derrière, une lettre alphabétique.

Denier. — 30 fr.

On rencontre au revers, toutes les lettres de l'alphabet latin.





3. L. SATVRN (Lucius Saturninus). Saturne dans un

quadrige au galop à droite, tenant la harpè; dans le champ, une lettre alphabétique.

ROMA. Saturne dans un quadrige au galop à droite, tenant la harpè.

Denier. — 50 fr.

On rencontre au droit, toutes les lettres de l'alphabet latin, isolées ou accompagnées d'un point.

Cohen signale, d'après Morell, des médailles fourrées ou hybrides qui portent comme types, le quadrige de Saturne au droit et au revers, avec la légende L. SATVRN inscrite sur les deux faces. D'autres ont le droit du denier de Q. Marcius Libo.



- 4. Tète de Janus; au-dessus, I.
- R. L. SAT. ROMA (Lucius Saturninus. Roma). Proue de navire; à droite, I.

As. - 15 fr.



- 5. Tète de la déesse Rome à droite; derrière un point.
- i). L. SATVRN (Lucius Saturninus), au-dessous, un point; le tout dans une couronne de laurier.

Once. — 20 fr.

## XIII. APRONIA

Dès l'an de Rome 305 (449 av. J.-C.), nous trouvons un C. Apro
1 Descr. gén., p. 41, note.

nius qui fut élu tribun du peuple lors de l'abolition du Decemvirat 1. Bien plus tard, un Q. Apronius était chef des decumani, en Sicile. pendant le gouvernement de Verrès, de 681 à 683 (73 à 71 av. J.-C.). et au dire de Cicéron 2, il se fit remarquer par sa rapacité. O. Apronius fut sans doute le père de L. Apronius consul suffectus en 761 (8 de notre ère). Ce dernier paraît être le personnage désigné seulement sous le nom d'Apronius sur les monnaies. Il était triumvir monétaire en 742 (12 av. J.-C.) avec Galus, Messalla et Sisenna. On remarquera que ces personnages portent le titre de triumvir, bien qu'il y ait quatre noms inscrits sur les pièces. Apronius fit la guerre en Germanie, avec Drusus et Germanicus, dans les années 767 et 768 (14 et 15 de notre ère), et à la suite de la campagne, il obtint les honneurs du triomphe 3. L'an 773 (20 de J.-C.), il succéda à Camillus comme proconsul d'Afrique et fit la guerre contre Tacfarinas. Un peu plus tard, il revint en Germanie combattre les Frisii, et il trouva la mort dans cette dernière expédition. Ce personnage n'a émis que des petits bronzes sur lesquels il est fait mention de l'autorité du Sénat; les emblèmes qui y figurent se rapportent à la fabrication des espèces.





- 1. APRONIVS, MESSALLA, III VIR. Enclume.
- R, GALVS. SISENNA. A. A. A. F. F. Dans le champ. S. C. (Galus, Sisenna, auro, argento, aere flando feriundo, senatus consulto).
  - P. Br. 3 fr.
- 2. APRONIVS, MESSALLA, III VIR, Enclume,
- R. SISENNA GALVS A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C.
  - P. Br. 3 fr.
- 3. APRONIVS. SISENNA. III VIR. Enclume.
- R. GALVS. MESSALLA. A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C.

<sup>1</sup> Tit. Liv, 111, 54.

<sup>2</sup> Cic. Ver. II, 44; III, 9, 12, 21, 33.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tac. Ann. 1, 29, 56, 72.

P. Br. — 3 fr.

- 4. APRONIVS. SISENNA. III VIR. Enclume.
- R. MESSALLA. GALVS. A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C.

P. Br. — 3 fr.

Pour éviter de trop fastidieuses répétitions, nous n'avons donné ici que les pièces sur lesquelles la légende du droit commence par APRONIVS; on trouvera toutes les variétés de ces petits bronzes réunies à la famille Julia.

## XIV. AQUILLIA

Cette tribu, patricienne d'origine, remonte à la plus haute antiquité. Deux de ses membres figurent parmi les conspirateurs qui chassèrent du trône Tarquin le Superbe <sup>1</sup>. C. Aquillius Tuscus parvint au consulat dès l'an 267 (487 av. J.-C.). Les Aquillii ont porté les noms de Corvus, Crassus, Florus, Gallus, Tuscus. Ceux qui remplirent la charge de magistrats monétaires, sont : 1. Man. Aquillius; 2. Man. Aquillius Man. f. Man. n.; 3. Aquillius Florus.

# 1. Man. Aquillius.

Monétaire vers 660 (94 av. J.-C.).

On connaît un M' Aquillius M' filius M' nepos qui fut consul en en 653 (101 av. J.-C.); mais, on ne saurait lui attribuer le denier qui suit. Mommsen croit cette pièce trop peu ancienne pour avoir été frappée par le consul de l'an 653. Il suppose que le monétaire est un fils de ce personnage, dont l'histoire n'aurait pas conservé le souvenir 2. M' Aquillius consul en 653, fit la guerre aux esclaves révoltés pour la seconde fois en Sicile; il les écrasa, et tua de sa main, quoique blessé, leur chef Athenion 2. Accusé ensuite de concussion par L. Fufius, il fut défendu par l'orateur Marc Antoine et acquitté 4. En 666 (88 av. J.-C.), chargé de diriger la guerre en Asie contre Mithridate, il fut vaincu à Prototachium et fait prisonnier 5. Le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv. II, 4.

<sup>2</sup> Mommsen, Mon. rom., t. 11, p. 365, note. Cf. Annales de l'Institut archéol. de Rome, 1863, p. 57.

Florus, III, 19; Tit. Liv. LXIX, et LXXVII. Cic. in Verr. III. 54.

<sup>4</sup> Cic. Brut. 62; de Off. II, 14, in Verr. V. 1; de Orat. II, 28, 47. Tit. Liv. LXX.

<sup>5</sup> Appian. Mithr. 7, 19, 21. Vell. Pat. 11, 18.

denier que son fils a fait frapper pendant qu'il fut officier monétaire, collègue de L. Memmius et peut-être aussi de L. Flaminius Cilo, paraît, d'après Cavedoni, faire allusion aux victoires de son ancêtre Man. Aquillius consul en l'an 625 (129 av. J.-C.), qui obtint les honneurs du triomphe à Rome en l'an 627 (127 av. J.-C.), pour ses succès contre Aristonicus, fils d'Eumène roi de Pergame 1. Le soleil, la lune et les étoiles seraient, selon la remarque du savant modénais<sup>2</sup>, des emblèmes rappelant l'Orient où les divinités sidérales étaient particulièrement honorées. Cette conjecture est bien hasardée; la réunion du soleil, de la lune et des étoiles, fait peut-être allusion au culte des divinités diurnes et nocturnes, très répandu à Rome depuis l'origine. Le soleil avait un temple sur le frontispice duquel, dès l'an 461 (293 av. J.-C.), le consul L. Papirius Cursor fit tracer le premier cadran solaire; il était aussi, comme la lune, une des principales divinités du Cirque; et parmi les étoiles, la Grande Ourse, les Pléiades, Orion étaient l'objet de la superstition populaire 2. Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce qu'un membre de la gens Aquillia eût été mêlé, pour une cause restée inconnue, à l'histoire de ces cultes à Rome.





- 1. Tête radiée du Soleil à droite; devant, X.
- R). NV. AQVIL. ROMA (Manius Aquillius. Roma). Diane dans un bige au galop à droite, avec un croissant sur la tête et environnée de quatre étoiles. Denier. 3 fr.

## 2. Man. Aquillius.

Triumvir monétaire vers l'an 700 (54 av. J.-C.).

Man. Aquillius, qualifié sur ses monnaies de Manii filius, Manii nepos, était, fort probablement, le fils du précédent, mais il n'est pas connu en dehors de la numismatique; c'était un monétaire pom-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Florus, II. 20; Just. XXXVI, 4; Vell. Paterc. II, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cavedoni. Nuovi Studii, p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Preller, Ræmische Mythologie, p. 288 et suiv.

péien frappant hors de l'atelier de Rome; le titre de triumvir qu'il prend sur son denier autorise cette hypothèse, en même temps qu'il ne permet guère de placer son entrée en charge antérieurement à l'an 700; Fr. Lenormant le classe entre les années 700 et 704<sup>1</sup>; il a peut-être été le collègue de C. Hosidius Geta. Quant aux types de son denier, où l'on voit, d'un côté, la Valeur militaire (virtus) qui avait un temple à Rome<sup>2</sup>, et de l'autre, un guerrier qui relève une femme à demi-nue représentant la Sicile, il y est fait une allusion évidente au courage personnel et au rôle du consul Man. Aquillius en Sicile, en 653 et 654 (101-100 av. J.-C.), et dont nous avons parlé plus haut : la Sicile se trouve délivrée des mains des esclaves insurgés, par le consul lui-même qui la relève et la protège. La dentelure de la tranche indique que ce denier n'est probablement pas sorti de l'atelier de Rome.





- 2. VIRTVS. III VIR (Virtus. Triumvir). Buste casqué de la Valeur, à droite.
- NV. AQVIL. NV. F. NV. N. SICIL. (Manius Aquillius, Manii filius, Manii nepos. Sicilia). Le consul Man. Aquillius debout, armé d'un bouclier, relevant la Sicile sous les traits d'une femme, à demi-nue, affaissée et les cheveux épars.

Denier dentelé. - 2 fr.

### 3. L. Aquillius Florus.

Triumvir monétaire en 734 (20 av. J.-C.).

L. Aquillius Florus dont l'histoire est peu connue, est sans doute le personnage de ce nom qui fut questeur en Achaie, comme le constate une inscription de l'acropole d'Athènes: L. AQVILLIO. C. F. POM. FLORO. TVRCIANO. GALLO. — QUAESTORI. IMP. CAESAR. AVG<sup>3</sup>. Il était monétaire en 734 (20 av. J.-C.)

<sup>1</sup> Fr. Lenormant. La Monnaie dans l'antiquité, t. III, p. 165.

Preller. Ræmische Mythologie, p. 613.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bulletin de l'Institut archéol. de Rome, 1855, p. XXIV.

avec L. Caninius Gallus, M. Durmius et P. Petronius Turpilianus. Les médailles de ces quatre personnages ont, pour les types, une analogie frappante. Borghesi <sup>1</sup> en a fait ressortir tout l'intérêt historique, en montrant qu'elles se rattachent, pour la plupart, aux victoires d'Auguste sur les Arméniens et les Parthes, ainsi qu'à son triomphe sur Marc Antoine et Crassus. Au revers des deux premiers deniers de L. Aquillius Florus, on voit une fleur aux pétales étalés, emblème du cognomen du monétaire. La médaille n. 5 est une allusion aux succès en Sicile du consul Man. Aquillius, dont nous avons déjà parlé plus haut (p. 213) en expliquant un revers analogue. La plupart des types des autres médailles trouveront leur explication aux monnaies d'Auguste (Julia). Nous ferons pourtant remarquer encore, la triquetra (n. 14) emblème de la Sicile, qui est consacrée, ici, à honorer la mémoire du consul Man. Aquillius de l'an 653, le vainqueur d'Athénion.

Enfin, L. Aquillius Florus met sur ses deniers le buste de la Valeur, tandis que son collègue M. Durmius place sur les siens le buste de l'Honneur. Honos et Virtus étaient associés dans un même culte et honorés dans les mêmes temples. C'est Marcellus, le conquérant de Syracuse, qui, le premier, adjoignit au temple de l'Honneur, près de la Porte Latine, un sanctuaire consacré à la Valeur; plus tard, Scipion Aemilien, le vainqueur de Numance, bâtit un temple spécial à chacune de ces deux divinités : ils étaient situés devant la porte Colline. Virtus est représentée casquée, comme il convient à une divinité guerrière <sup>2</sup>.

Les types du denier n. 15 sont difficiles à expliquer. La tête radiée du Soleil est la même que celle que nous avons vue plus haut sur le denier de Man. Aquillius; quant au revers, on peut songer à voir dans la fleur placée sur le char, une allusion au nom de Florus; cependant il faut remarquer que cette même fleur et ce même char se présentent sur les pièces de M. Durmius. Borghesi 3 y reconnaît une branche de laurier, symbole des jeux votifs ou Augustalia, célébrés en l'honneur du retour de l'empereur, à la suite de ses victoires en Orient. Sur des deniers de C. Marius Tromentina, on voit un char analogue sur lequel est placée une palme.

<sup>1</sup> Œuvr. compl. t, 11, p. 19, 39, 76, 108, 112 et suiv.; 115 et suiv. 129, 263, 376.

<sup>2</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 613.

<sup>3</sup> Œuvr. compl. t. 11, p. 263.





- 3. CAESAR AVGVSTVS. Tête laurée d'Auguste à droite.
- R. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius Aquillius Florus, triumvir). Fleur épanouie.

Aureus. 8 gr. 10. — 500 fr.





- 4. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.
- ii. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR. (Lucius Aquillius Florus, triumvir). Fleur épanouie.

Denier. — 30 fr.





- 5. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.
- R. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR. SICIL. (Lucius Aquillius Florus, triumvir. Sicilia). Le consul Manius Aquillius debout, armé d'un bouclier, relevant la Sicile sous les traits d'une femme à demi-nue, affaissée et les cheveux épars.

Denier. — 25 fr.





- 6. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius Aquillius Florus, triumvir). Buste casqué de la Valeur à droite.
- R. CAESAR DIVI F. ARME. CAPT. (Cæsar divi filius. Armenia capta). L'Arménie sous les traits d'une femme à genoux, tournée à droite, coiffée de la tiare et tendant les mains dans une attitude suppliante.

Denier. — 30 fr.





- 7. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius Aquillius Florus, triumvir). Buste casqué de la Valeur à droite.
- R. CAESAR DIVI F. ARMINIA CAPTA (Cæsar divi filius. Arminia capta) en trois lignes dans le champ. Arménien debout, tenant une haste et un bouclier.

Denier fourré. — 200 fr. Musée de Turin 1.





## 8. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius Aquil-

<sup>1</sup> Fabretti. Raccolta numismatica del museo di antichita di Torino, p. 63, n. 1057. Cf. Cohen. Descr. gen. etc. p. 42; Cavedoni, dans la Revue numismatique de 1857, p. 101. Il paraît qu'il existe un denier non fourré avec la leçon plus correcte ARMENIA.

lius Florus, triumvir). Buste casqué de la Valeur à droite.

R. CAESAR AVGVSTVS. SIGN. RECE. (Cæsar Augustus. Signis receptis). Guerrier parthe, à genoux et tourné à droite, présentant une enseigne militaire. Denier. — 50 fr.





- 9. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius Aquillius Florus, triumvir). Tète radiée du Soleil à droite.
- R. CAESAR AVGVSTVS. SIGN. RECE. (Cæsar Augustus. Signis receptis). Guerrier parthe, à genoux et tourné à droite, présentant une enseigne militaire. Denier. — 25 fr.
- 10. AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.
  - R. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius Aquillius Florus, triumvir). Guerrier parthe à genoux, tourné à droite et présentant une enseigne militaire. Denier. 100 fr. (d'après Morell).

Ce denier est identique, sauf le nom du monétaire, à l'un des des deniers de L. Caninius Gallus.

- 11. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, à droite.
  - R. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius Aquillius Florus, triumvir). Scorpion.

    Aureus ou denier? (D'après Vaillant et Morell).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Vaillant donne cette pièce en argent, et Morell la donne en or. Mais son existence nous paraît douteuse; elle n'existe dans aucun musée. Cf. Cohen. Descr. gén. etc., p. 44, note; Impériales, 2° édit. p. 113, note.





- 12. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius A quillius Florus, triumvir). Buste casqué de la Valeur à droite.
  - i). CAESAR AVGVSTVS. Auguste, tenant un sceptre et une branche de laurier, debout dans un bige d'éléphants marchant vers la gauche.

    Denier. 20 fr.
- 13. Mème tète et mème légende.
  - R. CAESAR AVGVSTVS. Double couronne entre deux branches de laurier; dans la couronne, en trois lignes: OB CIVIS SER. (ob civis servatos). Aureus. (d'après Morell).





- 14. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius Aquillius Florus, triumvir). Triquetra avec la tête de Méduse au centre.
- R. CAESAR AVGVSTVS. Couronne entre deux branches de laurier; dans la couronne O. C. S. (ob cives servatos).

Aureus. — 1500 fr. Musée de Vienne.





15. L. AQVILLIVS FLORVS III VIR (Lucius A quillius Florus, triumvir). Tête radiée du Soleil à droite.

R. CAESAR AVGVSTVS. A l'exergue, S. C. (senatus consulto). Quadrige au pas à droite; dans le char, de forme ronde est placée une fleur. Denier. — 25 fr.

### XV ARRIA

Borghesi a consacré à l'histoire de la gens Arria une étude fort développée 1, et nous n'avons ici qu'à résumer les recherches de ce savant en ce qui concerne la numismatique. Le nom de Arria ou Aria dérive comme les noms Arruncia, Arrenia, Arrucia, et le cognomen Arruntanus, du prénom étrusque Arunte, qui lui-même vient du grec Apre, nom du dieu Mars. L'existence, à l'époque de la république, de personnages du nom d'Arrius, en Campanie, à Rome, à Aquillée et dans la Gaule Cisalpine, est prouvée par de nombreuses inscriptions. Un des membres de la gens Arria, Q. Arrius, préteur en 681 (73 av. J.-C.), battit Crixus, un des lieutenants de Spartacus pendant la guerre Sociale; il fit personnellement des prodiges de valeur, détruisit plus de trente mille ennemis, et obtint en récompense de ses exploits qui avaient sauvé la République, une couronne d'or, une haste et une phalère. Candidat malheureux au consulat pour l'année 695 (59 av. J.-C.) il est considéré comme la souche de la gens Arrià à Rome.

Son fils, M. Arrius Secundus, est le seul des membres de la gens Arria qui ait occupé la charge de magistrat monétaire. Mommsen place la date de ses médailles qui sont assez rares, après la mort de César en 711 <sup>2</sup> (43 av. J.-C.), et Fr. Lenormant recule cette date d'une année, en 712 <sup>3</sup>. M. Arrius Secundus paraît avoir été quatuorvir monétaire avec C. Clodius C. f. Pulcher, C. Numonius Vaala et L. Servius Rufus. La pièce d'or qu'il fit frapper rentre dans la série des monnaies d'or peu nombreuses que le Sénat fit émettre après le meurtre du dictateur, en concurrence avec celles des généraux, pour marquer qu'il ressaisissait le pouvoir souverain. Sur ces aureus, on voit représentée, au droit, la Fortune du peuple romain, Fortuna populi romani, que le Sénat croyait avoir rendue plus heureuse. On pourrait aussi supposer que cette tête de la

<sup>1</sup> Borghesi, Œuvr. compl. t. I, p. 41 à 132.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mommsen. Mon. rom. t. 11, p. 540, note 2.

<sup>3</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. III, p. 173-174.

Fortune rappelle le cognomen du monétaire, Secundus, et qu'elle est un souvenir des exploits du préteur Q. Arrius qui, pendant la guerre Sociale, avait sauvé la fortune du peuple romain, mise en péril par Spartacus. Au revers de cette médaille et de la suivante, on voit la couronne de laurier, la haste et la phalère qui représentent les récompenses données au préteur Q. Arrius pour ses exploits. C'est la tête même de ce personnage, père du monétaire, et non, comme on l'a dit, celle d'Auguste barbu, qui figure sur les deniers 2 et 3. Enfin le revers du denier 3 rappelle encore les exploits de Q. Arrius : on le voit s'apprêtant à jeter une enseigne militaire au milieu des rangs ennemis, pour exciter ses soldats à la reconquérir. Le monétaire M. Arrius Secundus paraît avoir succombé dans une expédition contre les Germains, sous Auguste 1.





- I. M. ARRIVS SECVNDVS (Marcus Arrius Secundus)
  Buste diadémé de la Fortune à droite; au-dessus,
  F. P. R. (Fortuna populi romani).
- R). Haste entre une couronne et une phalère. Aureus. 8 gr. 12— 500 fr.





- M. ARRIVS SECVNDVS (Marcus Arrius Secundus).
   Tète nue et barbue du préteur Quintus Arrius, à droite.
- R. Haste entre une couronne et une phalère. Denier. 120 fr.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> F. de Saulcy. Revue archéologique, 1878, t. XXXVI, p. 177.

ASINIA. 221





- 3. M. ARRIVS. (Marcus Arrius). Tète nue et barbue du préteur Quintus Arrius à droite.
- N. SECVNDVS. Deux légionnaires marchant à droite; l'un tient de la main gauche une haste, et saisit de la main droite une des deux enseignes militaires que porte son compagnon.

Denier. — 300 fr.

### XVI. ASINIA

Les Asinii, plébéiens d'origine, venaient de Teate, la principale ville des Marrucini <sup>1</sup>. Le gentilicium Asinius, qui dérive de asinus, paraît avoir été primitivement un cognomen, car Silius Italicus raconte qu'un des ancêtres des Asinii, qui vivait au temps de la seconde guerre punique, vers 536 (218 av. J.-C.), s'appelait Herius, et nous voyons, en outre, plus tard, dans la guerre des Marses, en 664 (90 av. J.-C.), un personnage qui s'appelle Herius Asinius. On pourrait peut-être attribuer à la famille Asinia les monnaies incertaines, sans nom de monétaire, sur le revers desquelles figure un âne (V. plus haut, p. 50 et suiv.); mais ces pièces pourraient aussi bien convenir aux Annii et aux Claudii qui ont eu pour cognomen Asellus. Les Asinii, ont principalement porté les noms suivants: Agrippa, Celer, Dento, Gallus, Pollio. Sur les monnaies, on ne trouve que le nom de C. Asinius C. f. Gallus.

Ce magistrat était le fils de C. Asinius Pollio, à la fois orateur, poète et historien, le favori d'Auguste. On donne quelquefois à C. Asinius Gallus l'agnomen de Saloninus; il fut consul en l'an 746 (8 av. J.-C.), avec C. Marcius Censorinus, et épousa Vipsania répudiée par Tibère. M. Waddington a établi qu'il gouverna l'Asie en 753 ou 754, et une médaille grecque de Temnos donne son portrait comme proconsul. Ayant eu le malheur de déplaire à Tibère, ce dernier, paraît-il, l'invita à un banquet à Caprée, en même temps

<sup>1</sup> Sil. Ital. XVII, 453, Tit. Liv. Epit. 73.

<sup>2</sup> Waddington. Mélanges de numismatique, 1867, p. 145-147; Fastes, etc. p. 94.

qu'il faisait signer son arrêt de mort par le Sénat; Tibère ne lui fit grâce de la vie que pour le faire languir trois ans dans un cachot. Sous Auguste, C. Asinius Gallus avait fait partie d'un collège monétaire vers l'année 739 (15 av. J.-C.), avec C. Cassius Celer, et C. Gallius Lupercus. Il faut éviter de confondre C. Asinius Gallus avec deux monétaires qui sont à peu près ses contemporains, et qui portent les noms de Maianius Gallus, et de Galus. On ne sait à quelle famille appartenait ce dernier, dont le nom est toujours orthographie Galus et jamais Gallus; il n'a frappé que des petits bronzes avec Apronius, Messalla et Sisenna, et c'est à tort qu'on a cru qu'il s'agissait de C. Asinius Gallus 1.

- OB CIVIS SERVATOS. Couronne de chêne entre deux branches de laurier.
- R. C. ASINIVS C. F. GALLVS III VIR A. A. A. F. F. S. C. (Caius Asinius, Caii filius, Gallus, triumvir auro, argento, ære flando, feriundo, senalús consulto).
  G. Br. 6 fr.
- 2. AVGVSTVS TRIBVNIC. POTEST. (Augustus, tribunicià polestate) en trois lignes dans une couronne de chêne.
- $\hat{R}$ . C. ASINIVS GALLUS III VIR A. A. A. F. F. S. C. M. Br. 2 fr.
- CAESAR AUGVSTVS TRIBVNIC. POTEST. Tête nue d'Auguste à droite.
- R. C. ASINIVS GALLVS III VIR A. A. A. F. F. S. C.
   M. Br. 2 fr.

### XVII. ATIA

Le nom de la gens Atia est quelquesois écrit Accia, Actia, Ateia. Les Attii, d'origine obscure, ne deviennent illustres qu'à partir du dernier siècle avant notre ère; ils se forgèrent alors une généalogie poétique en se rattachant au berger divin Atys:

Alter Attis, genus unde duxere Atii Latini 2.

Citons parmi ses membres, le poète tragique L. Attius, né vers l'an 584 (170 av. J.-C.) et que vit encore Cicéron 3. Les Ateii Capito, parmi lesquels on compte le jurisconsulte C. Ateius Capito qui florissait au commencement de l'ère chrétienne, sont probablement de la même race.

<sup>1</sup> V. Cohen. Descript. gen. p. 47.

<sup>2</sup> Virg. Acn. V. 568.

<sup>3</sup> Cic. Brut. 28.

ATIA. 223

Deux noms de la gens Atia figurent sur les monnaies : ce sont ceux de M. Atius Balbus et de Q. Labienus Parthicus.

#### 1. M. Atius Balbus.

Propréteur en Sardaigne, en 695 (59 av. J.-C.)

C'est pour nous conformer à l'usage reçu que nous faisons figurer parmi les monnaies d'État de la République romaine, le bronze colonial qui porte le nom de M. Atius Balbus, et qui fut frappé en Sardaigne. Balbus, originaire d'Aricia, était préteur à Rome en 602 (62 av. J.-C.). Trois ans après, il devint propréteur en Sardaigne, et c'est pendant sa propréture que la pièce qui suit fut émise. Cicéron 1, l'appelle vir in primis honestus; il fut membre de la commission des vingt magistrats chargés, d'après la loi Julia, de distribuer au peuple et de partager l'ager campanus. Ayant épousé Julie, sœur de Jules César, il devint le père d'Atia, mère d'Octave. Sur sa monnaie, la tête du droit passe pour être son propre portrait. C'est le plus ancien exemple qu'on puisse citer de l'effigie d'un gouverneur de province sur les médailles frappées par lui, sous l'autorité de la République romaine. Un peu plus tard, les proconsuls des provinces d'Afrique et d'Asie ont placé leur portrait sur les pièces qu'ils ont émises 2. L'anomalie de la présence des traits du propréteur de Sardaigne sur ses espèces, a pu faire croire à Eckhel 3 que ces pièces ne lui étaient pas contemporaines, mais qu'elles avaient été frappées en son nom bien postérieurement, par Auguste son petit-fils; mais cette opinion ne nous paraît pas fondée 4. Quant à la tête étrange et barbare qui figure au revers de la même médaille, c'est celle du héros divinisé Sardus, fils d'Hercule, qui donna son nom à la Sardaigne et y introduisit les premiers éléments de la civilisation.



# I. M. ATIVS BALBVS PR. (Marcus Atius Balbus,

<sup>1</sup> Cic. Phil. III, 6, 16.

<sup>2</sup> Waddington. Melanges de numismatique, 1867, p. 133.

<sup>1</sup> Doct. num. vet. t. V, p. 145.

V. Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. 11, p. 278 et 325.

prætor). Tête nue de M. Atius Balbus, à gauche.

N. SARD. PATER (Sardus pater). Tête nue du héros Sardus, à droite, ornée de plumes; derrière la tête, un sceptre.

M. Br. - 20 fr.

Variété barbare, avec SAND au lieu de SARD. British Museum 1.

2. Q. Atius Labienus Parthicus, imperator.

Vers 714 (40 av. J.-C.)

Nous avons suivi tous les historiens en rattachant les Labieni à la gens Alia; mais nous devons reconnaître qu'on ne peut former à ce sujet que des conjectures, et s'il est certain que le nom de Labienus a été porté dans la gens Alia, rien ne prouve que ce cognomen ait été en usage, exclusivement, dans cette tribu. On ne sait donc pas positivement à quelle famille appartenaient les Labieni qui ont joué un rôle important dans les troubles de la fin de la République? M. Waddington pense même que Labienus est un gentilicium, comme Vetulenus, Trebellenus et quelques autres, de sorte qu'il faudrait admettre une famille Labiena?. On connaît un Q. Labienus, tué en 654 (100 av. J.-C.) lors de la révolte de Saturninus. Il était l'oncle de Labienus, tribun du peuple en 691 (63 av. J.-C.). Celui-ci est le célèbre lieutenant de Jules César dans les Gaules; on sait que, pendant la guerre civile, il se jeta dans le parti de Pompée et qu'il combattit en Espagne où il périt à la bataille de Munda 4. Il est le père de Labienus qui a inscrit son nom sur la monnaie décrite plus bas. S'étant joint à Brutus et à Cassius, après le meurtre de César, Q. Labienus fut envoyé par le parti républicain, pour solliciter le

<sup>1</sup> Catalogue of the Britsh Museum. Sicily, p. 265.

<sup>2</sup> V. Pauly. Real Encyclopædie, v. Labienus.

<sup>3</sup> Waddington. Faste des provinces asiatiques, p. 80.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> M. J. Cumano a publié dans la Revue numismatique de 1867, p. 314 un denier inédit de Labienus dont voici la description:

T. LABIENVS. Tête casquée de T. Labienus à droite. §. CINGVLM. Vue d'une ville entourée de crénaux. Denier. Poids, 2 gr. 21.

Cette pièce serait importante historiquement si son authenticité était prouvée. Elle nous donnerait en effet un monétaire nouveau, T. Labienus, père de Q. Labienus, en même temps qu'elle consacrerait la fondation de la ville de Cingulum, dans le Picenum, ville bâtie par T. Labienus après qu'il eut abandonné le parti de César. Mais ce denier, suspecté dès sa publication par A. de Longpérier, nous parait définitivement l'œuvre d'un faussaire moderne. Cf. Œuvres de A. de Longpérier, publiées par G.Schlumberger, t.III, p. 155.

ATILIA 225

secours d'Orodes I, Arsace XV, roi des Parthes, en 710 (44 av. J.-C.). C'est lui qui persuada au prince Arsacide d'envahir les provinces asiatiques de l'empire romain. Labierus et Pacorus, fils d'Orodes, firent irruption sur la Syrie en l'an 714 (40 av. J.-C.); ils entrèrent à Antioche et conquirent successivement la Palestine, la Phénicie, la Cilicie, la Carie. Ce fut alors que Q. Labierus prit le surnom de Parthicus que lui donnent les pièces qu'il fit frapper, en l'honneur de ses succès, pour imiter les généreux romains; comme ces derniers aussi, il prend le titre d'imperator, et place son effigie sur ses monnaies. Mais en 715 (39 av. J.-C.), battu par P. Ventidius Bassus, lieutenant d'Antoine, il fut obligé de se déguiser pour se sauver en Cilicie. On croit généralement que le cheval sellé qui figure au revers de ses pièces, est le symbole de l'excellente cavalerie des Parthes. Les monnaies de Q. Labienus ont été frappées en Orient vers 714 (40 av. J.-C.) et elles sont des plus rares.





- 2. Q. LABIENVS PARTHICVS IMP. (Quintus Labienus Parthicus, imperator). Tête nue de Q. Labienus à droite.
- R. Cheval sellé et bridé, tourné à droite. Aureus. — 1500 fr. British Museum.
- 3. La mème médaille en argent. Denier. — 400 fr.

### XVIII. ATILIA

Dès l'an 310 (444 av. J.-C.), nous trouvons un personnage du nom de L. Atilius, remplissant la charge de tribun militaire, et en 419 (335 av. J. C.) M. Atilius Regulus fut honoré du consulat. Un de ses descendants, le consul M. Atilius Regulus, est célèbre par sa fidélité à la foi jurée; prisonnier des Carthaginois, il fut envoyé par ces derniers en ambassade à Rome, puis, les négociations ayant échoué, il retourna en Afrique, reprendre ses fers, et où l'attendait le plus cruel des supplices, vers l'an 504 (250 av. J.-C.). Les Atilii portent principalement les noms suivants: Balbus, Cala-

tinus, Longus, Regulus, Saranus ou Serranus. En numismatique, nous trouvons Atilius Saranus, M. Atilius Saranus et L. Atilius Nomentanus. Il faut renoncer à lire Atilius sur le denier attribué plus généralement à C. Juventius et sur lequel se trouve le monogramme C. A. Cavedoni y lisait C. Atilius; mais Borghesi a victorieusement repoussé cette interprétation en proposant le cognomen TALNA, lecture adoptée par Mommsen.

#### 1. Atilius Saranus.

#### Monétaire vers 560 (194 av. J.-C.)

Ce monétaire est sans doute M. Atilius Serranus ou Saranus qui fut, en 564 (190 av. J.-C.), nommé triumvir coloniæ deducendæ, en même temps que deux anciens préteurs, avec lesquels il fonda les colonies de Placentia et de Cremona 4. Plus tard, en 580 (174 av. J.-C.), il paraît avoir été préteur en Sardaigne. Mais c'est une question de savoir si le fondateur de Placentia et de Cremona est le même personnage que le préteur en Sardaigne. D'autre part, on connaît A. Atilius Saranus, préteur en Macédoine en 562 (192 av. J.-C.) et commandant de la flotte romaine, qui joua un certain rôle dans la guerre contre Antiochus le Grand, roi de Syrie et Persée, roi de Macédoine. Un autre personnage nommé C. Atilius Sarranus fut préteur en 569 (185 av. J.-C.) et consul avec A. Hostilius Mancinus, en 584 (170 av. J.-C.). Sur les monnaies décrites plus bas, le prénom du monétaire n'est pas désigné et, c'est entre les personnages contemporains énumérés plus haut, qu'il faut choisir pour en fixer l'attribution : leur style place ces pièces vers 560, et autorise à croire qu'Atilius Saranus était collègue de C. Juventius Talna et de C. Maianius.





1. Tète de la déesse Rome avec le casque ailé, à droite; derrière, X.

<sup>1</sup> Ripostigli, p. 54.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Œuvr. compl. t. I, p. 262 et suiv.

<sup>3</sup> Mommsen. Mon. rom. t. 11, p. 264.

<sup>4</sup> Tit. Liv. XXXVII, 46 et 57.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Tit. Liv. XXXVII, 46; XLI, 21.

ATILIA 227

R. SAR. ROMA (Saranus. Roma). La Victoire dans un bige au galop à droite.

Denier. — 3 fr.

2. Variété du denier, avec SAR. en monogramme. La Victoire tient un fouet dont la mèche est tantôt flottante, tantôt roulée autour du manche.



- 3. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- ij. SAR. ROMA (Saranus. Roma). Proue de navire; à droite. I.

As. - 3 fr.



- 4. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. Mème revers; mais à droite de la proue, S. Semis. 5 fr.



5. Tête casquée de la déesse Rome à droite; au-dessus, quatre points.

Même revers; mais à droite, quatre points.
 Triens. — 15 fr.



- 6. Tête d'Hercule coiffé de la peau de lion, à droite; derrière, trois points.
- Même revers; mais à droite, trois points.
   Quadrans. -- 15 fr.



- 7. Tète laurée à droite; derrière, un point.
- R. SAR (Saranus). Eléphant tourné à gauche. Once (d'après Riccio).

Cette once qui n'est connue que par Riccio, nous paratt d'une authenticité ou d'une attribution douteuse.

#### 2. M. Atilius Saranus.

Monétaire vers 580 (174 av. J.-C.).

Nous ne trouvons pas, dans l'histoire, d'autre personnage à qui les monnaies portant M. Atilius Saranus puissent convenir mieux qu'à M. Atilius Saranus qui fut préteur en 602 (152 av. J.-C.), mais sur lequel on ne possède pas d'autre renseignement 2. Il n'est guère possible de faire remonter ces pièces jusqu'à M. Atilius Saranus. père peut-être de celui dont nous venons de parler et qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, fonda en 564 (190 av. J.-C.) Placentia et Cremona. M. Atilius Saranus fut triumvir monétaire avec Q. Marcius Libo et L. Sempronius Pitio, comme le prouve le style des médailles. Les pièces que nous allons décrire n'appartiennent pas au même personnage que celles qui portent Saranus sans indication de

<sup>2</sup> Appian. Hispan. 58.

<sup>1</sup> Le monete delle antiche famiglie di Roma, p. 31 et pl. VIII. 7.

ATILIA. 229

gentilicium et de prenomen, et dont nous avons fait la série précédente. Celles-ci diffèrent par le type du denier, et le développement qu'a pris la signature du monétaire se rapporte à une époque postérieure.





- 8. SARAN (Saranus). Tête de la déesse Rome avec casque ailé, à droite; devant, X.
- R). M. ATIL. ROMA (Marcus Atilius. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite.

Denier - 3 fr.

Il existe des variétés de ce denier formées par la disposition de la légende du droit, qui est placée tantôt en montant, tantôt en descendant. Le droit de ce denier a servi à former une monnaie hybride avec le revers du denier de C. Terentius Lucanus. Le revers du denier de M. Atilius Saranus se trouve aussi accolé au droit des deniers de Q. Marcius Libo et de L. Sempronius Pitio <sup>1</sup>.





- 9. SARAN (Saranus). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, X.
- M. ATILI. ROMA (Marcus Atilius. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite.
   Denier. 3 fr.

Quand on a, au revers, ATILI au lieu de ATIL, comme sur le denier précédent, le mot SARAN est toujours écrit en descendant.

<sup>1</sup> Zeitschrift für Numismatik, 1877, t. IV, p. 28 et 29.



- 10. Tète de Janus; au-dessus, I.
- R. M. ATILI. ROMA. (Marcus Atilius. Roma). Proue de navire à droite; devant, I.

As. - 1 fr.



- 11. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- r. Pareil au précédent; mais à droite, S. Semis. 10 fr.



- 12. Tête casquée de la déesse Rome à droite; au-dessus, quatre points.
- R. Pareil au précédent, mais à droite, quatre points. Triens. — 3 fr.



13. Tête d'Hercule à droite, coiffé de la peau de lion: derrière, trois points.

Pareil au précédent, mais à droite, trois points.
 Quadrans. — 15 fr.

Variété, avec ATIL au lieu de ATILI au revers.



- 14. Tête de Mercure coiffé du pétase ailé, à droite; derrière, deux points.
  - M. ATILI. ROMA. Proue de navire à droite; devant, deux points.
     Sextans. -- 10 fr.



- 15. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
- Pareil au précédent, mais à droite, un point.
   Once. 5 fr.

## 3. L. Atilius Nomentanus.

Monétaire vers l'an 618 (136 av. J.-C.).

Le denier de ce monétaire offre une particularité singulière, sur laquelle on a beaucoup discuté sans aboutir à une solution définitive. A l'exergue du revers, à l'endroit où on lit généralement le mot ROMA, on voit très distinctement et sans ambiguité possible, les trois lettres NOM. Borghesi ¹ croit que ces lettres forment les initiales du cognomen du monétaire, et il les interprète par Nomentanus, en comparant la disposition de la légende à celle qui figure sur les deniers de C. Cœlius Caldus, de L. Flaminius Chilo, de Sex. Julius Cæsar, de L. Thorius Balbus et d'autres encore. Il suppose alors une branche de la famille Atilia, les Nomentani, inconnus dans les historiens, et à laquelle il rattache un certain Atilius mentionné dans

<sup>1</sup> Œuvres complètes, t. II, p. 269.

Tite-Live en 686 (68 av. J.-C.) <sup>1</sup>. On a objecté à cette interprétation, que l'existence d'un Atilius Nomentanus n'est pas prouvée, et Mommsen pense que, dans les lettres NOM, il faut voir simplement une altération du nom ROMA, produite par une erreur du graveur qui a fabriqué le coin monétaire <sup>2</sup>. L'opinion de Borghesi nous paraît préférable, car une erreur du genre de celle-ci ne pourrait guerre se rencontrer que sur des monnaies de fabrique barbarre, ce qui n'est point le cas.

La date de l'émission du denier en question étant à peu près déterminée par son style, le type du bige de Diane, et le chiffre XVI au droit, on peut attribuer cette pièce à L. Atilius qualifié de inlustris juvenis, qui combattait sur la flotte romaine près de Samothrace, sous les ordres de Cn. Octavius en 586 (168 av. J.-C.) 3. C'est le seul personnage contemporain du denier, qui ait porté le prénom de Lucius, et c'est à lui que Borghesi donne le surnom de Nomentanus 4. Son denier a la plus grande analogie avec celui de C. Titinius Gadaeus.





- 16. Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, XVI.
- R). L. ATILI: NOM. (Lucius A tilius Nomentanus?). Victoire tenant un fouet dans un bige au galop à droite. Denier. 50 fr.

### XIX AUFIDIA

Les Aufidii, originaires de l'Ombrie, ne commencent à apparaître dans les annales romaines que vers la fin du vi siècle. Le premier que l'on connaisse est M. Aufidius, architecte chargé de la conser-

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXXII, 27 et 28.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mommsen. Mon. rom. t. II, p. 290, note 2.

<sup>3</sup> Tit Liv. XLV. 2.

<sup>\*</sup> V. les remarques de Ag. Olivieri dans la Rivista della Numismatica, Asti, 1864, p. 110.

vation du Capitole, tutelæ Capitolii redemptor, en 575 (179 av. J.-C.) <sup>1</sup>. Nous n'avons qu'un monétaire dans cette famille; il porte le nom de Aufidius Ruslicus <sup>2</sup>, et la chronologie ne s'oppose pas à ce qu'il soit regardé comme le fils du personnage précédent; mais il n'est pas mentionné dans les textes; il était magistrat monétaire vers l'an 618 (136 av. J.-C.). Un Cn. Aufidius Cn. f. était tribun du peuple en 584 (170 av. J.-C.); il en est question dans une inscription d'Andros <sup>2</sup>; un autre personnage du même nom, surnommé Orestes, fut consul en 683 (71 av. J.-C.).





- 1. RVS. (Rusticus). Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, XVI.
- R). M. AVF. ROMA. (Marcus Aufidius. Roma). Jupiter dans un quadrige au galop à droite, tenant un sceptre et lançant la foudre.

Denier. — 60 fr.



- 2. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. M. AVF. ROMA (Marcus Aufidius, Roma). Proue de navire à droite; devant, S.

Semis. - 8 fr.

<sup>1</sup> Plin. Hist. nat. XXXV, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cavedoni pense qu'on pourrait lire simplement RVS et non RVSTICVS; mais cette opinion nous paraît peu probable. V. Revue numism. 1857, p. 192, <sup>3</sup> Waddigton Fastes des provinces asiatiques, p. 34.



- 3. Tête casquée de la déesse Rome à droite; au-dessus, quatre points.
- iì. Mème revers; mais à droite quatre points. Triens. — 8 fr.



- 4. SCAEVA. Tète casquée de la déesse Rome à droite.
- R. M. AVF. (Marcus Aufidius, en monogramme). Centaure courant à droite.

Once. 30 fr. Collection de M. Fénelon-Farez 1.

La pièce précédente est d'attribution incertaine. D'après le monogramme, le monétaire paraît porter le nom de Marcus Aufidius Scæva, mais il est inconnu dans l'histoire. Le nom de Scæva a été en usage, notamment chez les Cassii, et les Cæsii; les fastes consulaires mentionnent un Decimus Junius Brutus Scæva, consul en 462 (292 av. J.-C.), et une inscription nous fait encore connaître un Popillius Scæva <sup>2</sup>. Mais aucun texte ne vient confirmer l'attribution de notre médaille à un membre de la famille Aufidia.

## XX. AURELIA

La gens Aurelia était d'origine plébéienne, mais spécialement consacrée, de toute antiquité, au service des dieux. Ses membres, au dire de Festus, prétendaient tirer leur nom de ces fontions sacerdotales, et particulièrement du culte du Soleil. Cette étymologie est fort subtile, et pour la comprendre il faut rappeler que le terme sabin

<sup>1</sup> Cohen a décrit cette pièce à la famille Junia (n. 18).

<sup>2</sup> Garrucci. Sylloge inscript. latin., n. 2314.

pour désigner le soleil était ausel, mot qui se rapproche de l'expression ozeul du chant des Saliens, et de l'étrusque Usil, dieu de la lumière <sup>1</sup>. Festus suppose d'autre part, que les Aurelii s'appelaient primitivement Auselii; citons d'ailleurs le passage en entier: Aureliam familiam ex Sabinis oriundam a Sole diclam putant, quod ei publice a populo romano datus sit locus in quo sacra faceret Soli, qui ex hoc. Auseli dicebantur, ut Valesii, Papisii, pro eo quod est Valerii, Papirii <sup>2</sup>. Ce passage nous apprend que les Aurelii étaient Sabins d'origine. Plusieurs ont été monétaires, mais nous verrons qu'il n'est pas toujours possible de les identifier avec des personnages historiquement connus. Les noms inscrits sur les monnaies sont: Aurelius; un autre Aurelius; Aurelius Rufus; M. Aurelius Cotta; M. Aurelius Scaurus; et L. Aurelius Cotta. De la gens Aurelia sortent les empereurs Antonin, Marc Aurèle et leurs successeurs.

### 1. Aurelius (?)

Monétaire vers 510 (244 av. J.-C.).

Les monnaies que nous donnons, après tous les numismatistes, à un monétaire du nom de Aurelius, ne portent que les lettres AV ou AN en monogramme. Il est très conjectural de les interpréter comme les initiales du nom Aurelius, et il serait encore plus dangereux de chercher parmi les Aurelii celui qui a frappé ces pièces. Tout ce que nous pouvons ajouter ici, c'est qu'à l'époque de leur émission on trouve dans les textes, mention de C. Aurelius Cotta, fils de L. Aurelius, et consul en 502 (252 av. J.-C.). Il faut éviter de confondre les pièces qui portent le monogramme A (Aurelius) avec celles qui portent un autre monogramme presque semblable A (Allius) 3.



1. Tête de déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.

<sup>1</sup> Bergk. De Carm. Saliar. reliq. p. 1v.

<sup>2</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 287.

<sup>3</sup> V. Mommsen, Mon. rom, t. II, p. 237, note 4. V. aussi plus haut Ælia, p. 108.

R. AV. (Aurelius? en monogramme) ROMA. Diane surmontée d'un croissant, debout dans un bige galopant à droite.

Denier. - 3 fr.



- 2. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- i

  AV. (Aurelius?) ROMA Proue de navire à droite; devant, I.

As. — 3 fr.



- 3. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. Pareil au précédent, mais à droite, S.
   Semis. 3 fr.
- 4. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- R. Pareil aux précédents, mais à droite, quatre points. Triens. — 12 fr.



- 5. Tête d'Hercule coiffée de la peau de lion à droite; dans le champ, trois points.
- r. Pareil aux précédents, mais à droite, trois points. Quadrans. — 15 fr.



- 6. Tête de Mercure coiffée du pétase ailé, à droite; au-dessus deux points.
- R. Pareil au précédent, mais à droite, deux points.
   Sextans. 15 fr.



- 7. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
- R. Pareil aux précédents; mais à droite, un point. Once. — 15 fr.

### 2. Aurelius.

Monétaire vers l'an 520 (234 av. J.-C.).

L'interprétation du monogramme AVR par Aurelius paraît plus certaine que celle du monogramme précédent. Parmi les Aurelii connus historiquement, qui auraient pu, vers l'an 520, remplir les fonctions de magistrat monétaire, nous trouvons C. Aurelius, légat de Marcellus en 538 (216 av. J.-C.); L. Aurelius, questeur urbain

en 558 (196 av. J.-C.); et C. Aurelius Cotta, préteur urbain en 552 (202 av. J.-C.), consul en 554 (200 av. J.-C.) avec P. Sulpicius Galba. Rappelons qu'il faut éviter de confondre le monogramme AVR avec le monogramme AVTR qui appartient aux Autronii.





- 8. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- R. AVR. ROMA (Aurelius. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite.

  Denier. 50 fr.





- 9. Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tète d'aigle; derrière, V.
- R. AVR. ROMA (Aurclius. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite.

Quinaire. - 25 fr.



- 10. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. AVR. ROMA (Aurelius Roma). Proue de navire à droite; devant, I.

As. - 10 fr.

Variélés: sur les bronzes le monogramme AVR est tantôt au-dessus de la proue, tantôt à droite.

- 11. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
  - Pareil au précédent; mais avec la marque S. Semis. — 3 fr.



- 12. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
  - i). Pareil aux précédents, mais avec quatre points. Triens. — 10 fr.



- 13. Tête d'Hercule à droite coiffé de la peau de lion; dans le champ, trois points.
  - i). Pareil aux précédents, mais avec trois points. Quadrans. — 10 fr.





- 14. Tète de Mercure coiffé du pétase ailé, à droite; dans le champ, deux points.
  - R. Pareil aux précédents, mais avec deux points.
- 15. Sextans. 2 fr.

### 4. M. Aurelius Cotta.

### Monétaire vers 600 (154 av. J.-C.).

Il existe plusieurs personnages historiques qui portent le nom de M. Aurelius Cotta ou Cota. Mais M. Aurelius Cotta, édile en 538 (216 av. J.-C.) 1 vivait à une époque trop reculée pour qu'on puisse lui donner ces médailles. Decemvir sacrorum, puis ambassadeur auprès de Philippe de Macédoine, ce personnage mourut en 555 (199 av. J.-C.) 2. Un autre M. Aurelius Cotta fut lieutenant de L. Scipio Asiaticus dans la guerre contre Antiochus le Grand, roi de Syrie en 565 (189 av. J.-C.) 3. Mommsen 4 le regarde encore comme trop ancien pour avoir pu frapper les pièces au nom de M. Aurelius Cotta: elles ont été émises par un troisième Aurelius, peut-être fils ou petit-fils de ce dernier, et qui nous paraît tout désigné dans le père de trois Aurelii, nés vers le milieu du viie siècle et fils d'un Marcus. Ce Marcus qui est sans doute le monétaire, n'est pas connu autrement. Le bige de Centaures qui figure sur son denier n'a pas encore été expliqué. Ce type nous paraît se rapporter aux victoires que gagna M. Aurelius Cotta, père du monétaire, dans la guerre contre Antiochus le Grand. En effet, le roi de Syrie, appelé en Grèce par les Etoliens, fut battu complètement aux Thermopyles, sur les confins de la Thessalie et de l'Epire, et c'est dans cette contrée que la légende mythologique place le combat d'Héraclès avec les Centaures. On peut donc conjecturer que le monétaire, M. Aurelius Cotta, a placé ce type sur son denier pour rappeler les victoires auxquelles son père a pris part dans le pays où Hercule et les Centaures étaient particulièrement honorés. Ce qui justifie pleinement cette interprétation, c'est qu'il existe. ainsi qu'Eckhel l'avait déjà remarqué , de petits bronzes de Horreum d'Epire, sur lesquels on voit, au droit, la tête d'Hercule, et au revers, un Centaure galopant. Horreum était situé à peu près sur le champ de bataille où M. Aurelius Cotta remporta la victoire. La ressemblance assez frappante du type de notre denier avec le type qui figure au revers du denier de C. Renius, et au revers du denier anonyme avec le croissant (V. plus haut, p. 47), nous porte à croire

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXIII, 30.

<sup>2</sup> Tit. Liv. XXIX, 38; XXX, 25; XXXI, 50.

<sup>3</sup> Tit. Liv. XXXVII, 52.

<sup>4</sup> Mon. rom., t. II, p. 286.

<sup>5</sup> Doctr. num. vct., t. V, p. 147.

que ces trois pièces sont contemporaines et ont été frappées par le même collège monétaire.





- 16. COTA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, X.
- n). M. AVRELI. ROMA (Marcus Aurelius. Roma). Hercule nu, tenant sa massue, debout dans un bige de centaures qui tiennent chacun une branche d'arbre et galopent à droite.

Denier. — 6 fr.



- 17. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
  - M. AVRELI. ROMA. (Marcus Aurelius. Roma).

    Proue de navire à droite; devant, S.

    Semis. 12 fr. (d'après Riccio) 1.



- 18. Tète d'Hercule à droite, avec la peau de lion et la massue; derrière, trois points.
- n). M. AVR. ROMA (Marcus Aurelius. Roma). Proue de navire à droite; devant, trois points.

  Ouadrans. 12 fr.

<sup>1</sup> Monete delle Famiglie, pl. VIII. n. 3.

### 4. Aurelius Rufus

Monétaire vers l'an 615 (139 av. J.-C.)

Les textes anciens ne mentionnent aucun Aurelius Rufus, et ce n'est que tout à fait conjecturalement qu'on interprète par Aurelius le monogramme W qu'on pourrait peut-être lire aussi bien AN (Annius? Antonius?). Le type du revers qui représente Jupiter lançant la foudre, est renouvelé des anciens deniers de l'époque primitive. Les deniers de L. Trebanius et de Papirius Carbo ont le même type et sont du même style.





- 19. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
  - R. AV. RVF. ROMA (Aurelius? Rufus.Roma). Jupiter tenant un sceptre et un foudre, debout dans un quadrige galopant à droite.

Denier. - 3 fr.

## 5. M. Aurelius Scaurus Monétaire en 662 (92 av. J.-C.)

Ce magistrat est connu historiquement. Fils de M. Aurelius Scaurus, consul suffectus en 646 (108 av. J.-C.), il fut questeur à Ephèse, vers l'an 684 (70 av. J.-C.)'. Ses monnaies portent, avec son nom, ceux de L. Licinius Crassus et de Cn. Domitius Ahenobarbus, qui furent censeurs en 662 (92 av. J.-C.), date des médailles. On trouve de même avec le nom des censeurs M. Aurelius Scaurus et Cn. Domitius, d'autres noms qui permettent d'établir qu'il y eut à cette époque cinq magistrats monétaires: M. Aurelius Scaurus; L. Cosconius; C. Poblicius Malleolus; L. Pomponius; L. Porcius Licinus. Nous avons essayé d'expliquer ce fait et d'interpréter le type des médailles qui portent tous ces noms, aux monnaies de Cn. Domitius Ahenobarbus.

<sup>1</sup> Cic. Verr. I, 33.





- 20. M. AVRELI. ROMA. (Marci Aurelii. Roma). Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; derrière, \*.
- R. SCAVRI. L. LIC. CN. DOM. (Scauri, Lucio Licinio, Cnæo Domitio, sous entendu censoribus). Guerrier gaulois nu, tenant le carnyx et un bouclier et lançant un javelot, debout dans un bige galopant à droite. Denier dentelé. 2 fr.

#### 6. L. Aurelius Cotta

Questeur vers 664 (90 av. J.-C.)

L. Aurelius Cota ou Cotta fut questeur vers 665 (89 av. J.-C.). préteur en 684 (70 av. J.-C.), consul en 689 (65 av. J.-C.) et censeur l'année suivante. Il prit une part active à la répression de la conspiration de Catilina, puis, lors de la guerre civile, il se rangea dans le parti de Jules César. Il fut même un dé ceux qui proposèrent de donner au dictateur le titre de roi, parce qu'on prétendait avoir lu dans les libri fatales que l'empire des Parthes ne pourrait être subjugué que par un roi. Le type de son denier est particulièrement intéressant; au droit, la tête de Vulcain avec les tenailles ressemble exactement au symbole monétaire qui figure dans le champ du denier de L. Caesius, et rappelle les pièces autonomes de Malaca en Espagne 1, ou plutôt celles de Lipara, île dans laquelle le culte de Vulcain était particulièrement en honneur. L. Cota choisit ce type pour commémorer, comme l'a fort bien vu Cavedoni, la conquête de cette île par un de ses ancêtres, L. Aurelius Cotta, en 502 (252 av. J.-C.) 2. L'aigle du revers tient dans ses serres le foudre forgé par Vulcain. La dentelure des bords indique au surplus, une fabrique provinciale, et l'on rencontre souvent des exemplaires de ce denier

<sup>1</sup> Delgado. Medallas autonomas de Espana. T. II, pl. XLIX.

<sup>2</sup> Cavedoni. Saggio, p. 132.

qui sont fourrés. L. Aurelius Cotta fit probablement frapper ce denier comme questeur, et son collègue paraît avoir été L. Cornelius Scipio Asiagenus.





- 21. Tète barbue de Vulcain à droite, coiffée du bonnet conique; derrière, des tenailles et la marque ¥; devant, quelquefois une lettre alphabétique qui varie; le tout dans une couronne de myrte.
  - n. L. COT. (Lucius Cota). Aigle éployé sur un foudre; dans le champ, quelquefois une lettre alphabétique qui varie; le tout dans une couronne de laurier.

    Denier dentelé. 2 fr.

Variélé barbare, avec la légende ainsi déformée : TOO.11.

Le musée Hunter possède une pièce en bronze dont voici la description: Tête de Mercure avec le pétase ailé à droite; sur l'épaule le caducée; devant, le monogramme M. R. Buste de Vulcain coiffé du bonnet conique; derrière, des tenailles. — Cette pièce qui est attribuée à la ville d'Ancyre, nous paraît être un sextans frappé dans l'île de Lipari par un membre de la gens Aurelia<sup>2</sup>.

# XXI. AUTRONIA

Macrobe <sup>3</sup> cite un Autronius Maximus qui vivait au v<sup>6</sup> siècle de Rome, mais on ne sait rien de plus à son sujet, et c'est seulement dans le dernier siècle de la République que les Autronii acquièrent historiquement quelque importance. Ils portent tous, alors, le nom de Paetus. Le premier d'entre eux qui parvint au consulat est P. Autronius Paetus, consul en 688 (65 av. J.-C.) avec P. Cornelius Sylla.

Zeitschrift für Numismatik T. IV, 1877, p. 40.

<sup>2</sup> Combe. Mus. Hunter, p. 26, et pl. V, n. 3.

<sup>3</sup> Saturn. 1. 11-2.

C'était un orateur « voce peraculé alque magné » dit Cicéron '. Il prit part à la conspiration de Catilina et fut exilé en Epire.

C'est à un membre inconnu de la gens Autronia qu'il faut attribuer les médailles qui portent le monogramme AVTR, et qui ont été frappées vers l'an 520 (234 av. J.-C.). Répétons la remarque que nous avons faite en parlant de la famille Aurelia, à savoir, qu'il faut éviter de confondre les monogrammes AVR (Aurelius) et AVTR (Autronius). Sur les pièces mal conservées, il est souvent difficile de se prononcer, car elles sont de même époque et de mêmes types. Ce qui les distingue, c'est la haste du T qui, dans Autronius, fait une saillie très prononcée sur l'ouverture de la lettre V qui précède.





- 1. Tète de la déesse Rome avec le casque ailé, à droite; derrière, X.
- i). AVTR (en monogramme) ROMA (Autronius. Roma).
   Les Dioscures à cheval, galopant à droite.
   Denier. 80 fr.





- 2. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
- R). AVTR (en monogramme) ROMA.(Autronius.Roma). Proue de navire; devant, I.

As. — 15 fr. (d'après Riccio)'.

- 3. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- 1 Brut. c. 68.
- 2 Le monete delle antiche famiglie di Roma, p. 33, pl. VIII, 2.

ri. AVTR (en monogramme) ROMA. Proue de navire; devant, S.

Semis. — 15 fr. British Museum.

#### XXII. AXIA

Sur les monnaies, le nom des Axii est orthographié Axsius, tandis que dans les auteurs, on trouve plutôt Axius. On écrivait de même indifféremment Alexsandrea et Alexandrea, Maxsumus et Maxumus. Les Axii sont peu connus, et on ne les voit apparaître que vers la fin de la République. Q. Axius était l'ami intime de Cicéron, et ce dermer qui en parle fréquemment dans ses écrits, le met en scène dans le troisième livre de son de Re Rustica 1. Nous ne pouvons savoir quel était son degré de parenté avec L. Axius Naso, fils d'un autre Lucius, et qui fut proscrit par les triumvirs pendant la dernière guerre civile. C'est à ce proscrit qu'on attribue les monnaies qui portent son nom et qui ont été émises vers 685 (69 av. J.-C.), au nom de l'autorité sénatoriale. L. Axsius Naso était sans doute édile, questeur ou préteur urbain, et son collègue paraît avoir été T. Vettius Sabinus. Borghesi a prouvé que la tête jeune, avec un casque orné de plumes. qu'on voit sur le denier de L. Axius Naso est la tête de Mars 2. Valère Maxime dit en effet en parlant du casque de ce dieu : galea duobus distincta pinnis. Cependant, il convient d'observer que la déesse Rome a un casque à aigrette presque identique, sur les deniers de Q. Lutatius Cerco et sur d'autres encore. Quant au type du revers, Diane chasseresse dans un bige de cerfs, Cavedoni \* croyait qu'il fait allusion à l'origine de la famille Axia, qui venait, dit-il, probablement des environs de Pérouse ou de la Sabine, où Diane chasseresse devait avoir un culte particulier. Mais Longpérier a donné de ce type du revers, une interprétation plus rationnelle ». Le char est trainé par des axis et non par des cerfs; le nom de ces animaux est donc une allusion directe au nom de la famille Axia, et il suffit à expliquer le type du revers du denier.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Cic. ad Att. III, 15; IV, 15.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Borghesi. Œuvr. compl., T. I, p. 144.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Val. Max. I, viii, 6.

<sup>1</sup> Revue numismatique, 1857, p. 102.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mém. de la Société des Antiquaires de France. T. XXI, p. 357. Cf. Œuvres de A. de Longpérier, publiées par G, Schlumberger, T. II, p. 289.

AXIA. 247





- 1. NASO, Tète de Mars à droite, avec un casque orné de deux aigrettes; devant, S. C. (Senatus consulto); derrière, un nombré variable.
- R. L. AXSIVS. L. F. (Lucius Axsius Lucii filius). Diane debout, tenant une haste, dans un bige d'axis suivi de deux chiens et précédé d'un troisième; dans le champ, un nombre qui varie.

  Denier. 30 fr.





- NASO. Tète de Mars à droite, avec un casque orné de deux aigrettes et d'une longue crinière; devant, S. C. (Senatus consulto); derrière, un nombre variable.
- R). Même revers que le denier précédent; dans le champ, un nombre qui varie.

Denier. — 30 fr.

Les monnaies de bronze qui suivent, ont été frappées en Sicile, probablement même à Panorme <sup>1</sup>. Cela paraît certain, au moins pour le n. 6, comme l'a prouvé Eckhel <sup>3</sup>, et ces pièces devraient plutôt prendre place parmi les monnaies coloniales. Le cognomen *Naso* a en outre été porté dans un grand nombre de familles, par exemple les Julia, Otacilia, Valeria, Voconia. Il est donc difficile de choisir et de fixer l'attribution de ces médailles que nous ne donnons ici que pour

<sup>1</sup> Catalogue of the British Museum, Sicily, p. 126.

<sup>2</sup> Eckhel. Doctr. num. vet., T. V, p. 148.

nous conformer à l'usage reçu. Fr. Lenormant croit pourtant que ces pièces pourraient être de L. Axius Naso, dont nous avons. plus haut, donné les espèces frappées dans l'atelier de Rome <sup>1</sup>.





- 1. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. NASO, dans une couronne de laurier.

As. - 3 fr.

Variété barbare avec l'inscription IASO. British Museum 2.





- 2. Tête laurée de Jupiter à gauche.
- R. NASO, dans une couronne de laurier.Semis. 3 fr.





- 3. Tète de femme voilée et diadémée, tournée à gauche.
- n. NASO, dans une couronne de laurier.

P. Br. — 5 fr. (d'après Riccio) 3.

2 Catalogue, Sicily, p. 126, n. 4.

<sup>1</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'Antiquité, T. II, p. 279.

<sup>3</sup> Le monete delle famiglie, p. 33, pl. LIII. Cette pièce n'est peut-être que le semis précédent retouché ou mai conservé.





- 4. Tète laurée de Jupiter à gauche.
- R. NASO. Guerrier debout regardant à gauche, armé d'un casque, d'une haste et d'un glaive (?); à ses pieds, un bouclier.

M. Br. - 2 fr.

#### XXIII. BAEBIA

Cette tribu plébéienne compte un certain nombre de représentants illustres parmi lesquels nous citerons, en dehors des monétaires, Q. Baebius Tampilus, ambassadeur auprès d'Annibal en 536 (218 av. J.-C.); Q. Baebius, tribun du peuple, en 554 (200 av. J.-C.) qui persuada au peuple de ne pas faire la guerre à Philippe V de Macédoine 1; M. Baebius, un des trois commissaires délégués en Macédoine en 568 (186 av. J.-C.) 2; L. Baebius, envoyé en 586 (168 av. J.-C.) pour préparer l'expédition de Paul-Emile et la conquête de la Macédoine 3.

Les magistrats monétaires de la gens Baebia sont : Cn. Baebius Tampilus; M. Baebius Tampilus; et peut être un autre Q. Baebius incertain.

## 1. Cn. Babius Tampilus

Monétaire vers 537 (217 av. J.-C.)

Ce personnage était fils de Q. Baebius Tampilus envoyé en ambassade à Sagonte, auprès d'Annibal en 536 (218 av. J.-C.) 4. Il fut lui-même tribun du peuple en 550 (204 av. J.-C.) et engagea une lutte violente contre les censeurs M. Livius Salinator et C. Claudius

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv. XXIX, 6.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Polyb. XXXIII, 6.

<sup>3</sup> Tit. Liv. XLIV. 18.

<sup>4</sup> Tit. Liv. XXI, 6, 9, 18. Cic. Phil. v, 10, 27.

Nero; plus tard, en 555 (199 av. J.-C.), il fut préteur et reçut le commandement de l'armée engagée dans la guerre contre les Insubrii et les Ligures de la Gaule cisalpine. Plus tard, nous le voyons un des triumvirs chargés de l'établissement d'une colonie, dans cette région; enfin il fut consul en 572 (182 av. J.-C.), et proconsul l'année suivante, dans la Gaule cisalpine <sup>1</sup>. C'est probablement ce personnage qui fit frapper, vers 537, les pièces qui portent seulement le monogramme **TAP** (Cf. plus haut, p. 53 et suiv.).







- 1. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
- R. TAMP. ROMA (Tampilus, en monogramme). Les Dioscures à cheval galopant à droite.

Denier. - 10 fr.

Le monogramme AP. placé dans le champ du revers est, tantôt au-dessus, tantôt au-dessous des Dioscures. Les pièces qui ont ce monogramme sous les Dioscures sont un peu plus rares (30 fr.).





- 2. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, V.
- iì. TAMP. ROMA. Les Dioscures à cheval galopant à droite. Le monogramme est sous les chevaux des Dioscures.

Quinaire. — 60 fr.

<sup>1</sup> Val. Max. VII, 2, 6; Tit. Liv. XXIX, 37; XXXI, 49, 50; XXXII, 1, 7; XXXIX, 23, 56; XL, 1, 16, 25.





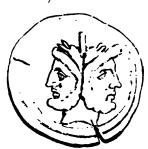
- 3. Tête de la déess e Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
- iì. TAMP. ROMA (Tampilus, en monogramme). Diane dans un bige galopant à droite; le monogramme est placé au-dessus du bige.

Denier. - 80 fr.





- 4. Tète laurée de Jupiter à droi le.
- r). TAMP. ROMA (Tampilus). Victoire debout tournée à droite et couronnant un trophée.
   Victoriat. 25 fr.
- 5. Variété avec le monogramme **IR** (Tampilus) tourné à rebours, d'après Riccio).





- 6. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. TAMP. ROMA (Tampilus, en monogramme). Proue de navire; à droite, I.

  As. 12 fr.





- 7. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S
- R. Mème revers; mais à droite, S.Semis. 12 fr.



- 8. Tète casquée de la déesse Rome à droite; en haut, quatre points.
- m. Même revers; mais à droite, quatre points.
   Triens. 12 fr.





- 9 Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- R. Même revers; mais à droite, trois points.Quadrans. 12 fr.



10. Tête de Mercure à droite, coiffée du pétase ailé; au-dessus, deux points.

Mème revers; mais à droite, deux points.Sextans. — 15 fr.



- 11. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
  - Mème revers; mais à droite, un point.
     Once. 25 fr.

## 2. M. Bæbius Q. f. Tampilus Monétaire vers 610 (144 av. J.-C.).

On connaît un M. Baebius Tampilus, second fils de Q. Baebius Tampilus, et frère du magistrat dont nous venons de décrire les médailles. Préteur en 562 (192 av. J.-C.), il prit une part active à la guerre contre Antiochus le Grand, roi de Syrie, et il devint consul en 573 (181 av. J.-C.) avec P. Cornelius Cethegus <sup>1</sup>. On a généralement attribué à ce personnage le denier qui suit, et qui porte Marcus Baebius, Quinti filius, Tampilus. Mais la belle conservation de ce denier trouvé dans certains dépôts a permis de reconnaître qu'il ne remonte pas au delà du vii siècle <sup>2</sup>, et le style de la pièce confirme cette date. Malheureusement, l'histoire ne mentionne, au vii siècle, aucun personnage du nom de M. Baebius, fils d'un Quintus; il paraît avoir eu pour collègues C. Curiatius Trigeminus et Q. Fabius Labeo.

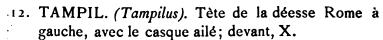
Le type d'Apollon dans un quadrige et armé d'un arc et d'une flèche est difficile à expliquer. Cohen pense qu'il se rapporte à la peste qui désola Rome en 573 et 574 (181 et 180 av. J.-C.) 3. Nous savons qu'on éleva à Apollon un temple à Rome dès le temps des Décemvirs, et que plus tard, vers 329 environ (425 av. J.-C.), on le rebâtit à l'occasion d'une peste, sur l'injonction des livres Sibyllins; dans la suite des temps, chaque fois que la peste sévissait dans Rome, on invoquait particulièrement Apollon Sauveur. Mais on ne voit

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXXIV, 45; XXXV, 10, 23, 24; XXXVI; XXXIX, XL, pass.

<sup>2</sup> Mommsen. Mon. rom. T. II, p. 297, note 1.

<sup>- 3</sup> Cohen. Descr. gen.,p. 58.

point, dans l'histoire, qu'un Baebius, ancêtre du monétaire, ait été mêlé à un événement de ce genre. Cavedoni 1 reconnaît dans l'Apollon représenté sur les monnaies de Baebius, l'Apollon Arnasius, particulièrement honoré dans la ville d'Arna, en Ombrie. Cet Apollon étrusque, dont les attributs sont identiques à ceux de notre denier. se trouve avec la légende ARNASI sur des pièces des empereurs Trebonien Galle et Volusien dont la famille était originaire d'Arna. Ce rapprochement est ingénieux; mais faut-il en conclure avec Cavedoni, que la gens Baebia était originaire d'Arna? Rien ne confirme cette conjecture. On pourrait plutôt, ce semble, admettre que ce type d'Apollon se rapporte à l'histoire de l'un des ancêtres du monétaire, peut-être Q. Baebius Tampilus qui occupait à Rome quelque charge importante, quand on institua en 542 (212 av. J.-C.). les ludi Apollinares. On sait que ces jeux, qu'on célébra pour la première fois pendant la seconde guerre Punique, avaient pour but d'attirer sur Rome la protection d'Apollon. La légende rapporte qu'un jour le peuple était rassemblé pour leur célébration, et écoutait le chant d'un vieux mime, lorsqu'un grand cri s'éleva tout à coup dans l'assistance : « L'ennemi est aux portes de la ville. » On se précipite en masse au dehors; mais soudain, une grêle de traits tombe du ciel sur les assiégeants qui s'enfuient, et le peuple romain retourne sans inquiétude aux fêtes du dieu sauveur. Le vieux mime n'avait pas interrompu son chant, de sorte que les jeux n'eurent qu'à continuer. Plus tard, en souvenir de la légende, un dicton populaire se forma, et, l'on disait : Salva res est dum cantat senex \*. C'est peut-être ce fait qui s'est passé sous la préture probable de Q. Baebius Tampilus qui présidait les jeux, que rappelle le revers des médailles de son descendant : Apollon est représenté en effet lançant ses flèches sur les ennemis.



ij. ROMA. M. BAEBI. Q. F. (Roma. Marcus Bæbius.

<sup>1</sup> Nuovi Studii, p. 16.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Macrob. I, 17, 25. Festus, p. 326. Cf. Preller. Ræmische Mythologie, p. 270.

Quinti filius). Apollon à demi nu, le manteau flottant, tenant une palme, un arc et une flèche, debout dans un quadrige galopant à droite.

Denier 1, - 2 fr.

Le revers de ce denier a servi à fabriquer une pièce hybride avec le droit du denier de Q. Marcius Libo 2.

## 3. Q Barbius (?)

Nous avons suivi l'usage généralement admis en classant à la gens Baebia deux pièces de coin étranger à l'atelier de Rome, et qui portent simplement Q. B. qu'on interprète par Quintus Baebius. Mais cette lecture est fort conjecturale, et nous ne voyons point, dans l'histoire, à quel personnage on peut rapporter ces monnaies. On ne saurait songer à Q. Baebius Tampilus, le monétaire dont nous avons parlé plus haut, ni à Q. Baebius tribun du peuple en 554 (200 av. J.-C.); les pièces sont beaucoup plus récentes; et elles ont été frappées en Sicile dans l'atelier de Panorme vers la fin de la République <sup>3</sup>.





- 13. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
  - R). Q. B. (Quintus Bæbius) entre deux branches de laurier.

As. - 15 fr.

- 14. Tête d'Hercule jeune, coiffée de la peau de lion.
- r). Q. B. (Quintus Bæbius). Massue. Quadrans. — 10 fr. British Museum '.

4 Catalogue, Sicily, p. 127.

¹ Dans le Dictionnary of greek and roman Biography and Mythology de W. Smith, nous trouvons (T. I, p. 974) un denier identique, avec la légende du revers : BAEBI. M. F.; cette légende est sans doute le résultat d'une fausse lecture, si la pièce n'est pas l'œuvre d'un faussaire moderne.

<sup>2</sup> Zeitschrift für Numismatik, T. IV, 1877, p. 29.

<sup>3</sup> Catalogue of the British Museum. Sicily, p. 127.

## XXIV. BARBATIA

Famille peu connue et que l'on voit apparaître seulement vers la fin de la République, dans la personne du monétaire M. Barbatius Philippus. On trouve encore mentionnés M. Barbatius Pandarus, un affranchi <sup>1</sup>, et une femme du nom de Barbatia Felicula <sup>2</sup>. Mais il n'est pas sûr que tous ces personnages appartiennent à la même tribu.

M. Barbatius Philippus que nous venons de nommer, était questeur de Marc Antoine en 714 (40 av. J.-C.). Il était d'une basse extraction, et d'esclave fugitif, il devint soldat de César, puis préteur : « Barbatius Philippus, quum servus fugitivus esset, Romæ... prætor designatus est ». (Dig. I, 14, 3.) Ses deniers ont été émis pendant le consulat de L. Antonius, comme l'indique la pièce n. 3, c'est-à-dire, en l'an 713 (41 av. J.-C.); on y voit les têtes d'Octave, de Marc Antoine, et de Lucius Antonius, frère de ce dernier. Ces pièces ont été frappées en Orient; c'est Borghesi <sup>2</sup> qui en fixa le premier l'atfribution à un Barbatius; avant lui, on lisait Barbatus, et on donnait ces monnaies à un M. Valerius Barbatus.

- M. ANT. IMP. AVG. III VIR R. P. C. M. BARBAT.
   Q. P. (Marcus Antonius imperator augur, triumvir reipublicae constituendae. Marcus Barbalius quaestor provincialis). Tête nue de Marc Antoine à droite.
- N. CAESAR IMP. PONT. III VIR R. P. C. (Cæsar imperator, pontifex, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue d'Octave à droite.

Aureus. 8 gr. 05 — 200 fr. (Antonia, n. 50).

2. Même pièce en argent.

Denier. - 30 fr. (Antonia, n. 51).

Ce dernier est quelquesois d'une sabrique barbare; alors, on lit BARRAT, ou bien la légende est mal ponctuée.

- 3. Même description et même type.
- N. L. ANTONIVS COS. (Lucius Antonius, consul). Tête nuc de Lucius Antonius, à droite.

Denier. - 100 fr. (Antonia, n. 49).

<sup>1</sup> Renier. Inscript. de l'Algérie, 3963.

<sup>2</sup> Mommsen. Inscr. regn. Neapol. 6442.

<sup>3</sup> Borghesi. Œuvr. compl. T. I, p. 353, et 427 et suiv.

#### XXV. BETILIENA

Le premier des Betilieni qui apparaisse dans l'histoire, est L. Betilienus Vaarus qui occupa, vers l'an 620 (134 av. J.-C.), la charge de censeur à Aletium, en Calabre <sup>1</sup>. P. Betilienus Bassus, un descendant de ce personnage, remplit les fonctions de triumvir monétaire, sous le règne d'Auguste; il ne frappa que des petits bronzes, et il est inconnu autrement que par les médailles. Il fit partie vers 745 (9 av. J.-C.) d'un collège monétaire dont les autres membres sont C. Nævius Capella, C. Rubellius Blandus, L. Valerius Catullus. Sénèque <sup>2</sup> parle d'un certain Betilienus Bassus, qui mourut sous le règne de Caligula; c'était peut-être le fils du monétaire; on croit aussi qu'il s'agit du personnage que Dion Cassius <sup>2</sup> nommé Betillinus Cassius, et qui, l'an 40 de notre ère, fut condamné à mort par Caligula.





- P. BETILIENVS BASSVS. Dans le champ, S. C. (Senatus consulto).
- R. III VIR A. A. A. F. F. (Triumvir aere, argento, auro, flando, feriundo). Enclume monétaire.

  P. Br. 1 fr.

## XXVI CÆCILIA

Des membres de cette tribu plébéienne sont mentionnés dans les auteurs, dès le commencement du v° siècle avant notre ère; mais ce n'est que deux siècles plus tard que leurs descendants parviennent aux grandes charges de l'État. Le premier des Cæcilii qui obtint le consulat, est L. Cæcilius Metellus Denter, en 470 (284 av. J.-C.).

<sup>1</sup> Corp. inscr. lat. T, I. n. 1166; Garrucci. Sylloge, n. 1517.

<sup>2</sup> De Ira, 111, 18.

<sup>3</sup> Dion Cass. LIX, 25.

Depuis cette époque, la gens Cæcilia occupa toujours un rang brillant dans la République, et ses membres, comme ceux de beaucoup d'autres familles, se forgèrent une origine mythologique; ils prétendaient descendre de Cæculus, le fondateur légendaire de Préneste, qui se disait fils de Vulcain; une tradition leur donnait pour ancêtre Cæcus, un des compagnons d'Enée <sup>1</sup>. Ni l'une ni l'autre de ces traditions ne paraît s'être manifestée dans les types monétaires.

Les magistrats de la gens Cacilia sont, dans l'ordre chronologique:

1. Cæcilius Metellus; 2. A. Cæcilius; 3. C. Cæcilius Metellus
Caprarius; 4. Q. Cæcilius Metellus; 5. M. Cæcilius Metellus Q. s.;
6. Q. Cæcilius Metellus; 7. Q. Cæcilius Metellus Pius; 8. L. Cæcilius Metellus; 9. Q. Cæcilius Metellus Pius Scipio.

Ce n'est qu'avec de grandes réserves, comme on le verra, que nous avons fait l'attribution de monnaies à plusieurs de ces personnages. Les mêmes noms ont été portés, souvent à une époque contemporaine, par plusieurs personnages à la fois, et aucun élément de critique ne vient en aide au numismatiste pour déterminer son choix.

— Remarquons en outre que rien n'autorise à interpréter par Metellus plutôt que par tout autre nom dont les premières consonnes sont MT, le monogramme M; nous avons donc décrit les pièces qui le portent seulement aux monogrammes incertains. (V. plus haut, p. 53 et suiv.)

#### 1. Cacilius Metellus

#### Monétaire vers 537 (217 av. J.-C.)

Les monnaies qui suivent et qui portent le monogramme ME, ont la plus grande analogie de fabrique avec les pièces attribuées à L. Furius Purpureo, Q. Lutatius Catulus et C. Terentius Varo. Le magistrat qui les a fait frapper était sans doute un fils de L. Cæcilius Metellus, consul en 503 (251 av. J.-C.), pendant la première guerre Punique, plus tard pontifex maximus, et enfin dictateur en 530 (224 av. J.-C.). On les a même attribuées conjecturalement à L. Cæcilius Metellus lui-même, en leur assignant une date qui nous semble trop reculée <sup>3</sup>. Mommsen <sup>4</sup> a cru que ces monnaies portaient le monogramme ME qui n'existe pas. Les pièces en bronze décrites par Cohen, avec un bouclier macédonien et ce prétendu monogramme

<sup>1</sup> Festus, s. v. CÆCULUS.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour l'histoire de tous les Metelli, v. Drumman, Geschichte Roms. T. 11, pp. 17-58.

<sup>3</sup> Bahrseldt, dans la Numismatische Zeitschrift, 1831, p. 151.

<sup>4</sup> Mon. rom. T. II, p. 240.

sont des pièces refaites ou mal lues <sup>1</sup>. M. Bahrseldt, qui l'a démontré, admet cependant l'authenticité d'un quadrans de sa collection qui le porterait réellement, sans le bouclier macédonien. Je ne crois pas plus à l'authenticité du monogramme sur la pièce de M. Barhrseldt que sur celles que cet auteur a récusées lui-même. Les prétendus bronzes avec Æ, ou bien portent une légende resaite, ou bien sont mal lus et doivent rentrer dans la catégorie des pièces au monogramme Æ (Mænius) ou Æ, ou Æ.





- 1. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
- H. ME. ROMA (Metellus?). Les Dioscures à cheval galopant à droite.

Denier. - 15 fr.





- 2. Tète laurée de Jupiter à droite.
- R. ME. ROMA (Metellus?). Victoire debout, tournée à droite et couronnant un trophée.

Victoriat. — 4 fr.





3. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.

1 Cohen. Descript. gen. p. 60, non 10, 11 et 12 (semis, triens et quadrans).

R). ME. ROMA (Metellus?). Proue de navire; devant, I. As. — 2 fr.



- 4. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- Nème revers; mais devant la proue, S. Semis. 5 fr.



- 5. Tête casquée de la déesse Rome à droite; au-dessus, quatre points.
- R. Mème revers; mais devant la proue, quatre points. Triens. — 10 fr.



- 6. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- R. Même revers; mais devant la proue, trois points. Quadrans. — 10 fr.
- 7. Tête de Mercure à droite, avec le pétase ailé; audessus, deux points.
- R. Mème revers; mais devant la proue, deux points. Sextans. 15 fr.

#### 2. A. Cæcilius

#### Monétaire vers l'an 565 (189 av. J.-C.)

Ce personnage n'est connu que par une mention qu'en fait Tite Live 1 qui nous dit qu'il était édile du peuple en 565 (189 av. J.-C.). C'est Borghesi 2 qui, le premier, a proposé de lui attribuer les pièces qui portent A. CÆ, qu'on a généralement attribuées à la gens Cæcina 2. Mais cette dernière famille, bien que d'origine antique puisqu'elle remonte jusqu'aux Etrusques, n'était pas encore nationalisée à Rome à l'époque où les pièces ont été frappées; elles sont en effet, bien antérieures à la loi Papiria qui réduisit l'as au poids d'une once et qui fut promulguée vers l'an 665 (89 av. J.-C.) 4. Or, aucun membre de la gens Cæcina ne parvint aux honneurs, à Rome, avant la fin du dernier siècle avant notre ère. Il est donc bien plus rationnel de compléter l'abréviation A. CÆ par Aulus Cæcilius, puisque nous trouvons un personnage de ce nom à l'époque de la fabrication des monnaies en question. La gens Cæcina est à supprimer de la liste des familles qui ont fourni des monétaires à la république romaine.



8. Tête laurée de Janus; au-dessus, I. A. CAE. ROMA (Aulus Caecilius. Roma). Proue de navire; dans le champ, I.

As. - 1 fr.

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXXVIII, 35.

<sup>2</sup> Cité par Riccio. Le Monete delle antiche famiglie, p. 40.

<sup>3</sup> V. Cohen. Descript. gen. p. 66.

<sup>4</sup> V. Introduction, § 3.



- 9. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. Mème revers, mais dans le champ, S. Semis. 10 fr.



10. Tête de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.

Même revers; mais dans le champ, quatre points. Triens. — 2 fr.



- 11. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- Ry. Même revers; mais dans le champ, trois points.

  Ouadrans. 1 fr.
- 12. Tête de Mercure à droite, coiffée du pétase ailé: dans le champ, deux points.
- r). Mème revers; mais dans le champ, deux points. Sextans. — 15 fr.
- 13. Tète casquée de la déesse Rome à droite.

R. A. CAE (Aulus Caecilius) dans une couronne.

Once. — 30 fr. (citée par Mommsen) 1.

# 3. C. Cæcilius Metellus Caprarius Monétaire vers 620 (134 av. J.-C.)

Ce personnage était le quatrième fils de O. Metellus Macedonicus. On ne sait d'où lui vient son surnom. Il servit sous Scipion l'Africain au siège de Numance en 621 (133 av. J.-C.)2 et il fut consul en 641 (113 av. J.-C.) avec Cn. Papirius Carbo. Après une campagne contre les Thraces, il revint triompher à Rome et obtint la censure avec son cousin Q. Metellus Numidicus en 652 (102 av. J.-C). Le casque de la déesse Rome sur le denier qu'on lui attribue avec vraisemblance, a une aigrette assez caractéristique et ressemble au casque de Persée qu'on voit sur d'anciennes monnaies des rois de Péonie, des autonomes de la Grande Grèce et des pièces romano-campaniennes (Cf. plus haut, p. 12, n. 7). Le revers, Jupiter dans un bige d'éléphants, fait allusion à la fameuse victoire remportée à Panorme par L. Cæcilius Metellus sur les éléphants carthaginois, en 503 (251 av-J.-C.). Les pièces de bronze forment deux séries, selon que la légende est écrite dans le champ ou sur la proue de vaisseau. Peutêtre même ces deux séries appartiennt-elles à deux magistrats différents. Quelquefois enfin on voit dans le champ de ces pièces, la tête d'éléphant.





- 14. ROMA. Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et surmonté d'une tête d'aigle; devant, \*
- n. C. METELLVS (Caius Metellus). Jupiter debout dans un bige d'éléphants marchant à gauche; audessus, une Victoire volant et tenant une couronne; les éléphants ont au cou une clochette.

Denier. — 3 fr.

<sup>1</sup> Mon. rom. T. II, p. 282, n. 82.

<sup>2</sup> Cic. de Off. 11, 66.



- 15. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. C. METE. ROMA (Caius Metellus. Roma). Proue de navire à droite; devant, S.

Semis. — 15 fr.



- 16. Tète d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
  - Pareil au précédent, mais à droite, trois points.
     Quadrans. 15 fr.



- 17. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. C. METELLVS (Caius Metellus) sur la proue de navire; dessous, ROMA; au-dessus, une tête d'éléphant avec la clochette au cou; à droite, S.

Semis. — 2 fr.

18. Variétés, avec C. METEL sur la proue; quelquesois, la tête d'éléphant manque, et dans ce cas, la légende est au-dessus de la proue.



- 19. Tête d'Hercule avec la peau de lion; derrière, trois points.
- Pareil au précédent, avec les mêmes variantes.
   Quadrans. -- 15 fr.
- Tête de Mercure à droite avec le pétase ailé; audessus, deux points.
- R). Pareil au précédent, avec les mèmes variantes. Sextans. 5 fr.

## 4. Q. Cwcilius Metellus

Monétaire vers 625 (129 av. J.-C.)

A l'époque où se placent les monnaies que nous décrivons plus bas, il se trouve plusieurs Metellus avec le prénom de Quintus, de sorte qu'on est incertain sur celui qui remplit la charge d'officier monétaire. On peut songer à Q. Metellus Nepos fils de Q. Metellus Balearicus, qui reçut le cognomen de Nepos parce qu'il était le petit-fils du Macédonien; il fut consul en 656 (98 av. J.-C.). Nous connaissons encore Q. Metellus Numidicus, le second des fils de Metellus Calvus, qui fut lui-même consul en 645 (109 av. J.-C.). Ce personnage est un des plus célèbres de la gens Cæcilia; de bonne heure il figure comme un des chefs du parti patricien, et il se rendit impopulaire par son arrogance. Pendant son consulat, il eut à faire la guerre à Jugurtha qu'il vainquit sur les bords du Muthul; Marius combattit sous ses ordres. Q. Metellus revint triompher à Rome en 647 (107 av. J.-C.) et on lui décerna le surnom de Numidicus. Censeur en 652 (102 av. J.-C.) il fut mêlé dès lors aux dissensions intestines de Rome et il soutint une lutte violente contre Marius et le tribun Saturninus.

C'est peut-être Q. Metellus Numidicus qui a signé les pièces qui portent Q. METE, et qui ont été frappées vers l'an 625 (129 av. J.-C.). Borghesi a émis l'opinion que ce monétaire fit partie du même collège que M. Vargunteius <sup>1</sup>. La grande ressemblance des deniers de

Borghesi. Œuvr. compl. T. II, p. 155. Mommsen. Mon. rom. T. II, p. 324.

ces deux personnages autorise cette conjecture; l'autre membre du collège fut sans doute M. Acilius M. f.: le quadrige de Jupiter étant représenté d'une manière exactement semblable aussi bien sur le denier de M. Vargunteius et de M. Acilius que sur celui de Q. Metellus.



- 21 Q. METE (Quintus Metellus). Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, ×
  - ROMA. Jupiter, tenant un foudre et une palme, debout dans un quadrige s'avançant au pas vers la droite.

Denier. - 1 fr.



- 22. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- n. Q. METE. ROMA (Quintus Metellus. Roma). Proue de navire; devant, S.

Semis. — 1 fr.



23. Variélé: avec Q. MET, sans que les lettres soient liées en monogramme.

24. Autre variété: le monogramme est quelquefois ainsi: Q. ME ou Q. ME ou encore Q. MEEL<sup>1</sup>.

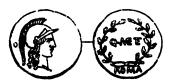


- 25. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
  - R. Q. METE. ROMA (Quintus Metellus. Roma). Proue de navire; dans le champ, quatre points.

    Triens. 1 fr.



- 26. Tète d'Hercule coiffée de la peau de lion, à droite; dans le champ, trois points.
  - iì. Même revers; mais dans le champ, trois points.Quadrans. 1 fr.



- 27. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
  - Q. METE. dans une couronne de chène; à l'exergue, ROMA.

Once. — 30 fr. Musée de Ravenne 2.

1 Bahrseld. Numismatische Zeitschrift. 1881, p. 165-166.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> D'après Riccio. cf. Bahrseldt Numismatische Zeitschrift, 1881, pl. III, 12.

## 5. M. Cæcilius Metellus Q. f.

Monétaire vers 631 (122 av. J.-C.)

Ce personnage était le troisième des fils de Q. Metellus Macedonicus; l'attribution des pièces qu'on lui donne paraît à peu près certaine. Il remplit la charge de magistrat monétaire avec Q. Fabius Maximus Eburnus et C. Serveilius vers l'an 631 (123 av. J.-C.). M. Metellus fut consul en 639 (115 av. J.-C.), avec M. Aemilius Scaurus. L'année suivante il fut envoyé comme proconsul en Sardaigne, et après un succès sur les insulaires révoltés il revint triompher à Rome 1. Le bouclier rond qui figure sur les pièces d'argent et de bronze est le bouclier macédonien, tel qu'on le voit sur les monnaies des anciens rois de Macédoine. Il rappelle, comme la couronne de laurier qui l'entoure, les victoires remportées dans ce pays par Q. Metellus Macedonicus le père du monétaire, dont nous avons parlé plus haut; on a figuré sur l'umbo du bouclier une tête d'éléphant en souvenir de la victoire d'un des ancêtres du monétaire, L. Cæcilius Metellus, sur les éléphants carthaginois en l'an 503 (251 av. J.-C.). Le dodrans de M. Metellus, qui est inédit, est un des rares spécimens de la division de l'as, qu'on rencontre dans la série romaine; il est à rapprocher de celui que fit frapper Cassius Longinus vers le même temps.

Cavedoni <sup>2</sup> et Mommsen <sup>3</sup> ont signalé un fait intéressant : c'est que les monétaires M. Cæcilius Metellus Q. f., Q. Fabius Maximus Eburnus et C. Serveilius qui furent ensemble triumvirs, ont frappé chacun deux classes de deniers : l'une avec la tête de Rome, et l'autre avec la tête d'Apollon, le revers est le même pour les deux séries. Mais ce qui paraît étrange, c'est que les pièces avec la tête d'Apollon sont d'un style différent des autres, ce qui pourrait porter à les classer à une époque beaucoup plus récente. Mommsen suppose que les deniers au type de la tête de Rome ont été refrappés trente ou quarante ans après leur première émission, mais cette fois avec la tête d'Apollon <sup>5</sup>. On pourrait peut être, de préférence, admettre que ces pièces sortent d'un atelier provincial.

<sup>1</sup> Vell. Paterc., I, 11, 18. Eutrop. IV, 25.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Saggio, p. 33.

<sup>3</sup> Hist. de la mon. rom. T. II, p. 339, note 3.

Annales de l'Instit. archéol, de Rome, 1863, p. 47 et 50.





- 28. ROMA. Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*.
  - R). M. METELLVS Q. F. (Marcus Metellus Quinti filius). Bouclier macédonien dont l'umbo est décoré d'une tête d'éléphant; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. — 2 fr.

29, Variété: Quelquesois on voit une étoile sur le casque de la déesse Rome.





- 30. ROMA. Tète diadémée d'Apollon à droite, les cheveux calamistrés; devant, \*
  - R. M. METELLVS. Q. F. (Marcus Metellus Quinti filius). Bouclier macédonien dont l'umbo est décoré d'une tête d'éléphant; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. - 2 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan.



31. Tète laurée de Vulcain à droite; derrière, S et trois

points disposés en triangle; au-dessous, des tenailles de forgeron.

N. METELLVS (Marcus Metellus) sur une proue de navire; à l'exergue ROMA; en haut dans le champ, un bouclier macédonien; à droite, S et trois points en triangle.

Dodrans. - 30 fr.



- 32. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
  - N. M. METELLVS (Marcus Metellus) sur une proue de navire; à l'exergue, ROMA; en haut dans le champ, un bouclier macédonien; à droite, S. Semis. — 1 fr.



- 33. Tète casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
  - R. Pareil au précédent; mais à droite, quatre points.
     Triens. 1 fr.



34. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.

13. Pareil aux précédents, mais à droite, trois points. Quadrans. — 1 fr.

## 6. Q. Cæcilius Metellus

Triumvir monétaire vers 646 (108 av. J.-C.)

Ce personnage fut triumvir monétaire avec M. Calidius et Cn. Fulvius; mais il est difficile de dire de quel Quintus Metellus il s'agit et de choisir parmi les nombreux personnages qui ont porté ce nom dans le cours du vii° siècle. Quatre d'entre eux furent consuls successivement en 656 (98 av. J.-C.), en 674 (80 av. J.-C.), en 694 (60 av. J.-C.), et en 697 (57 av. J.-C.). Celui qui fut consul en 656 portait le cognomen de Nepos: il était le fils de Q. Metellus Balearicus, et par conséquent le petit-fils de Q. Metellus Macedonicus; il eut lui-même deux fils : Q. Metellus Celer, consul en 694, et Q. Metellus Nepos, consul en 697. Le personnage qui fut consul en 674, portait le nom de Pius, et il était fils de Q. Metellus Numidicus. Comme la date précise des deniers décrits plus loin est inconnue, rien ne saurait fixer le choix du monétaire qui est sans doute un des quatre consuls que nous venons d'énumérer. Nous donnons aux familles Calidia et Fulvia les renseignements historiques que l'on connait sur les collègues de Q. Metellus.

- 35. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*\*.
- Ñ. M. CALID. Q. MET. CN. F. (Marcus Calidus, Quintus Metellus, Cnæus Fulvius). La Victoire tenant une couronne, debout dans un bige galopant à droite.

Denier. - 1 fr. (cf. Calidia).

- 36. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*X.
- R. CN. FOVL. M. CAL. Q. MET. (Cnæus Foulvius, Marcus Calidius, Quintus Metellus). La Victoire tenant une couronne, debout dans un bige galopant à droite.

Denier. — 1 fr. (cf. Fulvia).

- 37. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*\*
  - R. Q. MET. M. CALID. CN. FVL. (Quintus Metellus, Marcus Calidius, Cnæus Fulvius). La Victoire tenant une couronne, debout dans un bige galopant à droite.

Denier. — 1 fr.

Je ne connais cette pièce qui porte en premier lieu le nom de Q. Metellus, que par la description sommaire qu'en donne Mommsen (Mon. rom., T. II, p. 358, n° 166, b). Son existence me paraît fort problématique, et je suis porté à croire à une erreur de Mommsen.

## 7. Q. Cæcilius Metellus Pius

Monétaire vers 655 (99 av. J.-C.)

Les pièces qui suivent ne portent pas de nom de magistrat; on les classe néanmoins avec certitude aux Metelli parce que le nom du monétaire est remplacé par une tête d'éléphant, et l'on sait que l'éléphant était l'emblème de cette famille depuis que L. Cæcilius Metellus, consul en 503 (251 av. J.-C.), avait triomphé des éléphants carthaginois, en Sicile, lors de la première guerre Punique <sup>1</sup>. Parmi les Metelli, celui qui a frappé les pièces que nous plaçons vers l'an 655 (99 av. J.-C.) est fort probablement Q. Cæcilius Metellus Pius, fils de Q. Metellus Numidicus. Q. Metellus Pius avait à peine vingt-ans quand il accompagna son père en Numidie pour faire la guerre à Jugurtha en 645 (109 av. J.-C.). Il reçut en 655 (99 av. J.-C.) le surnom de Pius à cause de la piété filiale qu'il témoigna envers son père condamné à l'exil <sup>2</sup>. C'est probablement en cette année ou peu après, qu'il remplit la charge d'officier monétaire et qu'il mit sur son denier le bige de la déesse Pietas repré-

¹ Drumman, Geschichte Roms, T. II, p. 19. De même un peu plus tard, Q. Cæcilius Metellus Creticus fit frapper à Gortyne, pendant qu'il était proconsul de Crète, de l'an 688 à 691 (66 à 63 av. J.-C.) des tétradrachmes anonymes sur lesquels la tête d'éléphant, placée comme symbole monétaire à la fois au droit et au revers, suffisait à faire connaître son nom. Voy. Friedlaender, Zeitschrift für Numismatik T. X (1883), p. 119.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Drumman, Geschichte Roms, T. II, p. 41.

CÆCILIA. 273

sentée exactement comme plus tard sur les deniers de Sextus Pompée. Cet emblème accompagné de la tête d'éléphant suffisait à révéler son nom <sup>1</sup>. Préteur en 665 (89 av. J.-C.), il fut un des principaux chefs de l'armée romaine pendant la guerre Sociale; la lutte entre Marius et Sylla le trouva dans le parti de ce dernier dont il fut l'un des meilleurs lieutenants. Il devint consul en 674 (80 av. J.-C.), passa en Espagne pour combattre Sertorius, revint triompher à Rome, et fut ponlifex maximus en 689 (65 av. J.-C.), charge qu'il garda jusqu'à sa mort en 691, et dans laquelle lui succéda Jules César. Il a frappé en Espagne, avec le titre d'imperator des pièces que nous décrivons plus loin.





- 38. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, \*X.
  - ROMA. La Piété tenant un sceptre et une branche de laurier, debout dans un bige galopant à droite; sous le bige, une tête d'éléphant avec sa clochette. Denier. 1 fr.



- 39. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
  - ROMA. Proue de navire; à droite, S; au-dessus, une tête d'éléphant avec sa clochette.

Semis. — 1 tr.

Variété, avec le mot ROMA inscrit au droit, au lieu d'être à l'exergue du revers 2. — 15 fr.

2 Hoffmann, Le numismate (1862-1864), n. 826.

<sup>1</sup> Mommsen sait des réserves sur cette interprétation: Hist. de la mon. rom. T. II, p. 329; et M. Bahrseld reporte ces monnaies jusqu'à l'an 629 au moins. Numismatische Zeitschrift, 1881, p. 161.



- 40. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
  - ROMA. Proue de navire; à droite, quatre points. Au-dessus, une tête d'éléphant avec sa clochette. Triens. 12 fr.



- 41. Tête d'Hercule à droite, avec la peau de lion; dans le champ, trois points.
  - Pareil au précédent; mais à droite, trois points.
     Quadrans. 1 fr.



- 42. Tète de Mercure à droite, avec le pétase ailé et le caducée ; dans le champ, deux points.
  - Pareil aux précédents; mais à droite, deux points.
     Sextans. 3 fr.

## Q. Cacilius Metellus Pius, imperator Vers 675 (79 av. J.-C.)

Nous avons retracé plus haut la biographie de ce personnage, en décrivant les pièces qu'il fit frapper comme magistrat monétaire vers 655 (99 av. J.-C.). Celles qui suivent et sur lesquelles il prend le titre d'imperator, ont été émises en Espagne pendant que

Q. Metellus Pius était occupé à diriger, dans ce pays, la guerre contre Sertorius révolté, c'est-à-dire dans les années comprises entre 675 (79 av. J.-C. et 683 (71 av. J.-C.). Plutarque <sup>1</sup> nous dit que c'est en 675 (79 av. J.-C.) qu'il fut acclamé imperator par son armée. La tête de la Piété dont l'emblème était la cigogne, fait allusion au cognomen Pius, comme l'éléphant est, nous le savons déjà, l'emblème des Metelli. Le lituus et le præfericulum rappellent probablement que son oncle L. Metellus Dalmaticus fut pontifex maximus, dignité à laquelle il fut élevé lui-même en 689 (65 av. J.-C.). C'est sans doute, de ces monnaies que parle Salluste quand il dit : quæ pecunia ad Hispaniense bellum Metello facta erat <sup>2</sup>.





- 43. Tête diadémée de la Piété à droite; devant, une cigogne.
  - R. Q. C. M. P. I. (Quintus Cæcilius Metellus Pius, imperator). Eléphant tourné à gauche.

    Denier. 4 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan.





- 44. Tête diadémée de la Piété à droite; devant, une cigogne.
  - R. IMPER (imperator). Lituus et præfericulum; le tout dans une couronne de laurier.
     Denier. 2 fr.

<sup>1</sup> Plut. Sertorius XXII; cf. Mommsen Mon. rom. T. II, p. 459, note I; Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, T. II, p. 301-302.

<sup>2</sup> Sallust. Fragm. p. 531, 33. Cf. Cavedoni dans la Revista della Numismatica d'Olivieri. Asti, 1864, p. 288.

#### 8. L. C. vcilius Metellus

Monétaire vers 665 (89 av. J.-C.)

Ce magistrat monétaire était frère de Q. Metellus Creticus, mais on ignore de qui ces deux personnages descendaient. L. Metellus qui naquit probablement vers l'an 635 (119 av. J.-C.), fut préteur en 683 (71 av. J.-C.); propréteur l'année suivante, il succéda à Verrès dans le gouvernement de la Sicile. Cicéron 1 vante beaucoup son administration réparatrice : il purgea la Sicile des pirates qui en dévastaient les côtes, et donna satisfaction aux plaintes légitimes et aux revendications formulées contre Verrès. L. Metellus devint consul avec Q. Marcius Rex en 686 (68 av. J.-C.), mais il mourut presque aussitôt après son entrée en charge 2.

Sur le denier qu'il fit frapper vers 665, son nom est associé à ceux de A. Postumius Albinus et de C. Poblicius Malleolus. Ces pièces ont été copiées, dans les années qui suivirent, par les insurgés italiotes de la guerre Sociale. C'est la déesse Rome assise sur des boucliers, qu'on voit au revers, comme l'indique le mot ROMA qui paraît être une légende explicative du type. Cavedoni a remarqué que ce type est une imitation des monnaies d'Étolie qui ont, au revers, Atalante assise sur des boucliers et appuyée sur une haste; à ses pieds est un carnyx gaulois qui rappelle la défaite des Gaulois sous Antigone Gonatas, roi de Macédoine (276-243 av. J.-C.) après que ces barbares eurent pillé le temple de Delphes . Les monnaies étoliennes dont nous parlons sont à peu près comtemporaines de ces événements; leur imitation romaine n'est pas absolument identique au prototype : le carnyx gaulois a disparu, et en outre, la Victoire qui couronne la déesse assise ne paraît pas sur les pièces étoliennes.

<sup>1</sup> Verr. Act. 1, 9, Accus. 11, 4, 111, 16, etc. in Pis. 4, cf. Dion Cass. xxxv, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Drumman. Gesch. Roms, T. 11, p. 56.

<sup>3</sup> Ripostigli, p. 157. 4 C'est pour le même motif qu'on voit sur les monnaies d'Antigone Gonatas. figurer à l'umbo du bouclier, la tête de Pan, qui rappelle la terreur fanique dont furent saisis les Gaulois.





- 45. L. METEL. A. ALB. S. F. (Lucius Metellus, Aulus Albinus Spurii filius). Tête laurée d'Apollon à droite; dessous, une étoile.
  - R. C. MAL. ROMA (Caius Malleolus. Roma). La déesse Rome tenant l'épée et la lance, assise à gauche sur des boucliers, et couronnée par la Victoire debout derrière elle.

Denier. — 2 fr.

46. Variélés: Au droit, sous la tête d'Apollon, au lieu d'une étoile on voit quelquefois un croissant.

## 9. Q. Caecilius Metellus Pius Scipio

Imperator en 706-708 (48-46 av J.-C.)

Q. Cæcilius Metellus Pius Scipio était fils de P. Cornelius Scipio Nasica préteur en 660 (94 av. J.-C.). Il appartenait donc par sa naissance à la gens Cornelia; mais il fut adopté par Q. Cæcilius Metellus Pius, fils de Metellus le Numidique, consul en 674 (80 av. J.-C.) et dont nous avons donné plus haut les médailles (n. 38 à 44). Q. Metellus Pius Scipio est mentionné pour la première fois dans l'histoire en 691 (63 av. J.-C.) pour avoir porté, pendant la nuit, à Cicéron une lettre l'avertissant de la conspiration de Catilina. En 694 (60 av. J.-C.) il fut tribun du peuple et il brigua victorieusement le consulat en l'an 702 (62 av. J.-C.), en concurrence avec Plautius Hypsæus et Milon. Nommé ensuite gouverneur de Syrie, il se fit remarquer par ses exactions et il avait même projeté de piller le temple de Diane à Ephèse; à la suite d'une expédition contre les populations du mont Amanus, il prit le titre d'imperator qui figure sur ses médailles. Partisan de Pompée, dans la guerre civile, il commandait le centre de l'armée pompéienne à Pharsale; en 706 (48 av. J.-C.) après la perte de la bataille, il passa en Afrique pour s'allier à Juba roi de Mauritanie; il s'y fit détester comme en Syrie

jusqu'au jour où il fut de nouveau battu à Thapsus, en 708 (46 av. J.-C.); il mourut peu après, au moment où il allait tomber entre les mains de ses ennemis.

Les monnaies qui portent son nom et sur lesquelles il prend le titre d'imperator ont été frappées en Afrique, de 706 à 708 (48-46 av. J.-C.), c'est-à-dire pendant son séjour dans cette province, comme lieutenant de Pompée; c'est ce qu'indiquent les pièces qui portent le Génie de l'Afrique 1. L'éléphant qui figure au revers du premier denier (n. 47) est le symbole de la famille adoptive de Q. Metellus Pius Scipio: on peut croire que le buste en Terme qui figure au droit des n. 47 et 48, représente Jupiter Terminalis ou Terminus, comme le prouvent la tête d'aigle et le sceptre qu'on voit sous ce terme <sup>2</sup>. Ce buste de Jupiter Terminalis se voit aussi sur les monnaies de M. Terentius Varro. Le Génie de l'Afrique qui paraît sur les n. 50 et 51, suffirait, à défaut d'autres renseignements historiques, à établir le lieu d'émission de ces monnaies; c'est à tort que Cohen a interprété la légende par Genio tutelari Ægypti; O. Metellus Scipion n'a jamais joué aucun rôle en Egypte. Mais il a aussi fait frapper, avant la bataille de Pharsale, des médaillons cistophores dans l'atelier de Pergame; nous n'avons pas à en parler ici, parce que le nom de l'atelier est inscrit sur ces pièces 4. Nous ajouterons quelques autres détails relatifs à ces monnaies, aux familles Eppia et Licinia auxquelles appartiennent M. Eppius et P. Licinius Crassus Junianus qui ont fait frapper quelques-unes de ces pièces, comme lieutenants de Metellus Scipion.





- 47. Q. METEL. PIVS (Quintus Metellus Pius). Tète laurée et barbue de Jupiter, en Terme, à droite.
  - R. SCIPIO IMP. (Scipio imperator). Éléphant marchant à droite.

Denier. — 6 fr.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité. T. II, p. 309.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Preller, Ræmische Mythologie, p. 228.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Descrip. gén. p. 64.

<sup>•</sup> Pinder. Ueber die Cistophoren, p. 370, n. 192, pl. I, n, 25.

Il existe des médailles fourrées ou hybrides, avec la tête de ce denier et le revers de la médaille de Jules César qui représente Enée portant Anchise.





- 48. METEL. PIVS SCIP. IMP. (Metellus Pius Scipio imperator). Tête barbue de Jupiter, en Terme, à droite; au-dessous, une tête d'aigle et un sceptre.
  - ig. CRASS. IVN. LEG. PRO PR. (Crassus Junianus legatus pro prætore). Chaise curule au-dessus de laquelle on voit une corne d'abondance et des balances; à droite un carnyx, à gauche, un épi. Aureus. 5 gr. 08. 800 fr.
- 49. La même médaille en argent.

Denier. - 25 fr.





- 50. Q. METELL. SCIPIO IMP. (Quintus Metellus Scipio, imperator). Tète de l'Afrique coiffée d'une peau d'éléphant, tournée à droite; devant, un épi; audessous, une charrue.
  - R. EPPIVS LEG. F. C. (Eppius legatus flandum curavit). Hercule debout, posant le bras gauche sur la peau de lion et la massue.

Denier. — 15 fr.



- 51. Q. METEL. PIVS SCIPIO (ou SCIP.) IMP. (Quintus Metellus Pius Scipio, imperator); dans le champ, G. T. A. (Genius terræ Africæ). Le Génie de l'Afrique en costume féminin, debout de face, avec une tête de lion surmontée d'un globe, tenant des balances de la main droite.
  - R. P.CRASSVS IVN. LEG. PRO PR. (Publius Crassus Junianus, legatus pro prætore). Victoire debout tournée à gauche, portant de la main droite un caducée et de la gauche un bouclier.

    Denier. 25 fr.



- 52. CRASS. IVN. LEG. PRO PR. (Crassus Junianus legatus pro prætore). Tète tourrelée de femme, à droite entre un épi et un caducée; au-dessus, une tiare?; au-dessous une proue de navire.
  - R. METEL. PIVS SCIPIO IMP. (Metellus Pius Scipio, imperator). Trophée planté entre le lituus et le præfericulum.

Denier. - 25 fr.

## XXVII. CAESIA

La gens Caesia ne fait son apparition dans l'histoire qu'à la fin de la république. M. Caesius fut préteur en Sicile, sous les ordres de CAESIA. 281

Verrès en 679 (75 av. J.-C.); L. Caesius fut l'ami de Cicéron qu'il accompagna lorsque ce dernier alla comme proconsul en Cilicie en l'an 704 (50 av. J.-C.) 2. T. Caesius, un autre ami de Cicéron, est le célèbre jurisconsulte disciple de Servius Sulpicius. Enfin, d'autres Caesii moins connus portaient les surnoms de Bassus, Cordus, Nasica, Taurinus.

Il n'y eut dans la famille Caesia qu'un seul magistrat monétaire, c'est L. Caesius qui émit des deniers vers l'an 650 (104 av. J.-C.). Mommsen <sup>2</sup> croit que ce personnage est peut-être le père de L. Caesius mentionné par Cicéron cinquante ans plus tard . Au droit du denier, on voit un personnage qui décoche un triple trait, et à côté, le monogramme &. C'est Apollon Vejovis également représenté sur les deniers de Man. Fonteius frappés à la même époque et sur ceux de C. Licinius Macer 5. Au revers, sont les dieux Lares (comme l'indique le monogramme Lares), pour lesquels, sans doute, les Caesii avaient un culte tout spécial, et qui sont assimilés aux Dioscures sur les deniers de C. Antius Restio et de Man. Fonteius. On voit aussi dans le champ du revers les emblèmes du triumvir monetalis : la tête de Vulcain et les tenailles. Le denier de L. Aurelius Cota présente comme type principal l'image agrandie de ce symbole. Le monogramme & a été interprété par Eckhel 6, Argento publico. Cette lecture récemment réhabilitée par Klügmann, avait été rejetée par Mommsen qui voit dans ce monogramme les deux premières lettres du nom d'Apollon. Nous donnons plus loin (gens Fontcia) les raisons qui nous ont fait adopter l'opinion de Mommsen 7.





Buste jeune et diadémé d'Apollon Véjovis lançant un

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cic. Verr. 111, 39, 43. <sup>2</sup> Cic. ad Quint. frat. 1. 1, 4, 14. <sup>3</sup> Mon. rom., T. II, p. 370.

<sup>5</sup> Cic. ad Quint fratr. 11. 2, 4.

Voy. l'explication détaillée de ce type, à la gens Fonteia.

<sup>6</sup> Doctr. num. vet. T. V, p. 157 et 217.

<sup>7</sup> Cf. E. Babelon, La loi Plautia-Papiria, dans la Revue numismatique, 1934,

faisceau de flèches, tourné à gauche, et vu de dos; dans le champ à droite, le monogramme & (Apollo).

N. L. CAESI. (Lucius Caesius). Les dieux Lares à demi-nus, assis de face, regardant à droite, et tenant un sceptre de la main droite; entre eux, un chien qu'ils caressent. Dans le champ, LARE (s) en monogramme; en haut, la tête de Vulcain et des tenailles.

Denier. — 3 sr.

### XXVIII. CALIDIA

La gens Calidia est peu connue et nous ne pouvons énumérer que trois de ses membres. C'est d'abord Cn. Calidius, chevalier romain qui eut à se plaindre des exactions de Verrès en Sicile 1; puis, Q. Calidius, tribun du peuple en 655 (99 av. J.-C.), et consul avec Q-Metellus Pius en 674 (80 avant J.-C.); enfin, son fils M. Calidius qui fut un grand orateur, nous apprend Cicéron 2. Préteur en 697 (57 av. J.-C.), il se prononça plus tard pour Milon contre Clodius 3. Au début de la guerre civile, il se déclara pour Jules César, et envoyé par ce dernier dans la Gallia togata, il mourut en chemin à Placentia, l'an 705 (49 av. J.-C.) . M. Calidius prononça plusieurs discours célèbres : contre Q. Gallius pour M. Scaurus; puis pour les Ténédiens, et pour le rappel de Cicéron. Quintillien 5 cite de lui un discours intitulé De domo Ciceronis . M. Calidius seul a pu frapper les médailles que nous décrivons plus bas, comme triumvir monétaire vers l'an 646 (108 av. J-C.). On trouve associé à son nom celui de ses collègues Q. Caecilius Metellus et Cn. Fulvius. Dans le mot CALID (ius) la lettre I est beaucoup plus grande que les autres lettres, ce qui n'est pas rare dans les inscriptions et se rencontre même parsois sur les médailles, comme nous l'avons constaté notamment sur les deniers de P. Accoleius Lariscolus.

<sup>1</sup> Cic. Verr. IV, 20.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. Brut. 79, 274.

<sup>3</sup> Ascon., in Milon. p. 35.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Hieronym. ad Ol. 179, 2; 180, 4. Caes. Bell. Gall. I, 2.

<sup>5</sup> Quintil. Instit. orat. X. 23.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> V. Meyer's, Oratorum roman. fragm. p. 434, et suiv. (2º édit.).





- 1. ROMA. Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*
- R. M. CALID. Q. MET. CN. FL. (Marcus Calidius, Quintus Metellus, Cnaeus Fulvius.) Victoire, tenant une couronne, debout dans un bige au galop à droite. Denier. — 1 fr.
- 2. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*
- B. Q. MET. M. CALID. CN. FVL (Quintus Metellus, Marcus Calidius, Cnaeus Fulvius). Victoire tenant une couronne, debout dans un bige au galop à droite. Denier. — 1 fr. (Cacilia, nº 37).
- 3. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant.
- 14. CN. FOVL. M. CAL. Q. MET. (Cnaeus Fulvius, Marcus Calidius, Quintus Metellus). Victoire, tenant une couronne, debout dans un bige au galop à droite. Denier. 1 fr. (Fulvia).

## XXIX. CALPURNIA

Les Calpurnii se prétendaient descendus de Calpus, le troisième des quatre fils attribués à Numa, et c'est en raison de cette origine légendaire que l'on voit figurer sur quelques-unes de leurs monnaies, la tête de Numa 1.

> Nam quid memorare necesse est Ut domus a Calpo nomen Calpurnia ducat 2

<sup>1</sup> Plut. Numa, 21. Hor. Ars poet. 292. Festus, s. v. Calpurni.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Hor. Carm. ad Pison. v. 4.

On les voit apparaître dans l'histoire vers le temps de la première guerre punique: Calpurnius Flamma était alors tribun militaire, sous le consulat de A. Atilius Calatinus, en 496 (258 av. J.-C.). Nous mentionnerons particulièrement un Calpurnius dont le prénom n'est pas connu, mais qui est fréquemment cité par Tite-Live 1. Il fut fait prisonnier à la bataille de Cannes en 538 (216 av. J.-C.). Préteur urbain en 543 (211 av. J.-C.) il réorganisa la célébration des jeux d'Apollon si populaires à Rome, et la numismatique, comme nous le verrons, a conservé le souvenir de ce fait. Les Calpurnii ont porté sous la république les noms suivants : Bestia, Bibulus, Flamma, Piso. Les Pisones se partagent en deux groupes, par les surnoms Cæsoninus et Frugi. Les monétaires qu'ils ont fournis sont si nombreux que nous devons dire quelques mots de cette famille illustre. Le nom de Piso paraît dérivé de pisere ou pinsere, et se rapporter à la culture du froment. Cette étymologie était donnée par les Romains eux-mêmes, si l'on s'en rapporte à ces vers adressés à un Pison et conservés par Pline:

#### Claraque Pisonis tulerit cognomina prima Humida callosa cum pinseret hordea dextra<sup>2</sup>

Le nom de Cæsoninus porté par une branche des Pisones vient de ce que L. Calpurnius Piso, consul en 606 (148 av. J.-C.). était un membre de la Cæsonia gens, adopté par un des Pisons. Quant au nom de Frugi, on croit qu'il vient du caractère de probité de L. Calpurnius Piso Frugi, consul en 621 (133 av. J.-C.), le premier qui ait porté ce nom. Les Pisons, illustres depuis la seconde guerre punique, sont restés dans les plus hautes dignités jusqu'au troisième siècle de notre ère; c'est à l'un d'eux qu'Horace dédia son Ars poetica; le dernier [d'entre eux que l'histoire enregistre figure au nombre des trente Tyrans, en l'an 260 de notre ère 3.

Les monétaires de la gens Calpurnia sont: 1. Cn. Calpurnius Piso; 2. P. Calpurnius Lanarius; 3. L. Calpurnius Piso Cæsoninus; 4. L. Calpurnius Piso Frugi; 5. M. Calpurnius Piso Frugi; 6. C. Calpurnius Piso Frugi; 7. Cn. Calpurnius Piso; 8. L. Calpurnius Bibulus; 9. Cn. Calpurnius Piso.

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXII, 61; XXV, XXVI et XXVII, pass.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Plin. Hist. nat. XVIII, 3.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Trebell. Pollio, Trig. tyr. 20.

## 1. Cn. Calpurnius Piso

Monétaire vers 575 (179 av. J.-C.)

Nous connaissons un Cn. Calpurnius Piso 1 qui fut consul en 615 (139 av. J.-C.) avec M. Popilius Laenas, mais nous n'avons aucun autre renseignement sur ce personnage qui fut monétaire vers 575 (179 av. J.-C.). C'est le plus ancien Calpurnius connu avec le prénom de Cneus. Cn. Calpurnius Piso paraît avoir fait partie du même collège monétaire que Sex. Quinctilius, L. Coilius et Cn. Domitius: les deniers de ces trois personnages ont entre eux la plus grande analogie.



- 1. Tête de la déesse Rome avec le casque ailé, à droite; derrière, X.
- R. CN. CALP. ROMA (Cneus Calpurnius. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite.

  Denier. 5 fr.

## 2. P. Calpurnius Lanarius

Monétaire vers 648 (106 av. J.-C.)

Parmi les Calpurnii du temps de la République, un seul a porté le prénom de Publius: c'est P. Calpurnius Lanarius dont parlent Plutarque et Cicéron et l'an 681 (73 av. J.-C.). C'est à lui que Borghesi attribue les monnaies, sur lesquelles on lit P. Calpurnius ; elles auraient, par conséquent, été frappées vers l'an 648 (106 av. J.-C.). Mommsen les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Valère Maxime (1, 3, 2) lui donne le prénom de Lucius, mais Cassiodore 1'appelle Cnacus.

<sup>2</sup> Plut. Sertorius, VII.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cic. de Offic. 111, 16.

Borghesi. Œuvr. compl. T. I, p. 140-141.

a classées dans sa troisième période, c'est-à-dire de l'an 620 à l'an 640 (134-114 av. J.-C.). Le denier de P. Calpurnius Lanarius est du même style que celui de L. Minucius Thermus. J'ignore quelle est la divinité féminine représentée sur le denier et que couronne une Victoire. Sur le bronze on voit également cette Victoire, une couronne à la main, et derrière elle un rameur. On pourrait en induire que l'un des ancêtres du monétaire a commandé la flotte romaine et a remporté quelque victoire navale.



- 2. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, \*.
- R. P. CALP. ROMA (Publius Calpurnius. Roma). Femme tenant un fouet, dans un bige galopant à droite, et couronnée par une Victoire; sur le flanc du cheval, la marque de valeur \*\*.

Denier. — 3 fr.



- 3. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- nì. P. CALP. (Publius Calpurnius). Navire sur lequel est posée une Victoire tenant une couronne; derrière elle, un rameur. Devant la proue, S; à l'exergue, ROMA.

Semis. - 5 fr.



- 4. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- R. P. CALP. ROMA (Publius Calpurnius. Roma). Navire sur lequel est posée une Victoire tenant une couronne: derrière elle, un rameur; sur le flan du navire, ROMA; devant la proue, S, et au-dessous, un poisson.

Quadrans. — 3 fr.

## 3. L. Calpurnius Piso Cæsoninus.

Questeur vers 654 (100 av. J.-C.)

Le denier décrit plus bas porte les noms de Piso et de Carpio, qualifiés de quæstores ad frumentum emendum, ex senatus consulto. Recherchant quels pouvaient être ces deux questeurs, Cavedoni 1 cite ce passage de l'auteur anonyme des livres ad C. Herennium (I. 12, 21): Cum L. Saturninus legem frumentariam de semissibus et trientibus laturus esset, Q. Cæpio, qui id temporis quæstor urbanus eral docuit senatum ærarium pati non posse largitionem tantam. La questure de Q. Servilius Cæpio dont il est ici question ne peut coıncider qu'avec le premier ou le second tribunat de L. Saturninus, qui tombent, le premier en 651 (103 av. J.-C.) et le second en 654 (100 av. J.-C.). Nous avons par conséquent la date de l'émission de notre denier, date qui s'adapte parfaitement avec le passage cité plus haut. Le collègue de Q. Servilius Cæpio dans la questure urbaine, et qui n'est mentionné que par son cognomen Piso, ne peut être que L. Calpurnius Piso Cæsoninus, que nous voyons, dirigeant une manufacture d'armes à Rome pendant la guerre des Marses; il était le fils d'un personnage du même nom qui fut consul en 642 (112 av. J.-C.) et qui combattit pour repousser

<sup>1</sup> Appendice, p. 164.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. in Pis. 36, 23, 26, 27.

l'invasion des Cimbres. Nous parlerons de Q. Servilius Cæpio, à la famille Servilia. Il est probable, comme le pense Mommsen 1 que le Sénat avait accordé aux questeurs urbains des fonds extraordinaires pour l'achat des blés que la guerre de Sicile avait fait renchérir. A cette occasion, le Sénat fit frapper une grande quantité de ces deniers, dans l'intention de montrer ses efforts pour livrer au peuple le blé à meilleur compte. Cæpio, nous dit le texte cité plus haut, fit remarquer au Sénat que ces largesses allaient épuiser le trésor public. La tête de Saturne qui figure au droit du denier avec la harpè, emblème de ce dieu, fait allusion à l'ærarium Saturni dont la garde était confiée aux questeurs et qui livrait ses trésors pour l'émission décrétée par le Sénat; au revers, on voit les deux questeurs assis sur leur subsellium, et ayant, à côté d'eux, des épis qui rappellent les circonstances que nous venons de raconter; un type analogue se voit sur les deniers de M. Fannius et L. Critonius qui ont frappé comme édiles plébéiens, en l'an 710 (44 av. J.-C.), et ceux de L. Sulpicius Platorinus. Henri de Longpérier a consacré une intéressante étude aux insignes de la questure, qui figurent sur les médailles dont il s'agit ici, ainsi que sur quelques monnaies de Macédoine frappées à l'époque de la domination romaine \*.





- 5. PISO. CAEPIO. Q. (Piso, Caepio, quastores). Tête de Saturne à droite; derrière, la harpè; au-dessous, il y a souvent un symbole variable.
- i). AD FRV. EMV. EX S. C. (Ad frumentum emendum, ex senatus consulto). Les deux questeurs Piso et Cæpio assis l'un près de l'autre sur le subsellium, entre deux épis, et tournés à gauche.

Denier. — 3 fr.

Variétés: Les symboles que nous avons rencontrés au droit de ce denier, sont les suivants: Arc, Flèche, Trident.

<sup>1</sup> Mon. rom. T. 11, p. 386, note.

<sup>2</sup> Revue archéologique, 1808, T. XVIII, p. 58 et suiv.

Le droit de ce denier forme une médaille hybride avec le revers du denier de Cornelius Lentulus M. f. <sup>1</sup>.

## 4. L. Calpurnius Piso Frugi.

Triumvir monétaire vers 665 (89 av. J.-C.)

Ce monétaire était fils d'un personnage du même nom qui servit avec distinction en Sicile en 621 (133 av. J.-C.) et mourut en Espagne où il remplissait les fonctions de propréteur vers 642 (112 av. J.-C.). Le magistrat monétaire, mentionné à plusieurs reprises par Cicéron<sup>2</sup>, était, comme ses ancêtres, un homme de la plus grande honorabilité. Il se porta comme accusateur de P. Gabinius en 667 (87 av. J.-C.) et il fut avec Verrès en Sicile comme propréteur, en 680 (74 av. J.-C.). Il exerça les fonctions d'officier monétaire vers l'an 665 (89 av. J.-C.), comme Borghesi l'a induit des pièces qui portent E. L. P. (Ex lege Papiria). La loi Plaulia Papiria qui contenait, entre autres, des dispositions relatives aux monnaies, fut promulguée, en effet, en 665 3. La grande quantité des monnaies de L. Piso Frugi peut être attribuée aux frais occasionnés par la guerre Sociale. On a dû convertir en numéraire les lingots de la réserve métallique de l'ærarium. C'est à cette circonstance que nous devons de savoir que cette réserve, en 665, montait à 17.410 livres d'or, 22.070 livres d'argent en lingot, et 6.135.400 sesterces (= 18.230 livres) en argent monnayé 4. On monnaya ces lingots, et L. Piso Frugi fut chargé avec D. Junius Silanus de diriger cette émission extraordinaire. Les marques monétaires si nombreuses, que l'on trouve sur les pièces, n'avaient pas d'autre but, que de distinguer les coins, pour les ouvriers de l'atelier, et de permettre la vérification et le contrôle de cette abondance inusitée. Le chiffre ((1)) (10,000) relevé par Cavedoni <sup>5</sup> montre la quantité énorme de deniers qui ont dû être frappés. La tête d'Apollon qui figure au droit de toutes les pièces ainsi que le cavalier au galop qui tient dans la main une palme, un fouet ou une torche, font allusion aux jeux célébrés en l'honneur d'Apollon, et dont l'institution avait eu lieu en vertu d'un oracle du

<sup>1</sup> Zeitschrift für Numismatik, 1877, T. IV, p. 36.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Div. in Cæc. XX, 64.

<sup>.3</sup> E. Babelon. Revue numismatique, 1884, p. 36 et 45.

<sup>+</sup> Plin. Hist. nat. XXXIII, 3, 55, edit. Sillig, T. V, p. 84.

<sup>\*</sup> Ripostigli, p. 60.

devin Marcius <sup>1</sup>. Nous avons déjà dit que ce fut un membre de la gens Calpurnia, le préteur C. Calpurnius Piso, qui, en 543 (211 av. J.-C.), régularisa les ludi Apollinares et en rendit la célébration périodique. Il y avait des courses de chars, et des courses de desultores, cavaliers qui conduisaient deux chevaux, et qui pendant la course sautaient de l'un sur l'autre. C'est à ces jeux que se rapporte le type des pièces de L. Piso ainsi que de C. Piso, son fils, que nous décrirons plus loin <sup>2</sup>.



- 6. Tète laurée d'Apollon à droite; devant, \*; derrière, une marque monétaire; le tout dans un collier de perles.
- R. PISO FRVGI. Cavalier au galop à gauche, tenant un flambeau; au-dessus, une marque monétaire.

Denier. — 10 fr.



- 7. Tète laurée d'Apollon à droite : devant, \*; derrière. une marque monétaire; le tout dans un collier de perles.
- PISO FRVGI. ROMA. Cavalier au galop à gauche, tenant un flambeau; au-dessus, une marque monétaire.

Denier. — 10 fr.

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXV, 12.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L. Friedlænder, dans l'Handbuch der Ræmischen Alterthümer, T. IV, p. 518-519. Preller, Rxmische Mythologie, p. 269 et 276.



- 8. Tète laurée d'Apollon à droite; devant, \*; derrière. une marque monétaire; le tout dans un collier de perles.
- ii. L. PISO FRVGI.ROMA (Lucius Piso Frugi.Roma).
   Cavalier au galop à gauche, tenant une palme sur l'épaule; au-dessus, une marque monétaire.
   Denier. 2 fr.

Variélés: le mot Frugi est écrit FRVGI, FRVG ou FRV. Le cavalier tient une palme, un flambeau ou un fouet.



- 9. Tète laurée d'Apollon à droite; devant, \*; derrière, une marque monétaire; le tout dans un collier de perles.
- i). L. PISO L. F. FRVGI (Lucius Piso Lucii filius Frugi). Cavalier au galop à gauche, tenant un flambeau; au-dessus, une marque monétaire.

Denier. - 20 fr.

Le droit de ce denier forme des médailles hybrides : 1° avec le revers du denier de M. Volteius M. f., au type du sanglier; 2° avec le revers du denier de C. Postumius au type du chien courant.



- 10. FRVGI. Tête laurée d'Apollon à droite; devant, un
- 1 Zeitschrift für Numismatik, 1877, T. IV, p. 36.

bonnet de Dioscure; le tout dans un collier de perles.

r). PISO L. F. (Piso Lucii filius). Cavalier au galop à gauche, tenant un flambeau; dessous, la marque du denier \* : au-dessus, un foudre.

Denier. — 20 fr. Collection Fontana.



- 11. Tête laurée d'Apollon à droite; devant ou derrière, une marque monétaire.
- r). L. PISO. FRVG. (Lucius Piso Frugi). Cavalier au galop à droite, tenant une palme; au-dessus ou audessous, une marque monétaire.

Denier. — 6 fr.

Variétés: le mot Frugi est écrit FRVGI, FRVG ou FRV.

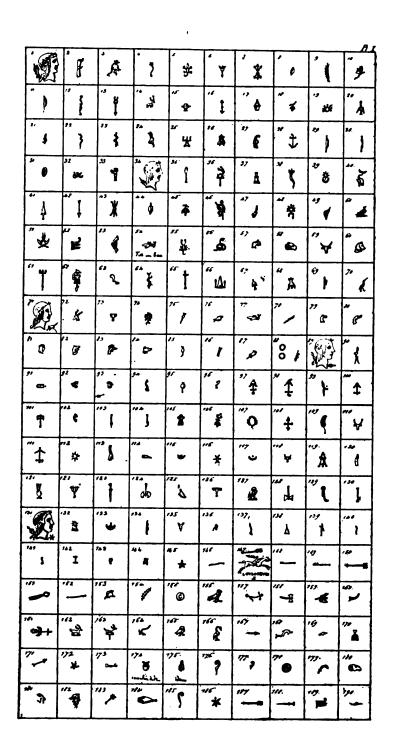


- 12. Tête laurée d'Apollon à droite; devant, une marque monétaire.
  - R). L. PISO FRVGI. ROMA (Lucius Piso Frugi Roma). Cavalier au galop à droite, tenant une palme; au-dessus, une marque monétaire.

Denier. - 6 fr.

Variétés: le mot Frugi est écrit FRVGI, FRVG ou FRV; le mot Roma est quelquesois en monogramme; le cavalier tient une palme, un slambeau ou un fouet.

Nous donnons sur la planche ci-contre les symboles que nous avons relevés sur les deniers de L. Piso Frugi. Plusieurs sont fort intéressants au point de vue archéologique; le nom d'un certain nombre est difficile à déterminer. Les marques monétaires des deniers de L. Piso Frugi sont pour ainsi dire innombrables, et il





serait aussi fastidieux que peu utile à la science de chercher à les énumérer toutes; nous avons seulement relevé les symboles, comme formant la classe la plus curieuse de ces marques d'atelier.

D'une manière générale, on peut partager les deniers de L. Piso Frugi en trois groupes :

- 1° Groupe. Deniers qui portent la seule inscription L. PISO FRUGI.
- 2° Groupe. Deniers qui, à cette légende, ajoutent le nom de ROMA, soit en toutes lettres, soit en monogramme plus ou moins contracté.
- 3° Groupe. Deniers qui présentent la même légende, variée par sa disposition insolite ou par l'adjonction d'indications particulières.

Dans chacun de ces groupes on trouve comme variétés, des symboles, des lettres, des monogrammes, des chiffres et des points. Les symboles sont si nombreux qu'il est impossible d'en dresser la liste complète; ils sont quelquesois accompagnés d'un ou plusieurs points. Pour les lettres, on trouve tout l'alphabet grec et tout l'alphabet latin; mais un certain nombre de lettres grecques se confondent naturellement avec les lettres latines; elles sont isolées ou accompagnées d'un ou plusieurs points. Le monogramme est celui de ROMA diversement contracté. Les chiffres vont de 1 à ((1)) (10.000) au moins. Le point qui accompagne ordinairement une lettre ou un symbole, forme aussi des séries de variétés monétaires, car on le trouve isolément sans symbole ni lettres, et il y a des séries avec un, deux, trois et quatre points diversement combinés.

Des variétés sont enfin produites par les accessoires du cavalier qui est tourné tantôt à droite, tantôt à gauche, comme la tête d'Apollon au droit. Au lieu de la palme appuyée contre l'épaule, le cavalier peut tenir de sa main droite, un fouet à deux mèches, ou un flambeau allumé. Il a la tête nue ou recouverte du pétase, ou encore d'un bonnet rond terminé par une longue queue pointue qui retombe sur les épaules.



13. Tête laurée d'Apollon à droite : derrière, une marque monétaire.

R. L. PISO FRVGI (Lucius Piso Frugi). Victoire debout à droite, tenant de la main droite une couronne et de la gauche une palme. Quinaire. — 3 fr.



Variété: la légende du revers est quelquesois différemment disposée.



- 14. Tète d'Apollon à droite; derrière, un arc.
- R. L. PISO FRVGI. Victoire debout à droite, tenant de la main droite une couronne, et de la gauche une haste renversée et un parazonium.
   Quinaire. — 10 fr.



- 15. PISO. Tête laurée d'Apollon à droite.
  - R. FRVGI, et dans le champ, E. L. P. (Ex lege Papiria). Cheval au galop à droite.

    Sesterce. 80 fr.



- 16. Tête laurée d'Apollon à droite.
- R. FRVGI, et dans le champ, E. L. P. (Ex lege Papiria). Cheval au galop à droite.
   Sesterce. 80 fr.



- 17. PISO. Tète laurée d'Apollon à droite.
  - r. Sans légende. Cheval au galop à droite. Sesterce. 1 80 fr.



- 18. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. L. PISO FRVGI (Lucius Piso Frugi). Proue de navire à droite, surmontée d'une Victoire.





- 19. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- r). L. PISO FRVGI. (Lucius Piso Frugi). Proue de navire à droite.

Semis. - 1 fr.



- 20. Tête laurée d'Apollon à droite; derrière, trois points.
- 1 Borghesi. Œuvr. compl. T. I, pl. I, fig. 4.

R. L. PISO (Lucius Piso). Ancre et gouvernail en sautoir.

Quadrans. — 15 fr.



- 21. Tête laurée d'Hercule à droite; derrière, trois points.
  - R. L. PISO FRVGI. (Lucius Piso Frugi). Proue de navire à droite.

Quadrans. — 12 fr.

# 5. M. Calpurnius Piso Frugi.

Monétaire vers l'an 685 (69 av. J.-C.)

Il est difficile d'identifier historiquement le personnage qui prend sur ses deniers le nom de M. Piso M. f. Frugi 1. On peut croire qu'il s'agit du consul de 693 (61 av. J.-C.) dont le nom exact devint M. Pupius Piso Calpurnianus, après qu'il fût entré, par adoption, dans la gens Pupia dont il prit le nom selon l'usage 2. Toutefois Mommsen pense que le style des pièces ne permet guère de croire qu'elles soient assez anciennes pour remonter jusqu'à ce personnage. C'est peut-être de lui encore qu'il est question dans une inscription trouvée à Rome qui lui donne le titre de préteur 3. Cette inscription restituée par Trajan, porte : M. CALPVRNIVS. M. F. PISO. FRVGI. PR. EX. S. C. La tête et le terme d'Hermès, la patère et la secespila ou couteau de sacrifice, paraissent faire allusion à des fonctions sacerdotales remplies par un des ancêtres du monétaire, ou à quelque célébration extraordinaire des fêtes appelées Terminalia qui, au mois de février, terminaient l'année et étaient accompagnées du sacrifice d'un agneau: ces fêtes sont décrites par Ovide 4.

<sup>1</sup> Mommsen, Mon. rom. T. 11, p. 523, note 2.

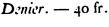
<sup>2</sup> Cic. pro domo, 13, 35.

<sup>3</sup> Gruter. Inscript. p. 190, n. 4. 5 Ovid. Fast. II, 641 et suiv. Cf. Preller. Ræmische Mythologie, p. 227.





- 22. Le dieu Terminus sous la forme d'un cippe, de face, entre une couronne et une patère.
  - R. M. PISO M. F. FRVGI (Marcus Piso Marci filius Frugi) en deux lignes dans le champ: au-dessous, une patère vue de face et un couteau de sacrifice; le tout dans une couronne de laurier.







- 23. Buste jeune du dieu Terminus diadémé, à droite : devant, une patère; derrière, un astre et une couronne.
  - R. Pareil au précédent.Denier. 25 fr.

## 6. C. Calpurnius Piso Frugi.

Monétaire vers 693 (64 av. J.-C.)

Ce magistrat était fils de L. Calpurnius Piso Frugi. En 687 (67 av. J.-C.), quoique très jeune, il fut fiancé à la fille de Cicéron, Tullia. Pendant le consulat de Jules César en 695 (59 av. J.-C.), C. Piso Frugi fut accusé par L. Vettius d'avoir trempé dans le complot formé contre Pompée. Il fut questeur en 696 (58 av. J.-C.); par conséquent il a dû être monétaire au plus tard en 693 (61 av. J.-C.); il mourut en 697 (57 av. J.-C.), à peine âgé de 30 ans. Cicéron, son beau-père, parle souvent de lui dans des termes affectueux et reconnaissants: C. Piso avait fort contribué à le faire rappeler de



l'exil '. Les deniers de C. Piso Frugi ont la plus grande analogie avec ceux de L. Piso Frugi, auxquels ils ressemblent par les types du droit et du revers. C'est ce qui arrive fréquemment quand le père et le fils se succèdent à peu d'intervalle dans la charge de monétaire. La tête d'Apollon et le desullor font, comme nous l'avons expliqué plus haut, allusion aux ludi Apollinares réorganisés par un membre de la gens Calpurnia.



- 24. Tète laurée d'Apollon à droite; derrière, une marque monétaire.
  - R. C. PISO L. F. FRVGI (Caius Piso Lucii filius Frugi). Cavalier tenant une palme, galopant à droite: au-dessus, une marque monétaire.

Denier. — 3 fr.



Variélés: Quelquesois le mot Piso est écrit PIS, au lieu de PISO; le mot Frugi est écrit FRVGI, FRVG, FRV ou FR. Le cavalier tient une palme, un flambeau ou un souet. La tête d'Apollon est laurée.



25. Tête diadémée d'Apollon à gauche; derrière, une marque monétaire.

<sup>1</sup> Cic. ad Attic. I, 3, 1. V. Drumann, Geschichte Roms, T. II, p. 83 et suiv.

R. C. PISO. L. F. FRVGI (Caius Piso Lucii filius Frugi).

Cavalier tenant une palme, galopant à droite.

Denier. — 2 fr.

Variétés: le mot Frugi est écrit FRVGI, FRVG, FRV, ou FR. Le cavalier tient une palme, un flambeau ou un fouet.



- 26. Buste diadémé d'Apollon à droite, avec un arc et un carquois.
  - i). C. PISO. L. F. FRV. (Caius Piso Lucii filius Frugi). Cavalier au galop à droite; au-dessus, une marque monétaire.

Denier. - 2 fr.



- 27. Tète laurée d'Apollon à droite ; derrière, une marque monétaire.
  - r. C. PISO. L. F. FRVGI (Caius Piso Lucii filius Frugi). Cavalier tenant une palme, galopant à gauche; dans le champ, une marque monétaire.

Denier. - 3 fr.



Variélés: le mot Frugi est écrit FRVGI, FRVG, FRV ou FR Le cavalier tient une palme, un flambeau ou un fouet.



28. Tête laurée d'Apollon à gauche : derrière, une marque monétaire.

R. C. PISO L. F. FRVGI (Caius Piso Lucii filius Frugi). Cavalier tenant un fouet, galopant à gauche. Denier. — 2 fr.

Variétés: Quelquesois le cavalier paraît avoir des ailes.



29. Buste lauré d'Apollon à gauche, avec un arc et un carquois.

R. C. PISO. L. F. FRV. (Caius Piso Lucii filius Frugi).

Cavalier tenant un flambeau, galopant à gauche.

Denier. — 10 fr.

Variété: Apollon a quelquefois un trident au lieu d'un arc et d'un carquois.

Voici les principaux symboles que nous avons relevés sur les deniers de C. Piso Frugi; la plupart se trouvent être les mêmes que ceux des deniers de L. Piso Frugi.

Aigle. Aile d'oiseau. Apex. Arc. Balance. Branche. Bucranc. Caducée. Carquois. Chaise à dossier. Cigale. Cigogne. Ciste. Ciste marqué de la lettre V (volum). Clef. Coquillage. Corne d'abondance. Couronne. Couteau. Crochet simple. Crochet à deux griffes. Croissant. Disque solaire ailé. Echelle. Epi. Etoile. Fer de lance. Flèche. Fleur. Flambeau. Fouet à deux mèches. Foudre. Grappe de raisin. Hache. Harpe. Harpè. Lituus. Marteau. Massue. Mouche. Oreille. Palme. Papillon. Poisson. Poulpe. Præfericulum. Roue. Salamandre. Sceau. Serpent. Serpent autour d'un bâton. Simpulum. Sceptre. Scorpion tenant un papillon. Tête d'aigle. Tête de bélier. Vase à parfums. Volumen.

# 7. Cn. Calpurnius Piso.

#### Proquesteur en 705 (49 av. J.-C.)

On ne connaît pas la généalogie de ce Pison. Il fut légat et proquesteur de Pompée en Espagne, et il faut éviter de le confondre, comme on l'a fait, avec M. Pupius Piso, consul en 693 (61 av. J.-C), qui est cité comme lieutenant de Pompée dans la guerre contre les pirates, et qui commanda une division de la flotte qui opérait dans l'Hellespont, en l'an 687 (67 av. J.-C.). Ce Pupius Piso prit ensuite part à la guerre de Pompée contre Mithridate, et il était présent à la reddition de Jérusalem en 601 (63 av. J.-C.) 1. Aucun Cn. Calpurnius Piso ne servit sous Pompée dans la guerre des pirates, et c'est à tort qu'on a voulu classer les monnaies qui suivent à l'époque de cette guerre, en 687 (67 av. J.-C.) 2. Au contraire, durant la guerre civile nous trouvons Cn. Calpurnius Piso Cn. f. qui combattit en Afrique dans l'armée des républicains 3 et plus tard sous les ordres de Brutus et de Cassius. Probablement qu'auparavant il avait fait la guerre en Espagne avec Afranius et Petreius, en 705 (40 av. J.-C.) et années suivantes. Cn. Calpurnius Piso frappa monnaie comme proquesteur de l'armée pompéienne dans l'Espagne citérieure, tandis que M. Terentius Varro, frappait monnaie, dans les mêmes conditions, dans l'Espagne ultérieure. La tête de Numa rappelle les prétentions des Calpurnii qui se disaient descendus de Calpus fils de Numa 4. Le revers est consacré à célébrer les victoires navales de Pompée le Grand qui avait le titre de proconsul en Espagne depuis l'an 699 (55 av. J.-C.) .





# 30. CN. PISO PROQ. (Cnaus Piso, proquestor). Tète

- Appian. Mithrid. 95; Jos. Ant. jud. XIV, 4, 2.
- <sup>2</sup> Mommsen. Mon. rom. T. 11, p. 535.
- Bell. Afric. 111, 18. Tac. Ann. 11, 43.
- Plutarch. Numa, XXI.
- 6 Mommsen. Mon. rom. T. II, p. 534 et suiv. Cf. Fr. Lenormant, La monnaic dans l'antiquité, T. II, p. 307.

de Numa à droite, avec un diadème sur lequel on lit NVMA.

R. MAGN. PRO. COS. (Magnus proconsul). Proue de navire tournée à droite.

Denier. — 15 fr.

## 8. L. Calpurnius Bibulus.

Præfectus classis, en 715 (39 av. J.-C.)

L. Calpurnius Bibulus, fils de M. Calpurnius Bibulus, était gendre de M. Brutus, le meurtrier de Jules César. Cicéron 1 nous apprend qu'en l'an 709 (45 av. J.-C.) il habitait Athènes pour achever son instruction; il avait dù sans doute suivre son beau-père proscrit; nous le voyons à la bataille de Philippes, en l'an 712 (45 av.J.-C.) après laquelle il se réconcilia avec Marc-Antoine qui lui donna en 71 (30 av. J.-C.) un commandement important sur sa flotte; il eut même, comme nous l'apprennent les inscriptions de ses monnaies, le titre de præfectus classis, et il fut désigné pour la charge de préteur. C'est pendant qu'il était le chef de la flotte romaine qu'il fit frapper sa monnaie de bronze, en l'an 715 (39 av. J.-C.). Elle célèbre au droit la gloire et les titres de Marc-Antoine, tandis qu'elles affirment au revers le rôle important et le rang de Bibulus. Elles ont été frappées en Orient, probablement en Grèce ou en Asie-Mineure. Bibulus fut plusieurs fois envoyé par Antoine auprès d'Octave pour entamer des négociations; il obtint enfin le gouvernement de la Syrie où il mourut avant la bataille d'Actium \*.

- 31. M. ANT. IMP. TER... (Marcus Antonius imperator tertio). Têtes nues, affrontées, de Marc-Antoine et d'Octavie.
- RI. L. BIBVLVS. M. F. PR... (Lucius Bibulus Marci filius pr...) Marc-Antoine et Octavie debout dans un quadrige d'hippocampes allant à droite; dans le champ, HS (= sesterce); au dessous, la lettre \( \Delta \) et un autel.

Médaillon de bronze. — 100 fr. Musée de Vienne. (Antonia nº 81).

32. M. ANT. IMP. TER. COS. DESIG. TER. III VIR R.

<sup>1</sup> Cic. ad Attic. XII, 32.

<sup>2</sup> Appian. Bell. civ, IV, 38, 104, 130.

- P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Têtes nues affrontées de Marc Antoine et d'Octavie.
- M. L. BIBVLVS PRAEF. CLASS. (Lucius Bibulus præfectus classis). Galère prétorienne à la voile.
  - G. Br. 100 fr. d'après Vaillant. (Antonia, nº 82).
- 33. Même description et mêmes types; mais au revers la légende est: L. BIBVLVS. M. F. PR. DESIG. G. Br. 100 fr. (Antonia, nº 83).
- 34. M. ANT. IMP. TER. COS. DES. ITER. ET TER. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine à droite.
- B. L. BIBVLVS M. F. PRAEF. CLASS. F. C. (Lucius Bibulus Marci filius, praefectus classis, flandum curavit). Galère prétorienne sans voile, à gauche.

  M. Br. 30 fr. (Antonia, n° 84).
- 35. ANT. IM. TER. COS. DES. ITER. ET. TER. III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator tertio, consul designatus ilerum et tertio, triumvir reipublicæ constituendæ). Tête nue de Marc Antoine à droite.
- RJ. L. BIBVLVS. M. F. PR. DESIG. (Lucius Bibulus Marci filius prætor designatus). Galère prétorienne sans voile, à gauche.

  M. Br. 30 fr. (Antonia, n° 85).

## 9. Cn. Calpurnius Piso.

## Monétaire sous Auguste vers 739 (15 av. J.-C.)

Fils d'un personnage du même nom qui lutta contre Jules César avec Brutus et Cassius, Cn. Calpurnius Piso fut triumvir monétaire avec L. Nævius Surdinus et C. Plotius Rufus. Il devint consul eu l'an 7 de notre ère avec Tibère, et il fut envoyé comme légat, par Auguste, en Espagne où il se fit remarquer par sa cruauté et son avarice. Après l'avènement de Tibère au trône impérial, il fut choisi par l'empereur pour être l'instrument de sa haine contre Germanicus. C'est lui qui empoisonna ce malheureux prince; et tout le monde a lu les pages dans lesquelles Tacite raconte ce

tragique événement. Poursuivi par l'indignation populaire et abandonné par Tibère lui-même qui n'osa le protéger, il fut trouvé mort dans sa chambre, et l'on suppose qu'il se fit justice à lui-même. La première de ses monnaies est la seule de toute la suite des pièces frappées par les monétaires de la République qui offre, d'un même côté, les noms des trois monétaires avec leurs prénoms et surnoms. La tête de Numa fait allusion, comme nous l'avons déjà dit, aux prétentions généalogiques de la gens Calpurnia. Cavedoni 1 nous paraît avoir contesté à tort l'authenticité de la pièce de bronze sans S. C. frappée par Cn. Piso, L. Surdinus et C. Plotius Rufus, avec la tête du roi Numa.





- 36. CAESAR DIVIF. AVGVST. (Cæsar divi filius Augustus). Tète laurée d'Auguste à droite.
- R. CN. PISO L. SVRDIN. C. PLOT. RVF. (Cnæus Piso, Lucius Surdinus, Caius Plotius Rufus). Tête diadémée de Numa à droite.
  - M. Br. 200 fr. Coll. de M. Bunbury à Londres.





- 37. CAESAR AVGVST. TRI. Tête nue d'Auguste à droite.
  - A. CN. PISO. FRV. F. III VIR. A. A. A. F. F. (Cnæus

<sup>1</sup> Cavedoni. Revue numismatique, 1857, p. 347.

Piso Frugi filius, triumvir aere, argento, auro, flando, feriundo). Tête diadémée du roi Numa Pompilius, à droite.

G. Br. - 300 fr.



- 38. OB. CIVIS. SERVATOS. Couronne de chêne entre deux branches de laurier.
  - R). CN. PISO. CN. F. III VIR A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C. (Cnæus Piso Cnæi filius, triumvir, aere, argento, auro, flando, feriundo, senatus consulto).

G. Br. - 5 fr.





- 39. AVGVSTVS. TRIBVNIC. POTEST. (Augustus tribunicia potestate), en trois lignes dans une couronne de laurier.
  - nì. Pareil au précédent.

M. Br. - 1 fr.





- 40. CAESAR AVGVSTVS. TRIBVNIC. POTEST. Tête nue d'Auguste à droite.
  - Pareil aux précédents.
     M. Br. 1 fr.

## XXX. CANIDIA

La gens Canidia n'est pas très ancienne dans les annales de la République romaine. Ceux de ses membres que l'on connaît portent le surnom de Crassus. L'un d'eux, P. Canidius Crassus, était en Gaule avec Lépide en 711 (43 av. J.-C.) quand Marc Antoine vint s'y réfugier. En 714 (40 av. J.-C.) il devint consul suffectus avec L. Cornelius Balbus, et un peu plus tard, légat de Marc Antoine : it fit avec lui la guerre contre les Parthes, subjugua l'Arménie, vainquit Pharnabaze, roi des Ibères '. En l'an 722 (32 av. J.-C.) Marc Antoine lui donna l'ordre de ramener son armée sur les côtes de la Méditerranée pour faire la guerre à Octave, mais il resta spectateur inactif de la bataille d'Actium; il suivit néanmoins son maître dans sa retraite à Alexandrie 2. On a généralement attribué à P. Canidius Crassus les médailles suivantes, parmi lesquelles il en est une qui porte au droit un crocodile, symbole de l'Egypte. Elles auraient été frappées, dans ce cas, lors du séjour de ce personnage en Egypte, pendant qu'il commandait encore les dernières forces du parti de Marc Antoine.

Mais on connaît, du même temps<sup>2</sup>, un autre membre de la gens Canidia, beaucoup moins illustre que le précédent, et qui s'appelait

<sup>1</sup> Dion Cass. XLVIII, 32. XLIX. 24. Plut. Anton. 34.

<sup>2</sup> Cic. ad Famil. X, 21. Plut. Anton. 34. 42 et pass.

<sup>3</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, T. II, p. 354.

309

M. Canidius Crassus. Ce dernier était proquesteur de M. Cato, propréteur dans l'île de Chypre en 697 (57 av. J.-C.). Cavedoni a proposé ' avec raison de lui attribuer la pièce (n. 2.) avec la tête d'Apollon, et au revers le faisceau d'un licteur. Cette pièce a été certainement frappée en Chypre. La tête d'Apollon est identique à celle qu'on voit sur des monnaies des anciens rois de cette île, et le nom de Crassus est abrégé par les trois premières lettres CRA, ce qui est conforme à la méthode employée antérieurement pour abréger les noms des rois, comme EVA pour Evagoras, TN pour Pnytagoras, etc. Le faisceau de licteur fait allusion à la puissance du propréteur M. Cato, envoyé pour prendre possession de l'île au nom des Romains, et détrôner le jeune Ptolémée, frère de Ptolémée Aulètes, l'an 696 (58 av. J.-C.). Si l'on ne voit qu'un seul faisceau, c'est sans doute, d'après la remarque de Cavedoni, que le propréteur M. Cato voulait user d'égard vis-à-vis de Ptolémée: Germanicus usa, de la même façon, de ménagements à l'égard d'Athènes, et n'eut qu'un seul licteur : ut uno lictore uteretur, dit Tacite 2.

L'influence égyptienne s'étant fait sentir en Chypre jusqu'à l'arrivée des Romains, il est préférable, croyons-nous, d'admettre que la pièce au type du crocodile a été frappée comme celle qui est au type d'Apollon, non en Egypte, mais en Chypre, au nom du proquesteur M. Canidius Crassus. Dans tous les cas, ces deux médailles sont étrangères à la suite romaine proprement dite.



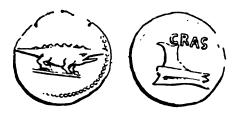


- 1. Tête laurée d'Apollon à droite.
- n. CRA (Crassus). Hache de licteur avec un seul faisceau.

M. Br. — 50 fr.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bulletin de corresp. archéol. de Rome, 1844, p. 48. Cf. Revue numism. 185, p. 348.

<sup>2</sup> Annal. II, 53.



- 2. Crocodile à droite.
- n. CRAS (Crassus). Proue de navire.

M. Br. — 12 fr.

### XXXI. CANINIA

La gens Caninia ne commence à apparaître dans l'histoire romaine qu'au vi° siècle; ses membres portent les noms de Rebilus et de Gallus. Parmi les Rebili, nous citerons C. Caninius Rebilus, préteur en 583 (171 av. J.-C.) 1, et un autre personnage du même nom, légat de Jules César en Gaule dans les premières années du viire siècle; il figure au siège de Thapsus en Afrique, en 700 (45 av. J.-C.) 2. Quant aux Galli, on connaît L. Caninius Gallus, beau-frère et adversaire de Marc Antoine 2. En 698 (56 av. J.-C.) il était tribun du peuple. Ami de Pompée, il fut quelque temps préteur en Achaïe et mourut en 710 (44 av. J.-C.). Son fils, du même nom que lui, est le seul de la famille Caninia qui ait signé des monnaies; il serait trop conjectural en effet d'attribuer à un Caninius les pièces qui portent pour emblème du nom de monétaire un chien, qui serait le symbole du nom de la famille 4. L. Caninius Gallus fut triumvir monétaire sous Auguste, en 734 (20 av. J.-C.) avec L. Aquillius Florus, M. Durmius et P. Petronius Turpilianus <sup>8</sup>; il devint consul suffectus en 752 (2 av. J.-C.).

Les types de ses monnaies se rapportent aux honneurs décernés à Auguste et à ses succès militaires sur les Parthes. La porte du

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv. XLII, 28, 31.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cæs. Bell. gal. VII, 83, 90.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Vai. Max., Vi 2, 6.

V. plus haut, p. 47 et suiv.

Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, T. III, p. 178.

palais d'Auguste sur le n. 1, est reproduite sur une monnaie grecque qu'on classe généralement à Alexandrie d'Egypte <sup>1</sup>. Sur le denier n. 2, on voit, comme sur le quinaire de L. Sestius, le subsellium des tribuns du peuple et la verge de l'appariteur (V. Julia).





- 1. AVGVSTVS DIVI. F. (Augustus Divi filius). Tête nue d'Auguste à droite.
- r). L. CANINIVS GALLVS. OB. C. S. (Lucius Caninius Gallus. Ob cives servatos). Porte du palais d'Auguste surmontée d'une couronne de chène, et de chaque côté de laquelle est planté un laurier. Aureus. 1500 fr. British Museum.





- 2. AVGVSTVS. Tète nue d'Auguste à droite.
- R. L. CANINIVS GALLVS III VIR (Lucius Caninius Gallus triumvir). Dans le champ, AVGVSTVS TR. POT. (Augustus, tribunicia potestate). Siège ou subsellium, sur lequel est placée, debout, une verge d'appariteur.

Denier. - 200 fr.





- 3. AVGVSTVS. Tète nue d'Auguste à droite.
- 1 Cavedoni. Revue numismatique, 1857, p. 348.

R. L. CANINIVS GALLVS III VIR. (Lucius Caninius Gallus triumvir). Parthe à demi-nu à genoux à droite, présentant une enseigne.

Denier. - 15 fr.





- 4. AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.
- n. L. CANINIVS GALLVS III VIR. Cippe sur lequel on lit en quatre lignes: C. C. AVGVSTI. (Lucius Caninius Gallus triumvir, Caii Cæsaris Augusti).

Denier. - 250 fr.

### XXXII. CARISIA

Les Carisii n'avaient pas de cognomen, et leur famille n'apparatt dans l'histoire que vers la fin de la République. Les deux seuls membres connus ont frappé monnaie: c'est T. Carisius et P. Carisius, personnages qui ont souvent été confondus par les historiens.

#### 1. T. Carisius

Monétaire vers l'an 706 (48 av. J.-C.)

Ce personnage fut monétaire sous Jules César; on ne sait à peu près rien de son histoire, et les auteurs anciens l'ont souvent confondu avec son fils P. Carisius, chargé plus tard de faire la guerre en Espagne. Toutefois, une inscription de l'époque de la République, trouvée à Avignon et conservée au musée de cette ville porte: T. CARISIVS. T. F. PR. VOLCAR. DAT. ¹ Ce T. Carisius, préteur des Volkes, est probablement notre monétaire.

<sup>1</sup> Revue archéolog. 1844, p. 479, Garrucci. Sylloge, n. 2221.

CARISIA. 313

Sur ses médailles, nombreuses et intéressantes, il prend quelquesois le titre de triumvir monetalis, avec la mention senatus consulto. Sur le n. 1, on voit la tête de Junon Moneta, déesse dans le temple de laquelle était établi l'atelier monétaire de Rome; au revers, sont gravés les emblèmes de la charge de monétaire : le coin, les tenailles, l'enclume et le marteau. Le coin monétaire, de sorme conique, est entouré d'une couronne de laurier, comme le bonnet de Vulcain qu'on voit sur des monnaies italiotes ou étrusques d'Æsernia, d'Ariminum, de Populonia <sup>1</sup>. Des coins monétaires de l'époque impériale, conservés au Cabinet de France, ont une sorme à peu près identique.

Le buste de la Victoire, ainsi que son char traîné par deux ou quatre coursiers, font allusion aux triomphes de Jules César, comme le sceptre, le globe, le sphinx, la corne d'abondance et le gouvernail rappellent sa puissance (V. Julia). Le quinaire n. 6 nous représente la dea Roma assise sur des boucliers, dans une position à peu près analogue à celle qu'elle a au revers du dernier anonyme décrit p. 72, du denier qui porte les trois noms de C. Malleolus, L. Metellus et A. Albinus, et enfin de la pièce des Locriens avec POMA TISTIS. Les sesterces (n. 7, 8 et 9) sont consacrés à Diane chasseresse. On a donné le nom de Sibylle à la tête des deniers 10 et 11; pourtant cette tête n'est pas semblable à la Sibylle qui figure au droit du denier de L. Manlius Torquatus; le sphinx du revers, qui peut symboliser l'ambiguïté des paroles prophétiques de la Sibylle, est pareil au sphinx qu'on verra plus tard sur des monnaies d'Auguste. On n'a pas encore réussi à expliquer d'une manière satisfaisante la présence de la Sibylle et du Sphinx sur les monnaies de T. Carisius. On pourrait supposer qu'un des ancêtres de ce monétaire fut un des quindecimviri chargés de la garde des livres sibyllins, ou que ces types rappellent quelque oracle célèbre.

Remarquons encore que la tête de cette prétendue Sibylle se voit au revers des deniers de L. Valerius Acisculus, et qu'on la regarde alors, soit comme Valeria Luperca, soit comme la Junon de Faléries dont Valeria Luperca avait été prêtresse.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> V. par exemple: Carelli, Numi Italiæ Veteris, ed. Cavedoni, pl. VII, fig. 20; pl. VIII, fig. 23, 24, etc.





- 1. MONETA. Tète de Junon Moneta à droite.
- R. T. CARISIVS (Titus Carisius). Coin monétaire lauré, tenailles, enclume et marteau; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. — 3 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan.





- 2. Buste ailé de la Victoire à droite.
- R. T. CARISI (*Titus Carisius*). Victoire dans un bige au galop à droite, tenant un fouet dont la mèche est enroulée autour du manche.

Denier. — 2 fr.



- 3. Buste ailé de la Victoire à droite; derrière, S. C. (Senatus consulto).
- r). T. CARISI (*Titus Carisius*). Victoire dans un quadrige au galop à droite, tenant un fouet enroulé.

  Denier. 2 fr.





- 4. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée d'un casque orné d'une plume.
- N. T. CARISI (Titus Carisius). Sceptre, globe céleste enveloppé de quatre cercles, corne d'abondance et gouvernail; le tout dans une couronne de laurier. Denier. — 2 fr.
- 5. Variété: avec T. CARIS.





- 6. Buste ailé de la Victoire à droite, portant une palme sur l'épaule.
- A). T. CARISI. (Titus Carisius). La déesse Rome casquée, assise sur des boucliers, tenant un parazonium de la main droite et s'appuyant de la gauche sur un sceptre.

Quinaire. — 80 fr.





- 7. Tête diadémée de Diane à droite, avec un arc et un carquois sur l'épaule.
- R. T. CAR (Titus Carisius) dans le champ. Chien courant à droite.

Sesterce. - 30 fr.





- 8. Tête diadémée de Diane à droite, avec un arc et un carquois sur l'épaule.
- R. T. CA. (Titus Carisius) à l'exergue. Chien courant à droite.

Sesterce. — 30 fr.



- Tète diadémée de Diane à droite, avec un arc et un carquois sur l'épaule.
- n). T. CARIS. (Titus Carisius) à l'exergue. Chien courant à droite.

Sesterce. — 30 fr. (d'après Borghesi) 1.







- 10. Tête de Sibylle à droite, les cheveux enveloppés de larges bandelettes.
- R. T. CARISIVS III VIR (Titus Carisius triumvir). Sphinx assis à droite.

Denier. — 5 fr.

11. Variélés: Le mot Carisius est écrit quelquesois CARISIV; en outre, ce mot est tantôt en haut du sphinx, tantôt à droite.

<sup>1</sup> Œuvres complètes, t. I, pl. I, n. 6.





- 12. T. CARISIVS (Titus Carisius). Tête de Pan à droite.
- R. III VIR (Triumvir). Panthère tenant un thyrse, à droite.

Sesterce. — 100 fr.



13. Variélé: le mot Carisius est écrit tantôt à gauche, tantôt audessus de la tête de Pan (d'après Borghesi) 1.

#### 2. P. Carisius

Propréteur en Espagne en 729 (25 av. J.-C.)

Ce personnage était, comme nous l'apprennent ses monnaies, propréteur en Espagne, sous Auguste. Il fut envoyé dans cette province, en l'an 729 (25 av. J.-C.), pour combattre une révolte des Astures et des Cantabres, et il réussit à prendre leur capitale Lancia 1.

Les auteurs anciens, comme Dion Cassius, ont souvent mis ses exploits en Espagne au compte de T. Carisius que nous avons vu plus haut et qui fut probablement son père. Les pièces de P. Carisius font allusion à ses succès en Espagne comme légat d'Auguste et propréteur. On y voit, avec la tête de l'empereur, des armes, des trophées, la colonie d'Emerita qui fut fondée par lui et devint la capitale de la Lusitanie; enfin nous attirerons particulièrement l'attention sur les deniers, nºs 14 et suiv., qui portent au revers, des armes spéciales aux populations indigènes de l'Espagne, le gladius hispaniensis, l'angon ou hache bipenne, et un casque dont le cimier

<sup>1</sup> Œurr. compl. T. I, pl. I, fig. 7.
2 Florus, IV, 12, 55, etc. Oros. VI, 21. Dion Cass. LIII, 25, 5.

est orné d'une double aigrette; ce casque devait envelopper toute la tête et couvrir le visage dont il imite grossièrement la forme.





- 14. IMP. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.
  - R. P. CARISIVS LEG. PRO PR. (Publius Carisius legatus proprætore). Poignard, bouclier et fer de lance.

Denier. - 20 fr.

15. Variélés: Le mot Augustus est écrit quelquesois AVGVSTV ou AVGVST.



- IMP. CAESAR AVGVST. Tête nue d'Auguste à gauche.
  - i). Pareil au précédent.

Denier. - 20 fr.





17. IMP. CAESAR AVGVST. (Imperator Cæsar Augustus). Tête nue d'Auguste à gauche.

<sup>1</sup> Borghesi. Œuvres compl. T. II, p. 333 et suiv. Cf. Marquis de Lagoy. Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois, . II.

R. P. CARISIVS LEG. PROPR. (Publius Carisius legatus proprætore). Trophée planté sur un monceau d'armes espagnoles.

Denier. — 15 fr.





- 18. IMP. CAESAR AVGVSTVS. Tète nue d'Auguste à droite.
- R. P. CARISIVS LEG. PROPR. (Publius Carisius legatus proprætore). Trophée planté sur un monceau d'armes espagnoles.

Denier. - 15 fr.





- 19. IMP. CAESAR AVGVST. (Imperator Cæsar Augustus). Tête nue d'Auguste à droite.
- p. P. CARISIVS LEG. PRO PR. (Publius Carisius legatus pro prætore). Trophée d'armes espagnoles, aux pieds duquel est un captif agenouillé et les mains liées derrière le dos.

Denier. — 40 fr.





20. AVGVST. (Augustus). Tête nue d'Auguste à droite.

R. P. CARISI. LEG. (Publius Carisius legatus). Victoire tournée à droite et couronnant un trophée.
 Quinaire. — 3 fr.





- 21. AVGVST. (Augustus). Tète nue d'Auguste à gauche.
  - R. Pareil au précédent.Quinaire. 3 fr.





- 22. IMP. CAESAR AVGVST. (Imperator Cæsar Augustus). Tète nue d'Auguste à gauche.
  - R. P. CARISIVS LEG. PROPR. (Publius Carisius legatus pro pratore). Casque de guerre espagnol, orné d'une double aigrette; à droite, une épée courte; à gauche, une bipenne.

Denier. — 30 fr.





- 23. IMP. CAESAR AVGVSTVS (ou AVGVST.)
  Tête nue d'Auguste à droite.
- r). P. CARISIVS LEG. PRO PR. Casque de guerre

CARISIA 321

espagnol, orné d'une double aigrette; à droite, une épée; à gauche, une bipenne.

Denier. — 30 fr.





- 24. IMP. CAESAR AVGVSTVS (Var. AVGVST.). Tête nue d'Auguste à droite.
  - R. P. CARISIVS LEG. PRO PR. Vue à vol d'oiseau des fortifications de la ville d'Emerita, sur lesquelles on lit EMERITA (Var. IMIRITA ou IIMIIRITA).

    Denier. 10 fr.





- 25. IMP. CAESAR AVGVST. Tête nue d'Auguste à gauche.
  - Pareil au précédent, avec les mêmes variantes.
     Denier. 10 fr.





- 26. AVGVST. TRIB. POTEST. (Augustus, tribunicia potestate). Tête nue d'Auguste à droite.
  - B. P. CARISIVS LEG. AVGVSTI. Vue à vol d'oiseau

des fortifications de la ville d'Emerita, sur lesquelles on lit AVGVSTA EMERITA.

M. Br. - 10 fr.

Il existe de très nombreuses pièces de bronze frappées à Emerita à l'imitation des précédentes. Nous n'en donnons pas la description, parce qu'elles ne portent pas le nom du propréteur P. Carisius et qu'elles font plutôt partie de la série espagnole 1.



- 27. AVGVST. TRIB. POTEST. Tête nue d'Auguste à gauche.
  - R. Pareil au précédent.

M. Br. — 10 fr.





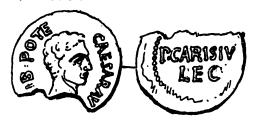
- 28. CAESAR AVG. TRIBVN. POTEST. Tête nue d'Auguste à droite (quelquefois TRIB. ou TR. au lieu de TRIBVN).
  - R. P. CARISIVS LEG. AVGVSTI. (Publius Carisius legatus Augusti) en trois lignes dans le champ.

    M. Br. 10 fr.
- IV. Delgado. Medallas autonomas de Espana. T. II, pl. XIX x XXIV.



- 29. CAESAR AVGV. TRIBVN. POTEST. (ou POTES). Tête nue d'Auguste à gauche.
- n. Pareil au précédent.

M. Br. - 10 fr.



- 30. CAESAR AVG. TRIB. POTE. Tête nue d'Auguste à droite.
- r). P. CARISIVS LEG. (Publius Carisius legatus) en deux lignes dans le champ.

M. Br. — 10 fr. (d'après Delgado 1).

## XXIII. CASSIA

Cette famille, patricienne d'origine, devint plébéienne dans la suite, et elle est célèbre par le rigorisme de ses mœurs et son dévouement pour la cause de la liberté. Parmi ses membres les plus illustres, nous citerons : Sp. Cassius Viscellinus, plusieurs fois consul, promoteur de la première loi agraire en 268 (486 av. J.-C.); Cassius Longinus Ravilla, tribun du peuple en 617 (137 av. J.-C.), consul en 627 (127 av. J.-C.) et célèbre comme juge dans le procès des Vestales auquel il est fait allusion sur les monnaies. Un tribun du peuple avait accusé trois des Vestales, Æmilia, Marcia et

<sup>1</sup> Delgado, Medallas, etc. T. II, pl. XIX, II.

Licinia, d'avoir violé leur vœu de chasteté: les pontifes condamnèrent à mort la première et acquittèrent ses deux compagnes, mais L. Cassius Longinus étant préteur en 641 (113 av. J.-C.), revisa ce jugement et fit condamner à mort les deux survivantes <sup>1</sup>. Nous mentionnerons encore C. Cassius Longinus Varus, consul en 681 (73 av. J.-C.) avec M. Terentius Varro Lucullus, et proconsul en Gaule, l'année suivante; C. Cassius Longinus, le meurtrier de Jules César, qui combattit contre Antoine et Octave et finit sa carrière à Philippes; Avidius Cassius, originaire de Cyrrhus en Syrie, et usurpateur de la pourpre impériale sous Marc Aurèle, et l'historien Dion Cassius, dont la chronique est si précieuse pour l'histoire de l'empire romain. Mais il n'est pas certain que ces deux derniers soient de l'ancienne famille romaine dont ils portent le nom.

Les monétaires de la gens Cassia sont : 1. C. Cassius Longinus; 2. L. Cassius Cae icianus; 3. C. Cassius Longinus Varus; 4. L Cassius Q. f.; 5. Q. Cassius Longinus; 6. L. Cassius Longinus; 7. C. Cassius Longinus; 8. C. Cassius C. f. Celer.

## 1. C. Cassius Longinus

### Monétaire vers 645 (109 av. J.-C.)

C. Cassius Longinus était le second des fils de L. Cassius Longinus Ravilla cité plus haut. Il fut consul en 658 (96 av. J.-C.) avec Cn. Domitius Ahenobarbus. On ne sait presque rien sur sa vie; il est mentionné par Cicéron 2 comme un des rares personnages qui soient parvenus au consulat sans passer par l'édilité. Ses monnaies sont curieuses. Le denier nous présente au droit, derrière la tête de Rome, une urne de vote qui fait allusion au fameux procès des Vestales jugé en 641 (113 av. J.-C.) par le père du monétaire. Au revers, figure le quadrige de la Liberté, symbole des idées démocratiques des Cassii qui, pour cette raison, avaient été expulsés de l'ordre des patriciens, ce dont ils s'enorgueillissaient. Le denier de P. Mænius Antiaticus a quelque rapport de fabrique avec celui de C. Cassius Longinus. Signalons les deux autres pièces, e dodrans et le bes, l'un avec la tête de Vulcain, l'autre avec la

<sup>7</sup> Tit. Liv. LXIII. Val. Max. III, 7, 9.

<sup>2</sup> Cic. pro Planc. 21.

tête de Bacchus, selon Borghesi 1, de Vénus d'après Riccio 1; on sait que ces divisions de l'as sont fort rares dans la suite romaine.





- 1. Tête nue de la déesse Rome avec le casque ailé à droite; derrière, \* et une urne de vote.
- R. C. CASSI. ROMA. (Caius Cassius. Roma). La Liberté, tenant un sceptre et un bonnet, debout dans un quadrige au galop à droite.

Denier. — 2 fr.

Le droit de ce denier forme une médaille hybride avec le revers du denier de M. Vargunteius 3.





- 2. Tête de Vulcain à droite, coiffée d'un bonnet conique lauré; derrière, des tenailles et la marque du dodrans S, suivi de trois points posés en triangle.
- R. C. CASSI. ROMA (Caius Cassius. Roma). Proue de navire à droite; devant, la lettre S suivie de trois points posés en triangle.

Dodrans. — 6 fr.

<sup>1</sup> Œuvres complètes, T. I, p. 240 et suiv.

Le monete delle famiglie, p. 48, n. 9.

Zeitschrift für Numismatik, 1877, T. IV, p. 80, Cohen. Descript. gen. pl. XLIII, n. 12, Cavedoni. Nuovi Studii, p. 14.



- 3. Tête de Bacchus à droite; derrière, la lettre S suivie de deux points.
- r). C. CASSI. ROMA. Proue de navire à droite; devant, la lettre S suivie de deux points.

Bes. — 10 fr.

#### 2. L. Cassius Cæcianus

Deux L. Cassius, l'un qui fut proconsul en Asie en 664 (90 av. J.-C.) <sup>1</sup>, l'autre, tribun du peuple l'année suivante, sont contemporains, et pourraient avoir frappé la monnaie ci-dessous décrite; mais nulle part les historiens ne donnent à l'un d'entre eux le surnom de Cæcianus. On trouve ce nom orthographié Kæcianus, dans une inscription du temps d'Auguste qui se rapporte probablement à un descendant du monétaire 2. L'orthographe CAEICIANVS pour Cæcianus a son analogie dans des formes comme CAEICILIVS pour Cacilius 3, CONQVAEISIVI pour conquasivi, etc. Au revers du denier, on voit un attelage de deux bœufs, et comme c'est là le symbole ordinaire de la fondation des colonies romaines, on peut croire que L. Cassius Cæcianus ou l'un de ses ancêtres fut chargé d'aller établir une colonie dans une des provinces de la république; la tête de Cérès couronnée d'épis marquerait l'abondance et la fertilité de cette nouvelle cité. Pline mentionne deux tles de l'Archipel appelées Cacia ; si l'histoire de ces îles était mieux connue, on découvrirait peut-être que c'est là qu'un Cassius

<sup>1</sup> Waddington. Fastes des provinces asiatiques, p. 38.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Gruter. P. 864, n. 11.

<sup>\*</sup> Henzen. Inscript. lat. select. n. 5114.

<sup>\*</sup> Cavedoni. Revue numismat. 1857, p. 349.

Flin. Hist. nat. IV, 12.

conduisit ses colons, et que c'est en souvenir de la mission quil' accomplit, qu'il prit le cognomen de Cæcianus.





- 4. CAECIAN (Cœicianus). Tète de Cérès à gauche, couronnée d'épis; derrière, une lettre alphabétique.
- R. L. CASSI (Lucius Cassius). Deux bœufs attelés à une charrue, et marchant à gauche; dans le champ, une lettre alphabétique.

Denier. - 2 fr.

Variélés: On trouve au droit de ce denier, les lettres suivantes: ABCDEFGHIK; et au revers les suivantes: MNOP QRSTVX. Quand on a au droit, la lettre A, on trouve au revers; la lettre X; à la lettre B du droit correspond la lettre V au revers, à la lettre C, la lettre T, et ainsi de suite. Ces lettres sont isolées ou accompagnées d'un point. La fabrique de ce denier est quelquefois très barbare 1.

## 3. C. Cassius Longinus Varus

Monétaire vers 671 (83 av. J.-C.)

Ce personnage auquel on peut attribuer l'as de pied semi-oncial ci-dessous décrit, fut consul en 681 (73 av. J.-C.) avec M. Terentius Varro Lucullus. Ce sont ces deux consuls qui promulguèrent la loi Terentia-Cassia qui ordonnait des distributions de blé à bas prix 2. Proconsul en Gaule l'année suivante, C. Cassius Varus fut battu par Spartacus à Modène 3. Compris dans la proscription de l'an 711 (43 av. J.-C.), il fut tué à Minturnes . Le monétaire qui a signé

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Zeitschrift für Numismatik, 1877, T. IV, p. 45.

<sup>2</sup> Cic. Verr. III, 70, 163; V, 21, 52.

Plut. Crass. 9, Flor. III, 20. Tit. Liv. XCVI.
Appian. Bell. civ. IV, 28.

avec lui l'as que nous lui attribuons est inconnu, à moins que ce soit Julius Salinator, officier de l'armée de Sertorius, tué en 673 (81 av. J.-C.)<sup>1</sup>.



- 5. Tète laurée de Janus.
- nator). Proue de navire sur laquelle on lit: D. S. S. (De senatus sententia).

As. — 6 fr.

Variétés, avec CASSIVS et SALINA.

## 4. L. Cassius Q. f.

Monétaire vers 675 (79 av. J.-C.)

A l'époque où le denier qui suit a été frappé, nous rencontrons dans l'histoire plusieurs personnages portant le nom de L. Cassius. C'est d'abord L. Cassius Longinus dont la généalogie est incertaine; nous ne pouvons savoir s'il était fils d'un Quintus comme le veut la légende de notre denier. Il fut préteur en 688 (66 av. J.-C.) et il est cité par Cicéron comme l'un des juges de Cluentius <sup>2</sup>. Il brigua en vain le consulat en 691 (63 av. J.-C.), et compromis trois ans plus tard dans la conspiration de Catilina, il fut condamné à mort <sup>2</sup>. Un second L. Cassius Longinus fut tribun du peuple en 710 (44 av. J.-C.); mais il paraît avoir été fils de C. Cassius Longinus Varus, consul en 681 (73 av. J.-C.), circonstance qui ne permet pas d'identifier ce personnage avec notre monétaire fils d'un Quintus. Un troisième L. Cassius fut tribun militaire en 685 (69 av. J.-C.) <sup>3</sup>; son

<sup>1</sup> Plut. Sertor VII, Cf. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, T. III, p. 154.
2 Cic. pro Cluent. 38.

<sup>3</sup> Sallust. Catilina, XVII. Ascon. Tog. Cand. p. 82.

<sup>4</sup> Cic. Verr. I, 10, 30.

CASSIA. 329

père est inconnu. C'est probablement le premier ou le troisième de ces personnages qui a fait frapper le denier qui porte au droit la tête de Liber, comme le denier de M. Volteius, et au revers, la tête de Libera. C'est une allusion au temple appelé Ædes Cereris, qui était voisin du cirque, et qui fut inauguré en 261 (493 av. J.-C.) par un des ancêtres du monétaire, le consul Sp. Cassius : il était consacré à Cérès, à Liber et à Libera 1. Liber, ou Bacchus couronné de lierre, et Libera ou Perséphone couronnée de pampres et de raisins, étaient surtout invoqués à l'époque des vendanges. Preller a montré les rapports qui existaient entre le temple de Cérès et le culte de Liber pater et de Libera ou de la Liberté plébéienne à la cause de laquelle les Cassii s'étaient traditionnellement consacrés 2: l'ædes Cereris était devenu le temple des libertés plébéiennes.





- 6. Tête de Liber à droite, couronnée de lierre; derrière, un thyrse.
- R. L. CASSI. Q. F. (Lucius Cassius Quinti filius). Tête de Libera à gauche, couronnée de pampres et de raisins.

Denier. — 3 fr.

## 5. Q. Cassius Longinus

Monétaire vers 694 (60 av. J.-C.)

Le magistrat dont il s'agit ici est sans doute Q. Cassius Longinus que nous voyons en 699 (55 av. J.-C.) questeur de Pompée en Espagne, où il se signala par sa sévérité et sa rapacité <sup>3</sup>. Tribun

<sup>1</sup> Becker. Roma Topogr. p. 471.

<sup>2</sup> Preller. Ræm. Mythologie, p. 440 et suiv.

<sup>3</sup> Cic. ad Att. VI, 6, 4. Dion Cass. XLI, 24.

du peuple en 705 (49 av. J.-C.), il s'opposa aux projets aristocratiques du Sénat et passa dans le camp de César 1. Il fit la guerre en Espagne contre les partisans de Pompée, en Afrique contre Juba, roi de Numidie, puis de nouveau en Espagne, où il n'échappa qu'à grand'peine à une conspiration formée contre lui, à Cordoue. Poursuivi par le questeur M. Marcellus Æserninus, ce fut en vain qu'il appela à son secours Bogud, roi de Mauritanie; il dut successivement se réfugier à Ulia, puis à Malaca, où il s'embarqua; mais il périt bientôt dans un naufrage 2.

Les types du denier n. 7 n'ont pas encore été expliqués. Le denier n. 8 représente la tête de la liberté plébéienne à la défense de laquelle tous les Cassii se sont dévoués. Au revers on voit le temple de Vesta qui rappelle, ainsi que la tête de la déesse sur le n. 9, le procès fameux que nous avons raconté plus haut et qui fut intenté en 641 (113 av. J.-C.) par C. Cassius aux Vestales, dans l'intérêt de la démocratie, puisqu'il consacrait le droit souverain du peuple d'absoudre ou de condamner, s'il croyait le jugement mal rendu. Le scabellum représente le siège du juge; de chaque côté du temple on voit un bulletin de vote avec les mots absolvo, condemno et une urne de vote. C'est à tort, dit Mommsen 3 qu'on a voulu voir dans cette urne et ce bulletin une allusion à la loi Cassia, de l'an 617 (137 av. J.-C.) , sur le vote par écrit dans les jugements du peuple, car, dans les comices, les votes n'étaient pas déposés dans des cistes. Ces tablettes représentent donc la sitella et la sorticula, employées par les tribunaux des quæstiones, dont il fut fait usage dans le procès des Vestales.





7. Tête de Bonus Eventus à droite, avec un sceptre sur l'épaule.

<sup>1</sup> Cæs. Bell. civ. I, 2, 5. Appian, II, 33.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dion Cass. XLII, 15, 16; XLIII, 29. Tit. Liv. CXI, Val. Max. IX, 4, 2. Hirt. Bell. Alex. XLVIII. sqq.

3 Mon. rom. T. II, p. 504, note 2.

<sup>4</sup> Cic. de Leg. III, 16, 35-37.

CASSIA. 331

r). Q. CASSIVS (Quintus Cassius). Aigle sur un foudre, entre le lituus et le præfericulum.

Denier. — 2 fr.





- 8. Q. CASȘIVS. LIBERT. (Quintus Cassius. Libertas). Tête de la Liberté à droite.
- R). Temple de Vesta, dans lequel est placée une chaise curule; dans le champ, à gauche, l'urne des votes, et à droite un bulletin de vote sur lequel on lit les deux lettres A. C. (Absolvo. Condemno).

Denier. — 3 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan.





- 9. Q. CASSIVS. VEST. (Quintus Cassius. Vesta). Tête voilée de Vesta à droite.
- N. Temple de Vesta dans lequel est placée une chaise curule; dans le champ, à gauche, l'urne des votes, et à droite un bulletin de vote sur lequel on lit les deux lettres A. C. (Absolvo. Condemno).

Denier. - 3 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan.

# 6. L. Cassius Longinus Monétaire vers 700 (54 av. J.-C.)

Les monnaies qui portent comme inscription Longinus, triumvir,

font allusion, par la tête de Vesta, au procès des Vestales dont nous avons parlé plus haut; au revers, le personnage qui dépose dans une ciste et non dans une urne comme précédemment, un bulletin de vote. fait allusion à la loi Cassia, que fit décréter le tribun L. Cassius Ravilla, en l'an 617 (137 av. J.-C.) et qui ordonnait le vote par bulletin écrit dans les jugements du peuple 1. Ce bulletin de vote est marqué de la lettre V; or, d'après la loi Cassia on devait voter dans les comices par des bulletins portant Antiquo et Vti rogas?. Le monétaire qui a inscrit son nom sur ces deniers, y prend le titre de triumvir, ce qui ne permet pas de les faire remonter au delà de l'an 700. Mommsen fait remarquer qu'on ne peut les attribuer à C. Cassius, meurtrier de Cèsar, questeur en 700 (54 av. J.-C.), tribun du peuple en 705 (49 av. J.-C.), et préteur en 710/44 av.J. C.); on ne lui donne en effet, dans les textes, jamais le surnom de Longinus qui seul figure sur nos pièces. Au contraire, son frère cadet, Lucius porte le cognomen de Longinus, et c'est lui qui est le monétaire en question 2. Il se porta comme accusateur de Cn. Plancius, et eut à lutter dans cette circonstance contre l'éloquence de Cicéron 4. Pendant la guerre civile, il prit parti pour César, tandis que son frère se rangeait sous les ordres de Pompée. Il sut envoyé en l'an 706 (48 av. J.-C.) comme légat de Jules César en Thessalie, où il resta jusqu'après la bataille de Pharsale 5. En l'an 710 (44 av. J.-C.) il fut tribun du peuple, mais il ne trempa pas dans la conspiration contre la vie de César, et plus tard il se déclara pour Octave contre Antoine: ce dernier se réconcilia avec lui à Ephèse après la bataille de Philippes, en 713 (41 av. J.-C.) 6.





10. Tête voilée de Vesta à gauche; derrière, le simpulum; devant une lettre alphabétique variable.

<sup>1</sup> Cic. de Leg. III. 16, 35 à 37; pro Sext. 48, 103.

<sup>2</sup> Mommsen. Mon. rom. T. II, p. 504, note 2.

<sup>3</sup> Cic. ad Famil. XII, 2, 2; 7, 1.

<sup>+</sup> Cic. pro Planc. 24, etc.

<sup>5</sup> Cæs. Bell. civ. III 34; Dion Cass. XLI, 51.

<sup>6</sup> Appian. Bell. civ. V, 7.

r). . LONGIN IIIV. (Longinus triumvir): Citoyen romain debout, déposant dans une ciste placée à sa droite, un bulletin de vote sur lequel on lit la lettre V (Vti rogas).

Denier. - 2 sr.





- 11. Tête voilée de Vesta à droite; devant, une lettre alphabétique variable; derrière le simpulum.
  - R. LONGIN. III. (Longinus triumvir). Citoyen romain debout, déposant dans une ciste placée à sa droite un bulletin de vote sur lequel on lit la lettre V. (Vti rogas).

Denier fourré'. - 2 fr.

## 7. C. Cassius Longinus

Imperator en 712 (42 av. J.-C.)

Il s'agit du meurtrier de César; son histoire est bien connue et nous n'en résumerons ici que les traits généraux. On le mentionne pour la première fois en 701 (53 av. J.-C.): il remplissait alors les fonctions de questeur dans l'armée de Crassus, lors de sa funeste expédition contre les Parthes. En 705 (49 av. J.-C.) il fut tribun du peuple et se déclara pour Pompée; après Pharsale, il se réconcilia avec César qui en fit un de ses lieutenants, et, en l'an. 710 (44 av. J.-C.), nommé prælor peregrinus, il devait partir l'année suivante pour la Syrie. Ce fut alors qu'il forma avec M. Brutus et d'autres conjurés le projet d'attenter à la vie du dictateur.

Après le meurtre de César, Cassius partit pour la Syrie où il eut à lutter contre les Parthes et contre les partisans de César.

<sup>1</sup> Zeitschrift für Numismatik. 1877V. T., p. 47.

Après une victoire sur Cæcilius Bassus et les Rhodiens en 712, il fut proclamé imperator à Sardes par ses troupes. On sait que l'armée de Brutus et de Cassius fut définitivement écrasée en Macédoine, dans les plaines de Philippes, en 712 (42 av. J.-C.), par les roupes des triumvirs Marc Antoine, Octave et Lépide; Cassius désespéré se donna la mort.

Les monnaies sur lesquelles C. Cassius reçoit le titre d'imperator, ont été frappées en Orient par ses lieutenants M. Aquinus. P. Cornelius Lentulus Spinther, et M. Servilius 1. La tête de la Liberté rappelle que les Cassii s'étaient voués à la défense des revendications des plébéiens; le trépied qui fait peut-être allusion à la dignité de quindecimpir sacris faciundis, dont Cassius était investi 2, rappelle en même temps les monnaies de Delphes, de Cyzique et de beaucoup d'autres villes grecques; l'acrostolium, symbole de l'empire sur la mer, se voit notamment sur les médailles d'Aradus, de Berytus, de l'île de Corcyre; le crabe paraît sur les monnaies de Cos, et il figure ici, comme l'a montré Borghesi 3, parce que la victoire de Cassius sur les Rhodiens fut livrée en vue de cette île. On voit encore sur la même pièce une fleur; c'est la rose de Rhodes qu rappelle la victoire de Cassius, de même que le diadème dénoué fait allusion au titre de roi que les Rhodiens, suivant le récit de Plutarque 4, voulaient lui offrir, et qu'il refusa en se glorifiant d'être le meurtrier des rois.





- nus legatus. Libertas). Tête diadémée de la Liberté à droite.
  - R. C. CASSI. PR. COS (Caius Cassius proconsul).

<sup>1</sup> V. Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité. T. 11, p. 345 et suiv.

<sup>2</sup> Borghesi. Œuvr. compl. T. 1, p. 346, et sqq.

<sup>3</sup> Œuvr. compl. T. I. p. 393.

Plut. Brut. XXX.

Trépied surmonté de la cortine et de deux branches de laurier.

Aureus. — 500 fr. British Museum.





- 13. M. AQVINVS LEG. LIBERTAS (Marcus Aquinus legatus. Libertas). Tête diadémée de la Liberté à droite.
  - R. C. CASSI. IMP. (Caius Cassius imperator). Trépied surmonté de la cortine et de deux branches de laurier.

Aureus 1. 8 gr. 05. — 500 fr.





14 C. CASSI. IMP (Caius Casius imperator). Trépied surmonté de la cortine.

5/

n. LENTVLVS. SPINT. (Lentulus Spinther). Praese-riculum et lituus.

Denier. - 200 fr.





15. C. CASSI. IMP. LEIBERTAS (Caius Cassius im-

1 Mommsen (Mon. rom. T. II, p. 550) donne cette pièce comme existant Egalement en argent; je ne l'ai rencontrée nulle part dans ce métal.

perator. Leibertas). Tête diadémée de la Liberté à droite.

R. LENTVLVS SPINT. (Lentulus Spinther). Praese-riculum et lituus.

Aureus. 8 gr. 05. — 300 fr.

La mème pièce en argent.
 Denier. — 4 fr.





- 17. C. CASSI. IMP. LEIBERTAS (Caius Cassius imperator. Leibertas). Tête diadémée et voilée de la Liberté à droite.
- R. LENTVLVS. SPINT. (Lentulus Spinther). Praesericulum et lituus.

Aureus. 8 gr. 00 — 300 fr.

La même pièce en argent.
 Denier. — 4 fr.





- 19. C. CASSEI. IMP. (Caius Casseius, imperator). Tête laurée de la Liberté à droite.
- R. M. SERVILIVS LEG. (Marcus Servilius legatus).

  Crabe tenant dans ses serres un acrostolium; dessous, un diadème dénoué, et la rose de Rhodes.

  Denier. 120 fr.





- 20. C. CASSI. IMP. (Caius Cassius, imperator). Tète laurée de la Liberté à droite.
  - n). M. SERVILIVS. LEG. (Marcus Servilius legatus).
    Acrostolium.

Aureus, 8 gr. 05. — 300 fr.

21. Mème pièce en argent.

Denier. - 150 fr.

#### 8. C. Cassius Celer

Triumvir monétaire vers 739 (15 av. J.-C.).

C. Cassius Celer, fils d'un Caius, fut triumvir monétaire sous Auguste; il n'est connu que par ses médailles, qui lui donnent la qualification de triumvir monctalis, et sont consacrées à célébrer la puissance d'Auguste.





- 22. OB CIVIS SERVATOS. Couronne de chène entre deux branches de laurier.
  - R). C. CASSIVS C. F. CELER III VIR A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C. (Caius Cassius

Caii filius Celer, triumvir, acre, argento, auro, flando, feriundo, senatus consulto).

G. Br. — 6 fr.





23. AVGVSTVS TRIBVNIC. POTEST. (Augustus, tribunicià potestate) en trois lignes, dans une couronne de laurier.

r). C. CASSIVS CELER III VIR A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C. (Caius Cassius Celer, triumvir, aere, argento, auro, flando, teriundo, senatus consulto).

M. Br. - 3 fr.





24. CAESAR AVGVSTVS TRIBVNIC. POTEST (Caesar Augustus, tribunicià potestate). Tète nue d'Auguste à droite.

R). C. CASSIVS CELER III VIR A. A. A. F. F. Dans le champ, S. C. (Caius Cassius Celer triumvir, aere, argento, auro, flando, feriundo, senalus consulto).

M. Br. — 2 fr.

#### XXXIV. CESTIA

Dans les derniers temps de la république, on rencontre plusieurs membres de cette tribu. Cicéron en nomme trois qui sont contemporains: il cite le premier dans son discours pour Flaccus 1; le second, C. Cestius, est mentionné dans une lettre à Atticus 2; le troisième, C. Cestius était préteur en 710 (44 av. J.-C.), et il périt l'année suivante dans la proscription des triumvirs 3. Sur les monnaies, on trouve L. Cestius, et l'on a cru généralement qu'il s'agissait de l'un des huit préfets de Rome institués par César pour administrer la ville pendant son absence, lorsqu'il alla combattre en Espagne les fils de Pompée, en 708 (46 av. J.-C.). Mais Mommsen repousse avec raison cette attribution. « Admettre, dit-il, que Norbanus et Cestius sont deux présets de la ville nommés par César en 708-709, et que leurs monnaies d'or ainsi que celles de Plancus sont de ces deux années, est une hypothèse dépourvue de tout fondement, quoique cette attribution soit généralement admise. Nous pensons plutôt que ces pièces d'or fabriquées d'après le système adopté pour les monnaies de César, ont été frappées, non sans doute par deux préfets, mais par deux préteurs, avec l'autorisation du Sénat, après la mort du dictateur, quand le pouvoir de ce corps eut été rétabli » 4. On se rappelle en effet, comme nous l'avons exposé dans l'introduction, qu'après le meurtre de César en 710 (44 av. J.-C.), le Sénat s'empressa de s'arroger le droit d'émettre des pièces d'or comme l'avaient fait les généraux, et de marquer cette reprise de la prérogative souveraine par les deux lettres S. C. (senatus consulto). C'est la seule époque où le Sénat ait fait frapper de la monnaie d'or, et cette circonstance donne raison à l'opinion de Mommsen 5. On ne sait rien sur ce préteur Lucius Cestius qui fit battre monnaie au nom du Sénat à la fin de l'an 710 (44 av. J.-C.). La tête de l'Afrique et le char de Cybèle trainé par des lions, type également africain, font sans doute

<sup>1</sup> Cic. pro Flacco, XIII.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. ad Att., V, 13.

<sup>3</sup> Cic. Phil. 111, 10.

<sup>4</sup> Mommsen. Mon. rom. T. II, p. 548, note.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, T. III, p. 169-170; T. II, p. 340.

allusion à quelque rôle militaire rempli en Afrique par un Cestius, ancêtre du monétaire. Il ne semble pas possible de confondre ce personnage avec l'autre Cestius qui remplit, à la même époque, les fonctions de préteur, puisque les auteurs donnent à ce dernier le prénom de Caius.





- 1. Buste de l'Afrique à droite, coiffée d'une tête d'éléphant.
- R. L. CESTIVS en haut; C. NORBA. à l'exergue. Chaise curule sur laquelle est posé un casque; sur les bâtons de la chaise, on voit deux colombes; dans le champ, à droite, PR. et à gauche, S. C. (Lucius Cestius, Caius Norbanus praetores senatus consulto). Aureus, 8 gr. 05. 200 fr.
- 2. Variélé, avec EX. S. C. au lieu de S. C. Aureus. 200 fr. British Museum.
  - 3. C. NORBANVS L. CESTIVS PR. (Caius Norbanus, Lucius Cestius, praetores). Buste de Vénus à droite, la tête ceinte d'un bandeau.
  - S. C. (Senatus consulto). Cybèle assise sur un char trainé par deux lions et marchant à gauche.

Aureus, 8 gr. — 200 fr. (cf. Norbana.)

## XXXV. CIPIA

Cette famille, peu connue, n'était pas sénatoriale. Un seul de ses membres, M. Cipius, fils d'un autre Marcus, a rempli les fonctions de magistrat monétaire, et Cavedoni fixe la fabrication de ses espèces,

CIPIA. 341

à l'an 650 (164 av. J.-C.). Leur style, en effet, et la place occupée par le nom du monétaire, au droit, indiquent à peu près cette époque; nous les plaçons vers l'an 660 (94 av. J.-C.), en les attribuant à un Cipius dont parlent Festus ¹ et Cicéron ² et qui était surnommé le ronfleur (παραρρίγηων). Ce personnage prêtait à rire en répétant ce dicton : non omnibus dormio; il s'endormait, disait-il, seulement pour sa femme, afin de la laisser se livrer librement à l'adultère. C'est lui sans doute qui fut tribun du peuple, puis questeur en 691 (63 av. J.-C.). Nous n'avons rien à dire des types des monnaies de M. Cipius sinon que le gouvernail était son emblème; on le voit au revers du denier et il est reproduit seul dans le champ du semis, à la place de la proue. Peut-être que les pièces sans nom de monétaire qui portent le gouvernail comme emblème se rapportent à un membre înconnu de la gens Cipia (V. plus haut, p. 48).





- 1. M. CIPI. M. F. (Marcus Cipius Marci filius). Tète de la déesse Rome avec le casque ailé, à droite; derrière, X.
- R). ROMA. Victoire tenant une palme, dans un bige galopant à droite; dessous, un gouvernail.

  Denier. 2 fr.

Le cabinet de France possède un exemplaire de ce denier, qui porte au droit la contremarque MP. VES (imperator Vespasianus).





2. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.

Festus, sub verbo: Non omnibus dormio.

<sup>2</sup> Cicéron. ad Fam. VII.

N. ROMA. M. CIPI. M. F. (Roma, Marcus Cipius Marci filius). Gouvernail.

Semis. — 20 fr. British Museum.



- 3. M. CIPI. M. F. (Marcus Cipius Marci filius). Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- r). ROMA. Proue de navire à droite; devant, S. Semis. 30 fr.



- 4. M. CIPI. M. F. (Marcus Cipius Marci filius). Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
  - ROMA. Proue de navire; dans le champ, quatre points.

Triens. — 30 fr.





5. M. CIPI. M. F. (Marcus Cipius Marci filius). Tête

d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.

ROMA. Proue de navire. Quadrans'. — 20 fr.





- 6. Tête d'Hercule coiffée de la peau de lion à droite; derrière, un point.
- R). ROMA. M. CIPI. M. F. (Roma. Marcus Cipius Marci filius). Gouvernail; au-dessous, un point.

  Once. 30 fr.

## XXXVI. CLAUDIA ou CLODIA

La gens Claudia dont le nom est souvent écrit Clodia était originaire du pays des Sabins. Elle compte un grand nombre de représentants illustres qui se posèrent comme les champions du patriciat et se signalèrent, au dire de Tite Live <sup>2</sup>, par leur dureté à l'égard des plébéiens. Le plus ancien des Claudii, historiquement connu, Sabin d'origine, vint, d'après la version de Suétone, qui paraît la plus vraisemblable, se fixer à Rome dès le temps de Romulus. Ses descendants ont porté les surnoms de Sabinus, Crassus, Caudex, Rufus, Pulcher, Centho, Nero. Nous citerons parmi eux, le Décemvir Ap. Claudius, le principal promoteur de la loi des Douze Tables, tristement célèbre par sa tyrannie et sa passion pour la fille du tribun Virginius; Ap. Claudius Cœcus, censeur en 442 (312 av. J.-C.), consul en 447 (307 av. J.-C.), frappé de cécité par Hercule, suivant la légende, pour crime de lèse-divinité, et qui s'illustra dans les guerres

<sup>1</sup> Ce quadrans a été donné par Cohen, d'après un exemplaire qui existait alors dans la collection de M. Fénelon Farez.

<sup>2</sup> Tit. Liv. II, 56: Familia superbissima ac crudelissima in plebem.

contre les Samnites et les Etrusques, et par la création de la voie Appienne. Dans la branche des Claudii qui fut plébéienne, sous la république, on rencontre les surnoms de Asellus, Canina, Centumalus, Cicero, Flamen, Marcellus; nous retrouverons un certain nombre de ces noms sur les monnaies. Les empereurs Tibère et Claude étaient issus de cette race qui compta peu d'hommes de guerre, mais qui rendit d'immenses services à la science et à la littérature. Un descendant de cette race, L. Clodius Macer, gouverneur de l'Afrique à la fin du règne de Néron, se révolta et fit frapper des monnaies qui nous sont parvenues.

Les membres de la gens Claudia dont les noms figurent sur les médailles sont: 1. C. Claudius Pulcher; 2. Appius Claudius Pulcher; 3. Claudius Unimanus; 4. Ti. Claudius Nero; 5. C. Claudius Marcellus; 6. P. Cornelius P. f. Lentulus Marcellinus; 7. C. Clodius Pulcher; 8. P. Clodius M. f. Turrinus; 9. Clodius Pulcher.

Remarquons, une fois pour toutes, que la Victoire dans un char paraît souvent sur les médailles frappées par les membres de la famille Claudia. Cavedoni <sup>a</sup> suppose que c'est là une allusion à l'origine sabine de cette tribu. Peut-être, dit-il, cette déesse figure-t-elle sur ces monnaies à cause du lac de Cutilia consacré à la Victoire <sup>a</sup>; c'est là une hypothèse bien hardie.

#### 1. C. Claudius Pulcher

Monétaire vers l'an 648 (106 av. J. C.)

Fils d'Ap. Claudius Pulcher, consul en 611 (143 av. J.-C.), ce monétaire commença à acquérir quelque notoriété par sa lutte contre le tribun du peuple Saturninus, en 654 (100 av. J.-C.). A cette époque, il avait déjà été questeur, puis monétaire. Il fut édile en 655, et donna comme tel des jeux brillants dans lesquels des éléphants parurent pour la première fois dans le cirque. Il devint

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> V. une étude spéciale sur la gens Claudia, dans Mommsen. Histoire romaine, trad. Alexandre. T. IV, p. 382 et suiv.

<sup>2</sup> L. Müller. Numism. de l'ancienne Afrique. T. II, p. 170.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Revue numismatique, 1857, p. 349.

<sup>4</sup> Dionys. Halic., I, 15.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cic. pro Rab., 7.

<sup>6</sup> Plin. Hist. nat., VIII, 7; XXXV, 4. Val. Max. II, 4, 6.

ensuite propréteur en Sicile et fut consul en 662 (92 av. J.-C.) <sup>1</sup>. C'est ce personnage dont nous avons l'elogium qui le qualifie de triumvir monétaire. C'est la première fois que cette magistrature est mentionnée dans les textes, et à ce titre, l'inscription mérite d'être rapportée.

[ C. CLAVDIVS. AP. F. C. N. PVLCHER ]
Q. III. VIR. A. A. A. F. F. AED. CVR. IVDEX. VENEFIC]S. PR
REPETVNDIS. CVRATOR. V]S. STERNVNDIS. COS.
CVM. M. PERPENA. 2.

Ce texte dit que C. Claudius Pulcher fut triumvir monétaire, après avoir été questeur, ce qui est contraire à l'usage établi dans la suite, et prouve qu'à cette époque la charge de monétaire n'était pas encore très régulièrement constituée. L'un de ses collègues, si l'on s'en rapporte au style des deniers, fut L. Julius Caesar.





- 1. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé.
- H. C. PVLCHER (Caius Pulcher). Victoire dans un bige galopant à droite.

Denier. — 1 fr.

# 2. Ap. Claudius Pulcher

Questeur vers l'an 655 (99 av. J.-C.)

Ce personnage paraît être le frère puiné du précédent. C'est probablement lui qui, dans l'attaque de Marius et de Cinna contre Rome, ouvrit les portes du Janicule aux agresseurs 3. C'est peut-être lui

<sup>1</sup> Borghesi. Œuvr. compl., t. 11, p. 171.

<sup>2</sup> Orelli. Inscr. lat. collectio., t. 1. n. 569; Borghesi. Œuvr. compl., t. 11, p. 173.

<sup>3</sup> Appian. Bell. civ., 1, 68.

encore qui en 677 (77 av. J.-C.) fut interrex et défendit Rome contre M. Aemilius Lepidus <sup>1</sup>. Mais il existe à cette époque plusieurs Appius Claudius Pulcher qui ont joué un rôle important, et il est souvent difficile de les distinguer. Celui qui frappa monnaie vers l'an de Rome 655 (99 av. J.-C.) est qualifié de Quaestor urbanus sur son denier qu'il frappa avec T. Mallius, et voici ce que dit Mommsen à son sujet: « Nous ne connaissons dans l'histoire qu'un seul Appius Claudius, qui puisse avoir été questeur dans le second tiers du viie siècle. Ap. Claudius, consul en 611, est trop ancien; celui qui fut tribun du peuple en 667 et qui fut tué aux portes de Rome en 672, ne l'est pas assez. L'interrex de l'an 677 et qui doit être le même que le consul de 700 (54 av. J.-C.) est encore moins ancien. Il ne nous reste plus de tous les Claudius qui appartiennent à ces générations que Ap. Claudius, Ap. (non C.) f. Pulcher, fils du consul de 611 et frère cadet du monétaire C. Claudius Pulcher, préteur lui-même en 665, consul à un âge déjà avancé en 675 (79 av. J.-C.) et qui mourut proconsul de Macédoine en 678 (76 av. J.-C.). Ce personnage peut bien en effet avoir été questeur de la ville en 655 °. »

Les deniers de ce personnage lui donnent un collègue dans la questure urbaine. Le nom de ce collègue est écrit par le monogramme T. A. qu'on a interprété par Titus Mallius (V. Mallia). Les dernières lettres de la légende, Q. W ont été interprétées par Cohen. à la suite de Borghesi, par Quintus Urbinius. Eckhel 4 également n'admettait pas que ce monogramme pût se lire quaestores urbani parce que, dit-il, l'indication des magistratures ne se trouve pas sur les anciens deniers. Borghesi pense que si Q. W signifiait quaestores urbani, ces lettres seraient suivies de la formule EX. S. C.; il suppose donc Quintus Urbinius, troisième magistrat monétaire. Mommsen répond que les pièces appartiennent à une époque où l'on ne voit encore que rarement paraître les titres de magistrature avec l'adjonction de la formule ex senatus consulto. L'interprétation quaestores urbani nous paraît la plus probable; la gens Urbinia bien que très ancienne, a peu de membres connus; on remarquera d'ailleurs que tandis que les mots Titus Mallius, Appius Claudius sont

<sup>1</sup> Sallust. Hist. I. 49.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mommsen. Mon. rom., t. 11, p. 388, note.

<sup>2</sup> Descript. gén. p. 319 et 320.

<sup>4</sup> Doctr. num. vet., t. V, p. 250.

Borghesi. Œuvr. compl., t. 11, p. 218.

quelquefois intervertis dans la légende, les lettres Q. VR restent toujours à la fin, ce qui est un indice de plus en faveur de l'opinion de Mommsen 1.

Le symbole qu'on voit derrière la tête du droit est un objet triangulaire ou quadrangulaire, qui paraît analogue au pentagone, l'emblème de la Santé.

- 2. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, un objet ayant la forme d'un cercle inscrit dans un triangle.
- M. AP. CL. T. MAL. Q. VR. (Appius Claudius, Titus Mallius quaestores urbani). Victoire dans un bige galopant à droite.

  Denier. 1 fr. (cf. Mallia).
- 3. Même description; mais la légende du revers est ainsi disposée: T. MAL. AP. CL. Q. VR (Titus Mallius, Appius Claudius, quaestores urbani). Denier. — 1 fr. (Cf. Mallia).

Ces deniers existent avec la contremarque de Vespasien 2.

## 3. Claudius Unimanus (?)

Monétaire vers 665 (89 av. J.-C.)

La pièce d'argent que nous décrivons plus bas est singulière et d'attribution incertaine. Ses types conviennent à la fois au quinaire et au victoriat, et son poids est celui d'un demi-victoriat ou d'un sesterce et demi. Borghesi qui a complété la légende VNI par *Unimanus*, propose de l'attribuer à Claudius Unimanus, qui fut préteur de l'Espagne Ultérieure en 605 de Rome (149 av. J.-C.)<sup>4</sup>. Mais cette attribution n'est pas admise par Mommsen qui remarque que nous aurions ici le seul exemple d'un demi-victoriat portant un nom de monétaire. De plus, les trouvailles prouvent que cette médaille est de fabrique beaucoup plus récente, et on doit la classer seulement vers l'an 665 (89 av. J.-C.). Cependant Mommsen n'ex-

<sup>1</sup> Cf. Kluegmann, Zeitschrift für Numismatik, t. VI, 1879, p. 29.

<sup>2</sup> Eckhel. Doctr. num. vet., t. I, p. CVII.

<sup>3</sup> Œuvr. compl., t. II. p. 311 et suiv.

<sup>4</sup> Oros. V. 4; Florus. I, 33. Aur. Vict. de Vir. illust. LXXI.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mon. rom., t. Il, p. 417, note 2.

plique pas les lettres VNI. Si l'on persiste à y voir le nom d'un monétaire, on pourrait songer à un fils de Claudius Unimanus signalé par Borghesi; dans tous les cas, l'attribution de cette pièce par le savant italien au préteur de l'an 605 ne saurait être maintenue. Cavedoni voit dans ces lettres VNI un surnom dérivé de l'étrusque. On connaît, il est vrai, une déesse étrusque appelée *Uni* qui aurait pu donner son nom à une famille romaine 1; mais cette opinion nous paraît bien conjecturale et nous avons maintenu, bien qu'avec les plus grandes réserves, l'attribution de cette pièce à un Claudius Unimanus inconnu dans l'histoire.





- 4. Tête laurée d'Apollon à droite.
- r). VNI. ROMA. (Unimanus? Roma). Victoire tournée à droite et couronnant un trophée.

Pièce d'un sesterce et demi, ou demi-victoriat, ou encore quinaire (?). Poids moyen: 1 gr. 78 à 1 gr. 34. — 40 fr.

## 4. Ti. Claudius Nero

Monétaire vers 670 (84 av. J.-C.)

Ce personnage, fils, comme nous l'apprend son denier, d'un autre Ti. Claudius Nero, et petit-fils d'Appius Claudius Nero préteur en 559 (195 av. J.-C.), fut le père sans doute de Ti. Claudius Nero, et par conséquent le grand-père de l'empereur Tibère. Le cognomen Nero fut porté dans la famille Claudia pour la première fois par Ti. Claudius Nero, un des quatre fils d'Ap. Claudius Caecus, censeur en 442 (312 av. J.-C.). Nero signifie d'après Suétone 2 fortis ac strenuus-Le monétaire Ti. Claudius Nero servit sous les ordres de Pompée dans la flotte romaine pendant la guerre contre les pirates en 687 (67 av. J.-C.) 3. En 691 (63 av. J.-C.) il demanda au Sénat, que les com-

<sup>1</sup> Bullet. dell' Instit. archeol. di Roma, 1868, p. 183.

Suet. Tib . Ner. I; Aul. Gell. XIII, 22.

<sup>3</sup> Florus, Ill, 6; Appian. Mithrid. 95.

plices de Catilina, qui avaient été arrêtés, fussent épargnés jusqu'à ce que leur chef eût été saisi et exécuté. Nous trouvons pour la première fois dans la numismatique de la république romaine, la mention, sur le denier, du grand-père du monétaire.





- 5. Buste de Diane à droite, avec un arc et un carquois sur l'épaule; devant, S. C. (Senatus consulto).
- R. TI. CLAVD. TI. F. AP. N. (Tiberius Claudius Tiberii filius, Appii nepos). Victoire dans un bige au galop à droite, tenant une palme et une couronne; sous le bige, une marque monétaire variable.

Denier dentelé. — 1 fr.

6. Variélés. On trouve au revers de ce denier deux séries de marques monétaires. La première comprend tous les nombres depuis I jusqu'à CLXV au moins; la seconde se compose de la lettre A suivie d'un nombre qui varie de I à CXXV au moins. Borghesi interprète cette lettre A par Aller<sup>2</sup>.

Le cabinet de France possède une variété barbare de cette pièce, avec le chiffre XXXC et la légende TIACIIVCF (sic). Le droit de ce denier forme enfin des pièces hybrides: 1° Avec le revers du denier de C. Naevius Balbus, et 2° avec le revers du denier de C. Mamilius Limetanus<sup>3</sup>.

## 5. C. Claudius Marcellus

Consul en 705 (49 av. J.-C.)

C. Claudius Marcellus dont le nom figure comme consul sur les

<sup>1</sup> Sallust. Bell. cat. 50; Appian. Bell. civ., II, 5.

<sup>2</sup> Borghesi. Œuvr. compl., t. I, p. 185..

Bahrseldt. Zeitschrift für Numismatik. t. IV, 1877, p. 37.

pièces frappées par le questeur urbain Cn. Nerius, fut consul avec L. Cornelius Lentulus en 705 (49 av. J.-C.), et il faut éviter de le confondre avec son cousin, du même nom que lui, qui fut consul l'année précédente. On accusa celui dont il s'agit ici d'avoir abusé de son autorité en investissant Pompée du commandement de l'armée, sans consulter le Sénat, ce qui le fit déclarer ennemi de César<sup>1</sup>. Il dut quitter Rome avec les partisans de Pompée, dont il suivit la fortune. Il se trouvait à Dyrrachium en 705 avec une partie des forces de son parti, ainsi que son collègue L. Lentulus, et il est mentionné comme étant à la tête d'une partie de la flotte pompéienne<sup>2</sup>; il paraît avoir péri pendant la guerre civile. Les monnaies sur lesquelles son nom est inscrit et que nous décrivons ici ont été frappées hors de Rome par le questeur Cn. Nerius; la triquetra, emblème de la Sicile, rappelle le souvenir d'un des ancêtres du consul, le célèbre conquérant de Syracuse, vainqueur d'Archimède. La tête de Saturne indique, comme nous le savons déjà, que la monnaie fut émise sur l'ordre du Sénat par un questeur gardien de l'aerarium du temple de Saturne. Les lettres H (Hastata) et P (Princeps) qui figurent sur les enseignes du revers sont, fort probablement, les noms des légions qui accompagnaient les consuls C. Claudius Marcellus et L. Cornelius Lentulus, dans leur fuite à Dyrrachium ou en Sicile avec l'armée pompéienne.

- 7. NERI. Q. VRB (Nerius quaestor urbanus). Tête de Saturne à droite; derrière, la harpè.
- R. L. LENT. C. MARC. COS. (Lucius Lentulus, Caius Marcellus, consules). Aigle légionnaire entre deux enseignes militaires; sur l'une, la lettre H (Haslala); sur l'autre, la lettre P (Princeps). Denier. 12 fr. (Cf. Cornelia et Neria).
- 8. Variélé: au droit, on trouve quelquefois simplement Q. au lieu de Q. VRB.
- 9. La triquetra; au centre une tête de Méduse; entre chaque jambe, un épi.
- R. LENT. MAR. COS (Lentulus, Marcellus, consules). Jupiter nu debout, tenant de la main droite un foudre et de la gauche un aigle; dans le champ, une faucille.

<sup>1</sup> Caes. Bell. gal. VIII, 50; Dion Cass. XL, 66.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Caes. Bell. civ., III, 5; Appian. Bell. civ., II, 37; 37-39; Plut. Caes. 35; Pomp., 62.

Denier. - 4 fr. (Cf. Cornelia et Nersa).

Le revers de ce denier existe fourré, avec le droit du denier de Faustus Cornelius Sylla.

- 10. L. LENT. C. MARC. COS. (Lucius Lentulus, Caius Marcellus consules). Tête nue de Jupiter jeune, à droite.
- Ñ. Jupiter nu debout, tenant de la main droite un foudre et de la gauche un aigle; à sa gauche, un autel; à sa droite, une étoile et la lettre Q. (quaestor).

Denier. — 4 fr. (Cf. Cornelia et Neria).

Cette lettre Q (quaestor) désigne évidemment le questeur Cn. Nerius, dont le nom, absent ici, est mentionné sur le denier n° 7.

## 6. P. Cornelius P. f. Lentulus Marcellinus

Monétaire vers 709 (45 av. J.-C.)

M. Claudius Marcellus, lieutenant de Marius en Gaule, lors de l'invasion des Teutons en 652 (102 av. J.-C.) eut un fils qui fut adopté par un des Cornelii Lentuli, et qui épousa Cornelie de la famille des Scipions. Il prit alors le nom de P. Cornelius Lentulus Marcellinus. Ce personnage fut le père de Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus, consul en 698 (56 av. J.-C.), le grand-père de P. Cornelius Lentulus Marcellinus, questeur en 706 (48 av. J.-C.) et enfin l'arrière-grandpère de P. Cornelius Lentulus Marcellinus consul en 736 (18 av. J.-C.) 1. C'est probablement ce dernier personnage qui a fait frapper la médaille qui suit; il a dû remplir les fonctions de magistrat monétaire vers 709 (45 av. J.-C.). On ne possède que fort peu de détails sur sa carrière; dans tous les cas, il n'oubliait pas qu'il était issu de la gens Claudia, car il retraça sur son denier les exploits de M. Claudius Marcellus, le célèbre conquérant de Syracuse, qui fut cinq fois consul. Au droit du denier, on voit son portrait, avec la triquetra; cet emblème de la Sicile rappelle que pendant la seconde guerre Punique, Marcellus fit le siège de Syracuse et déconcerta les plans d'Archimède qui périt au moment où il était absorbé par la solution d'un problème. Le revers retrace un autre exploit de Marcellus : on le voit qui consacre au temple de Jupiter Férétrius les dépouilles opimes du chef des Gaulois, Viridomar<sup>2</sup>: Marcellus l'avait tué de sa propre main, en l'an

<sup>1</sup> Dion, Cass. XII.

<sup>2</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 177; Eckhel. Doctr. num. vet., t. V, p. 170.

532 (222 av. J.-C.) dans la guerre contre les Boii et les Insubrii. Virgile s'est fait l'écho de ces glorieux exploits :

Aspice, ut insignis spoliis Marcellus opimis Ingreditur, victorque viros supereminet omnes. Hic rem romanam magno turbante tumultu Sistet eques, sternet Pænos, Gallumque rebellens, Tertiaque arma patri suspendet capta Quirino 1.

Le descendant de ce grand homme, Marcellinus, était fier de rappeler de pareils exploits à ses contemporains, et c'est pour en perpétuer encore davantage le souvenir que Trajan a restitué le denier où ils sont représentés.





- 11. MARCELLINVS. Tète nue du consul M. Claudius Marcellus à droite; derrière, la triquetra.
- R. MARCELLVS COS QVINQ. (Marcellus consul quinquiès). Le consul M. Claudius Marcellus consacrant les dépouilles opimes du Gaulois Viridomar dans le temple de Jupiter Feretrius.

Ce denier a été restitué par Trajan.

Denier. — 6 fr.

7. C. Clodius C. f. Pulcher

Monétaire en 711 (43 av. J.-C.)

Il s'agit de l'un des deux fils de C. Claudius Pulcher préteur en 698 (56 av. J.-C.)<sup>2</sup> Il porte sur ses médailles le prénom de Caius, mais dans les textes on lui donne généralement le prénom d'Appius parce qu'il fut adopté par son oncle Appius Claudius Pulcher, consul

<sup>1</sup> Virg. Æn., VI, 869.

<sup>2</sup> Waddington, Fastes des provinces asiatiques, p. 62.

en 700 (54 av. J.-C.)<sup>1</sup>. On connaît peu sa carrière, et les historiens le confondent souvent avec son frère qui porte le même prénom : tous deux se rangèrent, à la mort de leur parent P. Clodius, parmi les accusateurs de Milon<sup>2</sup>. On ne sait lequel des deux frères fut magistrat monétaire ni lequel des deux obtint le consulat en 716 (38 av. J.-C.)<sup>3</sup>.

L'aureus et le denier de C. Clodius Pulcher ont été frappés après la mort de César en 711 (43 av. J.-C.), époque où C. Clodius fut quatuorvir monétaire du Sénat avec M. Arrius Secundus, C. Numonius Vaala, et L. Servius Rufus. Telle est du moins l'opinion la plus généralement admise. Toutefois Fr. Lenormant pense que C. Clodius frappa monnaie au moment où il remplissait les fonctions de légat de Brutus et d'Hortensius en Macédoine . Cette hypothèse nous paraît inutile puisqu'à cette époque le Sénat s'était arrogé le droit de frapper de la monnaie d'or. La tête de Flore rappelle les jeux Floralia qu'un des ancêtres du monétaire, le consul Ap. Clodius Centho avait organisés en l'honneur de cette déesse en 514 (240 av. J.-C.). Ces fêtes annuelles, très populaires et très lascives, se célébraient dans le temple de Flore bâti près du cirque Maximus et duraient du 28 avril au 3 mai 3. La Vestale qui figure au revers est la vestale Claudia Quinta, célèbre par l'histoire du transport de la statue de Cybèle, de Pessinonte à Rome, lors de la seconde guerre Punique en 549. La déesse refusait obstinément de remonter le cours du Tibre, et un oracle avait prédit qu'une fille vierge pourrait seule faire avancer jusqu'à Rome le vaisseau qui portait la statue. La Vestale Claudia Quinta qu'on accusait d'avoir violé son vœu de chasteté partit pour Ostie avec Scipion; elle réussit à faire entrer la statue dans Rome et prouva ainsi son innocence. En souvenir de ce fait extraordinaire une statue fut élevée à la Vestale Claudia dans le vestibule du temple de Cybèle 6 et c'est la reproduction de cette statue qui figure sur notre médaille.

<sup>1</sup> Cic. Ad Fam., II, 13, 2.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ascon. in Milon., pp. 35, 39, 40, 42, éd. Orelli.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dion. Cass., XLVIII, 48.

<sup>4</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. III, p. 173.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 378 et suiv.; Borghesi. Œuvr. compl., t. II, p. 182.

Val. Max., I, 8, 11; Tacit., Annal., IV, 64; Eckhel, Doctr. num. vet. t. II, p. 173; Borghesi. Œuvres compl.. t. II, pp. 178 et 183.





- 12. C. CLODIVS C. F. (Caius Clodius Caii filius)
  Tête de Flore, couronnée de fleurs, et tournée à droite; derrière, une fleur de lys.
  - N. VESTALIS. La Vestale Claudia Quinta assise à gauche, tenant un simpulum.

Aureus, 8 gr. 10. — 250 fr.

13 La même pièce en argent.

Denier. — 6 fr.

### 8. P. Clodius Turrinus

Monétaire en 711 (43 av. J.-C.)

Publius Clodius, fils de Marcus Clodius, fut magistrat monétaire en 711 (43 av. J.-C.). On connaît un P. Clodius qui vivait à cette époque. mais il ne saurait être notre monétaire, car il était fils de P. Clodius Pulcher, le célèbre adversaire de Milon, et les médailles disent que le monétaire était fils d'un *Marcus*. Il faut aussi éviter de confondre le monétaire avec le Clodius que César envoya en Macédoine en 706 (48 av. J.-C.) rejoindre Metellus Scipion¹; ce dernier doit être le même qu'Appien² appelle Clodius Bithynicus qui combattit au siège de Pérouse, fut fait prisonnier et mis à mort sur l'ordre d'Octave en 714 (40 av. J.-C.); mais il portait le prénom de Lucius³, tandis que le magistrat monétaire s'appelle Publius. Borghesi croit donc qu'il s'agi de P. Clodius Turrinus, rhéteur célèbre, dont parle Sénèque¹. Il fut quatuorvir monétaire au commencement du triumvirat d'Octave, An-

<sup>&#</sup>x27; Caes. Bell. civ., 111, 57.

<sup>2</sup> Appian. Bell civ., V. 49.

<sup>3</sup> Borghesi. Œuvres compl., t. II, p. 72 et suiv.

<sup>4</sup> Senec. p. 296, éd. Bursian.

toine et Lépide<sup>1</sup>; les types de ses médailles se rapportent tous à Jules César, à Antoine et à Octave. Nous donnons aux familles Antonia et Julia l'explication et la figure de toutes les médailles qui portent les têtes de Jules César, de Marc Antoine ou d'Octave. La tête d'Apollon sur le denier n. 14 a été prise généralement pour la tête d'une Muse; on voit cette tête sur des deniers de C. Considius Paetus et de Q. Pomponius Musa; c'est Borghesi qui a démontré qu'il fallait y reconnaître Apollon, tel qu'il figure sur des pièces d'Apollonia d'Illyrie\*.

Diane tenant deux torches sur la pièce n. 14, est la Diane Lucifera qu'on voit sur les deniers de C. Vibius Pansa, et sur les monnaies d'Éphèse, de Tralles, de Cius. La tête du Soleil et le croissant entre cinq étoiles, sur la pièce n. 16, qu'on peut rapprocher des types de Manius Aquillius et de L. Lucretius Trio, font peut-être allusion au culte des divinités diurnes et nocturnes, très populaires à Rome<sup>3</sup>. Nous savons, au surplus, la place importante que le soleil et les autres astres occupent dans les types monétaires de Marc Antoine, d'Octave et de Lépide; les triumvirs, comme plus tard les empereurs, se regardaient comme participes siderum. P. Clodius est le seul, avec ses collègues L. Livineius Regulus et L. Mussidius Longus, qui ait pris le titre de quatuorvir auro publico feriundo.





- 14. Tète laurée d'Apollon à droite; derrière, une lyre.
- n. P. CLODIVS M. F. (Publius Clodius Marci filius).

  Diane Lucifera debout, de face, regardant à droite et tenant une longue torche dans chaque main.

Aureus. — 500 fr. Musée Theupoli.

<sup>1</sup> Borghesi. Œuvr. compl. t. 11, p. 145.

<sup>2</sup> A. von Sallet. Zeitschrift für Numismatik, t. IV, p. 135 et suiv.; F. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 343 et t. III, p. 171.

<sup>3</sup> Borghesi. Œuvr. compl. t. II, p. 78.

15. La même pièce en argent.

Denier. — 3 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan. On trouve le revers formant des pièces hybrides : 1° avec la tête d'Auguste à droite et la légende AVGVSTVS<sup>1</sup>; 2° avec le revers du denier de L. Cornelius Scipio Asiagenus<sup>2</sup>.





- 16. Tête radiée du Soleil à droite; derrière, souvent un carquois.
- R. P. CLODIVS M. F. (Publius Clodius Marci filius). Croissant lunaire entouré de cinq étoiles. Aureus. 8 gr. 05. — 200 fr.
- 17. La même pièce en argent.

  Denier. 6 fr.
- 18. CAESAR IMP. Tête laurée de Jules César à droite.
- Ñ. P. CLODIVS M. F. (Publius Clodius Marci filius). Mars casqué debout de face, regardant à gauche, tenant un parazonium et s'appuyant sur une haste.
  Denier. 100 fr. (Julia).
- 19. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius triumvir reipublicae constituendae). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.
- R. P. CLODIVS M. F. (Publius Clodius Marci filius). Mars casqué, debout de face, regardant à gauche, tenant un parazonium et s'appuyant sur une haste.

Denier. — 40 fr. (Antonia, n. 20).

20. M. ANTONIVS III VIR R. P. C. (Marcus Antonius trium-

1 Neumann, Populorum et regnum numi veteres inediti. p. 202. Zeitschrift für Numismatik, t. IV, p. 43.

- vir reipublicae constituendae). Tête nue et barbue de Marc Antoine à droite.
- M. P. CLODIVS M. F. IIII VIR. A. P. F (Publius Clodius Marci filius, qualuorvir auro publico feriundo). Génie, ailé et radié, debout, tourné à gauche, avec l'arc et le carquois sur l'épaule, tenant de la main droite un caducée, de la gauche une corne d'abondance, et le pied appuyé sur un globe; devant lui, à ses pieds, un aigle sur un cippe; derrière lui, un bouclier. Aureus. 8 gr. 400 fr. (Antonia, n° 19).
- 21. CAESAR III VIR R. P. C (Caesar triumvir reipublicae constituendae). Tête nue d'Octave à droite.
- R. P. CLODIVS M. F. (Publius Clodius Marci filius). Mars casqué debout de face, regardant à gauche, tenant un parazonium et s'appuyant sur une haste.

  Denier. 40 fr. (Julia).
- 22. CAESAR III VIR R. P. C. (Caesar triumvir reipublicae constituendae). Tête nue d'Octave à droite.
- M. P. CLODIVS M. F. (Publius Clodius Marci filius). Vénus (ou la Piété) debout, vêtue du costume féminin, tenant de la main droite une patère et de la gauche un sceptre.

  Denier. 150 fr. (Julia). British Museum.
- 23. CAESAR III VIR R. P. C. (Caesar triumvir reipublicae constituendae). Tête nue d'Octave à droite.
- R. P. CLODIVS M. F. IIII VIR A. P. F. (Publius Clodius Marci filius, quatuorvir auro publico feriundo). Vénus à demi nue, assise à gauche, tenant de la main droite une colombe, tandis que du bras gauche elle embrasse Cupidon debout à côté d'elle.
  - Aureus. 400 fr. (Julia.) British Museum.
- 24. CAESAR III VIR R. P. C. (Caesar triumvir reipublicae constituendae). Tête nue et barbue d'Octave à droite.
- n. P. CLODIVS M. F. (Publius Clodius Marci filius). Cérès debout à gauche, tenant des épis et un sceptre.

Denier. — 150 fr. (Julia.)

9. Clodius Pulcher

Monétaire vers 745-750 (9-4 av. J.-C.)

Ce personnage fut triumvir monétaire avec T. Statilius Taurus et

L. Livineius Regulus. Il est inconnu dans l'histoire, ou plutôt il est impossible de choisir parmi les nombreux personnages du nom de Clodius qui ont pu occuper les fonctions de monétaire entre l'an 745 (9 av. J.-C.) et l'an 750 (4 av. J. C.). Clodius figure parmi les derniers magistrats monétaires romains qui ont signé les espèces.





- 25. PVLCHER TAVRUS REGVLVS. Deux mains jointes tenant un caducée.
  - R. III VIR. 'A. A. A. F. F. S. C. (Triumviri aere, argento, 'auro, flando, feriundo, senatus consulto).

    P. Br. 1 fr.



- 26. PVLCHER TAVRVS REGVLVS. Simpulum et lituus.
- r). 111 VIR. A. A. A. F. F. S. C. P. Br. 1 fr.





- 27. PVLCHER TAVRVS REGVLVS. Corne d'abondance accostée des lettres S. C. (senatus consulto).
- n. III VIR A. A. A. F. F. Enclume.

P. Br. - 1 fr.

Pour les variétés dans la disposition des noms des magistrats, V. Livineia et Statilia, nous n'avons donné ici que les pièces dont la légende commence par Pulcher.

# XXXVII. CLOULIA

Le nom de Cloulius est dérivé de Cluilius ou Cloelius, dont la forme primitive était probablement Clovilius. La gens Cluilia, très ancienne et originaire d'Albe, se prétendait descendue de Clolius, un des compagnons d'Enée <sup>1</sup>. Le dernier roi d'Albe, qui fit la guerre à Tullus Hostilius, s'appelait C. Cluilius; ii était venu camper non loin de Rome et les retranchements de son camp dont les traces ont persisté longtemps, s'appelaient fossæ Cluiliæ <sup>2</sup>. C'est après la destruction d'Albe que la famille Cluilia s'installa à Rome et devint sénatoriale. Le dévouement de Cloelie, lors de l'invasion de Porsenna, est une des légendes les plus connues de l'histoire primitive de Rome, et un des exploits dont s'enorgueillissaient le plus les Cluilii.

La gens Cloulia a fourni à la République deux officiers monétaires qui ont l'un et l'autre porté le prénom de Titus.

#### 1. T. Cloulius

Monétaire vers 635 (119 av. J. C.)

Ce magistrat n'a fait frapper que le denier, et l'on ne sait rien sur sa carrière. On a même généralement attribué son denier au monétaire du même nom que nous verrons plus loin, et qui, au contraire, ne frappa que le quinaire. Mommsen a démontré, par l'examen du dépôt de La Riccia, non loin de Bénévent, découvert en 1873, qu'il fallait admettre deux monétaires du nom de T. Cloulius. La trouvaille ne renfermait, en effet, aucun quinaire au nom de T. Cloulius, et cependant ces quinaires sont communs; elle contenait en revanche cinquante deniers à ce même nom<sup>3</sup>. On remarquera d'ailleurs, que le nom n'est pas écrit de la même manière sur les pièces de ces deux personnages. Celui qui ne frappa que le

<sup>1</sup> Festus, vº Cloelia.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. I, 30; VI, 11; Dionys. Halic., III, 29; XI, 62.

<sup>3</sup> Mommsen dans la Zeitschrift für Numismatik, 1873, p. 39, cf. la note du duc de Blacas dans: Mommsen. Mon. rom. t. II, p. 375.

denier signe T. CLOVLI; celui qui n'émit que des quinaires signe T. CLOVI.





- Tète de la déesse Rome à droite avec le casque ailé; dessous, le mot ROMA; derrière, une couronne.
- R. T. CLOVLI. (Titus Cloulius). Victoire dans un bige au galop, à droite; sous les chevaux, un épi. Denier. 2 fr.

### 2. T. Cloulius

Monétaire vers 653 (101 av. J. C.)

Ce magistrat qu'on a confondu avec le précédent qui était peutêtre son père, eut pour collègues C. Egnatuleius et P. Vettius Sabinus. Il était de Terracine et il fut tué par ses propres fils peu avant l'année 674 (80 av. J.-C.). Cicéron et Valère Maxime parlent du procès célèbre qui s'ensuivit . On doit interpréter par quinarius et non par quaestor la lettre Q. qui figure au revers des quinaires de T. Cloulius et de ses collègues.





2. Tête laurée de Jupiter à droite; dans le champ, une lettre alphabétique variable.

¹ Cic. pro. Sex. Rosc. C. xxiii; Val. Max. VIII. 1. 13; Cf. Borghesi. Œwr. compl., t. II, p. 306.

n). T. CLOVLI (Titus Cloulius); à l'exergue Q. (Quinarius). Victoire tournée à droite, couronnant un trophée sous lequel est un captif.

Ouinaire. — 2 fr.

Eckhel cite le revers du quinaire de T. Cloulius accolé au droit du quinaire de C. Egnatuleius, et formant ainsi une pièce hybride.

# XXXVIII. CLOVIA ou CLUVIA

La gens Clovia était d'origine campanienne. Les auteurs anciens l'appellent plus généralement Cluvia, bien que sur leurs monnaies ses membres signent Clovius. On a des monnaies de Caius Clovius Saxula et de Caius Clovius, lieutenant de César.

# 1. C. Clovius Saxula

Monétaire vers l'an 565 (89 av. J. C.)

Nous savons par Tite-Live <sup>2</sup> que C. Clovius Saxula était préteur une première fois en 579 (175 av. J.-C.), de nouveau en 581 (173 av. J.-C.), et qu'il devint légat de L. Aemilius Paullus en Macédoine en 586 (168 av. J.-C.). C'est à ce personnage que Borghesi <sup>3</sup> attribue les monnaies de bronze qui portent C. SAX ou simplement SAX. Leur poids et leur style les placent, en effet, dans la seconde moitié du viº siècle, et le cognomen Saxula, si l'on doit ainsi compléter l'abréviation SAX., n'a été porté que dans la gens Clovia. Les pièces présentent les types ordinaires de l'atelier de Rome; elles sont toutes en bronze et forment deux séries : celles qui ont simplement pour inscription SAX, et celles qui portent C. SAX.

<sup>1</sup> Doctr. num. vet. t. V, p. 92, 94; cf. Zeitschrift für Numismatik. T. 1V, p. 35.

<sup>2</sup> Tit. Tiv. XLI, 28; XLII, 1; XLIV, 40.

<sup>3</sup> Œupres compl., t. I, p. 147 et suiv.





- 1. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. SAX. ROMA. (Saxula. Roma). Proue de navire à droite; devant, 1.

As. - 1 fr.



- 2. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- Pareil au précédent; mais à droite, S.Semis. 5 fr.



- 3. Tète casquée de la déesse Rome à droite; au-dessus, quatre points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, quatre points.
   Triens. 5 fr.



- 4. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, trois points.
   Quadrans. 4 fr.





- 5. Tête de Mercure à droite avec le casque ailé et et caducée; au-dessus, deux points.
- R. Pareil aux précédents; mais à droite, deux points. Sextans. — 4 fr.





- 6. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- r). C. SAX. ROMA (Caius Saxula. Roma), Proue de navire à droite; devant, I.

As. - 1 fr.





- 7. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- Pareil au précédent, mais devant, S.Semis. 2 fr.





- 8. Tète casquée de la déesse Rome à droite; en haut, quatre points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, quatre points.
   Triens. 3 fr.





- 9. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, trois points.
   Quadrans. 5 fr.





- 10. Tète de Mercure à droite, coiffée du pétase ailé; au-dessus, deux points.
- R. Pareil aux précédents; mais à droite, deux points. Sextans. — 5 fr.

### 2. C. Clovius

Praefectus, en 708-709 (46-45 av. J. C.)

Caius Clovius a signé, en qualité de praesectus, des monnaies de bronze sur lesquelles il donne à César le titre de dictator tertio; ces pièces sont donc des années 708 ou 709. Leur type est espagnol, et comme c'est en cette année 708 que César partit en Espagne pour faire la guerre aux fils de Pompée, il est permis de croire que C. Clovius fut un des lieutenants du dictateur pendant cette guerre. Il sut peut-être un des présets de la flotte de César, avec Q. Oppius dont les monnaies ont beaucoup d'analogie avec les siennes 1. C'est après cette expédition qui se termina par la bataille de Munda que C. Clovius fut nommé gouverneur de la Gaule Cisalpine. Cicéron lui écrivit alors une lettre datée d'Atella en Campanie 2. En 725 (29) av. J.-C.) C. Clovius fut consul suffectus, et c'est lui, sans doute, qui est mentionné sur une inscription funéraire du temps d'Auguste<sup>3</sup>. Les monnaies de C. Clovius ont donc été frappées en Espagne, et non à Rome même, comme on l'a dit généralement, bien qu'Eckhel ait déjà émis des doutes sur cette opinion 4.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 312, 315.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. ad Fam. XIII, 7.

<sup>3</sup> Orelli. Inscr. n. 4859.

<sup>4</sup> Eckhel. Doctr. num. vet., t. V, p. 173-174.





- Buste ailé de la Victoire à droite; derrière, quelquefois une étoile.
- R). C. CLOVI. PRAEF. (Caius Clovius praefectus).

  Pallas casquée marchant à gauche, portant un trophée, six javelots et un bouclier orné d'une tête de Méduse; à ses pieds, un serpent.

M. Br. - 4 fr.

# XXXIX. COCCEIA

La gens Cocceia ne commence à faire son apparition dans l'histoire qu'à la fin de la période républicaine; tous ses membres connus portent le surnom de Nerva. Le monétaire M. Cocceius Nerva fut consul avec L. Gellius Publicola en 718 (36 av. J.-C.). Il fut proquesteur de Marc Antoine lors du siège de Pérouse pendant la guerre contre Octave en 713 (41 av. J.-C.) et il parvint, à deux reprises, à réconcilier les deux rivaux. Il mourut au temps de Tibère, l'an 33 de notre ère, et il passe pour être le grand-père de l'empereur Nerva 1. Sur ses monnaies il prend le titre de proquestor provincialis. Le consulat de Lucius Antoine en fixe la date à l'an 713 (41 av. J.-C.) pendant le siège de Pérouse; telle est au moins la date de la première; quant à la seconde, qui porte à la fois les tètes de Marc Antoine et d'Octave, elle a été frappée immédiatement après la capitulation de Pérouse, quand Octave et Marc Antoine se furent réconciliés. C'est ainsi que les péripéties de la guerre de l'an 713 peuvent se suivre sur les mon-

<sup>1</sup> Appian. Bell. civ. V. 60, etc.; Dion Cass. XLVIII, 54.

naies militaires frappées par M. Cocceius Nerva, ainsi que par ses collègues M. Barbatius et L. Gellius.

- M. ANT. IMP. AVG. III VIR R. P. C. M. NERVA. PROQ. P. (Marcus Antonius imperator, augur, triumvir reipublicae constituendae. Marcus Nerva proquaestor provincialis). Tête de Marc Antoine à droite; quelquefois, il y a un praefericulum derrière la tête.
- ANTONIVS COS. (Lucius Antonius consul). Tête nue de Lucius Antoine à droite.
   Aureus. — 2000 fr. British Museum.
- 2. Même pièce en argent.

  Denier. 40 fr. (Antonia, n° 47 et 48).
- 3. M. ANT. IMP. AVG. III VIR R. P. C. M. NERVA Q. P. (Marcus Antonius, imperator, augur, triumvir reipublicae constituendae. Marcus Nerva proquaestor provincialis). Tête nue de Marc Antoine à droite.
- R. CAESAR IMP. PONT. III VIR R. P. C. (Caesar imperator, pontifex, triumvir reipublicae constituendae). Tête d'Octave à droite.

Denier. — 100 fr. Anc. coll. Borghesi (Antonia, nº 52).

# XL. COELIA ou COILIA

Le nom de cette famille est écrit de diverses manières par les auteurs : on trouve Coilius, la forme la plus archaïque, puis Coelius et Caelius. Les surnoms des Cœlii sont principalement Caldus et Rufus, sous la république. Les monétaires de cette famille sont : L. Coilius, C. Coilus Caldus, et C. Caelius Caldus.

#### 1. L. Coilius

Monétaire vers l'an 575 (179 av. J.-C.)

Tite-Live<sup>1</sup> mentionne un Lucius Coelius qui commandait en qualité de légat dans la guerre contre Persée en 585 (169 av. J.-C.); il fut repoussé dans une tentative qu'il fit sur la ville d'Uscana occupée par une garnison de Macédoniens. C'est tout ce que l'on sait sur ce per-

<sup>1</sup> Tit. Liv. XLIII, 21.

sonnage qui doit être le monétaire qui a signé le denier dont la place chronologique est vers l'an 575; cette pièce est identique, comme frappe, aux deniers de Cn. Calpurnius Piso, de Cn. Domitius Ahenobarbus et de Sex. Quinctilius.





- 1. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, X.
- ii). L. COIL. ROMA (Lucius Coilius. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite.

Denier. — 6 fr.

#### 2. C. Coilius Caldus

Monétaire vers 668 (94 av. J.-C.)

Les deniers décrits plus bas n'ont pu être frappés, comme l'a cru d'abord Mommsen<sup>1</sup>, par C. Coelius C. f. Caldus que Cicéron appelle dédaigneusement un homme nouveau, homo novus<sup>2</sup>, et qui, orateur de grand talent, fut élu tribun du peuple en 647 (107 av. J.-C)<sup>2</sup>. Rappelons cependant ici que ce personnage signala son passage au tribunat par la lex tabellaria qui, dirigée contre le légat C. Popillius, ordonnait que les votes des juges fussent secrets et écrits sur des tablettes, dans les cas de haute trahison; son petit-fils fait allusion à cette loi sur ses monnaies. Il devint consul en 660 (94 av. J.-C.) avec L. Domitius Ahenobarbus; à sa sortie de charge, il obtint l'Espagne citérieure comme gouvernement <sup>4</sup>; il y remporta des succès militaires auxquels il est fait allusion sur des monnaies de ses successeurs. Le tribun de l'an 647 est trop ancien, comme l'ont prouvé les trouvailles,

<sup>1</sup> Mon. rom. T. II, p. 389.

<sup>2</sup> Cic. de Orat. 1. 25, 117; pro Planc. 21.

<sup>3</sup> Oros. V. 15.

<sup>4</sup> Cic. Brut. 45; in Verr. V. 70; ad Att. X, 12; 14-10. etc. Plut. Pomp. 7. Borghesi. Œuvr. compl., t. 11, p. 280 à 318.

coilia. 369

pour avoir pu frapper les deniers qui suivent. Mais on peut les attribuer à son fils. La ressemblance du denier de C. Coilius Caldus avec celui de L. Appuleius Saturninus permet de croire que ces deux personnages ont fait partie du même collège monétaire.





- 2. Tête de la déesse Rome à gauche, coiffée du casque ailé.
- R). C. COIL. CALD. (Caius Coilius Caldus). Victoire dans un bige au galop à gauche; dans le champ, une lettre variable.

Denier. — 1 fr.

Variétés: au revers, au-dessus du bige de la Victoire, on trouve toutes les lettres de l'alphabet latin, isolées ou accompagnées de un, deux ou trois points, diversement placés en satellites à côté de la lettre. Sur un exemplaire barbare du cabinet de France, avec la marque R, le bige de la Victoire est tourné à droite au lieu d'être à gauche.





- 3. Tête de la déesse Rome à gauche, coiffée du casque ailé.
- R. CALD. (Caldus). Victoire dans un bige au galop à gauche; à l'exergue, une lettre variable.

  Denier. 1 fr.

Variétés: à l'exergue du revers, on trouve toutes les lettres de

l'alphabet latin, soit isolées, soit accompagnées de un, deux, trois ou quatre points, diversement placés en satellites à côté de la lettre.

# 3. C. Coelius Caldus

Monétaire vers 700 (54 av. J. C.)

C. Coelius Caldus qui a fait frapper l'intéressante série qui va suivre, était fils de L. Coelius Caldus et petit-fils de C. Coelius Caldus, le monétaire dont nous avons parlé plus haut. Le nouveau magistrat n'a pas laissé dans l'histoire des traces bien considérables. Nous savons pourtant qu'en l'an 704 (50 av. J.-C.) il fut nommé questeur en Cilicie pendant que Cicéron allait administrer cette province comme proconsul; on a de Cicéron des lettres qui lui sont adressées 1. Nous voyons sur tous les deniers que Caldus fit frapper pendant qu'il remplit la charge d'officier monétaire, la tête de son grandpère, le tribun du peuple, la plus grande illustration de la famille. Elle est indiquée d'abord par le mot COS (consul) qui l'accompagne, ce personnage étant le seul des Coelii qui eût été honoré du consulat. Elle est aussi reconnaissable à cause des lettres L D qui figurent sur une tablette derrière la tête, et qu'on interprète par Libero, Damno, allusion aux votes secrets mis en usage par la lex tabellaria dans les procès pour attentat contre l'Etat (perduellio). C'est encore à lui que fait allusion l'enseigne militaire sur laquelle on lit HIS pania et celle qui est surmontée d'un sanglier, emblème de la ville de Clunia, ou d'un javelot espagnol: il s'agit du souvenir des exploits militaires de l'ancêtre du monétaire, C. Cœlius Caldus qui, vers l'an 652 (102 av. J.-C.), fit la conquête de l'Espagne ultérieure et accomplit les exploits racontés par Julius Obsequens 2. Sur les deux derniers deniers (nos 11 et 12), on voit derrière la tête du personnage consulaire le lituus militaire et la lance hispanique qui rappellent les mêmes faits d'armes; de même, les deux boucliers, l'un de forme ovale et l'autre rond et plus petit, sont des armes celtibériennes ou espagnoles 3.

<sup>1</sup> Cic. ad Famil. II. 19; ad Attıc. VI, 4-6; VII, 1.

<sup>2</sup> De Prodig. c. 104.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Lagoy (Mia de). Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois, p. 31 et suiv.; Cavedoni, Revue numismatique, 1857, p. 351.

COELIA. 371

Sur les pièces non 4 et 5, figure une tête jeune radiée, et dans le champ, un bouclier ovale sur lequel on lit quelquefois la lettre S. Borghesi interprète cette lettre par le mot Sol; il voit dans la tête radiée, la tête du Soleil, et suppose qu'il est ici fait allusion à une victoire remportée en Orient; mais rien, dans la vie de l'ancêtre du monétaire, le consul de 660, ne prouve qu'il ait rempli un rôle militaire en Orient. Vaillant pensait que la tête du Soleil fait, sur ces médailles, allusion au surnom Caldus, à cause de la chalcur que répand cet astre, et Eckhel qui rapporte cette interprétation ingénieuse, la corrobore par le passage suivant de Varron: Comitiis cum sole Caldo ego et Q. Ascius senator tribulis suffragium tulissemus, etc. 2.

Au revers des pièces n. 7 et suiv., nous voyons un personnage qui prépare un lectisternium au-dessous duquel on lit Lucius Caldus septemvir epulo. Ce Lucius est le père du monétaire; nous n'avons aucun autre renseignement à son sujet, et les monnaies de son fils seules nous apprennent qu'il fut septemvir épulon. Les épulons, au nombre de trois à l'origine, triumviri epulones, furent portés à sept par Sylla, et formèrent le collège des septemviri epulones; ils furent dix sous Jules César, et enfin réduits au nombre primitif de trois par Auguste: c'étaient des prêtres qui avaient primitivement pour office de préparer le festin de Jupiter, epulum Jovis in Capitolio, et en général d'ajder les pontifes en disposant les choses nécessaires aux rites sacrés ". Le lectisternium était une cérémonie qui consistait à placer une divinité sur un lit, lectus, le bras gauche appuyé sur un coussin, pulvinus; on lui offrait alors, pendant un ou plusieurs jours, des festins propitiatoires pour apaiser son courroux et mettre fin à quelque calamité publique. Le premier lectisternium fut célébré en 355 (399 av. J.-C.) pour faire cesser la peste qui ravageait Rome, les livres sibyllins ayant prescrit cette cérémonie 4. Une légende rapporte qu'à l'époque d'une guerre entre Locres et Crotone, les Locriens étant allés demander des secours aux Lacédémoniens, ceux-ci leur envoyèrent Castor et Pollux : alors, sur le vaisseau qui amena les deux divinités en Italie, on dressa un lectisternium et on offrit des sacrifices aux divins alliés suivant la coutume grecque 5.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Borghesi. Œuvres complètes, t. I, p. 319 et 320.

<sup>2</sup> Varr. de ling. lat., cf. Eckhel. Doctr. num. vet. t. V, p. 176.

<sup>3</sup> Marquardt. Ræmische Staatsverwaltung, Dritter Band. p. 333.

<sup>4</sup> Marquardt. Ræmische Staatsverwaltung, Dritter Band. p. 45.

<sup>5</sup> Maurice Albert. Le culte de Castor et Pollux en Italie, p. 10-11.

Sur les monnaies de C. Cœlius Caldus, on voit encore une autre légende placée perpendiculairement : elle porte Caius Caldus imperator, augur, decemvir (sacris faciundis). Nous n'avons aucun renseignement historique sur ce nouveau personnage <sup>1</sup>. Il est, selon toute apparence, un oncle du monétaire, qui a dû être proclamé imperator en Orient, à en juger par la disposition des trophées. Dans ce cas, on pourrait croire que le revers de la pièce n. 4, avec la tête du Soleil et le mot Sol, fait allusion aux succès en Orient de ce personnage, et l'interprétation de Borghesi, que nous avons rapportée, serait exacte en l'appliquant à ce héros inconnu.





- 4. C. COEL. CALDVS. COS (Caius Calius Caldus consul). Tête du consul C. Cœlius Caldus à droite; derrière, une tablette sur laquelle on lit L D (Libero.Damno).
- n. CALDVS III VIR (Caldus triumvir). Tête radiée du Soleil à droite; devant, un bouclier rond; derrière, un bouclier ovale sur lequel on voit un foudre. Denier. 6 fr.
- 5. Variété, avec la lettre S (sol) sur le bouclier ovale du revers.

Denier. — 8 fr.

6. Variété: le mot COS (consul) manque dans la légende du droit.

Denier. - 6 fr.

<sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom. t. II, p. 507.

Borghesi. Œuvres complètes, t. I, p. 319.

COELIA. 373





- 7. C. COEL. CALDVS COS. (Caius Calius Caldus consul). Tête nue du consul C. Cœlius Caldus à droite; derrière, une enseigne militaire sur laquelle on lit HIS (Hispania); devant, une hure de sanglier.
- R. Personnage préparant un lectisternium sur lequel on lit en deux lignes: L. CALDUS VII VIR EPVL (quelquesois EPV ou EP.) (Lucius Caldus septemvir epulo). De chaque côté, un trophée orné, l'un d'un bouclier ovale, l'autre d'un bouclier rond. En légende perpendiculaire on lit: C. CALDVS IMP. A. X. (Caius Caldus, imperator, augur, decenvir (sacris faciundis). Le mot augur est quelquesois écrit AV. A l'exergue: CALDVS III VIR (Caldus triumvir).

Denier. - 8 fr.





8. Même description; mais derrière la tête, une enseigne surmontée d'une hure de sanglier, et devant la tête, une autre enseigne avec l'inscription HIS (Hispania).

Denier. - 8 fr.





- 9. Même description que pour les pièces précédentes; mais au droit, l'enseigne qui porte la hure de sanglier est devant la tête, et celle qui porte HIS (Hispania) est derrière la tète.
  - R. L'inscription en lettres perpendiculaires C. CAL-DVS IMP. A. X est différemment disposée que sur les pièces précédentes.

Denier. - 8 fr.





10. Variété: l'enseigne avec la hure de sanglier est derrière la tête, et l'enseigne avec l'inscription HIS est devant la tête.

Denier. - 8 fr.





11. Variété: derrière la tête, au lieu de l'enseigne surmontée de la hure de sanglier, on a un fer de lance et une trompette militaire.

Denier. - 8 fr.





12. Variété, avec une autre disposition dans les légendes du revers.

Denier. — 8 fr.

# XLI. CONSIDIA

Cette famille peu connue s'est surtout illustrée dans le dernier siècle de la république; ses membres prennent les surnoms de Gallus, Longus, Nonianus et Paetus. Q. Considius, le plus ancien des Considii que mentionne l'histoire était tribun du peuple en 278 (476 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Les monétaires qu'a fournis cette tribu sont : C. Considius Nonianus et C. Considius Paetus.

# 1. C. Considius Nonianus

Monétaire vers l'an 694 (60 av. J.-C.)

Ce magistrat est inconnu dans l'histoire; il est question dans les auteurs de M. Considius Nonianus, préteur en 702 (52 av. J.-C.), destiné à succéder à César dans le gouvernement des Gaules, et qui aida Pompée à faire ses préparatifs de départ à Capoue. Le monétaire qui ne diffère de ce personnage que par le prénom et qui lui est contemporain, doit être son frère, à moins de supposer une altération du prénom dans les textes, et dans ce cas le préteur de l'an 702 pourrait être le monétaire lui-même. Vénus Erycine qui figure sur son denier est une divinité dont le culte était originaire d'Eryx en Sicile; ce culte fut de bonne heure importé à Rome d'où il se répandit dans

<sup>1</sup> Tit. Liv. II, 52; Dionys. Halic. IX, 27.

<sup>2</sup> Ascon. in Cic. mil. p. 55. éd. Orelli; Cic. ad Famil. XVI. 12; ad Att. VIII, 11. B.

toute l'Italie¹. Le temple qui dominait la ville d'Eryx et qui est figuré au revers de la médaille, de même qu'on voit la forteresse de Tusculum sur les deniers de L. Servius Sulpicius Rufus, et celle d'Emerita sur ceux de Carisius, avait probablement été restauré par les soins de l'un des ancêtres du monétaire. Un des collègues de C. Con sidiu Nonianus fut sans doute M. Nonius Sufenas qui frappa comme lui, des deniers, dans le même temps, au nom de l'autorité du Sénat.





- C. CONSIDI. NONIANI. S. C. (Caii Considii Noniani, senatus consulto). Tête diadémée et laurée de Vénus Erycine à droite.
- R). Temple au sommet d'une montagne entourée d'un rempart, avec une porte au-dessus de laquelle on lit : ERVC (Erycinae).

Denier. — 6 fr.

Le droit de ce denier forme une pièce hybride avec le revers du denier de L. Flaminius Chilo. Un exemplaire barbare du denier de C. Considius Nonianus porte la légende ainsi déformée: C. CONZIDI NONIANI. Z. C<sup>2</sup>. On trouve aussi ce denier avec la contremarque de Vespasien (Musée de Turin).

### 2. C. Considius Paetus

Monétaire en 705 (49 av. J.-C.)

Borghesi<sup>3</sup> a reconnu dans ce monétaire le personnage désigné ainsi par Hirtius: C. Considius filius<sup>4</sup>, qui était le fils de C. Considius

<sup>1</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 385 et 391.

<sup>2</sup> Zeitschrift für Numismatik. t. IV, pp. 41 et 48.

<sup>3</sup> Œurr. compl. t. II. p. 152.

<sup>4</sup> Hirt. Bell. Afric. LXXXIX.

Longus, propréteur en Afrique et partisan de Pompée. Le monétaire se déclara aussi, comme son père, l'adversaire de César, mais après la bataille de Thapsus en 707 (47 av. J.-C.), il fit sa soumission et obtint son pardon avec le gouvernement d'Hadrumète. Ses monnaies ont été frappées en 705 (49 av. J.-C.) à Apollonie d'Illyrie. Cicéron nous parle des pièces d'argent qu'on fit frapper dans cette ville à cette époque de détresse ; C. Considius fuyait avec les partisans de Pompee. Le buste de Pallas et le quadrige de la Victoire, ainsi que la Victoire portant un trophée, expriment évidemment les vœux et les espérances des Pompéiens; la tête de Vénus Erycine fait allusion aux souvenirs de la famille Considia que nous avons signalés plus haut; la chaise curule nous indique que C. Considius Paetus était probablement édile curule à l'époque où il fit frapper monnaie. Quant à la tête laurée à l'aspect féminin qui figure sur les deniers nºs 2, 3 et 4, dans laquelle Eckhel<sup>2</sup> a voulu reconnaître Vénus, et d'autres la Liberté, elle est la même divinité que celle qui est figurée sur les deniers de Q. Pomponius Musa et de P. Clodius Turrinus. Borghesi<sup>3</sup> a prouvé que c'était la tête d'Apollon, telle qu'on la voit plus tard sur des monnaies de l'empereur Domitien frappées à Apollonie, le lieu même où C. Considius Paetus a fabriqué ses médailles, et c'est par Apollo que doit être interprétée la lettre A qui figure derrière la tête du dieu sur le denier n° 2. Les collègues de C. Considius Paetus furent Man. Cordius Rufus et Q. Sicinius\*.





- 2. Tête laurée d'Apollon à droite; derrière, la lettre A (Apollo).
- r). C. CONSIDI. PAETI (Caii Considii Paeti). Chaise curule sur laquelle est posée une couronne.

  Denier. 2 fr.

<sup>1</sup> Cic. ad Famil. XIII. 29.

<sup>2</sup> Doctr. num. vet. t. V, p. 177.

<sup>3</sup> Œuvr. compl. t. 11, p. 145.

Fr. Lenormant. La Monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 305.





- 3. Tète laurée d'Apollon à droite.
- n. C. CONSIDIVS PAETVS. Chaise curule sur laquelle est posée une couronne.

Denier. — 3 fr.





- 4. Tête laurée d'Apollon tournée à droite, dans une couronne de laurier.
- R. C. CONSIDIVS PAETVS. Chaise curule sur laquelle est posée une couronne.

Denier. — 3 fr.





- 5. Buste casqué de Pallas à droite, avec l'égide sur la poitrine.
- R. C. CONSIDI. (Caii Considii). La Victoire tenant une palme et une couronne dans un] quadrige courant au galop vers la droite.

Denier. - 1 fr.





- 6. PAETI. Tête diadémée et laurée de Vénus Erycine, tournée à droite.
- R. C. CONSIDI (Caii Considii). La Victoire tenant une palme et une couronne, dans un quadrige au galop à gauche.

Denier. — 1 fr.





- 7. PAETI. Tête diadémée laurée de Vénus Erycine, tournée à gauche.
- r). C. CONSIDI (Caii Considii). La Victoire tenant une palme et une couronne, dans un quadrige au galop à gauche.

Denier. - 1 fr.





- 8. PAETI. Tête diadémée et laurée de Vénus Erycine à droite.
- n. C. CONSIDI (Caii Considii). La Victoire portant un trophée et s'avançant vers la droite. Quinaire. — 25 fr.





- PAETI. Tête diadémée et laurée de Vénus Erycine à droite.
- R). C. CONSIDI (Caii Considii). La Victoire portant un trophée et s'avançant vers la gauche. Quinaire. — 3 fr.





- 10. C. CONSIDI (Caii Considii). Buste ailé de Cupidon, tourné à droite.
  - r). Globe céleste sur lequel sont posées deux cornes d'abondance attachées avec des bandelettes.

    Sesterce. 25 fr.





11. Variété, avec le buste de Cupidon beaucoup plus petit. — 25 fr.

# XLII. COPONIA

Originaire de Tibur, Titus Coponius, ou Cauponius, le premier des Coponii dont l'histoire nous ait transmis le souvenir, était un homme

.:

de haut rang dont parle Cicéron <sup>1</sup>. Le célèbre sculpteur Coponius qui fit les quatre statues allégoriques des nations vaincues par Pompée, placées à l'entrée du théâtre de Pompée, sous le Porticus ad Nationes, était sans doute un de ses descendants. Un autre de ses successeurs, C. Coponius, figure comme préteur sur les deniers décrits plus bas, qui ont été frappés par le triumvir monétaire Q. Sicinius. C. Coponius fut préteur pendant la guerre civile en 705 (49 av. J.-C.). Partisan de Pompée, il le suivit en Orient, et commanda la division de la flotte en station à Rhodes <sup>2</sup>. Proscrit par les triumvirs en 711 (43 av. J.-C.), il obtint plus tard son pardon de Marc Antoine <sup>3</sup>. Le type des monnaies sur lesquelles on lit son nom, est entièrement semblable à celui des pièces d'Alinda de Carie; il est donc certain, comme nous le démontrerons plus au long à la famille Sicinia, que ces pièces ont été frappées en Asie Mineure.

La mention de l'autorité sénatoriale sur les monnaies du préteur C. Coponius était rendue nécessaire parce que C. Coponius n'avait pas, comme préteur, le droit de battre monnaie; il devait donc justifier la présence de son nom sur les espèces en mentionnant l'autorité sénatoriale qui lui avait exceptionnellement octroyé le droit de monnayage <sup>6</sup>.

- 1. Q. SICINIVS III VIR (Quintus Sicinius, triumvir). Tête diadémée d'Apollon à droite; dessous, une étoile.
- R. C. COPONIVS PR. S. C. (Caius Coponius praetor, senatus consulto). La massue d'Hercule recouverte d'une peau de lion dont la tête est de profil; à droite un arc, et à gauche une flèche.

Denier. - 3 fr. (Cf. Sicinia).

- 2. Variélé, avec la peau de lion placée de telle sorte que la tête est vue de face. Autre variété sans légende au revers, avec la tête de lion de face.
- 3. Q. SICINIVS III VIR (Quintus Sicinius, triumvir). Tête diadémée d'Apollon à gauche; dessous, une étoile.

<sup>1</sup> Pro Balb. 23.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. ad Att. VIII. 12. a; Caes., Bell. civ. III. 5. 25; Cic. de Div. 1. 32; II. 55.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Appian. Bell. civ. 111, 40.

Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. 11, p. 275.

R. La massue d'Hercule recouverte d'une peau de lion dont la tête est de profil; à droite, un arc, et à gauche, une flèche. Denier. — 30 fr. (Cf. Sicinia).

# XLIII. CORDIA

Manius Cordius Rufus fut triumvir monétaire vers 705, ou peu après (49 av. J.-C.). C'est le seul membre de la famille Cordia qui soit connu, et il faut éviter de confondre ses monnaies avec celles de Mucius Cordus. Cavedoni pense avec raison que Man. Cordius Rufus fut monétaire de Pompée en Orient à cause de la ressemblance de ses monnaies avec les types des médailles du Pont 1. L'égide de Minerve reproduit le type de pièces de bronze d'Amisus, de Chabacta, de Comana et d'autres villes du Pont ; la chouette se voit sur les pièces d'argent d'Amisus; l'aigle, aux ailes éployées, se rencontre aussi sur des bronzes de la même ville. Ces rapprochements nous donnent la certitude que Man. Cordius Rufus frappa monnaie dans le Pont, peut-être même dans l'atelier d'Amisus. Cela est vrai au moins pour les pièces qui reproduisent les types autonomes des villes du Pont; quant à celles qui font allusion aux souvenirs de la gens Cordia, peut-être ont-elles été frappées à Rome même ou en Italie, avant la fuite des Pompéiens. Malheureusement on ne connaît que fort imparfaitement le monétaire Man. Cordius Rufus qui n'est cité dans aucun auteur. Cependant, une inscription de Tusculum publié par Borghesi 2, mentionne un Manius Cordius Rufus fils d'un autre Manius, qui porte les titres de praetor, proconsul, aedilis lustrando monti sacro. C'est probablement le monétaire lui-même, car l'inscription date des dernières années de la période républicaine. On peut croire, en outre, d'après cette inscription trouvée à Tusculum, que la gens Cordia était originaire de cette ville, car le type des Dioscures qui se trouve sur les pièces, est identique à celui des monnaies d'argent de Man. Fonteius et à celui des pièces d'or de L. Sulpicius Rufus sur lesquelles on lit Tusculum. Les têtes de Castor et de Pollux font allusion au culte de ces divinités qui étaient

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cavedoni. Saggio, p. 102; Ripost. p. 217; Borghesi. Œuvres complètes, t. I, p. 269, note 3; Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 305-2 Borghesi. Loc. cit.

particulièrement en honneur dans la patrie originaire des familles Cordia, Fonteia et Sulpicia 1.

Vénus tenant une balance et portant Cupidon sur ses épaules est Venus Verticordia ou la chaste<sup>2</sup>. Cette représentation a été rapprochée par M. le baron de Witte<sup>2</sup> d'une peinture de vase qui figure Vénus tenant une balance dans les plateaux de laquelle sont placés des Amours ailés. C'est après l'impudicité de plusieurs Vestales que les Romains élevèrent un temple à Vénus la chaste, pour ramener les femmes à la chasteté et au respect de l'amour conjugal. Le nom de Verlicordia est en même temps une allusion au nom de la famille Cordia.





- 1. RVFVS III VIR (Rufus, triumvir). Têtes accolées des Dioscures à droite, surmontées de deux étoiles.
- NV. CORDIVS (Manius Cordius). Vénus Verticordia debout, tenant un sceptre et des balances; sur son épaule, on voit Cupidon à moitié caché. Denier. — 3 fr.
- Variétés. Quelquefois les têtes des Dioscures sont laurées; quelquefois aussi, au revers, on a CORDI au lieu de COR-DIVS.





3. RVFVS. S. C. (Rufus. Senatus consulto). Tête dia-

<sup>1</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 658.

<sup>2</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 392; Ovide. Fast. IV. 157.

<sup>3</sup> Repue numismatique, 1857, p. 352, note.

démée de Vénus Verticordia, tournée à droite.

R. NV. CORDIVS (Manius Cordius). Cupidon sur un dauphin, tourné à droite.

Denier. - 3 fr.





- 4. RVFVS. Casque corinthien surmonté d'une chouette.
- R). NV. CORDIVS. (Manius Cordius). L'égide de Minerve, ayant au milieu une tête de Méduse.

Denier. - 3 fr.





- 5. NV. CORDIVS. (Manius Cordius). Tête radiée du Soleil à droite.
- RVFVS. Aigle éployé à droite.
   Quinaire. 60 fr.

Variété. Quelquefois on a CORDI au lieu de CORDIVS.





6. NV. CORDIVS (Manius Cordius). Tête diadémée de Vénus Verticordia à droite.

n. RVFVS. Cupidon agenouillé, tenant une palme et une couronne.

Sesterce. — 30 fr.

 Variété, avec RVF au lieu de RVFVS; quelquefois même on a RVFI.







- 8. NV. CORDIVS (Manius Cordius). Casque avec aigrette.
- RVFVS. Cupidon s'avançant à droite, tenant une palme et une couronne.
   Sesterce. — 30 fr.
- 9. Variété, avec RVF au lieu de RVFVS.

# XLIV. CORNELIA

Une des plus illustres familles romaines, la gens Cornelia se divise en plusieurs branches patriciennes et plébéiennes. Les noms des rameaux patriciens sont: Arvina, Blasio, Cethegus, Cinna, Cossus, Dolabella, Lentulus, Mammula, Merenda, Merula, Scapula, Scipio, Sisenna, Sylla, avec les surnoms de Claudinus, Clodianus, Crus, Gaetulicus, Lupus, Maluginensis, Marcellinus, Niger, Rufinus, Spinther, Sura, Africanus, Asiaticus, Asina, Barbatus, Calvus, Hispallus, Nasica, Serapio. Les noms des branches plébéiennes sont Balbus et Gallus avec les surnoms Chrysogonus, Culleolus, Phagita, etc. Aucune tribu romaine n'a donné à la république autant de personnages illustres, ni autant de monétaires. Ceux dont les noms figurent dans l'épigraphie numismatique, sont, dans l'ordre chronologique: 1° P. Cornelius Sula; 2° P. Cornelius Blasio; 3° L. Cornelius Cina; 4° Cn. Cornelius Sisenna; 5° P. Cornelius Cetegus; 6° Cn. Cornelius Blasio; 7° L. Cornelius Scipio Asiagenus; 8° P.

Cornelius Lentulus Marcellinus; 9° L. Cornelius Sylla Felix; 10° Cn. Cornelius Lentulus P. f. Marcellinus; 11° P. Cornelius Lentulus Spinther, père; 12° Faustus Cornelius Sylla; 13° L. Cornelius Lentulus Crus; 14° P. Cornelius Lentulus Marcellinus; 15° P. Cornelius Lentulus Spinther, fils; 16° L. Cornelius Balbus; 17° Cossus Cornelius Lentulus Gaetulicus; 18° L. Cornelius Lentulus; 19° Cornelius Sisenna.

# 1. P. Cornelius Sula

### Monétaire vers 554 (200 av. J.-C.)

Le premier des Cornelii qui porta le surnom de Sula ou Sylla est P. Cornelius Rufinus qui était flamen Dialis et préteur à l'époque de la seconde guerre Punique. Quelques auteurs pensent que le nom de Sylla a la même signification que le nom de Rufus ou Rufinus, mais Macrobe<sup>1</sup> donne de ce mot une autre étymologie. Cet auteur raconte que P. Cornelius Rufinus, pendant sa préture, ayant consulté les livres sibyllins, crut y lire l'ordre d'établir à Rome des jeux en l'honneur d'Apollon; il décida en effet le Sénat à instituer les ludi Apollinares, qui furent célébrés pour la première fois dans le circus Maximus en 542 (212 av. J.-C.). C'est de là qu'il aurait été surnommé Sibylla et par contraction Sylla. Si cette étymologie est exacte. il faut renoncer à attribuer à ce personnage les monnaies décrites plus bas et qui datent de l'an 554 environ (200 av. J.-C.). En effet, P. Cornelius Sylla n'a pu être monétaire qu'avant sa préture et il ne portait pas encore alors le surnom de Sylla qui figure sur les monnaies. Il faut donc plutôt attribuer ces pièces à son fils, du même nom que lui, qui fut préteur en 568 (186 av. J.-C.) et qui gouverna la Sicile<sup>2</sup>. On a remarqué que l'orthographe Sula, avec une seule L, empêche de songer à un monétaire qui serait postérieur à l'an 600, car à partir de cette date, on trouve toujours Sulla<sup>2</sup>. Le denier de P. Sula ressemble à ceux de Pinarius Nata de Sp. Afranius et de L. Saufeius, ce qui nous autorise à faire un collège monétaire de ces quatre personnages.

<sup>1</sup> Macr. Saturn. I. 17.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. XXXIX, 6, 8; Borghesi. Œuvr. compl., t. 1, p. 161 et suiv.

<sup>3</sup> Henzen. Bull. de l'Instit. archéol. de Rome, 1858, p. 12; Mommsen. Monrom. t. 11, p. 269, note.





- 1. Tête de la déesse Rome avec le casque ailé à droite; derrière, X.
- R). P. SVLA. ROMA (Publius Sula. Roma). La Victoire tenant un fouet, dans un bige au galop à droite.

Denier. — 3 fr.





- 2. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. P. SVLA. ROMA. (Publius Sula. Roma). Proue de navire à droite; devant, I.

As. - 1 fr.



- 3. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- n). Pareil au précédent; mais à droite, S. Semis. 8 fr.





- 4. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, quatre points.
   Triens. 8 fr.





- 5. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, trois points.
   Quadrans. 10 fr.

### 2. P. Cornelius Blasio

Monétaire vers l'an 565 (189 av. J.-C.)

Tite-Live <sup>1</sup> mentionne un P. Cornelius Blasio qui fut envoyé en 584 (170 av. J.-C.) comme ambassadeur auprès des Carni, des Istri et des Iapydes. Deux ans après, nous le voyons encore comme médiateur entre les Pisani et les Lunenses qui ne pouvaient s'entendre sur la fixation de leurs frontières. Ce personnage qui paraît avoir frappé les monnaies de bronze décrites ici, devait être le fils de Cn. Cornesius Blasio, préteur en Sicile en 560 (194 av. J.-C.)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Tit. Liv. XLIII, 5; XLV, 13.

<sup>2</sup> Tit. Liv. XXXIV, 42, 43.





- 6. Tête laurée de Janus: au-dessus, I.
- n. P. BLAS. ROMA ((Publius Blasio. Roma). Proue de navire à droite; devant, I.

As. - 1 fr.





- 7. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- r). Pareil au précédent; mais à droite, S. Semis. 1 fr.





- 8. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, quatre points.
   Triens. 1 fr.





- 9. Tête d'Hercule coiffée de la peau de lion, à droite; dernière, trois points.
- Pareil aux précédents ; mais à droite, trois points.
   Quadrans. 1 fr.





- 10. Tête de Mercure à droite, coiffée du pétase ailé; en haut, deux points.
  - n). Pareil aux précédents; mais à droite, deux points. Sextans. — 12 fr.

Le duc de Blacas <sup>1</sup> a admis l'existence d'un monétaire du nom de C. Blasio, d'après la légende d'un as de sa collection qui porterait C. BLAS. J'ai eu l'occasion d'examiner cet as aujourd'hui au British Museum, et la lettre C m'a paru n'être que la lettre P retouchée; la pièce est pour tout le reste entièrement conforme aux as de P. Blasio.

# 3. L. Cornelius Cina

Monétaire vers 595 (159 av. J.-C.)

Le seul personnage du nom de Cinna ou Cina connu historiquement à l'époque où les bronzes ci-dessous décrits ont dû être frappés, est L. Cornelius Cinna qui fut consul en 627 (127 av. J.-C.). C'est le plus ancien des Cinna dont le nom nous ait été conservé, mais on

<sup>4</sup> Dans Mommsen, Hist. de la mon. rom., t. II, p. 280 n. 80; Cohen. Descript. gén., p. 102, n. 9.

ne sait rien de son histoire; son fils est le célèbre L. Cornelius Cinna, consul une première fois en 667 (87 av. J.-C.), qui s'allia avec Sertorius et marcha sur Rome contre les partisans de Sylla; il fut une seconde fois consul avec Marius en 668 (86 av. J.-C.) et l'année suivante encore, avec Cn. Papirius Carbo.





- 11. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. CINA. ROMA. Proue de navire à droite; devant, I. As. 1 fr.





- 12. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- Pareil au précédent ; mais à droite, S.
   Semis. 1 fr.





13. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.

Pareil aux précédents; mais à droite, quatre points.
 Triens. — 2 fr.





- 14. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- r). Pareil aux précédents; mais à droite, trois points. Quadrans. — 2 fr.





- 15. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
  - R. CINA. ROMA. Gouvernail; dans le champ, trois points.

Quadrans. — 12 fr.



- 16. Tête de Mercure à droite, coiffée du pétase ailé; au-dessus, deux points.
- n. CINA. ROMA. Proue de navire à droite; devant, deux points.

Sextans. — 12 fr.

## 4. Cn. Cornelius L. f. Sisenna

Monétaire vers l'an 619 (135 av. J.-C.)

Les Cornelii Sisenna sont fréquemment cités dans les textes. On connaît notamment P. Cornelius Sisenna, préteur urbain en 571 (183 av. J.-C.) 1, et L. Cornelius Sisenna, annaliste romain du second siècle avant notre ère. Mais nulle part on ne trouve mentionné un Cn. Cornelius Sisenna, nom de notre monétaire, ni même son père qui s'appelait, suivant les médailles, Lucius Sisenna. Cn. Cornelius Sisenna fit partie du même collège monétaire que A. Manlius Q. f. Sergia et M. Tullius: les deniers de ces trois personnages ont entre eux une analogie frappante. Le revers du denier de Cn. Sisenna qui représente Jupiter foudroyant un géant anguipède est fort intéressant et difficile à interpréter. Rappelons d'abord que le monstre est représenté sous une forme à peu près identique à celle du géant Valens sur un denier de L. Valerius Acisculus, frappé vers l'an 507 (47 av. J.-C.). Sur la pièce de Cn. Cornelius Sisenna, Cavedoni <sup>2</sup> pense avec raison cu'il faut voir sous les traits de Jupiter, L. Cornelius Scipio Asiagenus triomphant d'Antiochus le Grand, roi de Syrie, à Magnésie et au mont Sipyle en 564 (190 av. J.-C.). Antiochus est figuré sous l'aspect du géant Typhœus ou Typhon que la mythologie grecque nous représente comme ayant lutté contre les dieux jusqu'au jour où il fut foudroyé par Zeus. Cet épisode de la Gigantomachie, représenté sur un grand nombre de monuments grecs, a été recueilli par les Romains, et on le voit figuré au revers de monnaies de l'époque impériale pour symboliser des victoires et des triomphes comme celui dont il s'agit ici. Nous ne citerons qu'un médaillon de bronze d'Antonin le Pieux 3, des monnaies d'or et d'argent de Dioclétien 4, de Maximien Hercule 8 et d'autres encore sur lesquelles Jupiter porte le nom de IOVI FVLGVRATORI. Rappelons encore que cette représentation de Jupiter foudroyant Typhon figure sur des monuments trouvés en Gaule, notamment à

<sup>4</sup> Tit. Liv. XXXIX, 45.

<sup>2</sup> Annal. dell' Instit. archeol. di Roma. 1839, p. 298 et suiv.

<sup>3</sup> Cohen. Méd. impériales romaines, 1ro édit., t. II, p. 331, n. 403; Cf. n. 404.

<sup>4</sup> Cohen. Impér., t. V, p. 382, n. 60-62.

<sup>5</sup> Cohen. Impér., t. V, p. 447, n. 69.

Cussy (Côte-d'Or) à cinq lieues d'Autun, à Merten, près de Metz, à Portieux (Vosges) <sup>1</sup> et dans nombre de localités des deux versants des Vosges. Overbeck et Preller ont particulièrement étudié les monuments archéologiques et numismatiques qui se rapportent à la lutte de Zeus et du géant Typhon <sup>2</sup>.





- 17. SISENA. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; devant, X.
- R. CN. CORNEL. L. F. (Cnaeus Cornelius Lucii filius). Jupiter dans un quadrige au galop à droite, foudroyant le géant anguipède Typhon; dans le champ, le Soleil, la Lune et deux étoiles.

Denier. - 10 fr.

# 5. P. Cornelius Cetegus

Monétaire vers 650 (104 av. J.-C.)

On compte au moins huit personnages de la gens Cornelia qui ont porté le surnom de Celegus ou Cethegus. Le monétaire qui frappait entre 640 et 650, et dont le prénom ne figure malheureusement pas sur les espèces, ne peut guère être L. Cornelius Cethegus, dont parlent Tite-Live<sup>3</sup> et Cicéron<sup>4</sup> et qui joua un certain rôle politique avec le tribun du peuple L. Scribonius Libo, en 605 (149 av. J.-C.). Nous

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> F. de Saulcy. Guerre des Helvètes, dans la Revue archéologique, t. 11, de 1800; A. Prost. Le monument de Merten, dans la Revue archéologique, t. 1, de 1879. F. Voulot. Le monument de Portieux, ibid., t. 11, de 1880.

Overbeck. Griechische Kunstmythologie; Erster Band. Zeus, p. 339 et surtout p. 387-390. Cf. Preller. Griechische Mythologie, Berlin, 1872, t. l, p. 57 et suiv.

<sup>3</sup> Tit. Liv. Epit., 49.

<sup>4</sup> Cic. Orat., 1, 52; Brut., 23; ad Att., XII, 5.

croyons que c'est plutôt P. Cornelius Cethegus ami de Marius, qui fut préteur, puis se mêla aux troubles de l'an 666 (88 av. J. C.). Pros crit par Sylla, il s'enfuit en Numidie avec le fils de Marius; mais il revint bientôt en Italie, et en 671 (83 av. J.-C.) il obtint son pardon de Sylla et continua à jouir à Rome d'une grande influence. Son denier fort rare est des plus intéressants; le casque de la dea Roma est particulier et rappelle un peu celui de Persée qui figure sur des pièces de la série romano-campanienne (v. plus haut, p. 12, n. 7). Le revers représente, comme l'a démontré Cavedoni?, le jeune berger Atys qui fut, comme on le sait, nourri du lait d'une chèvre. C'est une allusion au culte de cette divinité phrygienne, qui fut introduit à Rome en 550 (204 av. J.-C.) par le consul M. Cornelius Cethegus, ancêtre du monétaire, et pontifex maximus en 541 (213 av. J.-C.).





- 18. EX S. C. (ex senatus consulto). Tête de la déesse Rome à droite, coiffée d'un casque sans ailes et orné d'un cimier terminé en bec d'aigle; devant, x.
- r). CETEGVS. ROMA. Le berger Atys, nu, coiffé d'un bonnet phrygien, tenant une branche sur son épaule, et monté sur un bouc galopant à droite, le tout dans une couronne de laurier.

Denier. - 500 fr.

#### 6. Cn. Cornelius Blasio

Monétaire vers l'an 655 (99 av. J.-C.)

Le cognomen Blasio apparaît dans la gens Cornelia, pour la première fois avec Cn. Cornelius Blasio, fils de Lucius, qui fut consul

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Appian. Bell. civ. I. 60, 62, 80.

<sup>2</sup> Cavedoni. Bulletin de l'Instit. archéol. de Rome, 1884, p. 23.

en 484 (270 av. J.-C.) et une seconde fois en 497 (257 av. J.-C.). Un autre Cn. Cornelius Blasio fut préteur en Sicile en 560 (194 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Le monétaire doit être un descendant de l'un de ces deux personnages, sans doute le fils ou le petit-fils du dernier; mais on n'a aucun renseignement historique à son sujet. Ses deniers représentent la tête de Scipion l'Africain l'Ancien, dont on rapporte la mort à l'an 569 (185 av. J.-C.)<sup>2</sup>.

Le revers du denier, avec Jupiter entre Junon et Pallas, rappelle les statues divines du temple du Capitole, parce que l'image de Scipion l'Africain l'Ancien était installée dans le temple de Jupiter, en souvenir des entretiens que cet homme illustre avait eus, disait-on, de son vivant avec les dieux<sup>2</sup>. L'as de Cn. Cornelius Blasio est le premier qui ait été frappé après la longue interruption dans l'émission de cette monnaie, interruption que nous avons signalée dans notre Introduction. Le type n'est pas le type ordinaire de l'atelier de Rome: c'est la Victoire érigeant un trophée auquel elle fixe un casque qu'elle tient à la main. C'est exactement le type des monnaies d'Agathocle, roi de Syracuse, et l'on peut en induire que les monnaies de Cn. Cornelius Blasio ont été frappées en Sicile, peut-être à Syracuse même; car leur style n'est pas plus romain que leurs types. Le quadrans même qui nous offre un Hercule barbu, est étranger à Rome, tandis qu'on le rencontre fréquemment sur les monnaies siciliennes.





- 19. CN. BLASIO. CN. F. (Cnacus Blasio, Cnaes filius). Tête casquée à droite de Scipion l'Africain l'Ancien; au-dessus, une étoile; derrière, une marque monétaire variable.
- ROMA. Jupiter debout, tenant le foudre et le sceptre, entre Junon à sa droite tenant un sceptre,

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXIV, 42, 43.

Borghesi. Œuvr. compl., t. I, p. 182.

<sup>2</sup> Tit. Liv. XXXVI, 19.

et Pallas casquée à sa gauche, qui couronne le souverain des Dieux. Dans le champ, une marque monétaire variable.

Denier. — 3 fr.





20. Variété, avec l'aigle aux pieds de Jupiter.

On trouve au droit de ce denier, les symboles suivants : Acrostolium. Bucrane. Caducée. Couronne de laurier. Epi. Etoile. Fer de lance. Palme. Poignard. Trépied. Trident. — Au revers : Croissant. Palme. Table. Une lettre de l'alphabet grec. Le monogramme ...

Le denier de Cn. Blasio se rencontre avec la contremarque de Vespasien.





- 21. ROMA. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
  - n. CN. BLASIO CN. F (Cnaeus Blasio, Cnaei filius). Victoire érigeant un trophée auquel elle fixe un casque avec un marteau qu'elle tient à la main.

As. - 20 fr.





- 22. Tète laurée de Jupiter à droite; devant, S.
- R. CN. BLASIO. ROMA (Cnaeus Blasio. Roma).

  Proue de navire à droite; devant. S.

  Semis. 20 fr. British Museum.





- 23. Buste d'Hercule avec la massue sur l'épaule et la peau de lion, tourné à gauche; derrière, trois points.
  - R. CN. BLASIO. ROMA. (Cnaeus Blasio. Roma).

    Proue de navire à droite; dans le champ, trois points.

Quadrans. — 25 fr.

Sur le semis et le quadrans qui précèdent les trois lettres BLA du mot Blasio sont liées d'une façon particulière.

# 7. L. Cornelius Scipio Asiagenus

Questeur vers 664 (90 av. J.-C.)

Cavedoni et Mommsen ont trouvé dans la composition des dépôts de monnaies de la république, des raisons pour attribuer le denier ci-dessous décrit, plutôt à L. Cornelius Scipio Asiagenus, con-

<sup>1</sup> Saggio, p. 42; Ripost., p. 195.

<sup>2</sup> Mon. rom., t. II, p. 378, note 4.

sul en 671 (83 av. J.-C.), qu'aux autres personnages du même nom qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi. Il descendait de L. Cornelius Scipio Asiaticus, le frère du grand Africain, qui lui-même s'illustra en Asie par la défaite d'Antiochus III, roi de Syrie, au mont Sipyle en 564 (190 av. J.-C.); après sa victoire il revint triompher à Rome en grande pompe. Le monétaire est mentionné pour la première fois en l'an 654 (100 av. J.-C.), quand il prit les armes avec d'autres membres du Sénat contre le tribun Saturninus<sup>1</sup>. Durant la guerre Sociale il était avec L. Acilius renfermé dans la ville d'Aesernia, d'où il s'échappa à l'approche de Vettius Scato<sup>2</sup>; il fut plus tard partisan de Marius, remplit vers 665 la charge de questeur, et fut enfin consul en 671 (83 av. J.-C.) avec C. Norbanus. Sylla victorieux le comprit dans sa liste de proscription de l'an 672, et L. Cornelius Scipio Asiagenus s'enfuit à Marseille où il termina ses jours 3. L'agnomen Asiagenus ou Asiagenes est le même qu'Asiaticus plus répandu et qu'on donne plutôt à ses ancêtres.

Le quadrige de Jupiter fait allusion au triomphe de L. Cornelius Scipio après sa victoire sur Antiochus: c'était l'ancêtre du monétaire et le premier qui eût porté le nom d'Asiaticus demeuré à ses descendants. La tête de Saturne qui a été prise généralement pour la tête de Jupiter, est identique à la tête de Saturne caractérisée par la présence de la harpè, sur les deniers des questeurs Pison et Cépion, ainsi que sur le denier de L. Memmius Galeria. Cette tête indique que le denier a été frappé par un questeur avec l'autorisation du Sénat. Le collègue de L. Scipio Asiagenus était probablement L. Aurelius Cota. La dentelure des bords du denier indique une fabrique provinciale.





24. Tète laurée de Saturne à gauche; dans le champ, quelquefois une marque monétaire variable.

```
1 Cic. pro Rab. Perd., .
```



<sup>2</sup> Appian. Bell. civ., I, 41.

<sup>\*</sup> Appian. Bell. civ., I, 82, 85, 86; Plut., Sull., 28; Sert. 6; Tit. Liv. Epit., 85.

R). L. SCIP. ASIAG. (Lucius Scipio Asiagenus). Jupiter nu dans un quadrige au galop à droite, tenant le foudre et un sceptre; dans le champ, quelquefois une marque monétaire variable.

Denier dentelé. — 1 fr.

Un denier fourré et hybride du Musée de Vienne (Autriche) porte ASIAO au lieu de ASIAG, au revers, tandis que le droit est celui du denier de P. Clodius M. f. avec la tête d'Apollon<sup>1</sup>.

On trouve sur le denier de L. Asiagenus une marque monétaire qui est placée tantôt au droit, tantôt au revers : c'est une lettre variable de l'alphabet latin, seule ou accompagnée d'un point. Quand cette lettre est au droit, elle se trouve soit devant, soit derrière la tête; quand elle est au revers, elle est placée au-dessus du quadrige ou à l'exergue.

Des exemplaires de ce denier sont contremarqués au nom de Vespasien : MPVES<sup>2</sup>.

#### 8. P. Cornelius Lentulus Marcellinus

Monétaire vers 665 (89 av. J.-C.)

Le surnom de Lentulus dérive de lens, comme Cicero de cicer. Il a été porté par une branche nombreuse et puissante des Cornelii; nous le trouvons dès l'époque de l'invasion des Gaulois en 367 (387 av. J.-C.) avec le patricien L. Cornelius Lentulus. Quant au surnom de Marcellus, il est devenu le nom d'une branche importante de la Claudia. M. Claudius Marcellus³ qui servait en Gaule sous Marius en 652 (102 av. J.-C.) et prit une part active à la défaite des Teutons près d'Aquae Sextiae, eut deux fils M. Claudius Marcellus Aeserninus et P. Cornelius Lentulus Marcellinus; ce dernier prit le nom de Cornelius Lentulus parce qu'il fut adopté par un des membres de cette branche des Cornelii, mais nous ne savons comment

<sup>1</sup> Eckhel. Doctr. num. vet., t. V, p. 92; Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 379.

<sup>2</sup> Eckhel. Doctr. num. vct., t. I, p. CVII.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cic. Brut., XXXVI, 136; Plutarch. Marius, XX et XXI; Cf. Drumann. Geschichte Roms, t. II, p. 404; Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 401, note 1.

ni à quelle époque. P. Cornelius Lentulus Marcellinus est mentionné par Cicéron comme un orateur de grand talent; c'est lui, sans doute, qui figure au nombre des lieutenants de Pompée dans la guerre des pirates en 687 (67 av. J.-C.)¹; il fut consul en 698 (56 av. J.-C.). C'est à ce personnage que conviennent les monnaies qui lui sont contemporaines et qui portent Lentulus Marcelli filius. Le denier n. 26 porte P E. S. C. qu'on interprète PublicE Senatus Consulto, ce qui signifie que les pièces ont été émises par suite d'une délibération des comices populaires, avec l'autorisation du Sénat. C'est pour ce motif que le revers de ces deniers représente la dea Roma couronnée par le Génie du peuple romain². Sur l'as, la triquetra, emblème de la Sicile, qui est dans le champ du revers, fait allusion à la conquête de Syracuse par M. Claudius Marcellus en 542 (212 av. J.-C.). Depuis cette époque en effet, Syracuse ne cessa d'ètre sous le patronage des Marcelli et chaque année elle célébrait la fête de son illustre libérateur³.





- 25. ROMA. Buste d'Hercule jeune à droite, avec la peau de lion et la massue; derrière la tête, un bouclier ovale; dans le champ, une marque monétaire.
  - R. LENT. MAR. F. (Lentulus Marcelli filius). La déesse Rome debout, armée du casque et de la lance, couronnée par le Génie du peuple qui tient de la main gauche une corne d'abondance; dans le champ, une marque monétaire; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. - 2 fr.

Le revers de ce denier forme une médaille hybride avec le droit du

<sup>1</sup> Appian. Mithrid., XCV; Florus, I, 40, éd. Jahn.

Cf. E. Babelon, Revue numismatique, 3e série, 1884, p. 57.

Borghesi. Œuvr. compl., t. 11, p. 320.

denier des questeurs Pison et Caepion. (Cf. Calpurnia, n. 5). Ce même denier est quelquefois de fabrique barbare<sup>1</sup>.





- 26. PE. S. C. (Publice, senatus consulto). Buste d'Hercule jeune à droite, avec la peau de lion et la massue; derrière la tête, un bouclier ovale; dans le champ, une marque monétaire.
  - R. LENT. MAR. F. (Lentulus Marcelli filius). La déesse Rome debout, armée d'un casque et de la lance, couronnée par le Génie du peuple qui tient de la main gauche une corne d'abondance; dans le champ, une marque monétaire; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. - 20 fr.

On trouve sur les deux deniers qui précèdent (nº 25 et 26) des lettres monétaires dans le champ du droit et du revers. Ces lettres sont isolées ou accompagnées de un, deux ou trois points. Quand la lettre du droit est derrière la tête d'Hercule, la lettre du revers est entre les deux personnages. Quand la lettre du droit est devant la tête d'Hercule, la lettre du revers est dans le champ à gauche.



27. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.

<sup>1</sup> Zeitschrift für Numismatik, t. IV, p. 46.

R). LENT. MAR. F. ROMA. (Lentulus Marcelli filius. Roma). Proue de navire à droite; devant, la triquetra.

As. — 20 fr.

9. L. Cornelius Sylla Felix, imperator

De 666 à 673 (88-81 av. J.-C.)

C'est le fameux dictateur, le rival de Marius; nous allons décrire les pièces qu'il fit frapper comme imperator, depuis 666 jusqu'à 673 (88 à 81 av. J.-C.). Résumons d'abord son cursus honorum. Né en 616 (138 av. J.-C.), il devint questeur en 647 (107 av. J.-C.). En Afrique, sous les ordres de Marius, lors de la guerre contre Jugurtha, il se distingua à la bataille de Cirta, dans laquelle Jugurtha et Bocchus furent défaits; il persuada même à Bocchus de livrer son gendre Jugurtha pour obtenir l'amitié des Romains: c'est ainsi qu'il contribua autant que Marius au triomphe de la politique et des armes romaines. Il était si fier de ce succès qu'il fit graver sur son sceau un sujet représentant la soumission de Bocchus et Jugurtha enchaîné. Nous verrons plus loin que Faustus Sylla, son fils, fit reproduire cette scène sur son denier.

En 650 (104 av. J.-C.), Sylla était légat de Marius; en 653 (101 av. J.-C.), il fut tribun militaire dans la guerre contre les Cimbres et les Teutons. Ayant brigué la préture en 660 (94 av. J.-C.) il échoua; mais l'année suivante, élu, grâce à ses largesses, il se rendit très populaire dans l'exercice de sa charge en faisant paraître dans le cirque, à l'occasion des ludi Apollinares, cent lions africains qui furent tués par des archers numides. En 662 (92 av. J.-C.) Sylla fut envoyé comme propréteur en Cilicie, et il rétablit sur le trône de Cappadoce, Ariobarzane chassé par Mithridate. Enivré de son triomphe, Sylla se fit prédire par des astrologues la plus brillante fortune et il prit le surnom de Felix. Deux ans après, il servit en qualité de légat, sous les ordres de L. Julius Caesar, puis sous ceux de L. Porcius Cato, pendant la guerre Sociale. Ses succès le firent élire consul en 666 (88 av. J.-C.) avec Q. Pompeius Rufus.

Le Sénat désigna Sylla pour diriger la guerre contre Mithridate',

<sup>1</sup> Waddington. Fastes des provinces asiatiques, p. 41.

ce qui acheva d'exciter la jalousie de Marius : celui-ci essaya de se débarrasser de son rival en le faisant assaillir par une troupe armée aux ordres du tribun Sulpicius; mais Sylla échappa au glaive des meurtriers, rejoignit son armée à Nola, et au lieu de partir en Orient, marcha sur Rome. Il entra dans la ville après avoir fait massacrer les préteurs, puis il lança un édit de proscription contre Marius, Sulpicius et dix de ses plus ardents adversaires. En 667 (87 av. J.-C.) Sylla partit enfin pour l'Orient, mit le siège devant Athènes qu'il emporta d'assaut après de vigoureux efforts; il gagna ensuite les batailles de Chéronée et d'Orchomène, victoires représentées sur les médailles par deux trophées, pilla Thèbes comme il avait pillé auparavant les temples de Delphes, d'Olympie et d'Epidaure, pour battre monnaie et solder ses troupes; enfin, il força Mithridate à demander la paix en 670 (84 av. J.-C.). Le traité à peine conclu. Sylla marcha contre Fimbria, lieutenant de Marius, qui faisait la guerre à Mithridate en Lydie, au nom du parti plébéien qui avait repris Rome pendant l'absence de Sylla. A l'approche de Sylla, Fimbria se donna la mort. Ce fut alors que pour payer ses troupes, Sylla séjourna quelque temps en Asie, levant sur la province une contribution de vingt mille talents, puis il revint en Italie avec une armée gorgée de butin et prête à la guerre civile. Le jeune Marius et le parti plébéien qui avait réuni plusieurs armées, furent vaincus à Capoue, puis à Sacriportus, en 672 (82 av. J.-C.), et enfin à deux milles de Rome, à la porte Colline, où le proquesteur militaire L. Manlius combattait aux côtés de Sylla. Le vainqueur entra dans Rome et les proscriptions commencèrent; une première liste portait quatre-vingts noms: c'étaient les principaux personnages de la République; les jours suivants, les listes se succédèrent de plus en plus longues, et elles s'étendirent à toutes les villes de l'Italie. Le Sénat, s'inclinant devant le tyran, lui fit ériger devant les rostres, une statue équestre dorée, avec cette inscription: Cornelio Sullac imperatori felici; cette statue est représentée sur les médailles.

Sylla se nomma lui-même dictateur en 672 (82 av. J.-C.), et deux ans après, il se fit élire consul sans cesser d'être dictateur. C'est à cette période de sa vie qu'on place la promulgation des leges Corneliae, qui réformèrent toute l'administration romaine. Enfin, en 675 (79 av. J.-C.), il se démit de la dictature, se retira à Pouzzoles où il vécut encore quelques mois au milieu des plaisirs et de la débauche. Rome lui fit de splendides funérailles, et il paraît avoir mérité l'ins-

cription gravée sur son tombeau, qui disait que nul n'avait fait plus de bien à ses amis et plus de mal à ses ennemis.

Les monnaies de Sylla se classent chronologiquement ainsi qu'il suit :

- 1. Celles qui ont été émises en 667 (87 av. J.-C.) dans la Grèce, par les soins du questeur L. Licinius Lucullus.
- 2. Celles qui ont été émises en 671 (83 av. J.-C.) et dans les années suivantes, en Asie-Mineure, et particulièrement à Ephèse, par les soins de Lucullus.
- 3. Celles qui ont été émises en 671 (83 av. J.-C.) en Italie, lors du débarquement de Sylla à Brundisium.
- 4. Celles qui ont été émises en 672 (82 av. J.-C.) dans l'Italie méridionale, particulièrement à Valentia, par un questeur militaire inconnu.
- 5. Celles qui ont été émises en 673 (81 av. J.-C.) par le questeur L. Manlius, après la bataille de la porte Colline.
- 6. Celles qui ont été émises en 674 (80 av. J.-C.) par le Sénat, après la rentrée de Sylla à Rome.
- 7. Celles qui ont été émises en 674 (80 av. J.-C.) par le questeur A. Manlius, en Orient, après le départ de Sylla pour l'Italie.
- 8. Nous pouvons enfin ajouter les pièces frappées longtemps après la mort de Sylla, par Q. Pompeius Rufus, vers l'an 695 (59 av. J.-C.).

## 1. Monnaies de 667 (87 av. J.-C.)

D'après ce classement, les monnaies frappées par les soins du questeur L. Licinius Lucullus datent, les unes de l'an 667 et les autres de l'an 671 : ces monnaies étaient célèbres dans l'antiquité même sous le nom de monnaies luculliennes, et voici ce que Plutarque nous raconte à leur sujet : « C'est par les soins de Lucullus, que fut frappée, dans le Péloponèse, la plus grande partie de la monnaie émise pendant la guerre de Mithridate, d'où vint le nom de lucullienne à cette monnaie qui resta longtemps en circulation, ayant eu l'occasion de s'échanger rapidement en soldant les dépenses nécessitées par les besoins de la guerre 1. »

L'aureus et le denier qui suivent ont été frappés dans la Grèce en 667 (87 av. J.-C.) après les victoires de Chéronée et d'Or-

<sup>1</sup> Plutarq. Lucullus, 2. Cf. Numismatic Chronicle, 1836, t. I, p. 169.

chomène dont nous avons parlé plus haut : les deux trophées font allusion à ces deux victoires, tandis que le praefericulum et le lituus rappellent que Sylla était investi de la dignité d'augure. C'est au cours de cette expédition que Sylla fut proclamé pour la seconde fois imperator par ses troupes. « Le titre d'imperator iterum que lui donnent quelquefois les médailles, dit Mommsen, ne se rapporte pas aux nombreuses victoires qu'il remporta sur Mithridate, de 667 à 670; car un général ne pouvait être proclamé imperator qu'une seule fois dans la même guerre. Mais il est probable que ce titre lui avait été déjà donné une fois, soit dans sa campagne de Cilicie, qu'il fit en qualité de propréteur en 662 (92 av. J.-C.), soit pendant la guerre Sociale, et on avait tenu compte de ce renouvellement de titre, comme nous le verrons aussi pour L. Aemilius Paullus. Cependant, il ne faudrait pas regarder les monnaies sur lesquelles on lit IMP, comme plus anciennes que celles sur lesquelles on trouve IMP. ITERVM; car nous savons par les inscriptions que l'usage d'ajouter iterum commença seulement à s'introduire vers cette époque et qu'il n'était pas encore devenu une règle fixe ni exactement suivie 1 ».





- 28. L. SVLLA (Lucius Sylla). Tête diadémée de Vénus à droite; devant, Cupidon debout tenant une longue palme.
  - R. IMPER. ITERVM (Imperator iterum). Praefericulum et lituus entre deux trophées.

Aureus. 10 gr. 95. — 400 fr.

29. Mème pièce en argent.

Denier. — 1 fr.

30. Variété du denier, avec ITERV au lieu de ITERVM.

<sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom. t. II, p. 440, note.

Les trophées qui figurent sur les pièces que nous venons de décrire ressemblent aux trophées qu'on voit sur quelques tétradrachmes d'Athènes, de chaque côté de la chouette. Ces tétradrachmes athéniens, sur lesquels ne figure pas le nom de la ville, AOE, ont été frappés après la prise d'Athènes par Sylla, le 1er mars 667; on voit que les deux trophées sont les armes de Sylla, comme la tête d'éléphant est l'emblème des Cæcilii Metelli.

#### 2 et 3. Monnaies de 671 (83 av. J.-C.)

Parvenu en Asie-Mineure, Sylla donna l'ordre à son questeur Lucullus de faire la seconde émission monétaire dont parle encore Plutarque: « Quand Mithridate, la paix conclue, se fut retiré dans le Pont, Sylla imposa à la province d'Asie une contribution de guerre de vingt mille talents et chargea Lucullus de la percevoir en métal, puis de la convertir en monnaie qu'il fit fabriquer 1. » Cette nouvelle émission de monnaies luculliennes se place en 671 (83 av. J.-C.) et dans les années suivantes. C'est à elle que se rapporte l'aureus avec la légende EDEXION, et le type de la Diane d'Ephèse, ordinaire sur les monnaics autonomes de cette ville. Le nom de l'atelier, inscrit sur cet aureus, nous interdit de lui donner place dans notre description. Il n'en est pas de même des pièces que Sylla fit frapper quelques mois plus tard en Italie. A peine fut-il débarqué à Brundisium, revenant d'Orient, en 671 (83 av. J.-C), qu'il s'empressa d'affirmer son droit d'imperator en faisant émettre un denier où fut représenté son débarquement : ce type a été interprété de diverses manières; Eckhel y voit l'entrevue de Sylla avec Mithridate, et Cavedoni, l'entrevue de Mithridate avec les députés des révoltés italiens<sup>2</sup>; il est copié sur celui que les révoltés italiens de la guerre Sociale avaient adopté six ans auparavant pour célébrer le débarquement de Marius revenant d'Afrique 3. Cette pièce a été publiée par Morell<sup>4</sup>, et depuis lors elle n'a jamais été revue en nature. Mais Borghesi 8, Cavedoni 6 et Fr. Lenormant 7 ont admis

<sup>1</sup> Plutarq. Lucullus, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Note de Cavedoni, dans Borghesi. Œuvr. compl. t. I, p. 374.

<sup>3</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 290-297; Friedlænder, Oskische Münzen, p. 83, pl. X, n. (3.

Morell. Thesaurus, t. II, Cornelia, pl. V, 2.

Borghesi. Œuvr. compl. t. I, p. 373.

<sup>6</sup> Cavedoni. Bull. de l'Instit. archéol. de Rome. 1844, p. 24.

<sup>7</sup> Fr. Lenormant. Loc. cit.

son authenticité dont il n'y a, d'ailleurs, aucune bonne raison de douter.





- 31. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, une Victoire debout qui la couronne.
- R. L. SVLLA IMP (Lucius Sylla imperator). Sylla en costume d'imperator, armé du parazonium, débarquant d'un vaisseau et reçu par le Génie du peuple romain qui lui tend la main.

  Denier. 500 fr. (d'après Morell).

4. Monnaies de 672 (82 av. J.-C.)

Les monnaies d'or, d'argent et de bronze qui suivent, forment une série à part : elles ont été frappées après que Sylla fut revenu d'Orient, dans quelque atelier de l'Italie méridionale, durant la guerre de 672 (82 av. J.-C.). Ce qui le prouve, c'est d'abord qu'on ne les trouve que dans ce pays; c'est ensuite l'analogie de leurs types avec les monnaies autonomes de villes de l'Italie méridionale. La double corne d'abondance qu'on voit sur l'aureus et les n. 35 à 37, est copiée sur le revers des monnaies de Valentia dans le Bruttium, ce qui paraît fixer le lieu où Sylla avait momentanément installé l'atelier monétaire de son questeur. Pendant ce temps, le Sénat, dominé par les partisans de Cinna, faisait battre monnaie de son côté par le préteur urbain Q. Antonius Balbus (V. Antonia, n° 1).





32. Tête diadémée de Vénus à droite.

1 Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. 11, p. 297-298.

R. Double corne d'abondance remplie de fruits; audessous, la lettre Q (Quaestor).

Aureus. 10 gr. 80. — 1000 fr.

33. La même pièce en argent. Denier. — 6 fr.





- 34. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
  - R. L. SVLA IMPE (Lucius Sylla imperator). Proue de navire à droite; devant, I. As. - 30 fr.





- 35. Tète d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
  - R. Proue de navire à droite; au-dessus, deux cornes d'abondance; à l'exergue, ROMA. Quadrans. — 50 fr.





36. Tête de Mercure avec le casque ailé, à droite.

ROMA. Deux cornes d'abondance. Sextans. — 5 fr.





- 37. Tête casquée de la déesse Rome; dans le champ, un point.
  - r). ROMA. Deux cornes d'abondance. Once. 4 fr.
  - 5. Monnaies frappées en Italie par le proquesteur L. Manlius en 673 (81 av. J.-C.).

Il s'agit du proquesteur L. Manlius qui combattait à côté de Sylla, à la bataille de la porte Colline. Les pièces militaires qu'il signa, ont été émises en 673 (81 av. J.-C.) après le triomphe de Sylla, lorsque le vainqueur fit frapper de nouvelles monnaies destinées aux largesses pour les soldats : c'est pour ce motif qu'elles représentent le char triomphal de Sylla. Sur le n. 41, à la suite du nom de Manlius on voit le signe 1 ou 1 qu'on a parfois interprété à tort par Torquatus. Cavedoni 1 y voit l'initiale du mot Triumphalis, ce qui est bien conjectural; on a aussi regardé la lettre 1 comme indiquant les cinquante années de l'âge de Sylla à l'époque où il revint à Rome triompher dans l'appareil où nous le voyons sur les médailles. C'est une conjecture qu'on appuie sur l'analogie de cette mention avec celle qu'on trouve plus tard sur des pièces de Marc Antoine (n. 32) 2 et de Jules César.

- 38. L. MANLI. PROQ. (Lucius Manlius proquaestor). Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé.
- n. L. SVLLA IM. (Lucius Sylla imperator). Sylla dans un quadrige au pas à droite, tenant un sceptre et couronné par la Victoire.

Aureus. 10 gr. 70. — 400 fr. (Cf. Manlia).

<sup>1</sup> Nuovi studii, p. 17.

<sup>2</sup> Voir plus haut, p. 169.

- La même pièce en argent.
   Denier. 2 fr.
- 40. Variétés de l'aureus et du denier avec IMP. ou IMPE (rator) au lieu de IM.

Le revers de cette pièce se trouve accolé au droit du denier de L. Manlius Torquatus et forme ainsi une médaille hybride qui a pu faire croire que Torquatus, après avoir battu monnaie comme questeur pour le Sénat, aurait ensuite exercé les mêmes fonctions dans l'armée de Sylla.

- 41. L. MANLI. PROQ. (Lucius Manlius proquaestor.) Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; devant, à la suite du mot Manlius, la lettre -1 (= 50).
- R. L. SVLLA IM. (Lucius Sylla imperator). Sylla dans un quadrige au pas à droite, tenant un sceptre et couronné par la Victoire; les chevaux lèvent la tête et s'apprêtent à tourner. Aureus. 450 fr. (V. Manlia).
- 42. La même pièce en argent.

  Denier. 5 fr. (V. Manlia).
- 43. Variétés de l'aureus et du denier avec IMP ou IMPE(rator) au lieu de IM.
  - 6. Monnaies frappées par le Sénat en 674 (80 av. J.-C.).

A peine Sylla fut-il rentré à Rome en triomphateur, l'an 674 (80 av. J.-C.) qu'il fit frapper, par le Sénat, le denier presque semblable à l'aureus précédent, qu'on a généralement classé à tort parmi les monnaies de la gens Julia, avec l'as qui y correspond <sup>2</sup>. La mention ex senatus consulto, sans nom de monétaire, montre que le Sénat avait su rapidement redevenir l'ami du triomphateur. Au-dessus de la proue, sur l'as, il faut reconnaître le légionnaire de l'armée victorieuse appuyé sur sa lance <sup>2</sup>; le même soldat se voit sur l'as de C. Licinius Macer.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Mommsen. Mon. rom. t. II, p. 361, note.

<sup>2</sup> Cohen. Descript. gen. pl. XX, Julia, n. 8, et pl. LVI, Julia, n. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. 11, p. 298.





- 44. Tête diadémée de Vénus à droite; derrière, une lettre alphabétique variable.
  - r). EX S. C. (Ex senatus consulto). Corne d'abondance remplie de fruits et ornée de bandelettes; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. — 50 fr.

Variélés: On trouve au droit de ce denier toutes les lettres de l'alphabet latin.





- 45. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
  - R. EX S. C. (ex senatus consulto). Proue de navire, à droite, sur laquelle est debout un légionnaire appuyé sur sa lance.

As. — 5 fr.

7. Monnaies frappées en Orient par A. Manlius, questeur, après 673 (81 av. J.-C.).

La médaille signée du questeur A. Manlius a été frappée par lui, en Orient, après le départ de Sylla pour l'Italie. A. Manlius était sans doute questeur de L. Licinius Murena laissé en Asie par Sylla. Il fit comme Lucullus une émission de monnaies militaires avec le produit des contributions de guerre.

La tête de la déesse Rome qui figure sur ce denier a un caractère tout asiatique, comme sur le denier de T. Veturius. Le casque avec un panache et deux aigrettes ressemble à celui que les Grecs appelaient τρίλοφος (V. plus haut p. 16). Au revers, nous voyons la statue équestre de Sylla: c'est celle dont nous avons parlé plus haut, et qui, suivant le récit d'Appien <sup>1</sup> fut érigée aux rostres avec l'inscription: KOPNHAIOY ΣΥΛΛΑ ΗΓΕΜΟΝΟΣ ΕΥΤΥΧΟΥΣ. Cette inscription est presque la traduction de la légende de notre pièce. Ce type prouve que la médaille n'est pas antérieure à l'an 673 puisque la statue ne fut érigée près des rostres, que pendant la dictature de Sylla.

- 46. A. MANLI. A. F. Q. (Aulus Manlius, Auli filius, quaestor). Tête de la déesse Rome à droite avec un casque orné d'une crinière et de deux aigrettes.
- R. L. SVLLA FELI. DIC. (Lucius Sylla Felix, dictator). Statue équestre de Sylla, à gauche.

  Aureus. 10 gr. 78, 500 fr. (Cf. Manlia).
- 47. Variété avec la légende du revers ainsi : L. SVLLA FELIX DIC.

Aureus. 10 gr. 82. — 500 fr. (Communiqué par M. Feuardent.)

Mommsen a donné le poids de tous les aurei connus, que Sylla fit frapper en vertu de son imperium<sup>2</sup>. Ces pièces d'or dont le poids normal ordinaire est de 10 gr. 915, valaient 1/30 de la livre romaine: elles sont beaucoup plus lourdes que celles de Pompée, de Jules César et de l'empire.

- 8. Le nom de Sylla se trouve encore sur des monnaies qui ont été frappées en son honneur longtemps après lui, par Q. Pompeius Rufus, vers l'an 665 (59 av. J.-C.). Nous expliquerons plus amplement ces médailles à la gens Pompeia.
  - 48. SVLLA COS (Sylla consul). Tète nue de Sylla à droite.
  - RVFVS COS. Q. POM. RVFI (Rufus consul. Quintus Pompeius Rufi, sous-entendu filius). Tête nue de Pompeius Rufus à droite.

Denier. - 6 fr. (Cf. Pompeia).

<sup>1</sup> Appian. Bell. civ. I, 97.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mon. rom. t. II, p. 117, note 2.

Le droit de ce denier existe accolé au revers suivant : BRVTVS. Tête nue de Junius Brutus. Médaille hybride (V. Junia).

- 49. SVLLA COS. Q. POMPEI. RVF. (Sulla consul. Quintus Pompeius Rufus). Chaise curule entre le lituus et une couronne.
  - R. Q. POMPEI. Q. F. RVFVS COS. (Quintus Pompeius, Quinti filius Rufus, consul). Chaise curule entre une flèche et une branche de laurier.

Denier. — 5 fr. (Cf. Pompeia).

### 10. Cn. Cornelius Lentulus P. f. Marcellinus

Monétaire vers 670 (84 av. J.-C.); questeur vers 680 (74 av.J.-C.).

Ce personnage est le fils de P. Cornelius Lentulus Marcellinus 1. Il se signala par son dévouement pour les Siciliens opprimés, et l'ardeur qu'il mit à accuser Verrès; Cicéron le qualifie à cette occasion de clarissimus adolescens<sup>2</sup>. Il fut questeur vers 680 (74 av. J.-C.), préteur en 695 (59 av. J.-C.), et l'année suivante, nommé gouverneur de Syrie où il resta deux ans occupé à réprimer les incursions des Arabes 2. En 698 (56 av. J.-C.) il fut élevé au consulat avec L. Marcius Philippus. Il sollicita le retour de Cicéron exilé \* et eut à lutter contre la faction de Clodius ; il fit aussi, plus tard. partie du collège des épulons 6. Cn. Corn. Lentulus Marcellinus fit frapper des monnaies à deux reprises; une première fois comme magistrat monétaire, avant sa questure, et une seconde fois comme questeur, vers 680. Nous ne nous occupons présentement (nº 50 à 53), que des pièces que Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus fit frapper comme triumvir monétaire. La triquetra, emblème de la Sicile, qui figure quelquefois sur l'as, montre bien qu'il s'agit d'un Marcellus et qu'on ne peut songer, avec Borghesi 7, à donner ces pièces à Cn. Lentulus Clodianus qui fut consul en 682 (72 av. J.-C.).

```
1 Dion Cass. Arg. XXXIX.
```

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. Div. in Caecil. 4; in Ver. 11, 42, 103.

<sup>3</sup> Appian. Syr. 51.

<sup>4</sup> Cic. ad. Att. IV, 2, 3.

<sup>&</sup>lt;sup>k</sup> Cic. ad. Q. Fr. 11. 6.

<sup>6</sup> Cic. de Har. resp. 10.

<sup>7</sup> Œuvr. compl. t. 11, p. 205





- 50. Buste de Mars jeune, casqué, vu de trois quarts à droite, et la lance sur l'épaule.
  - P. CN. LENTVL (Cnaeus Lentulus). La Victoire tenant une couronne, dans un bige galopant à droite.

    Denier. 3 fr.

On trouve parfois sur ce denier la contremarque de Vespasien.





- 51. Tête laurée de Jupiter à droite.
  - R. CN. LENT (Cnaeus Lentulus). La Victoire tournée à droite et couronnant un trophée.
     Quinaire. 3 fr.





- 52. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
  - R, CN. LENTVL. (Cnaeus Lentulus). Proue de navire à droite; devant, I.

As. - 2 fr.

Variétés, avec le mot Lentulus écrit LENTVL, LENTV, LENT, et quelquesois une triquetra dans le champ.





- 53. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
  - R. CN. LENT (Cnaeus Lentulus). Proue de navire à droite; devant, S.

Semis. — 2 fr.

Variété avec CN. LEN et un trident sous la proue.

Les monnaies qui suivent sont celles que Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus fit frapper pendant sa questure vers 630 (74 av. J.-C.) en vertu d'un sénatus consulte. Mommsen i n'hésite pas à croire que ces pièces ont été émises à l'occasion des grands armements de terre et de mer que le Sénat fit préparer contre Mithridate et les pirates, et en particulier au crédit de dix-huit millions de deniers voté pour la construction d'une flotte destinée au gouverneur d'Asie . Le Génie du peuple romain qui paraît sur le denier, figurait déjà au revers du denier du père de Cn. Marcellinus; c'est encore à la puissance du peuple romain sur terre et sur mer que se rapportent le globe terrestre, le gouvernail, le sceptre et la couronne. Sur l'une des pièces, Cn. Corn. Lentulus Marcellinus prend le titre de curator denariis flandis, ex senatus consulto, ce qui marque bien la délégation extraordinaire dont il fut investi pour la frappe des monnaies; sur l'autre, il prend le titre de quaestor; c'est tout à fait par exception que le Sénat chargea le questeur urbain de monnayer les lingots conservés dans l'aerarium.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mon. rom., t. II, p. 474, note; Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 302.

<sup>2</sup> Plut. Lucull., XIII.





- 54. G. P. R (Genius populi romani). Buste diadémé du Génie du peuple romain à droite, avec un sceptre sur l'épaule.
  - n). CN. LEN. Q. EX. S. C. (Cnaeus Lentulus quaestor, ex senatus consulto). Le globe terrestre entre un sceptre et une couronne de laurier d'un côté, et un gouvernail de l'autre.

Denier. — 2 fr.





- 55. G. P. R. (Genius populi romani). Buste diadémé du Génie du peuple romain à droite, avec un sceptre sur l'épaule.
  - R. LENT. CVR. \* . FL (Lentulus curator denariis flandis); dans le champ, EX. S. C. (ex senatus consulto). Le globe terrestre entre un sceptre et une couronne de laurier d'un côté, et un gouvernail de l'autre.

Denier. - 2 fr.

56. Imitation barbare du denier précédent. Au droit, une tête qui ressemble à la tête de la déesse Rome, casquée, à droite. Ñ. La légende est déformée et contient les lettres BAVIT.

Il existe encore d'autres imitations barbares du même denier, sans légende, ni au droit ni au revers.

L'aureus suivant paraît aussi appartenir à Cn. Corn. Lentulus Marcellinus:





- 57. Tête laurée de Jupiter à droite, dans un collier de perles.
- R. CN. LENTVL (Cnaeus Lentulus). Aigle, les ailes éployées, tourné à gauche et posé sur un foudre. Aureus. 7 gr. 90. 800 fr.

Cet aureus incontestablement authentique, et dont l'exemplaire unique est au Cabinet de France, pèse 1/42 de livre ou deux deniers. « Le poids de cette pièce, dit Mommsen 1, est celui des derniers aureus du règne d'Auguste; mais alors on ne trouve pas de monétaire qui ait porté le nom de Cn. Lentulus, et le type et la légende des monnaies d'or et d'argent sont tellement différents, qu'il est impossible d'admettre que cette pièce ait été fabriquée à cette époque. » Il faut donc placer cet aureus à la même date que les pièces que nous avons décrites plus haut et qui furent émises à l'occasion de la guerre contre Mithridate par le questeur Cn. Lentulus. C'est le seul aureus qui ait été frappé dans l'atelier de Rome avant César 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mon. rom. t. II, p. 437.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Charles Lenormant. Revue numismatique, 1856, p. 337: Cf. Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 316.

## 11. P. Cornelius Lentulus Spinther

Questeur vers l'an 680 (74 av. J.-C.)

Tout concourt à faire admettre avec Cavedoni que le denier décrit ci-dessous a été frappé la même année que ceux du questeur Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus dont nous venons de parler. Le style des pièces est le même et l'analogie des types est frappante, puisque celui-ci encore représente le Génie du peuple romain. En outre P. Cornelius Lentulus Spinther qui fit frapper le denier y prend le titre de quaestor comme le monétaire précédent ; il est donc probable que P. Spinther et Cn. Marcellinus ont rempli cette charge en même temps. Dans tous les cas, P. Spinther fut édile curule en 691 (63 av. J.-C.), l'année même du consulat de Cicéron<sup>2</sup>; il fut préteur en l'an 694 (60 av. J.-C.). Après être demeuré quelque temps en Espagne, il devint consul en 697 (57 av. J.-C.), grace à l'influence de César \*. Plus tard nous le trouvons proconsul de Cilicie, de l'an 608 à 701 (56 à 53 av. J.-C.) et il fut salué imperator dans une expédition au mont Amanus. A l'époque de la guerre civile, il se déclara contre César, suivit Pompée en Grèce et après Pharsale. il l'accompagna en Egypte 5. A partir de ce moment P. Spinther cesse d'être mentionné par les historiens. Le type d'Hercule, sur son denier, ressemble à celui des pièces d'Osca en Espagne.





- 58. Q. S. C. (Quaestor, senatus consulto). Tête nue et barbue d'Hercule à droite.
  - R. P. LENT. P. F. L. N (Publius Lentulus, Publii filius, Lucii nepos). Le Génie du peuple romain,

<sup>1</sup> Ripostigli, p. 206.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sall. Cat., 47; Cic., de Off., II, 16; Plin. Hist. nat., 1X, 63; XXXVI, 12

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Caes. Bell. civ. I, 22; Cic. Ad. Fam. I, 9, 4, etc.

Cic. ad Att.. IV, 1; ad Fam., 1, 1. 7; Plut. Pomp., 49. Cic. ad Fam. XII, 14; Caes. Bell. civ., III, 102.

imberbe, assis de face sur une chaise curule, tenant un sceptre et une corne d'abondance, le pied posé sur le globe terrestre, et couronné par la Victoire.

Denier. - 40 sr.

# 12. Faustus Cornelius Sylla

Monétaire vers 690 (64 av. J.-C.); questeur en 701 (53 av. J.-C.)

Les monnaies qui suivent ont été frappées par Faustus Cornelius Sylla, fils du dictateur, né vers 665 (89 av. J.-C.) 1. A la mort de son père, en 676 (78 av. J.-C.), Faustus fut placé sous la tutelle de L. Licinius Lucullus et il fut en butte aux attaques des ennemis de son père. Il accompagna Pompée en Asie et se distingua à l'assaut du temple de Jérusalem en 691 (63 av. J.-C.)2. Plus tard, il fut augure, puis, en 699 (55 av. J.-C.), investi de la charge de questeur : il fut chargé quelque temps après de rebâtir la curia Hostilia qui avait été incendiée lors du meurtre de Clodius; elle reçut dès lors le nouveau nom de curia Cornelia. Au commencement de l'an 705 (49 av. J.-C.) Pompée, dont il était gendre, l'envoya en Mauritanie avec le titre de propréteur; on le trouve à Pharsale, et enfin en Afrique avec une division de l'armée pompéienne. Fait prisonnier après la bataille de Thapsus en 708 (46 av. J.-C.), il était conduit à César, lorsqu'en arrivant au camp du vainqueur, il fut massacré 3. Faustus Sylla exerça la charge de triumvir monétaire vers l'an 600, date approximative des monnaies qui sont décrites ici; dix ans plus tard environ, il fit frapper, comme questeur, d'autres pièces décrites plus loin. Sur celles-ci, on voit au droit (n. 59) la tête de Diane parce que le dictateur Sylla, nous l'avons vu sur ses propres monnaies et les textes nous le disent, honorait particulièrement cette divinité . et c'est encore ce que rappelle le denier de L. Aemilius Buca; le lituus fait allusion aux fonctions d'augure du dictateur. Quant au

<sup>1</sup> Plut. Syll., 22, 34, 37.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Joseph. Ant., XIV, 4, 4; Bell. jud., 1, 7, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dion. Cass., XXXVII, §1; XLXIX, 17; XL, §0; XLII, 13; Cic., pro Spil., 19, Caes. Bell. civ., I, 6; Hirt. Bell. Afr., 87, 95; Appian. Bell. civ., II, 100. <sup>4</sup> Vell. Paterc. II, 25; Mommsen. Inscript. reg. Neapol., n. 3575.

revers, il est fort intéressant à rapprocher du texte des auteurs. C'est une allusion à l'offrande en or, consacrée au Capitole par Bocchus, roi de Mauritanie, lorsqu'il fut déclaré l'ami des Romains. Bocchus présente à Sylla une branche d'olivier, tandis que Jugurtha est à ses côtés, enchaîné et à genoux ¹. Ce même sujet était gravé, paraît-il, sur l'anneau de Sylla, car Valère Maxime ² nous dit : « L. Sulla Jugurthae a Boccho rege ad Marium perducti totam sibi laudem tam cupide adseruit, ut annulo, quo signatorio utebatur, insculptam illam traditionem haberet ».

Sur le droit de la pièce n. 60, il faut voir une allusion à la même offrande, et la tête figurée est très probablement celle de Jugurtha, plutôt, comme on l'a dit, que celle de l'Hercule africain, ou même celle de Bocchus lui-même. Cette même tête paraît sur des pièces africaines attribuées à Jugurtha 3. Le bige de Diane fait allusion au culte de Sylla pour cette divinité, culte que nous avons signalé plus haut. On remarquera que tous ces deniers de Faustus Sylla sont consacrés à célébrer la gloire de son père; le nom de Felix qui fut celui du dictateur et qui figure sur ces pièces en est une nouvelle preuve.





- 59. FAVSTVS. Buste de Diane à droite, la tête diadémée et surmontée du croissant ; derrière, le lituus augural.
  - R. FELIX. Sylla en magistrat romain, assis sur une estrade; devant lui, le roi Bocchus, agenouillé, lui présente une branche d'olivier; derrière lui, également agenouillé, Jugurtha en captif, les mains liées derrière le dos.

Denier. — 6 fr.

<sup>1</sup> Plutarch. Marius, XXXII; Sylla, VI.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Val. Max. VIII. 14, 4; Plin. Hist. nat., XXXVII, 1, 9; Cf. Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 484, note 3.

<sup>3</sup> L. Müller. Numism. de l'anc. Afrique, t. III, p, 34 et suiv.

Ce denier a été restitué par Trajan. Le droit existe fourré: 1° avec le revers du n. 64 de L. Cornelius Lentulus Crus; 2° avec le revers de Cn. Plautius Ypsaeus (V. Plautia).





- 60. FEELIX. Buste diadémé de Jugurtha à droite, avec la peau de lion sur les épaules.
  - R. FAVSTVS. Diane dans un bige galopant à droite, le lituus à la main; dans le champ, le croissant de la lune avec trois ou quatre étoiles.

Denier. — 10 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan.

C'est en l'an 700 (54 av. J.-C.) que Faustus Sylla fut investi de la dignité de questeur urbain, et qu'il fit rebâtir la curia Hostilia ¹. A cette époque, Pompée, son beau-père, reçut du Sénat une subvention de quarante mille sesterces pour acheter du blé, subvenir à l'alimentation de Rome et réparer les dégâts causés par une inondation du Tigre ². Les monnaies frappées par Faustus Sylla ont sans doute été émises avec cette subvention extraordinaire. Elles célèbrent, en effet, la gloire de Pompée: Hercule (n. 61) rappelle que Pompée avait, jeune encore, parcouru, comme Hercule son protecteur, le monde en conquérant, et à la bataille de Pharsale, Pompée donnait encore, comme mot d'ordre à ses soldats: Hercules invictus ³. Les trois couronnes font allusion aux tres coronae triumphales décernées à Pompée, pour ses victoires dans les trois parties du monde ¹; avec le globe terrestre qui figure au centre, elles semblent la paraphrase de ce passage de Cicéron: Cujus tres triumphi testes essent tolum

<sup>1</sup> Ascon., in Scaur., p. 20.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dion Cass. XXXIX, 63; Cic. Ad Quint. frat., III, 7; II, 5.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Appian. Bell. civ., II, 77; Cf. Annal. de l'Instit. archéol. de Rome, 1868, p. 203.

<sup>4</sup> Val. Max., V, 1, 10.

orbem terrarum nostro imperio teneri. « Les ornements de navire, ajoute Mommsen, et les épis, font allusion à l'approvisionnement de la ville confié à Pompée en 697 (57 av. J.-C.), sans qu'il soit nécessaire de l'attribuer à la défaite des Pirates. La grande couronne de métal est sans doute la grande couronne de laurier en or avec laquelle Pompée fut autorisé à paraître dans les fêtes publiques en 691 (63 av. J.-C)<sup>2</sup>. »

Sur le troisième denier enfin (no 63), le buste de Vénus rappelle le temple de Vénus Victrix consacré par Pompée en 699 (55 av. J.-C.) 3. Les trois trophées rappellent les tres triumphi de Pompée; sur son cachet, ils étaient de même représentés, d'où on lui donne quelquefois le surnom de τὸ τρίτον αὐτοκράτωρ 4. Le præfericulum et le lituus rappellent que Pompée était augure. Le nom du questeur Faustus Sylla est toujours en monogramme; son collègue était peut-être Valerius Messala dont nous avons aussi des médailles.





- 61. FAVST. S. C. (Faustus, en monogramme, Senatus consulto). Tête d'Hercule jeune à droite, coiffée de la peau de lion.
  - R. Globe terrestre sur lequel sont indiqués les continents et les mers, au milieu de trois couronnes; des deux côtés de la couronne inférieure, un aplustre et un épi; au-dessus du globe, une quatrième couronne de feuilles entremêlées de pierreries avec un ornement de métal au milieu et relié par des bandelettes.

Denier. - 4 fr.

<sup>1</sup> Cic. pro. Balbo, VI, 16.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Vell. Paterc., 11, 40; Dion Cass., XXXVII, 21; Cf. Mommsen. Mon. rom.

t. II, p. 493, note 4; Borghesi. Œuvr. compl., t. I, p. 449 et suiv.

<sup>3</sup> Becker. Roms. topographie., p. 670.

Dion Cass., XLII, 18; Boeckh. Corp. inscr. grac, n. 3603.





62. Même description que celle du denier précédent; mais le monogramme du nom de Faustus fait défaut. Denier. — 4 fr.





- 63. S. C. (Senatus consulto). Tête diadémée de Vénus couronnée de myrthe, à droite, avec un sceptre sur l'épaule.
  - n). Trois trophées posés de face, entre le lituus et le praesericulum; à l'exergue, le monogramme FAVST (Faustus).

Denier. — 4 fr.

# 13. L. Cornelius Lentulus Crus

Consul en 705 (49 av. J.-C.)

Ce personnage fut consul en 705, avec C. Claudius Marcellus, et les monnaies que nous allons décrire portent les noms de l'un et de l'autre; nous avons retraçé la biographie du second à la famille Claudia. Quant à L. Cornelius Lentulus Crus, nous le voyons dès l'an 663 (91 av. J.-C.) parmi les plus ardents accusateurs de P. Clodius qui avait violé les mystères de la Bona Dea 1; il est préteur en 696 (58 av. J.-C.), et c'est à cause de son hostilité connue à l'égard de César qu'il fut nommé consul en 705 2. A l'approche

<sup>1</sup> Cic. Argum. ad Cic. in Clod., de Harusp. Resp., 17; ad Quint. frat., 1, 2.

<sup>2</sup> Caes. Bell. gall., VIII, 50.

de César il dut quitter Rome avec son collègue; il passa à Dyrrachium, puis en Grèce et en Asie-Mineure, et les monnaies qui portent son nom ont été émises dans les différentes villes que les deux fugitifs traversèrent avec l'armée de Pompée, jusqu'à Pharsale 1. Les types de ces monnaies le démontrent jusqu'à l'évidence, sans compter que la mention même des consuls sur ces médailles, nous prouve que l'émission eut lieu dans des circonstances tout à fait extraordinaires.

Le n. 64, avec la *triquetra*, emblème de la Sicile, a été frappé dans cette tle et rappelle en même temps des souvenirs chers à la famille Claudia. La pièce suivante ayant le même type de revers, doit sortir du même atelier; la lettre Q. qu'elle porte dans le champ, est l'initiale du mot Quaestor, et désigne probablement le questeur Nerius qui a mis son nom sur la pièce n. 68. Enfin, le n. 66 a certainement été frappé à Ephèse, puisqu'il représente la statue célèbre de la Diane adorée dans cette ville. Le questeur Nerius avait quitté Rome en emportant la réserve métallique de l'aerarium de l'Etat, et pendant qu'il se trouvait encore à Capoue, Cassius le somma d'avoir à restituer ces trésors qui devaient subventionner les soldats de Pompée. Après Pharsale, il s'enfuit en Egypte où il fut arrêté et il mourut en prison <sup>2</sup>.





- 64. La triquetra, dont les trois jambes sont séparées par un épi; au centre, la tête de Méduse.
  - R). LENT. MARC. COS (Lentulus, Marcellus, consules). Jupiter nu, debout, tenant de la main droite un aigle, de la gauche le foudre; dans le champ à droite, la harpè.

Denier. — 4 fr. (Claudia, n. 9).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cic. ad Att. VIII, 9, 15; 1X, 6; Caes. Bell. civ. III. 4. Caes. Bell. civ., III, 104; Val. Max., I, 8, § 9; Plut, Pomp. 80.

Le revers de ce denier existe, fourré, avec le droit du denier, n. 59, de Faustus Sylla.





- 65. L. LENT. C. MARC. COS (Lucius Lentulus, Caius Marcellus, consules). Tête nue de Jupiter jeune, à droite.
  - N. Jupiter nu, debout, tenant de la main droite un aigle, de la gauche le foudre; dans le champ, à droite, un autel, à gauche, une étoile et la lettre Q (quaestor).

    Denier. 4 fr. (Claudia n. 10).





- 66. Tète nue et barbue de Jupiter Pluvius à droite.
  - is. L. LENTVLVS. MAR. COS (Lucius Lentulus, Marcellus, consules). La Diane d'Éphèse debout, de face, avec tous ses attributs.

Denier. - 50 fr.

- 67. Variété de ce denier avec la légende L. LENTVLVS. C. MAR. COS/Lucius Lentulus, Caius Marcellus, consules).
- 68. NERI. Q. VRB (*Nerius*, quaestor urbanus). Tête de Saturne à droite, derrière, la harpè.
- R. L. LENT. C. MARC. COS (Lucius Lentulus, Caius Marcellus, consules). Aigle légionnaire entre deux enseignes militaires; sur l'une H (Haslata), sur l'autre P (Princeps).

Denier. - 12 fr. (Claudia n. 7, et Neria).

Variélé: Au droit on trouve parfois simplement Q. au lieu de Q. VRB.

## 14. P. Cornelius Lentulus Marcellinus

Triumvir monétaire vers l'an 709 (45 av. J.-C.)

Ce personnage était probablement le fils de P. Cornelius Lentulus Marcellinus, questeur dans l'armée de César l'an 706 (48 av. J.-C.). On connaît peu de détails sur le monétaire qui paraît avoir exercé sa charge vers l'an 709; il fut consul en 736 (18 av. J.-C.). Il mit sur son denier la triquetra, emblème de la Sicile et de la gens Claudia; nous expliquons plus au long, à la Claudia, les types de cette pièce consacrée au souvenir du consul M. Claudius Marcellus qui tua de sa propre main le chef Gaulois Viridomar dont il porta les dépouilles opimes au temple de Jupiter Férétrius, et qui prit la Sicile aux Carthaginois, ce que rappelle la triquetra.

- 69. MARCELLINVS. Tête nue du consul M. Claudius Marcellus à droite; derrière, la triquetra.
  - R. MARCELLVS COS. QVINQ. (Marcellus, consul quinquiès). Le consul M. Claudius Marcellus consacrant les dépouilles opimes de Viridomar dans le temple de Jupiter Férétrius.

Denier. - 6 fr. (Claudia, n. 11).

## 15. P. Cornelius Lentulus Spinther

Propréteur en 711 et 712 (43 et 42 av. J.-C.).

Ce personnage était fils de P. Cornelius Lentulus Spinther, consul en 697 (57 av. J.-C.) dont nous avons donné plus haut des monnaies <sup>2</sup>. Il suivit la fortune de Pompée à l'exemple de son père; retiré à Alexandrie, il finit par obtenir son pardon de César et revint en Italie <sup>2</sup>. Après le meurtre de César, il se lia avec M. Brutus et il fut envoyé en Asie comme proquesteur, tandis que C. Trebonius s'y rendait en qualité de proconsul <sup>4</sup>. Un peu plus tard, il fut élevé à la dignité de propréteur, et quand Brutus et Cassius commencèrent

<sup>1</sup> Dion Cass., LIV, 12; Arg., LIV.

<sup>2</sup> Cic. ad Fam., I, 7; XII, 15; ad Quint. fratr., II, 3, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cic. ad Att., XI, 13.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cic. ad Att., XIII, 10; ad Fam., XII, 14, 4; Plut. Caes., 67, etc.

la guerre, il les rejoignit et frappa monnaie sous leur autorité, en plaçant sur ses espèces l'effigie de la Liberté pour laquelle ils combattaient. Spinther se battit à Rhodes avec Cassius, et en Lycie avec Brutus <sup>1</sup>. Il paraît avoir échappé au désastre de Philippes, en 712 (42 av. J.-C.), mais l'histoire cesse de le mentionner à partir de cette époque. Les monnaies de P. Lentulus Spinther ont été frappées en Orient en 711 et 712 (43 et 42 av. J.-C.) <sup>2</sup>.

- 70. BRVTVS. Hache, simpulum et couteau de sacrifice.
  - M. LENTVLVS SPINT (Lentulus Spinther). Praesericulum et lituus.

Aureus. o gr. — 500 fr. (Cf. Junia).

71. La même pièce en argent.

Denier. - 20 fr.

Le revers de ce denier forme une pièce hybride avec la tête d'Auguste et la légende AVGVSTVS DIVI F.

- 72. C. CASSI. IMP. LEIBERTAS (Caius Cassius imperator. Leibertas). Tête voilée et diadémée de la Liberté à droite.
- R. LENTVLVS SPINT (Lentulus Spinther). Praefericulum et lituus.

Aureus. 8 gr. — 300 fr. (Cf. Cassia).

- 73. La même pièce en argent. Denier. — 4 fr.
- 74. C. CASSI. IMP. LEIBERTAS (Caius Cassius imperator. Leibertas). Tête diadémée de la Liberté à droite.
  - M. LENTVLVS SPINT. (Lentulus Spinther). Praesericulum et lituus.

Aureus. 8 gr. 05 — 200 fr. (Cf. Cassia, 15).

- 75. La même pièce en argent. Denier. — 4 fr.
- C. CASSI. IMP. (Caius Cassius, imperator). Trépied surmonté de la cortine.
  - Ř. LENTVLVS SPINT. (Lentulus Spinther). Praefericulum et lituus.

Denier. - 200 fr. (Cf. Cassia, 14).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Appian. Bell. civ., IV, 72, 82.

<sup>2</sup> Waddington. Fastes des provinces asiatiques, p. 73.

#### 16. L. Cornelius Balbus

Propréteur en 713 (41 av. J.-C.)

Le cognomen Balbus est commun à un grand nombre de familles romaines. Les Cornelii qui l'ont porté étaient plébéiens et il est probable qu'ils n'avaient qu'un lien de parenté fort éloigné avec les grandes familles patriciennes qui ont produit les Marcellus et les Scipions. L. Cornelius Balbus qui a frappé, comme propréteur en Gaule, les pièces d'or et d'argent décrites plus bas, était originaire de Gadès, en Espagne, et il se distingua dans l'armée romaine qui combattait Sertorius, notamment aux batailles de Turia et de Sucro. A la conclusion de la paix en 682 (72 av. J.-C.) Balbus vint à Rome où il prit parti pour Pompée et se fit adopter par un ami intime de ce grand homme, Théophanes de Mytilène. Néanmoins et malgré les faveurs dont il fut comblé par Pompée, Balbus profita de l'absence de son protecteur parti faire la guerre à Mithridate, pour se réconcilier avec César qui l'emmena avec lui en Espagne en 693 (61 av. J.-C.) en lui donnant la charge de praesectus sabrum. Il vint en Gaule avec César en 696 (58 av. J.-C.) et il finit par être accusé de s'être approprié illégalement les droits et les privilèges de citoyen romain; mais il fut acquitté 1. Durant la guerre civile, il paraît avoir gardé la neutralité entre ses deux bienfaiteurs; il se montra surtout l'ami de Cicéron qui lui écrivit de nombreuses lettres dont quatre nous sont parvenues 2. Après le meurtre de César, il se trouva dans une situation assez critique jusqu'au triomphe d'Octave qui le fit préteur urbain, on ne sait au juste en quelle année, et propréteur en Gaule en 713 (41 av. J.-C.). C'est en qualité de propréteur qu'il émit les monnaies décrites plus loin. Il fut enfin consul en 714 (40 av. J.-C.) malgré son origine plébéienne 3. On ignore la date de sa mort.

- 77. C. CAESAR III VIR R. P. C. (Caius Caesar triumvir reipublicae constituendae). Tête nue d'Octave à droite.
  - R. BALBVS PRO. PR. (Balbus propraetor). Massue. Aureus. 8 gr. — 300 fr. (Cf. Julia).

<sup>1</sup> Cic. pro Balbo, 8.

<sup>2</sup> Cic. ad Att., VIII, 15; IX, 6, 13.

<sup>3</sup> Plin. Hist. nat., VII, 43 et 44.

78. La même pièce en argent.

Denier. - 10 fr.

# 17. Cossus Cornelius Cn. f. Lentulus Gaetulicus

Monétaire vers 736 (18 av. J.-C.)

Ce monétaire était fils de Cn. Cornelius Cn. f. Lentulus Augur, consul l'an 740 (14 av. J.-C.). Il devint lui-même consul en l'an 751 (3 av. J.-C.) avec L. Calpurnius Piso. Ayant été envoyé en l'an 6 de notre ère, en Afrique, pour combattre les Gaetules qui avaient envahi le royaume de Juba, roi de Mauritanie, allié des Romains, il remporta quelques succès, revint triompher à Rome et prit le surnom de Gaetulicus 1. A l'avènement de Tibère, l'an 14, nous voyons que les légions de Pannonie étaient soulevées contre lui à cause de sa sévérité excessive. Il mourut l'an 25<sup>2</sup>. Son nom de Cossus, très ancien dans la famille Cornelia comme cognomen, commença à être porté comme praenomen par les Lentuli. La statue d'Auguste qui se voit sur la première de ses médailles, est celle qui fut érigée après la bataille d'Actium. La tête de M. Agrippa représentée au revers de la seconde, avec une couronne murale ornée de rostres, rappelle la victoire d'Agrippa sur Sextus Pompée en 718 (36 av. J.-C.). Cossus Lentulus paraît avoir été le collègue de C. Antistius Reginus et de C. Sulpicius Platorinus, comme magistrat monétaire, avant l'époque du douzième consulat d'Auguste.

- 79. AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.
- Ñ. COSSVS CN. F. LENTVLVS (Cossus Cnaei filius Lentulus). Statue équestre d'Auguste portant un trophée, tournée à droite et placée sur un piédestal orné de deux proues de navire. Denier. — 40 fr. (Cf. Julia).

Ce denier a été restitué par Trajan.

- 80. AVGVSTVS COS. XI (Augustus consul undecimo). Tête laurée d'Auguste à droite.
  - R. M. AGRIPPA COS. TER. COSSVS LENTVLVS (Mar-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dion Cass., LV, 28; Vell. Pat., II, 116; Flor., IV, 12. 40; Oros., VI, 21; Tac. Ann., IV, 44.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tac. Ann., I, 27; II, 32; III, 68; IV, 29, 44; Dion Cass., LVII, 24.

cus Agrippa consul tertio. Cossus Lentulus). Tête d'Agrippa à droite surmontée d'une couronne rostrale et murale.

Denier. — 250 fr. (Cf. Julia et Vipsania).

Ce denier a été restitué par Trajan.

#### 18. L. Cornelius Lentulus

Flamen Martialis vers 737 (17 av. J.-C.)

L. Cornelius Lentulus, flamen Martialis, qui fit frapper la médaille décrite plus loin, était fils de L. Cornelius Lentulus Niger qui remplit les mêmes fonctions sacerdotales <sup>1</sup>. Nous savons qu'il défendit M. Scaurus accusé d'abus de pouvoir en 700 (54 av. J.-C.) <sup>2</sup>; il accusa à son tour Gabinius de haute trahison <sup>3</sup>; il paraît qu'il était l'ami de Marc Antoine <sup>4</sup>; il se réconcilia plus tard avec Auguste, comme le prouve son denier. On y voit L. Cornelius Lentulus flumen Martialis faisant, au nom d'Auguste, la dédicace de la statue de Jules César dans le temple de Mars Ultor, en mémoire du triomphe du dictateur sur tous ses ennemis. Le denier de L. Lentulus date de l'an 737 environ <sup>8</sup>.





- 81. AVGVSTVS. Tète nue d'Auguste à droite.
- n). LENTVLVS FLAMEN MARTIALIS. Le flamen Martialis L. Cornelius Lentulus, en costume sacerdotal, tenant un bouclier sur lequel on lit les lettres C. V (Clipaeus Virtulis), et posant une couronne en forme d'étoile sur la tête de la statue de Jules César qui tient une Victoire et une haste.

Denier. - 50 fr. (Cf. Julia).

<sup>1</sup> Cic. ad. Att., IV, 16, 9; XII, 7; ad Quint. frat., III, 1, 15.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ascon. ad. Cic. Scaur., c. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cic. ad Quint. frat., III, 1, 15; ad Att., IV, 16, 9.

Lic. Philipp., III, 10.

Mommsen. Zeitschrift für Numismatik, 1883, p. 80.

# 19. Cornelius Sisenna

Triumvir monétaire vers 742 (12 av. J.-C.)

Ce personnage a fait partie d'un collège monétaire avec Volusus Valerius Messalla, Apronius et Galus. On ne le connaît pas historiquement, mais il est probable qu'il fut le fils de L. Cornelius Sisenna, historien romain qui naquit vers l'an 640 (114 av. J.-C.).





- 82. SISENNA. APRONIVS III VIR. Enclume.
  - R. GALVS. MESSALLA. A. A. A. F. F. S. C.
     P. Br. 3 fr.
- 83. SISENNA. APRONIVS. III. VIR. Enclume.
  - MESSALLA. GALVS. A. A. A. F. F. S. C.
     P. Br. 3 fr.
- 84. SISENNA. MESSALLA, III VIR. Enclume.
  - R. APRONIVS. GALVS. A. A. A. F. F. S. C. P. Br. 3 fr.
- 85. SISENNA. MESSALLA. III VIR. Enclume.
- R. GALVS. APRONIVS. A. A. A. F. F. S. C.
   P. Br. 3 fr.
- 86. SISENNA. GALVS. III VIR. Enclume.
  - $\Re$ . APRONIVS. MESSALLA. A. A. A. F. F. S. C. P. Br.  $\longrightarrow$  3 fr.





87. SISENNA. GALVS. III VIR. Enclume.

# R). MESSALLA. APRONIVS. A. A. A. F. F. S. C. P. Br. — 3 fr.

Pour les petits bronzes qui précèdent, nous n'avons décrit ici que ceux sur lesquels la légende du droit commence par SISENNA. On trouvera toutes les autres variétés de ces pièces aux familles Apronia et Valeria, et à la famille Julia.

## XLV. CORNUFICIA

Cette famille plébéienne était, au dire de Cicéron, originaire de Rhegium¹. Elle n'apparaît pas dans les fastes de la république avant le dernier siècle qui a précédé notre ère. On connaît un Cornuficius qui était secrétaire (scriba) de Verrès pendant sa préture, l'an 680 (74 av. J.-C.)2; un Q. Cornuficius fut préteur en 688 (66 av. J.-C.) et brigua le consulat en même temps que Cicéron, l'an 690 (64 av. J.-C.)3. C'est de son fils, le plus illustre de toute la famille, que nous avons des monnaies. Le monétaire Q. Cornuficius eut une part active dans la guerre civile qui commença l'an 706 (48 av. J.-C.); il était alors questeur, et il fut envoyé comme propréteur en Illyrie par Jules César; rentré à Rome après avoir soumis cette province révoltée, il recut la dignité d'augure dont il s'honore sur ses monnaies, et ce fut alors qu'il se lia avec Cicéron qui, augure comme lui, le traite de conlega, 708 (46 av. J.-C.); nous le voyons ensuite en Syrie dont il devint gouverneur pour César<sup>5</sup>; deux ans plus tard, à la mort du dictateur, il gouvernait l'Ancienne Afrique comme propréteur. Il se déclara alors pour le parti républicain et le Sénat contre les triumvirs et il soutint Sextus Pompée. Appien et Dion Cassius racontent un peu différemment les péripéties de la guerre qu'il soutint contre T. Sextius, gouverneur de la Nouvelle Afrique et chargé de le combattre; toujours est-il qu'il paraît avoir péri dans la mêlée vers l'an 712 (42 av. J.-C.)6.

- 1 Cic. ad. Fam., XII, 25.
- 2 Cic. in Verr. 1, 57.
- <sup>2</sup> Cic. in Verr. Act. 1, 10; ad Att., 1, 1 et 13.
- 4 Hirt. Bell. Alex., 42; Cic. ad Famil., XII, 17-30.
- <sup>8</sup> Cic. ad Famil., XII, 18, 19.
- 6 Appian. Bell. civ., III, 85; IV, 36, 53-56; Dion Cass., XLVIII, 17, 21; Tit. Liv., Epit., 123.

La tête de Jupiter Ammon qui figure sur les pièces n. 1 et 2, en même temps qu'elle est une allusion symbolique au nom Cornuficius, rappelle que le culte de Jupiter Ammon était fort en honneur dans la province de l'Ancienne Afrique où toutes les médailles de Q. Cornuficius ont été frappées, de 710 à 712 (44 à 42 av. J.-C.), au type des anciennes monnaies autonomes de cette contrée. La tête de Cérès et la tête de l'Afrique avec la peau d'éléphant conviennent également bien à cette province; derrière la tête de l'Afrique, on voit une baguette ou verge qui était l'attribut des gouverneurs de la Mauritanie: Praefecti gentium Maurarum, cum fiunt, virgam accipiunt et gestant'. Le revers de toutes ces médailles, qui est identique, est une allusion à la dignité augurale dont Q. Cornuficius fut investi, comme nous l'avons vu : il prend d'ailleurs dans la légende de ses pièces le titre d'augur, ainsi que celui d'imperator dont il fut salué au moment de sa campagne contre l'armée des triumvirs commandée par T. Sextius en 711 et 712. Junon Sospita ou Lanuvina qui couronne l'augure, est vêtue comme toujours, d'une peau de chèvre par-dessus les vêtements de la matrone romaine; elle porte des sandales recourbées et un bouclier échancré; elle est armée de l'épieu des chasseurs et un corbeau est posé sur son épaule. La présence de Junon Lanuvina ne s'explique guère qu'en supposant que Q. Cornuficius était né à Lanuvium, où était le principal sanctuaire de cette déesse2.





- 1. Tète de Jupiter Ammon à gauche.
- R). Q. CORNVFICI. AVGVR IMP (Quintus Cornuficius, augur, imperator). Quintus Cornuficius, debout en toge, voilé en pontife et tenant le lituus, couronné par Junon Sospita debout à droite, la tête couverte d'une peau de chèvre,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Serv. Ad Virg. Aen., IV, 242; Cf. Cavedoni. Rev. numism., 1857, p. 353.

<sup>1</sup> Nouvelle galerie mythologique, p. 85.

armée d'un bouclier et d'un épieu, et ayant un corbeau sur son épaule.

Aureus. 7 gr. 90. — 3000 fr.

2. La même pièce en argent.

Denier. — 500 fr.





- 3. Tête de Cérès couronnée d'épis, à gauche.
- n. Semblable au précédent.

Denier. - 400 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan.





- 4. Tête de l'Afrique, coiffée d'une peau d'éléphant, à droite; sur son épaule, une verge.
- r). Semblable aux précédents. Denier. — 500 fr.

# XLVI. COSCONIA

On mentionne pour la première fois des Cosconii à l'époque de la seconde guerre Punique: un M. Cosconius était alors tribun militaire dans l'armée du préteur Q. Quinctilius Varus, lors de la guerre contre les Insubrii, en 551 (203 av. J.-C.) <sup>4</sup>. Un autre personnage du même nom, probablement petit-fils du précédent, était pré-

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXX, 18.

teur en 619 (135 av. J.-C.) pendant la guerre contre les Scordici de la Thrace <sup>1</sup>. C. Cosconius, peut-être le fils de ce dernier, fut préteur pendant la guerre Sociale en 665 (89 av. J.-C.) <sup>2</sup>. On mentionne encore un C. Cosconius, préteur en 691 (63 av. J.-C.) et proconsul en Espagne <sup>3</sup>; un troisième C. Cosconius tribun du peuple en 695 (59 av. J.-C.), enfin un quatrième personnage du même nom, C. Cosconius Calidianus, orateur d'un médiocre mérite, contemporain de Cicéron <sup>4</sup>. Mais aucun auteur ancien ne mentionne L. Cosconius fils d'un M. Cosconius, qui frappa monnaie sous la haute surveillance des censeurs L. Licinius et Cn. Domitius, avec les magistrats monétaires suivants: M. Aurelius Scaurus, C. Poblicius Malleolus, L. Pomponius M. f. et L. Porcius Licinus. Ces pièces sont de l'an 662 (92 av. J.-C.), et nous en donnons l'explication à la gens Domitia.





- 1. L. COSCO. M. F. (Lucius Cosconius Marci filius). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
- r). L. LIC. CN. DOM. (Lucio Licinio, Cnaeo Domitio, sous-entendu censoribus). Le roi gaulois Bituitus, nu, armé du carnyx, d'un bouclier et d'un javelot, debout dans un bige courant au galop vers la droite.

Denier dentelé. — 5 fr. (Cf. Domitia).

# XLVII. COSSUTIA

On a conjecturé, d'après une mention que fait Cicéron des Tabulae Cossutianae trouvées près de Caesena 5, que la gens Cossutia,

<sup>1</sup> Tit. Liv. Epit., 56.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. Epit., 75; Appian. Bell. civ., 1, 52.

<sup>3</sup> Cic. pro Sull., 14, in Vatin. 5; ad Att., 11, 19; 1X, 2; Val. Max., VIII, 1, 8.

<sup>4</sup> Cic. Brut., 69.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cic. ad Fam., XVI, 27.

d'ordre équestre, était originaire de Caesena, dans la Gaule Cisalpine <sup>1</sup>. Mais on ne sait rien de positif à ce sujet, et aucun des membres de la famille Cossutia n'est connu d'une manière suffisante. Un M. Cossutius était fonctionnaire en Sicile pendant le gouvernement de Verrès, et il passe pour avoir été irréprochable <sup>2</sup>; la première femme de Jules César était une Cossutia. Sur les monnaies on trouve mentionnés: L. Cossutius Sabula et C. Cossutius Maridianus.

# 1. L. Cossutius C. f. Sabula

Monétaire vers l'an 700 (54 av. J.-C.)

Ce personnage est inconnu dans l'histoire; il a dû occuper une charge de propréteur ou de proquesteur en Grèce, car le denier qu'il a frappé est sorti de l'atelier de Corinthe. Le type de Pégase monté par Bellérophon et celui de la tête de Méduse se trouvent identiques sur des médailles de cette ville. Quand on se rappelle que Jules César, en 708 (46 av. J.-C.), fit établir à Corinthe une colonie romaine 3, on pourrait croire que L. Cossutius Sabula fut chargé de fonder cette colonie avec le titre de duumvir coloniae deducendae, et que son collègue a pu être Q. Crepereius Rocus; cependant la composition des dépôts ne permet pas de placer le denier de L. Cossutius Sabula postérieurement à l'an 704 (50 av. J.-C.), ce qui force à abandonner cette hypothèse.





- 1. SABVLA. Tête de Méduse ailée à gauche.
- n). L. COSSVTI. C. F. (Lucius Cossutius, Caii filius).
  Bellérophon brandissant sa lance, monté sur Pégase

<sup>1</sup> Suet. Caes., I.

<sup>2</sup> Cic. Verr., III, 22, 80.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Strab., VIII, p. 381; Pausan., II, 1, § 2; Plutarq., Caes., 57; Dion Cass., XLIII, 50.

<sup>4</sup> Mommser. Mon. rom., t. II, p. 508, n. 288. Cavedoni. Revue numismatique, 1857, p. 187.

volant à droite; dans le champ, une marque monétaire variable.

Denier. - 10 fr.

On rencontre au revers de ce denier, tous les nombres de I à XXXXII au moins.

#### 2. C. Cossutius Maridianus

Quatuorvir monétaire en 710 (44 av. J.-C.)

Ce magistrat n'est connu que par les monnaies; il fit partie du premier collège monétaire composé de quatre membres, qui fut institué par Jules César au commencement de l'an 710, comme l'a démontré M. A. von Sallet <sup>1</sup>. Les types de ses médailles se rapportant à Jules César sont expliqués à la gens Julia.

- 2. CAESAR PARENS PATRIAE. Tête laurée et voilée de Jules César à droite; derrière, l'apex ou bonnet de flamine; devant, le lituus ou bâton augural.
- R. C. COSSVTIVS MARIDIANVS A. A. A. F. F. (Caius Cossulius Maridianus aere, argento, auro, flando, feriundo) en quatre lignes qui se coupent et forment une croix.

  Denier. 20 fr. (Cf. Julia).
- 3. CAESAR DICT. PERPETVO (Caesar dictator perpetuo). Tête laurée et voilée de Jules César à droite.
- N. C. MARIDIANVS (Caius Maridianus). Vénus debout tournée à gauche, tenant de la main droite une Victoire et appuyant le bras gauche sur un bouclier posé sur un globe.

  Denier. 35 fr. (Cf. Julia).
- 4. CAESAR DICT. IN PERPETVO (Caesar dictator in perpetuo). Tête laurée et voilée de Jules César à droite.
- i). Pareil au précédent.
   Denier. 30 fr. (Cf. Julia).

Vaillant cite un aureus aux mêmes types que le n. 3, mais on ne l'a jamais signalé depuis, dans aucune collection. Mionnet a publié de son côté un denier faux, aux mêmes types, avec la légende IN PERPETVVM au lieu de PERPETVO.

1 Zeitschrift für Numismatik, t. IV, 1877, p. 127 et suiv.

#### XLVIII. CREPEREIA

Cette famille, d'ordre équestre, était célèbre par l'austérité de ses membres. Cicéron mentionne un Marcus Crepereius, tribun militaire désigné et sénateur, qui en 684 (70 av. J.-C.), fut l'un des juges de Verrès<sup>1</sup>. C'était probablement le père de Q. Crepereius Rocus, monétaire que ses pièces désignent comme fils de Marcus. Cavedoni classe ses deniers entre 690 et 698 (64 et 56 av. J.-C.); cette date est confirmée par l'examen des trouvailles<sup>2</sup>. Les types marins des deniers de Q. Crepereius Rocus permettent de croire que ce personnage y rappelle quelque exploit maritime de ses ancêtres, ou qu'il a fait frapper monnaie pendant qu'il remplissait quelque importante fonction sur la flotte romaine. Au droit, on voit le buste d'Amphitrite, et au revers, une divinité imberbe qui est peut-être Neptune, père de cette déesse, sur un char traîné par deux hippocampes<sup>3</sup>. Le type du revers se trouve identique sur des monnaies de Corinthe, et rien ne s'oppose à ce que les monnaies de Q. Crepereius Rocus aient été frappées à Corinthe; on ne peut cependant admettre que ce personnage fot duumvir coloniæ deducendæ, chargé de l'établissement de la colonie romaine à Corinthe en 708 (46 av. J.-C.) avec L. Cossutius Sabula\*. La composition des dépôts ne permet pas de faire descendre à cette date les monnaies de Q. Crepereius Rocus. Les symboles qu'on trouve dans le champ des pièces se rapportent tous à la mer ou à la navigation.





- 1. Buste d'Amphitrite vue de dos, tournant la tête à droite; dans le champ, deux marques monétaires.
- R). Q. CREPEREI. ROCVS (Quintus Crepereius Rocus). Neptune brandissant le trident, debout

<sup>1</sup> Cic. in Verr., I, 10.

<sup>2</sup> V. Cavedoni. Saggio; Mommsen. Mon. rom., t. 11, p. 508.

<sup>2</sup> Revue numismatique, 1857, p. 353.

Eckhel. Doctr. num. vet., t. V, p. 198.

dans un bige d'hippocampes galopant à droite; dans le champ, une marque monétaire. Denier dentelé; souvent fourré. — 45 fr.





- 2. Buste d'Amphitrite, vu de dos, tournant la tête à droite; dans le champ, deux marques monétaires.
- R). Q. CREPER. M. F. ROCVS (Quintus Crepereius, Marci filius Rocus). Neptune brandissant le trident, debout dans un bige d'hippocampes galopant à droite; dans le champ, une marque monétaire. Denier dentelé; souvent fourré. 45 fr.

Sur les deux deniers de Q. Crepereius Rocus, on trouve les marques monétaires qui suivent: Au droit, A et dauphin; B et tortue; C et crabe; D et poisson; E et poulpe; F et une sorte de poulpe; G et sole; H et éponge; I et poulpe; K et héron. Au revers, on trouve les mêmes lettres qu'au droit, mais sans les symboles.

# XLIX. CREPUSIA

Les Crepusii sont à peu près inconnus dans l'histoire en dehors de la numismatique qui nomme P. Crepusius. Ce personnage fut monétaire vers l'an 670 (84 av. J.-C.) avec L. Marcius Censorinus et C. Mamilius Limetanus qui formaient avec lui le triumvirat. Mais on ne sait rien sur son compte, et guère plus sur le compte de ses collègues. Il est donc difficile d'expliquer le type de la première des monnaies que nous décrivons et qui porte le nom seul de P. Crepusius; le cavalier du revers fait sans doute allusion à quelque trait de bravoure d'un ancêtre du monétaire. Quant aux types des autres pièces, nous en donnerons l'explication aux familles Marcia et Mamilia.

<sup>1</sup> V. Kluegmann, dans la Zeitschrift für Numismatik, t. VI, 1879, p. 35.





- Tête laurée d'Apollon à droite, avec un sceptre sur l'épaule; dans le champ, une ou deux marques monétaires.
- A. P. CREPVSI (Publius Crepusius). Cavalier, à droite, brandissant une lance; dans le champ, une marque monétaire.

Denier. — 1 fr.

Les variétés formées par les différentes marques monétaires qu'on rencontre dans le champ du droit et du revers de ce denier peuvent se ranger dans les deux catégories suivantes :

- 1º Au droit, une lettre de l'alphabet latin; au revers, un nombre pouvant varier de I à XXXVII au moins.
- 2º Au revers, un nombre pouvant varier de I à CCCCLXXXXV au moins, tandis qu'au droit on trouve deux marques monétaires : derrière la tête d'Apollon, une des lettres de l'alphabet latin, et devant la tête d'Apollon, les symboles suivants qui peuvent être répétés avec chacune des lettres de l'alphabet, de manière à former des combinaisons presque infinies : Aile, Branche, Ciste, Clef, Corbeau, Corne d'abondance, Crochet, Croissant, Epi, Etoile, Feuille de lierre, Fleur, Foudre, Grappe de raisin, Hache, Lézard, Pavot, Pourpre (murex), Oiseau volant, Oreille, Palme, Pedum, Sauterelle, Thyrse, Tortue.
  - 2. L. CENSORIN (Lucius Censorinus). Tête diadémée et voilée de Vénus ornée d'un collier, à droite.
  - R. P. CREPVSI. C. LIMETAN. (Publius Crepusius, Caius Limetanus). Vénus assise dans un bige au galop à droite; dans le champ, une marque monétaire.

    Denier. 30 fr.

Variétés: CENSOR ou CENSORI au lieu de CENSORIN. On rencontre dans le champ du revers, les chiffres I, II, III et IIII.

3. L. CENSORIN. (Lucius Censorinus). Tête diadémée et voilée de Vénus ornée d'un collier, à droite.

A. C. LIMETA. P. CREPVSI. (Caius Limetanus, Publius Crepusius). Vénus dans un bige au galop, à droite; dans le champ, une marque monétaire.

Denier. - 1 fr.

Variélés: Dans le champ du revers, on rencontre comme marque monétaire, tous les nombres, de I à CLI au moins.

## L. CRITONIA

On ne connaît de cette famille que L. Critonius qui fut aedilis caerialis en 710 (44 av. J.-C.) 1. La charge d'aedilis caerialis venait d'être instituée par Jules César qui porta à six le nombre des aediles plebei, de Rome 2. Comme la monnaie décrite plus loin porte les noms de L. Critonius et de M. Fannius qualifiés tous deux de aediles plebei, et que le type du droit est la tête de Cérès, on pourrait croire que ce denier a été frappé en 710 par l'édile L. Critonius et par son collègue M. Fannius dont le nom serait ainsi révélé par la numismatique. Cette attribution vraisemblable et admise par les anciens numismatistes ne saurait plus être soutenue aujourd'hui. Cavedoni et Mommsen 3 ont prouvé, par l'examen des dépôts, qu'il fallait faire remonter ce denier jusque vers l'an 672 (82 av. J.-C.) au moins. Cette pièce s'est en effet rencontrée dans le dépôt de Montecodruzzo, enfoui vers 673 (81 av. J.-C.), dans celui de Cadriano, enfoui avant 705 (49 av. J.-C.), et dans celui de Frascarolo enfoui entre 682 et 686 (72-68 av. J.-C.). L'attribution de Cavedoni et de Mommsen nous paraît encore confirmée par la présence, sur le denier en question, de la mention publico argento qui ne saurait être de beaucoup postérieure à la lex Papiria de l'an 665 (89 av. J.-C.). Enfin, ajoutons que l'on connaît un M. Fannius qui fut préteur en 674 (80 av. J.-C.) et qui est probablement le monétaire dont le nom figure sur le denier. Quant à l'édile L. Critonius de l'an 710, c'était sans doute le fils de celui qui frappa monnaie vers 665 (89 av. J.-C.), et qui est historiquement inconnu. On peut comparer au denier des édiles Fannius et Critonius celui des questeurs Pison et Cépion.

<sup>1</sup> Appian. Bell. civ., III, 28; Cic. ad. Att., XIII, 21.

<sup>3</sup> Marquardt. Ræmisches Staatsverwaltung, t. III, p. 466; Mommsen. Ræmisches Staatsrecht, t. II, p. 471 et 492 (nouv. édit.); Preller. Ræmische Mythogie, p. 432 et suiv.

<sup>3</sup> Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 447, n. 235.





- AED. PL. (Aediles plebei). Tête de Cérès à droite, couronnée d'épis.
- i). M. FAN. L. CRIT. (Marcus Fannius, Lucius Critonius). Les édiles M. Fannius et L. Critonius en toge, assis sur le subsellium et tournés à droite; dans le champ, P. A (publico argento) et un épi.

Denier. — 10 fr.

## LI. CUPIENNIA

Les Cupiennii ne sont mentionnés par les auteurs qu'à la fin de la République et au début de l'empire. C. Cupiennius était lié d'amitié avec Cicéron qui lui écrivit une lettre en l'an 710 (44 av. J.-C.) <sup>1</sup>. Un autre Cupiennius est attaqué par Horace qui le mentionne dans un vers de ses Satires <sup>2</sup>. Le poète l'accuse d'adultère, et l'on sait par le scholiaste qu'il s'agit de C. Cupiennius Libo, de Cumes, un des amis d'Auguste. On trouve encore d'autres Cupiennii dans la Campanie.

Sur des deniers qui remontent à l'an 590 environ (164 av. J.-C.) on lit L. CVP. que l'on a interprété par Lucius Cupiennius. On pourrait peut-être aussi bien lire Lucius Cupitus, et attribuer ces monnaies à L. Cocceius Cupitus connu dans l'histoire. Borghesi les donne de préférence à un Cupiennius inconnu<sup>3</sup>. Comme il se trouve une copia (corne d'abondance) derrière la tête du droit, ce savant y reconnaît, avec vraisemblance, une allusion au nom de Cupiennius ou Copiennius. Par la même raison on pourrait proposer de donner à un membre de la famille Cupiennia les pièces sans nom de moné-

<sup>1</sup> Cic. ad. Att., XVI, 16, D.

<sup>2</sup> Hor. Sat 1, 2, 26.

<sup>3</sup> Borghesi. Œuvr. compl., t. I, p. 466 et suiv.

taire qui portent une corne d'abondance pour symbole. Le denier de L. Cupiennius est d'un style analogue à celui de Cn. Lucretius Trio.





- Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, une corne d'abondance; devant, le signe X.
- B). L. CVP. ROMA. (Lucius Cupiennius. Roma). Les Dioscures à cheval galopant à droite. Denier. — 3 fr.

Cohen a enregistré deux autres monnaies à la famille Cupiennia: un semis et un quadrans. Le premier, publié d'après Riccio, n'a encore été rencontré nulle part, et le quadrans n'est connu que par le catalogue du musée de Danemark rédigé par Ramus <sup>1</sup>. Sur ces deux pièces dont la place chronologique serait vers l'an 590, on a lu C. CVP (Caius Cupiennius). Ce personnage est également inconnu des auteurs et l'on peut croire que la lecture est défectueuse; il faut, croyons-nous, lire C. CVR au lieu de C. CVP, et donner ces monnaies à un Curiatius. L'existence du monétaire Caius Cupiennius ne nous paraît pas devoir être admise, et nous n'avons pas enregistré les deux pièces qu'on lui a jusqu'ici attribuées <sup>2</sup>.

## LII. CURIATIA

Tite-Live et Denys d'Halicarnasse 3 citent une famille Curiatia originaire d'Albe, qui, après la destruction de cette ville, vint se fixer à Rome où elle obtint le rang sénatorial. Elle était donc d'origine patricienne; elle est célèbre par le combat des trois Horaces et des

<sup>1</sup> Cat. num. vet. regis Daniæ, II, p. 49.

<sup>2</sup> Mommsen. Mon. rom., t. 11, n. 112.

<sup>3</sup> Tit.-Liv. I, 30; Dionys. Halic. III, 30.

trois Curiaces, au temps de Tullus Hostilius. Le tribun du peuple si impopulaire, P. Curiatius, en 353 (401 av. J.-C.) descendait de cette race, bien que sa charge semble indiquer une origine plébéienne 1. Les deniers des Curiatii sont signés, les uns C. Curiatius Trigeminus. et les autres C. Curialius filius Trigeminus. Mommsen les a attribués à deux personnages différents, l'un fils de l'autre; mais il a été obligé de reconnaître que les uns et les autres sont contemporains, c'est-àdire de l'an 610 environ (144 av. J.-C.), et qu'ils sont du même style. En outre, on ne connaît qu'un seul C. Curiatius Trigeminus qui ait vécu dans la première moitié du vii siècle : c'est celui qui fut tribun du peuple en 616 (138 av. J.-C.). C'était, à ce qu'il paraît, un homme peu honorable, si l'on en croit Cicéron qui l'appelle : homo omnium infimus et sordidissimus<sup>2</sup>. Il fit emprisonner les consuls P. Cornelius Scipio Nasica et D. Junius Brutus à cause de leur sévérité dans la levée des troupes et de certaines exemptions qu'ils avaient accordées relativement au service militaire 3. C'est tout ce que l'on sait sur sa carrière. Il paraît donc possible d'attribuer à ce personnage les pièces qui portent C. Curiatius filius Trigeminus aussi bien que celles qui n'ont pas la mention filius. La différence de légende qu'on remarque entre ces deux sortes de deniers peut s'expliquer en admettant deux émissions ou deux ateliers, tout aussi bien que deux magistrats monétaires. On a remarqué que les monnaies de C. Curiatius filius Trigeminus sont les seules antérieures à Sylla sur lesquelles la désignation filius ne soit pas suivie du nom du père: mais les monuments épigraphiques contemporains fournissent des exemples de cette particularité. L'analogie de fabrique paratt nous autoriser à reconstituer un collège monétaire avec C. Curiatius f. Trigeminus, M. Baebius Q. f. Tampilus et Q. Fabius Labeo. Les pièces de bronze forment deux séries: l'une avec les types ordinaires, l'autre qui a, en outre, au revers, une Victoire sur la proue de navire. On pourrait peut-être, pour ce motif, classer à la Curiatia les pièces sans noms de monétaire qui portent une Victoire pour emblème, au-dessus de la proue. (V. plus haut, p. 51.)

<sup>1</sup> Tit. Liv. V, 11, 12.

<sup>2</sup> Cic. De leg., 111, 9.

<sup>3</sup> Tit. Liv. Epit., 55; Val. Max., III, 7, 3.

Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 296, note.



- 1. TRIGE (Trigeminus). Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; devant, X.
- R. C. CVR. ROMA. (Caius Curiatius. Roma). Déesse dans un quadrige au galop à droite, tenant un sceptre et couronnée par la Victoire.

Denier. — 5 fr.





- 2. TRIG. (Trigeminus). Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; devant, X.
- R). C. CVR. F. ROMA. (Caius Curiatius filius. Roma). Déesse dans un quadrige au galop à droite, tenant un sceptre et couronnée par la Victoire.

  Denier. 5 fr.
- 3. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R). C. CVR. F. ROMA. (Caius Curiatius filius. Roma). Proue de navire à droite: devant, S. Semis. 12 fr.
- 4. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, quatre points.
- R. C. CVR. F. ROMA. (Caius Curiatius filius. Roma).

  Proue de navire à droite; devant, quatre points.

  Triens. 8 fr.

- 5. Tète d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- R). Pareil au précédent; mais à droite, trois points. Quadrans. — 1 fr.



- 6. Tète casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
- r). Pareil aux précédents; mais à droite, un point. Once. — 10 fr.



- 7. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R). C. CVR. F. ROMA. (Caius Curiatius filius. Roma). Proue de navire à droite surmontée d'une Victoire qui tient une couronne; devant, S. Semis. 12 fr.





- 8. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, quatre points.
- r). Pareil au précédent ; mais à droite, quatre points. Triens. — 8 fr.





- 9. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- r). Pareil aux précédents; mais à droite, trois points. Quadrans. — 5 fr.

Riccio cite un semis et un triens qui porteraient seulement C. CVR. Ces pièces sont des exemplaires mal lus ou mal conservés du semis et du triens décrits plus haut (n. 3 et 4); en effet, tandis que Riccio donne par erreur dans sa description, simplement C. CVR, les dessins de ses planches auxquels il renvoie portent C. CVR. F.<sup>1</sup>.

J'ajoute à ces pièces la description du semis suivant de la collection d'Ailly, au Cabinet de France. La légende qui n'est pourtant pas retouchée, est pour moi incompréhensible, et il ne me paraît pas certain que cette monnaie soit d'un Curiatius:



- 10. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- r). MA. CVR. (en monogrammes). Proue de navire. Semis. 20 fr.

<sup>1</sup> Riccio. Le monete delle antiche famiglie, p. 78.

## LIII. CURTIA

Bien que d'origine patricienne, la gens Curtia qui compte dans ses rangs le célèbre chef des Sabins au temps de Romulus, Metius Curtius, est restée assez obscure; un seul de ses membres parvint au consulat: c'est C. Curtius Philo, consul en 309 (445 av. J.-C.). Cicéron parle d'un Q. Curtius, ami de Verrès, qui avait le titre de judex quaestionis en 683 (71 av. J.-C.)<sup>1</sup>; citons encore C. Curtius Peducaeanus, tribun du peuple en 697 (57 av. J.-C.).

Un seul membre de cette famille occupa la charge de monétaire. C'est Q. Curtius qui fut triumvir vers 640 (114 av. J.-C.) avec M. Junius Silanus et Cn. Domitius Ahenobarbus. C'est probablement le père de Q. Curtius mentionné par Cicéron. Eckhel conjecture que Q. Curtius, M. Silanus et Cn. Domitius furent des triumvirs chargés d'établir dans quelque province une colonie où ils auraient frappé leurs médailles. Ce qui confirme cette opinion, ce sont les types des pièces de bronze qui sont étrangers à l'atelier du Capitole, et paraissent appartenir à des villes d'Asie-Mineure; en outre la fabrique des deniers est souvent barbare. (Cf. Domitia et Junia.)

- 1. Q. CVRT. (Quintus Curtius). Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, X.
- ii. CN. DOMI. (Cnaeus Domitius). Jupiter dans un quadrige au pas, à droite, tenant le foudre et une branche de laurier.

Denier. — 40 fr. (anc. coll. Riccio).

On a considéré ce denier comme une pièce hybride formée du droit du denier de Q. Curtius (n. 2), et du revers de Cn. Domitius [Domitia, n. 7]<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cic. Verr., I, 61.

<sup>2</sup> Eckhel. Doctr. num. vct. t. V, p. 200.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Bahrseldt. Zeitschrift für Numismatik, 1877, 32; Cf. Kluegmann, Zeitschrift für Numismatik, 1876, p. 31.





- 2. Q. CVRT. (Quintus Curtius). Tète de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, X.
- R. M. SILA. ROMA (Marcus Silanus. Roma). Jupiter dans un quadrige au galop, à droite, tenant un sceptre et lançant la foudre; au-dessus, le lituus. Denier. 1 fr. (Cf. Junia.)
- 3. CN. DOMI (Cnaeus Domitius). Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. M. SILA. Q. CVRTI (Marcus Silanus. Quintus Curtius). Massue.

Semis. — 8 fr. (Cf. Junia.)

- 4. CN. DOMI. (Cnaeus Domitius). Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- R. M. SILA. Q. CVRTI (Marcus Silanus. Quintus Curtius).
   L'égide de Minerve ornée d'une tête de Méduse au centre.
   Triens. 30 fr. (Cf. Junia.)
- 5. CN. DOMI. (Cnaeus Domilius). Tête d'Hercule à droite. coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- iş. M. SILA. Q. CVRTI. (Marcus Silanus, Quintus Curtius). Massue, arc et flèche.

Quadrans. — 12 fr. (Cf. Junia.)

- 6. CN. DOMI. (Cnaeus Domilius). Buste de Mercure coiffée du pétase ailé, à droite; dans le champ, deux points.
- ii. Q. CVRTI. M. SILA (Quintus Curtius. Marcus Silanus). Caducée ailé.

Sextans. — 12 fr. (Cf. Junia.)

- 7. CN. DOMI. (Cnaeus Domitius). Tête diadémée de Vénus à droite; derrière, un point.
- ir. Q. CVRTI.M. SILA (Quintus Curtius. Marcus Silanus). Lyre. Once. 25 fr. 1. (Cf. Junia.)
- <sup>1</sup> Longpérier a signalé un quinaire faux avec la légende Q. EVRT. (Œurres de A. de Longpérier, publiées par G. Schlumberger, t. III, p. 186.)

## LIV. DECIA

Cette famille plébéienne remonte à la plus haute antiquité; dès l'an 250 (495 av. J.-C.) un M. Decius figure parmi les députés envoyés au Sénat par le peuple, lors de sa retraite sur le mont Sacré 1. Trois personnages du nom de P. Decius Mus sont célèbres pour leur dévouement héroïque. Le premier, qui servait sous les ordres de M. Valerius Corvus Arvina, en 411 (343 av. J.-C.), dans la guerre contre les Samnites, sauva par son courage l'armée romaine qui allait périr en s'engageant dans un défilé des montagnes; il fut consul avec T. Manlius Torquatus en 414 (340 av. J.-C.). Le second, fils du précédent, fut quatre fois consul: la dernière fois, en 457 (207 av. J.-C.) avec Fabius Maximus. La république eut alors à soutenir la guerre contre les Etrusques, les Samnites, les Ombriens et les Gaulois cisalpins confédérés. A la bataille de Sentinum, Decius opposé aux Gaulois cisalpins, dut se sacrifier personnellement pour sauver l'armée et il périt dans la mêlée. Son fils portait aussi le nom de P. Decius Mus. Consul en 475 (279 av. J.-C.), il livra avec son collègue P. Sulpicius, à Pyrrhus, la bataille d'Asculum; là, imitant l'héroïsme de son père et de son grand-père, il se dévoua pour le salut de la république. Le denier qui suit doit être attribué au fils de ce dernier, qui est inconnu historiquement. Il remplit les fonctions de magistrat monétaire peu après l'an 486 (268 av. J.-C.), date de la première monnaie d'argent frappée à Rome. Ce denier, comme toutes les pièces contemporaines, est sans nom de magistrat; il porte simplement pour symbole du nom du monétaire un bouclier ovale et un carnyx ou trompette militaire gauloise. Ces emblèmes rappellent le dévouement du grand-père du monétaire à la bataille de Sentinum. Ce qui rend certaine l'attribution de ce denier anépigraphe, c'est qu'il a été restitué par Trajan avec le nom de DECIVS MVS au droit; de sorte qu'il est avéré que, dans la tradition romaine, ces monnaies étaient reconnues comme appartenant à la famille Decia. Une restitution analogue a été faite pour un denier anépigraphe de la famille Horatia.

<sup>1</sup> Dionys. Halic., VI, 88.





- 1. Tête de la déesse Rome, avec le casque ailé, à droite; derrière, X.
- ROMA. Les Dioscures à cheval, galopant à droite; dessous, un bouclier ovale et un carnyx en sautoir.
   Denier. 60 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan (Musée de Copenhague).

#### LV. DECIMIA

Les Decimii étaient d'origine samnite; ils vinrent de bonne heure se fixer à Rome où ils obtinrent le droit de cité. Le plus anciennement connu, Numerius Decimius, de Bovianum, était considéré comme le plus illustre des Samnites de son temps. En l'an 537 (217 av. J.-C.) il se joignit à l'armée romaine contre Annibal et il amena au dictateur Q. Fabius Maximus, un renfort de 8000 hommes et 500 chevaux <sup>1</sup>. C. Decimius, ambassadeur en Crète en 583 (171 av. J.-C.), préteur deux ans après, fut envoyé pour négocier la paix avec Antiochus IV Deus, et Polémée VI Philometor <sup>2</sup>. Ce personnage était peut-être le fils de C. Decimius Flavus, tribun militaire en 545 (209 av. J.-C.), qui se distingua en repoussant une charge des éléphants d'Annibal <sup>3</sup>. Il fut préteur urbain en 570 (184 av. J.-C.) et mourut cette année même <sup>4</sup>.

C'est à ce C. Decimius Flavus que nous attribuons le denier qui porte FLAVS et qu'Eckhel donnait à la famille Flavia. L'opinion

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXII, 24.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. XLII, 35; XLIII, 11, 15; XLIV, 19; XLV, 10.

<sup>3</sup> Tit. Liv. XXVII, 14.

<sup>4</sup> Tit. Liv. XXXIX, 32, 38, 39.

de Borghesi 1 qui voit dans FLAVS un cognomen et non un gentilicium, a été adoptée par Mommsen 2. FLAVS est pour FLAVVS, comme on trouve dans les inscriptions DAVS pour DAVVS; IVENTVS pour IVVENTVS; CLVI pour CLVVI, etc. Le cognomen Flavus a été porté dans un grand nombre de familles: Alfia, Caesetia, Decimia, Lartia. Le denier de C. Decimius Flavus offre la plus grande ressemblance avec ceux de L. Furius Purpureo et de A. Spurilius qui ont probablement fait partie du même collège monétaire vers l'an 540 (254 av. J.-C.).





- 1. Tète de la déesse Rome, avec le casque ailé, à droite; derrière, X.
- R. FLAVS. ROMA (Flavus. Roma). Diane dans un bige au galop à droite, tenant dans sa main un fouet dont la mèche est roulée autour du manche. Denier. 3 fr.

#### LVI. DIDIA ou DEIDIA

Les Deidii ou Didii ne sont pas mentionnés dans l'histoire romaine avant la dernière période de la république; ils étaient, paraît-il, d'assez basse extraction, car Cicéron les qualifie dédaigneusement de novi homines<sup>3</sup>. L'un d'entre eux, T. Didius, combattit comme préteur en Sicile, les esclaves révoltés sous les ordres d'Athénion, et il accomplit dans cette guerre, des prodiges de valeur <sup>4</sup>. Il est l'auteur de la loi somptuaire connue sous le nom de lex Didia, qu'il promulgua

<sup>1</sup> Œuvr. compl., t. I, p. 166.

<sup>2</sup> Mon. rom., t. II, p. 267, note 2.

<sup>3</sup> Cic. pro Muren., 8.

<sup>4</sup> V. Eckhel. Doctr. num. vet., t. V, p. 201.

l'année où il fut tribun du peuple, c'est-à-dire en 611 (143 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Le nom de son fils T. Didius figure sur un denier dont nous allons donner l'explication.

# 1. T. Didius, imperator.

Fils du tribun de l'an 611 dont nous venons de parler, ce T. Didius était préteur en Illyrie en 639 (115 av. J.-C.). Il défit les Thraces et les Scordisci qui avaient envahi la province romaine de Macédoine; il répara ainsi la défaite du consul C. Porcius Cato et revint triompher à Rome². En 656 (98 av. J-C.), il obtint le consulat avec Q. Caecilius Metellus. Plus tard, nommé proconsul en Espagne, il battit les Celtibériens et les Vaccéens, exila les habitants de Termessus, emporta d'assaut Colenda, après un siège de neuf mois, et dispersa les bandes de pillards qui infestaient l'Espagne: Sertorius servit sous ses ordres comme tribun militaire³. Il prit part ensuite à la guerre Sociale ou des Marses et tomba sur le champ de bataille en 665 (89 av. J.-C.)⁴.

Le nom de ce T. Didius, qu'il ne faut pas confondre avec son père ou avec son fils, se trouve sur une médaille frappée par P. Fonteius Capito, triumvir monétaire vers l'an 700 de Rome (54 av. J.-C.). T. Didius y reçoit le titre d'imperator que lui méritèrent ses brillants succès en Espagne<sup>5</sup>. De plus, le revers de cette pièce représente la Villa publica et nous apprend qu'elle fut réparée par les soins de T. Didius, à son retour d'Espagne. C'est de la même façon que nous voyons la basilique Emilienne représentée sur un denier de Lépide qui la fit restaurer<sup>6</sup>. La Villa publica servant aux réunions des comices et aux solennités publiques avait été construite sur le champ de Mars 2n 320 (434 av.J.-C.) par les censeurs Furius Pacilus et M. Geganius Macerinus; restaurée une première fois en 558 (196 av. J.-C.), nous manquons de renseignements sur l'embellissement dont elle fut l'objet au temps de T. Didius<sup>7</sup>. Nous ignorons également pour quels

<sup>1</sup> Macrob. Sat. 11, 13.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. in Pison. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cic. pro Planc., 25; Appian. Hisp., 99, etc..; Frontin. Stratag., 1, 8, 5; 11, 10, 1; Plut. Sertor., 3.

<sup>4</sup> Appian. Bell. civ. I, 40; Vell. Paterc., II, 16.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Sallust. ap. Gell., II, 27.

<sup>6</sup> V. plus haut, p. 129, Æmilia, 25.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Becker. Roms Topograph., p. 624.

motifs le monétaire P. Fonteius Capito rappela ce souvenir particulier à la gens Didia; c'étaient sans doute des liens de famille dont nous ne pouvons nous rendre compte aujourd'hui<sup>1</sup>. L'analogie de la tête de la Concorde avec celle qu'on voit sur les deniers de Paullus Aemilius Lepidus (n. 10 et 11) est singulièrement frappante, de même que l'analogie du type du revers avec celui de la médaille de Lépide (n. 25) qui représente la façade de la basilique Emilienne.



- P. FONTEIVS CAPITO III VIR. CONCOR-DIA. (Publius Fonteius Capito, triumvir. Concordia). Tête diadémée et voilée de la Concorde à droite.
- R. T. DIDI. IMP. VIL. PVB (Titus Didius imperator Villam publicam refecit). La Villa Publica, représentée sous sa façade à trois étages soutenus par des arcades et des colonnes.

Denier. — 5 fr. (Cf. Fonteia.)

## 2. T. Deidius

Monétaire vers 642 (112 av. J.-C.)

Ce magistrat est le fils de T. Didius, le consul de l'an 656 (98 av. J.-C.) dont nous venons de parler. Après avoir été monétaire vers l'an 642 (112 av. J.-C.), il devint tribun du peuple en 659 (95 av. J.-C.) avec L. Aurelius Cotta. On n'a que peu de renseignements historiques sur sa carrière? Son denier offre un revers des plus intéressants. On y voit un guerrier qui frappe à coups de fouet (flagel-lum) un autre soldat qui se défend avec son épée. Il faut reconnaître

<sup>·</sup> Mommsen. Mon. rom., t. 11, p. 509, note 3; Kluegmann, Zeitschrift für Numismatik, 1879, t. 1V, p. 40.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. de Orat., II, 47.

ici le préteur en Sicile, T. Didius, combattant les esclaves lors de la révolte d'Athénion. Didius est représenté infligeant la flagellation à un esclave avec lequel il dédaigne de se mesurer à armes égales<sup>1</sup>. T. Deidius fut probablement triumvir monetalis avec Man. Æmilius Lepidus et L. Marcius Philippus.





- 2. ROMA (en monogramme). Tête de la déesse Rome avec le casque ailé à droite; dessous, \*.
- R. T. DEIDI. (Titus Deidius). Le préteur T. Didius, l'épée au côté, le bouclier au bras gauche, frappant à coups de fouet un esclave armé, qui se défend avec l'épée et se couvre de son bouclier.
  Denier. 5 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan.

## LVII. DOMITIA

La gens Domilia, d'origine plébéienne, compte un grand nombre de représentants illustres, surtout vers la fin de la république, dans ses deux principales branches, les Ahenobarbi et les Calvini. Le premier de ces deux surnoms signifie barbe rousse ou couleur d'airain. et voici la légende que l'on contait à Rome pour en expliquer l'origine: Il paraît que les Dioscures annoncèrent tout d'abord à un membre de la famille Domitia la fameuse victoire des Romains sur les Latins confédérés, près du lac Regille en 258 (496 av. J.-C.), et afin de lui prouver la véracité de l'heureuse nouvelle qu'ils venaient lui rapporter, Castor et Pollux firent un miracle et changèrent la couleur des cheveux et de la barbe de Domitius 2. Néron descendait des

<sup>1</sup> Eckhel. Doctr. num. vet., t. V, p. 201.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Suct. Ner. 1; Plut. Æmil. 25; Coriol., 3; Dionys. Halic., VI, 13; Tertull. Apol., 22.

DOMITIA. 457

Domitii Ahenobarbi. Le surnom de Calvinus fut donné à un Domitius sans doute parce qu'il était chauve; le premier que l'histoire mentionne avec ce surnom est Cn. Domitius Calvinus, consul en 422 (332 av. J.-C.).

On donne des monnaies à quatre personnages qui portent tous le nom de Cn. Domitius Ahenobarbus.

Nous avons retranché de la série des monnaies d'Etat de la république, le denier suivant frappé par Cn. Domitius Calvinus: OSCA. Tête nue et barbue d'Hercule à droite. R. DOM. COS. ITER. IMP. (Domitius, consul iterum, imperator). Simpulum, aspersoir, hache et apex. Ce denier a été frappé à Osca, en Espagne; comme il porte le nom de l'atelier, nous n'avons pas à l'enregistrer dans notre description. C'est le type de l'argentum oscense. La tête d'Hercule est très caractéristique et se retrouve non seulement à Osca, mais sur les monnaies d'un grand nombre de villes de l'Espagne 1; nous l'avons signalée aussi sur le denier de P. Cornelius Spinther (Cornelia, n. 58). Cn. Domitius Calvinus a fait frapper monnaie en 714 (40 av. J.-C.) pendant sa campagne contre les Cerrétans.

#### 1. Cn. Domitius Ahenobarbus

Monétaire vers 575 (179 av. J.-C.)

Il s'agit du fils de Cn. Domitius Ahenobarbus, consul en 562 (192 av. J.-C.), et sous le consulat duquel la légende raconte qu'un bœuf proféra cet avertissement: Roma, cave tibi 2. Le fils de ce consul fit partie du même collège monétaire que L. Coilius, Cn Calpurnius Piso et Sex. Quinctilius. Il devint pontife en 582 (172 av. J.-C.) bien que tout jeune encore 3. Il fit plus tard partie de diverses missions envoyées pour régler les affaires de Macédoine 4, et enfin il fut élu consul suffectus en 592 (162 av. J.-C.) 5. Les bronzes que nous lui attribuons présentent les variantes de légende: DO., DOM.,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Delgado. Medallas autonomas de Espana, t. III, pl. CLVII, 1; Fr. Lenormant. La mon. dans l'ant. t. II, p. 344. Sur la carrière de Cn. Domitius Calvinus, V. Waddington. Fastes des provinces asiatiques, p. 68.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. XXV, 21.

<sup>3</sup> Tit. Liv. XLII, 28.

<sup>4</sup> Tit. Liv. XLIV, 18; XLV, 17.

<sup>&</sup>quot; Cic. de Nat. Deor., II, 4; de Div., II, 35; Val. Max., I, 1, 3.

DOMI., et DOME. qui ont été spécialement étudiées par Borghesi <sup>1</sup>.





- 1. Tête de la déesse Rome, à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
- R. CN. DO. ROMA (Cnaeus Domitius. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite.
   Denier. 6 fr.
- 2. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
- R). CN. DOMI (ou CN. DOME ou CN. DOM. ou CN. DO.) ROMA. Proue de navire à droite; devant, I.

As. — 12 fr. (d'après Riccio).





- 3. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- i). Pareil au précédent, avec les mèmes variantes; mais à droite, S.

Semis. — 1 fr.

<sup>1</sup> Œuvres complètes, t. II, p. 157.



- 4. Tète casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, quatre points. Triens. — 15 fr.







- 5. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, trois points.
   Quadrans. 1 fr.

Variété barbare, avec DEOMI.



- 6. Tête de Mercure à droite, coiffée du pétase ailé; au-dessus, deux points.
  - C. DOM (ou CN. DO. ROMA.) Proue de navire à droite; devant, deux points.

Sextans. - 20 fr.

#### 2. Cn. Domitius Ahenobarbus

Monétaire vers 640 (114 av. J.-C.)

Ce personnage forma un triumvirat monétaire avec M. Junius Silanus et Q. Curtius. Il fut consul en 658 (96 av. J.-C.); il avait épousé Cornelie, fille de L. Cornelius Cinna, et il était fils, sans doute. du monétaire précédent. Partisan de Marius durant la guerre civile, il fut compris sur les listes de proscription de Sylla et obligé de gagner l'Afrique. Aidé du roi numide Hiarbas, il essaya de former une armée près d'Utique, pour résister à Cn. Pompée, envoyé par Sylla contre lui; il fut vaincu et mis à mort, l'an 673 (81 av. J.-C.) 1.





- 7. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, X.
- r). CN. DOMI (Cnaeus Domitius). Jupiter dans un quadrige au pas à droite, tenant le foudre et une branche de laurier.

Denier. — 1 fr.

- 8. Q. CVRT. (Quintus Curtius). Tête de la déesse Rome à droite. coiffée d'un casque ailé; derrière, X.
- R. CN. DOMI. (Cnaeus Domilius). Jupiter dans un quadrige au pas, à droite, tenant le foudre et une branche de laurier.

  Denier. 40 fr. (Cf. Curtia 1.)
- 9. CN. DOMI. (Cnaeus Domitius). Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. M. SILA. Q. CVRTI (Marcus Silanus. Quintus Curtius). Massue.

Semis. — 8 fr. (Cf. Junia.)

<sup>1</sup> Tit. Liv. Epit., 89; Plut. Pomp., 10, 12; Oros. V, 21; Val. Max., VI, 2, 8.

- 10. CN. DOMI. (Cnaeus Domitius). Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- n. M. SILA. Q. CVRTI. (Marcus Silanus. Quintus Curtius). L'égide de Minerve ornée, au centre, d'une tête de Méduse. Triens. — 30 fr. (Cf. Junia.)
- 11. CN. DOMI. (Cnaeus Domitius). Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- R. M. SILA. Q. CVRTI. (Marcus Silanus. Quintus Curtius).

  Massue, arc et flèche.

Quadrans. — 12 fr. (Cf. Junia.)

- 12. CN. DOMI. (Cnaeus Domitius). Buste de Mercure coiffé du pétase ailé, à droite; en haut, deux points.
  - R. Q. CVRTI. M. SILA. (Quintus Curtius. Marcus Silanus). Caducée ailé.

Sextans. - 12 fr. (Cf. Junia.)

- 13 CN. DOMI. (Cnaeus Domitius). Tête diadémée de Vénus à droite; derrière, un point.
- R. Q. CVRTI. M. SILA. (Quintus Curtius. Marcus Silanus). Lyre.

Once. - 25 fr. (Cf. Junia.)

## 3. Cn. Domitius Ahenobarbus

Monétaire vers 635 (119 av. J.-C.). Censeur en 662 (92 av. J.-C.).

Ce personnage est l'arrière-petit-fils du précédent. Son père qui portait le même nom, fut consul en 632 (122 av. J.-C.) et passa en Gaule l'année suivante, pour combattre à Vindelium, les Allobroges et leur allié Bituit, le fameux chef Arverne qui, suivant les récits des Romains, avait cru effrayer les légions en lançant sur elles, des meutes de chiens dressés au combat!. Il est fait allusion à ce fait sur les monnaies que nous allons décrire : on y voit un guerrier combattant un chien énorme, et non point un lion comme le dit encore Mommsen?. Le bige de la Victoire fait sans doute allusion au même triomphe du père du monétaire sur Bituit. Quant au fils, qui dut être officier monétaire probablement avec M. Marcius Man. f. vers

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv. Epit., 61; Florus. III, 2; Strab., IV, p. 19; Cic. pro Font, 12; Brut., 26; Vell. Paterc., II, 10, 19; Oros., V, 1;.

<sup>2</sup> Mon. rom., t. II, p. 326, n. 173. L'époque qu'assigne Mommsen au denier en question est trop reculée.

635 (119 av. J.-C.), nous le voyons tribun du peuple en 650 (104 av. J.-C.), sous le second consulat de Marius <sup>1</sup>. Il devint ensuite *Pontifex maximus* <sup>2</sup>, et consul en 658 (96 av. J.-C.) avec C. Cassius : il fut enfin censeur en 662 (92 av. J.-C.) avec L. Licinius Crassus.

Les monnaies sur lesquelles on voit le nom de Cn. Domitius Ahenobarbus se partagent en deux séries : celles qu'il fit frapper comme triumvir monétaire vers 635, et dont nous venons d'expliquer les types; puis celles qui furent frappées en son nom pendant qu'il était censeur avec Crassus, en 662.

#### Première série :





- 14. Tête de la déesse Rome, coiffé du casque ailé, à droite; devant, \*; derrière, un épi.
  - R. CN. DOM. ROMA. (Cnaeus Domitius. Roma). Victoire dans un bige au galop à droite; dessous le bige, un guerrier combattant un chien de grande taille.

Denier. — 1 fr.

Le droit de ce denier forme une pièce hybride avec le revers du denier de Cn. Norbanus.

#### Deuxième série:

Les pièces qui suivent ont été émises pendant que Cn. Domitius Ahenobarbus et L. Licinius Crassus étaient censeurs, en 662 (92 av. J.-C.). Ces deux personnages ont été, sans doute, à cette époque, pour une cause inconnue, chargés extraordinairement de surveiller la frappe des monnaies. En effet leurs noms paraissent associés sur les

<sup>1</sup> Ascon. in Cornel., p. 81, éd. Orelli.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. Epit. 67; Cic. pro Deiot., 11; Val. Max., VI. 5, 5.

DOMITIA. 463

espèces émises par les magistrats suivants: M. Aurelius Scaurus; L. Cosconius M. f.; C. Poblicius Malleolus; L. Pomponius Cn. f.; L. Porcius Licinus.

On peut aussi croire que les censeurs Cn. Domitius et L. Licinius avaient voulu, par pure libéralité, faire à leurs frais une émission monétaire portant leurs noms à côté de celui des magistrats ordinaires. Ce fait ne serait pas sans exemple dans l'histoire monétaire de la république. Mommsen reportant l'émission des deniers en question jusque vers les années 645-650 (109-114 av. J.-C.) formule une conjecture qui nous paraît peu probable : « Rien n'empêche, dit-il, d'admettre que, vers les années 645-650, on ait mis à la tête de l'administration de la monnaie une commission de sept membres, composée de deux sénateurs et de cinq personnages plus jeunes et moins illustres, et que l'on ait choisi pour la première de ces fonctions, précisément les deux sénateurs qui ont été plus tard collègues comme censeurs en 662 » 1. Mais, outre qu'il serait au moins étonnant que les deux personnages que nous trouvons comme collègues dans la censure en 662, aient précisément déjà été collègues dans une charge antérieure dont ne parle point l'histoire, nous pensons que, puisqu'on est forcé de constater l'existence d'une délégation extraordinaire confiée à Cn. Domitius et à L. Licinius, il est tout naturel de placer, avec Eckhel 2. cette délégation à l'époque où nous savons historiquement que ces deux personnages étaient collègues. Reste à expliquer pourquoi il y a cinq magistrats monétaires. A l'époque où nous sommes, la charge de magistrat monétaire n'était pas encore très régulièrement établie, comme nous l'avons exposé dans l'Introduction, et il est possible qu'il y eut à la fois cinq monétaires au lieu de trois : ce nombre pouvait être justifié par l'émission extraordinaire dont il s'agit ici. Il serait également possible que deux de ces fonctionnaires soient morts dans l'exercice de leur charge et qu'on les ait immédiatement remplacés, comme cela est arrivé en 710 (44 av. J.-C.), l'année même de la mort de Jules César, pour d'autres magistrats.

Le type des deniers qui suivent (n. 15 et suiv.) est des plus intéressants, et l'on en doit l'explication historique à M. le baron de Witte <sup>2</sup>. C'est en 633 (121 av. J.-C.) qu'eut lieu à Vindelium, sur

<sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom., t. 11, p. 363, note.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Eckhel. Doctr. num. vcl. t. V, p. 196.

<sup>3</sup> Mémoire lu devant la Société des antiquaires de France, les 13 et 20 décembre 1882.

les bords de la Sergues, la bataille gagnée par le proconsul Cn. Domitius Ahenobarbus, père du monétaire, sur le roi arverne Bituit et les Allobroges. En cette même année, le consul Q. Fabius Maximus tailla en pièces une seconde armée de ce roi, au confluent du Rhône et de l'Isère 1; à la suite de ce désastre, Bituit se rendit prisonnier et il figura à Rome sur son char d'argent, lors du triomphe de Fabius. Or, M. le baron de Witte établit que l'arc de triomphe d'Orange fut élevé en mémoire des victoires de Domitius et de Fabius; les guerriers vaincus qu'on y voit représentés sont des Gaulois. Le savant archéologue a reconnu également un monument de ces victoires dans le type du revers de nos deniers romains : on voit un char (essedum) lancé au galop, dans lequel se trouve un guerrier nu brandissant une lance à long fer et tenant un carnyx ou trompette de guerre gauloise, à embouchure en forme de tête d'animal. Ce personnage que l'on a pris pour Mars, n'est autre que le roi Arverne Bituit sur son char d'argent.

- 15. M. AVRELI. ROMA. (Marci Aurelii. Roma). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, \*.
  - R. SCAVRI. L. LIC. CN. DOM. (Scauri. Lucio Licinio, Cnaeo Domitio, sous-entendu censoribus). Le roi arverne Bituitus, nu, casqué, tenant un carnyx et un bouclier, et lançant un javelot, debout dans un bige galopant à droite.

    Denier dentelé. 2 fr. (Aurelia, 20.)
- 16. L. COSCO. M. F. (Lucii Cosconii, Marci filii). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
- R. L. LIC. CN. DOM. (Lucio Licinio. Cnaeo Domitio). Le roi arverne Bituitus, nu, casqué, tenant un bouclier et un carnyx, et lançant un javelot, debout dans un bige galopant à droite. Denier dentelé. 5 fr. (Cosconia, 1).
- 17. C. MALLE. C. F. (Caii Malleoli, Caii filii). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
- R. L. LIC. CN. DOM. (Lucio Licinio. Cnaco Domitio). Le roi arverne Bituitus, nu, casqué, tenant un bouclier et un carnyx, et lançant un javelot, debout dans un bige galopant à droite. Denier dentelé. 1 fr. (Poblicia.)

<sup>1</sup> Voir sur le trophée en pierre que Q. Fabius Maximus fit élever sur le champ de bataille après sa victoire, près du bourg d'Andance (Ardèche):

J. P. Réveilat, dans la Revue archéologique, 1864, t. X. p. 12 et suiv.

DOMITIA. 465

- 18. L. POMPONI. CN. F. (Lucii Pomponii Cnaei filii). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
- R. L. LIC. CN. DOM. (Lucio Licinio. Cnaeo Domitio). Le roi arverne Bituitus, nu, casqué, tenant un bouclier et un carnyx, et lançant un javelot, debout dans un bige galopant à droite. Denier dentelé. 1 fr. (Pomponia.)
- 19. L. PORCI. LICI (Lucii Porcii Licini). Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, \*\*.
- R. L. LIC. CN. DOM. (Lucio Licinio. Cnaeo Domitio). Le roi arverne Bituitus, nu, casqué, tenant un bouclier et un carnyx, et lançant un javelot, debout dans un bige galopant à droite. Denier dentelé. 1 fr. (Porcia.)

#### 4. Cn. Domitius Ahenobarbus

Imperator, de 712 à 718 (42-36 av. J.-C.)

Fils de L. Domitius Ahenobarbus, consul en 700 (54 av. J.-C), Cn. Domitius Ahenobarbus était présent à la bataille de Pharsale en 705 (40 av. J.-C.), mais il garda la neutralité entre les deux partis. On ne sait si, en 710 (44 av. J.-C.), il participa au meurtre de César, mais il suivit Brutus en Macédoine et il fut condamné par la Lex Pedia comme un des meurtriers du dictateur. En 712 (42 av. J.-C.) on le trouve investi du commandement de la flotte romaine qui opérait en Ionie, où il battit Domitius Calvinus et fut salué imperator. En 714 (40 av. J.-C.), réconcilié avec Antoine, il fut investi du gouvernement de la Bithynie, et dans la paix conclue avec Sex. Pompée l'année suivante, il obtint pour lui-même la promesse du consulat pour l'an 722 (32 av. J.-C.). Cn. Domitius Ahenobarbus demeura longtemps en Asie et il accompagna Antoine dans sa malheureuse campagne contre les Parthes, en l'an 718 (36 av. J.-C.). Après son consulat de l'an 722 pendant lequel éclata la rupture entre Antoine et Octave, il dut quitter Rome et rejoindre Antoine à Éphèse; mais à la suite de quelques dissentiments survenus entre lui et Antoine, il se rallia à Auguste avant la bataille d'Actium et mourut presque tout de suite 1.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cic. Phil., II, II; X, 6; Brut., 25; ad Fam., VI, 22; Appian. Bell. civ. V, 55, 63, 65; Plut. Anton., 70, 71; Dion Cass., XLVII-L; Vell. Paterc. II, 76, 84; Suet. Ner., 3; Tac. Annal., IV, 44.

Le portrait de Cn. Domitius Ahenobarbus paraît sur l'aureus (n. 20) qu'il fit frapper comme imperaior après 712; il fit représenter, au revers, le temple de Neptune qu'il fit embellir, à cause de la dignité de praefectus classis dont il était investi dans les mers d'Asie-Mineure qu'il tint sous sa domination pendant deux ans. Ce temple tétrastyle est probablement, comme le remarque Cavedoni<sup>1</sup>, celui qui est mentionné par Pline 2 dans ce passage : In maxima dignatione (Scopae), Cn. Domitii delubro in circo Flaminio, Neptunus ipse et Thelis alque Achilles. — Le portrait qui paratt sur le denier n. 21 est celui du premier Domitius qui porta le nom de Ahenobarbus; c'était l'ancêtre de l'imperator qui fit battre la monnaie, et nous avons raconté plus haut sa légende<sup>3</sup>. Le revers de la même pièce où l'on voit un trophée sur une proue de navire rappelle la grande victoire navale remportée en 712, à Brindes, par Cn. Domitius Ahenobarbus sur Domitius Calvinus, commandant de la flotte d'Octave; c'est donc en cette année que la pièce fut frappée . L'aureus et le denier (n. 22 et 23) avec la tête de Marc Antoine dont Ahenobarbus fut le lieutenant à partir de 714 (40 av. J.-C.), rappellent aussi par la proue surmontée d'un autre, ses fonctions sur la flotte. Toutes ces pièces ont donc été frappées en Asie-Mineure de 712 à 714 (42 à 40 av. J.-C.).





- 20. AHENOBAR. (Ahenobarbus). Tête nue de Domitius Ahenobarbus à droite.
  - i). CN. DOMITIVS L. F. IMP. (Cnacus Domitius Lucii filius, imperator). Temple de Neptune à quatre colonnes, vu de trois quarts; au-dessus dans le champ, NEPT. (Neptuno).

Aureus 8 gr. 15. -- 800 fr.

<sup>1</sup> Revue numismatique, 1857, p. 354.

<sup>2</sup> Plin. Hist. nat., XXXVI, 4, 7; Cf. Preller. Ræmische Mythologie, p. 505.

<sup>3</sup> Borghesi. Œuvr. compl., t. I p. 04.

Fr. Lenormant. La monnaic dans l'antiquité, t. II, p. 348.





- 21. AHENOBAR. (Ahenobarbus). Tête nue de Cn. Ahenobarbus à droite.
  - r). CN. DOMITIVS IMP (Cnaeus Domitius imperator). Proue de navire tournée à droite et surmontée d'un trophée.

    Denier. 20 fr.
- 22. ANT. IMP. III VIR R. P. C. (Antonius imperator, triumvir reipublicae constituendae). Tête nue de Marc Antoine à droite; derrière, le lituus.
  - R. CN. DOMIT. AHENOBARBVS. IMP. (Cnacus Domitius Ahenobarbus, imperator). Proue de navire à droite; au-dessus, une étoile.

Aureus. - 500 fr. British Museum (Antonia, 55).

23. La même médaille en argent.

Denier. — 25 fr. (Antonia, 56).

## LVIII. DURMIA

On ne connaît guère la famille Durmia que par les monnaies. Cependant Garrucci a publié une inscription funéraire de l'époque républicaine, qui mentionne une femme du nom de Durmia Philumina <sup>1</sup>. M. Durmius fut *triumvir monetalis* sous le règne d'Auguste, vers 734 (20 av. J.-C.), avec L. Aquillius Florus, P. Petronius Turpillianus et L. Caninius Gallus; son histoire n'est pas autrement connue.

On remarquera que tandis que L. Aquillius Florus représente sur ses espèces la tête de la Valeur, son collègue, M. Durmius, place sur les siennes celle de l'Honneur; le revers de ces pièces est sou-

<sup>1</sup> Garrucci. Sylloge, p. 397, n. 1461.

vent identique pour les quatre monétaires, et rappelle les victoires d'Auguste soit sur les Parthes et les Arméniens, soit sur Marc Antoine et Crassus. Le quadrige surmonté d'une fleur fait allusion au nom de L. Aquillius Florus. L'Honneur et la Valeur (Virtus) étaient, à Rome, deux divinités associées dans le même culte. En 521 (233 av. J.-C.) le consul Fabius Verrucosus éleva un temple à l'Honneur près de la Porte Latine, et plus tard Marcellus, le conquérant de Syracuse, adjoignit à ce temple une chapelle dédiée à la Valeur; l'Honneur avait encore un autre temple à la Porte Colline. Enfin Marius fit ériger un troisième sanctuaire à ces deux divinités que nous trouvons associées, probablement en souvenir de ce fait, sur le denier de Q. Fufius Calenus et de Mucius Cordus. Les médailles nous représentent Honos sous les traits d'un jeune homme aux cheveux flottants et couronné de laurier; Honos et Virtus étaient honorés dans une fête annuelle qu'on célébrait le 29 mai 1.

Sur le char représenté au revers du denier n. 5, on voit une branche de laurier comme sur le denier n. 15 de L. Aquillius Florus; on voit de même une palme sur un denier de C. Marius Tromentina. Les types des autres médailles de M. Durmius lui sont personnels et n'ont aucun rapport, ni avec ceux qui furent employés par ses collègues, ni avec les exploits d'Auguste dont la tête pourtant figure au droit. Le sanglier percé d'une flèche se voit sur les monnaies autonomes de Paestum et de Capoue ainsi que sur le denier de C. Hosidius Geta; le lion dévorant un cerf se rencontre sur les monnaies de Velia; le crabe figure sur celles de Cumes. Nous avons donc là exclusivement des types campaniens qui portent à croire que M. Durmius ou sa famille étaient originaires de la Campanie.



- 1. M. DVRMIVS III VIR. Buste imberbe et diadémé d'Hercule à droite, portant la massue sur son épaule.
- A. CAESAR AVGVSTVS SIGN. RECE. (Signis

<sup>1</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 613.

receptis). Guerrier parthe à genoux à droite, présentant une enseigne militaire.

Aureus. — 500 fr. (Coll. Lawrence, à New-York.)

2. La mème médaille en argent.

Denier. - 25 fr.





- 3. HONORI. M. DVRMIVS III VIR. (Honori. Marcus Durmius triumvir). Tête de l'Honneur couronnée de laurier et tournée à droite
- R. CAESAR AVGVSTVS. SIGN. RECE. (Signis receptis). Guerrier parthe à genoux et tourné à droite, présentant une enseigne militaire.

Denier. - 25 fr.





- 4. HONORI. M. DVRMIVS III VIR (Honori. Marcus Durmius triumvir). Tête de l'Honneur couronnée de laurier et tournée à droite.
- n). CAESAR AVGVSTVS. Auguste tenant un sceptre et une branche de laurier, debout dans un bige d'éléphants marchant vers la gauche.

Denier. - 25 fr.





- HONORI. M. DVRMIVS III VIR (Honori. Marcus Durmius triumvir). Tête de l'Honneur couronnée de laurier et tournée à droite.
- R). CAESAR AVGVSTVS. S. C. (Senatus consulto). Quadrige s'avançant au pas vers la droite; dans le char de forme ronde, est placée une branche de laurier.

Denier. - 40 fr.







- 6. HONORI. M. DVRMIVS III VIR (Honori. Marcus Durmius triumvir). Tête de l'Honneur couronnée de laurier, et tournée à droite.
- R. AVGVSTO OB C. S. (Augusto, ob cives servatos) en deux lignes dans une couronne de chêne.

  Aureus. 500 fr. (d'après Riccio 1).
- 7. Variété, avec la tête de l'Honneur entre deux étoiles. (British Museum.)





- 8. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.
- 1 Cohen Impériales, 2° édit., t. I, p. 122, n. 426.

R). M. DVRMIVS III VIR (Marcus Durmius triumvir). Sanglier percé d'une flèche, tourné à droite. Denier. — 12 fr.





- CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.
- n). M. DVRMIVS III VIR (Marcus Durmius triumvir). Lion dévorant un cerf qui cherche à s'ensuir vers la gauche.

Denier. — 40 fr.

Le revers de ce denier forme une médaille hybride avec le droit du denier de L. Julius Bursio.

Variélé: la légende du revers peut être disposée de telle sorte que les lettres III VIR se trouvent à l'exergue.





- 10. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.
  - R. M. DVRMIVS III VIR (Marcus Durmius triumvir).

    Taureau à face humaine, marchant à droite et couronné par une Victoire volant au-dessus.

Denier. - 250 fr.





- 11. CAESAR AVGVSTVS. Tête laurée d'Auguste à droite.
  - R. M. DVRMIVS III VIR (Marcus Durmius triumvir).

    Crabe tenant un papillon dans ses serres.

    Aureus, 8 gr. 10. 500 fr.

#### LIX. EGNATIA

La gens Egnatia était originaire du Samnium, probablement même de la ville de Teanum. Gellius Egnatius commandait les Samnites pendant les grandes guerres que le Samnium soutint contre Rome, au troisième siècle avant notre ère <sup>1</sup>. Marius Egnatius fut aussi un des principaux chefs des alliés italiens dans la guerre Sociale qui prit fin en 665 (89 av. J.-C.)<sup>2</sup>. Fixée à Rome à la suite de tous ces événements, la gens Egnatia y obtint d'être admise au Sénat, et c'est un de ses principaux représentants, C. Egnatius Maximus, qui frappa les monnaies décrites plus bas; ce personnage accompagna M. Licinius Crassus dans son expédition contre les Parthes, et après le grand désastre de Carrhae en 701 (53 av. J.-C.)<sup>2</sup>, il s'échappa avec trois cents cavaliers. Appien le signale comme ayant été compris avec son fils dans la proscription de l'an 711 (43 av. J.-C.)<sup>4</sup>. C'est vers l'an 685 (69 av. J.-C.) qu'il exerca la charge de triumvir monétaire.

Les types des médailles de C. Egnatius Maximus ont résisté jusqu'ici à une interprétation satisfaisante. Le denier n. 1 indique par sa dentelure qu'il était destiné au commerce avec les peuples barbares. Le type de la Liberté, au revers, peut faire croire que l'un des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cic. pro Cluent., 48; ad Att., VI, 1; Tit. Liv., X, 18-29.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Tit. Liv. Epit., LXXV; Appian., Bell. civ., 1, 40, 41, 45.

<sup>3</sup> Plut. Crassus, 27.

Appian. Bell. civ. IV, 21; Cic. ad Att. XIII, 34, 45, etc.

ancêtres du monétaire contribua à la construction d'un atrium Libertatis. Sur le n. 2, l'association de la déesse Rome et de Vénus fait songer au temple qui fut plus tard élevé, sous le règne de l'empereur Hadrien, à Rome et à Vénus, Romae et Veneri, et dont on voit encore les débris près de l'arc de triomphe de Titus<sup>1</sup>. Ainsi donc, depuis longtemps déjà, quand on bâtit ce temple, Rome et Vénus avaient été associées dans un même culte qui rappelait d'ailleurs l'origine troyenne de Rome. Sur le denier n. 3, on voit, comme l'a remarqué Cavedoni <sup>2</sup>, le temple de Jupiter et de la Liberté, appelé aedes Joris Libertatis.

En somme, nous trouvons sur les monnaies de C. Egnatius Maximus, Vénus et Cupidon, la Liberté, la déesse Rome et Jupiter, divinités bien caractérisées par leurs attributs, mais rien ne nous apprend pour quels motifs le monétaire choisit ces types. La forme Maxsumus pour Maximus est un archaïsme qui nous porte à croire que les types qui accompagnent cette légende se rapportent à un Egnatius Maxsumus, ancêtre plus ou moins éloigné du monétaire qui portait le même nom.





- MAXSVMVS. Buste diadémé de Vénus à droite, portant Cupidon sur l'épaule; dans le champ, une lettre alphabétique qui varie.
- R. C. EGNATIVS CN. F. CN. N. (Caius Egnatius Cnaei filius, Cnaei nepos). La Liberté couronnée par la Victoire, et debout dans un bige qui s'avance au pas vers la gauche; dans le champ, le bonnet de la Liberté.

Denier dentelé. - 50 fr.

Variétés. Nous avons relevé sous le buste de Vénus, au droit, les chiffres I, II, III, IIII.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Eckhel. Doctr. num. vet., t. VI, p. 501; Preller. Ræmische Mythologie, p. 707.

<sup>2</sup> Ripostigli, p. 81.





- MAXSVMVS. Tète diadémée de la Liberté à droite; derrière, un bonnet phrygien.
- R. C. EGNATIVS CN. F. CN. N. (Caius Egnatius Cnaci filius, Cnaci nepos). La déesse Rome casquée. debout, tenant une haste et posant le pied sur une tête de loup; à sa droite, Vénus diadémée, debout, tenant également une haste et caressée par Cupidon qui arrange sa chevelure; de chaque côté, un éperon de navire surmonté d'une rame; dans le champ, une lettre alphabétique qui varie. Denier. 6 fr.

Variélés: Nous avons relevé dans le champ du revers, toutes les lettres de l'alphabet latin.

Le droit de ce denier forme une pièce hybride avec le revers du denier de D. Junius Silanus représentant le bige de la Victoire. Morell (Fonteia D) donne une autre médaille hybride composée du droit de ce denier, avec le revers du denier de Man. Fonteius C. f. qui représente un Génie sur un bouc.





- 3. MAXSVMVS. Buste ailé de Cupidon à droite, avec l'arc et le carquois sur l'épaule.
- n). C. EGNATIVS CN. F. CN. N. (Caius Egnatius Cnaei filius, Cnaei nepos). Temple distyle dans lequel sont debout les statues de deux divinités:

Jupiter au-dessus duquel on voit le foudre, et la Liberté au-dessus de laquelle est un bonnet phrygien; dans le champ, un nombre qui varie. Denier. — 10 fr.

Variélés: On trouve au revers de ce denier tous les nombres depuis I jusqu'à XXX au moins.

#### LX. EGNATULEIA

Cette famille plébéienne est peu connue et nous ne pouvons mentionner que deux de ses représentants. L'un, L. Egnatuleius, plusieurs fois cité par Cicéron, était questeur en 710 (44 av. J.-C.), et il commandait la quatrième légion qui déserta le camp de Marc Antoine pour passer dans l'armée d'Octave. L'autre, C. Egnatuleius, qui vivait à une époque plus ancienne, n'est connu que par le quinaire qui porte son nom et auquel Cavedoni assigne la date de 653 (101 av. J.-C.) 1. C. Egnatuleius a dû être triumvir monétaire avec T. Cloulius et P. Vettius Sabinus qui ont frappé des quinaires comme lui. Ces quinaires se rapprochent du type du victoriat, mais ils portent l'indication de leur valeur Quinarius, et ils appartiennent à l'époque de transition que nous avons caractérisée dans notre Introduction. Le casque du trophée, orné de cornes de taureau, et le carnyx qui est aux pieds, paraissent faire allusion à des succès militaires remportés sur les Gaulois; mais, en l'absence de textes, nous ne pouvons formuler à ce sujet que des conjectures. On a interprété par quaestor la lettre Q. qui figure au droit du quinaire 2; mais cette lecture nous paraît devoir être repoussée.





## 1. C. EGNATVLEI. C. F. (Casus Egnatuleius Caii

Cavedoni. Ripostigli, p. 258.
Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 293.

- filius). Tète laurée d'Apollon à droite; dessous, la lettre Q (Quinarius).
- R). ROMA. La Victoire écrivant sur le bouclier d'un trophée dont le casque est orné de cornes de taureau; aux pieds du trophée, un carnyx ou trompette militaire gauloise; dans le champ, la lettre Q (Quinarius).

Quinaire. — 2 fr.

Eckhel cite un exemplaire fourré qui offre la réunion du droit du quinaire de C. Egnatuleius avec le revers du quinaire de T. Cloulius; et un autre exemplaire où le droit du quinaire de C. Egnatuleius est associé au revers du denier de Man. Acilius Glabrio (Acilia, n. 8).

#### LXI. EPPIA

Le seul membre de cette famille qui soit historiquement connu et qui fit frapper monnaie, est M. Eppius qui prit une part active dans les troubles de la fin de la république et figura parmi les principaux chefs du parti pompéien. Il se distingua d'abord comme lieutenant de O. Metellus Scipion dans la guerre que celui-ci soutint en Afrique contre Jules César; après Pharsale, il se rangea sous les étendards de Cn. Pompée; mais à la suite de la bataille de Thapsus en 708 (46 av. J.-C.), il obtint son pardon de César, et l'histoire le perd de vue 2. Toutes ses monnaies ont été frappées pendant qu'il était lieutenant de Q. Metellus Scipion, de Jules César et de Sextus Pompée, dont elles portent les noms en même temps que le sien; elles datent donc de 706 à 710 (48 à 44 av. J.-C.). Le denier est de fabrique africaine; on y voit la tête de l'Afrique coiffée de la peau d'éléphant et environnée de symboles qui marquent la fertilité agricole de cette province, le grenier de Rome. Cette même tête de l'Afrique se voit sur un denier de Q. Metellus Scipion frappé également dans cette province par P. Licinius Crassus (Caecilia, n. 51). Le

<sup>1</sup> Doctr. num. vet. t. V, p. 92 et 93.

<sup>2</sup> Cic. ad Famil., VIII, 5, 6; Hirt., Bell. Afric., 89.

EPPIA. 477

type du revers n'a pas été expliqué jusqu'ici d'une manière satisfaisante. Cavedoni le regardait comme un souvenir de famille: c'était selon lui, en mémoire de ce qu'Hercule avait laissé les *Epiens* jouir en repos du fruit de leurs travaux et des siens dans la campagne romaine<sup>4</sup>. Cette interprétation semble trop ingénieuse; le type d'Hercule symbolise peut-être simplement la force du parti politique dans lequel servait M. Eppius.

Après la bataille de Thapsus, en 708, César accorda son pardon à Eppius dont il fit son lieutenant et qui frappa monnaie en cette qualité.

Les monnaies que M. Eppius fit frapper enfin, comme lieutenant de Sextus Pompée, n'ont pu être émises qu'en Espagne, après la bataille de Munda, quand Sextus, ayant rallié les débris de l'armée de son frère Cnaeus, continua la guerre et battit successivement Carrinas et Pollion; ces monnaies sont de l'an 710 (44 av. J.-C.)<sup>2</sup>.

- Q. METELL. SCIPIO IMP. (Quintus Metellus Scipio, imperator). Tête de l'Afrique coiffée de la peau d'éléphant et tournée à droite; devant, un épi de blé; dessous, une charrue.
- R. EPPIVS LEG. F. C. (Eppius legatus flandum curavit). Hercule nu, debout, de face, posant le bras gauche sur la peau de lion et la massue.

Denier. — 15 fr. (Caecilia, n. 50).

Ce denier a été restitué par Trajan.

- 2. MAGN. PIVS IMP. F. (Magnus Pius, imperator, filius). Tête laurée de Janus bifrons; les deux faces sont séparées par un autel autour duquel est enroulé un serpent.
- R. EPPIVS LEG (Eppius legalus). Proue de navire à droite; devant, I.
  - As. 25 fr. (Cf. Pompeia).
- 3. C. CAES. DIC. TER. (Caius Caesar dictator tertio). Tête laurée de Janus bifrons; les deux faces sont séparées par un autel autour duquel est enroulé un serpent.

<sup>1</sup> Cohen. Descript. gen., p. 131.

<sup>2</sup> Mommsen. Mon. rom. t. II, p. 534 et 537; Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 312.

R. EPPIVS LEG. (Eppius legatus). Proue de navire à droite; devant, I.

As. — 30 fr. D'après Garrucci 1 (Cf. Julia).





- 4. Sans légende. Tête laurée de Janus bifrons; audessus, I.
- R. EPPIVS LEG. (Eppius legatus). Proue de navire à droite; devant, I.

As. - 12 fr.

## LXII. FABIA

La gens Fabia, une des plus illustres familles patriciennes de Rome, se prétendait issue d'Hercule par l'Arcadien Evandre<sup>3</sup>. Son nom, d'après Pline<sup>3</sup>, vient de faba, fève, plante que les premiers Fabii, agriculteurs, auraient cultivée de préférence. On a discuté la question de savoir si les Fabii étaient originairement Latins ou Sabins<sup>4</sup>. Quoi qu'il en soit, la tradition romaine raconte que, lorsque Romulus et Rémus, après la mort d'Amulius, instituèrent les sacrifices qui furent l'origine des Lupercales, ils chargèrent de l'organisation de ces fêtes, les Quinctilii et les Fabii : ces deux familles conservèrent, depuis lors, la superintendance des Lupercales sous le nom de

<sup>1</sup> Sylloge inscript. latin. n. 384, p. 124.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ovid. Fast. II, 237; ex Pont., III, 3, 99; Juven., VIII, 14; Plut., Fab. Max., I.

<sup>3</sup> Plin., Hist. nat., XVIII, 3.

<sup>,</sup> Gœttling. Geschichte des Ræmisch. Staatsv., pp. 109, 194.

FABIA. 479

Luperci Fabiani et de Luperci Quinctiliani. Les Fabii ont joué un rôle important dès l'origine de la république; trois frères de cette famille ont été successivement investis du consulat pendant sept années consécutives, de 269 à 275 (485 à 479 av. J.-C.). On connaît le dévouement héroïque de tous les membres de cette tribu, au nombre de trois cent six, à la bataille de Cremera, contre les Véiens, en 277 (477 av. J.-C.). Celui qui seul survécut fut la souche de la nouvolle tribu des Fabii, qui paraît s'être éteinte vers le second siècle de notre ère. Les noms des diverses branches des Fabii sont : Ambustus, Buteo, Dorso, Labeo, Licinus, Maximus, Pictor, Vibulanus, avec les surnoms de Aemilianus, Allobrogicus, Eburneus, Gurges, Rullianus, Servilianus, Verrucosus. Sur les médailles, on rencontre les noms suivants : 1° Q. Fabius Labeo; 2° Q. Fabius Maximus Eburnus; 3° C. Fabius; 4° N. Fabius Pictor; 5° C. Fabius Buteo; 6° L. Fabius Hispaniensis.

Cohen's et les anciens numismatistes attribuent à un membre de la famille Fabia les pièces qui portent AA dans le champ du revers; monogramme que l'on interprétait par Maximus. Ces monnaies, selon Cohen, pourraient appartenir à Q. Fabius Maximus, consul et dictateur en 534 (220 av. J.-C.). Mommsen rejette cette attribution. Il n'y a d'après lui pas une seule bonne raison, pour interpréter ce monogramme par Maximus<sup>3</sup>; nous avons laissé ces pièces indéterminées à leur place chronologique (V. plus haut, p. 53); nous pensons qu'elles ont pu être frappées vers l'an 540 (214 av. J.-C.).

## 1. Q. Fabius Labeo

Monétaire vers l'an 610 (144 av. J.-C.).

Cicéron mentionne un Labéon qui fut arbitre dans une contestation entre les villes de Nole et de Naples, et qui pourrait bien être le monétaire dont il est ici question. Mais on ne sait rien sur sa vie. Il était le fils ou le petit-fils de Q. Fabius Labeo qui fut questeur

<sup>1</sup> Ovid. Fast., 11, 361, etc. 375, etc.; Cic. Phil., II, 34; XIII, 15; pro Cael., 26; Propert., IV, 26; Plut. Caes. 61; Cf. Marquardt, Ræmische Staatsverwaltung. Dritter Band., p. 422; Preller. Ræmische Mythologie, p. 343.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Descript. gén. p. 131 et 134.

<sup>3</sup> Mommsen. Mon. rom. t. II, p. 251.

<sup>4</sup> Cic. de Off., 1. 10; Brut. XXI, 81.

urbain en 558 (196 av. J.-C.), préteur en 565 (189 av. J.-C.), et consul en 571 (183 av. J.-C.). Pendant sa préture, ce personnage sut investi du commandement de la flotte romaine; il opéra en Crète et sur les côtes de Macédoine contre la flotte d'Antiochus III le Grand, roi de Syrie<sup>1</sup>; après des succès contestables, il revint triompher à Rome malgré l'opposition des tribuns, et c'est son triomphe qui est représenté au revers des monnaies de son descendant; l'éperon de navire qu'on voit sous le quadrige de Jupiter, rappelle les sonctions de praesectus classis de Q. Fabius Labeo et sa victoire navale de l'an 565 (189 av. J.-C.). Les monnaies de Q. Fabius Labeo ont une certaine analogie de sabrique avec celles de C. Curiatius s. Trigeminus et de M. Baebius Q. f. Tampilus.





- 1. LABEO. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, X.
- N. Q. FABI. (Quintus Fabius). Jupiter tenant le sceptre et lançant la foudre, debout dans un quadrige galopant à droite; sous le quadrige, un éperon de navire.

Denier. - 1 fr.

Le revers de ce denier forme une médaille hybride avec le type suivant, au droit: S. C. Tête de Jupiter couronnée de laurier \*.

- 2. Tète laurée de Jupiter à gauche; derrière, S.
- R. Q. FABI. ROMA (Quintus Fabius. Roma). Proue de navire à gauche; devant, S.

Semis. — 30 fr. (d'après Riccio) 3.

<sup>1</sup> Tit. Liv. XXXVII, 47, 50, 60; XXXVIII, 39, 47.

<sup>2</sup> Zeitschrift für Numismatik, t. IV, 1877, p. 38.

<sup>3</sup> Riccio, Catalogo, etc., p. 207.





- 3. Tête d'Hercule à gauche coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- R. Q. FABI. ROMA. (Quintus Fabius. Roma). Massue et arc.

Quadrans. — 20 fr.



- 4. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; derrière, trois points.
- R. Q. FABI. ROMA. (Quintus Fabius. Roma). Proue de navire à droite; devant, trois points.
   Quadrans. 20 fr.
- Q. Fabius Labeo a, en outre, frappé à Panorme des monnaies de bronze avec Q. FABI<sup>1</sup>.

## 2 Q. Fabius Maximus Eburnus

Monétaire vers 630 (123 av. J.-C.).

Ce magistrat était probablement fils de Q. Fabius Maximus Servilianus qui entra par adoption dans la gens Servilia, et fut consul en 612 (142 av. J.-C.). On sait peu de choses sur Eburnus : préteur en 636 (118 av. J.-C.)<sup>2</sup>, il fut consul deux ans plus tard, en 638 (116 av. J.-C.). Il eut la cruauté de condamner à mort l'un de ses fils pour cause d'immoralité; mais, accusé bientôt par Cn. Pompeius Strabo d'avoir excédé les limites de la patria potestas, il fut chassé de Rome

<sup>1</sup> Catalogue of the British Museum. Sicily, p. 124

<sup>2</sup> Cic. de Orat., 1, 25.

et mourut en exil, probablement à Nuceria<sup>1</sup>. Il fut triumvir monetalis quelques années avant sa préture et eut probablement pour collègues M. Caecilius Metellus, Q. et C. Serveilius. La corne d'abondance qui occupe le revers de ses deniers est le type des monnaies de Valence, en Espagne<sup>2</sup>. C'est une allusion aux victoires remportées par son père, Q. Fabius Maximus Servilianus, sur Viriathe, auprès de cette ville. Après son consulat de l'an 612 (142 av. J.-C.), Fabius Servilianus avait, en effet, été nommé proconsul en Lusitanie où il eut à lutter contre l'insurrection espagnole<sup>2</sup>.





- 5. Q. MAX. ROMA (Quintus Maximus. Roma). Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé et orné d'une étoile; devant, \*.
- R. Corne d'abondance et foudre en sautoir; le tout dans une couronne d'épis et de pavots.

  Denier. 2 fr.





- 6. Q. MAX. ROMA. (Quintus Maximus. Roma). Tète laurée d'Apollon à droite; devant, une lyre et la marque du denier, \*X.
- R. Corne d'abondance et foudre en sautoir; le tout dans une couronne d'épis et de pavots.
   Denier. — 4 fr.

<sup>1</sup> Cic. pro Balbo, 11; Val. Max., VI, 1, 5; Oros., V, 16.

<sup>2</sup> Delgado, Medallas autonomas de Espana, t. III, pl. CLXXXIII.

<sup>3</sup> Appian. Hispan., LXV, LXVII-LXIX; Oros. V, 4. Cic. ad Att., XII, 5.

- 7. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. Q. MAX. ROMA. (Quintus Maximus. Roma).

  Proue de navire à droite; devant, I.

  As. 12 fr. (Musée de Copenhague).



- 8. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- 19. Q. MAX. ROMA. (Quintus Maximus. Roma).

  Proue de navire à droite; devant, S.

  Semis. 12 fr.
- 9. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- n). Pareil au précédent; mais à droite, quatre points. Triens. — 12 fr. (Musée de Berlin).





- 10. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
  - R. Pareil aux précédents; mais, à droite, trois points. Quadrans. — 2 fr.

# 3. N. Fabius Pictor Monétaire vers 644 (110 av. J.-C.).

Le cognomen de Pictor est entré dans la famille Fabia avec C. Fabius Pictor, qui était peintre et fut chargé de décorer le temple

<sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 338, note 1.

de la Santé (aedem Salutis pinxit), dont la dédicace eut lieu en 451 (302 av. J.-C.) après la guerre des Eques<sup>1</sup>. Cicéron parle d'un N. Fabius Pictor qui était un écrivain et doit être notre monétaire, car le prénom de Numerius était fort rare, même dans la famille Fabia<sup>2</sup>. Ce monétaire n'est pas autrement connu; il était sans doute le petit-fils de Q. Fabius Pictor, car ses monnaies font allusion à ce personnage qui fut nommé préteur en Sardaigne en 565 (189 av. J.-C.); mais comme il avait été consacré flamen Quirinalis l'année précédente, le pontifex maximus P. Licinius lui interdit de quitter Rome pour se rendre à son poste. Fabius voulut alors donner sa démission qui ne fut pas acceptée: le Sénat l'obligea de garder sa charge en le qualifiant de prætor inter peregrinos <sup>2</sup>. C'est à ces circonstances singulières que font allusion les monnaies de N. Fabius Pictor; on y voit le malheureux préteur à la fois avec les attributs militaires du préteur et les ornements sacerdotaux du flamen Quirinalis.





- 11. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, \*\*; devant, une lettre alphabétique variable.
- r). N. FABI. PICTOR (Numerius Fabius Pictor). Le flamen Quirinalis Q. Fabius Pictor, casqué et assis à gauche, ayant un bonnet de flamine dans sa main droite; de la gauche il tient une lance appuyée sur un bouclier rond sur lequel on lit QVIRIN (Quirinalis). Dans le champ, une lettre alphabétique variable.

Denier. - 3 fr.

Variétés: On trouve généralement, dans le champ du droit et du

<sup>1</sup> Plin. Hist. nat., XXXV, 4, 7; Val. Max., VIII, 14, 6.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. De Divin., I, 21, 43.

<sup>3</sup> Tit. Liv., XXXVII, 47, 50, 51; XLV, 44.

revers de ce denier, toutes les lettres de l'alphabet latin. Cavedoni 1 a essayé de déterminer les combinaisons de ces lettres entre elles et les rapports de la lettre du droit avec celle du revers.

#### 4. C. Fabius

## Monétaire vers 646 (108 av. J.-C.)

Le denier décrit plus bas porte trois noms de monétaires; la lecture du premier seule paraît certaine: c'est Quintus Marcius dont nous parlerons à la famille Marcia; les deux autres sont seulement désignés par les initiales C. F et L. R., qu'on a interprétées dubitativement par Caius Fabius et Lucius Roscius. Mais rien n'est plus conjectural. On ne connaît pas historiquement de Caius Fabius contemporain de l'époque à laquelle se rapporte ce denier, à moins qu'on ne veuille songer à C. Fabius Hadrianus qui fut envoyé comme propréteur en Afrique en 667 (87 av. J.-C.) et qui fut brûlé vif à Utique vers 672 (82 av. J.-C.) <sup>2</sup>.

- 12. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, X.
- R. Q. MAR. C. F. L. R. ROMA. (Quintus Marcius, Caius Fabius? Lucius Roscius? Roma). La Victoire tenant une couronne, debout dans un quadrige galopant à droite.
  Denier. 1 fr. (Cf. Marcia).
- 13. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, X.
- R. C. F. L. R. Q. M. ROMA (Caius Fabius, Lucius Roscius, Quintus Marcius. Roma)? La Victoire tenant une couronne, debout dans un quadrige galopant à droite.
  Denier. 5 fr. (Cf. Marcia).

## 5. C. Fabius C. f. Buteo

Monétaire vers 665 (89 av. J. C.)

Pline <sup>2</sup> donne le nom de Buteo à une sorte d'oiseau se rapprochant

<sup>1</sup> Appendice al Saggio A, p. 257.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Borghesi. Œuvr. compl., t. 1, p. 282.

<sup>3</sup> Hist. nat. X, 8, 10; Philom. ap. Wernsdorf. Poetae latini minores, t. VI, p. 396.

du héron ou de la cigogne, et il rapporte que le surnom de Buteo fut attribué à une branche de la famille Fabia parce que cet oiseau vint se placer comme augure favorable sur la proue d'un navire commandé par un Fabius. Ce Fabius est probablement celui à qui on donna, le premier, le surnom de Buteo, c'est-à-dire N. Fabius M. f. M. n. qui, pendant la première guerre Punique, prit la ville de Drepanum en Sicile. Sur les monnaies que nous décrivons plus loin, on voit précisément un oiseau aquatique figuré au revers, et sur l'as, il est même perché sur la proue du navire, circonstance qui se rapproche d'une manière frappante du récit de Pline. Le buteo est donc en quelque sorte l'arme parlante de la famille, ainsi qu'on le constate pour d'autres emblèmes qui font allusion à un cognomen, comme Purpureo, Silanus, Gragulus, Malleolus, Crassipes 1. Borghesi 2 a fait ressortir la justesse de ce rapprochement repoussé à tort par Mommsen<sup>2</sup>. Les Fabii qui ont porté le nom de Buteo sont nombreux, mais nous n'en connaissons historiquement aucun qui ait porté le prénom de Caius, bien que nos pièces en mentionnent deux, le père et le fils. Ces monnaies ont été frappées vers l'an 665 (89 av. J.-C.) pour l'émission extraordinaire prise sur le trésor public, comme l'indique la légende ex argento publico, émission décrétée à l'occasion de la guerre Sociale, par la loi Plautia-Papiria .





- 14. EX. A. PV. (Ex argento publico). Tête de Cybèle voilée et tourelée, à droite.
  - R. C. FABI. C. F. (Caius Fabius, Caii filius). La Victoire dans un bige galopant à droite; devant

<sup>1</sup> V. notre Introduction.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Œuvr. compl., t. I, p. 227 et suiv. Cf. Cavedoni. Revue nunismatique, 1857, p. 354.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mon. rom., t. II, p. 403, note.

<sup>\*</sup> V. Revue numismatique, 3º série, t. II (1884), p. 36.

FABIA. 487

le bige, l'oiseau appelé buteo; sous le bige, une lettre alphabétique variable.

Denier. — 2 fr.

Variélés: On trouve, au revers, toutes les lettres de l'alphabet latin, soit isolées, soit accompagnées de un, deux ou trois points placés de diverses façons en satellites autour d'elle.



- 15. Tête de Cybèle voilée et tourelée à droite; derrière, une marque monétaire.
  - R). C. FABI. C. F. (Caius Fabius, Caii filius). La Victoire dans un bige galopant à droite; devant le bige, l'oiseau appelé buteo.

Denier. - 2 fr.

Variélés: On rencontre au droit de ce denier toutes les lettres de l'alphabet latin et toutes celles de l'alphabet grec qui ne se confondent pas avec les lettres latines. Ces lettres sont isolées ou bien accompagnées de un, deux ou trois points diversement disposés autour d'elles.





- 16. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. C. FABI. C. F. ROMA (Caius Fabius, Caii filius.

Roma). Proue de navire à droite, sur laquelle est posé l'oiseau appelé butco.

As. - 12 fr.

## 6. L. Fabius Hispaniensis

Questeur en 673 (81 av. J.-C.)

Nous avons déjà décrit à la famille Annia, la médaille qui suit, et qui porte, avec le nom du proconsul C. Annius, le nom du questeur L. Fabius. C. Annius Luscus fut envoyé vers 672 (82 av. J.-C.) par Sylla, en Espagne, pour combattre Sertorius, avec le titre de proconsul. Il fit frapper, en cette qualité, des monnaies qui portent son nom associé à celui de ses questeurs, soit C. Tarquitius Priscus, soit L. Fabius Hispaniensis. On sait peu de choses sur L. Fabius Hispaniensis qui reçut son surnom à cause de son rôle en Espagne. Il est cité par Salluste 1 parmi les partisans de Sertorius qui prirent part à l'assassinat de ce chef de l'insurrection espagnole. C'est grâce à cette trahison que Fabius obtint les faveurs de C. Annius Luscus et qu'il devint son questeur.

- 17. C. ANNI. T. F. T. N. PRO COS. EX S. C. (Caius Annius, Tili filius, Tili nepos, proconsul, ex senalus consulto). Buste diadémé d'Anna Perenna, à droite; devant, une balance; derrière, un caducée; dans le champ, quelquefois une marque monétaire.
- Ñ. L. FABI. L. F. HISP. (Lucius Fabius, Lucii filius, Hispaniensis); dans le champ, la lettre Q (Quaestor). Victoire tenant une longue palme, debout dans un quadrige au galop à droite; dans le champ, quelquefois une marque monétaire. Denier. 3 fr. (Cf. Annia, n. 2).

## LXIII. FABRINIA

Aucun membre de cette famille n'est mentionné par les historiens. Le triumvir monétaire M. Fabrinius n'a frappé que des pièces de bronze, et leur faible poids permet d'affirmer que l'époque de leur

<sup>1</sup> Sallust. Hist. III, 4.

émission doit être fixée vers l'an 670 (84 av. J.-C.), au commencement de la guerre Sociale. Leur pied monétaire, en effet, donnerait un as semi-oncial.





- 1. Tète laurée de Jupiter, à droite; derrière, S.
- R. M. FABRINI. ROMA (Marcus Fabrinius. Roma).
   Proue de navire tournée à droite; devant, S.
   Semis. 2 fr.





- 2. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- R. Pareil au précédent, mais devant la proue, quatre points.

Triens. — 1 fr.





- 3. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- Pareil aux précédents; mais devant la proue, trois points.

Quadrans. — 1 fr.





- 4. Tête de Mercure coiffée du pétase ailé, à droite; dans le champ, deux points.
- r). Pareil aux précédents; mais devant la proue, deux points.

Sextans. — 12 fr.

## LXIV. FANNIA

Le premier des membres de la gens Fannia qui obtint quelque notoriété et parvint au consulat, est C. Fannius Strabo, consul en 593 (161 av. J.-C.). Le cognomen Strabo est le seul que les Fannii aient porté sous la république, et même la plupart d'entre eux sont mentionnés sans surnom. Citons, entre autres, C. Fannius, tribun du peuple en 567 (187 av. J.-C.) 1; L. Fannius qui servit d'abord dans la guerre contre Mithridate en 670 (84 av. J.-C.), puis déserta et passa au camp du roi de Pont pour le persuader de faire alliance avec Sertorius qui tenait l'Espagne à ce moment. Il devint même, à la suite, un des principaux lieutenants de Mithridate contre les Romains 2. Nous signalerons encore C. Fannius C. f. tribun du peuple en 695 (59 av. J.-C.), pontifex en 697, préteur en 705 (49 av. J.-C.); il se réfugia en Orient avec le parti pompéien et son nom figure sur des cistophores de Tralles de cette année 705 : C. FANnius PONTifex PRaetor 3. Josephe 4 le nomme στρατηγός δπατος ου αρχιστράτηγος. Il fut préteur en Asie sous Pompée quand les magistrats romains durent fuir de Rome et rejoindre l'armée; il mourut en 706 (48 av.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv., XXXVIII, 60.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Appian. Mithrid., 68; Plut. Sertor., 24.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pinder. Ueber die Cistophoren, p. 569 et suiv.; Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. 11, p. 307; Waddington. Fastes des provinces asiatiques, p. 64.

Jos. Antiq. jud., XIV, 10, 13; et XV.

J.-C.), peut-être à Pharsale 1. Les monnaies de la république nous donnent seulement les noms de deux *Marcus Fannius* qui ont vécu à des époques assez éloignées l'une de l'autre.

## 1. M. Fannius C. f.

Monétaire vers l'an 605 (149 av. J.-C.)

Fils de C. Fannius, ce personnage pourrait être le père de C. Fannius mentionné par une inscription <sup>2</sup> et qui fut consul en 632 (122 av. J.-C.) avec Cn. Domitius Ahenobarbus. Ce consul est dit en effet fils de Marcus Fannius. Le denier que fit frapper ce M. Fannius est un des premiers sur lesquels le nom de Rome a été inscrit du côté de la tête, au lieu de l'être au revers, comme antérieurement. Son style a beaucoup de rapport avec les deniers de Q. Minucius Rufus et de C. Porcius Cato qui paraissent avoir frappé monnaie avec lui vers l'an 605.



- 1. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, X.
- n. M. FAN. C. F. (Marcus Fannius, Caii filius). La Victoire tenant une couronne, dans un quadrige au galop à droite.

Denier. — 2 fr.

On trouve ce denier avec la contremarque de Vespasien 3.

<sup>1</sup> Appian. Bell. civ., IV, 72.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Henzen. Inscr. lat. select., n. 5351.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Zeitschrift für Numismatik, t. 111, p. 371.



- 2. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. M. FAN. C. F. ROMA (Marcus Fannius, Caii filius. Roma). Proue de navire à droite; devant, S. Semis. — 15 fr.



- 3. Tète d'Hercule coiffée de la peau de lion et tournée à droite; dans le champ, trois points.
- R. M. FAN. C. F. ROMA (Marcus Fannius, Caii filius. Roma). Proue de navire à droite; devant, trois points.

Quadrans. — 15 fr.

#### 2. M. Fannius

Édile vers 665 (89 av. J.-C.)

Le denier sur lequel on lit le nom de ce personnage a déjà été décrit à la famille Critonia, où nous en avons expliqué les types. Nous savons par Cicéron 1 que M. Fannius remplit avant 674 (80 av. J.-C.) dans le procès de Sex. Roscius (quaestio de sicarius), les fonctions de judex quaestionis. Ce magistrat est fort probablement le M. Fannius qui fut edilis plebeius vers 665 (89 av. J.-C.), époque où il fit frapper son denier avec son collègue L. Critonius 2. On n'a pas d'autres renseignements sur sa carrière.

<sup>1</sup> Cic. pro. Sex. Rosc., IV, 11.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Appian. Bell. civ., III, 29; Cic. ad Attic., XIII, 21, 3.

- 4. AED. PL. (Aediles plebei). Tête de Cérès à droite, couronnée d'épis.
- R. M. FAN. L. CRIT. (Marcus Fannius, Lucius Critonius). Les édiles M. Fannius et L. Critonius en toge, assis sur le subsellium et tournés à droite; devant eux, un épi; derrière, les lettres P. A (Publico argento).

Denier. — 80 fr. (Cf. Critonia).

Variélés: Le nom de Critonius est écrit en monogramme, soit CRIT, CR+ ou CRT.

#### LXV. FARSULEIA

L. Farsuleius Mensor qui a fait frapper les médailles décrites plus loin, est inconnu historiquement, et même on ne connaît aucun autre membre de la famille Farsuleia. On classe les deniers de L. Farsuleius Mensor vers l'an 672 (82 av. J.-C.) environ. En l'absence de tout renseignement historique, il est bien difficile d'expliquer le type de ces pièces. Eckhel pense que ce type fait allusion à la lex Julia promulguée lors de la guerre Sociale en 665 (89 av. J.-C.) et par laquelle le droit de cité était accordé à tous les Italiens : ce serait pour ce motif qu'on verrait d'un côté le buste de la Liberté, et de l'autre le Génie du peuple romain dans un bige où il invite à monter le Génie plus petit de l'Italie. Ce n'est là qu'une conjecture ingénieuse, et d'après laquelle il faudrait un peu reculer l'âge de ces pièces. Ajoutons qu'on voit de même le buste de la Liberté sur les deniers de C. Egnatius Maximus dont le revers est non moins difficile à expliquer que celui des deniers de Farsuleius. Enfin le même droit figure sur les monnaies du proconsul C. Annius frappées en Espagne par le questeur L. Fabius Hispaniensis.



1. MENSOR. Buste diadémé de la Liberté, à droite;

<sup>1</sup> Doctr. num. vet., t. V, p. 212.

derrière, un bonnet phrygien et un nombre qui varie; devant, S. C. (senatus consulto).

R. L. FARSVLEI. (Lucius Farsuleius). Guerrier orné d'un casque, d'une cuirasse et d'une lance, conduisant un bige à droite, sur lequel un autre personnage revêtu de la toge s'apprête à monter; sous le bige, un scorpion.

Denier. - 1 fr.

Variétés: On trouve au droit de ce denier, comme marque monétaire, tous les nombres depuis I jusqu'à LXXII au moins.



- 2. MENSOR. Buste diadémé de la Liberté, à droite : derrière, S. C. (senatus consulto) et un bonnet phrygien; le tout dans un collier de perles.
- R. L. FARSVLEI. (Lucius Farsuleius). Guerrier orné d'un casque, d'une cuirasse et d'une lance, conduisant un bige à droite, sur lequel un autre personnage revêtu de la toge s'apprête à monter; sous le bige, un nombre qui varie.

Denier. — 1 fr.

Variélés: On trouve au revers, tous les nombres depuis I jusqu'à CXVII au moins. Le droit de ce denier forme une pièce hybride avec le revers de M. Sergius Silus.

## LXVI. FLAMINIA

Le nom de la gens Flaminia est évidemment dérivé de flamen, ce qui permet de croire que l'un de ses ancêtres exerçait cette charge dans les premiers temps de la république. Les surnoms que porten ses membres durant la république, sont Chilo et Flamma. Nous citerons parmi les plus illustres, C. Flaminius, tribun du peuple en 522 (232 av. J.-C.), célèbre par l'opposition violente qu'il fit au sénat relativement à la distribution des terres de l'ager gallicus Picenus récemment conquis. Il devint consul en 531 (223 av. J.-C.) et magister equilum en 533 (221 av. J.-C.) sous la dictature de M. Minucius Rusus. Le circus Flaminius et la via Flaminia qu'il fit construire portent son nom; il périt dans la célèbre bataille du lac de Trasimène qu'il livra à Annibal le 23 juin 537 (217 av. J.-C.). Son fils C. Flaminius fut aussi investi des plus hautes dignités: il était questeur en Espagne, sous le gouvernement de P. Scipio Africanus en 544 (210 av. J.-C.); il fut un des triumvirs chargés de fonder une colonie romaine à Aquilée. Sur les monnaies, nous trouvons les noms de deux L. Flaminius Chilo.

## 1. L. Flaminius Cilo

### Monétaire vers 660 (94 av. J.-C.)

L'aspiration manque dans le cognomen de ce monétaire; il est écrit Cilo au lieu de Chilo que nous trouverons sur les monnaies de son homonyme postérieur. L. Flaminius Cilo est inconnu dans l'histoire, et la numismatique seule a conservé son nom; son denier est fort commun et le type ne présente aucune particularité remarquable; on en trouve quelques exemplaires qui sont de fabrique barbare. Le style de ces pièces en place l'émission vers l'an 660 de Rome, et peut permettre de conjecturer que L. Flaminius Cilo était peut-être collègue de Man. Aquillius et de L. Memmius.



- 1. ROMA. Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, X.
- r). L. FLAMINI. CILO (Lucius Flaminius Cilo). La Victoire tenant une couronne, debout dans un bige au galop à droite.

Denier. - 1 fr.

Le revers de ce denier forme une pièce hybride avec le droit du denier de C. Considius Nonianus.

#### 2. L. Flaminius Chilo

Monétaire en 710 (44 av. J.-C.)

Ce personnage était probablement un descendant du précédent monétaire; mais les textes n'en ont pas conservé le souvenir. Sur l'une de ses monnaies, on lit, à la suite de la qualification de quatuor-vir, les lettres PRI. FLA. qu'on a interprétées à tort par primus flamen 1. Eckhel avait lu plus justement quatuorvir primus flandæ monetæ 2; Mommsen lit dans le même sens: primus flavit 2, légende qui rappelle que L. Flaminius Chilo fut le surveillant en chef de l'émission, parmi les membres du collège monétaire qui fut, cette année, pour la première fois, composé de quatre magistrats 4.

Sur le denier n. 2, la tête de Vénus se rapporte aux souvenirs légendaires de la gens Julia, tandis que le revers de la même pièce est identique au revers du denier de L. Flaminius Cilo, père ou grandpère du monétaire de l'an 710.



- 2. IIII VIR PRI. FLA. (quatuorvir, primus flavit). Tête diadémée de Vénus à droite.
- R. L. FLAMINI. CHILO (Lucius Flaminius Chilo). La Victoire tenant une couronne, dans un bige au galop à droite.

Denier. - 20 fr.

<sup>1</sup> Cohen. Descr. gen., p. 138.

<sup>\*</sup> Eckhel. Doctr. num. vct. t. V, p. 212-213.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 547.

V. aux monnaies de Jules César (an 710) l'histoire de ce collège monétaire





- 3. Tête laurée de Jules César à droite.
- R). L. FLAMINIVS IIII VIR. (Lucius Flaminius quatuorvir). Junon (?) debout à gauche, tenant un long sceptre et un caducée.

  Denier. 15 fr.

## LXVII. FLAVIA

De rang plébéien, les Flavii étaient d'origine sabine; leurs surnoms, sous la république, sont Fimbria, Gallus, Lucanus, Pusio. C. Flavius Fimbria qui fut consul en 649 (105 av. J.-C.), est appelé homo novus par Cicéron, et son fils qui fut un ardent partisan de Marius et de Cinna est qualifié par Cicéron de homo audacissimus et insanissimus <sup>1</sup>. Les Flavii montèrent sur le trône impérial à deux reprises, avec Vespasien et avec Constantin. Sur les monnaies de la période républicaine, on ne rencontre que le nom de C. Flavius Hemic... On ne saurait rapporter à un membre de cette famille, comme l'ont fait quelques auteurs, le denier sur lequel on lit FLAVS; nous l'avons décrit à la Decimia, parce que le cognomen de Flavus est très fréquent dans cette famille à l'époque où fut frappé le denier en question.

### C. Flavius Hemicillus

Propréteur de 710 à 712 (44 à 42 av. J.-C.)

Le denier décrit plus loin porte trois noms, celui de C. Flavius Hemic..., de Q. Servilius Caepio, et de M. Junius Brutus. C. Fla-

<sup>1</sup> Cic. pro Sex. Rosc., (2; Cf. Waddington. Fastes des provinces asiatiques p. 40.

vius y porte les titres de legatus propraetore. Il fut l'ami de M. Junius Brutus, le meurtrier de César, qu'il accompagna à la bataille de Philippes en 712 (42 av. J.-C.) en qualité de praefectus fabrum; il fut tué après la prise de Pérouse en l'an 714 (40 av. J.-C.) . Les monnaies qu'il a fait frapper sont un peu antérieures à la bataille de Philippes. Quant au surnom que porte C. Flavius, il n'est pas mentionné dans les auteurs, et on l'a interprété de plusieurs manières. Borghesi en donne une explication un peu subtile en croyant que ce mot Hemic...est le commencement de Hemicillus, mot dérivé du grec πμισυς (demi) et χίλλος, âne, de sorte que C. Flavius s'appellerait demiâne, cognomen analogue à ceux d'Aper, Vitulus, Mus, etc., 2. La Victoire couronnant un trophée est, sans doute, l'emblème des espérances de triomphe que le parti républicain pouvait concevoir avant la bataille de Philippes.





- C. FLAV. HEMIC. LEG. PRO PR. (Caius Flavius Hemicillus, legatus propraetore). Buste d'Appollon à droite; devant, une lyre.
- n). BRVT. IMP. Q. CAEP. (Brutus imperator. Quintus Caepio). La Victoire debout tenant une palme, tournée à gauche et couronnant un trophée. Denier. 60 fr. (Cf. Junia et Servilia).

## LXVIII. FONTEIA

D'après Cicéron<sup>2</sup> la gens Fonleia était originaire de Tusculum; elle se disait descendue de Fons, fils de Janus, et nous la verrons exprimer sur ses monnaies ces prétentions généalogiques. Un de ses

<sup>1</sup> Corn. Nepos. Att., 8; Cic. ad Att., XII, 17; Plut. Brut., \$1; Appian. Bell. civ., V, 49.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Borghesi. Œuvres complètes, t. I, p. 168.

<sup>3</sup> Cic. pro Font. 14.

membres les plus célèbres est T. Fonteius qui fut légat de P. Cornelius Scipion en Espagne en 542 (212 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Sur les monnaies, on rencontre les noms de C. Fonteius, Manius Fonteius, un autre Manius Fonteius C. f., et P. Fonteius Capito. On a souvent confondu entre eux les nombreux Fonteii mentionnés dans les auteurs classiques, soit que les anciens aient négligé de donner le prénom du Fonteius dont ils parlent, soit qu'on n'ait pas distingué sur les manuscrits les prénoms Marcus et Manius. En numismatique on a aussi fait un seul et même personnage des deux Manius Fonteius que nous venons d'énumérer.

### 1. C. Fonteius

#### Monétaire vers 642 (112 av. J.-C.)

Mommsen croit que cet officier monétaire pourrait être le Fonteius dont nous ne connaissons pas le prénom et qui périt à Asculum en 663 (91 av. J.-C.) au commencement de la guerre Sociale. Le denier de C. Fonteius présente, au droit, la tête bifrons de Fons ou Fontus, fils de Janus, l'ancêtre légendaire de la gens Fonteia et dont les fêtes appelées Fontinalia se célébraient le 13° jour du mois d'octobre. Le navire qui figure au revers du denier, et l'ancre qui est au revers de l'as paraissent rappeler les fonctions navales de l'un des ancêtres de la famille, P. Fonteius Capito, qui fut préteur en Sardaigne en 585 (169 av. J.-C.) et commandant de la flotte romaine dans cette île.



1. Tête laurée et bifrons de Fontus, fils de Janus, avec



¹ Cic. pro Font., XVIII, 41; Vell. Pater., 11, 15; Appian. Bell. civ., 1, 38 Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 336, note.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arnob. III, 29; Cic. de Legibus, II, 20, 56; Eckhel. Doctr. num. vet., t. V. p. 214; Ch. Lenormant. Nouv. galerie mythologique, p. 7; Preller. Ræmische Mythologie, pp. 157, 164 et 506; Marquardt, Ræmische Staatsverwaltung, t. III, p. 560.

<sup>3</sup> Tit. Liv. XLIII, 13, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv., XXV, 32, 34, 38.

une barbe naissante; à droite, \* ; à gauche, une marque monétaire variable.

R. C. FONT. ROMA. (Caius Fonteius. Roma). Galère avec un pilote et trois rangs de rameurs, naviguan à gauche.

Denier. — 1 fr.

Variélés: On trouve au droit de ce denier toutes les lettres de l'alphabet latin, soit seules, soit accompagnées de points placés sous le buste et dont le nombre peut aller de un jusqu'à sept. Quelquefois les lettres sont retournées, comme Q, A, etc.



- 2. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. C. FONT. ROMA. (Caius Fonteius. Roma). Proue de navire à droite; au-dessus, I; devant, une ancre.

As. - 20 fr.



- 3. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- 19. C. FONT. ROMA. (Caius Fonteius. Roma). Proue de navire à droite; devant, S. Semis. 12 fr.



- 4. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- R. Pareil au précédent; mais à droite, quatre points. Triens. — 12 fr.



- 5. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- i). Pareil aux précédents ; mais à droite, trois points. Ouadrans. — 12 fr.



- 6. Tète casquée de la déesse Rome à droite, dans une couronne de laurier; derrière, un point.
- r). C. FONT. ROMA. (Caius Fonteius. Roma). Mars dans un quadrige au galop, à droite; au-dessus, un point.

Once. — 15 fr.

#### 2. Man. Fonteius

#### Monétaire vers 650 (104 av. J.-C.).

Ce magistrat auquel les auteurs donnent quelquefois à tort le prénom de Marcus, paraît être le Fonteius qui fut lieutenant en Gaule du proconsul Q. Servilius Caepio, en 663 (91 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Les types du denier qu'on peut attribuer à ce Manius Fonteius sont intéressants. Au revers, figure une galère munie de rames, qui fait allusion, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, aux fonctions de C. Fonteius Capito, préteur en Sardaigne en 585 (169 av. J.-C.). Au droit, sont les têtes des Dioscures, accompagnées parfois des lettres P. P. qu'on a interprétées de diverses manières. Avant de chercher à les expliquer, rappelons d'abord qu'on voit sur les deniers de C. Sulpicius C. f. les mêmes têtes des Dioscures, accompagnées des lettres D. P. P., enfin sur un denier de C. Antius Restio (n. 2), ces mêmes têtes sont expliquées par la légende DEI PENATES. C'est en se fondant sur ces rapprochements, que Borghesi a interprété D. P. P. par Dei Penates Praestites, et P. P par Penates Praestites<sup>2</sup>. Mommsen a lu à peu près dans le même sens Dei Penales Publici et Penales Publici<sup>3</sup>. Plus récemment, Klügmann a voulu lire De Pecunia Publica et Pecunia Publica, en rapprochant cette légende des formules Argento publico, ex argento publico, et d'autres analogues qu'on trouve parfois sur les monnaies de la république romaine '. Nous avons dit ailleurs que la formule Ex argento publico ne se rencontre sur les monnaies qu'à partir de la promulgation de la loi Papiria-Plautia, en 665 (89 av. J.-C.), c'est-à-dire que cette formule ou quelque autre ayant le même sens n'apparaît que quinze ans après l'époque où Man. Fonteius était monétaire; le rapprochement proposé par Klügmann ne saurait donc être admis. Au surplus, les formules Ex argento publico, argento publico, publice, de thesauro, indiquent, comme l'on sait. que le métal qui a servi à la fabrication des espèces est pris sur la réserve métallique en lingots, conservée dans l'aerarium de l'Etat. Cette réserve non monnayée peut bien être désignée par les mots the-

<sup>1</sup> Cic. pro Font., VIII, 18.

<sup>2</sup> Borghesi. Œuvr. compl., t. I, p. 317.

<sup>3</sup> Mommsen. Mon. rom., t. 11, p. 369.

<sup>4</sup> Klügmann. Numism. Zeitschrift., de Vienne, t. X (1878), p. 218 et suiv.

Revue numismatique (3º Série), 1984, p. 90 et suiv.

FONTEIA. 503

saurus, argentum, mais non par pecunia qui a exclusivement le sens de métal monnayé.

Un autre ordre de considérations encore nous porte à admettre l'interprétation de Mommsen. C'est que dans l'antiquité romaine ellemême, on avait assimilé les Dioscures et les Pénates, notamment à Tusculum et à Lavinium, les villes regardées comme le berceau des Fonteii et des Sulpicii. Il n'est donc pas étonnant de constater cette assimilation sur des monnaies de membres de ces familles. Dans un temple du mont Velia, on voyait deux antiques statues de jeunes guerriers armés de la lance, que tout le monde appelait Castor et Pollux, et qu'une inscription désigne néanmoins sous le nom de Dii Penales: AEDEM DEVM PENATIVM IN VELIA<sup>1</sup>. Voilàdonc la confirmation absolue de cette identification que l'on constate sur les médailles. Les deniers de L. Servius Sulpicius Rufus, en nous montrant une étoile au-dessus de la tête des jeunes guerriers, achèvent la démonstration que nous venons d'établir.



- 7. Têtes accolées et laurées des Dioscures à droite, surmontées de deux étoiles; devant, \*.
- ig. NV. FONTEI (Manius Fonteius). Galère munie de rames, avec un pilote au gouvernail; dans le champ, une marque monétaire.

Denier. — 2 fr.



8. Tètes accolées et laurées des Dioscures à droite,

<sup>1</sup> Tables d'Ancyre, Dion. Halic. 1. 68. Maurice Albert, Le culle de Castor et Pollux en Italie, p. 17.

surmontées de deux étoiles; devant, \*x et les deux lettres P. P (Penates publici).

n). NV. FONTEI (Manius Fonteius). Galère munie de rames, avec un pilote au gouvernail; dans le champ, une marque monétaire.

Denier. — 4 fr.

Variétés: On trouve au revers des deux deniers qui précèdent, toutes les lettres de l'alphabet latin, soit isolées, soit accompagnées de un, deux ou trois points diversement placés en satellites autour de la lettre.

### 3. Man. Fonteius C. f.

#### Monétaire vers 666 (88 av. J.-C.)

Il faut éviter de confondre le monétaire dont il s'agit ici avec le précédent qui porte le même nom. Celui dont nous allons décrire les espèces est appelé fils de Caius, et ce Caius est probablement le monétaire de ce nom dont il a été parlé plus haut. Cicéron nous apprend que, dans sa jeunesse, Man. Fonteius remplit la charge de triumvir; il désigne probablement par là les fonctions de triumvir monetalis qu'il dut exercer vers 666 (88 av. J.-C.) après la promulgation de la loi Papiria, comme le prouve la mention Ex argento publico qu'on lit sur plusieurs de ses médailles<sup>1</sup>. Plus tard, vers 669 (85 av. J.-C.) il fut questeur \*; Mommsen 2 croit qu'il fit battre monnaie pendant sa questure, mais rien n'autorise cette conjecture. Légat de Sylla dans l'Espagne citérieure et plus tard en Macédoine, nous le voyons enfin, entre 678 et 680 (76-74 av. J.-C.), préteur de la Gaule Narbonnaise. Ses exactions soulevèrent la province, et quelques années plus tard, vers 685 (69 av. J.-C.), le chef des Allobroges, Induciomarus vint l'accuser à Rome devant le Sénat. C'est dans cette circonstance que Cicéron prit sa défense et prononça le discours pro Fonteio. On ignore si Man. Fonteius fut acquitté; dans tous les cas, il cessa, à partir de ce moment, de jouer un rôle politique.

<sup>1</sup> Cf. Revue numismatique (3º Série), 1884, p. 50.

<sup>2</sup> Cic. pro Font., 3, 5.

<sup>3</sup> Mon. rom., t. II, p. 445, note.

FONTEIA. 505

Les monnaies de Man. Fonteius C. f., qui ont quelque rapport de fabrique avec celles de L. Julius Bursio, présentent des particularités fort intéressantes. Signalons d'abord, dans le champ du revers, les bonnets des Dioscures rappelant le culte de ces divinités à Tusculum, la patrie originaire des Fonteii. La tête qui figure au droit de toutes les pièces d'argent a les traits d'Apollon; d'autre part, le foudre qui est placé au-dessous est un attribut de Jupiter. Il s'agit donc d'une divinité qui réunit les attributs de Jupiter et d'Apollon : c'est Apollon Vejovis ou Vediovis, qui avait à Rome, entre l'Arx et le Capitole, un sanctuaire fameux. On voyait dans ce temple l'image de ce dieu avec une poignée de traits à la main, telle que nous la présentent les deniers de L. Caesius et de C. Licinius Macer. Ce dieu était représenté sous les traits d'un jeune homme; le témoignage d'Ovide confirme celui des médailles:

Juppiter est juvenis, juveniles aspice vultus,
Aspice deinde manum, fulmina nulla tenet,
Fulmina post ausos cælum adfectare Gigantas
Sumpta Jovi; primo tempore inermis erat!

Si l'on voit au contraire le foudre sur les monnaies, c'est apparemment qu'il est fait allusion au combat de Jupiter contre les Géants. Le revers des deniers de Man. Fonteius se rapporte encore au culte d'Apollon Vejovis, car il y avait, dans le temple de cette divinité, une chèvre portant un enfant ailé qui représente le génie du dieu. La signification de ce symbole, reproduit sur nos pièces, doit être rattachée évidemment à l'enfance de Jupiter, nourri par la chèvre Amalthée dans un antre du mont Ida ou du mont Dicté en Crète. Aux nones de Mars on célébrait la fête annuelle d'Apollon Vejovis, et on lui sacrifiait une chèvre, ritu humano, dit Aulu-Gelle, pour exprimer que ce sacrifice était purement symbolique. Ajoutons enfin que sur des monnaies d'Antonin le Pieux et de Gallien où l'on voit une chèvre avec l'inscription Jovi crescenti, il faut reconnaître la même allusion que sur nos deniers, à l'enfance d'Apollon Vejovis, et aux particularités de son culte.

Nous avons déjà expliqué que la formule EX A. P. (ex argento

<sup>1</sup> Ovid. Fast., 111, 443.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Eckhel. Doctr. num. vet., t. V, p. 219; Preller. Ræmische mythologie, p. 234 et suiv. Le Musée du Louvre possède une statuette en bronze d'Apollon Vejovis. A. de Longpérier, Catal. des bronzes du Musée du Louvre, p. 97.

publico) qu'on voit sur quelques-unes des pièces d'argent de Man-Fonteius C. f. indique que ces pièces ont été frappées, en vertu de la loi Papiria-Plautia, avec la réserve métallique en lingots conservée dans l'aerarium Saturni. Mais faut-il identifier avec cette formule EX. A. P. le monogramme A qu'on voit sur certains autres deniers devant la tête d'Apollon? Doit-on lire Argento Publico comme le croit Klügmann ou simplement A Pollo ainsi que le pense Mommsen? Nous croyons que l'opinion de Mommsen est préférable parce que la formule Argento publico ne se voit nulle part en monogramme, et qu'au contraire sur les seules pièces où se trouve ce monogramme A, c'est-à-dire sur les deniers de L. Caesius et de Man. Fonteius C. f. il est précisément inscrit, devant la tête d'Apollon. Enfin on a d'autres exemples de monogrammes placés ainsi dans le champ, pour expliquer le type représenté. Par exemple, AR (LARES) sur ce même denier de L. Caesius que nous citions tout à l'heure; A (TAtius) sur un denier de la famille Tituria; G. P. R. (Genius Populi Romani) sur les deniers de Cn. Cornelius Lentulus; G. T. A. (Genius Terrae Africae) sur les deniers de Q. Caecilius Metellus Pius Scipio.



- 9. NV. FONTEI. C. F. (Manius Fonteius Caii filius). Tête laurée d'Apollon Vejovis à droite; dessous, le foudre; devant, le monogramme & (Apollo).
- È. Le Génie ailé d'Apollon Vejovis enfant, monté sur la chèvre Amalthée, à droite; au-dessus, les bonnets des Dioscures; dessous, un thyrse; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. — 1 fr.



- 10. NV. FONTEI. C. F. (Manius Fonteius Caii filius). Tète laurée d'Apollon Vejovis à droite; dessous, le foudre.
  - n). Le Génie ailé d'Apollon Vejovis enfant, monté sur la chèvre Amalthée, à droite; au-dessus, les bonnets des Dioscures; dessous, un thyrse; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. — 1 fr.



11. Variété avec les bonnets des Dioscures de chaque côté de la chèvre Amalthée au lieu d'être au-dessus. — 1 fr.

Morell (Fonteia D) donne une médaille hybride composée du droit du denier de C. Egnatius Maxsumus et du revers de Man. Fonteius.



- 12. EX A. P. (ex argento publico). Tète laurée d'Appollon Vejovis à droite; dessous, le foudre.
  - R). Le Génie ailé d'Apollon Vejovis enfant, monté sur la chèvre Amalthée, à droite; de chaque côté, les

bonnets des Dioscures; dessous, un thyrse; le tout dans une couronne de laurier.

Denier. — 6 fr.



- 13. EX. A. P. (ex argento publico). Tête laurée d'Appollon Vejovis, à droite; dessous, le foudre.
  - R. Le Génie ailé d'Apollon Vejovis enfant, monté sur la chèvre Amalthée, à droite; de chaque côté, les bonnets des Dioscures; dessous, un thyrse; le tout dans une couronne de laurier.

Quinaire. — 30 fr. (d'après Riccio).



- 14. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- NV. FONT. ROMA (Manius Fonteius. Roma). Proue de navire tournée à gauche; au-dessus, les bonnets des Dioscures.

As. — 15 fr.

- 15. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- r). Pareil au précédent; mais à droite, S. Semis. 15 fr. (d'après Riccio).
- 16. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.

3. NV. FONT. ROMA (Manius Fonteius. Roma.)
Proue de navire; devant, un point.
Once. — 15 fr. (d'après Cohen').

## 4. P. Fonteius P. f. Capito

Monétaire vers l'an 700 (54 av. J.-C.)

Ce triumvir monétaire est probablement le personnage nommé P. Fonteius qui adopta P. Clodius Pulcher; il était né vers l'an 675 (79 av. J.-C.)\*. On ne sait presque rien sur sa vie, et les types de ses monnaies sont assez difficiles à interpréter; la légende du droit nous apprend qu'il était fils d'un Publius Fonteius Capito; il remplit les fonctions de triumvir monetalis vers l'an 700 (54 av. J.-C.) ou peu après. Au revers du n. 17 nous voyons une scène qui se rapporte à un fait d'armes glorieux d'un tribun militaire ancêtre du triumvir, appelé Manius Fonteius; mais l'histoire n'a pas conservé le souvenir de cet exploit. Les armes de l'un des guerriers terrassés sont gauloises ou espagnoles. Nous avons déjà dit en décrivant les monnaies de T. Didius que nous manquons de renseignements au sujet de la restauration de la Villa publica par T. Didius, et que nous ignorons également pour quels motifs le monétaire P. Fonteius Capito a rappelé cette restauration sur le denier n. 18.



- 17. P. FONTEIVS P. F. CAPITO III VIR. (Publius Fonteius Publii filius Capito, triumvir.) Buste casqué de Mars à droite, avec un trophée sur l'épaule.
  - R). NV. FONT. TR. MIL (Manius Fonteius tribunus militum). Cavalier galopant à droite, et brandissant

<sup>1</sup> Descript. génér., p. 140, n. 9.

<sup>2</sup> Drumann. Geschichte Roms, t. 11, p. 223.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> V. plus haut, famille Didia.

un javelot contre un ennemi armé d'un casque gaulois et d'un bouclier ovale, qui est sur le point d'égorger un troisième combattant renversé à terre et sans armes.

Denier. — 4 fr.

- 18. CONCORDIA. P. FONTEIVS CAPITO III VIR. (Concordia. P. Fonteius Capito, triumvir). Tête diadémée et voilée de la Concorde à droite.
  - n. T. DIDI. IMP. VIL. PVB. (Titus Didius imperator villam publicam (refecit). La Villa Publica sous l'aspect d'un édifice à trois étages soutenu par des arcades et des colonnes. Denier. 5 fr. (Cf. Didia).

## 5. C. Fonteius Capito

Propréteur en 715 à 716 (39 à 38 av. J.-C.).

C. Fonteius Capito est connu comme l'un des plus intimes amis de Marc Antoine; Horace dit de lui :

Capitoque simul Fonteius, ad unguem Factus homo, Antoni non ut magis alter amicus 1.

Il fut propréteur en Orient, comme nous l'indiquent ses médailles. Il accompagna Mécène en l'an 715 (39 av. J.-C.) lorsque Octave envoya ce dernier vers Antoine pour essayer de rétablir une paix qui n'était guère possible. Capito resta alors auprès de Marc Antoine en Orient et c'est à partir de ce moment qu'il fit frapper les médailles qui lui donnent le titre de propréteur. Antoine l'envoya même en mission auprès de Cléopâtre, pour persuader à la reine d'Égypte de passer en Syrie. Il fut consul suffectus en 721 (33 av. J.-C.)<sup>2</sup>. Son fils qui portait le même nom que lui, fut consul en l'an 12 de notre ère.

Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut<sup>3</sup>, les monnaies du propréteur C. Fonteius Capito ne peuvent avoir été frappées qu'à partir de l'an 715 (39 av. J.-C.); comme elles sont, d'autre part, antérieures

<sup>1</sup> Hor. Sat. V, 32.

<sup>2</sup> Hor. Sat. I, 5, 32; Plut, Anton., 36.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> V. plus haut, pp. 182 et 183.

FUFIA. 511

à juillet 716 (38 av. J.-C.), elles ne sauraient représenter que le portrait d'Octavie et non, comme on l'a dit, celui de Cléopâtre 1.

- 19. M. ANT. IMP. COS. DES. ITER. ET TER. (Marcus Antonius imperator, consul designatus ilerum et tertio). Têtes accolées de Marc Antoine et d'Octavie, à droite.
- R. C. FONTEIVS CAPITO PRO PR. (Caius Fonteius Capito propraetor). Galère à la voile, voguant à gauche.

  M. Br. 50 fr. (Antonia, n. 66.)
- C. FONTEIVS CAPITO PRO PR. (Caius Fonteius Capilo propraetor). Têtes accolées de Marc Antoine et d'Octavie à droite.
- R. M. ANT. IMP. COS DESIG. ITER. ET TER III VIR R. P. C. (Marcus Antonius imperator, consul designatus iterum et tertio, triumvir reipublicae constituendae). Galère à la voile, voguant à gauche.

M. Br. - 50 fr. (Antonia, n. 67.)

### LXIX. FUFIA

Cette famille ne prend quelque importance historique que dans le dernier siècle de la république; ses membres portent les surnoms de Calenus et de Geminus. Le premier de ces noms a fait supposer que les Fufii étaient originaires de la ville de Cales en Campanie. Le seul monétaire de la famille est Q. Fufius Calenus, tribun du peuple en 693 (61 av. J.-C.), l'ami de P. Clodius qu'il chercha à défendre dans l'affaire de la violation des mystères de la Bona Dea. Calenus, grâce à l'appui de Jules César, fut élu préteur en 695 (59 av. J.-C.). Quelques années plus tard, il se rangea de nouveau dans le parti de Clodius contre Milon; en 703 (51 av. J.-C.) nous le trouvons lieutenant de César en Gaule, et il prit ensuite une part active dans la guerre civile; en 707 (47 av. J.-C.) César le fit nommer consul; après le meurtre du dictateur, Calenus rejoignit Marc Antoine, et bientôt il reçut le commandement de toutes les légions cantonnées dans l'Italie septentrionale; il mourut peu après<sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> V. plus haut, p. 196.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. ad Fam., V, 6; ad Att., pass.; Philip., VIII, 4, etc.; Caes. Bell. gall., VIII, 39; Bell. civ., III, 8, 26, 55; Dion Cass. XXXVIII, 8, etc.; Appian. Bell. civ., II, 58; V, 3 et pass.

Les monnaies de Q. Fufius Calenus portent aussi le nom de son collègue qui n'est désigné que sous le nom de Cordus : c'est un personnage inconnu et on ne sait même pas précisément à quelle famille le rattacher. A l'époque impériale, le cognomen Cordus est porté dans les familles Caesia et Cremutia; sous la république, on ne voit que Mucius Cordus, le meurtrier de Porsenna, roi d'Etrurie¹. Les considérations données par Eckhel<sup>2</sup> paraissent militer en faveur de Mucius. On voit au droit du denier les têtes symboliques de l'Honneur et de la Valeur; or Marius sit construire un temple à ces deux divinités et l'architecte qui l'édifia était C. Mucius. On peut donc croire qu'un descendant de cet architecte fit frapper monnaie en rappelant le souvenir de son ancêtre par la représentation de l'Honneur et de la Valeur. L'Honneur (Honos) et la Valeur (Virtus) se voient aussi sur les monnaies de NV Aquillius Florus et de M. Durmius, et nous avons donné, en décrivant ces médailles, quelques détails sur le culte de ces divinités, dont le fanum se trouvait sur la voie Appienne, non loin de la porte Capène<sup>3</sup>. Le type du revers fait allusion à la pacification de l'Italie après la guerre Sociale, qui, on le sait, commença sous le consulat de L. Marcius Philippus et de Sex. Julius Caesar en 663 (91 av. J.-C.) et prit fin vers le commencement de l'an 668 (88 av. J.-C.), ou plutôt, si l'on tient compte de toutes les révoltes partielles ultérieures, en l'an 672 (82 av. J.-C.). époque où le chef des Italiotes, Pontius Telesinus, vint se briser sous les murs de Rome, contre la fortune de Sylla. C'est vers cette année 672 (82 av. J.-C.) que le denier de Q. Fufius Calenus et de Cordus doit être classé chronologiquement. On y voit représentée la réconciliation de Rome avec l'Italie révoltée, sous les auspices de l'Honneur et de la Valeur, divinités qui avaient amené cet heureux résultat.

## 1. KALENI. Tête laurée de l'Honneur et tête casquée

<sup>1</sup> Dionys. Halic., V, 26.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Eckhel. Doctr. num. vet., t. V, p. 256.

<sup>3</sup> Tit. Liv., XXV, 40.

- de la Valeur, accolées à droite; dans le champ, HO. (Honos) et VIRT. (Virtus).
- r). CORDI. L'Italie vètue d'une tunique talaire, tenant une corne d'abondance et tendant la main à Rome diadémée; celle-ci est vètue de la tunique courte et porte à son côté le parazonium; elle tient un sceptre de la main gauche et pose le pied sur un globe; dans le champ, ITAL. (Italia) et RO. (Roma); à gauche, un caducée.

Denier dentelé. — 3 fr.

#### LXX. FULVIA

La gens Fulvia était une des plus illustres tribus plébéiennes de Rome. D'après Cicéron 1 et Pline 2, son berceau était la ville de Tusculum. Ses membres sont fréquemment cités dans les annales romaines avec les surnoms de Bambalio, Centumalus, Curvus, Flaccus, Gillo, Nacca, Nobilior, Paetinus, Veratius; mais elle n'a fourni qu'un seul magistrat monétaire qui est inconnu historiquement: c'est Cnaeus Fulvius, qui frappa des deniers avec M. Calidius et Q. Caecilius Metellus, vers l'an de Rome 646 (108 av. J.-C.). Sur ces médailles le nom de Fulvius est écrit tantôt simplement F., tantôt FOVL ou FVL. Comme le prénom de Cnaeus est ordinaire chez les Centumali, on peut croire que notre monétaire était de cette branche des Fulvii.



1. ROMA. Tète de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, \*.

<sup>1</sup> Cic. pro Planc., 8; Philip., 111, 6.

<sup>2</sup> Pin. Hist. nat., VII, 4;.

R). CN. FOVL. M. CAL. Q. MET. (Cnaeus Foulvius, Marcus Calidius, Quintus Metellus). La Victoire tenant une couronne, debout dans un bige galopant à droite.

Denier. — 1 fr.

- 2. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, X.
- N. CALID. Q. MET. CN. F. (Marcus Calidius, Quintus Metellus, Cnaeus Fulvius). La Victoire tenant une couronne, debout dans un bige galopant à droite.
  Denier. 1 fr. (Calidia, n. 1.)
- 3. ROMA. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; devant, X.
- Ñ. Q. MET. M. CALID. CN. FVL (Quintus Metellus, Marcus Calidius, Cnaeus Fulvius). La Victoire tenant une couronne, debout dans un bige galopant à droite.
  Denier. 1 fr. (Caecilia, n. 37.)

### LXXI. FUNDANIA

On commence à voir paraître cette famille dans l'histoire romaine au milieu du troisième siècle avant notre ère; mais elle n'eut toujours qu'un rôle médiocre et un seul de ses membres parvint au consulat, c'est C. Fundanius Fundulus, d'abord édile plébéien en 503 (246 av. J.-C.) avec Ti. Sempronius Gracchus, puis consul en 511 (243 av. J.-C.) et envoyé en Sicile pour combattre Hamilcar Barcas qui s'était emparé de la ville d'Eryx 1. Un M. Fundanius fut tribun du peuple en 559 (195 av. J.-C.); il proposa avec son collègue L. Valerius l'abrogation de la loi somptuaire Oppia 2.

Le seul monétaire de la famille Fundania est C. Fundanius qui fit battre monnaie pendant sa questure. On peut identifier ce personnage avec C. Fundanius dont la fille épousa M. Terentius Varro. Ce C.

<sup>1</sup> Aul. Gell., X, 6; Diod. Sic. Fragm. Vatican., p. 53.

<sup>2</sup> Tit. Liv., XXXIV, 1.

Fundanius figure dans le premier dialogue de Varron de Re Rustica. Il fut tribun du peuple en 682 (72 av. J.-C.). On peut admettre qu'il fut questeur en 653 (101 av. J.-C.), date de ses monnaies. C'est par Quaestor en effet, qu'il faut interpréter la lettre Q. qui figure sur le denier aussi bien que sur le quinaire 1. Quant au type du revers du denier, on pense qu'il représente C. Marius qui triompha en 653 (101 av. J.-C.) au retour de son expédition contre les Cimbres et les Teutons. L'enfant qui paraît sur un des chevaux du quadrige, est le fils de Marius, qui avait alors une dizaine d'années. Ce n'est pas le seul exemple que l'on ait sur les monnaies romaines du fils associé au triomphe de son père; nous citerons un denier de Pompée, où l'on voit de même Sextus Pompée sur un des chevaux du quadrige de son père. Le quinaire de C. Fundanius peut donc faire allusion à un fait du même genre; le personnage agenouillé aux pieds du trophée, sur le quinaire, est le roi des Teutons, Teutobodus qui fut fait prisonnier par Marius, à la bataille d'Aquae Sextiae.



- 1. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, une marque monétaire.
- R. C. FVNDAN. Q. (Caius Fundanius, quaestor). Marius dans un quadrige au pas à droite, le sceptre et la branche de laurier à la main; sur un des chevaux, un jeune homme qui tient une branche de laurier sur l'épaule.

Denier. — 5 fr.

Variétés: On trouve au droit de ce denier une lettre de l'alphabet latin, seule ou accompagnée d'un point placé au-dessus, au-dessous, à droite ou à gauche de la lettre.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Borghesi. Œuvres compl., t. 11, pp. 307 et suiv.; Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. 11, p. 293.





- 2. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, une marque monétaire.
- R. C. FVNDAN. Q. (Caius Fundanius, quaestor). La Victoire couronnant un trophée au pied duquel Teutobodus captif est agenouillé; à côté, un carnyx. Quinaire. 2 fr.

Variétés: On trouve au droit de ce quinzire une lettre de l'alphabet latin seule, ou accompagnée de un ou deux points dont la place varie à côté de la lettre.

### LXXII. FURIA

La gens Furia, d'origine patricienne, est une des plus vieilles familles romaines. Primitivement, nous disent les anciens, son nom était Fusia; il est devenu Furia par le changement de s en r, phénomène linguistique qui a fait de même Valerius de Valesius<sup>1</sup>. Pourtant Fourius doit dériver de fors, comme Oppius de ops, Pacuius de pacs, etc. On croit que les Furii venaient de Tusculum parce que de très anciennes inscriptions sur lesquelles se trouvent leurs noms, ont été retrouvées dans les ruines de cette cité<sup>2</sup>. Sex. Furius Medullinus Fusus est mentionné comme consul dès l'an 266 (488 av. J.-C.)<sup>2</sup>; P. Furius est un des triumviri agro dando désignés après la prise d'Antium en 287 (467 av. J.-C.)<sup>2</sup>; Q. Furius était pontifex maximus en 305 (449 av. J.-C.)<sup>2</sup>. Citons encore, entre autres, le fameux

<sup>1</sup> Tit. Liv., III, 4.

<sup>2</sup> Gronovius. Thesaur., vol. XII, p. 24.

<sup>3</sup> Dionys. Halic., VIII, 16, 63; Tit. Liv. II, 39.

<sup>4</sup> Tit. Liv. III, I.

<sup>5</sup> Tit. Liv., III, 54.

FURIA. 517

M. Furius Camillus, dictateur en 358 (396 av. J.-C.) qui s'empara de Veies, triompha des Volsques et des Falisques, puis, nommé une seconde fois dictateur en 365 (389 av. J.-C.), chassa les Gaulois qui s'étaient emparés de Rome. Tels sont les plus anciens membres connus de la gens Furia. Sur les monnaies on trouve les noms suivants: 1° L. Furius Philus; 2° Furius Purpureo; 3° L. Furius Purpureo; 4° L. Furius; 5° Sp. Furius; 6° M. Fourius L. f. Philus; 7° P. Fourius Crassipes; 8° L. Furius Brocchus.

#### 1. L. Furius Philus

Monétaire vers 537 (217 av. J.-C.)

Ce n'est qu'avec la plus grande hésitation que nous donnons une place dans la série des monétaires de la république romaine, à un personnage du nom de L. Furius Philus. En effet, les pièces de bronze qu'on lui attribue portent seulement un monogramme dans lequel on reconnaît les lettres L. F. P. Mais il n'est pas certain d'abord qu'on doive lire ces lettres dans l'ordre indiqué; en second lieu, il est fort conjectural, en admettant cet ordre des lettres, de les interpréter par Lucius Furius Philus, plutôt que par tout autre nom commençant par ces trois initiales. Dans l'histoire, on ne cite pas de personnage à qui cette attribution puisse convenir. Le plus ancien des Furii ayant porté le surnom de Philus est le consul de l'an 531 (223 av. J.-C.), mais son prénom est Publius; le premier qui ait porté le prénom de Lucius est L. Furius Philus, préteur en Sardaigne en 584 (170 av. J.-C.)1. Les pièces décrites plus bas pourraient lui être attribuées. On ne peut guère songer, comme le propose conjecturalement Mommsen, à interpréter la lettre P par Purpureo, plutôt que par Philus, parce que d'autres pièces que nous verrons, nous apprennent comment le cognomen Purpureo s'abrégeait. Le personnage qui a fait frapper les monnaies qui suivent, a été triumvir monétaire avec L. Æmilius Papus et Matienus, dont les noms sont abrégés de la même manière sur leurs espèces respectives<sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv., XLII, 28, 31; XLIII, 13.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> V. plus haut notre classement chronologique, p. 57 et suiv.



- 1. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. L. F. P. ROMA (Lucius Furius Philus. Roma). Proue de navire à droite, surmontée d'une Victoire tenant une couronne; dans le champ à droite, I.
  As. 8 fr.



- 2. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- Pareil au précédent; mais à droite, S.
   Semis. 5 fr.



- 3. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- R). Pareil aux précédents; mais à droite, quatre points. Triens. — 20 fr.



- 4. Tète d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- r). Pareil aux précédents; mais à droite, trois points. Quadrans. — 25 fr.



- 5. Tête de Mercure à droite, coiffée du pétase ailé; au-dessus, deux points.
- R. Pareil aux précédents; mais à droite, deux points. Sextans. 30 fr.



- 6. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
- R. Pareil aux précédents; mais à droite, un point. Once. — 30 fr.

# 2. Furius Purpureo

Monétaire vers 537 (217 av. J.-C.)

Un personnage du nom de L. Furius Purpureo fut tribun militaire en 544 (210 av. J.-C.), préteur en 554 (200 av. J.-C.), gouverneur de la Gaule Cisalpine où il repoussa, à Cremona, les Cartha inois

commandés par Hamilcar, enfin consul en 558 (196 av. J.-C.) avec M. Claudius Marcellus. Il remporta encore une grande victoire sur les Boii, et en mémoire de ses succès il fit bâtir trois temples à Jupiter qui furent consacrés en 560 et en 562 (194 et 192 av. J.-C.). Plus tard il fut mêlé aux événements d'Asie après la défaite d'Antiochus III le Grand, par L. Scipion Asiagenus<sup>1</sup>. C'est là tout ce qu'on sait sur ce personnage qui a pu frapper les pièces suivantes vers l'an 537 (217 av. J.-C.) et faire partie du même collège monétaire que Caecilius Metellus, Q. Lutatius Catulus et C. Terentius Varo, dont les pièces ont le même style.





- 7. Tète de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, X.
- R). PVR (Purpureo) ROMA. Les Dioscures à cheval galopant à droite.

Denier. — 40 fr.



- 8. Tête laurée de Janus; au-dessus, I.
- r). PVR (*Purpureo*). ROMA. Proue de navire à droite; devant, I.

As. — 10 fr.

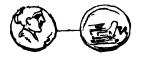
<sup>1</sup> Tit. Liv., XXVII, 2; XXXI, 4 et suiv.



- 9. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R. Pareil au précédent; mais à droite, S. Semis. 10 fr.
- 10. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- Pareil aux précédents; mais à droite, quatre points.
   Triens. 10 fr.¹.



- 11. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
  - R. Pareil aux précédents; mais à droite, trois points. Quadrans. — 10 fr.



- 12. Buste de Vénus à droite.
  - R). PVR (Purpureo). Proue de navire à droite.

    Once. 25 fr.
- D'après Cohen. Descript. gén., p. 145, p. 5.

## 3. L. Furius Purpureo

Monétaire vers 540 (214 av. J.-C.)

Ce personnage était probablement le fils de L. Furius Purpureo, le consul de 558 (196 av. J.-C.). Nous savons que ce fils fut envoyé en Etolie par le consul P. Sulpicius Galba en 554 (200 av. J.-C.) à l'époque où son père était préteur dans la Gaule Cisalpine<sup>1</sup>. Il a pu remplir les fonctions de triumvir monctalis vers l'an 540 (214 av. J.-C.) avec C. Decimius Flavus et A. Spurilius. Les deniers de ces trois personnages ainsi que le denier anonyme avec le symbole de l'écrevisse ont entre eux la plus grande ressemblance. On ne peut confondre les pièces de L. Furius Purpureo fils, avec celles de son père. Ici le nom de Purpureo est abrégé PVR, tandis que les monnaies du père ont le monogramme ou PVI. Le murex qu'on voit comme emblème monétaire au revers du denier est le symbole du mot Purpureo, car on sait que le murex sert à fabriquer la couleur de pourpre.





- 13. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
  - n). PVR (Purpureo) ROMA. Diane, le croissant sur la tête, dans un bige au galop à droite; dans le champ, un murex.

Denier. — 3 fr.

## 4. L. Furius

## Monétaire vers 545 (209 av. J.-C.)

Si les deux médailles qui suivent sont authentiques, on ne peut guère les attribuer qu'à L. Furius qui fut préteur pendant la guerre faite aux Gaulois de la Cisalpine après le départ d'Annibal en 554

<sup>1</sup> Tit. Liv., XXXI, 29.

FURIA. 523

(200 av. J.-C.). L. Furius livra à Ariminum une grande bataille aux Gaulois qui furent écrasés; le préteur revint à Rome jouir des honneurs du triomphe<sup>1</sup>. Mais on peut élever des doutes sur l'authenticité de l'as et du triens que nous publions d'après Riccio<sup>2</sup>, sans les avoir jamais rencontrés en original. La légende a peut-être été produite par l'altération au burin du mot PVR (Purpureo).



- 14. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- r. L. FVRI. ROMA (Lucius Furius. Roma). Proue de navire à droite; devant, I.

As. — 8 fr. (d'après Riccio).



- 15. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- r). Pareil au précédent; mais à droite, quatre points. Triens. — 3 fr. (d'après Riccio).

# 5. Sp. Furius

Triumvir monétaire vers l'an 565 (189 av. J.-C.)

Ce personnage pourrait être le fils de L. Furius Purpureo, consul en 558 (196 av. J.-C.); le prénom de Spurius était fréquent chez les Furii: le consul est dit, en effet, Spurii filius, Spurii nepos.

<sup>1</sup> Tit. Liv., XXXI, 21; 47-49.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le monete delle famiglie, etc. pl. XXI, n. 6 et 7 et p. 97.



- 16. Tète laurée de Janus; au-dessus, I.
- R. S. FVRI (Spurius Furius) ROMA. Proue de navire à droite; devant, I.

As. — 15 fr. British Museum.



- 17. Tète casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- r). S. FV. ROMA. (Spurius Furius. Roma). Proue de navire à droite; devant, quatre points.

Triens. — 10 fr.

## 6. M. Fourius L. f. Philus

Monétaire vers 650 (104 av. J.-C.)

Ce magistrat est inconnu dans l'histoire; d'après les types et les légendes de ses espèces, il fut monétaire vers l'an 650 (104 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Le personnage le moins ancien, dans la gens Furia, que l'on rencontre chez les auteurs avec le surnom de Philus, est L. Furius Philus qui fut consul en 618 (136 av. J.-C.) avec Sex. Atilius Serranus. Il paraît être le père du monétaire; cette conjecture est corroborée, d'une part, par la légende Lucii filius, et ensuite par l'explica-

<sup>1</sup> Mommsen. Mon. rom., t. II, p. 374, note, I.

FURIA. 525

tion du type du revers du denier. On y voit la déesse Rome qui couronne un trophée orné d'armes gauloises ou espagnoles. Or, L. Furius Philus, consul en 618, fut envoyé pour faire la guerre en Espagne où il remporta d'éclatantes victoires, assisté de ses deux lieutenants Q. Pompeius et Q. Metellus¹. Ces succès militaires sont symbolisés sur les monnaies de son fils. Cette interprétation me paraît préférable à celle qui voit, dans le type du revers du denier de M. Fourius Philus, une allusion à la bataille d'Ariminum gagnée par les consuls C. Flaminius et P. Furius Philus en 531 (223 av. J.-C.), sur les Gaulois de la Cisalpine. Dans tous les cas le consul de l'an 531 ne saurait être que le grand-père ou le bisaïeul du monétaire.





- 18. M. FOVRI L. F. (Marci Fourii, Lucii filii). Tète laurée de Janus.
- R. PHILI. ROMA. La déesse Rome casquée, debout, tournée à gauche, tenant un sceptre de la main gauche, et couronnant un trophée au bas duquel sont deux boucliers et deux carnyx; au-dessus, une étoile.

  Denier. 2 fr. 2.

# 7. P. Furius Crassipes

Édile curule vers 671 (83 av. J.-C.)

La branche des Crassipes, dans la gens Furia, est connue dès le viº siècle: M. Furius Crassipes qui fut envoyé en 560 (194 av. J.-C.) pour fonder une colonie romaine dans le Bruttium, figure, quelques

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dion Cass., Fragm., LXXXV; Val. Max., III, 7, 5; Cic. de Off., III, 30; de Rep. III, 18, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La même pièce en or existe au Cabinet de France; mais nous considérons cet aureus comme l'œuvre d'un faussaire moderne.

années plus tard, comme préteur en Gaule et, enfin, en Sicile l'an 581 (173 av. J.-C.)<sup>1</sup>. Ce personnage pourrait être l'ancêtre de P. Furius Crassipes qui fut édile curule et fit frapper, en cette qualité, le denier décrit plus loin. Au droit de ce denier, on voit la tête de Cybèle qui fait allusion aux fonctions urbaines de l'édilité, et derrière laquelle figure un pied difforme, allusion au surnom Crassipes. Sur le revers, on voit la chaise curule qui caractérise la charge de l'édilité; on la remarque aussi sur les pièces de M. Plaetorius Cestianus qualifié également de aedilis curulis. L'édile P. Furius Crassipes est sans doute le père de Furius Crassipes qui épousa en 698 (56 av. J.-C.) la fille de Cicéron, après la mort de son premier mari C. Piso Frugi².





- 19. AED. CVR. (Aedilis curulis). Tête tourelée de Cybèle à droite; derrière, un pied humain difforme.
  - r). P. FOVRIVS (Publius Fourius), sur une chaise curule; à l'exergue, CRASSIPES.

    Denier. 3 fr.
- 20. Variélés: Au droit, le pied est tourné soit à droite, soit à gauche; au revers, le mot Crassipes est écrit quelquefois CRASSVPES.
- 21. Tête laurée de Janus.
  - 3. CRASSIPES, en légende circulaire dans une couronne de laurier.

As. — 30 fr. (British Museum)<sup>3</sup>.

22. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion.

<sup>1</sup> Tit. Liv., XXXIV, 53 et pass.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Drumann. Geschichte Roms, t. VI, p. 697.

<sup>3</sup> Catalogue. Sicily. p. 127.

is. CRASIP. Massue.

Quadrans. — 25 fr. (British Museum) 1.

Ces deux pièces de bronze ont été frappées à Panorme, où P. Furius Crassipes remplit probablement les fonctions de proquesteur, quelques années après son édilité à Rome.

## 8. L. Furius Cn. f. Brocchus

Monétaire vers l'an 700 (53 av. J.-C.)

Le titre de triumvir inscrit sur le denier ne permet guère d'en placer l'émission avant l'an 700 (54 av. J.-C.). Mais on ne sait rien sur le personnage qui le fit frapper. Son père portait le prénom de Cnaeus; Valère Maxime parle d'un Cn. Furius Brocchus qui pourrait être le père de notre monétaire. On connaît encore T. Furius Brocchus, oncle de Q. Ligarius<sup>3</sup>. La chaise curule entre deux faisceaux de verges avec des haches, est un type qui fait allusion à des fonctions d'édile plébéien, et la tête de Cérès qui figure au droit rappelle que ces fonctionnaires étaient spécialement chargés de la garde de l'annona. Cavedoni a ingénieusement reconnu dans le type du revers de cette médaille l'anecdote de l'affranchi C. Furius Chresimus rapportée par Pline 5. C. Chresimus qui se livrait à l'agriculture, faisait des récoltes incomparablement plus belles que tous ses voisins, si bien qu'on l'accusa d'empoisonner par jalousie les champs des autres. L'édile curule Sp. Albinus allait ordonner des poursuites contre lui, lorsque Chresimus se présenta au forum avec ses instruments de labourage, ses beaux attelages et toute sa famille composée de robustes garçons, et il s'écria pour toute défense: Voilà, avec mes sueurs, mes fatigues et mes veilles, les poisons que je répands sur les récoltes des autres. Bien entendu, il fut acquitté.

L'accent sur l'V de Furius est le plus ancien spécimen de l'accent

<sup>1</sup> Catalogue. Sicily, p. 127.

<sup>2</sup> Val. Max., VI, 1, 13.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. pro Lig., 4.

<sup>4</sup> Bull. de l'Institut archéol. de Rome, 1852, p. 60.

<sup>3</sup> Hist. nat., XVIII, 6, 41.

dans la série des monnaies de la république<sup>1</sup>; on le voit encore sur l'V de Musa, sur les deniers de Q. Pomponius Musa.





- 23. BROCCHI III VIR (Brocchi, triumviri). Tète de Cérès couronnée d'épis, tournée à droite; devant, un grain d'orge: derrière, un épi.
- R. L. FVRI. CN. F. (Lucii Fourii Cnaei filii). Chaise curule entre deux faisceaux de verges, avec des haches de licteurs.

Denier. — 3 fr.

### LXXIII. GALLIA

Cette famille ne commence à être connue historiquement que dans le dernier siècle de la république. Nous rencontrons alors Q. Gallius, préteur en 691 (63 av. J.-C.), pour lequel Cicéron prononça un plaidoyer dont il nous reste quelques fragments<sup>2</sup>; M. Gallius et G. Gallius qui ont peut-être été tous deux préteurs : ils étaient fils du précédent<sup>3</sup>. Celui qui fit frapper, sous Auguste, les monnaies décrites plus loin s'appelle C. Gallius Lupercus; il paraît inconnu des historiens. Lupercus était le nom d'une ancienne divinité italiote qui donna son nom aux fêtes appelées Lupercales; il a été porté comme cognomen dans la famille Gallia et dans la famille Mummia. Valère Maxime cite un personnage du nom de C. Gallius qui fut surpris en flagrant délit d'adultère avec la femme de Sempronius Musca et condamné à mort; il pourrait bien être notre monétaire, car il vivait sous Auguste.

<sup>1</sup> Cavedoni. Revue numismatique, 1857, p. 186; Cf. Revue numismatique, 1864. p. 299.

<sup>2</sup> V. l'édit. d'Orelli, t. IV, part. 2, p. 454 et suiv.

<sup>3</sup> Cic. ad Att., X, 15; XI, 20; Phil., XIII, 12; Suet. Aug., 27.

<sup>4</sup> VI, 1, 13.

Nous avons déjà expliqué le sens de la mention de l'autorité du Sénat sur les monnaies de bronze d'Auguste; nous savons aussi que les légendes de ces monnaies, la couronne de chêne et les branches de laurier font allusion à la puissance souveraine d'Auguste, et à la reconnaissance du Sénat envers l'empereur qui avait mis fin à la guerre civile et sauvé la vie des citoyens. C. Gallius Lupercus fut magistrat monétaire vers l'année 739 (15 av. J.-C.) environ.





- 1. OB CIVIS SERVATOS. Couronne de chêne entre deux branches de laurier.
- R. C. GALLIVS C. F. LVPERCVS IIIVIR A. A. A. F. F. S. C. (Caius Gallius Caii filius Lupercus, triumvir, aere, argento, auro, flando, feriundo, senatus consulto).
  - G. Br. 4 fr.





- 2. AVGVSTVS. TRIBVNIC. POTEST. (Augustus. tribunicia potestate), en trois lignes dans une couronne de chène.
- n). C. GALLIVS LVPERCVS III VIR A. A. A. F.

F. S. C. (Caius Gallius Lupercus triumvir, aere, argento, auro, flando, feriundo, senatus consulto).

M. Br. — 2 fr.





- 3. CAESAR AVGVSTVS TRIBVNIC. POTEST. (Caesar Augustus, tribunicia potestate). Tête nue d'Auguste à droite.
- R. C. GALLIVS LVPERCVS IIIVIR A. A. A. F. F. S. C.

M. Br. - 2 fr.

### LXXIV. GARGILIA

La famille Gargilia, dont le nom est aussi parfois orthographié Garcilia, est connue par les auteurs et par des inscriptions. Horace notamment cite un certain Gargilius qui, maladroit chasseur, achetait des sangliers tués, pour en imposer à ses amis et faire croire à son habileté. Une inscription mentionne Q. Gargilius Lysander, grammairien grec?; Q. Gargilius Macer Acidinus fut proconsul de la province de Crète et de Cyrénaïque, comme nous l'apprend un texte épigraphique³; enfin nous citerons encore Q. Gargilius Martialis qui vivait sous Sévère Alexandre, et avait écrit la biographie de cet empereur, et un autre personnage du même nom qui joua un rôle important en Mauritanie 6.

<sup>1</sup> Hor. I. Ep., 6, 58.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Orelli. Inscript., n. 4953.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Corp. Inscr. lat., t. 11, n. 4120.

Lamprid. Alex. Sev., 37; Corp. Inscr. lat., t. VIII, n. 9047.

L'existence d'une gens Garcilia ou Gargilia est donc bien établie, mais on ne connaît pas celui de ses membres qui, un peu avant l'an 673 (81 av. J.-C.), frappa monnaie et forma un collège monétaire avec deux autres personnages tout aussi obscurs que lui, Ogulnius et Vergilius. On a même longtemps hésité pour savoir si le monétaire était un Gargilius ou un Carvilius, car le nom est abrégé GAR et il semble parfois qu'on puisse lire CAR, de même qu'on trouve OCUL au lieu de OGUL; on sait que les lettres C et G permutent souvent dans l'épigraphie latine. La famille Carvilia est très connue; nous citerons seulement L. Carvilius et Sp. Carvilius qui furent l'un et l'autre tribuns du peuple en 542 (212 av. J.-C.) et firent bannir M. Postumius Pyrgensis¹; plusieurs des Carvilii furent honorés du consulat. Mais sur les pièces qui nous occupent ici, la leçon GAR, au lieu de CAR, a été définitivement préférée par Borghesi², et nous avons suivi l'opinion du savant italien.

Ce point étant admis, il reste une question. Les noms des monétaires ainsi abrégés : GAR. OGVL. VER. sont-ils des noms de famille (gentilicia) ou des surnoms (cognomina)? Mommsen 3 croit que ce sont des surnoms; ce savant n'admet donc pas, en numismatique, les familles Gargilia, Ogulnia, et Vergilia (ou Verginia). La raison alléguée par Mommsen, c'est qu'à l'époque où les pièces ont été frappées, le nom de famille (genticilium) ne se mettait pas seul sur les monnaies; on l'y trouve effectivement toujours accompagné d'un prénom. Mais le savant allemand est fort embarrassé pour compléter les surnoms commençant par Gar. Ogul. Ver. « Il faut avouer, dit-il, que les légendes ainsi rétablies n'en sont que plus difficiles à compléter. » Nous pensons que, eu égard surtout à à cette difficulté, la raison invoquée par Mommsen n'est pas absolument concluante; si l'on regarde au contraire les mots Gar. Ogul. Ver. comme des noms de famille, nous voyons qu'il est on ne peut plus simple de les compléter et qu'on a même l'embarras du choix; en conséquence nous croyons qu'il faut continuer à enregistrer les familles Gargilia, Ogulnia et Vergilia, malgré l'absence du prénom des officiers monétaires.

Les variétés du denier et de l'as frappés par Gargilius, Ogulnius et Vergilius sont produites par les permutations dans la place respective

<sup>1</sup> Tit. Liv., XXV, 5.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Borghesi. Œuvres compl., t. I, p. 206.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mon. rom., t. II, p. 451, note.

de ces trois noms. On ne saurait douter, à cause de la ressemblance absolue des types et du style que le denier anépigraphe donné dans notre classement chronologique (n. 226, p. 77) n'ait été frappé par le même collège monétaire. Nous avons expliqué à la famille Fonteia, le type de l'Apollon Vejovis qui figure sur tous ces deniers; l'as ressemble aussi à celui de Manius Fonteius C. f.





- 1. Tête d'Apollon Vejovis à droite, couronnée de chène; dessous, le foudre.
- R. GAR. OCVL. VER. Jupiter tenant le foudre, dans un quadrige au galop à droite; dans le champ, une lettre alphabétique qui varie.

Denier. — 50 fr.





- La même pièce, avec la légende du revers ainsi disposée : GAR. VER. OCVL. Denier. — 60 fr.
- La même pièce, avec la légende du revers ainsi disposée:
   OCVL. GAR. VER.
   Denier. 50 fr. (Cf. Ogulnia).
- 4. La même pièce avec la légende du revers ainsi disposée: OCVL. VER. GAR.

  Denier. 50 fr. (Cf. Ogulnia).
- La même pièce, avec la légende du revers ainsi disposée : VER. GAR. OCVL. Denier. — 50 fr. (Cf. Vergilia).

 La même pièce, avec la légende du revers ainsi disposée : VER. OCUL. CAR.

Denier. — 50 fr. (Cf. Vergilia.)

Variétés: On trouve au revers de ces deniers, toutes les lettres de l'alphabet latin. — Ces deniers se rencontrent parfois avec la contremarque de Vespasien<sup>1</sup>.





- 7. Tête laurée de Janus; au-dessus. I.
- H). GAR. OCVL. VER. Proue de navire.

  As. 5 fr.
- La même pièce, avec la légende du revers ainsi disposée : GAR. VER. OCVL. As. — 6 fr.
- La même pièce, avec la légende du revers ainsi disposée :
   OCVL. GAR. VER.
   As. 6 fr.
- 10. La même pièce, avec la légende du revers ainsi disposée :
   OCVL. VER. GAR.
   As. 6 fr.
- 11. La même pièce, avec la légende du revers ainsi disposée : VER. GAR. OCVL.

  As. 5 fr.
- La même pièce, avec la légende du revers ainsi disposée :
   VER. OCVL. GAR.
   As. 5 fr.

Variélés de ces as, avec une lettre alphabétique qui est placée soit devant la proue; soit dans le champ, à gauche; soit au-dessus de la proue.

<sup>\*</sup> Zeitschrift für Numismatik, t. III, p. 371.

# LXXV. GELLIA

La gens Gellia était d'origine samnite et elle ne vint que tardive ment à Rome. Au temps des guerres samnites, nous trouvons mentionnés dans les auteurs deux généraux ennemis de Rome qui appartiennent à cette tribu: Gellius Statius qui, dans la seconde guerre, fut défait et tomba au pouvoir des Romains, l'an 449 (305 av. J.-C.) ; Gellius Egnatius qui figure dans la troisième guerre et qui s'allia avec les Etrusques et les Gaulois (V. à la famille Egnatia). Les Gellii paraissent être venus à Rome vers la fin de la seconde guerre pupique. Ils ont porté les surnoms de Canus et de Publicola, et nous citerons L. Gellius Publicola, consul en 682 (72 av. J.-C.). Sur les monnaies on trouve les noms de Cn. Gellius et de L. Gellius.

#### 1. Cn. Gellius

## Monétaire vers 605 (149 av. J.-C.)

Le style et le poids des pièces qui portent le nom de Cn. Gellius les classent vers l'an 605 (149 av. J.-C.). On ne connaît sous la république que deux personnages ayant porté le nom de Cnaeus Gellius. Le premier vivait au temps de Caton l'Ancien qui prononça contre lui un discours en faveur de L. Turius; or, Caton mourut en 605 (149 av. J.-C.) à l'âge de 85 ans². Nous n'avons pas d'autres renseignements historiques à son sujet. L'autre Cn. Gellius, fils probablement du précédent, est l'historien contemporain des Gracques qui écrivit dans la première moitié du vii° siècle³: c'est probablement lui qui fut officier monétaire. Le poète Aulu-Gelle descendait de cette famille et c'est lui qui nous donne l'explication du type du revers du denier de Cn. Gellius l. On y voit le dieu Mars qui emmène dans son quadrige la déesse sabine Nerio Nerienis qu'il épousa. Dans la mythologie romaine le Nerio Nerienis est assimilée tantôt à Minerve

<sup>1</sup> Tit. Liv., IX, 44.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Aul. Gell., XIV, 2.

<sup>3</sup> V. Meyer. Orat. rom. fragm., p. 141, 20 éd.

<sup>4</sup> Aul. Gell., XIII, 23; Suet. Tib., 1.

<sup>3</sup> Preller. Ræmische Mythologie, p. 302.

GELLIA. 535

tantôt à Vénus. Cette légende fait allusion à l'origine samnite des Gellii, car Aulu-Gelle nous apprend que Nerio est un mot sabin qui signifie fortis, strenuus. On pourrait chercher sous les traits de Mars, un des ancêtres du monétaire qui ont joué un rôle important dans les guerres du Samnium. L'analogie du denier de Cn. Gellius avec celui de Man. Acilius Balbus porterait à regarder ces deux personnages comme collègues; mais sur le denier de Man. Acilius Balbus la marque de la valeur est déjà l'x barré \*\*, c'est-à-dire le monogramme du chiffre XVI, ce qui place cette pièce beaucoup plus tard.





- Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, X; le tout dans une couronne de laurier.
- R). CN. GEL. ROMA (Cnaeus Gellius. Roma). Mars casqué dans un quadrige galopant à droite, enlevant la déesse Nerio Nerienis.

Denier. — 2 fr.

2. Variété, avec GELI au lieu de GEL.



- 3. Tête laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- R). CN. GEL. ROMA (Cnaeus Gellius. Roma). Proue de navire à droite; devant, S.
   Semis. 15 fr.





- 4. Tête casquée de la déesse Rome à droite; dans le champ, quatre points.
- 13. CN. GEL. ROMA (Cnaeus Gellius. Roma). Proue de navire à droite; devant, quatre points.

  Triens. 15 fr.
- 5. Variélés avec GELI et GELLI.



- 6. Tête d'Hercule à droite, coiffée de la peau de lion; dans le champ, trois points.
- R). CN. GEL. ROMA (Cnaeus Gellius. Roma). Proue de navire à droite; dans le champ, trois points.

  Quadrans. 15 fr.

#### 2. L. Gellius Publicola

# Questeur en 713 (41 av. J.-C.)

L'histoire de ce personnage est bien connue. C'est le fils de L. Gellius Publicola que nous n'avons fait que mentionner plus haut comme consul en 682 (72 av. J.-C.). Le fils qui inscrivit son nom sur des monnaies de Marc Antoine et d'Octave, en qualité de quaestor provincialis, jouit d'une réputation scandaleuse. Il fut accusé d'entretenir des relations incestueuses avec sa belle-mère et de conspirer contre la vie de son père<sup>1</sup>. A la mort de César, il se jeta dans le parti

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Val. Max., V, 9, 1.

plot contre Brutus et Cassius dont il était l'auteur; il fut néanmoins pardonné, grâce à l'intercession de M. Valerius Messala et de sa belle-mère Polla qui avait épousé ce dernier. Ce pardon inespéré ne l'empêcha pas de passer au camp d'Octave et de Marc Antoine. Il reçut le titre de quaestor provincialis et c'est en cette qualité qu'il fit frapper, en Orient, les monnaies ci-dessous décrites et qui portent les têtes de Marc Antoine et d'Octave<sup>1</sup>. Enfin L. Gellius devint consul l'an 718 (36 av. J.-C.); ayant plus tard préféré le parti d'Antoine à celui d'Octave, il commandait l'aile droite de l'armée d'Antoine, à Actium, et il paraît avoir péri dans la bataille<sup>2</sup>. Ses monnaies datent du moment où il embrassa le parti des triumvirs, vers 713 (41 av. J.-C.).

- M. ANT. IMP. AVG. III. VIR. R. P. C. L. GELL. Q. P. (Marcus Antonius, imperator, augur, triumvir reipublicæ constituendæ. Lucius Gellius quaestor provincialis). Tête nue de Marc Antoine à droite; derrière, le praefericulum.
- n). CAESAR IMP. PONT. III VIR. R. P. C. (Caesar, imperator, pontifex, triumvir reipublicae constituendae). Tête nue d'Octave à droite; derrière, le lituus.
- Aureus. 8 gr. o6. 300 fr. (Antonia, 53). 8. La même médaille en argent. Denier. — 20 fr. (Antonia, 54).

## LXXVI. HERENNIA

Cette famille était, nous apprend Tite-Live<sup>3</sup> originaire du Samnium; elle s'établit en Campanie, où nous voyons un Herennius sénateur de Nola et un M. Herennius décurion de Pompei en 691 (63 av. J.-C.). Une branche de cette tribu paraît même s'être expatriée pour se livrer au commerce, car on cite Herennius Siculus, qui, établi à Leptis, faisait le commerce entre l'Afrique et la Sicile et transrépublicain et suivit M. Brutus en Asie. On découvrit alors un com-

<sup>1</sup> Eckhel. Doct. num. vet., t. V, p. 223.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dion Cass., XLVII, 24; XLIX, 24; Tit. Liv. Epit., 122; Plut. Ant., 65, 66, Vell. Paterc., II, 85.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Tit. Liv. 1X, 3.

portait principalement le fameux silphium de la Cyrénaïque. Ce n'est que dans le dernier siècle de la république qu'on rencontre des Herennii à Rome. Ils portent les surnoms de Balbus, Bassus, Cerrinius, Pontius et Siculus. L'impératrice Etruscilla, femme de Trajan Dèce. et son fils Herennius Etruscus étaient issus de cette race.

Mommsen qui a spécialement étudié l'histoire de cette tribu i mentionne, sous la république, les personnages suivants : 1° C. Herennius qui paraît avoir été triumvir coloniæ deductæ en 536 (218 av. J.-C.); 2º Herennius Siculus qui fut emprisonné en 633 (121 av. J.-C.) comme ami de C. Gracchus, et qui, en témoignage de son amitié, se donna volontairement la mort; c'est sans doute le même personnage que celui dont nous avons parlé plus haut : il était aruspice; 3º C. Herennius, patron de la famille Maria, et qui, en cette qualité, refusa de porter témoignage contre C. Marius en 639 (115 av. J.-C.); 4º M. Herennius Nepos, consul en 661, probablement l'aïeul de Herennius M. f. Picens, consul suffectus en 720 (34 av. J.-C.)2.

Sur les médailles, on trouve le nom d'un M. Herennius qui doit être le fils du consul de l'an 661 (93 av. J.-C.). Pline<sup>2</sup> mentionne le consulat de ce personnage comme remarquable par la quantité considérable de silphium qui fut alors apportée à Rome. Ce fils fut luimême père de Herennius Picens, car ce dernier était fils d'un Marcus. Cavedoni regardait les pièces ci-dessous décrites comme frappées par M. Herennius Nepos vers l'an 646 (108 av. J.-C.). Nous les plaçons vers l'an 655 (99 av. J.-C.).

Le type du denier de M. Herennius fait allusion au dévouement des deux frères Amphinomus et Anapias de Catane, qui, lors d'une éruption de l'Etna, emportèrent leurs vieux parents sur leurs épaules, à l'exemple d'Enée qui sauva son père Anchise. Ce fait de piété filiale est raconté notamment par Valère Maxime 4 et par Pausanias 5. Les deux frères sont représentés, soit isolément, soit ensemble, sur les monnaies de Catane, leur ville natale 6, où les ancêtres de la gens Herennia étaient établis pour faire le commerce avec l'Afrique. Borghesi pense même que Herennius Siculus, l'aruspice et l'ami de

```
1 Mon. rom., t. II, p. 391.
```

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Waddington. Fastes des provinces asiatiques, p. 84.

<sup>3</sup> Plin. Hist. nat. 19, 3.

<sup>4</sup> Val. Max., V, 4, 4.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Pausan., V, 28, 4.

<sup>6</sup> Eckhel. Doctr. num. vet., t. I, p. 203, et t. VI, p. 28 et 30.

C. Gracchus était originaire de Catane 1; c'était probablement le père ou le grand-père de notre monétaire. Le même type se trouve sur les monnaies de Sextus Pompée qui ont été frappées à Catane. La tête de la Piété, au droit, est une allusion à la piété filiale d'Amphinomus et d'Anapias appelés les Pieux, 20026276, et le lieu de leur sépulture portait le nom de campus piorum. Mommsen pense, en outre, que ce type de la Piété fait allusion à la fidélité de Herennius Siculus à l'égard de C. Gracchus, fidélité qu'il scella de son sang.





- 1. PIETAS. Tête diadémée de la Piété à droite; quelquefois, dans le champ, une lettre alphabétique.
- R. M. HERENNI (Marcus Herennius). Amphinomus (ou Anapias) nu et suyant à droite, emportant son père sur ses épaules; quelquesois, dans le champ, une lettre alphabétique.

Denier. — 1 fr.

Variétés: Les lettres qu'on trouve au droit ou au revers de ce denier (jamais sur les deux côtés à la fois), sont droites ou couchées; elles sont isolées ou accompagnées d'un point qui occupe des positions variables à côté de la lettre.



- 2. Tète laurée de Jupiter à droite; derrière, S.
- M. HERENNI. ROMA. (Marcus Herennius. Roma).
   Proue de navire à droite; devant, S.
   Semis. 15 fr.

Borghesi. Œuvr. compl., t. II, p. 206.



- 3. Tête d'Hercule à droite, avec la peau de lion; derrière, trois points.
- R). Pareil au précédent; mais à droite, trois points.
   Quadrans. 15 fr.



- 4. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
- r). M. HERENNI. ROMA (Marcus Herennius. Roma).

  Double corne d'abondance remplie de fruits.

  Once. 15 fr.

# LXXVII. HIRTIA

D'après une inscription<sup>1</sup>, la famille Hirtia était originaire de Ferentinum dans le pays des Herniques. Le plus célèbre de ses représentants, celui auquel se rapportent les monnaies décrites plus loin, est Aulus Hirtius, l'ami de Jules César. Légat en Gaule en 696 (58 av. J.-C.)<sup>2</sup>, il prit une part active à la conquête de cette province et il fit même frapper des monnaies de bronze dans le pays des Trévires. Ses médailles font supposer qu'il fut l'un des préteurs urbains nommés par César en 708 (46 av. J.-C.) pour administrer les affaires de la répu-

<sup>1</sup> Orelli. Inscr. n. 589; Garrucci, Sylloge, n. 1510.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. ad Famil. XVI, 27.

blique, pendant l'absence du dictateur, parti pour faire la guerre en Espagne aux Pompéiens. C'est probablement comme préteur urbain qu'Hirtius fit décréter la lex Hirtia qui excluait de toutes les fonctions publiques les partisans de Pompée<sup>1</sup>. Plus tard, Hirtius revint en Gaule, et s'installa à Narbonne d'où il écrivit plusieurs lettres à Cicéron<sup>2</sup>. Quelques semaines avant la mort de César en 710 (44 av. J.-C.) il fut nommé gouverneur de la Gaule Belgique; il ne se rendit pas dans sa province et se fit désigner consul avec C. Vibius Pansa pour l'année 711 (43 av. J.-C.). Mais avant d'entrer en charge, il dut se retirer à Pouzzoles pour échapper au despotisme de Marc Antoine<sup>3</sup> et il essaya vainement de ramener les partis à la conciliation. Sa modération n'eut aucun succès de part et d'autre; il s'en consola en prenant dans sa retraite des leçons d'éloquence de Cicéron, Devenu consul au premier janvier 711, il fit voter les honneurs décernés à Decimus Brutus et à Octave, mais il ne consentit pas à déclarer Antoine ennemi public, et il entama avec lui des négociations pendant le siège de Modène. Il fut tué en donnant l'assaut au camp ennemi, ainsi que son collègue Pansa: les corps des deux consuls reçurent des funérailles extraordinaires et leur mort fut regardée comme une calamité publique, tellement qu'elle devint le point de départ d'une ère chronologique.

Les médailles d'A. Hirtius se partagent en deux catégories : celles qu'il fit frapper avec le titre d'imperator dans le pays des Trévires, et celles qu'il fit frapper à Rome même. Les premières représentent au droit un éléphant, emblème du nom de Jules César, qui foule aux pieds l'étendard d'Arioviste, battu par César en 696 (58 av. J.-C.); le revers est occupé par les attributs du souverain pontificat, dignité dont César était investi depuis l'an 691 (63 av. J.-C.). Ces médailles de bronze ont donc été frappées après l'an 696 (58 av. J.-C.) pendant que A. Hirtius était légat de César. Leur type est identique, sauf la légende, au denier de Jules César, au type de l'éléphant, dont elles sont l'imitation. Cependant Fr. Lenormant croit que ces pièces de bronze n'ont été fabriquées qu'en 710 (44 av. J.-C.) et voici comment il s'exprime à leur sujet : « A. Hirtius avait été nommé par César propréteur de la Gaule

<sup>1</sup> Cic. Phil. XIII, 16.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. ad Attic. XII, 37; 40.

<sup>3</sup> Cic. ad Fam. XVI, 24; ad Attic. XIV, 9, 11.

Belgique pour cette année 44, mais il était resté à Rome et faisait gouverner sa province par un délégué. Aussi est-ce en son nom, A. HIRTIVS, que fut alors frappée une petite monnaie de bronze qui se trouve très habituellement dans les environs de Trèves. Les types en reproduisent servilement ceux du denier de César au type de l'éléphant et des insignes du pontificat, monnaie qui avait été particulièrement répandue dans les Gaules pendant la guerre, puisqu'elle était, comme nous l'avons déjà dit, celle que le général faisait frapper pour les besoins de ses troupes. Il en avait même déjà été frappé une copie de bronze au nom de CAESAR, que l'on rencontre également dans le pays de Trèves, et qui peut avoir été émise par César lui-même, dans le cours de ses campagnes en Belgique. Le délégué d'Hirtius imposa ainsi, à plusieurs des chefs gaulois qui monnayaient dans la province, entre autres, à un chef des Rèmes, Athedias, de placer sur leurs espèces de cuivre le nom du gouverneur, sous la forme : A. HIRlius IMPerator, en même temps que le leur propre »1. Nous croyons que l'émission des monnaies de bronze d'Hirtius peut remonter jusqu'aux campagnes de l'an 696 (58 av. J.-C.); mais leur frappe fut prolongée longtemps après, car il en est sur lesquelles on lit CARIN en légende rétrograde, et ce nom ne saurait être que celui de C. Carinas, gouverneur de la Gaule Belgique de 723 à 725 (31 à 29 av. J.-C.)2. Les autres monnaies de A. Hirtius ont été frappées en 708 (46 av. J.-C.) pendant qu'il était préteur urbain; le revers de ces médailles porte les emblèmes du souverain pontificat de Jules César. Quant au droit, il faut y reconnaître la tête voilée de la Piété, et non, comme on l'a dit parfois, celle de Jules César voilé en pontife. Toutefois sur certains exemplaires, le graveur du coin monétaire a, par une flatterie qui n'est pas sans exemple, manifestement essayé de rapprocher les traits de la Piété de ceux de Jules César lui-même; c'était un acheminement au décret de l'an 709 (45 av. J.-C.) par lequel le Sénat autorisait César à placer son effigie sur les espèces; nous reviendrons sur cette question à la famille Julia.

<sup>1</sup> Fr. Lenormant. La monnaie dans l'antiquité, t. II, p. 314-315; Cf. A. Senkler. Münzen der alten Triererer, dans les Iahrb. des Vereins des Freunde der Alterth. für die Rheinlande, t. XI, 1847; La Saussaye. Revue numism. 1848; Saulcy. Revue numismatique, 1858.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dion Cass. LI, 21 et 22.

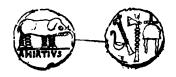






- C. CAESAR COS. TER (Caius Caesar, consul tertio.) Tête voilée de la Piété, jeune, tournée à droite.
- R. A. HIRTIVS PR (Aulus Hirtius, praetor). Lituus, praefericulum et hache.

  Aureus. 8 gr.
- 2. Variété: La Piété a les traits de Jules César agé.



- 3. A. HIRTIVS. (Aulus Hirtius). Eléphant tourné à droite, foulant aux pieds le dragon, étendard des Germains.
- R. Sans légende. Les attributs pontificaux : bonnet de flamine, hache, aspersoir et simpulum.
  - P. Br. frappé chez les Trévires. 1 fr.

## LXXVIII. HORATIA

La gens Horatia est une des plus anciennes familles patriciennes de Rome; elle prétendait tirer son origine du héros Horatius à qui, suivant le récit de Denys d'Halicarnasse, était consacrée une forêt de chêne<sup>1</sup>. On connaît le fameux combat des trois Horaces avec les

<sup>1</sup> Dionys Halic., V, 14 et 23.

trois Curiaces; la rivalité de la famille Horatia avec la famille Valeria est non moins célèbre, de même que l'histoire d'Horatius Coclès arrêtant seul sur le pont de bois appelé pont Sublicius, l'armée étrusque tout entière, sous les ordres de Porsenna. Lors de la division du peuple romain en tribus agraires par Servius Tullius, nous trouvons déjà une gens Horatia; dans les environs de Rome on montrait le champ qu'on avait gratuitement concédé à Horatius Coclès en souvenir de ses exploits, et qu'on appelait le sacer campus Horatiorum, ainsi que le monument appelé Horatii pila qui passait pour avoir été élevé en souvenir de la victoire des Horaces sur les Curiaces. Les descendants de ces héros de l'histoire fabuleuse de Rome portent sous la république les surnoms de Barbatus, Coclès, Pulvillus. A l'époque des Décemvirs, les Horatii étaient, avec les Valerii, à la tête du parti modéré du patriciat.

Un seul des Horatii a frappé monnaie sous la république, et le denier qu'on lui attribue est d'une époque très rapprochée de l'introduction du monnayage de l'argent à Rome; on le classe vers 490 (264 av. J.-C.). On ne plaçait pas encore le nom du monétaire sur les espèces, et l'attribution de cette pièce à un Horatius repose sur ce fait que ce denier, restitué par Trajan, porte au revers en légende : COCLES, fait que nous avons déjà signalé en parlant du denier anépigraphe restitué par le même empereur avec le nom de DECIVS MVS. On a donc la certitude que, dans la tradition romaine, le denier anonyme était de la gens Horatia. Sous les chevaux des Dioscures, se trouve une tête de femme dans laquelle on a voulu voir Clélie, cette jeune vierge romaine livrée en otage à Porsenna, et à qui plus tard on éleva une statue. Mais cette opinion ne nous paraît pas fondée. On pourrait plutôt songer à Horatia qui avait épousé l'un des Curiaces vaincus, et qui fut victime du ressentiment de son frère pour avoir déploré trop amèrement la mort de son époux : son tombeau se trouvait près de la porte Capène 1.

Cohen<sup>2</sup> a enregistré avec hésitation un autre denier aux mêmes types et qui porte COCLES au droit; il en existe dans la collection d'Ailly au Cabinet de France un exemplaire dont nous donnons ici le dessin. Mommsen n'a point signalé cette pièce, et nous croyons, de notre côté, qu'elle est l'œuvre d'un faussaire moderne.

<sup>1</sup> Tit. Liv., 1, 26.

<sup>2</sup> Descript. gen., p. 151.





Tous les exemplaires qui nous sont passés dans les mains sont certainement des contresaçons. Cohen, d'ailleurs, s'exprime ainsi : « La médaille qui porte le nom de COCLES et qui n'est pas restituée, est d'une rareté telle que la plupart des numismates mettent en doute son existence. Pour ma part, je n'en ai jamais rencontré de parsaitement satisfaisante. Celle du Musée Britannique, dont je donne le dessin, me paraît moins suspecte que toutes les autres, quoi-qu'elle ait été vendue comme fausse à Londres, à la vente du cabinet Campana. » En présence d'une pareille hésitation, nous nous croyons autorisé à suivre l'exemple de Mommsen et à ne pas compter parmi les médailles de la république la pièce qui porte COCLES sans la mention de la restitution de Trajan. Ajoutons que les usages monétaires à l'époque où le denier est censé, par ses types et son style, avoir été frappé, rendent la légende COCLES invraisemblable.





- 1. Tête de la déesse Rome à droite, avec le casque ailé; derrière, X.
- ROMA. Les Dioscures à cheval galopant à droite;
   dessous, une petite tête de femme à droite.
   Denier. 20 fr.

Ce denier a été restitué par Trajan, avec le nom de COCLES au droit.

## LXXIX. HOSIDIA

La gens Hosidia ne paraît dans les annales romaines que vers la fin de la république, avec C. Hosidius Geta, le triumvir monétaire qui a fait frapper les pièces décrites plus loin. Son père, nous apprennent les monnaies, s'appelait comme lui Caius Hosidius. Le cognomen Geta est commun à plusieurs familles de Rome, notamment les Hosidii Licinii, Septimii. Il a été porté par notre monétaire, par Cn. Hosidius qui fut propréteur en Numidie sous l'empereur Claude, et enfin par le poète Hosidius, l'auteur d'une tragédie intitulée Médée, qui est parvenue jusqu'à nous.

Le monétaire C. Hosidius Geta fut compris sur les listes de proscription des triumvirs en 711 (43 av. J.-C.). Jeté en prison, il ne dut son salut qu'au dévouement filial de son fils qui prétendit que son père s'était donné la mort dans son cachot : il le fit ainsi sortir en feignant de lui rendre les honneurs de la sépulture.

Le type des monnaies de C. Hosidius Geta a été ingénieusement expliqué par Ad. de Longpérier<sup>2</sup>. On voit, au droit, Diane chasseresse et au revers, le sanglier de Calydon blessé. Ce type se rapproche de celui qui figure sur certaines monnaies de l'Etolie. Le sanglier de Calydon avait été envoyé dans l'Etolie par Diane irritée contre le roi Oeneus qui, offrant des hécatombes à tous les dieux, avait, par maladresse, oublié Diane. Mais voici comment Ad. de Longpérier explique la présence de ce type sur les deux variétés du denier de C. Hosidius. La chasse de Calydon, figurée sur un grand nombre de monuments antiques, se voit notamment sur une coupe peinte. conservée à la Pinacothèque de Munich et signée des artistes Archiclès et Glaucytès. Le sanglier est accompagné de son nom orthographié HVS; c'est le grec & qui est devenu plus tard le latin sus. On sait que, chez les Romains, la prononciation des lettres V et O était tellement analogue qu'on voit ces lettres fréquemment permuter. De sorte que le sanglier, HVS, fait allusion au nom de la famille HOSidia. Nous avons cité, dans l'Introduction, de nombreux exemples de ces

Appian. Bell. civ., IV, 41; Dion Cass., XLVII, to.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mêm. de la Soc. des Antiqua res de France, t. XXI, 1852, p. 354 et suiv. Cf. Œuvres de A. Longpérier, publiées par G. Schlumberger, t. 11, p. 287.

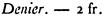
HOSIDIA. 547

armes parlantes. De plus, le mot bola signifiant expiation, le diminutif bolòw pourrait faire allusion au mot Hosidius, d'autant plus que, mythologiquement parlant, le mythe de Calydon est une expiation. Ce sont donc simplement des raisons d'homophonie et de rapprochements phonétiques qui ont fait adopter le sanglier calydonien comme type des deniers de C. Hosidius Geta. Ces monnaies ont été frappées vers l'an 700 (54 av. J.-C.) et dans les années suivantes; elles ne peuvent être antérieures, à cause de la qualification de triumvir donnée au monétaire et qui n'apparaît sur les espèces qu'à partir de cette époque; un grand nombre des deniers de C. Hosidius Geta sont dentelés et ont pu être frappés en même temps que ceux de Man. Aquillius.





- GETA III VIR (Geta, triumvir). Buste diadémé de Diane chasseresse à droite, ayant sur l'épaule l'arc et le carquois.
- R). C. HOSIDI. C. F. (Caius Hosidius, Caii filius). Le sanglier de Calydon percé d'une flèche et assailli par un chien, à droite.







- 2. GETA III VIR (Geta, triumvir). Buste de Diane, sans diadème, à droite, portant sur l'épaule l'arc et le carquois.
- R. C. HOSIDI. C. F. (Caius Hosidius, Caii filius). Le

sanglier de Calydon percé d'une flèche et assailli par un chien, à droite.

Denier dentelé. — 3 fr.

On trouve parfois ce denier de style très barbare, et la légende bouleversée.

## LXXX. HOSTILIA

D'après Dionys. Halic.¹, cette famille était originaire de Médullia, dans le Latium, et son ancêtre Hostus Hostilius s'établit à Rom avec Romulus. Elle parvint à la royauté avec Tullus Hostilius, etc nous verrons sur ses monnaies une allusion au temple que ce monarque consacra à la Pâleur et à la Peur. Les Hostilii portent les surnoms de Cato, Firminus, Mancinus, Rutilus, Saserna, Tubulus Sur les médailles, on ne trouve que les noms de L. Hostilius Tubulus et de L. Hostilius Saserna.

#### 1. L. Hostilius Tubulus

Monétaire vers l'an 595 (159 av. J.-C.).

On connaît le monétaire L. Hostilius Tubulus. Préteur en 612 (142 av. J.-C.)<sup>2</sup>, il fut accusé par le tribun du peuple P. Scaevola de s'être laissé corrompre dans l'exercice de ses fonctions; il ne put se disculper et fut obligé de s'exiler. Cicéron parle de lui comme d'un homme indigne de toute estime. On ne possède avec son nom qu'une seule pièce: c'est une once dont le type de revers s'écarte des usages généralement adoptés dans le monnayage de la république, et qui n'a peut-être pas été frappée à Rome.

<sup>1</sup> Denys d'Halicarnasse, III, I.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cic. ad Attic., XII, 5, 3; de Fin., II, 16, etc.; de Nat. Deor., I, 23; III, 30; pro Scaur., 1.





- 1. Tête casquée de la déesse Rome à droite; derrière, un point.
- r). L. H. TVB (Lucius Hostilius Tubulus) dans une couronne de chêne et de laurier; à l'exergue, ROMA. Once. 30 fr.

#### 2. L. Hostilius Saserna

Monétaire vers 708 (46 av. J.-C.)

On trouve mentionnés dans les auteurs plusieurs personnages du nom de Saserna; mais c'est la numismatique seule qui nous apprend que ce cognomen était commun dans la gens Hostilia. Du temps de Caton et de Varron, vivaient deux écrivains du nom de Saserna, le père et le fils, qui ont écrit sur l'agriculture 1. Deux autres personnages de ce nom, un Saserna dont on ne connaît pas le prénom, et P. Saserna étaient lieutenants de Jules César pendant la guerre d'Afrique en 708 (46 av. J.-C.)2. Les monnaies portent le nom de L. Hostilius Saserna, et il est probable qu'il s'agit du frère de P. Saserna dont les historiens taisent le prénom. Cicéron nous apprend qu'il devint ami d'Antoine et d'Octave après la mort de César, auquel il était demeuré toujours très attaché. Les monnaies de L. Hostilius Saserna ont été frappées entre les années 705 et 708 (49-46 av. J.-C.), car Saserna n'a pu remplir les fonctions de triumvir monetalis qu'avant la guerre d'Afrique à laquelle il prit part comme lieutenant de César. Les types des deniers de L. Saserna sont fort intéressants. Sur le denier n° 2, nous voyons au droit, comme l'a démontré Eckhel, la tête de Pavor ou la Peur, sous les traits d'un vieil-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Plin. Hist. nat., XVII, 21 et suiv.; Varr. de Re rust., 1, 2 et pass.; Colum., 1, 1, 12.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Hirt. Bell. Afr., 9, 10, 57; Cic. Phil., XIII., 13; ad Attic., XV, 2, 3.

lard barbu, les cheveux hérissés; peut-être a-t-on donné à Pavor les traits du chef gaulois Vercingétorix qui venait d'être vaincu par Jules César; le bouclier gaulois placé derrière la tête autorise cette conjecture.

Au droit du denier n. 3, c'est la tête de Pallor ou la Pâleur, sous les traits d'une femme au visage pâle et amaigri; on pourrait y voir la Gaule vaincue, à cause du carnyx gaulois qui l'accompagne. Mais cette adaptation des types de ces deniers aux faits récents de la conquête de la Gaule, n'empêche pas de reconnaître en même temps dans ces types, les antiques divinités Pallor et Pavor¹. Le monétaire L. Hostilius Saserna rappelait ainsi à ses contemporains, en même temps qu'un fait récent, une tradition de famille : son ancêtre le roi Tullus Hostilius avait, le premier, fait élever des temples spéciaux à Pavor et à Pallor 2. Ces deux divinités de la terreur panique qu'on identifia dans la suite avec les génies grecs Δεῖμος et Φόδος, avaient leur origine dans l'effroi qui saisit l'armée romaine, à l'époque de Tullus Hostilius, dans une bataille entre les Romains et les Veiens. Les Albains, alliés des Romains, s'étaient tout à coup tournés contre eux, et les soldats de Tullus Hostilius effrayés prenaient la fuite. lorsque le roi de Rome fit vœu, s'il remportait la victoire, d'élever un temple à Pavor et Pallor. Le revers du n. 2 doit rappeler soit cette bataille où Rome courut de grands dangers, soit plutôt Vercingétorix combattant sur son char gaulois. C'est à Pavor et à Pallor que Scipion l'Africain l'Ancien sacrifia lors de sa campagne contre Asdrubal, pour que l'armée romaine fût délivrée de la terreur panique que causaient aux soldats les embûches nocturnes des Carthaginois\*.

Nous avons dit que sur les deniers n. 3,4 et 5, on voit le carnyx. La trompette guerrière des Gaulois est si souvent reproduite sur les monnaies de la république romaine que nous croyons utile de rappeler ici les recherches du marquis de Lagoy à ce sujet, et de dire sommairement en quoi consistait cet instrument. Un passage des Commentaires d'Eusthate sur l'Iliade ( $\Sigma$ . v. 219) nous apprend que la trompette particulière aux armées gauloises avait le nom celtique de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tit. Liv., I, 27; Tertull. Adv. Marc., I, 18; S. August. Civ. Dei., IV, 23; Cf. Preller, Ræmische Mythologie, p. 612.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Eckhel. Doct. num. vet., t. V, p. 226.

<sup>3</sup> Appian. Bell. pun., c. 21.

<sup>4</sup> Recherches numismatiques sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois, p. 15.

carnyx, Kapvi. Elle était, selon cet auteur, d'assez grande dimension, et l'embouchure était façonnée en forme de tête d'animal; le son qu'elle rendait était aigu et strident. On voit le carnyx non seulement sur tous les deniers de la république qui rappellent des défaites des Gaulois et des barbares, mais encore notamment sur les bas-reliefs de l'arc de triomphe d'Orange et sur les médailles gauloises elles-mêmes.

Les têtes de Vercingétorix et de la Gaule, ainsi que la forme des carnyx et des boucliers qu'on reconnaît sur nos médailles, sont les mêmes que celles des deux captifs enchaînés aux pieds des trophées des monnaies de Jules César (V. Julia). Le revers du n. 3 est à rapprocher de celui du denier de P. Silius Nerva où l'on voit des personnages qui s'avancent sur une passerelle pour aller déposer dans une urne leur bulletin de vote. Ici, nous avons de même trois électeurs qui marchent d'un air recueilli sur la passerelle, l'un derrière l'autre, pour éviter l'encombrement et le désordre autour du scrutin. Cette passerelle appelée pons ou ponticulus qui donnait accès vers l'urne de vote, avait été, sur l'ordre de Marius, rétrécie pour empêcher les hommes influents d'y stationner et d'exercer une pression sur les votants<sup>2</sup>. César fit construire de vastes enclos (saepla) où devaient se réunir les comices 3, et Suétone 4 nous représente le dictateur se tenant, dans une circonstance importante, sur le pons du scrutin et appelant les tribus ad suffragia. Le monétaire L. Hostilius Saserna, dévoué à César, a voulu sans doute représenter les électeurs s'avancant vers l'urne en obéissant au mot d'ordre et à la voix du conquérant des Gaules.

Le type de la Diane d'Ephèse si fréquent dans la numismatique de l'Asie Mineure, est resté sans explication sur le denier de L. Hostilius Saserna. Rappelons cependant que le sanctuaire de Diane sur l'Aventin rappelait l'Artemisium d'Ephèse; sa construction ou les réparations dont il dut être l'objet, avaient peut-être été l'œuvre d'un Hostilius. Quant aux types du n. 5, ils se rapportent à Jules César. La tête de Vénus figure très fréquemment sur les monnaies de César, et cette divinité était considérée comme l'ancêtre de la gens Julia.

<sup>1</sup> Cic. ad Att., I, 44; Rhet. ad Herenn. I, 12.

Plut. Marius, 4, Cic. de Legib., III, 17.

<sup>3</sup> Cic. ad Att., IV, 16.

Suét. Caes., 80.

La Victoire qui porte un trophée, symbole d'une bataille gagnée, et un caducée, symbole de paix, fait sans doute allusion à la paix qui suivit la bataille de Pharsale qui fut livrée en 706 (48 av. J.-C.); L. Hostilius Saserna paraît avoir rempli les fonctions de magistrat monétaire peu de temps après.





- 2. Tête de Pallor, barbu, les cheveux hérissés, à droite; derrière, un bouclier ovale.
- R). L. HOSTILIVS SASERN (Lucius Hostilius Saserna).

  Guerrier armé de la lance et du bouclier, combattant sur un char gaulois (essedum) traîné par deux chevaux courant au galop, à droite, et dirigés par un aurige qui tient un fouet.

Denier. — 3 fr.

Le revers de ce denier se trouve accolé au droit de celui de Cn. Plancius. — On rencontre ce denier avec la contremarque de Vespasien.





- 3. SASERNA. Tête de Pavor, avec de longs cheveux en désordre, à droite; derrière, un carnyx ou trompette guerrière des Gaulois.
- n). HOSTIL (Hostilius). Trois citoyens romains en toge, la main ramenée sur la poitrine, allant voter à la

file, à droite, sur un pont garni d'un parapet en treillage.

Denier fourré. - 200 fr.





- 4. Tête de Pavor, avec de longs cheveux en désordre, à droite; derrière, un carnyx.
- N. L. HOSTILIVS SASERNA. Diane d'Ephèse debout, de face, tenant de la main gauche une haste, et de la droite un cerf par les cornes. Denier. — 3 fr.



Variété, avec deux carnyx, l'un devant et l'autre derrière la tête de Pavor; dans ce cas, la légende du revers est généralement barbare; sur cet exemplaire, on lit: HOOAT. SASERNA.





- 5. Tête diadémée et couronnée de laurier, de Vénus, à droite.
- r). L. HOSTILIVS SASERNA. Victoire s'avançant vers la droite et portant un trophée et un caducée. Denier. 3 fr.

## LXXXI. ITIA

On a jusqu'ici attribué à une famille *Ilia* un denier frappé vers l'an 550 (204 av. J.-C.) qui porte *Lucius Iti...* Mais cette attribution est douteuse, car on ne rencontre pas dans l'histoire romaine, un nom de famille *Ilia*, ou tout autre nom commençant par *Ili*, ou *Ilti*. Aussi, nous pensons qu'il vaudrait mieux lire sur la médaille: *Lucius Itilius* (pour *Icilius*), de même qu'on trouve orthographié *Metilius* pour *Mecilius*; la *gens Icilia* est bien connue, notamment par le fameux tribun du peuple contemporain des Décemvirs qui s'appelait Lucius Icilius. Nous devons toutefois signaler une inscription de l'époque républicaine, trouvée à Capoue, qui mentionne un affranchi du nom de Decimus Iteius<sup>1</sup>, nom qui autorise la forme Itius. Le denier dont il s'agit ici est de même style que ceux de C. Junius C. f. et de C. Scribonius Curio.





- 1. Tête de la déesse Rome à droite, coiffée du casque ailé; derrière, X.
- R. L. ITI. ROMA (Lucius Itius. Roma). Les Dioscures à cheval, galopant à droite.
   Denier. 40 fr.
- 1 Garrucci. Sylloge, nº 926.

FIN DU TOME PREMIER

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

Pages.

INTRODUCTION	
I. Aes rude. Acs signatum	••
III. Les réductions de l'as	
IV. Premières monnaies d'argent	. xv
V. Le Victoriat	. XXI
VI. La monnaie d'or	. XXV
VII. Monnaies romano-campaniennes	
IX. Les monétaires extraordinaires. — Rôle du Sénat et d	
l'imperator	. XXXVI
X. Les noms	
XI. Les types	. XLV
XII. Marques d'ateliers et de graveurs	. I
XIV. Monnaies fourrées	
XV. Monnaies hybrides	. LV
XVI. Monnaies restituées et contremarquées	. LV
CLASSEMENT CHRONOLOGIQU  PREMIÈRE PARTIE  Depuis les origines jusqu'à l'an de Rome 486  (268 av. J. C.)	E
Aes signatum  Monnaies romano-campaniennes  A. Pièces avec ROMANO  B. Pièces avec ROMA  Aes grave libral	10

# DEUXIÈME PARTIE

Depuis l'an de Rome 486 jusqu'à l'an 750 (268 à 4 av. J. C.)

A. Monnaies sans marque monétaire  B. Monnaies avec symboles  C. Monnaies avec lettres et monogrammes  Deuxième période, de l'an 537 à l'an 600  Troisième période, de l'an 620 à l'an 620  Quatrième période, de l'an 600 à l'an 660  Cinquième période, de l'an 650 à l'an 665  Sixième période, de l'an 657 à l'an 700  Septième période, de l'an 700 à l'an 710  Huitième période, de l'an 710 à l'an 727  Neuvième période, de l'an 727 à l'an 750	. 39 . 47 . 53 . 61 . 67 . 68 . 71 . 74 . 81
CLASSEMENT PAR ORDRE ALPHABÉTIC DES NOMS DE FAMILLE	)UE
I. ABURIA	. 93
II. Accoleius Lariscolus	-
III. ACILIA	
I. Man. Acilius Balbus	. 103
IV. ABLIA OU ALLIA	
1. Allius. 2. C. Allius. 3. P. Aelius Paetus 4. C. Allius Bala 5. Q. Aelius Lamia.	. 109 . 110
V. Armilia	. 114
I. L. Aemilius Paullus  2. Man. Aemilius Lepidus  3. M. Aemilius Scaurus  4. Paullus Aemilius Lepidus  5. L. Aemilius Buca  6. M. Aemilius Lepidus	. 117 . 119 . 121
VI. Afrania	

TABLE	DES	MATIÈRES	557
			137 138
			138
			138
			•
			I43 I43
2. L. Antestius Gracu 3. C. Antestius Regin	ilus . ius .		146 149 150
X. ANTIA			153
C. Antius Restio			154
XI. ANTONIA			157
2. M. Antonius			157 158 206
·			206
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	206
XIII. APRONIA			209
			210
XIV. AQUILLIA			211
		Man. n	211 212 213
XV. Arria			219
			219
XVI. ASINIA			22I
C. Asinius C. f. Gallu	ıs .   .	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	221
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	222
1. M. Atius Balbus 2. Q. Atius Labienus	Parti	nicus	223 224
XVIII. ATILIA			225
2 M. Atilius Saranus .			226 228 231
XIX. AUFIDIA			232
			232
XX. AURELIA			234
2. Aurelius			235 237 240 242 242
6. L. Aurelius Cotta.			24?

## TABLE DES MATIÈRES

XXI. AUTRONIA	244
Autronius	245
XXII. Axia	246
L. Axius. L. f. Naso	246
XXIII. BAEBIA	249
I. Cn. Baebius Tampilus.	
2. M. Baebius Q. f. Tampilus	254 255
XXIV. BARBATIA	256
M. Barbatius Philippus	256
XXV. BETILIENA	257
P. Betilienus Bassus	257
XXVI. CÆCILIA	257
I. Cæcilius Metellus	258
2. C. Cæcilius	26 I
3. C. Cæcilius Metellus Caprarius	263
4. Q. Cæcilius Metellus	265
5. M. Cæcilius Metellus	268
6. Q. Cæcilius Metelius.	
7. Q. Cæcilius Metellus Pius	272
8. L. Cæcilius Metellus	276
9. Q. Cæcilius Metellus Pius Scipio	
XXVII. CAESIA	280
L. Cæsius	281
XXVIII. CALIDIA	282
M. Calidius	282
XXIX. Calpurnia	
1. Cn. Calpurnius Piso	285
2. P. Calpurnius Lanarius	. 285
3. L. Calpurnius Piso Cæsoninus	
4. L Calpurnius Piso Frugi	280
5. M. Calpurnius Piso Frugi	298
6. C. Calpurnius Piso Frugi	299
7. Cn. Calpurnius Piso	300
8. L. Calpurnius Bibulus	304
9. Cn. Calpurnius Piso	305
XXX. Canidia	308
M. Canidius Crassus	309
XXXI. CANINIA	310
L. Caninius Gallus	310
XXXII. Carisia ,	312
I. T. Carisius	312
2. P. Carisius	317
XXXIII. CASSIA	323
I. C. Cassius Longinus	324
2. L. Cassius Caecianus	326
2 ( CARRING LONGINUS VAPUS	127

TABLE DES MATIÈRES	559
4. L. Cassius Q. f. 5. Q. Cassius Longinus. 6. L. Cassius Longinus. 7. C. Cassius Longinus 8. C. Cassius Celer. XXXIV. Cestia. L. Cestius.	328 329 331 333 337 339
XXXV. CIPIA	340
M. Cipius	340
XXXVI. CLAUDIA.  I. C. Claudius Pulcher.  2. Ap. Claudius Pulcher.  3. Claudius Unimanus.  4. Ti. Claudius Nero.  5. C Claudius Marcellus.  6. P. Cornelius Lentulus Marcellinus  7. C. Clodius C. f. Pulcher  8. P. Clodius Turrinus.  9. Clodius Pulcher	343 344 345 347 348 349 351 352 354 357
XXXVII. CLOULIA	359 359 360
I. C. Clovius Saxula	361 361 365
XXXIX. COCCEIA	366 366
XL. COBLIA OU COILIA	367 368
XLI. CONSIDIA	375 375 376
XLII. COPONIA	380 381
XLIII. CORDIA	•
XLIV. CORNELIA  1. P. Cornelius Sula. 2. P. Cornelius Blasio. 3. L. Cornelius Cina 4. Cn. Cornelius L. f. Sisenna 5. P. Cornelius Cetegus. 6. Cn. Cornelius Blasio. 7. L. Cornelius Scipio Asiagenus 8. P. Cornelius Lentulus Marcellinus 9. L. Cornelius Sylla Felix 10. Cn. Cornelius Lentulus P. f. Marcellinus	385 386 388 390 393 394 395 398
10. Cn. Cornelius Lentulus P. I. Marcellinus	414

#### TABLE DES MATIÈRES

12. Faustus Cornelius Sylla	29 24 27 29 29
18. L. Cornelius Lentulus 4	3 I 3 2
XLV. CORNUFICIA	33
	34
•	35
	<b>4</b> 6
•	36
	37 38
XLVIII. CREPEREIA	39
Q. Crepereius Rocus	39
XLIX. CREPUSIA	ю
P. Crepusius	ю
L. CRITONIA	42
L. Critonius	42
LI. CUPIENNIA 4	43
L. Cupiennus	43
LII. CURIATIA	44
C. Curiatius Trigeminus 44	45
LIII. CURTIA	19
Q. Curtius	49
LIV. DECIA	<b>5</b> I
Decius Mus	<b>,</b> 1
•	52
C. Decimius Flavus 4	52
LVI. DIDIA OU DEIDIA	53
1. T. Didius	54
LVII. DOMITIA	,,
I. Cn. Domitius Ahenobarbus (vers (75)	57
2. Cn. Domitius Ahenobarbus (vers 610)	60
	61 65
	67
M. Durmius	•
•	72
	/* 73

TABLE DES MATIÈRES	501
LX. EGNATULEIA	475
C. Egnatuleius	
LXI. EPPIA	
M. Eppius	476
LXII. FABIA	478
1. Q. Fabius Labeo	481
3. N. Fabius Pictor	
5. C. Fabius Buteo	485
LXIII. FABRINIA	
M. Fabrinius	•
LXIV. FANNIA.	
I. M. Fannius C	491
2. M. Fannius	
LXV. Farsuleia	• • • •
LXVI. Flaminia.	• • •
1. L. Flaminius Cilo	495
2. L. Flaminius Chilo	
C. Flavius Hemicillus	.,,
	497
I. C. Fonteius	• • •
2. Man. Fonteius	(02
4. P. Fonteius Capito	509
5. C. Fonteius Capito	,
LXIX. Fufia	•
LXX. Fulvia	
Cn. Fulvius	
LXXI. FUNDANIA	514
C. Fundanius.	514
LXXII. FURIA	•
1. L. Furius Philus	519
3. L. Furius Purpureo	522 522
5. Sp. Furius	523
7. P. Furius Crassipes	525
8. L. Furius Brocchus	5-7

562	TABLE DES	3	M	IA	T	ıÈ	R	E	S										
LXXIII.	Gallius Lupercus.																		
LXXIV.	Gargilius ou Carvilius.																		530 531
LXXV.	GELLIA																		533 534 536
LXXVI.	M. Herennius													-	-	-	-	-	537 547
LXXVII.	HIRTIA																		540 540
LXXVIII.	Horatia																		543 544
LXXIX.	Hosidia											-	-	-	_	-	-	-	546 546
LXXX.	HOSTILIA																		548 548 549
LXXXI.	L. Itius ou Itilius																		554 554

#### FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER

Paris. - Imprimerie G. ROUGIER et Cie, rue Cassette, 1.

